

HISTOIRE  
DES ROUMAINS

---

---

BAUGÉ (MAINE-ET-LOIRE). — IMPRIMERIE DALOUX

---



x55h

# HISTOIRE DES ROUMAINS

DE

## LA DACIE TRAJANE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A L'UNION DES PRINCIPAUTÉS EN 1859

PAR

**A.-D. XÉNOPOL**

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE JASSY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROUMAINE

AVEC UNE PRÉFACE

Par ALFRED RAMBAUD

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

---

II

(1633-1859).

---

142654  
22/5/17

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1896



LIVRE TROISIÈME

---

# HISTOIRE MODERNE

PRÉDOMINANCE DE L'INFLUENCE GRECQUE

DE MATHIEU BASSARABE ET BASILE-LE-LOUP A LA RÉVOLUTION GRECQUE

(1633-1821)



## Rivalité de Mathieu Bassarabe et de Basile-le-Loup

La période de l'histoire roumaine que nous intitulos *histoire moderne* est caractérisée par la prédominance de la culture grecque, que nous avons vue poindre et prendre racine pendant la période précédente. Dans l'intervalle compris entre le milieu du xvii<sup>m</sup>e siècle (1633) et le commencement du xix<sup>m</sup>e (1821) l'influence grecque s'accroît de plus en plus et finit par prédominer exclusivement dans toutes les manifestations de la vie des pays roumains.

Parallèlement à ce changement dans la vie intérieure du peuple roumain des pays danubiens il en intervient un autre dans sa situation extérieure. Les Russes commencent à prépondérer en Orient et par des guerres fréquentes contre les Osmanlis, conjointement parfois avec les Autrichiens, obtiennent des avantages politiques de plus en plus considérables. Le principal fut d'étendre et d'affermir l'influence russe sur les peuples chrétiens de la péninsule des Balkans et en premier lieu sur les Roumains. Asservissement par l'élément grec, asservissement par les Turcs et les Russes ; voilà le sort du peuple roumain des principautés pendant cette période.

Quelque différentes que soient les destinées des Roumains d'en delà des monts, en Transylvanie, elles présentent néanmoins avec celles des Roumains du Danube plusieurs points de ressemblance. Eux aussi gémissent sous l'oppression, peut-être plus terrible encore, des descendants d'Attila.

Bientôt pourtant des deux côtés des Carpathes le rayonnement d'une certaine culture intellectuelle se fait sentir ; l'esprit national perce à travers les nuages accumulés par la culture grecque,

comme d'autre part il rappelle à la vie le peuple subjugué des Roumains des Carpathes. Cette éclosion de la vie intellectuelle pousse les Roumains de tous les pays à mettre tous leurs efforts pour chercher à repousser les oppresseurs qui étouffaient le génie de leur race. Pour les Roumains des principautés, notre siècle a vu s'accomplir au moins une partie de leurs vœux ; ils obtinrent l'indépendance et purent donner un libre essor au développement de leur intelligence. Ceux des pays carpathiens attendent encore que sonne l'heure de la délivrance.

Voilà l'histoire dont nous allons esquisser les faits principaux.

ÉTABLISSEMENT DÉFINITIF DE L'INFLUENCE GRECQUE. — Les deux princes dont les règnes inaugurent l'histoire moderne du peuple roumain, *Mathieu Bassarabe* en Valachie (1633-1654) et *Basile-le-Loup* en Moldavie (1634-1653) étaient arrivés au pouvoir dans les deux pays par une révolte contre l'élément envahisseur des Grecs ; ils semblaient donc représenter les intérêts du parti national qui désirait repousser l'influence étrangère. Mais ils ne furent pas plutôt devenus les maîtres, que leur prétendue antipathie contre les Grecs fit place à une bienveillance d'autant plus prononcée, que l'aide des Grecs à Constantinople était indispensable pour la conservation du pouvoir dans les pays roumains.

Peu de temps après sa confirmation par le sultan, pour laquelle il est obligé de dépenser des sommes considérables, *Mathieu Bassarabe* rappelle auprès de lui tous les boyards qui l'avaient combattu ainsi que tous les Grecs<sup>1</sup> qui avaient dû quitter le pays, lorsque éclata la révolte qu'il avait suscitée. Il est vrai que par un chrysobulle de l'année 1639, le prince semble porter un coup à la nation grecque, en ordonnant la restitution aux moines roumains de 22 couvents occupés par les Grecs. Mais nous devons observer que *Mathieu Bassarabe* n'enlève aux Grecs que les couvents dont ils avaient usurpé la possession et respecte expressément par son chrysobulle les donations régulières. Il croyait devoir faire tout au moins cette concession, basée sur le droit, au parti national, qui s'était attendu à être complètement délivré de l'élément étranger par l'avènement au trône de son candidat<sup>2</sup>.

1. *Chronique anonyme* et celle de Constantin Capitanul, les deux dans le *Magazin istoric pentru Dacia*, IV, p. 321 et I, p. 292.

2. Le document de 1639 dans Th. Codrescu, *Uricarul* (recueil de documents), V, p. 317-336. Comp. R. Schmidt amb. d'Allemagne à l'empereur, 1<sup>er</sup> février 1633, dans Eudoxius von Hurmuzaki, *Fragmente zur Geschichte der Rumänen*, II, Bucarest, 1884, p. 94.

Mathieu Bassarabe tenta au commencement de son règne de louvoyer entre les deux partis, afin de se les concilier autant que possible. S'il ne pouvait braver impunément le parti national, qui lui aurait causé beaucoup d'embarras par ses doléances à Constantinople, il sentait d'autre part le besoin indispensable d'être soutenu par les Grecs de la capitale, qui ne l'appuieraient que d'autant qu'il favoriserait les intérêts de leurs nationaux. Dès l'année 1637 le prince a besoin de leur concours. Il fait couper, par leur intermédiaire, le nez à un prétendant que les documents nomment *Léon Stridia* et qui n'est autre que Léon Tomcha, le rival qu'il a renversé. Les Turcs ont l'effronterie à cette occasion de jouer une ignoble comédie. Le prétendant, le nez et les oreilles coupées, est promené sur un âne dans les rues de Constantinople ; sa tête est coiffée d'une vessie au lieu de turban et il est précédé d'un crieur qui annonce : c'est de cette manière que le sultan punit ceux qui, pour obtenir le trône, cherchent à corrompre les grands de l'Empire. Mais c'est précisément pour donner cette leçon de morale, que les « grands » avaient été achetés avec une somme relativement minime, 3000 piastres, proportionnelle à la valeur du pauvre prétendant. Le plus curieux, c'est que les Turcs font de l'argent avec le nez même du malheureux Stridia ; ils le vendent aux agents du prince valaque qui s'empressent à leur tour de l'envoyer à leur maître comme preuve de la disgrâce de son rival <sup>1</sup>.

Mathieu Bassarabe gardait cependant une certaine réserve vis-à-vis des Grecs, pour ne pas s'aliéner complètement les sympathies du parti national. Aussi voyons-nous le résident Schmidt rapporter à l'empereur que « Mathieu aurait à Constantinople peu d'adhérents parmi les Grecs ; que presque tous étaient du parti de Loupou (le prince de Moldavie) ; qu'il dispose pourtant de quelques Turcs qui se trouvaient aussi au service de Loupou, mais Dieu sait pour lequel des deux avec plus de sincérité <sup>2</sup> ».

Il en était tout autrement de Basile-le-Loup, prince de Moldavie. Celui-ci était étranger même par son origine. Les chroniques moldaves le donnent comme Albanais. Quoiqu'il passe pour avoir été plutôt de race roumaine sud-balkanique <sup>3</sup>, il était dans

1. Aloisi Contarini au Doge, 29 Août 1637. *Documente*, corps principal, IV, 2, p. 493 ; Schmidt à l'Emp. 16 et 25 oct. 1632 dans les *Fragmente*, III, p. 92.

2. Schmidt à l'Emp. 20 Août 1643, *Documente*, c. pr. IV, p. 671.

3. Le patriarche Dosithée de Jérusalem dans la préface du livre *contre les Calvinistes* écrit par Meletie Sérigos, imprimé à Bucarest en 1680, préface reproduite par l'*Uricarul*, VII, p. 39.

tous les cas complètement grécisé, parlait très bien le grec et connaissait les auteurs anciens <sup>1</sup>. Aussi le peuple moldave le considérait-il comme Grec, et lors de la révolte soulevée par lui-même contre Alexandre l'Enfant, un paysan prenant le chef du mouvement pour un de ceux contre lesquels il était dirigé, le frappa d'un morceau d'os à la tête, blessure dont Loupou souffrit très longtemps. Son père, Nicolas-vel-Aga, était venu en Valachie du village macédo-roumain d'Elbassan ; il y mourut et fut enterré dans une église de Tirgovischtea. Quant à lui, il passa en Moldavie, où nous le trouvons vistir sous Gaspar Graziani, puis vornic lorsqu'il devint le chef de la révolte du parti national contre les Grecs.

Plus encore que Mathieu Bassarabe, Basile-le-Loup se servit du courant national dans le but de monter sur le trône ; mais dès qu'il l'eût obtenu il retourna à l'élément dont il faisait partie. Aussi le voyons-nous se jeter sans la moindre réserve dans les bras des Grecs, après son arrivée au pouvoir. Nous avons vu l'ambassadeur Schmidt citer à l'empereur le grand nombre des Grecs constantinopolitains qui se trouvaient au service de Loupou. Parmi ces derniers, il y en avait un, très riche, du nom de Dimitraki, qui le servait en qualité de kapou-kehaïa (agent)<sup>2</sup>. Les Grecs, leur clergé surtout, trouvent auprès du prince moldave un appui des plus bienveillants. Ainsi le patriarche grec de Constantinople, Athanase Patelarie, cherche un refuge auprès de Basile-le-Loup et le prince lui fait don du monastère de Saint-Nicolas à Galatz. Plus tard, lorsque Patelarie est rentré en grâce auprès du sultan, Basile-le-Loup donne le même monastère aux moines du mont Sinaï. Le prince donne encore le monastère de Saint-Georges à la même communauté ; ceux de Barnovski et de Saint-Sava au patriarche de Jérusalem ; celui de Sainte-Paraskéva au mont Sinaï et enfin le grand et beau monastère des trois Saints de Jassy aux moines du mont Athos. Il vient ensuite en aide à la patriarchie de Constantinople avec une somme de 28,000 roubles, pour la mettre en état de payer ses dettes, et plus tard, lors de l'élection du patriarche Parthénios, il contribue

1. Paul d'Alep dans *l'Arhiva Istorică*, I, 2, p. 64 et 68. Une lettre de Loupou à l'agent Grillo de l'année 1645 est écrite en grec. *Documente*, c. pr. IV, p. 539.

*Letopisetele* éd. Cogalniceanu, I, p. 295. L'inscription de l'église de Tirgovischtea dans A. Papadopol-Calimah, *Stefan Gheorghe, domnul Moldovei*, Bucuresti, 1880, p. 34.

2. Schmidt à d'Asquier, 9 Févr. 1637 ; le docteur Scogardi à Schmidt, 11 Décembre 1644 dans Hurmuzaki, *Fragmente*, III, p. 102, 141.



encore pour la somme de 42,000 piastres à l'achat du siège patriarcal, que les Turcs vendaient aux enchères à l'égal des trônes roumains<sup>1</sup>. Les moines grecs favorisés de toutes les manières par le prince de Moldavie, ne faisaient qu'augmenter en nombre dans le pays. Ils accaparaient les églises et les monastères et mettaient la main sur d'immenses revenus. Bientôt la langue grecque s'introduisit dans le service religieux à côté du slavon. Il en fut de même en Valachie où les moines grecs ne tardèrent pas à se voir traiter tout aussi favorablement qu'en Moldavie<sup>2</sup>. Mais Loupou ne s'intéressait pas uniquement au sort du clergé grec. Tous les éléments de cette race envahissante étaient cultivés par lui. Dans ses intrigues contre le prince de Valachie il se sert de trois Grecs qui vivaient à la cour de ce dernier : Costea, Pavalake et Apostolake Caradja. Parmi les boyards de sa cour nous rencontrons les Grecs Skouli et Jacomi comme chef des agrades et le caminar Kristodoulos<sup>3</sup>.

Nous verrons comment ce favoritisme à outrance pour l'élément grec poussa vers la fin de son règne, le peuple qui l'avait élevé sur le trône à se révolter contre lui. Paul d'Alep, secrétaire du patriarche d'Antioche, Macaire, qui visita les deux pays roumains du temps de Basile-le-Loup et Mathieu Bassarabe, attribue la révolte des Moldaves contre Basile à ce qu'il était Grec de naissance, qu'il avait pris tous ses boyards et tous ses serviteurs parmi ses compatriotes et qu'il avait écarté les Moldaves. Ceux-ci se rangèrent tous sous les ordres du rival de Basile, le logothète Etienne Georges, pour combattre ce prince odieux et ses favoris. Paul d'Alep ajoute encore, en parlant cette fois des deux pays roumains, qu'il y avait rencontré une quantité innombrable de prêtres et de moines grecs qui se pressaient surtout aux enterrements. Comme il passait continuellement son temps dans la société des Grecs, il avoue même s'être beaucoup perfectionné dans la connaissance de leur langue pendant son

1. Paul d'Alep dans *l'Arhiva istorica*, I, 2, p. 59; Melchisedek, *Notite istorice si arheologice*, p. 171; doc. de 1636 dans *l'Uricarul*, III, p. 17. (Comp. un document récent de 1842, *ibid*, IX, p. 49). *Lettre synodale des évêques de Constantinople au czar de Moscou* dans Melchisedek, *Viala si minunele sf. Parascheva*, Bucuresti, 1889, p. 51. Deux documents contenus dans Melchisedek, *Notite*, p. 100. *Chronique* de C. Dapontes dans Erbiceanu, *Cronicarii greci ce au scris despre Romîni în epoca Fanariotilor*, Bucuresti, 1890, p. 96.

2. Cantemir, *Descriptio Moldaviae* éd. de l'académie roumaine, p. 170; Paul d'Alep dans *l'Arhiva istorica*, I, 2, p. 70 et 98.

3. *Chronique* de Capitanul dans le *Mag. istoric*, I, p. 297; *Letopisetete* éd. Cogalniceanu, I, p. 299 et 313.

séjour dans les pays roumains. Rien ne saurait nous donner une idée plus complète de la toute-puissance de l'influence grecque, à cette époque, dans les principautés, que cette déclaration de l'écrivain arabe <sup>1</sup>.

La réaction nationale contre les règnes de Léon Tomcha et d'Alexandre l'Enfant, qui avait amené à la tête des pays roumains Mathieu Bassarabe et Basile-le-Loup, avait complètement échoué. C'est vainement que le peuple roumain s'était soulevé pour se débarrasser des parasites qui s'étaient attachés à son corps. Ils y avaient enfoncé leurs mandibules tranchantes et s'y tenaient accrochés comme des sangsues qui viennent seulement de mordre. Puis après chaque accès suivait une période d'apathie. Le peuple roumain se réveillait à nouveau et la lutte recommençait. Elle était pourtant vaine, car les Grecs avaient si bien su prendre racine que malgré tous ses efforts, il dut à la fin plier et recevoir avec soumission le joug qu'on lui imposait.

Nous allons également exposer ces dernières luttes d'un organisme qui ne veut pas se rendre à la merci d'une fatalité qui tend à la détruire. Tout d'abord, le peuple roumain paraît renoncer à la vie ; un calme profond se fait autour de lui, et de son cadavre décomposé semblait devoir surgir une nouvelle formation, un rejeton grec. Tout à coup, l'heure de la résurrection sonne pour lui ; le mort renaît, cherche à se reconnaître et se dresse enfin sur ses pieds pour reprendre la lutte avec des forces auxquelles il avait su se retremper dans sa période de léthargie.

C'est cette lutte dramatique entre le peuple roumain et l'élément grec qui caractérise son histoire moderne dans les principautés. Entreprise avant Mathieu Bassarabe et Basile-le-Loup pour repousser l'élément envahisseur, elle s'efforce après eux de rejeter le joug qui s'était appesanti sur les pays justement par le règne de ces deux princes. Ce n'est qu'au <sup>xix</sup><sup>me</sup> siècle, après plus de 200 ans d'efforts et d'attente, que la nation roumaine parvient enfin à s'en délivrer.

PREMIÈRES LUTTES ENTRE BASILE-LE-LOUP ET MATHIEU BASSARABE (1634-1640). — Basile-le-Loup n'avait jamais été en bonnes relations avec Mathieu Bassarabe. Quoiqu'il eût soulevé la Moldavie contre Alexandre l'Enfant dans le but de mettre lui-même la main sur le pouvoir, il vit appeler à Constantinople Miron

1. Paul d'Alep, *Arh. ist.*, I, 2, p. 96 et 102.

Barnovski qui s'était réfugié en Pologne. Celui-ci passant par Bucarest en 1633, Mathieu Bassarabe lui dévoila les plans de Basile et ils s'entendirent ensemble pour s'emparer du compétiteur ; mais Basile se sauva. Le rancuneux Albanais en garda une haine mortelle contre son collègue de Valachie. Après leur avènement, Mathieu Bassarabe refuse de payer à Basile la moitié d'une somme dépensée par lui dans un intérêt commun, celui de se défaire d'un Grec influent de Constantinople, Celebi Curt, qui combattait les deux candidats, en apparence hostiles à ses nationaux<sup>1</sup>. Le désir de vengeance que nourrissait l'Albanais lui fit bientôt concevoir l'idée de renverser son rival et de s'emparer de sa principauté. Il abandonnerait la Moldavie à son fils, afin de parvenir à régner ainsi dans la suite sur les deux pays. L'ambition se greffant sur la haine, les attaques de Basile-le-Loup contre Mathieu Bassarabe trouvent leur explication.

Les relations extérieures nouées par Mathieu Bassarabe facilitent la tâche de Basile-le-Loup. Le prince de Transylvanie, Georges Racotzi, était l'ami de l'empereur d'Allemagne, et par conséquent mal vu des Turcs, qui, cédant aux instances des puissances protestantes, alors en guerre avec l'Empire (guerre de 30 ans), voulaient le remplacer par Moïse Sekely. Mais une victoire remportée par Racotzi sur les Turcs force ces derniers à le reconnaître, malgré sa réputation d'ami des Allemands. Mathieu Bassarabe qui désirait trouver un appui contre les Turcs, conclut un traité d'alliance avec le valeureux prince de Transylvanie. Par cet acte, Mathieu Bassarabe se rapprochait de l'Empire, avec lequel nous le trouvons bientôt après en relations directes. Une correspondance assez suivie s'engage entre la cour de Vienne et celle de Tirgovishteia ; Mathieu Bassarabe va même jusqu'à proposer à l'empereur de lever lui-même l'étendard de la révolte contre les Turcs, s'il voulait lui venir en aide. Mais Ferdinand III qui avait sur les bras la guerre dangereuse contre les protestants d'Allemagne, s'efforce de calmer son trop bouillant allié dont il désire pourtant conserver l'amitié<sup>2</sup>.

Le va-et-vient des ambassades réciproques échangées entre l'Empire et la Valachie ne pouvait passer complètement inaperçu. Basile-le-Loup ne manque pas de dénoncer son rival à la Porte ;

1. Miron Costin dans les *Letopisete*, I, p. 207 ; Schmidt à l'Emp., 20 août 1643, *Documente*, c. pr., IV, p. 673.

2. Voir cette correspondance des années 1635-1637 dans *Documente*, c. pr., IV, p. 618-628.

il l'accuse de trahison envers le sultan <sup>1</sup> et croyant servir les intérêts turcs en même temps que les siens, entre en Valachie avec une armée de 30,000 hommes. Le protecteur de Mathieu Bassarabe, le Turc Rusnamaghi, communique pourtant au sultan une lettre de la part du peuple de la Valachie qui répondait au sultan de la fidélité de son prince, le priait de le maintenir au pouvoir, et louait beaucoup sa bonne administration. Le sultan, qui faisait à cette époque la guerre en Asie et qui craignait de s'attirer l'inimitié des Allemands, reprend en grâce le prince de Valachie et ordonne à Basile de cesser les hostilités.

Sur les entrefaites, Mathieu Bassarabe entre en relations avec la République de Venise qui était à la veille de se brouiller avec les Turcs, à cause de la destruction de la flotte des pirates barbaresques à Valona en 1638. Le prince de Valachie promet à la république une puissante diversion, dans le cas où la lutte éclaterait entre elle et les Osmanlis <sup>2</sup>.

Précisément à cette même époque, en 1639, les Turcs concluent la paix avec la Perse et trouvent le loisir de s'immiscer de nouveau dans les affaires européennes ; ils renouvellent leurs essais de chercher à se débarrasser de Mathieu. Basile-le-Loup, qui se tenait toujours aux aguets, leur offre derechef ses services. Une lettre de l'ambassadeur vénitien met en pleine lumière toutes ces circonstances. Contarini écrit au doge le 10 octobre 1639 : « qu'il savait que le prince de Valachie était très inquiet des préparatifs de guerre faits par le prince de Moldavie et que celui-ci aurait plusieurs fois offert au sultan de chasser Mathieu Bassarabe et de le remplacer par son fils ; que si les Turcs n'avaient pas jusque-là donné suite à ces propositions, c'est qu'ils avaient été occupés ailleurs ; tandis que maintenant on a tout lieu de croire que les Turcs, par une entente secrète, permettront au Moldave de tomber sur le Valaque, celui-ci ayant à plusieurs reprises donné des preuves de mauvaise foi par ses relations intimes avec le Transylvanain et l'Empereur » <sup>3</sup>.

Basile-le-Loup eut aussi recours à la corruption pour obtenir l'autorisation tant désirée par lui. Il avait promis au sultan 500,000 piastres et une augmentation du tribut des deux pays de 200 à 300,000 piastres. Les Turcs, aveuglés par de si magnifiques pro-

1. Schmidt à l'Emp. 1<sup>er</sup> janvier 1637 dans Hurmuzaki, *Fragmente*, III, p. 101.

2. Deux lettres d'A. Contarini au Doge, 18 déc. 1638 et 12 février 1639, *Documente*, c. pr., IV, 2, p. 500-501.

3. *Idem*, p. 505.

messes, envoient à Mathieu Bassarabe un ordre de destitution et se proposent de l'éloigner par la force en cas de résistance<sup>1</sup>. Le prince de Valachie se voyant sérieusement menacé déclare aux Turcs qu'il ne se soumettra qu'à une seule condition : celle de ne pas voir tomber le trône de Valachie entre les mains de Loupou et sa requête est signée par presque tous les boyards du pays. Mais Loupou gagne à sa cause par un don de 100,000 piastre le pacha de Silistrie, Mohamed, et celui-ci réussit à faire repousser la requête de Mathieu. Basile-le-Loup entre peu après en Valachie, s'attendant à être soutenu par les Tatares et les pachas du Danube, auxquels le sultan avait donné des ordres en conséquence.

Il était si certain de la victoire qu'il installa son fils sur le trône de Moldavie et partit avec sa cour et ses trésors pour sa nouvelle principauté. Mais à *Ojogeni*, sur la rivière Prahova, il est complètement défait par Mathieu Bassarabe. Les Turcs voyant que le prince de Valachie était décidé à se défendre, feignent de lui pardonner à nouveau et envoient en Valachie et en Moldavie deux Tchaouches porter une nouvelle confirmation aux deux princes rivaux.

PÉRIODE DE CALME (1640-1652). — Les complications qui interviennent bientôt dans les relations politiques des pays voisins, forcent les voévodes de Valachie et de Moldavie à suspendre un certain temps leurs hostilités. Racotzi, qui avait été jusqu'à cette époque en bonnes relations avec l'Empire, passe du côté des protestants, à l'instigation du cardinal de Richelieu, et il conclut avec lui, en 1638, un traité d'alliance par lequel la France s'oblige à payer au prince transylvain 120,000 écus par an. Richelieu envoie même un ambassadeur spécial au sultan, le sieur de la Haye, chargé d'obtenir pour Racotzi l'autorisation de porter les armes contre les Allemands sans encourir la disgrâce du sultan<sup>2</sup>. Les Turcs qui étaient depuis 1639 en guerre avec Venise, avaient tout intérêt à se ménager de bons rapports avec les Allemands. Au fond pourtant ils les détestaient et voilà pourquoi leur politique vis-à-vis de l'Empire joue un double jeu qui ne laissait pas de compliquer d'une manière presque inextricable les relations

1. Contarini au Doge, 13 nov. 1639, *idem*, p. 506.

2. *Actes et documents pour servir à l'histoire de l'alliance de G. Rakoczy I<sup>er</sup>, prince de Transylvanie, avec la France et la Suède dans la guerre de Trente ans*, publiés par Szilagyi Sandor, Pesth, 1874, p. 25. Comp. Jonescu Gion, *Ludovic XIV și Const. Brancovanu*, Bucaresti, 1884, p. 59.

politiques des pays roumains. Les Turcs fermaient les yeux sur les actes d'hostilité commis par Racotzi contre leurs amis, tant que la fortune souriait à ses armes ; mais aussitôt que la chance venait à tourner contre lui, ils lui enjoignaient très sévèrement de se tenir tranquille, ne voulant avoir en aucune façon l'air de l'encourager. On comprend aisément les difficultés qu'un pareil système devait susciter aux princes roumains et surtout à Mathieu Bassarabe.

Tant que Racotzi avait été l'ami de l'Empereur, la politique du prince de Valachie avait suivi une ligne de conduite fixe et déterminée. Il s'était efforcé de se maintenir sur le trône, non précisément grâce aux cadeaux qu'il faisait aux dignitaires turcs, car de ce côté-là il était distancé par Loupou, mais bien plutôt par l'appui qu'il avait trouvé auprès des puissances chrétiennes, la Transylvanie, Venise et l'Allemagne, toutes ennemies actuelles ou éventuelles des Turcs. Puis il avait montré à ces derniers que son bras était puissant en cas de danger et qu'il disposait d'une forte armée de mercenaires. En d'autres termes, il s'était imposé aux Turcs, qui craignaient de voir surgir un autre Michel-le-Brave. Si Racotzi, le soutien le plus proche et le plus sérieux de Mathieu, devenait l'ennemi de l'Empire, que la politique des Turcs avait intérêt à ménager à cause de leurs luttes avec Venise ; si la mésintelligence se mettait entre ses deux alliés, alors que le plus faible était le plus proche de lui et que c'était le plus fort qui s'en trouvait le plus éloigné, un pareil état de choses devait mettre la conduite politique du prince de Valachie dans un étrange embarras.

Si la position de Mathieu Bassarabe devenait plus difficile, il pouvait cependant y consacrer tous ses moyens d'action, car Basile-le-Loup était empêché pour d'autres raisons de donner suite à ses agressions contre lui. D'abord, il devait réparer les pertes considérables essuyées par sa défaite à Ojogeni. Puis les Turcs l'avaient chargé d'une mission diplomatique, de la réussite de laquelle il attendait la plus brillante récompense, qui n'était rien moins que le trône de la Valachie, tant convoité par lui. Comme cette mission ne laissait pas d'être difficile, il dut y consacrer toutes ses forces et son attention. Voici de quoi il s'agissait :

Vers l'année 1640 une guerre éclate entre les Turcs et les Cosaques, peuple de pirates qui menaçaient souvent de leurs flottilles la capitale même de l'empire ottoman. Les Turcs vou-

laient détruire le foyer même dont partaient leurs expéditions maritimes, le port d'Azow, et ils avaient le plus grand intérêt à ce que les Russes ne vinssent pas en aide à leurs ennemis dans la défense de leur port. Basile-le-Loup se trouvant dans les meilleures relations avec le czar de Moscou, les Turcs le chargent d'intervenir auprès de celui-ci pour qu'il refuse son assistance aux Cosaques qui imploraient son secours. Loupou s'y prit si bien qu'il persuada au czar d'abandonner les Cosaques, ce qui leur fit perdre Azow. Le czar ne s'aperçut que trop tard de la faute qu'il venait de commettre <sup>1</sup>.

Ce triomphe du prince moldave le remplit des plus belles espérances. Il demande aux Turcs la confirmation à vie du trône de Moldavie et se met d'autre part en correspondance avec le vizir, qui retournait en Turquie après la prise de possession de la ville des Cosaques et cherche à le déterminer à lui venir en aide pour renverser du trône le prince de Valachie. Afin d'obtenir l'assentiment de la Porte, qui lui était également nécessaire, Basile envoie au sultan 10,000 piastres en argent et 4,000 en fourrures précieuses. Mais le vizir ne trouvait pas son compte à laisser à Loupou seul le mérite d'avoir fait tomber Azow entre les mains des Turcs, mérite qui le blessait dans son prestige. Malgré les largesses de Loupou, il cherche à ravalier les mérites du prince moldave dans le triomphe remporté et démontre au sultan que ce n'était point l'aide de Loupou qui avait fait tomber Azow entre les mains des Turcs, mais bien l'approche de l'armée turque. Le sultan revient alors de son enthousiasme pour les services rendus par le prince de Moldavie et finit par rejeter toutes ses demandes.

On ne saurait s'imaginer la fureur qui s'empara du fougueux Albanais lorsqu'il se vit ainsi joué par les Turcs, auxquels il venait de rendre un service aussi important ! Dans les premiers moments il voulait se remettre avec Mathieu et se jeter dans les bras de l'Empereur. Le résident impérial Schmidt ne manqua pas de saisir l'occasion pour attirer le prince moldave du côté des Allemands. Il écrivit immédiatement au médecin de Loupou, le Danois Scogardi, d'insister auprès de son maître pour qu'il acceptât l'arbitrage de l'Empereur dans ses démêlés avec le prince de Valachie, alléguant que leurs querelles ne faisaient que

1. *Del Mercurio overo istoria de tempi corenti* di Vittorio Siri, Genova, 1649, II, p. 866.

donner aux Turcs l'occasion de les dépouiller tous deux. Loupou était d'autant plus furieux que, précisément à la même époque, Mathieu Bassarabe était confirmé à nouveau sur son trône, confirmation qui lui coûtait 100,000 piastres : 60,000 empruntés au vizir lui-même pour faire les cadeaux, tandis que le vizir se contentait des intérêts qu'il touchait pour la somme prêtée, intérêts qui ne s'élevaient pas à moins de 40,000 piastres <sup>1</sup>.

Après mûre réflexion, Basile-le-Loup se décide pourtant de demeurer l'allié des Turcs plutôt que de passer du côté de l'Empereur qui, depuis longtemps en relations avec Mathieu Bassarabe, allait sans aucun doute prendre parti pour ce dernier plutôt que pour un ami récent et non encore éprouvé. Il s'y décida d'autant plus promptement qu'à cette époque, 1643, Racotzi recommençait avec une nouvelle ardeur sa lutte contre l'Empereur. Basile-le-Loup calculait que la Porte ayant intérêt à vivre en bons termes avec l'Empire, la conduite de Racotzi devait être désapprouvée par elle, ce qui ne manquerait pas de nuire à l'allié du prince transylvain, Mathieu Bassarabe. Aussi se hâta-t-il d'écrire une lettre au sultan dans laquelle, après avoir énuméré tous les services qu'il lui avait rendus, sans oublier le dernier, la reddition d'Azow, il indiquait au sultan le moyen de contraindre Racotzi à conformer sa conduite aux intérêts de la Porte. Quant à la Transylvanie, écrivait-il dans sa lettre, ce serait chose très facile de la réduire, car elle pouvait être attaquée de plusieurs côtés à la fois : par le pacha de Temichoara, les Tatares, les Moldaves et les Valaques (ces derniers, bien entendu, dans le cas où le pays de Mathieu serait confié à Loupou). D'ailleurs, les deux tiers de la population transylvaine étant d'origine roumaine, elle pourrait facilement se révolter contre les Hongrois, de sorte que ceux-ci ayant à la fois sur les bras la guerre intérieure et la guerre extérieure ne sauraient plus de quel côté se tourner <sup>2</sup>.

Loupou ne se rendait pas compte des sentiments véritables que la Porte nourrissait à l'égard des Allemands. Car Racotzi ayant remporté depuis peu quelques avantages contre les Allemands, la Porte devait être assez satisfaite de lui et donc les

1. Voir plusieurs lettres de Schmidt à l'Emp., et de d'Asquier à Scogardi (1643) dans *Documente*, c. pr., IV, p. 674, et Hurmuzaki, *Fragmente*, III, p. 128-133. Comp. les rapports de Girolamo Trevisano et Angelo Alessandri au Doge (1642), *Documente*, c. pr., IV, 2, p. 515-517.

2. Basile-le-Loup au grand vizir, 14 janv. 1643, *Documente*, c. pr., IV, p. 669.



dénonciations et les offres de Basile portaient à faux. Les Turcs vont même si loin, pour aider le prince Racotzi, qu'ils ordonnent en secret en 1644 à Mathieu Bassarabe et à Basile-le-Loup de lui prêter assistance contre l'Empereur. Mais ni Mathieu Bassarabe, qui ne voulait pas s'aliéner les sympathies allemandes, ni Basile-le-Loup qui ne voulait à aucun prix contribuer à affermir la position du Transylvain et par cela indirectement celle de son rival, ne se hâtent d'obtempérer à cette injonction. Bien loin de là, les deux princes ont recours à la corruption pour se faire pardonner leur désobéissance. Mathieu Bassarabe envoie au sultan 40,000 piastres et 20,000 au vizir ainsi que des sommes proportionnelles aux dignitaires subalternes et reçoit à nouveau la confirmation de son pouvoir. Basile-le-Loup, pour ne pas se laisser distancer en libéralités, chose à laquelle ses amis et ses protecteurs l'exhortaient avec insistance, envoie de son côté 22,000 piastres au sultan, tout autant au vizir, et il est également confirmé. Le vizir trouve bientôt le moyen d'extorquer une nouvelle somme de 40,000 piastres à Mathieu Bassarabe pour repousser les prétentions d'un compétiteur, Bogdan, que le grand dignitaire feignait d'écouter. Mathieu Bassarabe voyant que les Turcs livraient continuellement assaut à sa bourse, crut y mettre un terme en donnant une somme plus forte pour sa confirmation à vie. Mais les 100,000 piastres qu'il partagea entre le sultan et les différents dignitaires ne furent pas plus tôt encaissées qu'il ne se vit confirmé que pour une seule année <sup>1</sup>. Mais ces sommes ne furent pas les seules que les princes roumains eurent à déboursier pour se maintenir au pouvoir. Basile-le-Loup surtout avait dès longtemps habitué les Turcs et les Grecs de Constantinople à jouir de ses libéralités. Il payait grassement plusieurs personnages tels que Cassum aga, Maïmar pacha, Regepp aga, ainsi qu'une foule de Grecs puissants auxquels il servait des pensions annuelles et envoyait des provisions de bouche. Il servait aussi une pension à Alexandre-l'Enfant pour écarter sa compétition au trône. L'un de ses agents les plus chèrement rétribués était Cornélius Haga, l'ambassadeur hollandais. Après le rappel de celui-ci, Loupou veut le remplacer par un certain Grillo et, pour se l'attacher plus fortement, lui donne même sa fille en mariage, mésalliance qui fût très commentée. A Pâques et pour le nouvel an tous ces

1. Giovanni Soranzo au Doge, 19 Janv. 1645 et 15 Janv. 1646, *idem*, IV, 2, p. 534 et 543.

hommes d'affaires recevaient un cadeau extraordinaire de 6000 piastres et le prince moldave s'empressait de recevoir à sa cour et de combler de faveurs tous leurs parents et leurs amis <sup>1</sup>.

Ces extorsions continuelles et les difficultés dans lesquelles les plongeait la politique à deux fins de la Porte poussent les deux rivaux à un semblant de réconciliation. En l'année 1644, le métropolitain moldave Varlam est envoyé par Basile-le-Loup auprès de son frère Mathieu <sup>2</sup>. Quoique ce semblant de réconciliation ne fût guère sincère, il n'en retarda pas moins de plusieurs années la reprise des hostilités entre les deux princes roumains.

Racotzi avait été à plusieurs reprises battu par les Allemands dans le courant de l'année 1644, malgré les avis répétés de la Porte de cesser les hostilités. Les Turcs qui étaient à cette époque au plus fort de leur lutte avec les Vénitiens, craignaient qu'ils ne fussent bientôt obligés de venir en aide à leur vassal, serré de près par les Impériaux. Voulant prévenir un conflit avec l'Allemagne et en même temps empêcher les Impériaux de s'introduire en Transylvanie, les Turcs se décident à en chasser eux-mêmes leur vassal désobéissant et chargent les voévodes roumains de commun avec les Tatares d'intrôniser le nouveau prince, Moïse Sekely, en Transylvanie (1645) <sup>3</sup>.

Mathieu Bassarabe qui voit son allié définitivement compromis aux yeux du sultan, l'abandonne et se décide à obéir aux ordres de son suzerain. Le résident impérial remercie les deux princes pour leur conduite envers l'empereur et envoie à Basile-le-Loup de riches cadeaux <sup>4</sup>.

Il va sans dire qu'en suivant forcément une politique identique, par laquelle ils rendaient indirectement service aux Allemands et combattaient le prince Racotzi, Loupou et Bassarabe se trouvaient dans l'impossibilité de donner suite à leurs sentiments mutuels d'hostilité, quelques violents qu'ils fussent.

Une nouvelle calamité qui vient s'abattre sur la Moldavie retarde encore la reprise des hostilités jusqu'en l'année 1652. Les

1. Deux rapports de Schmidt à d'Asquier et à l'Emp. (1642 et 1643) dans Hurmuzaki, *Fragmente*, III, p. 130 et *Documente*, c. pr., IV, p. 672. Comp. Giovanni Soranzo au Doge, 26 janv. 1743, *idem*, IV, 2, p. 523.

2. C'est le titre que Loupou donne au prince de Valachie dans une lettre du 24 Nov. 1645, *idem*, p. 540. Comp. Dr Scogardi à Schmidt, décembre 1644 dans Hurm., *Fragmente*, III, p. 141.

3. Lettre de Loupou et réponse du grand vizir de janvier 1645. *Documente*, c. pr., IV, p. 697. Comp. Greifenclau à l'Emp., 27 Mars 1645, *Fragmente*, III, p. 143.

4. Plusieurs documents de l'année 1645 dans *Documente*, c. pr., IV, p. 698-702 et *Fragmente*, III, p. 144.

Tatares qui étaient chargés par la Porte de passer en Transylvanie pour y introduire Moïse Sekely, commencent par ravager la Russie et, par la même occasion, s'abattent également sur les régions limitrophes de la Moldavie. Basile-le-Loup les en chasse et leur enlève tout le butin qu'ils rapportaient des pays russes. Cet acte d'inimitié vis-à-vis d'alliés, comme les Tatares prétendaient l'être pour les Moldaves, puisqu'ils étaient chargés de la même mission par les Turcs, leurs maîtres communs, les pousse à exercer une terrible vengeance. Ils inondent le pays entier et le mettent pendant près de deux ans à feu et à sang (1649-1650) <sup>1</sup>.

DERNIÈRES LUTTES DE BASILE-LE-LOUP CONTRE MATHIEU BASSARABE. — Durant cette période de relations plus calmes entre la Valachie et la Moldavie, le prince de ce dernier pays avait opéré une évolution politique lente mais grosse de conséquences. Il s'était éloigné peu à peu des Turcs avec l'aide desquels il voyait qu'il n'arriverait jamais à son but et s'était rapproché des Polonais, espérant par leur concours réaliser le rêve de sa vie.

Basile-le-Loup avait été au commencement de son règne dans des rapports assez tendus avec la Pologne, car il avait empêché Moïse Movila, qui était complètement dévoué aux intérêts de ce royaume, de devenir prince de Moldavie. Aussitôt que l'idée de remplacer Mathieu Bassarabe eût traversé son cerveau, il s'appliqua à se réconcilier avec les Polonais et travailla beaucoup à établir la paix entre eux et les Turcs en 1634. Depuis lors ses relations avec les Polonais devinrent de plus en plus intimes ; il finit même par marier l'une de ses filles au général Koniekpolsky et la seconde au duc Radziwill de Lithuanie. Pour obtenir la permission de contracter ces alliances, qui ne convenaient pas trop aux Turcs sous le rapport politique, Basile-le-Loup est forcé de leur faire d'importants cadeaux <sup>2</sup>.

Lors de la dévastation de la Moldavie par les Tatares, et afin d'empêcher les Cosaques de se joindre à eux, Basile donne en mariage sa troisième fille, la belle Roxandre, à Timouche, fils de leur Hetman.

Par ces alliances, Basile-le-Loup entrait complètement dans

1. Miron Costin dans les *Letopisete*, I, p. 292. Comp. un document hongrois sans date qui se rapporte à cet événement dans les *Monumenta Hungariae historica, diplomataria*, XXIII, p. 667 et Reniger à l'Emp., 27 sept. 1650 dans Hurmuzaki, *Fragmente*, III, p. 154.

2. Dr Scogardi à Schmidt 27 sept. 1644 dans Hurmuzaki, *Fragmente*, III, p. 139. Comp. Miron Costin, *Letopisete*, I, p. 284.

les vues des Polonais, qui précisément à cette époque étaient à la veille de se brouiller de nouveau avec les Turcs. Mathieu Bassarabe, au contraire, après la mort de Racotzi I<sup>er</sup> (1648) et l'avènement de son fils Racotzi II au trône de Transylvanie, avait vu s'éclaircir l'horizon politique. Racotzi II s'était empressé de s'accorder tant avec les Turcs qu'avec l'Empereur. La guerre vénitienne n'étant pas encore terminée, les Turcs n'avaient pas intérêt à troubler leur rapports avec l'Empire, de sorte que de tous côtés le calme remplaçait l'agitation. Restait un seul point noir dans le ciel politique qui ne faisait que grandir et menaçait de devenir un nuage dévastateur. C'était Basile-le-Loup qui se sentant le courage de braver les Turcs eux-mêmes à l'aide de ses nouveaux amis, les Polonais et les Cosaques, se préparait de nouveau pour la guerre. Mathieu Bassarabe et Georges Racotzi le Jeune ne manquent pas de dénoncer à la Porte les plans de Loupou<sup>1</sup> qui était sur le point d'en passer des projets à l'action.

Cette fois, Mathieu Bassarabe résolut de combattre Loupou à outrance. Sachant combien peu il était aimé dans son pays, à cause des faveurs qu'il accordait à l'élément grec, les princes de Valachie et de Transylvanie se décident à lui susciter un compétiteur, qu'ils trouvent bientôt dans la personne de son logothète, Etienne Georges. Celui-ci, qui avait reçu de son maître la somme de 40.000 piastres pour préparer l'expédition contre la Valachie, s'enfuit en Transylvanie, d'où il revient bientôt à la tête d'une armée pour renverser Loupou. Le prince surpris ne savait où chercher un appui. Chez les Turcs il n'osait le faire, attendu qu'il les savait irrités contre lui et le pays le repoussait aussi, en haine des Grecs dont il était entouré. Il est forcé de quitter Jassy, de chercher un refuge chez les Cosaques et d'appeler à son secours son gendre Timouche.

Les Turcs craignaient fort que Loupou n'attaquât les princes qu'il haïssait, Bassarabe et Racotzi, et ne devint plus puissant par leur défaite, que la Porte elle-même. Loupou rentre en Moldavie soutenu par son gendre, défait l'armée que lui oppose Etienne Georges à *Popricani* sur la Jijia, affluent du Pruth. Au lieu de se contenter de sa victoire et de suivre les avis de quelques-uns d'entre ses boyards qui lui conseillaient de se mettre avec les Turcs dans de bonnes relations, Basile se laisse entraîner par les conseils de son gendre qui l'exhortait à venger sur Mathieu

1. Schmidt à l'Emp., 8 juin 1651, *Fragmente*, III, p. 164.

Bassarabe l'injure qu'il en avait reçue et passe en Valachie ; mais il est complètement battu à *Finta* sur les bords de la Jalomitza le 23 Mai 1653, et laisse sur le champ de bataille plus de 25.000 hommes hors de combat ; il parvient à grand'peine à se sauver à Jassy ; mais tout le pays se soulève contre lui ; ce n'est qu'alors qu'il s'aperçoit de la haine que toutes les classes de la société moldave nourrissaient contre lui. Ce n'était pas impunément qu'il avait trompé le parti national qui avait crû trouver en lui un défenseur contre les empiètements des Grecs. Il est battu une seconde fois à *Valea-Saca* près de Bacaou ; puis une troisième et dernière fois à *Sirca* près de Jassy. Perdant alors tout espoir, il abandonne sa femme et les trésors qu'il tenait renfermés dans Soutschava et s'enfuit chez les Tatares, dont le Khan avait pour femme la sœur de la sienne (1653)<sup>1</sup>.

Delà il dut passer à Constantinople, où les Turcs voulaient l'avoir à leur disposition pour pouvoir plus facilement lui extorquer ses trésors. Sa fortune était évaluée à 2,000,000 de piastres ; mais par la chute de Soutschava entre les mains d'Etienne Georges son successeur, celui-ci s'était emparé de presque tout son avoir. Ce qui lui en restait, joint à son habileté ainsi qu'aux instances de ses nombreux protecteurs à Constantinople, le font rentrer en faveur. Il n'obtint point de nouveau le trône, chose à laquelle s'opposèrent avec beaucoup d'opiniâtreté les princes des pays roumains ; mais il put du moins le faire accorder à son fils Etienne en 1660, auquel il servait de kapou-kehaïa. Mais Loupou meurt peu de temps après, en 1661<sup>2</sup>.

Mathieu Bassarabe mourut sur le trône un an après la fuite de son adversaire, en 1654. Ses derniers jours furent troublés par une dangereuse révolte des mercenaires. Mathieu qui avait besoin de beaucoup d'argent pour soutenir les dernières luttes contre Basile-le-Loup, avait cédé aux instances d'un Grec, Ghinea Tzucalas et de son compatriote et ami Radou Varzariou qui lui promettaient de remplir son trésor, s'il leur confiait, à l'un la vistiarie, à l'autre l'exécution des hautes œuvres.

Il destitua sans aucun motif le vistiar roumain Stroia et le remplaça par Tzucalas qui tint en effet sa promesse et remit à flot la caisse de Mathieu. Mais en dehors des exactions cruelles

1. Paul de Aleppo dans l'*Arhiva istorica*, I, 2, p. 83-86.

2. Rapport vénitien du 8 Janv. 1659, *Documente*, c. pr., V, 2, p. 58 ; Ballarino au Doge, 28 mars 1661, *idem*, p. 81. Comp. Miron Costin et Neculcea dans les *Letopisete*, I, p. 352 et II, p. 205.

auxquelles il soumettait la population, le nouveau vistiar faisait encore des économies sur la solde des mercenaires. Ceux-ci se révoltèrent et mirent à mort Tzucalas et son acolyte sous les yeux mêmes de Mathieu Bassarabe qui était malade. Peu de temps après que ces troubles se furent calmés, le prince, qui était déjà vieux, expira, le 8 avril 1654.

Si nous faisons le parallèle de ces deux princes des pays roumains, nous reconnaissons que l'un et l'autre étaient des hommes de valeur, habiles, intelligents et s'entendant à la conduite des affaires publiques. Cela explique leurs longs règnes, comparativement à ceux de leurs devanciers et de leurs successeurs. Car de l'argent, tout le monde en offrait, et ce sont précisément ces offres répétées qui provoquaient de si rapides changements. Lorsqu'il se rencontrait des princes qui à côté de leurs libéralités savaient en outre diriger les intérêts politiques, leurs règnes se prolongeaient proportionnellement à leur habileté. Mathieu Bassarabe, rejeton de l'ancienne famille qui avait fondé la principauté valaque, possédait la qualité inhérente à sa race, l'héroïsme guerrier ; mais, sous ce rapport, il était presque égalé par le courageux Albanais qui occupait le trône de Moldavie. Plus avisé néanmoins que ce dernier, le prince de Valachie déployait sa valeur plutôt dans la résistance que dans l'attaque, et si vers la fin de sa vie ce fut lui qui finit par frapper le premier, il ne le fit que comme le lion blessé, qui attaque pour se défendre.

Autant le caractère de Mathieu se montrait calme et réservé, autant fougueux était celui de Basile-le-Loup. Originaire des pays où le soleil est chaud, son sang bouillonnait facilement et alors ses emportements étaient plutôt terribles que sensés. Voilà pourquoi la chance lui fut presque toujours contraire, tandis qu'elle n'abandonnait presque jamais les drapeaux de son sage rival. Etant donné le caractère de ces deux princes, on comprend que l'inimitié éclatant une fois entre eux, elle ne pouvait prendre fin que par la chute de l'un d'eux, et celui qui succomba, ce fut Basile-le-Loup. Ce désaccord a pourtant une grande importance dans l'histoire du peuple roumain ; ce fut le coup de mort porté à la puissance d'autrefois de ses pays. Ce qui était encore resté intact de leur ancienne valeur fut alors détruit par cette lutte fratricide. Ces deux princes ne s'en tinrent pas là. Ils jetèrent de plus en plus leur pays sous la griffe des Grecs qui devinrent tout-puissants sous leur règne. La domination phanariote avançait à grands pas, et c'étaient eux qui l'avaient appelée. Aussi ces

deux règnes marqueraient-ils le point le plus fatal de l'histoire du peuple roumain, si cette époque n'avait en même temps jeté les fondements de sa régénération future, par l'introduction de la langue roumaine dans sa vie officielle, civile et religieuse, événement capital de l'histoire du peuple roumain.

## Introduction de la langue roumaine dans l'Eglise et l'Etat

L'introduction de la langue roumaine dans l'Eglise et l'Etat en Moldavie et en Valachie paraît de prime abord un fait contradictoire avec la caractéristique de l'époque moderne de l'histoire du peuple roumain, caractéristique qui est la prédominance de la culture et de l'esprit grecs. Mais il n'en est rien ; nous aurons, au contraire, l'occasion de nous convaincre d'un fait assez curieux, c'est que l'introduction de la langue roumaine dans le service de l'Eglise et plus tard dans celui de l'Etat sera due précisément à l'influence grecque.

DÉCADENCE DU SLAVONISME. — Comme la langue slave n'était pas l'idiome national, elle devait être apprise par les prêtres et les fonctionnaires roumains. Cette étude se faisait dans les écoles attachées aux monastères qui servaient de refuge aux moines serbes ou bulgares de l'autre côté du Danube. Ces moines et leurs disciples roumains entretenaient toujours vivante la connaissance du slavon. C'est pourquoi dans les anciens temps le slavon constituait presque exclusivement la langue écrite, tant pour les livres sacrés que pour les actes publics ou privés qui intervenaient entre citoyens. Les textes roumains n'existent qu'exceptionnellement.

Avec le temps et surtout à partir des règnes de Radou IV et de Neagoe Bassarabe, les monastères les plus riches des pays roumains et ceux précisément où la culture du slavon était le plus florissante, se remplirent de moines grecs qui en délogèrent les représentants du slavonisme. Les suites du changement



intervenue dans l'élément culturel des couvents sont faciles à saisir. Les Grecs, s'impatronisant dans ces institutions, changèrent la langue du culte et imposèrent à leurs disciples l'étude de leur propre idiome.

Le fait le plus extraordinaire, c'est qu'en Bulgarie même, région où le slavonisme des pays roumains puisait continuellement de nouvelles forces, les couvents ayant fini par être complètement grécisés, il ne s'y trouvait plus des prêtres qui connussent le bulgare<sup>1</sup>. Le prince de Valachie Mathieu Bassarabe voulant avoir un homme qui connût la langue bulgare pour surveiller l'impression de quelques ouvrages écrits en cette langue, s'adresse à François Marcanich de Kiprovschi en Bulgarie et lui demande de lui en procurer un. Marcanich lui envoie un *Croate*, le père Raphaël, ne pouvant trouver en Bulgarie personne qui fût propre au service demandé<sup>2</sup>.

Les monastères des pays roumains étant déjà en grande partie grécisés du temps de Mathieu Bassarabe et de Basile-le-Loup, les hommes connaissant le slave commencèrent à faire défaut de tous côtés et les pays se trouvèrent bientôt, par rapport à la religion, dans un grand péril, celui de voir disparaître le service divin dans les églises, dont les livres en langue slave n'offraient plus aucun sens aux prêtres qui ignoraient cet idiome. Il ne faut pas croire que les Grecs qui avaient supplanté les moines slaves dans les monastères se fussent empressés de se répandre dans toutes les églises du pays. Ils ne recherchaient que les églises et les couvents riches, tandis que les églises des villages ou celles des villes pauvres ne les attiraient jamais.

Les princes Mathieu Bassarabe et Basile-le-Loup furent donc forcés par les circonstances d'introduire dans l'Eglise la langue nationale, pour la connaissance de laquelle il suffisait de savoir lire et écrire. Paul d'Alep nous dit en effet que « Loupou aurait fait imprimer des livres en roumain pour le peuple qui ne connaissait pas le slave », et Del Chiaro, personnage qui visita la Valachie du temps de Brancovane, moins de cinquante ans après l'événement, trouvant que dans plusieurs églises on lisait en roumain et en exprimant son étonnement devant quelques nobles,

1. Visitatio della Valachia, anno 1640, dans les *Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium, acta Bulgariae ecclesiastica*, Zagrabiae, 1877, p. 71 : « Li loro (de' Bulgari) vescovi sono quasi tutti Greci » ; p. 48 : « Sendoche quelli di Bulgaria sono pochi e deboli in doctrina ».

2. Lettre de Mathieu Bassarabe qui invite le père Raphaël, 29 juillet 1837 ; recommandation du pape donnée au moine, 18 février 1638, *idem*, p. 48.

en reçut la réponse : « Que cet abus s'était introduit depuis peu de temps, attendu que la plupart des prêtres, lorsqu'ils recevaient leur ordination, ne connaissaient pas d'autre langue que le valaque »<sup>1</sup>.

Voilà comment il se fait que l'influence grecque contribua à faire introduire la langue nationale dans le service religieux officiel de l'Eglise roumaine.

L'IMPRIMERIE DANS LES PAYS ROUMAINS. — Les textes en roumain des livres saints existaient, quoique exceptionnellement, depuis une époque assez ancienne. A ces textes vinrent s'ajouter, dans le courant du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècles, ceux qui avaient été traduits par les chefs de l'église luthérienne et calvine de la Transylvanie, dans le but de convertir les Roumains à la réforme. Parmi ces derniers, il y en a beaucoup d'imprimés ; tels sont les différents catéchismes luthériens et calvins, l'Évangile et le psautier de Coressi<sup>2</sup>. Quoique les pays roumains aient possédé d'assez bonne heure des ateliers d'imprimerie, on n'imprimait dès l'abord que des livres en slave et ce n'est que sous Mathieu Bassarabe et Basile-le-Loup que l'art typographique est appliqué à l'impression de livres roumains, afin qu'on pût les répandre plus rapidement dans les pays. Nous avons établi dans le précédent volume, avec assez d'apparence de vérité, que l'imprimerie existait en Valachie du temps de Mihnea I<sup>er</sup> (1507). On trouve dans tous les cas des preuves très concluantes qu'elle fonctionnait déjà dans ce pays vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Ainsi dans les comptes de la ville de Brachov (Kronstadt), nous trouvons noté sous la date du 11 juin 1573, « qu'un prêtre serait venu de Valachie pour se procurer des appareils d'imprimerie et aurait été entretenu pendant quatre jours au compte de la ville ». Le 12 décembre de la même année on trouve une autre annotation « que le diacre du vladica (métropolitain), qui lui-même est typographe, serait venu de Valachie pour se procurer une presse »<sup>3</sup>.

Si pour l'époque antérieure à Mathieu Bassarabe on ne possède que des indices sur l'existence de l'imprimerie en Valachie, ce prince aussitôt après son avènement prend des mesures efficaces pour l'impression des livres dans son pays. Dès l'année

1. Paul d'Alep dans l'*Arhiva istorica*, I, 2, p. 67 ; Del Chiaro, *Istoria delle moderne rivoluzioni della Valachia*, etc., Venezia, 1718, p. 82.

2. Ci-dessus volume I, p. 464.

3. *Sächsischer Hausfreund*, 1874, Kronstadt.

1634, peu de temps après son avènement, nous le voyons faire don d'un village au monastère de Govora, où se trouvait comme égoumène le Macédonien *Meletie le Typographe* <sup>1</sup>. Ce titre n'était pas qu'un nom de famille, ce qui nous est prouvé par le fait que peu après nous trouvons une imprimerie installée à Govora. C'était pour surveiller les impressions qu'il y faisait faire que Mathieu Bassarabe avait fait venir le père Raphaël (1637).

Mais avant l'arrivée du savant croate, en 1636, un livre slave avait été imprimé en Valachie, dont on n'en a retrouvé jusqu'ici qu'un seul exemplaire à la bibliothèque de Kiev <sup>2</sup>. En 1638 le diacre Dobrea, *imprimeur valaque*, est appelé en Transylvanie pour y diriger l'impression d'un livre de prières en roumain <sup>3</sup>. Sous le règne du prince Racotzi (1630-1648), bien que l'année ne soit pas déterminée, un certain *Etienne le typographe* passe de Valachie en Transylvanie pour y voir le métropolitain Etienne, et s'arrête pour un jour chez le protopope Radou, du village de Schinka <sup>4</sup>.

C'est en 1640 que sort des presses de l'imprimerie du monastère de Govora en Valachie le premier livre roumain, un recueil de canons de l'Église orientale qui porte le nom de *Pravila mica* (petite loi); deux années plus tard, en 1642, apparaît un autre imprimé roumain : les enseignements de tous les jours de l'année par Melchissédec, égoumène du monastère de Dlagompli, traduits du grec en roumain. L'imprimerie valaque est ensuite transférée plus à proximité de l'archevêché, à Tirgovischtea, où elle continue à produire des livres roumains. En Moldavie, l'introduction de l'imprimerie paraît devoir être attribuée à Basile-le-Loup qui fait venir les instruments ainsi que les ouvriers nécessaires de Kiev. Ceux-ci lui avaient été envoyés par le métropolitain de cette ville, Pierre Moghila, Moldave d'origine, qui lui avait procuré aussi les professeurs de son école. Le premier imprimé connu qui soit sorti de l'imprimerie du monastère des Trois-Saints de Jassy en 1643, est un livre de sermons (Cazaner), dans l'un desquels, le 4<sup>me</sup>, les Calvinistes sont admonestés parce qu'ils ne respectaient pas le carême. Le métropo-

1. Chrysobulle reproduit d'après l'original roumain par V. Pop, *Dissertatie despre tipografie romanesti*, Sabiu, 1838, p. 52.

2. La préface de ce livre a été reproduite en traduction roumaine dans l'*Arhiva de Jassy*, III, 1892, p. 283.

3. Voir la préface de ce livre imprimé en 1641.

4. Notice sur un Pentecostaire de l'année 1613 reproduite par V. Pop, *Dissertatie* p. 23.

litain Varlam ayant été envoyé en 1644 par Basile-le-Loup en Valachie pour conclure la paix avec Mathieu Bassarabe, trouve encore dans la bibliothèque d'un boyard de ce pays, ami des lettres, Oudrischté Nastourel, un catéchisme calviniste imprimé en roumain, et comme ce livre lui semblait « plein de poison et de mort spirituelle », il en entreprend la réfutation, après son retour en Moldavie, dans un écrit imprimé en 1645. La même année, Varlam publie un autre livre de polémique religieuse contre les protestants dans lequel il défend les sept sacrements de l'église orthodoxe contre les réformés qui n'en admettaient que deux. En 1646 paraît à Jassy la collection des lois impériales, toujours en langue roumaine et en 1652, en Valachie, la grande loi de Mathieu Bassarabe<sup>1</sup>.

La langue roumaine suivait donc une marche ascendante, malgré le triomphe de plus en plus complet de l'influence grecque. Elle avait commencé à se manifester à une époque très reculée par des textes sacrés qui ne pouvaient être que des manuscrits. Après la découverte de l'imprimerie et dans un but de prosélytisme, les protestants de Transylvanie font imprimer des livres contenant leur doctrine en langue roumaine. Du temps de Mathieu Bassarabe et de Basile-le-Loup, les livres sacrés orthodoxes commencent à paraître au jour et bientôt après la langue roumaine finit par devenir l'organe de la pensée dans d'autres directions également. La culture grecque d'autre part jetait tous les jours de plus profondes racines, sans parvenir à étouffer l'éclosion de la pensée roumaine, à laquelle elle avait elle-même donné l'essor. Aussi verrons-nous plus tard que la lutte contre l'élément grec sera puissamment soutenue par la littérature roumaine.

ESSAIS DE MAINTIEN DU SLAVONISME. — Il ne faut pas croire que les hommes de cette époque virent avec plaisir l'introduction de la langue roumaine dans le service divin à la place du slavon. L'idiome slave employé dans le service divin depuis un temps immémorial avait pris un caractère sacré. On ne pensait pas que les prières adressées dans une autre langue à la divinité, à l'exception du grec, fussent bien accueillies. Voilà pourquoi nous avons vu les boyards valaques traiter d'*abus* l'introduction de

1. 1645. *Raspunsurile la catehismul calvinesc tiparit in Belgrad in 1642, 1645. Septe taine ale bisericiei crestine*, 1646 ; *Carte romaneasca de invatatura pravilelor imparatesti*, talmacita din limba elineasca pre cea moldoveneasca, 1646. *Pravila cea mare sau Indreptarea Legei*, Tirgovishteia, 1652.

l'idiome national dans le service de l'église. Les princes mêmes qui avaient entrepris cette innovation ne pensaient pas différemment. Aussi, conjointement à cette mesure, cherchent-ils par d'autres moyens à faire revivre le slavonisme agonisant. Ainsi Basile-le-Loup fait venir, en même temps que son installation typographique, des professeurs de langue slave de Kiev, qui arrivent en Moldavie peu après l'achèvement de l'église des Trois-Saints de Jassy, où il voulait établir son école. Pierre Movila, archevêque de Kiev, Moldave d'origine et ami de Basile-le-Loup, lui envoie même le recteur du séminaire de Kiev, *Sofronie Pociatski*, pour diriger l'école que le prince moldave voulait fonder. Basile le nomme directeur de son école et égoumène du monastère où elle allait s'ouvrir <sup>1</sup>.

Un document émané d'Etienne Georges, successeur de Basile-le-Loup, rappelle que son devancier avait fait venir des professeurs savants de la ville de Kiev, envoyés par le métropolitain Pierre Movila <sup>2</sup>.

Avec des éléments de ce genre, l'école fondée par Basile-le-Loup ne pouvait servir en premier lieu qu'à l'enseignement du slavon, quoiqu'elle eût probablement possédé aussi un cours de grec et un de roumain. Pour ce qui est du grec, nous possédons une indication dans Démètre Cantémir qui, parlant de l'école de Basile-le-Loup, dit que c'était une école grecque. Quoique le prince écrivain transporte au temps de sa fondation le caractère que l'école des Trois-Saints possédait à l'époque où il écrivait sa description de la Moldavie (après 1700), il est probable que dès son origine la langue grecque a figuré dans les cours, d'autant plus que nous possédons une preuve certaine que l'imprimerie de Basile-le-Loup était dotée aussi de caractères grecs <sup>3</sup>. Quant au cours de roumain, l'école en possédait naturellement un, du moment que la langue roumaine se trouvait déjà introduite dans le service divin ; puis Paul d'Alep, qui avait vu cette école, dit que

1. L'inscription commémorative de l'église des Trois-Saints, église remarquable aussi comme monument d'architecture (volume I, p. 482), date de 1635. Melchisedek, *Notite istorice si arheologica*, p. 165. Une lettre adressée par le professeur grec Théophile Corydalée à Sofronie Pociatski à Jassy en 1640 nous montre que ce dernier s'y trouvait déjà en cette année. Cette lettre porte en grec le titre : 'Επιστολή δογματική Κορυθαλέως τοῦ ἐν Κωνσταντινουπόλει διδασκάλου πρὸς τὸν πανοσιωτάτου πατέρα Σοφρόνιον Ποκιάσκι τὸν ἑκτορα μὲν πρῶην χρηματίζοντα ἐν Κιαιβία σχολῆς τότε ἐν Γκασίω τῆς Μολδαβίας ἡγουμενεύοντα. Cette lettre a été découverte par M. C. Erbicéanu dans un manuscrit grec décrit par lui dans la *Revista teologica*, Jassy, 1884.

2. Document de 1656 dans l'*Uricarul*, III, p. 274.

3. Voir une lettre de Pociatski au métropolitain de Kiev par laquelle il lui demande des caractères grecs, lettre publiée dans l'*Arhiva* de Jassy, III, 1892, p. 253.

Basile-le-Loup aurait fondé à Jassy un grand collège roumain, rapportant à l'école entière le caractère d'un de ses cours <sup>1</sup>.

La fondation d'une école slave en Moldavie, parallèlement à l'introduction de la langue roumaine dans le service divin, ne saurait s'expliquer autrement que par le profond désir de faire revivre le slavonisme, dont le prince aussi bien que le peuple regrettait la disparition. L'introduction de l'idiome roumain dans l'église moldave ne devait avoir qu'un caractère provisoire : c'était un pis-aller dont on voulait se débarrasser le plus tôt possible. Mathieu Bassarabe, suivant en cela les principes qui guidaient l'Albanais dans ses réformes, fonde à son tour, à Tirgovischtea, une école où l'on enseignait le slave et le latin. Il avait introduit la langue latine à côté du slavon, pour empêcher les jeunes gens, qui désiraient s'instruire, d'aller en Transylvanie étudier cette langue parmi les hérétiques <sup>2</sup>.

Il va sans dire que les essais des princes de Valachie et de Moldavie d'infuser de nouveau la vie dans le cadavre du slavonisme ne pouvaient aboutir à rien ; car on ne saurait que retarder les évolutions fatales des phénomènes historiques ; jamais les empêcher. Leurs écoles slavones se grécisèrent bientôt et contribuèrent encore davantage à faire sombrer l'enseignement slave. Le peuple pourtant faisait tous ses efforts pour conserver l'idiome sacré et la routine lui venait surtout en aide. Ainsi, quoique la langue grecque eut supplanté le slavon dans le service des églises riches et que la langue roumaine l'eût chassé des églises pauvres, nous trouvons que jusqu'en 1688, le symbole de la foi à l'ordination des évêques était récité en slave.

Le métropolitain Théodose seul eut le courage de prononcer cette formule en roumain, langue qui fût peu après remplacée par le grec. Dans toutes les églises on donnait la préférence aux prêtres qui possédaient le slavon ; les fidèles, les premiers, y tenaient quoiqu'ils ne le comprissent pas. Aux repas on avait l'habitude de prononcer l'invocation en grec et surtout en slave. Un voyageur qui visita la Valachie en 1699, dit que l'Évangile est lu dans la plupart des églises en slavon, idiome que personne ne

1. Cantémir, *Desc. Mold.*, p. 153 ; Paul d'Alep dans l'*Arhiva istorica*, I, 2, p. 67.

2. Pour l'école slave de Mathieu Bassarabe, dont on ne connaissait pas l'existence jusqu'à présent, voir *Visitatio della Valachia 1640*, dans les *Monumenta slavorum meridionalium*, p. 139 : « Et potrebbe fare una scolla in quel monasterio tanto della lingua latina quanto della cyrilliana come ho fatto il principe nel suo monasterio », p. 141 : « Se fosse una schola della lingua latina et della cyrilliana in un loco solo non haverebbono l'occasione di andare à studiare fra li heretici di Transilvania ».

comprend, en dehors de quelques prêtres, et Raicevich ajoute que du temps même de Constantin Mavrocordato (moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle), les traductions roumaines des livres sacrés étaient peu goûtées <sup>1</sup>.

La même opposition contre l'introduction du roumain comme langue liturgique à la place de slavon se rencontre en Transylvanie. Partout où faire se pouvait, le roumain était rejeté et remplacé par le slave.

Les protestants se virent forcés même en 1675, cent ans après la translation en roumain des textes sacrés, d'obliger le concile du clergé roumain d'ordonner par l'article 8 de ses décisions de retirer l'ordination aux prêtres qui continueraient à se servir du slave à la place du roumain. Toutefois nous retrouvons en l'année 1698 une instruction en sens contraire émanant des autorités ecclésiastiques orthodoxes. Le patriarche de Jérusalem, Dosithée, en commun avec le métropolitain de l'Ungro-Valachie, Théodose, ordonnent à Athanase, métropolitain de la Transylvanie, de ne se servir du roumain que pour répandre la parole de Dieu, tandis que la lecture des prières et des symboles devait se faire en slave ou en grec, attendu que le roumain se trouvant être une langue « pauvre et étroite » il pourrait s'en suivre que la parole sainte fut faussement reproduite <sup>2</sup>.

Quels que fussent les regrets des vrais fidèles pour la disparition du slavonisme et leur efforts pour le maintenir, cette forme de la pensée avait fait son temps et devait périr. Elle allait être remplacée pour le moment dans les hautes sphères de la société par le grécisme ; mais ce dernier devait aussi disparaître à son tour, pour faire place à l'idiome national, le seul qui pouvait donner libre essor à la pensée roumaine.

1. *Condica sinta a mitropoliei Ungro-Vlahiei*, publicata de Ghenadie Craioveanul, Bucuresti, 1886, p. 24 ; Del Chiaro, *Istoria*, p. 32 ; Curiöse Beschreibung der Moldan und Walachey, 1699 (Bibliothèque de l'Académie roumaine, coll. Stourza, N° 4329) sous le chap. VI (nou paginée) ; Raicevich, *Osservazioni storiche, naturale e politiche intorno la Valachia e la Moldavia*, Neapoli, 1788, p. 242.

2. Cipariu, *Acte si fragmente*, p. 148, 241 et 249 ; Heladius, *Status praesens ecclesiae graecae in quo etiam causae exponuntur cur Graeci moderni novi testamenti editiones in graeco-barbara lingua factas accipere recusent*, 1714, p. 20.

### III

## Institutions juridiques

Malgré la haineuse rivalité qui ensanglante si souvent leur règne, les deux princes, dont l'histoire nous a occupé jusqu'à présent, se ressemblent beaucoup par l'activité. Non seulement ils président à l'introduction de la langue nationale dans le service religieux, mais encore ils dotent leur pays de lois presque identiques. Afin de mieux comprendre le caractère de leur législation, il faut remonter un peu plus haut.

COLLECTION DE LOIS ET DE CANONS. — Dans sa description de la Moldavie, Cantémir dit qu'Alexandre-le-Bon aurait reçu de l'empereur de Constantinople (Jean Paléologue), avec le diadème royal, un corps de lois extrait des Basiliques qui constituerait le droit existant<sup>1</sup>.

La chronique anonyme de la Valachie attribuée à Radou IV « un recueil de lois concernant l'organisation de l'église et du service divin, celle des boïaries, des monastères et de toutes sortes de choses<sup>2</sup> ».

Nous n'avons pas d'autre preuve de l'existence de pareilles compilations que l'indication assez vague des deux auteurs cités, et elles sont de beaucoup postérieures aux faits qu'ils relatent. Mais quand bien même ces recueils auraient existé, ils ne pouvaient contenir que des règlements relatifs à l'Eglise, ainsi qu'en fait foi la chronique anonyme.

Il est avéré que les Basiliques qui virent le jour sous Léon-le-Philosophe exercèrent tout aussi peu d'influence sur les peuples slaves du sud du Danube que l'avait fait le Code de Justinien. Ce

1. Cantemir, *Descr. Mold.*, p. 100.

2. *Mag. ist. pentru Dacia*, IV, p. 231.



qui intéressait surtout ces peuples, imbus de l'idée religieuse, c'étaient les dispositions qui concernaient l'Eglise. Aussi tandis qu'on ne rencontre pas chez les Slaves sud-danubiens de compilations de lois civiles ou pénales, celles qui se rapportent au droit canon ne font nullement défaut et ce n'est qu'incidemment que quelques-unes d'entre elles reproduisent aussi des lois civiles<sup>1</sup>. Le plus ancien de ces recueils slaves de lois canoniques est celui qui fût traduit d'après le Nomocanon de Jean-le-Scolastique, contemporain de l'empereur Justinien, traduction qui a dû avoir été faite peu après la conversion des Bulgares au christianisme (vers 900). D'autres recueils suivirent, et bientôt les peuples slaves du sud du Danube possédèrent un droit écrit relatif aux lois de l'Eglise, dans lequel se trouvaient intercalées aussi quelques dispositions d'ordre civil<sup>2</sup>.

Il est naturel d'admettre que les Roumains, qui étaient en contact avec les Slaves du sud du Danube, qui employaient leur langue comme langue écrite et qui leur avaient emprunté une grande partie de leurs institutions, aient introduit chez eux aussi les collections slaves des canons de l'Eglise. Quand bien même donc on admettrait qu'Alexandre-le-Bon et Radou IV avaient déjà introduit les lois byzantines, cette introduction ne saurait avoir été faite directement de Constantinople, mais bien dans la forme que les Slaves eux-mêmes avaient donnée à ces lois. Cette supposition est d'autant plus naturelle que les collections de lois dans les pays roumains ont toujours porté le nom slave de *pravila* et jamais un nom dérivé du grec.

Pour une époque postérieure, nous possédons des preuves écrites sur le fait que nous avançons. On a retrouvé dans les pays roumains trois exemplaires de recueils de canons, tous rédigés en slave par des membres du clergé roumain, dont le premier et le plus ancien (1578) est d'un auteur inconnu; le second a été composé en 1618 par le métropolitain Théophane, et le troisième en 1636 par le moine Mathieu. Les deux premiers appartiennent à la Moldavie, le dernier à la Valachie. Toutes ces collections de lois ecclésiastiques ne ressemblent par leur réaction ni aux prototypes slaves antérieurs, ni aux compilations roumaines postérieures<sup>3</sup>. Nous avons là des travaux originaux,

1. Hube, *Droit romain et gréco-byzantin chez les peuples slaves*, Paris, 1880.

2. Hube, op. cit. ; Pic, *Die rumänischen Gesetze und ihr Nexus mit dem byzantinischen und slavischen Recht*, Prag, 1886, p. 5 et suiv.

3. Pic, l. c., p. 8.

élaborés évidemment d'après des modèles slaves et rédigés en cette langue.

LOIS DE MATHIEU BASSARABE ET DE BASILE-LE-LOUP. — C'est toujours dans cette classe des nomocanons, rédigés d'après les prototypes slaves, qu'il faut ranger la collection de canons publiée en roumain en 1640 par Mathieu Bassarabe. Cette collection se distingue de celles qui l'avaient précédée d'abord par la langue dans laquelle elle est reproduite, puis par le fait qu'elle fût imprimée. Elle fut traduite du slave par le moine *Michel Moxalic*, que nous trouverons écrivant aussi une histoire universelle, et fut imprimée par ordre de Mathieu Bassarabe dans le monastère de Govora par le iéromonaque Etienne d'Ohrida et sous la surveillance de l'égoumène Meletie de Macédoine le Typographe<sup>1</sup>.

En dehors de cette collection de lois ecclésiastiques, connue sous le nom de « la petite loi » — *Pravila cea Mica* — Mathieu Bassarabe en fait imprimer une bien plus volumineuse — la grande loi — *Pravila cea mare*. Cette nouvelle collection n'est plus traduite du slave, mais bien du grec, d'après le nomocanon d'Alexie Rodin, par Daniel de Pannonie aidé de deux maîtres de grec, Pantelimon Ligaridis et Ignace Petritz. Elle est imprimée à Tirgovishteia, en 1652.

Cette compilation contient les lois canoniques, entre lesquelles se trouvent intercalées des dispositions concernant le droit pénal, sur les meurtres, les vols, les injures, les calomnies, avec l'application des peines civiles indépendamment des peines ecclésiastiques, ainsi que des règles relatives aux circonstances qui peuvent faire commuer la peine, telles que la jeunesse, l'ivrognerie, la folie ou les bons antécédents. C'est donc un véritable code pénal. On y retrouve aussi quelques lois civiles empruntées au manuel grec d'Harmoniopoulos, telles que celles concernant la division de la succession, la nomination des tuteurs, la validité des obligations, la quarta Falcidia du droit romain et plusieurs autres dispositions analogues.

A côté de ces lois d'ordre civil et religieux, on rencontre des paragraphes qui ne sauraient avoir aucun sens dans une collection de lois, tels que ceux qui roulent sur les 24 lettres de

1. Voir l'introduction de ce recueil dans la nouvelle édition qui en a été donnée par J.-M. Bujoreanu, Bucaresti, 1885, p. 50.

l'alphabet, sur les îles et leurs dimensions, sur les grandes montagnes, etc. <sup>1</sup>.

La collection de lois de Basile-le-Loup — *Cartea romaneasca de pravilele imparatesti* <sup>2</sup> — traduite aussi du grec par le logothète Eustratie et imprimée en 1646, forme un tout bien plus systématique. Elle contient presque exclusivement des dispositions de droit pénal, identiques à celles qui figurent dans la *Pravila cea Mare* de Mathieu Bassarabe. Le droit canon en est complètement exclu et elle n'emprunte au manuel d'Harmenopoulos que quelques règles civiles concernant les laboureurs, dispositions qui se retrouvent aussi dans la compilation valaque. Ces trois collections ne contiennent pas la moindre trace du droit non écrit, des coutumes du pays, contrairement à ce qu'affirme Cantémir, qui dit que Basile l'Albanais aurait fait rassembler dans un corps les lois écrites *et non écrites* de la principauté moldave <sup>3</sup>.

C'étaient des importations étrangères qui n'avaient de commun que le lien religieux avec les pays roumains. Nous ne savons pas si leurs dispositions furent appliquées dans l'Eglise roumaine, attendu que les jugements s'y rendaient de vive voix et n'étaient pas reproduits par l'écriture. Les dispositions civiles y faisant presque tout à fait défaut et les documents conservés concernant les procès se rapportant presque toujours à des affaires civiles, on comprend aisément pourquoi ces recueils n'y sont jamais cités. Quant au droit pénal, il pouvait bien trouver son application, contenu qu'il était dans les collections dont nous venons de parler. Mais les documents sur les procès criminels sont tout aussi rares que ceux qui ont rapport aux délits spirituels. La chronique anonyme de la Valachie dit quelque part que le prince Constantin Brancovane (1688-1714), accusant le paharnic Staïco de félonie, lui aurait lu le chapitre respectif de la loi qui condamnait les traîtres à être pendus à *une potence plus élevée d'une aune* que celles qui étaient réservées aux criminels ordinaires <sup>4</sup>. Si ces paroles du chroniqueur reproduisent un fait exact, nous ne saurions dire de quelle loi il s'agit, attendu que dans les *Pravila Mica et Mare* de Mathieu Bassarabe on ne trouve rien de pareil.

1. Voir cette collection dans l'édition Bujoreanu, p. 56, 61, 174 et 181.

2. Ed. Sion, Botasani, 1875.

3. *Descr. Mold.*, p. 100.

4. *Mag. ist. pentru Dacia*, V, p. 124.

Nicolas Costin, le chroniqueur moldave, rapporte une circonstance où la loi de Basile-le-Loup a certainement été appliquée. Sous le second règne de Constantin Douca (1701-1704), le capitaine du district de Covourlouï, Goïa, eut la tête tranchée, *en vertu de la loi*, pour avoir ravi une fille fiancée à un autre. En outre la fortune de Goïa fut adjugée à cette fille. La loi de Basile-le-Loup prévoit en effet ce cumul de peines au chapitre sur l'enlèvement<sup>1</sup>.

Avant comme après Basile-le-Loup et Mathieu Bassarabe, la grande majorité des affaires judiciaires dans les pays roumains se tranchait selon les us et coutumes anciens. Presque tous les documents qui parlent de ces affaires se rapportent, quant aux maximes juridiques appliquées, aux coutumes du pays — *obits-cheioul pamîntouloui*.

Pour compléter l'étude des institutions juridiques du peuple roumain, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur son droit coutumier.

**DROIT COUTUMIER PÉNAL.** — La punition des crimes était considérée, d'après une coutume universellement répandue dans le Moyen-Age, non comme une question d'ordre public, mais bien comme une affaire d'intérêt privé. Ainsi le chevalier Guilbert de Lannoy, ambassadeur du roi de France Charles VI et de celui d'Angleterre Henri V, député à la cour de plusieurs princes orientaux, passant de Lithuanie en Moldavie du temps du règne d'Alexandre-le-Bon, en l'année 1421, et se dirigeant, après sa rencontre avec le prince à Cozia, vers le port de Tschetatea Alba situé sur la mer Noire, rapporte : « qu'à l'entrer de nuit en ladite ville de Moncastre fus moy et un mien trucheman prins, rué jus et desroebé de voleurs et même batu et navré au bras villainement et que plus est, je fus desvêtu tout nud en ma chemise et loyé à un arbre, une nuit entière, auprès et sur le bord d'une grosse rivière nommée le Nestre, où je passay la nuit en très grand péril d'estre noyez, mais la merci Dieu ! ils me deslièrent au matin et tout nud comme devant, c'est à scavoïr à tout une chemise, eschappay deulz et m'en vins entrer en la ville. Et perdis environ de cent à six vingt ducats et autre bagues ; mais enfin pour chassay tant envers ledit wiwoude Alexandrie, seigneur dudit Moncastre, que les larrons jusques à neuf furent

1. Nicolas Costin, *Letopisete*, II, p. 54 ; *Cartea de învatatura*, éd. Sion, p. 92.

prins et à moy livrés, le hart au col, en ma franchise de les faire morir ; mais ils me restituèrent mon argent, lors pour l'onneur de Dieu priay pour eulz sauvay la vye <sup>1</sup> ».

C'est sur cette même idée qu'est basé le rachat même de la peine capitale par une somme d'argent, fait attesté par plusieurs documents <sup>2</sup>. Une autre application du rachat de la peine capitale avait lieu lorsqu'on trouvait un homme mort sur les confins d'un village. Ainsi du temps de Bogdan, fils de Lapouschneanou, plusieurs Grecs se plainquirent au prince de la mort d'un des leurs sur la terre d'Alboteni. Le prince impose au village de racheter cette mort par une forte amende ; mais l'amende n'ayant pu être payée par les paysans, le village se vit confisqué au profit du domaine princier. Le boyard Albota qui y demeurait et avait donné son nom au village, s'offre alors de payer lui-même l'amende, qui était de 158 bœufs et vaches, de 600 brebis, de 8 chevaux et de 13 juments ; il s'exécute et le prince lui passe alors la propriété du village qui perd ainsi son indépendance <sup>3</sup>.

Le rachat de la peine corporelle par une somme d'argent est d'origine germano-slave. Chez les Germains, dans les lois des barbares, il est connu sous le nom de *wehrgeld*. Chez les Slaves, le meurtre était d'abord considéré comme question de vengeance privée, et ce n'était que lorsque le mort n'avait point de famille que l'autorité intervenait pour en soumettre l'auteur à une peine pécuniaire <sup>4</sup>. Des Slaves, cette institution du rachat de la peine passa chez les Roumains. Le rachat bien entendu pouvait aussi provenir de la part d'un tiers <sup>5</sup>.

Aussi du moment qu'il était si facile d'échapper par le rachat à la peine de mort, cette dernière était-elle imposée sans distinction pour les plus infimes délits, comme, par exemple, pour un vol simple <sup>6</sup>.

Une autre punition tout aussi cruelle qu'injuste, c'était la confiscation des biens pour cause de félonie. Cette disposition s'explique par les principes du système féodal, qui avait pénétré

1. *Vogages et ambassades de Messire Guillebert de Lannoy* en 1399-1450, Mons, 1840, p. 38.

2. Doc. de 1432, *Uricarul*, XI, p. 12 ; autre sans date, *idem*, X, p. 136 ; 1572, *Arh. istorica*, I, p. 111.

3. Doc. de 1570 dans l'*Uricarul*, II, p. 252. Comp. 1599, *idem*, XIV, p. 91 et un doc. nouveau, de 1800, qui rappelle un fait très ancien de même nature, *idem*, X, p. 139.

4. Voir Evers, *Das aelteste Recht der Russen*, Dorpat, 1826, p. 213.

5. 1615, *Arh. ist.*, I, 1, p. 71.

6. Doc. cité dans la note précédente.

en partie également dans les pays roumains. D'après ce principe, la propriété de tout individu, voire même l'allodiale, était considérée comme émanant du prince et rien que détenue par le propriétaire sous condition de fidélité <sup>1</sup>.

ORGANISATION DE LA PROPRIÉTÉ <sup>2</sup>. — On trouve dans les anciennes coutumes roumaines, relativement au droit de propriété, les restes d'une communauté qui commence aux membres de la famille et finit aux plus proches voisins.

L'aliénation à n'importe qui d'un bien-fonds n'est pas permise. Le propriétaire est obligé d'en proposer l'achat d'abord à ses parents les plus proches, puis aux propriétaires qui l'avoisinent et ce n'est que lorsque les uns et les autres refusent l'acquisition de l'immeuble qu'il peut le vendre à des étrangers <sup>3</sup>.

Cette restriction du droit d'aliénation est facile à comprendre pour les paysans franc-tenanciers, moschnéni et rézèches. Le paysan libre laissait, à sa mort, sa propriété *indivise* à ses descendants, qu'on ne se partageait que par entente, pour l'usage respectif entre les membres de sa famille et non en lots distincts par des lignes tracées sur le terrain. Ainsi les enfants conservent une part proportionnelle à leur nombre dans le terrain labourable, ainsi que le pâturage, la prairie, la forêt et le droit d'abreuvement <sup>4</sup>. On conçoit aisément qu'avec un pareil système de propriété, commune jusqu'à un certain point, le droit d'aliénation fût restreint, et cela afin de ne pas faire introduire par un étranger le trouble dans la famille. Voilà pourquoi aucune vente ne pouvait s'effectuer sans demander préalablement aux parents ou voisins s'ils ne voulaient pas acheter, et ceux-ci avaient toujours le droit d'évincer l'étranger qui se serait introduit dans une propriété sans avoir vu cette formalité s'accomplir. Dans toutes les ventes à des étrangers, le propriétaire mentionne toujours qu'il a prié ses parents d'acheter sa propriété et qu'ils ont refusé <sup>5</sup>.

1. Plusieurs doc. constatant la confiscation ont été cités vol. I<sup>er</sup>, p. 442, note 3.

2. Dans tout ce chapitre nous ne nous occupons que du droit privé, les questions publiques et sociales ayant déjà été touchées, vol. I, p. 203, 224, 441 et suiv.

3. Cette coutume se trouve amplement exposée dans les réponses de gouvernement moldave au gouvernement allemand de la Bukovine, après la prise de possession de cette partie de la Moldavie par l'Autriche en 1775. Voir ces réponses de l'année 1782 dans l'*Uricarul*, XI, p. 257.

4. Voir à titre d'exemple, parmi les très nombreux documents, un de l'année 1602 dans les *Œuvres de Miron Costin* éditées par V.-A. Ureche, I, p. 89.

5. Voir les documents : 1602, Ureche, *idem*, I, p. 89 : 1610, *Arch. ist.*, III, p. 205 ; 1619, Ureche, *cit.* p. 121 ; 1627, *Arch. ist.*, I, 4, p. 8 et 14 ; 1636, *idem*, p. 16 ; 1638, *idem*, p. 23, etc.

On pourrait croire un instant que cette propriété limitée, quant au droit d'aliénation, par l'intérêt collectif des copropriétaires, était d'origine slave ; car les Slaves possèdent encore aujourd'hui la propriété commune sous le nom de *Mir*. Dans la commune russe, la terre arable et le pâturage n'appartiennent point aux familles individuellement, mais à la commune, et celle-ci distribue par son conseil les lots de terres proportionnellement au nombre de têtes de chaque famille <sup>1</sup>. En Russie et chez les Slaves en général, on a une véritable propriété commune, ce qui n'est pas le cas chez les paysans roumains libres. Mais à l'origine la propriété avait chez tous les peuples un caractère plus ou moins collectif, même chez les Romains, qui développèrent plus tard avec tant de rigueur le système de la propriété individuelle <sup>2</sup>. On pourrait donc plutôt admettre que la communauté plus restreinte de la propriété chez les Roumains était d'origine romaine, d'autant plus que le terme employé pour désigner la propriété indivise est celui de *batrîn*, dérivé du latin *veteranus*, et rappelle l'assignation des terres que l'on faisait aux soldats romains <sup>3</sup>.

Ce qui paraît plus difficile à comprendre, c'est que la grande propriété elle-même, qui était absolument individuelle, n'en était pas moins soumise à la restriction du droit d'aliéner, et cela non seulement pour les immeubles ruraux, mais même pour ceux des villes où une indivision avec les voisins était l'exception. Un propriétaire de terres ou de maison ne pouvait aliéner sa propriété à un étranger avant d'en avoir fait l'offre à ses voisins, et dans le cas où cette formalité n'était pas remplie, les voisins avaient le droit d'en évincer l'acheteur étranger, en lui rendant le prix qu'il avait déboursé <sup>4</sup>. On ne saurait expliquer autrement cette restriction appliquée aussi à la grande propriété, où elle n'avait pas sa raison d'être, que par une imitation de ce qui avait lieu chez les paysans.

Une autre forme plus restreinte encore de la propriété commune, celle-là sans aucun doute d'origine slave, c'était celle qui était produite par la *confraternité* (*infratziere*) c'est-à-dire lorsque

1. Mackensie-Wallace, *La Russie et les Russes*, traduit par H. Bellenger, Paris, 1877, I, p. 171.

2. E. de Laveleye, *De la propriété et de ses formes primitives*, Paris, 1832, p. 164.

3. Volume I, p. 82. Pour la division des terres de moschnénis et rézèches en *batrîni* voir p. ex. doc. de 1609 dans les *Œuvres de Miron Costin* éd. V.-A. Ureche, I, p. 113 ; 1662, *idem*, I, p. 91.

4. Trois documents des années 1693, 1697 et 1698 dans le *registre de la logothétie de Brancovane*, inédit aux archives de l'Etat, p. 100, 103 et 378.

deux ou plusieurs individus se constituaient *frères inséparables* (fratzi nedespartzitzi). Dans ce cas, celui qui survivait devenait l'héritier du mort, excepté dans le cas où celui-ci laissait des enfants. Ainsi, par un document de 1450, le boyard Latzcou donne à ses neveux André et Loupou plusieurs villages, à la condition d'être *frères inséparables* et stipule que, dans le cas où l'un d'eux mourrait, sa part passerait à l'autre <sup>1</sup>.

Après avoir examiné le droit qui régissait la propriété entre vivants, passons à celui qui réglait les successions. Ici nous rencontrons une différence sensible d'avec les principes slaves ou germaines, qui admettaient la préférence des garçons sur les filles dans la fortune immobilière et une application exacte des principes romains, qui donnaient aux enfants des deux sexes une part égale dans la succession du défunt <sup>2</sup>.

Quant à la succession ab intestat, la coutume réservait aux enfants une part dans la fortune du père (les documents plus récents leur en attribuent le tiers). Voilà pourquoi les donations aussi bien que la succession par confraternité n'étaient respectées que dans le cas où il n'y avait pas d'enfants. Aussi ne doutons-nous guère que la monstrueuse donation faite en 1704 par Elie Jenake vel pitar, par laquelle il laisse toutes ses terres à l'église de Rakitoasa, confiant sa femme et son fils à la protection du prince, n'ait été cassée <sup>3</sup>.

Cette égalité dans le droit de succession cessait lorsque les filles avaient été dotées. Les filles qui avaient reçu une dot ne participaient plus à la succession de leurs ascendants. Quoique on ne retrouve pas cette disposition dans les monuments plus anciens, on la rencontre dans ceux du XVII<sup>e</sup> siècle et elle a certainement une origine bien plus ancienne. Ainsi dans le testament d'Hélène Cantacuzène, en l'année 1682, quoiqu'elle eût six garçons et six filles, ses terres ne sont partagées qu'entre les premiers et le testament ne fait pas même mention des filles,

1. Doc. de 1450, *Arh. ist.*, I, 1, p. 6 ; 1483, *idem*, p. 37 ; 1576, *Foia societatei Romanismul*, I, 1870, p. 90 ; 1600, *Revista pentru istorie, arheologie si filologie* sub directia lui Gr. Tocilescu, III, p. 209. Sur l'origine slave de la *confraternité* voir Pic, *Die rumänischen Gesetze*, p. 33. Comp. encore un doc. de 1635 dans J. Bogdan, *Cinci documente istorice slavo-romine din arhiva curtei imperiale de la Viena*, Bucuresti, 1889, p. 33.

2. Doc. de 1543, *Arh. ist.*, I, 2, p. 120 ; 1549, *idem*, I, 1, p. 42 ; 1657, *Uricarul*, X, p. 99 ; 1747, *idem*, XI, p. 227.

3. Voir les réponses du gouvernement moldave à celui de la Bukovine, n° V dans *Uricarul*, XI, p. 253. Doc. de 1560, *Foia societatei Romanismul*, I, p. 80 ; 1646, *Uricarul*, X, p. 97 ; 1704, *idem*, XI, p. 227.



tout comme si elles n'avaient pas existé, attendu qu'elles avaient été toutes mariées et dotées auparavant<sup>1</sup>. Par contre, dans le testament de Radou Bouzescou (1609), celui-ci laisse à ses deux enfants en bas âge, Radou et Marie, au premier deux tiers et à la seconde un tiers de ses terres<sup>2</sup>. Nous verrons plus bas que le prince grec Alexandre Ipsilanti, qui dota la Valachie d'un code de lois civiles, emprunté au manuel de droit romain-byzantin d'Harmentopoulos, modifia sur ce point le droit romain pour admettre la coutume roumaine, qui a été respectée aussi par les législations postérieures jusqu'à l'introduction du code Napoléon en 1865. La dot immobilière n'était pas protégée par la loi et pouvait être vendue avec le consentement de la femme<sup>3</sup>.

Par contre, la coutume consacrait le principe du droit romain en vertu duquel la succession n'appartient aux héritiers qu'après le paiement des dettes « *deducto aere alieno* ». Aussi quand la succession était onérée de trop de charges, le successeur avait-il la faculté de s'en désister et de l'abandonner aux créanciers<sup>4</sup>.

Relativement aux droits sur la propriété mobilière et à ceux qui concernaient les obligations, les documents existants contiennent très peu de données, presque tous ne traitant que des affaires qui ont rapport à la propriété territoriale. Nous y retrouvons pourtant encore une application d'un principe romain dans un procès où l'on décida qu'un échange qui était intervenu demeurait nul, attendu que l'objet échangé n'appartenait pas à celui qui avait pris part au contrat<sup>5</sup>.

**DROITS DES ÉTRANGERS.** — Les étrangers pouvaient être nommés aux fonctions publiques, sans aucune autre formalité que la volonté du prince. Comme boyards ils avaient le droit d'acheter des terres et de détenir par conséquent la propriété immobilière.

Non seulement les étrangers qui étaient élevés au rang de boyards pouvaient acquérir des immeubles, mais les autres

1. Publié par moi d'après l'original conservé dans les archives de famille de M. Georges Gr. Cantacuzène, actuellement président de la Chambre en Roumanie. Voir l'*Arhiva* de Jassy, I, 1890, p. 247.

2. Publié par M. Tocilescu dans la *Foaia societatei Romanismul*, I, p. 516.

3. Doc. de 1676 dans l'*Uricarul*, VII, p. 41.

4. Doc. de 1776 dans *Opriile lui Miron Costin* par V.-A. Ureche, I, p. 177 ; 1656, *Registre de la logothétie de Brancovane*, p. 140.

5. Doc. de 1718 dans l'*Uricarul*, V, p. 365. Comp. Lex I, § 3. Dig. De rerum permutatione XIX, 4 : « *Ideoque Pedius ait alienam rem dantem nullam contrahere permutationem* ».

encore. Ainsi nous trouvons en l'année 1671 un horloger français, Gaspar Caillé, établi à Jassy, achetant une maison de Jorga, fils d'Isaïe le Jitnitscher, maison qu'il revend à perte plus tard, ses affaires ne prospérant pas en Moldavie.

On ne sait si les étrangers non boyards pouvaient aussi acheter des immeubles ruraux. Dans les réponses du gouvernement moldave au gouverneur autrichien de la Bukovine, il est dit que, d'après les anciennes coutumes du pays, les Juifs et les Arméniens n'avaient pas le droit d'acheter des terres et qu'ils ne pouvaient acheter que des maisons dans les villes. Les Arméniens possèdent en outre le droit de devenir propriétaires de vignobles et, conformément à ces indications, nous trouvons plusieurs documents qui constatent l'achat de vignes de la part d'Arméniens <sup>1</sup>.

Le droit accordé aux étrangers d'acquérir des biens immeubles n'était limité que par une seule garantie. Leurs enfants seuls pouvaient en hériter ; tous leurs autres parents étaient exclus et leur fortune revenait au prince comme succession vacante. En d'autres termes, la coutume roumaine admettait ce qui en France s'appelle le droit d'aubaine. Un curieux document de l'année 1725, émanant du prince Michel Racovitza, dit que « l'armache Dratschea, homme étranger à ce pays, avait, de son vivant, acheté une terre sur la rivière du Bic et construit un moulin sur le cours de cette rivière. A sa mort, l'armache ne laissant pas d'héritiers directs, et la coutume de ce pays étant que la fortune des étrangers qui n'ont pas d'enfants revienne au prince, il a plu à Notre Majesté, rapporte le dit document, quoique cette coutume existe, de ne pas s'approprier la dite terre, mais d'en faire don au monastère de Neamtz ». Le prince ne se rendait pas bien compte de l'opération juridique qu'il accomplissait au moment où il déclarait vouloir donner la terre, car pour la donner il fallait d'abord se l'approprier <sup>2</sup>.

Rapportons encore la curieuse coutume que l'on appliquait lorsqu'il s'agissait d'exécuter une décision obtenue contre un

1. Achat de terres de la part de boyards d'origine étrangère : Doc. de 1696, *Registre de la logothétie de Brancovane*, p. 140 ; 1725, dans le *registre des documents* de G. Asaki, II, p. 504, inédit aux archives de l'Etat à Bucarest. Comp. les réponses du gouv. mold., *Uricarul*, XI, p. 263, et sur la possession de vignes de la part des Arméniens, un doc. de 1669 inédit, paquet du monastère de Golia. Le doc. concernant Caillé dans C. Erbiceanu, *Istoria Metropolitiei Moldovei si Sucevei*, Bucaresti, 1888, p. 3. Voir encore 1775, *Uricarul*, VII, p. 31.

2. Doc. de 1725 cité dans la note précédente.

étranger. Comme il était difficile et dispendieux de le poursuivre dans son pays, le créancier avait le droit de mettre la main sur la fortune de n'importe quel autre de ses nationaux qui se trouvait dans le pays et ce dernier, à son tour, avait recours dans son propre pays contre celui pour lequel il avait payé <sup>1</sup>.

Comme l'étude du droit international nous a conduit à une question de procédure, nous allons aussi examiner cette partie fort intéressante des anciennes coutumes roumaines.

**CHOSE JUGÉE.** — Le jugement des procès était abandonné à l'arbitraire du prince ou de ses délégués, comme toutes choses en ce temps-là. Si la personne citée ne se présentait pas, sa demande était rejetée ou celle de son adversaire admise, si le juge le trouvait convenable ; s'il en décidait autrement, il pouvait ajourner la cause autant de fois que bon lui semblait. En d'autres termes, le droit d'opposition n'était soumis à aucune règle. Ce qui était encore plus pernicieux, c'est que les procès, quoique jugés par le divan devant le prince, et quoique émanant des plus hautes instances judiciaires des pays roumains, pouvaient se voir toujours renouvelés sous ses successeurs. La sage et bienfaisante institution de la chose jugée était complètement inconnue à cette époque <sup>2</sup>. Cette inconstance des jugements avaient lieu même en matière pénale, où nous trouvons qu'un boyard du nom d'*Elie* fut d'abord condamné à mort, puis vit révoquer la sentence, pour se voir en dernier lieu condamner de rechef à la peine capitale <sup>3</sup>.

Conformément aux documents, nous voyons plusieurs voyageurs ou historiens postérieurs observer que la sentence d'un prince peut être révoquée par ses successeurs, de sorte que les procès peuvent toujours être recommencés et ne finissent jamais <sup>4</sup>.

Il existait en matière civile un moyen de parer, dans une certaine mesure, à ce grave inconvénient. La partie *gagnante* déposait dans les caisses de l'État une certaine somme, habituel-

1. Doc. sans date de Bogdan-le-Louche (1504-1517) dans l'*Arh. ist.*, I, 1, p. 7.

2. Parmi les nombreux documents voir les suivants : 1586, *Arh. ist.*, I, 1, p. 69 ; 1718, *Uricarul*, V, p. 365. Comp. *idem*, X, p. 183-201.

3. Enak Cogalniceanu dans les *Letopisete*, édités par son arrière-neveu Michel Cogalniceanu, III, p. 255.

4. Raicevich, *Osservazioni*, p. 159. Le principe de la chose jugée ne fut introduit que dans notre siècle (1832), par le règlement organique.

lement douze pièces d'or ou un multiple de ce chiffre, en monnaie courante et le prince ordonnait qu'il ne devait plus désormais être troublé dans son droit. Cette institution, appelée en roumain du nom de *feria*, est très obscure, et on n'en comprend pas trop l'efficacité pour empêcher le renouvellement des procès. Dans tous les cas elle semble n'avoir garanti le gagnant que pendant la durée du règne sous lequel il avait eu gain de cause. Voilà pourquoi cette institution ne tarda pas à disparaître ; car on n'en retrouve les traces que jusqu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup>.

MOYENS DE PREUVES. — Les moyens dont les parties pouvaient user pour défendre leurs droits étaient de plusieurs sortes : En premier lieu les *actes*. Nous en avons un exemple très curieux dans lequel un procès fut gagné par l'invocation que l'on fit d'une inscription qui se trouvait dans une église. Cette inscription, placée par Mathieu Bassarabe dans l'église de Radou Negrou à Campouloung, nouvellement restaurée par lui, libérait les habitants de cette ville du paiement d'une taxe sur la vente de leurs produits. Plus tard, un autre prince octroie la perception de cette taxe à un monastère. Les Campouloungiens prouvèrent par l'inscription qu'au moment de la donation la taxe n'existait pas, puisqu'elle avait été antérieurement abolie par Mathieu Bassarabe <sup>2</sup>. D'après la coutume, les documents les plus anciens avaient plus de force que les plus récents <sup>3</sup>, ce qui est directement contraire aux principes qui nous régissent aujourd'hui, où les actes postérieurs infirment en général ceux qui ont été passés antérieurement.

Lorsque les documents étaient insuffisants pour trancher le litige, on avait recours à la preuve universellement admise à cette époque, les *témoins*. Nous les rencontrons aussi bien pour la confection des testaments que pour les écrits les plus insignifiants ; ils confirment par leur présence les décisions du divan,

1. Voir sur la *feria* les documents suivants : 1461, *Arh. ist.*, III, p. 148 ; 1574, *Uricarul*, XIV, p. 152 ; 1581, *Arh. ist.*, III, p. 198 ; 1589, Melchisedek, *Chronica Husilor*, p. 126 ; 1629, *Uricarul*, X, p. 93 ; 1648, *Arhiva* de Jassy, I, 1890, p. 627 ; 1663, *Operile lui Miron Costin*, éd. V.-A. Ureche, I, p. 95.

2. Doc. de 1672 dans le *Mag. ist.*, V, p. 353. D'autres documents qui contiennent des jugements d'après des actes écrits sont : 1577, Wickenhauser, *Moldavitza*, p. 87 ; 1580, *Arh. ist.*, III, p. 198 ; 1589, Melchisedek, *Chron. Husilor*, p. 25 ; un doc. sans date de Radou Mihnea (1611-1616), *Mag. ist.*, II, p. 227.

3. Voir deux documents qui proclament ce principe : 1676, *Uricarul*, VII, p. 13 ; 1804, *idem*, VIII, p. 28.

tout comme celles de moindre importance des parcalabes, des scholtouzes et des pirgari. C'est toujours au moyen de témoins que l'on fixe les limites d'une terre ou d'un emplacement. Dans ces temps où presque tous les moyens employés de nos jours pour constater l'existence des droits, comme registres, cadastres, plans, faisaient défaut, à qui en pouvait-on confier la conservation, si ce n'est à la mémoire des contemporains ?

Aussi le plus souvent les nombreux procès territoriaux étaient-ils tranchés au moyens d'enquêtes locales et d'interrogatoire de témoins. Les délégués du prince, des boyards, des évêques, quelquefois le métropolitain lui-même, se rendaient sur les lieux, rassemblaient les « bonnes et honnêtes gens » de l'endroit et d'après leurs indications déterminaient les limites en litige. Ils faisaient dresser un acte couvert de signatures, le plus souvent des cachets de ces témoins, et rapportaient le résultat de leur travail au divan princier <sup>1</sup>.

Un moyen assez curieux était employé pour fixer dans l'esprit des populations futures le souvenir des endroits par où passaient les limites d'une propriété et avoir ainsi, lorsqu'il serait nécessaire, des témoins irrécusables. Lorsqu'on délimitait une terre, on prenait des petits enfants, que l'on fustigeait d'importance aux endroits principaux où les bornes étaient posées, et qui certes s'en souvenaient toujours. Un terme technique, *depara* (prendre par les cheveux) désignait cette coutume barbare <sup>2</sup>.

Ces jugements rendus sur la foi de témoignages ne doivent pas être confondus avec d'autres qui s'appuyaient sur le serment des conjurateurs. Une différence capitale sépare ces deux moyens de parvenir à la découverte de la vérité dans les affaires judiciaires, et cette différence doit être mise en pleine lumière.

Les témoins étaient un moyen de preuves emprunté au droit romain, qui attestaient sous serment *les faits* et faisaient connaître la vérité d'une manière *objective*. Les conjurateurs (cojuratores) soutenaient par leur serment la droiture des assertions de la partie qu'ils voulaient faire triompher. Ils soutenaient le droit d'une manière *subjective* ; c'était une institution germaine.

1. Documents contenant des enquêtes avec témoins : 1582, Wickenhauser, *Moldavitz*, p. 39 ; 1630, Melchisedek, *Chron. Husilor*, p. 411 ; 1637, *Arh. ist.*, III, p. 227 ; 1650, Melchisedek, cit., p. 126 ; 1655, *Arh. ist.*, III, p. 230 ; 1757, Melchisedek, cit. p. 248.

2. Doc. de 1742 inédit, dans le fascicule 26, lettre L, du fond religieux de Czernowitz (Bukovine),

Chez les Roumains, on rencontre les deux preuves ; et la coexistence de ces deux systèmes, tellement différents et qui partent de principes aussi opposés, a donné naissance à des formations juridiques aussi nouvelles qu'intéressantes, qui mettent en pleine lumière la puissance créatrice du génie roumain sur le terrain du droit, terrain où leurs ancêtres, les Romains, étaient passés maîtres.

LES CONJURATEURS. — Dans un procès entre les moines du monastère de Secou et les rezèches de Balocheshti, un vornic envoyé par le prince pour examiner sur place à laquelle des deux parties appartenait le terrain en litige, rassemble des témoins et, après leur attestation sous serment, rapporte au prince le résultat de son enquête, qui donnait droit aux moines. Le prince, au lieu de trancher le litige en leur faveur, comme on devait s'y attendre, procède à une nouvelle enquête, et demande aux rezèches de faire jurer par douze hommes que ce terrain leur appartenait, afin de débouter ainsi les moines de leur réclamation. Mais les Balocheshti n'ayant pu trouver ces douze personnes, force est alors au prince de donner droit aux moines. Si donc les rezèches avaient pu trouver les douze conjurateurs, ils auraient gagné le procès, quoique l'enquête par témoins leur eût été défavorable <sup>1</sup>.

Ce document prouve évidemment que le second moyen de preuve était autre que le premier et notamment plus puissant, attendu que le serment des douze personnes pouvait annuler celui des témoins de l'enquête.

Dans un autre document, nous voyons une femme, Marie, épouse de Basile le spatâr, qui, calomniée par son mari comme femme mauvaise et peu sage, demande au prince de jurer avec douze autres femmes de sa condition que l'imputation faite par son mari était injuste <sup>2</sup>.

Un document du temps d'Etienne-le-Grand impose à un prêtre de jurer avec six autres prêtres qu'il avait perdu un document invoqué par une partie dans un procès <sup>3</sup>.

Michel-le-Brave, persécuté par Alexandre III, parce que le bruit

1. Doc. de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle dans l'*Arh. ist.*, I, 1, p. 47. Le rapport du vornic, *idem*, p. 35.

2. 1633, *Mag. ist.*, I, p. 206.

3. 1461, *Arh. ist.*, III, p. 148.

courait qu'il était fils de prince, jure avec douze boyards qu'il ne l'était point <sup>1</sup>.

Cette institution, que les documents que nous avons reproduits nous montrent comme existant en Valachie et en Moldavie, se retrouve aussi en Transylvanie. Un chroniqueur saxon dit qu'un pape roumain, accusé d'avoir des relations avec une femme, le vladica (évêque) lui demande de jurer avec six autres prêtres qu'il n'est nullement coupable <sup>2</sup>.

Le nombre des conjurateurs était toujours fixé par le prince ; ils devaient être au moins au nombre de six ; habituellement douze étaient exigés ; quelquefois vingt-quatre ; rarement quarante-huit. On ne les trouve pas dans les documents roumains en nombre supérieur <sup>3</sup>.

Ces conjurateurs devaient être de la classe sociale de celui pour lequel ils juraient ; pour les prêtres, des prêtres ; pour les femmes, des femmes ; pour les boyards, des boyards ; pour les paysans, des paysans.

Ils se réunissaient habituellement au gré de la partie qu'ils devaient soutenir. Quelquefois on rencontre une procédure plus onéreuse : l'obligation d'amener des individus nommément désignés par lettres du prince — *pre ravache domneschti*. Ainsi, dans le procès intenté par la boyaresse Marie à son époux, le spatar Basile, les douze boyaresses que Marie devait faire jurer étaient désignées dans la décision <sup>4</sup>.

Les conjurateurs sont donc tout à fait autres que les témoins. Il eût été souverainement absurde d'exiger que les témoins appartenissent à la condition de la partie qui les invoquait et d'en fixer le nombre d'avance, tandis que pour les conjurateurs qui devaient soutenir par serment que l'affirmation de celui qui les rassemblait était juste, cette exigence devient parfaitement explicable.

Il n'est pas besoin de longs développements pour prouver que

1. *Chronique* de Const. Capitanul dans le *Mag. ist.*, I, p. 225.

2. *Chron.* d'Andreas Hegyes, anno 1615, dans l'*Arh. ist.*, III, p. 149 : « Hat der vladica begehrt der popa Constantin soll selbst 7 pfaffen schwören dan er nicht Schuld an der Magd hatte ». Comp. *Sachsenspiegel*, III, 3 : « Gegen den muss er ihn behutten *selsibende* seinér Freunde oder sonst warhaftiger Leute ». Cf. c. 5 : *selsibend*.

3. Pour six et douze, les doc. cités. Pour vingt-quatre, le doc. de 1655, *Arh. ist.*, III, p. 230 ; pour quarante-huit, deux doc. des archives de l'Etat cités par Tocilescu dans son étude, *Juriul la Romini*, inséré dans la Revue de Bucarest, *Foiaia societatei Romanismul*, 1870, p. 467.

4. Doc. de 1633 cité plus haut, p. préc., note 2 ; 1571, Tocilescu, I. c., p. 467.

dans ces documents nous retrouvons de point en point l'institution germanique des *cojuratores*, si répandue dans l'Occident européen pendant le Moyen-Age.

Il est notoire que le droit germanique, exagérant le principe de l'honnêteté, n'admettait pas la preuve par témoins contre la tête ou la fortune d'un homme. Il accordait plus de foi au serment d'un individu soutenu par celui de ses égaux qu'aux témoins du fait. Cette conception erronée, qui ne tenait pas compte de l'intérêt de la conservation individuelle, fit admettre d'abord la preuve par les conjurateurs pour passer ensuite à des preuves plus absurdes, telles que les ordalies ou le duel judiciaire.

Les conjurateurs, qui seuls nous intéressent, présentent dans les *leges barbarorum* identiquement le même caractère que dans les documents roumains. Là aussi le nombre des conjurateurs était fixé d'avance et ils étaient toujours pris dans la classe sociale dont faisait partie celui qui en avait besoin; des femmes pour les femmes, des prêtres pour les prêtres, des nobles pour les nobles. Les conjurateurs pouvaient être *advocati*, c'est-à-dire appelés par la partie, ou *nominati* désignés par le juge, et ainsi de suite <sup>1</sup>.

Quant à ce qui est de l'origine de cette institution chez les Roumains, si nous avons vu que jamais ce peuple n'est venu en contact prolongé avec les Allemands, pas même avec les Goths qui pourtant ravagèrent la Dacie <sup>2</sup>, elle ne s'en explique pas moins par leur contact avec les Slaves, qui eux touchaient aux peuples allemands et leur avaient emprunté de bonne heure leurs coutumes. On ne pourrait songer à une influence des Saxons de la Transylvanie; car chez eux précisément l'institution des conjurateurs fait défaut et si une chronique saxonne les mentionne, elle ne le fait que pour le peuple roumain et comme d'une institution qui lui serait propre. Par contre les peuples slaves qui entouraient les Roumains de tous côtés la possédaient et purent par conséquent la leur transmettre. Ainsi une loi

1. *Lex salica*, II, 15 : « Contra caput suum et contra suam hereditatem non debet homo accipere testes ». *Lex principis Walliae*, c. 14 : « Si cuius uxor de alio infamatur et hoc tamen sit incertum septima manu mulierum expurget ». Pour se purger d'en adultère il fallait cinquante femmes, *idem*, c. 5. *Lex Frisomum*, c. 7 : « Si litus nobilem occiderit, cum 35 juratoribus suae conditionis se excuset ». *Leges pr. Walliae*, c. 12 : « Cum vicinis 5 presbyteris quos se nolle pejerare cognoverit ». *Lex Allamanorum*, c. 53 : « Et cum 12 sacramentalibus juret, cum 5 nominatis et 7 advocatis » ; c. 28 : « Cum 12 nominatis juret et aliis advocatis ».

2. Volume I, p. 144.



d'Etienne Douchan, czar des Serbes, la loi datant de l'année 1348, ordonne que pour une cause importante on exige 24 conjurateurs, 12 pour une de moyenne valeur et 6 pour une petite; puis, que ces conjurateurs soient pris dans la classe sociale de l'individu pour lequel ils doivent jurer. En Croatie on retrouve la même institution dans la loi du Vinod de l'année 1280, qui dispose que, dans le cas où on ne trouverait pas de témoins contre l'accusé, il pourrait jurer, pour se purger de son délit, avec l'assistance de 24 conjurateurs pour 'actes de violence, 12 pour vol et 6 pour affaires de moindre importance. Dans le cas où il s'agirait de viol, un jury composé de femmes déciderait de l'affaire. En Bohême aussi, nous rencontrons la coutume qui permettait à un homme d'échapper à une imputation en jurant avec ses voisins. En Pologne on peut citer le cas de la reine Sophie, femme du roi Vladislav Jaghello, accusée d'adultère par son mari et qui purgea son accusation en vertu de son propre serment corroboré par celui de « sept nobles et preudes femmes »<sup>1</sup>. Tous les peuples slaves ayant possédé l'institution des conjurateurs, il est très probable que ces derniers ne devaient pas manquer chez les Bulgares; leur présence donc, chez les Roumains, est tout aussi explicable que celle des Scholtouzes (Schultheiss), des Pîrgari (Bürger) et des Parcalabes (Burggraf), organes de l'administration, empruntés par les Roumains aux Allemands, toujours par l'intermédiaire des Slaves<sup>2</sup>.

TRANSFORMATION DE L'INSTITUTION DES CONJURATEURS CHEZ LES ROUMAINS. — Le système de probation du droit romain et celui du droit allemand différaient sur deux points essentiels. Tandis que le premier avait en vue la cause ou l'objet, le second ne s'occupait que de la personne. Le premier voulait établir si telle chose était vraie ou non; le second ne cherchait qu'à savoir si la prétention soulevée par un individu était bien fondée. On peut dire, en résumé, que le droit romain poursuivait la vérité *objective*, et le droit allemand la vérité *subjective*.

En second lieu, la preuve en droit romain était *positive* tandis qu'en droit allemand elle était *négative*. Chez les Romains celui

1. Etude de M. B. P. Hasdeu sur le *Zaconic d'Etienne Douchan*, dans l'*Arh. ist.*, III, p. 143 pour les Serbes, les Croates et les Bohêmes. Pour la Pologne voir *Histoire des roys et princesses de Pologne contenant l'origine, progrès et accroissement de ce royaume depuis Lech*, etc., composée en latin par Jean Herbert de Fulstin, traduit du latin en français, Paris, 1573, p. 144.

2. Volume I, p. 236.

qui affirmait une chose devait en fournir la preuve — *actori incumbit probatio* ; — l'Allemand devait au contraire se purifier de toute imputation qui lui était faite. Comment était-il possible d'apporter une preuve négative, que *l'on n'avait pas commis un délit*, si ce n'est par des moyens tout aussi absurdes que le principe qui l'exigeait ? De là, la nécessité des conjurateurs, des ordalies, du duel judiciaire. Voilà pourquoi chez les Germains les conjurateurs n'étaient jamais appelés à figurer dans les procès civils et les causes criminelles sont les seules où on les rencontre<sup>1</sup>.

L'implantation d'un pareil système de preuve dans des coutumes et un esprit romains devait avoir pour conséquence sa profonde modification. C'est ce qui arriva.

La première modification qui intervint dans l'institution des conjurateurs, ce fut leur introduction dans les affaires civiles. Tandis que dans les causes pénales, il ne pouvait être question que de l'acquiescement ou de la condamnation du coupable, dans les affaires civiles il s'agissait du gain de l'une des parties. Il y avait là deux intérêts en jeu dont l'un s'efforçait de détruire l'autre. La preuve devait donc absolument prendre une forme positive et ne pouvait plus se contenter de l'institution telle qu'elle avait été empruntée et qui ne pouvait servir qu'à repousser une imputation. Aussi les Roumains lui adjoignirent-ils bientôt une innovation très féconde en résultats : la permission pour la partie contre laquelle la preuve par conjurateurs avait été fournie, de pouvoir amener devant la justice un nombre double de conjurateurs pour annihiler la preuve établie<sup>2</sup>. Ainsi lorsqu'une partie avait prouvé son droit par un nombre de 12 conjurateurs, son adversaire était admis à prouver le contraire par celui de 24. Cette innovation en attira une autre dans l'exigence de l'égalité sociale des conjurateurs avec les parties. Pour que 24 conjurateurs eussent plus de valeur que 12, il fallait nécessairement que ce fussent des gens de la même condition. Supposons qu'un boyard ait eu un procès avec des paysans ; il était admis à jurer

1. Le Jurisconsulte Setzer dans son livre sur le serment publié en 1608 dit que le système de jurer avec des conjurateurs n'a jamais existé pour le droit civil. Voir Strippelmann, *Die nothwendigen Eide*, p. 211.

2. La terminologie roumaine, intraduisible, est la suivante : Quand le prince imposait la preuve par conjurateurs à une personne, on disait : *i da lege sa jure cu 12 oameni*, etc. (lui donnait loi). L'autorisation accordée à l'adversaire de jurer avec un nombre double était nommée *lege preste lege* (loi sur loi). Des exemples de *lege preste lege*, voir dans les documents : 1490, *Arch. ist.*, I, 1, p. 66 ; 1630, collection Venelin cité dans Hasdeu, *Arch. ist.*, III, p. 147 ; 1559, Tocilescu l. c., (plus haut, p. 47, note 3), p. 469.

avec 12 de ses pairs que son droit était le bon. Aurait-il été effectivement admissible que les paysans pussent détruire par le serment de 24 des leurs celui de 12 boyards? Certes non. Aussi trouvons-nous dans un document qui rapporte un procès entre les moines d'un monastère et un village de paysans, qu'au lieu de laisser chacune des parties présenter comme conjurateurs des hommes de sa condition, le prince impose à toutes deux l'obligation de prendre pour conjurateurs des boyards. Les moines ayant juré avec 12 de ceux-ci, le village de Raguli dut en faire jurer 24<sup>1</sup>.

Une autre modification que le système des conjurateurs germains dut subir chez les Roumains, c'est que la preuve, contrairement à l'esprit de l'institution même, était toujours imposée au réclamant. Ce n'est que lorsque la preuve était fournie et que les intimés, courant le risque de perdre le procès, devenaient à leur tour réclamants, qu'il leur était possible de fournir la preuve du contraire par un nombre double de conjurateurs. Nous aurons l'occasion d'étudier à ce propos un cas curieux qui nous dévoilera le profond sentiment du droit dont, sans aucun doute, les Roumains avaient hérité de leurs ancêtres.

Un document de l'année 1506 cite un procès entre les moines du monastère de Viérouchoul et le cloutschiare Vlaïcou, pour la possession de certains moulins. Les moines, jurant avec 12 conjurateurs, prouvent leur droit. Vlaïcou demande au prince d'en amener 24. Le prince rejette sa demande et accorde les 24 conjurateurs toujours aux moines qui gagnent définitivement le procès. Le document indique la raison pour laquelle Vlaïcou fut empêché de faire la contre-épreuve. *Il n'avait pas voulu abandonner la possession des moulins, après la preuve fournie par les moines et ne pouvait dès lors prendre la position de réclamant*<sup>2</sup>. Il ne pouvait donc invoquer la preuve qui n'était accordée qu'à celui qui réclamait.

L'autorité judiciaire devait absolument donner gain de cause à l'une ou l'autre des parties, conformément au serment des conjurateurs. Le prince ne faisait pour ainsi dire qu'enregistrer la sentence prononcée par eux. Il était donc assez naturel de les considérer non seulement comme des témoins à l'appui, mais bien comme des juges. Aussi trouvons-nous des documents dans

1. Tocilescu, *ibid.*

2. Cité par Tocilescu, p. 468.

lesquels le prince charge un nombre de 12 ou de 24 personnes, spécialement désignées par lui, de juger des différends entre deux parties. C'était un moyen pratique d'abrégé les débats, car au lieu de l'enquête judiciaire et du jugement du divan sur le rapport de celui qui en était chargé, l'autorité déléguait un nombre de personnes qui connaissaient le différend dont il s'agissait, avec droit de se prononcer ainsi qu'elles le jugeraient convenable. Dans le cas où la première commission donnait droit à l'une des deux parties, celle qui avait perdu avait la faculté d'en demander une autre en nombre double<sup>1</sup>. Cette dernière disposition prouve incontestablement que ces commissions de jugement ne sont qu'une modification des conjurateurs.

Par cette dernière transformation des conjurateurs, cette institution si vicieuse en principe du droit germain, tendait à établir chez les Roumains un tribunal populaire, analogue au jury de l'Angleterre. Avec un développement historique moins orageux, les Roumains auraient pu fonder des institutions judiciaires dignes d'être imitées ; mais tout devait sombrer dans la destinée fatale qui fut la part des pays roumains et dont nous n'avons exposé jusqu'ici qu'une faible partie.

1. Doc. de 1591 cité par Tocilescu, *Foia soc. Romanismului*, I, 1870, p. 466 ; 1593, *ibid.*, II, 1871, p. 33.

## IV

### Lutte contre les Grecs en Valachie sous les successeurs de Mathieu Bassarabe

La période de l'histoire de la Valachie que nous allons exposer présente surtout de l'intérêt par la lutte opiniâtre qu'elle soutint contre les Grecs qui finirent cependant par vaincre et réduire au silence l'opposition nationale. Si nous rappelons que cette lutte commence dès l'année 1610 par la révolte contre Radou Mihnea <sup>1</sup>, nous voyons que les Valaques firent pendant près d'un siècle les efforts les plus considérables pour échapper à la domination des Grecs et que s'ils succombèrent, c'est que la fatalité fut plus forte que leur énergie.

CONSTANTIN SCHERBAN ET MIHNEA III. — Mathieu Bassarabe était mort après avoir durement expérimenté où pouvait conduire le régime des Grecs. La révolte des mercenaires et le meurtre de ses deux conseillers grecs, accompli sous ses yeux, auraient peut-être changé sa manière de voir, relativement à cet élément, si la mort n'était venue le surprendre.

Son successeur, Constantin Scherban (1654-1658), monta sur le trône par une voie extraordinaire, en vertu d'une élection du peuple, décrite avec beaucoup de détails par Paul d'Alep <sup>2</sup>. Cette élection n'était pourtant qu'un simulacre. Elle n'en dispensa pas moins le nouveau prince d'en acheter la reconnaissance à la Porte et de compter à cet effet 100.000 piastres au sultan, 50.000 à la sultane validé, 75.000 au vizir et 100.000 autres à tous les

1. Volume I, p. 403.

2. Dans *l'Arch. ist.*, I, 2, p. 101-105.

autres dignitaires. Mais les Turcs s'étaient arrogés encore un droit abusif, celui de s'approprier la succession de tout prince mort sur le trône. Mathieu Bassarabe ayant passé pour un homme très riche, Scherban ne put liquider sa succession vis-à-vis des Turcs qu'après leur avoir payé 900 bourses ou 450.000 piastres. De la sorte, le trône revenait à Scherban pour la somme fabuleuse de 800.000 piastres <sup>1</sup>.

Epuisé par cette forte saignée, Scherban voulut faire des économies, en congédiant plusieurs corps de mercenaires ; mais ces derniers se révoltèrent encore plus terriblement qu'ils ne l'avaient fait du temps de Mathieu Bassarabe. Racotzi-le-Jeune, prince de Transylvanie, profite de la position très difficile de Scherban, pour lui venir en aide contre les révoltés, qu'il défait à *Simplea*, et s'attache ainsi le prince de Valachie, comme il l'avait fait pour celui de Moldavie, Etienne Georges, en lui prêtant son appui pour renverser Basile-le-Loup. Racotzi, devenu par ces circonstances le maître des trois pays roumains, s'imagine pouvoir placer sur sa tête la couronne de Pologne et, assisté de ses deux vassaux, il entreprend en 1657 une expédition contre le roi de ce pays, Jean Casimir. Mais il est complètement battu et ne peut plus se maintenir contre les Turcs, auxquels ses velléités d'indépendance et d'agrandissement ne convenaient guère. Il est donc renversé et entraîne dans sa chute ses deux partisans, les princes de Valachie et de Moldavie.

Constantin Scherban est remplacé par Mihnea III, Etienne Georges par Georges Ghica et Georges Racotzi II par Acatius Barsai.

Mihnea III est l'une des figures les plus curieuses de l'histoire roumaine. Quoiqu'il prétendit être le fils de Radou Mihnea, prince d'origine roumaine, le fils était encore plus grecisé que le père ne l'avait été <sup>2</sup>. Il passait pour Grec à Constantinople, où il était connu sous le nom de *Gioan Bey*, et les Valaques ne pouvaient le considérer autrement. Aussi une véritable tempête se déchainait-elle en Valachie lorsque sa nomination y fut connue. Le lendemain même de son départ pour la Valachie, une députation de boyards valaques arrive à Constantinople avec un

1. 20.000.000 de francs. Voir pour la réduction des piastres en francs, volume I, p. 396. Pour les sommes dépensées par Scherban, voir le rapport de Ballerino au Doge, 6 sept. 1654, *Documente*, c. pr., V, 2, p. 11. Comp. Simon Reniger à l'Emp., 1654, dans *Fragmente*, III, p. 211.

2. C'est le prince qui provoqua, par la protection accordée aux Grecs, la première révolte contre eux. Volume I, p. 403.

cahier de doléances signé par presque tous les grands boyards du pays, par lequel ils protestent contre la nomination d'un pareil prince <sup>1</sup>.

Mais Gioan Bey avait donné aux Turcs plus de 200.000 piastres, dont 70.000 au sultan ; aussi les Turcs, pour ne pas perdre leur crédit vis-à-vis des compétiteurs, durent-ils le nommer quand même et le soutenir. En foi de quoi ils ordonnent aux Tatares de l'introduire de force en Valachie, ce que ces derniers n'ont pas de difficulté à mener à bonne fin. Mais ils soumettent encore le pays à la dévastation et au brigandage le plus épouvantable et étendent cette calamité jusqu'en Moldavie, où Etienne Georges devait être chassé et remplacé par Ghica <sup>2</sup>.

Pendant les premiers mois de son règne, Mihnea paraît rester l'homme des Turcs, auxquels il devait ce qu'il était devenu. Aussi le voyons-nous combler de cadeaux les fonctionnaires turcs et faire même construire une mosquée en Valachie, donnant à entendre par là qu'il passerait bientôt lui-même à l'islamisme <sup>3</sup>.

Tout à coup, et sans qu'aucun motif raisonnable l'eût poussé à le faire, nous le voyons se révolter contre les Turcs !

Pour expliquer sa conduite, il faut savoir que Mihnea était combattu à outrance par les trois princes dépossédés, qui voulaient remonter sur leurs trônes. Ils s'étaient précisément proposé de détrôner d'abord Mihnea et Ghica, de les remplacer par Scherban et par Etienne Georges, puis, avec leur appui, de reprendre à Barsai la Transylvanie.

Mihnea, chassé une fois par les alliés, est ramené en Valachie par les Turcs. Voilà pourquoi on ne saurait admettre que Mihnea ait pu passer du côté des alliés, les croyant supérieurs en forces aux Ottomans. Mais Mihnea ne possédait pas toute sa raison et ce n'est qu'ainsi que ce changement d'attitude devient explicable <sup>4</sup>.

Les alliés ne pouvaient être qu'heureux de recevoir dans leurs rangs un prince qui disposait des forces de tout un pays ; mais

1. Reniger à l'Emp., 13 févr. 1658, *Fragments*, III, p. 237. Sur la nationalité de Mihnea, voir R. Schmidt à l'Emp., août 1658, *idem*, p. 244 ; Rapport vénitien du 16 mars 1658, *Documente*, c. pr., V, 2, p. 42. D'autres sources le donnent comme fils d'un Grec usurier, Jané-le-Sourd. *Chron. anonyme* dans le *Mag. ist.*, IV, p. 236. Voilà pourquoi quelques documents (*Documente*, V, 2, p. 42 et 56) le nomment Joan Radu ou Joan Mihnea Radu.

2. Simon Reniger à l'Emp., 13 et 28 févr., 12 mars 1658, *Fragments*, III, p. 237-240. Comp. des rapports vénitiens, *Documente*, c. pr., V, 2, p. 43 et 45.

3. Reniger à l'Emp., 26 juin 1659, *Fragments*, III, p. 247.

4. Miron Costin, éd. Ureche, I, p. 657, nomme Mihnea « tiran direct fantastique, buiguitor in ginduri » (tyran fantastique à la pensée trouble).

comme ils se trouvaient en ce moment quatre compétiteurs pour trois trônes seulement, l'un d'eux — et ce fut Etienne Georges, l'ex-prince de Moldavie — dut être sacrifié et commença alors une série de pérégrinations qui ne devaient prendre fin qu'à sa mort <sup>1</sup>.

Mihnea, rassuré sur son sort, se décide à donner cours à ses projets. Comme le seraskier passait par la Valachie pour se rendre en Transylvanie à la rencontre de Georges Racotzi, Mihnea propose aux boyards de massacrer les chefs tures. Les boyards, saisis d'effroi à une pareille proposition, s'enfuient de toutes parts et l'un d'eux, Pîrvou Predescou le vistiar, dénonce même aux Turcs les intentions de Mihnea. Mais alors le prince, pour sauver sa tête, dénonce à son tour les boyards comme traîtres envers la Porte, et un grand nombre d'entre eux sont mis à mort. Après le départ du seraskier, Mihnea croyant les boyards plus disposés à lui obéir, à la suite de la terrible leçon qu'il venait de leur infliger, leur propose de rechef de se révolter contre les Turcs. Mais comme la proposition est tout aussi peu goûtée que la première fois, le tyran se décide à procéder aux massacres. Il rassemble un soir tous les boyards sur lesquels il peut mettre la main, les fait étrangler l'un après l'autre par des sicaires qu'il avait apostés et fait jeter leurs cadavres par les fenêtres au son de la musique qui accompagnait cette horrible boucherie <sup>2</sup>.

Mihnea, voyant qu'il ne pouvait déterminer le pays à prendre part à sa folle entreprise, se décide à la réaliser par ses moyens personnels. Après une entente avec Racotzi et Scherban à Braschov, dans laquelle l'ex-prince de Transylvanie est choisi comme chef de la révolte, Mihnea fait massacrer tous les Turcs de Valachie et brûle les villes turques de Braila et de Giourgiou. Il remporte même un petit succès contre les Turcs, mais il reçoit la nouvelle que Racotzi avait été battu à *Deva* et que Ghica avait repoussé Scherban de Moldavie. Il veut néanmoins poursuivre la résistance, mais son armée le menace de le livrer aux Turcs et il s'enfuit alors en Transylvanie, où il ne tarde pas à mourir.

La Valachie payait bien chèrement la folie de ce Grec, et son instinct ne l'avait pas trompé lorsqu'elle avait protesté avec tant d'énergie contre son intronisation. Le pays entier était ruiné

1. Nous exposerons son sort vraiment tragique, plus bas, à l'histoire de la Moldavie.

2. Const. Capitanul dans le *Mag. ist.*, I, p. 322. Comp. un rapport vénitien du 29 juillet 1639, *Documente*, c. pr., V, 2, p. 61, qui confirme les paroles du chroniqueur.



pour une longue suite d'années et la Moldavie n'était pas dans un meilleur état.

AVÈNEMENT DES GHICA AU TRÔNE DE VALACHIE. — La famille des Ghica, originaire de l'Albanie, après avoir commencé par soutenir pendant quelque temps les intérêts grecs, finit par se roumaniser et devint bientôt l'un des principaux appuis du parti national. En 1821, lorsque les Turcs rendirent aux principautés la nomination des princes indigènes, un Ghica fut nommé en Valachie, et l'union des principautés, l'événement le plus important de l'histoire contemporaine du peuple roumain, fut due en grande partie aux efforts d'un autre Ghica. Cette famille devint très nombreuse et compte de nos jours bien des représentants. Elle a donné aux deux principautés une longue suite de princes, parmi lesquels il y en a de bons et de mauvais, et elle a joué un rôle considérable aux périodes les plus critiques des destinées du peuple roumain.

Le fondateur de la famille est un certain *Georges Ghica*, Albanais de naissance, qui vint en Moldavie du temps de son compatriote Basile-le-Loup ; il s'occupait de commerce. Attiré à la cour du prince, il s'éleva peu à peu dans les rangs de la boyarie et devint bientôt kapou-kehaïa ou agent du prince à Constantinople<sup>1</sup>. En 1658, il fut nommé prince de Moldavie à la place d'Etienne Georges et bientôt après il passa en Valachie après la fuite de Mihnea. Il ne régna néanmoins que deux ans dans ce dernier pays (1659-1660). Mais son règne si court n'en est pas moins rempli de calamités sans nombre, suites fatales des ravages auxquels Mihnea avait exposé le pays.

La famine et la peste décimèrent la population et la réduisirent à la dernière misère<sup>2</sup>. Elle commença à émigrer de tous côtés ; les contributions ne pouvant plus être prélevées et le tribut ne pouvant être payé à temps, Ghica fut destitué. On doit néanmoins attribuer sa destitution à une autre cause encore. Le grand vizir Mohammed Köprili, tout-puissant à la Porte, s'était décidé à mettre un terme aux embarras continuels que suscitaient aux Turcs les trois provinces vassales du nord de leur empire. Il voulait les réunir plus étroitement à l'Etat ottoman, en les réduisant en pachaliks. Mais le vizir fut détourné de

1. Miron Costin dans les *Letopisele*, I, p. 336 ; édition de V.-A. Ureche, I, p. 649.

2. Chronique de Const. Capitanul dans le *Mag. isl.*, I, p. 323.

ses projets par les arguments qu'un boyard valaque, le postelnic Constantin Cantacuzène, fit valoir. Ce boyard démontra au vizir que la réduction des pays roumains en provinces directement soumises à l'autorité du sultan ne ferait qu'augmenter les fardeaux de l'empire ; il lui rappela ce que coûtait à la Porte le pachalik d'Ofen. Puis les pays roumains devenant parties intégrantes de l'Etat, les Turcs n'en pourraient plus tirer les revenus importants dont ils jouissaient en l'état actuel des choses. Enfin il était à craindre que les Roumains, voyant leur religion en péril, ne se révoltassent, n'appelassent à leur secours les puissances voisines et n'obligeassent la Porte à supporter des guerres ruineuses<sup>1</sup>. Ces arguments firent de l'effet sur l'esprit du grand vizir. Il proposa alors au postelnic la couronne de Valachie, mais ce dernier la refusa. On n'avait encore jamais vu pareil désintéressement. Repousser un trône que tout le monde convoitait !

Nous aurons néanmoins l'occasion de connaître de plus près ce personnage distingué et sa conduite ne nous paraîtra plus aussi énigmatique. Le vizir charge alors le postelnic de désigner lui-même la personne qu'il jugerait digne d'être chargée des destinées de la principauté, et Cantacuzène, à la suite des insistances réitérées de Grégoire, fils de Georges Ghica<sup>2</sup>, finit par le recommander et lui fait obtenir le trône.

Grégoire Ghica (1660-1664) s'efforça tout d'abord de guérir les maux qui sévissaient encore en Valachie. Il voulut charger le postelnic Constantin Cantacuzène de la conduite des affaires ; mais le vieux boyard le pria, pour toute faveur, de lui laisser finir paisiblement ses jours dans son beau château de Filipeschti, château qui fit fort l'admiration du secrétaire du patriarche Macaire, Paul d'Alep. Quoique retiré à la campagne et ne jouant aucun rôle officiel, le postelnic n'en dirigeait pas moins par ses conseils la conduite du prince ; il voulait le conduire vers le bien, l'empêcher de pressurer le peuple, l'habituer à l'ordre et à l'économie. Grégoire Ghica n'en avait pas moins pris comme ministres deux

1. Simon Reniger à l'Emp., 7 oct. 1660, *Fragmente*, III, p. 254 ; *Chron. anonyme* dans le *Mag. ist.*, IV, p. 357.

2. Voir une lettre très curieuse du candidat à Const. Cantacuzène publiée en extrait dans la chronique de Capitanul, *Mag. ist.*, I, p. 395 ; *in extenso* dans la généalogie des Cantacuzène publiée dans le *Bucium*, journal politique moldave, 1863, p. 124 et suiv. L'original de cette généalogie se trouve chez M. Georges Gr. Cantacuzène, descendant direct du postelnic Constantin, et actuellement président du Sénat de Roumanie.

personnages entièrement corrompus, avides et sans scrupules : le boyard valaque Stroïa Leurdeanou et un neveu du postelnic Cantacuzène, nouvellement arrivé de Constantinople et connu, pour cette raison, sous le nom de *Démètre Cantacuzène le Grec*. Comme l'autorité que le vieux postelnic ne manquait pas d'exercer sur le prince entravait ses personnages dans leurs rapines, ils se décidèrent à éliminer cet obstacle par la mort.

Ghica, ayant été obligé par les Turcs de passer avec Eustratie Dabija, prince de Moldavie, en Transylvanie, pour se joindre aux armées du sultan qui voulaient en chasser Kemeny, le partisan de l'Empereur, charge, pour tout le temps de son absence, ses deux ministres de l'administration du pays. Leurdeanou et Démètre-le-Grec attirent à eux la femme du prince, et par une série de lettres, accusent le vieux postelnic d'ourdir des intrigues pour le renverser. L'expédition des Turcs en Transylvanie ayant mal tourné, Grégoire Ghica craignait que le sultan ne se vengeât aussi contre lui de son insuccès. Aussi était-il très inquiet lorsqu'il rentra dans le pays et, par suite, plus disposé à prêter foi aux intrigues des ennemis de Constantin Cantacuzène. Sans écouter de défense, sans le juger, sans le voir même, il ordonna qu'il eût la tête tranchée, ordre que les deux ministres se hâtèrent de faire exécuter le plus promptement possible. Il mourut au monastère de Sneagov, le 20 décembre 1663. A une époque où tous étaient indifférents pour la justice, où tous sentiments nobles étaient émoussés et la vie humaine considérée comme un jeu, le peuple entier n'en frémit pas moins à la nouvelle de la mort de cet homme de bien et le pays entier le pleura comme un père <sup>1</sup>.

Grégoire Ghica, qui était plutôt faible que méchant, déplora bientôt le meurtre dont il avait ordonné la perpétration, mais, tout en se plaignant au métropolitain d'avoir été trompé par Stroïa et Démètre et poussé par eux à commettre ce crime, il ne prend aucune mesure contre ceux qu'il accusait. Il permet aux nombreux fils de Cantacuzène d'emporter le corps de leur père et de l'enterrer, avec tous les honneurs qui lui étaient dûs, dans son monastère de Margineni.

Ghica est de nouveau envoyé par les Turcs contre les Alle-

1. Voir les paroles émouvantes de la *Chronique anonyme* dans le *Mag. ist.*, IV, p. 363. Même celle de Constantin Capitanul, l'adversaire déclaré des Cantacuzène, n'ose justifier ce meurtre, *idem*, I, p. 345. Voir aussi Cantémir, *Evenementele Cantacuzinilor si Brancovenilor*, édition de l'Académie roumaine, p. 7.

mands ; mais il s'entend avec eux, trahit ses maîtres à la bataille de Lewentz en Transylvanie et se réfugie à Vienne. Parmi les papiers de Ghica, les Turcs trouvent une lettre de l'Empereur et deux autres du général de Rothall adressées au prince <sup>1</sup>. Cela ne l'empêchera pas plus tard de rentrer en grâces et même de remonter sur le trône à force d'argent. Les Turcs étaient en état de vendre leur prophète même !

LA FAMILLE DES CANTACUZÈNE. — Cette famille des Cantacuzène, qui a joué un rôle des plus importants dans la vie du peuple roumain, est une de celles dont les traces remontent le plus loin dans l'histoire. Si nous laissons de côté son origine, que les uns font remonter aux Valois de France <sup>2</sup>, d'autres aux rois thraces et d'autres enfin à des barons scandinaves, on n'en constate pas moins que son existence est déjà mentionnée dans les auteurs byzantins au XII<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Le premier dont le nom ait été relaté par l'histoire, c'est Jean Cantacuzène, général et parent de l'empereur byzantin Manuel Comnène (1143-1180), dont il avait épousé une nièce. Cette famille arrive avec le temps à placer un de ses membres sur le trône de Constantinople et nommément un autre Jean Cantacuzène qui écrivit aussi l'histoire de son temps (1347-1355). Un de ses descendants, c'est le fameux Michel Cantacuzène, surnommé par les Turcs Saïtan-Oglou, et qui est l'ancêtre des Cantacuzène des pays roumains <sup>3</sup>. Le triste sort de ce dernier est en relation directe avec l'histoire de ces pays, où ses descendants cherchèrent un refuge

Comme ses devanciers, Michel Cantacuzène est cité pour un homme de grande valeur qui par ses mérites surpassait non seulement les Grecs, mais encore tous les étrangers de Constantinople ;

1. *Chron. anon.* dans le *Mag. ist.*, III, p. 363 ; *Historia rerum Transilvanicarum*, auctore Joanne Bethlenio, Viennae, 1782, I, p. 194. Reniger à l'Emp., 14 déc. 1664 et 11 févr. 1665 dans Hurmuzaki, *Fragmente*, III, p. 261 et 262.

2. Voir à ce sujet un livre assez rare : *Discorso di Theodoro Spandugino Cantacuzino, gentilhuomo Constantinopolitano della origine de principi Turchi*. Cet écrit a été reproduit dans M. Francesco Sansovino, *Historia universale dell' origine et imperio de Turchi*, Venetia apresso Michael Bonelli, 1583, (p. 183).

3. Sur la filiation des Cantacuzène à partir du premier jusqu'à Michel, voir : Cinnamus, éd. Bonn, p. 109, 293 ; Nicetas Choniates, Bonn, p. 121, 136, 254, 335, 349, 489, 526, 593 et 660 ; Ducas, Bonn, p. 27, 209 ; P. Phrantzes, p. 386, Cantacuzenus, II, p. 195 ; Chalcocondila, p. 407 ; Spandugino Cantacuzenus ap. Sansovino (voir note préc.) p. 189-193 ; Ducange, *Historia byzantina*, Lutetiae Parisiorum, 1680, p. 259 (Familia Cantacuzenorum) ; Crusius, *Turco-Graecia*, p. 211. Pour le surnom de Saïtan-Oglou, voir la chronique de C. Dapontes dans C. Erbicéanu, *Cronicarii greci*, Bucuresti, 1888, p. 22.

il était le grand fournisseur de toutes les raretés pour le palais et le harem du sultan<sup>1</sup>. Riche déjà par héritage<sup>2</sup>, les affaires augmentèrent sa fortune d'une manière prodigieuse. Par les dons qu'il faisait aux dignitaires de la Porte, il avait acquis une influence prépondérante, de sorte que rien ne se faisait sans sa participation, ni installation de patriarches, ni nomination aux trônes roumains. Après la bataille désastreuse de Lépante, où la flotte turque est complètement anéantie, Michel Cantacuzène fait construire quinze vaisseaux à ses frais, en fait don au sultan et chaque année il en ajoute encore d'autres. Ses trésors, composés d'objets précieux d'or et d'argent, fourrures, soie, velours, vases, coupes, bassins, plateaux et services de table étaient d'une richesse telle que son bourreau Ali-Beg en resta émerveillé et avoua que son maître, le sultan lui-même, n'en possédait pas de pareils.

Les grandes richesses ont toujours été dangereuses en Turquie pour ceux qui les possédaient. La peine de mort attirant toujours après elle la confiscation des biens, les sultans étaient souvent portés, par l'appât d'un riche butin, à souiller leurs mains de sang innocent. Les richesses fabuleuses de Michel Cantacuzène furent la cause de sa mort. Tombé une première fois en disgrâce en l'année 1576 et enfermé dans la prison des Sept-Tours, il put s'en échapper, grâce à l'intervention de ses nombreux protecteurs, qui savaient que sa mort n'enrichirait que le sultan et leur ferait perdre des bénéfices périodiques. L'imputation qui avait motivé son arrestation, c'était que la Porte, ayant placé sur son insistance Alexandre II, le frère de Pierre-le-Boiteux, sur le trône de Valachie, avait continuellement des embarras à cause de cette nomination, par le fait que le pays ne pouvait souffrir ce prince<sup>3</sup>. Or Alexandre II ayant été nommé dès l'année 1567, on s'avisait un peu tard, en 1576, d'en faire un crime à Cantacuzène. Ce personnage tout-puissant, après sa sortie de prison, commit la faute encore plus grave de se retirer des affaires et de vivre en sybarite dans son splendide palais d'Anchiali<sup>4</sup>. Cette retraite

1. Nicola Barbarigo au Doge, 18 mars 1578, *Documente*, c. pr., IV, 2, p. 103.

2. Stefan Gerlach der aelteren *Tagebuch der von zween gloswürdigsten Römischen Kaysern*, p. 463, livre rare cité par M. Emile Legrand dans son *Recueil de poèmes historiques en grec vulgaire*, Paris, 1877 (Mort de Michel Cantacuzène). Comp. Crusius, *Turco-Graecia*, p. 67.

3. Giovanni Corraro au Doge, 5 sept. 1575, *Documente*, c. pr., IV, 2, p. 95.

4. Ce n'est pas de l'ancien Anchiali de Cilicie qu'il s'agit qui n'existait plus depuis longtemps, mais bien d'une autre ville du même nom, située sur la route de

le perdit irrévocablement. Tant qu'il avait été dans les affaires et qu'il distribuait continuellement aux Turcs de riches présents, il pouvait avoir des ennemis, mais il avait aussi des protecteurs. Dès qu'il fût rentré dans la vie privée, il devint inutile à tout le monde et fut le point de mire de l'avidité de ses ennemis, pendant que ses amis l'abandonnaient, n'ayant plus d'intérêt à le soutenir. Son heure suprême avait sonné. Vers le commencement du mois de mars 1578, il fut pendu à la porte de son palais. Le prétexte de cette exécution était un peu mieux imaginé. On imputait à Michel Cantacuzène d'avoir insisté pour le remplacement de Jean-le-Terrible de Moldavie par Pierre-le-Boiteux et d'avoir par conséquent poussé le premier à la révolte qui avait coûté si cher aux Turcs ; en suite de quoi les Cosaques et le prince de Moscovie ayant pris parti pour les frères de Jean, on ajoutait que cet état de choses avait fini par amener pour la Porte des complications pleines de dangers <sup>1</sup>.

Toutes ces imputations dirigées contre Cantacuzène auraient eu leur raison d'être, si les Turcs, après avoir suivi ses conseils, n'en avaient tiré aucun bénéfice. Mais quand on sait qu'ils opérèrent le changement de prince en Moldavie parce que Pierre-le-Boiteux leur avait offert de doubler le tribut, on s'aperçoit bientôt que les crimes que l'on mettait sur le compte de Michel Cantacuzène n'étaient appelés qu'à légitimer l'assassinat et la spoliation. Quoique, d'après les mœurs du temps, Michel Cantacuzène eut été amené à tirer assez souvent un profit illicite de sa situation, ce n'en était pas moins un homme supérieur et qui possédait des connaissances très étendues. On trouva dans sa maison une quantité assez considérable de livres et de manuscrits, parmi lesquels plusieurs traités de médecine ainsi que des écrits des historiens byzantins. A la vente, ces livres s'élevèrent à des prix très élevés, par suite de la concurrence des moines du mont Athos et d'autres amateurs <sup>2</sup>. Si nous rappelons que l'empereur Jean Cantacuzène a écrit une volumineuse et intéressante histoire de son temps ; que Spandugino Cantacuzène traite à son tour celle des Turcs, nous ne trouverons plus extraordinaire de rencontrer

Constantinople à Marcianopolis, entre Soatre et Develtum et qui porte encore aujourd'hui le nom d'Akiali.

1. N. Barbarigo au Doge, 18 mars 1578, *Documente*, c. pr., IV, 2, p. 103. Crusius, *Turco-Graecia*, p. 211.

2. M. Emile Legrand publie l. c., p. 319 d'après Antonio du Verdier le catalogue des livres de Cantacuzène au nombre de 57. Comp. Crusius, p. 203, qui dit que Joannes Dornschwamus aurait acheté la chronique de Zonaras au prix de dix ducats.

dans cette famille un goût particulier pour l'histoire et une grande vénération pour ses ancêtres. Ce culte se transmettait chez elle comme un héritage sacré.

Michel Cantacuzène laissa trois fils dont l'ainé, Andronic, avait vingt-cinq ans à la mort de son père. Il épousa la fille d'un Grec très riche, Jacques Rhallis, et reçut comme dot la somme énorme pour cette époque de 50.000 ducats. Cet Andronic eut à son tour cinq enfants : Michel, Jean (Enaké), Georges (Jordaké), Thomas et Constantin. Il paraît que tous les cinq vinrent s'établir en Moldavie avec leurs trésors vers le commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, 1610-1620, attendu que nous rencontrons quelque temps après ces personnages investis des plus hautes fonctions de ce pays : Michel comme vistiernic entre 1621-1627, Thomas comme deuxième postelnic en 1625 et Enaké et Jordaké vistiernics en 1631. Constantin le postelnic que nous avons vu périr en Valachie sous le règne de Grégoire Ghica, commence sa carrière aussi en Moldavie où nous le trouvons en 1627-1629 avec le rang de paharnic <sup>1</sup>.

Les cinq frères, en passant dans les pays roumains pour fuir l'oppression des Turcs, qui ne pouvaient leur pardonner d'avoir sauvé, de la fortune de leur grand-père, des épaves qui représentaient encore un avoir considérable, avaient emporté leurs trésors avec eux. Ce furent presque les seuls Grecs qui apportèrent de l'argent dans les principautés au lieu d'en tirer. Aussi se distinguaient-ils de leurs compatriotes sous tous les rapports. Autant ceux-ci étaient rapaces, avides et insatiables, autant les Cantacuzène étaient désintéressés. Nous en avons déjà fourni des preuves en ce qui concerne Constantin Cantacuzène. Les chroniqueurs moldaves reconnaissent les mêmes qualités aux Cantacuzène qui restèrent en Moldavie. Tous font avec étonnement la remarque que ces personnages, *quoiqu'ils fussent Grecs*, soutenaient néanmoins les intérêts du pays et fort souvent contre le prince lui-même <sup>2</sup>.

Aussi cette famille exceptionnelle se roumanisa-t-elle en très peu de temps et, embrassant avec chaleur les intérêts de sa patrie adoptive, devint-elle le soutien le plus puissant du parti national, précisément contre les Grecs, dont elle tirait elle-même son origine. Ce qui la poussa surtout dans cette voie, ce fut le

1. D'après les recherches de M. I. Tanoviceanu, sur des documents inédits, *Inceputurile Cantacuzi nestitor in Moldova* dans l'*Arhiva de Jassy*, III, 1892, p. 14.

2. Miron Costin dans le *Letopisele*, I, p. 348. Jean Neculesa, *ibid.*, II, p. 190, 193.

meurtre d'un noble et désintéressé postelnic Constantin Cantacuzène que nous avons vu périr à l'instigation du parti grec, représenté par son neveu Démètre Cantacuzène. Aussi la lutte à mort qui s'engagea dorénavant entre la famille du postelnic Constantin et les meurtriers de leur père vint-elle prêter son appui à celle que soutenait en Valachie à la même époque le parti national roumain contre l'oppression des Grecs de Constantinople.

LUTTE DES CANTACUZÈNES CONTRE LES GRECS SOUS RADOU LÉON. — Radou Léon est le fils de Léon Tomcha, ce prince grecisé qui fut renversé par Mathieu Bassarabe au nom du parti national valaque. Il avait été élevé à Constantinople et n'était qu'un Grec sous un nom d'emprunt roumain, comme tant d'autres princes des pays du Danube. Alors que les chroniqueurs le désignent sous le nom roumain, les documents diplomatiques de l'époque l'appellent Stridia, lui donnant comme prénom tantôt celui de Léon tantôt celui de Paul ou de Démètre<sup>1</sup>. Il avait acheté le trône pour la somme de 300.000 piastres et, afin de se les procurer, il avait contracté des dettes pour lesquelles ils payait d'énormes intérêts. Il avait amené avec lui une foule de Grecs, ses créanciers, et il leur laissait commettre toutes sortes d'abus pour s'acquitter envers eux. Prince et créanciers pouvaient d'autant plus facilement dépouiller le pays que le calme régnait à l'horizon politique. Les Turcs avaient conclu avec l'Empire la paix de Vasvar en 1666. Le pays, saigné à blanc, voyait son argent couler à flots dans les caisses de ce triste sire qui le gaspillait en fêtes et en jeux. Un pareil prince ne pouvait s'entourer que de créatures qui lui ressemblaient ; aussi le voyons-nous prendre comme ministre le fameux Stroïa Leurdeanou, assisté de deux Grecs : Sofialo de Roumélie et Balasaké de Constantinople. Une disposition de ce genre suffisait pour éloigner de lui la famille des Cantacuzène, très nombreuse, très riche et très puissante. Le postelnic Constantin avait eu de sa femme Hélène, la fille de Scherban Bassarabe, successeur de Michel-le-Brave, douze enfants, dont six garçons et six filles, tous mariés à des membres des premières familles du pays, ce qui fit que, dès la seconde génération, les Cantacuzène ne se considéraient plus comme Grecs mais bien comme Roumains.

1. *Chron. anon.*, dans le *Mag. ist.*, IV, p. 367 ; Reniger à l'Emp., 2 janv. 1665, dans les *Fragments*, III, p. 261 ; rapport vénitien du 6 janv. 1664 (lire 1665), *Documente*, c. pr., V, 2, p. 94.



Cette nombreuse progéniture ainsi que les familles avec lesquelles elle s'était alliée poursuivaient d'une haine implacable les meurtriers du postelnic Constantin.

Par suite de cette inimitié contre le prince Léon qui basait son gouvernement sur l'élément grec, les Cantacuzène furent poussés de plus en plus dans la voie de l'opposition et devinrent les défenseurs les plus chaleureux du parti national. L'un des fils du postelnic portant le même nom que son père, Constantin Cantacuzène, qui plus tard devait devenir stolnic et qui se trouvait à cette époque en Italie pour y faire ses études, poursuivit Grégoire Ghica, — qui était venu de Vienne demander au pape secours et assistance pour être replacé sur le trône de Valachie, — dans toutes les villes de la péninsule et ne le lâcha pas avant qu'il ne lui eût remis les lettres dénonciatrices de Stroïa. Pendant ce temps-là, les autres enfants de la victime insistaient pour obtenir de l'assemblée du pays l'attestation établissant que leur père était mort innocent. L'acte de l'assemblée valaque relate les faits exactement comme les rapportent aussi les chroniques<sup>1</sup>. Le nom seul du ministre en fonction, Leurdeanou, n'y est pas prononcé. Celui-ci a même l'effronterie de signer cette attestation avec les autres boyards. Mais il ne pouvait s'en abstenir, sans s'attirer encore plus de soupçons que ceux qui planaient jusque là sur lui. C'était son acte d'accusation qu'il venait de signer.

La famille des Cantacuzènes obtint encore des attestations de la haute honorabilité de leur père de la part de deux patriarches consécutifs, puis, armés de toutes ces preuves, ils demandent à Léon la mise en accusation de Stroïa Leurdeanou.

Le prince ne pouvait à aucun prix faire droit à cette demande qui aurait du coup ruiné la base même de sa puissance, son ministre favori et le parti des Grecs qui le soutenaient. A la même époque le triennat du règne de Léon touchait à sa fin et selon l'usage, il devait aller à Constantinople y renouveler sa confirmation, voyage qui était toujours accompagné de frais énormes et de périls de tout genre. Sachant les Cantacuzène en faveur auprès des Turcs, il s'en rapproche et demande leur appui pour obtenir sa confirmation à nouveau, leur promettant bien entendu de leur sacrifier Leurdeanou.

Les Cantacuzène, intéressés à avoir pour prince celui qui leur avait promis la punition du meurtrier de leur père, accompagnent

1. Reproduit par le *Mag. ist.*, I, p. 398. Il date du 14 avril 1666.

Radou Léon à Constantinople et par leur argent et leur influence lui font conserver le trône. Mais, aussitôt que le prince se vit assuré du pouvoir, il oublia tous les engagements qu'il avait pris envers les Cantacuzène. Leurdeanou de son côté remuait de toutes ses forces, soutenu qu'il était par le parti entier des Grecs, pour échapper au péril qui le menaçait. Les Cantacuzène se voyant joués, devinrent menaçants. Le prince tâcha de les calmer en élevant Pîrvou, fils de Draghitsch Cantacuzène, au rang de postelnic et en dispensant la famille entière de celui-ci de toutes contributions jusqu'à la complète émancipation de tous ses enfants<sup>1</sup>.

Les Cantacuzène ne voulurent tenir aucun compte de toutes ces avances : ils ne recherchaient pas les faveurs, mais bien la vengeance. Le prince, intimidé par l'attitude menaçante des Cantacuzène, se décide enfin à leur sacrifier Leurdeanou, mais rien qu'à moitié ; car il ne fait que le révoquer de ses fonctions, ne le passe pas sous jugement et se contente de délivrer aux Cantacuzène un acte par lequel il déclarait que le meurtre de Constantin le postelnic avait été inique et que c'est le méchant Stroïa qui en avait été la cause<sup>2</sup>. Comme compensation à ce sacrifice de Leurdeanou, Radou nomme le Grec Sofialo au poste de grand trésorier.

Les Cantacuzène ne pouvaient se déclarer satisfaits de la punition morale infligée au meurtrier de leur père et plus que compensée par l'élévation de Sofialo à la vistiarie. Ils se décidèrent à pousser les choses plus avant et, connaissant le profond mécontentement du peuple contre la domination des Grecs, ils cherchèrent à provoquer un soulèvement contre eux et leur prince.

Plusieurs boyards allèrent demander à Radou l'éloignement des Grecs ; celui-ci refusa. Mais comme l'époque du paiement du tribut était venue, les Cantacuzène poussèrent le peuple à ne pas acquitter les contributions. Le prince, irrité au suprême degré par ce refus qui pouvait compromettre sa position, menace les boyards d'un massacre qui ferait monter le sang jusqu'aux genoux. Il ne s'en tient pas aux menaces. Dans la soirée, il réunit tous ses Grecs en conseil et décide de faire égorger par la garde étrangère tous les boyards opposants. Mais les Cantacuzène de

1. Deux chrysobules de l'année 1667 insérés dans la généalogie des Cantacuzène, *Buciamul*, 1863, p. 136.

2. Chrysobule du 8 sept. 1668 dans le *Mag. ist.*, I, p. 402.

leur côté ne demeuraient pas inactifs ; l'un d'eux, Scherban, grand spatar, chef des milices, appelle à Bucarest ce qui restait encore de troupes nationales et arme un assez grand nombre de citoyens pour pouvoir opposer la force à la force. Le lendemain, tous les boyards se réunirent à la cour selon l'habitude, mais en bien plus grand nombre et tous armés. Lorsqu'ils voulurent en sortir, ils trouvèrent la porte fermée et la garde sous les armes. A un signal convenu, le peuple enfonça les portes ; les boyards sortirent ; on courut aux cloches, on sonna le tocsin ; une foule immense se rassembla, demandant à grands cris le renvoi des Grecs. Le prince, effrayé par les proportions que prenait le mouvement, demande l'intervention du métropolitain, qui parvient à grand peine à faire la paix entre Radou et les insurgés. Le prince consent alors enfin à répudier les Grecs, à licencier sa garde étrangère et à suivre dorénavant les avis des boyards<sup>1</sup>.

A la suite de cette réconciliation, Radou Léon rédige un acte par lequel il déclare chasser les Grecs de la Valachie, leur imputant tous les maux dont souffrait le pays. Les termes de cet acte sont presque la reproduction textuelle d'un document identique et tout aussi peu sincère émanant de son père, Léon Tomcha, lors de la révolte arrivée de son temps contre l'élément grec<sup>2</sup>. Il va sans dire que Radou Léon n'avait guère l'intention de mettre en application ce qu'il faisait dire au parchemin, et la meilleure preuve que nous en ayons, c'est qu'à l'avènement de son successeur, Antoine de Popeshti, les deux ministres grecs de Radou, Sofialo et Balasaké, se trouvaient encore dans le pays. Ce n'est qu'alors qu'ils reçoivent la punition qu'ils méritaient depuis si longtemps.

Les Cantacuzène, voyant que le prince se jouait d'eux, quittent le pays en masse et vont à Larissa se plaindre au sultan du régime abominable qui pesait sur le pays et, afin d'empêcher Léon de se justifier moyennant finances, ils rapportent au sultan que la fortune de leur prince s'élevait à 800.000 piastres, afin que les Turcs exigeassent de lui bien plus qu'il ne pouvait donner. Ils prient en même temps le sultan de choisir un prince dans

1. Cette révolte, très brièvement rapportée par les chroniques, se trouve exposée d'une manière bien plus circonstanciée dans plusieurs rapports de l'année 1669 du résident allemand Casanuova à l'Emp., voir *Fragmente*, p. 273-278.

2. Voir ce document curieux de l'année 1668 (par erreur marqué 1669) dans le *Mag. ist.*, I, p. 131. Comp. volume I, p. 410. Le document de Radou Léon vient d'être publié à nouveau par l'évêque Ghenadic de Rîmnicul-Vâlcei, d'après l'original, dans l'*Arhiva* de Jassy, V, 1894, p. 70.

leurs rangs, alléguant que les Grecs de Constantinople étaient non seulement pauvres d'eux-mêmes, mais qu'ils entraîneraient avec eux des bandes affamées qui dépouilleraient le pays par toutes sortes d'exactions.

Avant de destituer Radou, les Turcs ordonnent une enquête. Les boyards, craignant que le délégué ne fût gagné par des cadeaux, s'entendent avec Paul, un Grec de Constantinople qui avait essayé à plusieurs reprises d'obtenir le trône de la Valachie et lui promettent de le demander comme prince s'il réussissait à faire déposer Radou. Le Grec dépense presque toute sa fortune et arrive au résultat désiré. Les boyards se jouent alors de lui et demandent au sultan la nomination d'Antoine de Popeschti qui part pour Bucarest le 28 mars 1669 <sup>1</sup>.

DERNIÈRES LUTTES ET TRIOMPHE DES CANTACUZÈNE. — L'avènement d'Antoine de Popeschti (1669-1672), l'ami des Cantacuzène, au trône de Valachie, amène leur entrée au pouvoir et la chute du parti grec, ainsi que la punition de Stroïa Leurdeanou. Un grand nombre de Grecs, surtout parmi les nouveaux arrivés, durent quitter la Valachie; Sofialo fut condamné aux salines, puis pendu; Balasaké réussit à corrompre la garde à laquelle il avait été confié et s'enfuit à Constantinople; les autres Grecs, de moindre importance, que le peuple put saisir, furent maltraités de la manière la plus barbare. Les Roumains étaient enfin parvenus à pouvoir donner libre cours à leur vengeance contre ces vampires qui leur suçaient le sang <sup>2</sup>.

Le tour de Leurdeanou était aussi venu; il devait aussi expier ses forfaits. Il fut jeté en prison, livré au jugement du divan, convaincu par ses propres lettres d'avoir causé la mort du postelnic Constantin et condamné à la peine capitale. L'épouse du défunt postelnic, par une grandeur d'âme qui caractérise presque tous les membres de cette famille, intercéda elle-même auprès du prince pour lui faire avoir la vie sauve, et c'est ainsi que sa peine fut commuée comme suit: il fut promené sur un char à travers la ville, les fameuses lettres attachées à son cou, puis conduit au monastère de Sneagov où sa victime avait péri et tonsuré comme moine. On rapporte que lorsqu'on lui mit sur la tête le bonnet, en lui donnant le nom de Silvestre, Stroïa se serait écrié: « Pourquoi pas Mahomet! »

1. *Fragments*, III, p. 276.

2. Chronique de Capitanul dans le *Mag. ist.*, I, p. 355.

Pendant ce temps, Grégoire Ghica faisait des efforts surhumains pour regagner la confiance des Ottomans et le trône qu'il avait perdu. Quoiqu'il eût rendu des services très réels aux Allemands à la bataille de Lewentz, on comprend qu'à la suite de la paix qui était intervenue entre l'Empereur et le sultan à Vasvar en 1666, l'Allemagne, à peine réconciliée avec les Turcs, ne pouvait s'entremettre pour faire rendre le trône de Valachie à un homme compromis vis-à-vis d'eux. Ghica, voyant le peu d'espoir qu'il y avait à attendre de la part de la cour de Vienne, s'adresse alors au pape, le suppliant d'intervenir dans son intérêt. Il assurait, dans sa lettre au collège de propaganda fide, qu'il avait acquis la conviction que le catholicisme était la seule vraie religion et qu'il avait l'intention de travailler pour la propagation de la vraie foi. Mais le pape, ne pouvant avoir confiance dans une conversion aussi intéressée, se borne à lui répondre par une lettre très concise qu'il avait chargé le nonce de Vienne de parler à l'Empereur en sa faveur <sup>1</sup>.

Ghica, voyant que son zèle pour le catholicisme ne lui servait à rien, se décide de recourir de rechef aux Turcs et cette fois directement et par la route bien connue de la corruption, seul moyen infaillible pour obtenir des Turcs jusqu'à la trahison de leurs propres intérêts. Après avoir reçu la permission de retourner à Constantinople, il remonta de nouveau, surtout par la protection du grand dragoman Panaïte Nicousia, sur le trône de Valachie (1672-1674).

Les Cantacuzène s'étaient vainement efforcés d'empêcher cette nomination. Une députation qu'ils envoyèrent à Constantinople y fut arrêtée et ses représentants furent remis entre les mains de Ghica qui en fit tuer quelques-uns et condamner les autres aux salines. Quand Stroïa Leurdeanou apprit la rentrée au pouvoir de son protecteur, il jeta son bonnet de moine aux orties et courut à sa rencontre. Il rentra en grâce auprès de Ghica et fut chargé à nouveau de la conduite des affaires. Lorsque le prince fut envoyé par les Turcs avec leur armée contre les Cosaques, ce fut toujours Stroïa Leurdeanou qui fut chargé du gouvernement provisoire. On peut aisément s'imaginer les tortures et les persécutions qu'il exerça contre les Cantacuzène. Tous ceux qui ne réussirent pas à se sauver furent jetés en

1. Lettre de Gr. Ghica au coll. de prop. fide à Rome, 16 oct. 1667, *Documente*, c. pr., V, 2, p. 113; réponse du pape, 11 déc. 1670, trois années après (1), *ibid.*, p. 117.

prison, d'où on ne les retirait que pour les maltraiter et les fustiger en public. Constantin Cantacuzène le stolnic priait les bourreaux de lui donner les coups destinés à son frère, qui était plus jeune que lui et il souffrait cette double torture sans proférer une seule plainte<sup>1</sup>. Scherban Cantacuzène, deuxième fils du postelnic Constantin, avait pourtant réussi à fuir en Moldavie, où régnait Georges Douca, qui prétexta ne pas pouvoir trouver le fugitif, instamment réclamé par le gouvernement valaque. Il passa de Moldavie en Transylvanie et de là à Adrianople chez le caïmacam Cara-Moustapha qu'il connaissait depuis longtemps et « *tâcha d'affermir encore l'amitié qui le liait à lui* ». Le caïmacam obtint du sultan un firman par lequel les boyards enfermés étaient appelés à Constantinople. Peu après cet ordre d'assez mauvais augure, le prince Ghica en reçoit un autre, celui d'accompagner de nouveau l'armée turque dans une expédition contre les Polonais. Les Turcs furent battus par Sobieski, le futur roi de Pologne, à Hotin, le 11 novembre 1674, et les Cantacuzène qui se trouvaient à Constantinople ne manquèrent pas d'accuser Ghica d'avoir de nouveau trahi ses maîtres. Cela n'était point une calomnie ; car Ghica avait cherché à nuire aux Turcs avant la bataille, en conseillant à Huseïn pacha, commandant de l'expédition, d'abandonner la forteresse et de combattre les Polonais en rase campagne. Au plus fort de la mêlée, Ghica se laisse prendre avec tout son corps d'armée qui s'élevait à 5.000 hommes. Il fut traité par les Polonais avec une grande distinction ; mais comme il avait sa femme et ses enfants à Constantinople, il engagea les vainqueurs à se contenter de ce qu'il avait fait pour eux et eut l'audace de simuler une fuite du camp des Polonais et d'arriver à Andrinople à la grande stupéfaction des Turcs qui croyaient qu'il les avait trahis. Pour se donner l'apparence d'un sujet fidèle, il accusa Huseïn pacha auprès du sultan d'avoir perdu la bataille parce qu'il n'avait pas voulu suivre ses conseils. Le malheureux pacha eut la tête tranchée, et Ghica allait même être laissé sur son trône de Moldavie, lorsque l'armée du sultan retourna dans la capitale et la vérité se fit jour sur la conduite de Ghica. Peu s'en fallut qu'il ne fut massacré par les officiers inférieurs de l'armée expéditionnaire et il ne dut son salut qu'au vizir qui, gagné par de riches cadeaux, l'avait pris sous sa protection. Les Cantacuzène pro-

1. Del Chiaro, *Moderne rivoluzioni*, p. 127, qui rapporte ce fait, ajoute : *Cosa stupenda, narrata mi da persone degni di fede che vi si trovano presente* ».

fitent de la mauvaise situation dans laquelle se trouvait Ghica, pour lui faire enlever le pouvoir et le faire confier à l'ex-prince de Moldavie, *Georges Douca* (1674-1679) <sup>1</sup>.

Ce Douca était aussi d'origine grecque, natif d'une ville de la Roumélie ; il devait son élévation aux boyaries roumaines et à Basile-le-Loup, le protecteur des étrangers en Moldavie <sup>2</sup>.

Quoique en vertu de son origine ses connationaux le considéraient comme Grec, il s'était jusqu'à un certain point roumanisé, parce qu'il était venu s'établir dans le pays alors qu'il était encore très jeune. Il n'était donc Grec qu'à moitié, et c'est ce qui explique pourquoi les Cantacuzène, qui étaient arrivés par les circonstances expliquées ci-dessus à être les chefs du parti national en Valachie, ont pu le demander comme prince. L'établissement des Grecs dans les pays roumains et les alliances contractées par eux avec les grandes familles de ces pays, alliances qui leur ouvraient immédiatement la carrière des fonctions publiques, les poussaient à répudier tôt ou tard leur nationalité et à adopter celle de leur nouvelle patrie. Et si ceux qui s'établissaient à un âge plus avancé dans les principautés ne pouvaient jamais se fondre d'une manière complète dans la nationalité roumaine, il n'en était pas de même pour leurs fils et leurs descendants qui, issus de mères roumaines, élevés dans le pays et parlant sa langue comme leur idiome propre, ne se distinguaient en rien des Roumains autochtones, si ce n'est par leur nom et par le souvenir de leur origine. Par contre, les fils de princes roumains, qui avaient été élevés parmi les Grecs de l'Orient, n'étaient plus considérés comme Roumains mais bien comme Grecs. Voilà pourquoi il faut toujours, lorsqu'il s'agit de Grecs, faire une distinction entre les Grecs roumanisés et ceux qui avaient conservé leur caractère étranger. Ces derniers sont les seuls contre lesquels se dirigeait l'opposition des Roumains, soutenus assez souvent dans leurs efforts par les Grecs roumanisés — à preuve les Cantacuzène. Mais Douca avait été choisi par ceux-ci aussi par reconnaissance pour la protection qu'il avait accordée à Scherban Cantacuzène, lorsqu'il vint se réfugier en Moldavie.

Les Cantacuzène revenaient donc au pouvoir. Les boyards du parti des Grecs émigrèrent immédiatement ; entre autres Stroïa

1. Khintzberg à l'Emp., 3 janvier 1674. *Fragments*, III, p. 299 ; rapport vénitien du 4 janv. 1674, *Documente*, c. pr., V, 2, p. 142.

2. Nicolas Costin dans les *Letopisele*, II, p. 5 ; del Chiaro, *Revoluzioni*, p. 125.

Leourdeanou. Mais Douca, qui était avide d'argent et qui savait qu'il ne parviendrait pas à dépouiller le pays avec l'aide des Cantacuzène, veut réconcilier les deux partis ennemis et tirer profit de leurs services réunis. Par ses dettes, Douca se trouvait encore à la merci d'une puissante famille grecque de Constantinople, les Coupars ou Rossetti, dont le père était kapou-kehaïa, un des fils, Lascaraké, grand spatar et un second fils, Jordaké, postelnic.

Les Cantacuzène, cédant aux instances du prince, concèdent le rappel des émigrés ; mais parmi ces derniers se trouvait aussi Stroïa Leourdeanou. Il était absolument impossible que ces ennemis mortels vécussent en paix côte à côte. Aussi les Cantacuzène ne manquent-ils pas d'ourdir une intrigue et dénoncent au prince Stroïa Leourdeanou et deux autres boyards de ses amis comme fauteurs de menées destinées à le renverser. Mais la dénonciation ayant été reconnue fautive, les Cantacuzène sont à leur tour dénoncés par leurs adversaires et accusés d'intriguer contre le prince. Celui-ci jette en prison plusieurs des membres de cette famille. La plupart réussissant à se sauver à Constantinople, y portent plainte contre l'administration de Douca, réussissent à le faire destituer et à amener cette fois un membre de leur famille même, Scherban Cantacuzène, sur le trône de Valachie.

SCHERBAN CANTACUZÈNE (1679-1688). — Le nouveau prince avait été obligé de dépenser 1300 bourses ou 650.000 piastres pour obtenir le trône de Valachie<sup>1</sup>. Il voulut tout d'abord chercher à cicatriser les plaies du pays qui avait été si fortement éprouvé par sa continuelle participation aux guerres des Turcs avec les Cosaques, les Allemands et les Polonais. Mais une nouvelle querelle éclatant entre les Turcs et les Russes, par suite du passage des Cosaques sous l'autorité de ces derniers, Scherban est forcé de quitter la Moldavie ainsi que Douca et de joindre ses forces à l'expédition des Turcs. Cette guerre n'était pas plutôt terminée, par la paix de Radzim en 1681, que deux années après, il en éclate une autre bien plus terrible contre l'empire allemand.

Le vizir Cara Moustapha, décidé à frapper un grand coup, se dirige directement sur Vienne, entraînant au siège de cette ville les princes de Valachie et de Moldavie. Les Turcs ne se rendaient

1. Mamucca della Torre à l'Emp., *Fragmente*, III, p. 322.



pas compte qu'ils manquaient de la vigueur nécessaire pour exécuter une entreprise aussi hasardeuse et que, là où Soliman-le-Magnifique avait échoué, Mahomet IV devait encore moins réussir. Ceci prouve que les Turcs n'avaient pas conscience de leur décadence. Les Ottomans parvinrent pourtant à planter leurs aigles devant la capitale de l'Empire germanique le 17 juillet de la même année (1683). L'empereur, qui était toujours à court d'argent et par conséquent manquait des troupes nécessaires, appelle à son secours Sobieski, le roi de Pologne, qui s'empresse, un peu trop chevaleresquement peut-être, de mettre son épée au service de l'Etat qui allait porter le coup mortel à sa propre patrie. Mais avant que les Polonais n'arrivassent, la faible garnison de Vienne, 22.000 hommes à peine, dut résister seule aux attaques répétées de plus de 200.000 assiégeants. Si les princes roumains, qui sympathisaient avec les chrétiens, ne leur fussent venus en aide en diverses occasions, au péril de leurs têtes, il est très probable que la ville n'aurait pu attendre le secours que lui amenait le roi de Pologne.

Les princes des pays roumains, auxquels était confiée la construction du pont sur le Danube, en retardent l'exécution autant que faire se pouvait, afin de donner à l'armée de Sobieski le temps d'arriver. Une correspondance régulière était entretenue entre les Allemands et Scherban Cantacuzène et celui-ci tenait les assiégés au courant de ce qui se passait dans l'armée d'investissement. Un jour que les Allemands désespéraient de pouvoir soutenir plus longtemps le feu des ennemis, Scherban leur envoya un Jésuite, auquel il avait donné l'hospitalité plusieurs jours dans sa propre tente et les exhorta à résister quatre heures encore, le feu des Turcs étant appelé à cesser, faute de poudre. Del Chiaro nous dit même que Scherban, ne pouvant se refuser à bombarder aussi la ville de son côté, chargeait ses canons avec des boulets de paille <sup>1</sup>.

Les Turcs, écrasés devant Vienne par la valeureuse armée de Sobieski, sont repoussés bientôt de toute la Hongrie. Les forteresses de Gran, Neuhausel, Eperies, Tokaï, Kaschau, Szolnok, Szaswar, tombent aux mains des Impériaux après 140 années de

1. *Istoria balaceneasca*, une variante de la Chronique de Capitanul, dans Sincai, *Chronica Romînilor*, Jassy, 1853, III, p. 134; le comte de Waldstein à Scherban Cantacuzène, 29 févr. 1688, inséré dans la Généalogie des Cantacuzènes, original conservé par M. Georges Gr. Cantacuzène de Bucarest, p. 270; Del Chiaro, l. c., p. 136 : » I suoi canoni mai si sparavano con le palle ».

domination musulmane. En 1686, les alliés réussissent, après deux terribles assauts, à s'emparer aussi de la citadelle de Pesth, Ofen, et à chasser les Turcs de la capitale du pays, qu'ils possédaient depuis 145 ans. En 1687, le duc de Lorraine, le célèbre général autrichien, venge, par une brillante victoire remportée à Mohacz, la terrible défaite que les chrétiens y avaient essuyée 161 ans auparavant, en 1526, et à la suite de laquelle les Turcs s'étaient implantés au cœur de l'Europe. A la fin de cette année, presque toute la Hongrie était tombée aux mains des Impériaux. Au sud, Venise, qui était aussi entrée dans la ligue sainte, ravissait à la même époque aux Turcs la Morée et prenait en 1687 Athènes. La dernière heure de la domination ottomane en Europe semblait avoir sonné.

Scherban Cantacuzène n'avait pas osé passer immédiatement aux Allemands après le désastre des Turcs devant Vienne, attendu que ces derniers avaient encore des forces considérables dans la partie inférieure de la Hongrie qui confinait à la Valachie. Mais après la bataille de Mohacz, l'empereur Léopold envoya à Scherban une lettre par laquelle il déclarait le prendre sous sa protection <sup>1</sup>. Le prince de Valachie, dans les instructions qu'il donne à l'ambassadeur impérial, le charge d'abord de remercier l'Empereur pour la protection qu'il accorde à sa personne ainsi qu'à son malheureux pays ; puis de lui communiquer, qu'afin de pouvoir à son tour se révolter contre les Turcs, l'Empereur devait d'abord occuper Temichoara et la Transylvanie. A la demande que lui fit l'Empereur, s'il ne pouvait attirer encore d'autres éléments dans la ligue anti-turque, Scherban lui répond que jusqu'à ce moment il n'avait pu faire aucune démarche dans ce sens, mais que, grâce aux derniers succès éclatants des armées de Sa Majesté, les chrétiens accourraient certainement se ranger sous leurs drapeaux, dès qu'elles arriveraient sur le Danube.

Comme l'Empereur lui demandait un gage de sa sincérité, Scherban, faisant allusion à ce qui s'était passé sous les murs de Vienne, répond que l'Empereur avait déjà eu l'occasion de se convaincre de la sincérité de ses intentions dans bien des occasions antérieures et qu'il n'avait nullement changé depuis lors. Après avoir donné à l'Empereur quelques informations relativement au point où les Turcs entendaient passer le Danube et

1. La réponse de Scherban à la lettre de l'Empereur nous a été seule conservée. Elle est du 16 avril 1687, *Documente*, c. pr., V, p. 135.

réunissaient des vivres, il le prie d'aider la Valachie à échapper au joug des païens, d'ouvrir une voie sûre de communications à travers la Transylvanie et de donner ordre au général le plus rapproché des frontières de la Valachie de lui venir en aide en cas de besoin. Il termine par quelques mots sur la possibilité d'une prochaine alliance des Moscovites avec les chrétiens occidentaux et sur les intrigues de l'ambassadeur de France <sup>1</sup>.

Scherban, rassuré du côté de l'Empereur, rassemble aussitôt une armée de 30.000 hommes et fait fondre 35 canons. L'Empereur envoie à Bucarest un Jésuite, le Père Antide Dunod, pour encourager le prince à travailler pour les chrétiens. Il lui transmet aussi un diplôme dans lequel il nomme le prince général et lieutenant et lui permet d'admettre d'autres princes dans la ligue chrétienne ; il lui reconnaît l'hérédité du trône de Valachie dans sa famille, lui concède tout ce qu'il reprendrait aux Turcs des possessions ayant antérieurement appartenu à la Valachie ; lui donne le droit de porter le titre de comte de l'Empire et lui assure un refuge à Sabiou en cas de malheur. En échange de toutes ces faveurs, le prince s'oblige à payer à l'Empereur 75.000 piastres de tribut par an <sup>2</sup>.

L'empereur voulant attacher davantage Scherban à l'Empire, lui envoie encore un autre diplôme par lequel il le reconnaît comme descendant de la famille impériale des Cantacuzène de Byzance et ouvre même au prince une perspective grandiose, celle de le replacer sur le trône de ses ancêtres, dans le cas où les Turcs seraient chassés de l'Europe <sup>3</sup>. L'ambassadeur de France, qui avait intérêt à combattre l'extension de la puissance allemande et à entraver sa marche victorieuse — car la France attaquait précisément alors le Palatinat — ne manque pas de dénoncer aux Turcs les menées de Scherban. Mais les Turcs, battus dans toutes leurs rencontres avec les Impériaux, ne pouvaient rien entreprendre contre le prince de Valachie. Ils craignaient même que, par l'effet des victoires allemandes, un

1. Instruction desselben Fürsten Sarban Cantacuzino an den Kayserl. Gesandten bezüglich der ihm gemachten Vorschlage, 16 april 1687. *Documente*, c. pr., V, p. 136.

2. Généalogie, original, p. 233 ; diplôme de l'empereur Léopold de l'année 1688, dans le *Mag. ist.*, V, p. 80. Antide Dunod profita de son séjour en Valachie pour en donner une description, *Historica relatio de statu Valachiae*, publiée dans le *Mag. ist.*, V, p. 33-71.

3. Cantemir, *Istoria imperiului otoman*, II, p. 506, note 73 ; Carra, *Histoire de la Moldavie et de la Valachie*, Neufchatel, 1781, p. 99. Neculcea, *Lelopisete*, II, p. 250. Un document de Marsigli à l'Emp., avril 1692 (par erreur marqué 1702), Hurmuzaki, *Fragmente*, III, p. 384, attribue cette promesse au czar de Moscovie.

soulèvement général n'éclatât dans leurs États, soulèvement dans lequel seraient attirés non seulement les Roumains, mais encore les Serbes, les Bulgares et les Grecs et qui aurait pour but de placer Cantacuzène sur le trône de Constantinople <sup>1</sup>.

Scherban Cantacuzène, dont l'ambition était puissamment aiguillonnée par la perspective du trône byzantin, entre également en relations avec le czar de Moscovie qui cherchait depuis plus longtemps à se lier avec les princes roumains <sup>2</sup>. Scherban envoie dans le courant de l'année 1688 l'archimandrite du mont Athos, Isaïe, à la cour de Moscou, pour mettre son pays sous la protection des Russes. Les czars Jean et Pierre envoient un ambassadeur spécial à Scherban pour traiter avec lui.

Il y avait pourtant en Valachie un parti contraire à l'alliance allemande, parti assez nombreux et puissant, puisqu'il comptait parmi ses adhérents les propres frères du voévode, Constantin le stolnic et Michel le spatâr, ainsi que son neveu, Constantin Brancovano. Ce parti craignait la propagande catholique et la persécution pour ceux qui voudraient s'y opposer. Le prince devait prendre leur opinion en considération et tâcher de les gagner à ses idées, avant l'entrée des Autrichiens dans le pays. Le général Veterani pénétrant en Valachie d'une manière intempestive, Scherban le pria de se retirer aussitôt, et explique par une députation envoyée à l'Empereur la cause de cette mesure. D'autre part, pour endormir la vigilance des Turcs, jusqu'au moment où il se serait mis d'accord avec le parti contraire aux Allemands, il se fait un mérite auprès de la Porte d'avoir éloigné de son pays les armées allemandes, sans coup férir; ce qui lui attire de chaleureux remerciements de la part de cette dernière.

C'est ainsi que ce prince savait tenir avec une grande habileté les rênes de la politique. Son évolution vers les Allemands n'était que la conséquence nécessaire des événements, dont il avait déjà pressenti le cours sous les murs de Vienne. Quelle autre politique aurait pu suivre Scherban que celle de s'attacher à celui qui était le plus fort, seule politique raisonnable pour un petit pays comme l'était la Valachie? Le talent consistait à prévoir de quel côté allait pencher la balance et sous ce rapport Scherban Cantacuzène ne s'était pas trompé.

Sur ces entrefaites, Scherban perd subitement la vie, le 29 oc-

1. Marsigli à Kinsky, 20 juin 1692, *Fragmente*, III, p. 384.

2. Nous exposerons ces négociations à l'histoire de la Moldavie.

tobre 1688, à la fleur de l'âge et plein de santé et de force<sup>1</sup>. Il meurt empoisonné par les partisans de l'opposition qui abhorrèrent sa politique, et ce qui les décida à frapper ce coup, ce fut la dernière ambassade qu'il avait expédiée à Léopold et dont ils ne connaissaient pas le but<sup>2</sup>.

Scherban Cantacuzène était l'adversaire du parti grec ; mais il ne le combattit de toutes ses forces que sur le terrain politique ; car c'est toujours lui le premier prince qui paya un maître public de grec, pour enseigner aux fils de boyards la langue de ce peuple<sup>3</sup>, tellement l'élément grec s'imposait à ceux-mêmes qui le repoussaient.

1. Il était d'une constitution très robuste et d'une force herculéenne. Del Chiaro, p. 138.

2. Chronique de Radu Greceanu dans le *Mag. ist.*, II, p. 131 ; Cantemir, *Evenemintele Cantacuzinilor si a Brancovenilor*, p. 8 ; De Girardin au roi de France, 6 déc. 1688, *Documente*, supplément, I, p. 278.

3. Del Chiaro, p. 144.

## Les successeurs de Basile-le-Loup en Moldavie

ETIENNE GEORGES (1654-1658)<sup>1</sup>. — La fin du règne de Basile-le-Loup nous apprend comment le logothète Etienne Georges parvient à monter sur le trône de Moldavie. Le nouveau prince s'empresse d'abord de se mettre d'accord avec les Polonais, avec qui Basile-le-Loup avait des relations de famille qui auraient pu devenir dangereuses. Avec le secours de la Pologne, Etienne Georges réussit à prendre la citadelle de Soutschava et à mettre la main sur la femme, le fils et les trésors de Loupou. Les boyards qui l'entouraient lui conseillaient de mettre à mort le jeune Stefanitza, qui n'avait que douze ans. Etienne Georges leur répondit, qu'il aurait bien le temps de mourir lui-même avant qu'un enfant comme celui de Loupou parvint au trône. Le nouveau prince se berçait d'illusions sur la longueur de son règne. Trompé par la durée de celui de son devancier, il préférerait se rappeler cette exception que la règle ordinaire. Mais il fut bien vite dé trompé, car en 1660, six ans à peine après avoir prononcé ces paroles si remplies d'assurance, Stefanitza, encore mineur, montait sur le trône de Moldavie, tandis que le pauvre Etienne Georges était obligé d'aller mendier son pain à la porte des princes étrangers. Si Etienne Georges s'abstint de faire mourir le fils de Basile-le-Loup, il n'en commit pas moins d'autres meurtres dans la famille de l'Albanais. Il fit couper la tête au paharnic Stefanitza, fils de Georges-le-Hetman, frère décédé de Basile-le-Loup ; puis à deux autres neveux du prince

1. Il existe sur ce prince une bonne monographie, celle de M. Alexandre Papadopol-Calimaque, *George Stefan domnul Moldovei*, Bucaresti, 1886.

dépossédé, Alexandre le paharnic et Enaké le comisse, fils d'un autre de ses frères, aussi décédé, le hetman Gabriel.

Mais tout ce sang versé ne servit guère à consolider le trône de l'usurpateur. Pour l'affermir, il n'avait besoin ni de sang ni de morts, mais bien de bonnes bourses, bien garnies. Aussi Etienne Georges se hâte-t-il d'envoyer, avec une doléance du pays contre la barbare administration de son devancier, la liste des cadeaux qu'il se proposait de faire aux dignitaires de la Porte : 40.000 piastres au sultan, 30.000 au vizir, 15.000 à son kehaïa et à d'autres personnages inférieurs, en tout une centaine de mille piastres<sup>1</sup>. C'était bien peu ; mais la Porte prit en considération les relations amicales qu'Etienne entretenait avec Mathieu Bassarabe, Racotzi et les Polonais et, comme elle craignait des complications en cas de refus, le vizir se charge de soutenir sa brigade, à la condition de lui livrer immédiatement ces sommes.

Cependant, malgré sa confirmation, Etienne Georges se trouvait dans une position des plus précaires. Sapé par Loupou, qui ne cessa pas un instant, tant qu'il fut encore en vie, de s'efforcer de regagner le trône perdu ; mal vu des Turcs comme ami de princes exécrés par eux<sup>2</sup> ; combattu par les Grecs, qu'il avait été forcé de sacrifier au parti national, au nom duquel il parvenait au trône ; ces trois causes réunies devaient remplir d'amertume le règne d'Etienne et raccourcir de beaucoup sa durée. Quant aux Grecs, il fut bientôt forcé de revenir sur ses sentiments et de laisser les portes toujours large ouvertes à leur immigration continuelle dans le pays.

Par un chrysobulle de l'année 1656, Etienne Georges reconnaît lui-même que pendant son règne l'école slave de Basile-le-Loup s'était complètement grécisée, que les maîtres slaves en avaient été chassés et remplacés par des moines grecs qui n'étaient d'aucune utilité pour l'instruction<sup>3</sup>.

Mais Etienne Georges semblait se conduire de façon à mécontenter les Turcs. Il refuse de livrer un nombre de bateaux sur le Dniester, bateaux dont les Turcs avaient besoin pour s'opposer à une grande attaque projetée par les Cosaques ; il prend ensuite part à l'étouffement de la sédition des mercenaires de Valachie

1. Reniger à l'Emp., 12 et 28 sept. 1653, *Fragmente*, III, p. 200.

2. Autres rapports des 3, 10, 25 et 30 décembre, *idem*, p. 204-206.

3. *Uricarul*, III, p. 279.

contre les ordres réitérés du sultan qui ne voulait pas donner à Racotzi l'occasion d'agrandir sa puissance.

C'est précisément cette alliance trop intime d'Etienne Georges avec Racotzi qui provoqua sa chute. La nouvelle s'était répandue à Constantinople que les trois princes de l'ancienne Dacie avaient conclu une alliance avec le patriarche et le duc de Moscou, que celle-ci était dirigée d'abord contre les Polonais, mais comme elle comprenait aussi le patriarche, cela indiquait suffisamment que son véritable objectif, c'étaient les Turcs. Sans chercher à approfondir entièrement les choses, les Turcs font étrangler le patriarche. Ils craignent surtout l'immixtion du duc de Moscou, car leurs provinces étant remplies de Grecs chrétiens, les armées moscovites pourraient très facilement y provoquer une révolte contre la domination ottomane<sup>1</sup>. Instinctivement, comme toujours, les Turcs pressentaient d'où allait provenir leur ruine.

Racotzi, le protecteur d'Etienne Georges, rend bientôt sa position insoutenable en Transylvanie. Il ne songe qu'à de grandes entreprises, au lieu de penser à affermir son trône vacillant. Il s'allie à Charles Gustave, roi de Suède, et veut prendre part à la conquête et au partage du royaume polonais. Dans cette alliance entrent aussi Bogdan Hmelnitzki, le hetman des Cosaques, le grand électeur de Brandebourg et bien entendu aussi les deux vassaux de Georges Racotzi, les princes de Valachie et de Moldavie ; ce dernier lui payait même tribut<sup>2</sup>. Dès qu'Etienne Georges se voit appelé à prêter son appui à un roi aussi éloigné, il lui envoie, en avril 1656, une ambassade avec une lettre autographe et de précieux cadeaux. L'ambassade trouve le roi de Suède dans son camp, près de Lesiava. Pour répondre à cette attention, Charles Gustave charge Welling, son envoyé auprès de la Porte, de passer par la Moldavie pour remercier le prince de ce pays du secours qu'il voulait bien porter aux alliés. Welling vient en effet à Jassy où il est reçu par Etienne Georges le 28 décembre 1656. Peu de temps après, le 2 mars 1657, Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, envoie une lettre identique à Etienne Georges, à Constantin Scherban et à l'hetman des Cosaques, lettre par laquelle il les exhorte à poursuivre d'un commun accord la lutte contre la Pologne<sup>3</sup>.

1. Reniger à l'Emp., 22 avril, 7 mai et 12 juin 1657, *Fragments*, III, p. 232-234.

2. Relation du missionnaire suédois Hildebrand qui avait accompagné l'ambassadeur Welling en Moldavie, reproduite par M. Papadopol-Callimaque, p. 3.

3. Lettres de Pierre de Nagers, secrétaire de la reine de Pologne, Marie-Louise de Gonzague, Berlin, 1859, p. 149. Ap. Pap.-Cal., p. 125.



Cependant l'expédition, mal conduite par ceux-là même qui avaient intérêt à la faire réussir et absolument insensée pour les princes roumains, échoua misérablement. Les Turcs qui, d'après leurs idées, ne voyaient dans cette entreprise que le commencement de la mise en pratique du plan dirigé contre eux-mêmes, se décident à se venger des noires intentions qu'ils prêtaient à leurs vassaux et ordonnent leur destitution. Le trône d'Etienne Georges est donné à son kapou-kehaïa, l'Albanais Georges Ghica (1658).

Après avoir vainement essayé de remonter sur le trône à l'aide de ses deux compagnons d'infortune, le prince dépossédé fut forcé de se retirer, à la suite de l'entrée de Mihnea dans la même alliance. Se voyant trahi par Racotzi, pour lequel il avait exposé sa situation, Etienne se décide à aller demander aux princes, avec lesquels il était entré en liaison du temps de l'expédition, aide et assistance, pour être replacé sur le trône qu'il avait perdu. Un drame intime se lie à ce changement de son sort. Il quitte sa femme Safta pour une de ses dames d'honneur, Stéphanie Mihailovna, qui prend dans les pays étrangers où sa destinée le conduisit, le titre d'épouse légitime et reste jusqu'à la fin sa compagne fidèle dans l'infortune.

Ses terres ayant été confisquées, il en fut réduit à vendre ses bijoux qui étaient nombreux et de grand prix, pour vivre et lutter contre l'adversité. Le 5 septembre 1662, il passe par Vienne où il emprunte au Juif Fraenkel 10.000 piastres, et lui laisse pour gage des bijoux d'une valeur six fois plus forte. Le 23 du même mois, il arrive dans l'Électorat de Brandebourg et envoie à Frédéric-Guillaume une lettre par laquelle il le prie de bien vouloir accorder crédit à son homme de confiance qui allait lui révéler des choses importantes relativement aux intérêts de la chrétienté. Le grand électeur s'excuse de ne pouvoir le recevoir en personne parce qu'il devait entreprendre un voyage. La correspondance qui se poursuit entre Frédéric-Guillaume et le prince roumain, quoique empreinte de beaucoup de bonne volonté apparente de la part de l'Électeur, n'aboutit à rien quant aux secours qu'Etienne Georges en espérait.

Le prince dépossédé se décide alors à aller trouver le duc de Moscou dont il ne put également rien obtenir.

L'année suivante, en 1665, nous le trouvons à Stokholm, auprès du roi de Suède, essayant avec tout aussi peu de succès d'obtenir un secours.

On pourrait, à première vue, croire que ces demandes d'assistance de la part du prince moldave à des États si éloignés et si peu en relations avec les Ottomans, n'avaient aucun sens. Mais l'ex-prince de Moldavie ne demandait nullement une intervention diplomatique ; il recherchait un secours armé avec lequel il pourrait renverser du trône, au moins momentanément, celui qui l'y avait remplacé. Il comptait ensuite, par des offres en argent faites aux Turcs, pouvoir se maintenir sur le trône. C'est cette perspective, toujours ouverte aux prétendants, qui les pousse à se renverser les uns les autres, quoiqu'ils soient parfaitement sûrs de ne pouvoir se maintenir au pouvoir avec leurs propres forces. Mais la corruption turque aidant, tout devenait possible.

Pendant ce temps, Etienne avait épuisé ses trésors et vivait d'une pension que lui faisait la cour de Stokholm. Mais cette pension lui fut bientôt retirée. Se voyant à bout de ressources, il se décide alors à recourir à Louis XIV, roi de France, qui fait plus pour le prince dépossédé que n'avaient fait ses anciens amis et alliés. La correspondance qui fût échangée à ce sujet entre le roi de France et le sultan, dans le courant de 1667, fait foi d'une insistance assez sérieuse de la part de la cour de Versailles pour réconcilier Etienne Georges avec les Turcs ; néanmoins ces démarches n'aboutirent point <sup>1</sup>.

Etienne Georges voyant s'évanouir toutes ses espérances et la misère près de l'assaillir, ce furent alors les soucis de l'homme privé qui se mirent à prévaloir sur ceux de l'homme politique. Il ne tarda pas du reste à s'apercevoir qu'il était devenu une charge pour les étrangers au milieu desquels il vivait depuis bientôt dix ans. Il avait conservé de son opulence passée un gros diamant, du poids de douze carats, auquel il tenait particulièrement ; mais, n'ayant plus d'autre ressource, il se décide à le vendre. L'électeur Frédéric l'achète pour la somme de 4,000 piastres, dont 1800 sont retenues pour payer une dette contractée par le prince antérieurement. Cet argent ne tarda pas à disparaître à son tour. Le malheureux prince demande alors à l'Electeur de lui céder deux domaines : Hartzig et Satzig, « car le temps des semailles de printemps s'approchant, nous pourrions

1. L'exposition des pérégrinations et souffrances du prince moldave est basée sur les documents qui se trouvent aux archives de Berlin et qui ont été publiés dans Papiu Ilarian, *Tesaur de monumente istorice*, Bucuresti, III, 1864. Pour la correspondance de Louis XIV, ajouter les documents extraits des archives françaises dans *Documente*, supplément, I, p. 249-254.

aussi entreprendre quelque chose ». Le malheureux prince pensait s'adonner à l'agriculture ! Frédéric-Guillaume lui répond, d'un ton froid et tranchant, qu'il n'avait pas l'intention d'affermir ses terres, feignant de se méprendre sur la nature de l'assistance qu'Etienne Georges implorait de lui.

Brisé par les souffrances et les privations, le malheureux prince de Moldavie tomba malade et, sentant sa fin prochaine, il écrivit le 21 janvier 1668 une lettre touchante à l'Electeur de Brandebourg, le priant d'avoir pitié de lui et de lui envoyer quelque argent pour acheter des médicaments et, dans le cas où il mourrait, de continuer d'accorder sa bienveillante protection à sa femme, afin qu'elle pût regagner sa patrie. Le 1<sup>er</sup> février 1669, Stéphanie Mihailovna annonce à l'Electeur que son mari vient de mourir. Elle obtint la permission et les secours nécessaires pour transporter son corps en Moldavie.

LES PREMIERS PRINCES GRECS EN MOLDAVIE (1658-1685). — Dans le court intervalle de vingt-sept années qui s'écoule entre la destitution d'Etienne Georges et l'avènement de Constantin Cantémir, on ne trouve pas moins de onze princes passant comme des météores sur le trône de la Moldavie<sup>1</sup>. Trois de ces règnes appartiennent à des princes roumains : le fils de Basile-le-Loup, Eustrate Dabija et Etienne Petricéïcou ; les huit autres à des Grecs ou bien à des princes plus ou moins grécisés.

Nous connaissons déjà Ghica et Douca, l'un Albanais grécisé, l'autre Grec de la Roumélie, protégés et introduits tous deux dans les boyaries moldaves par Basile-le-Loup.

Iliache était bien d'origine roumaine, fils d'Alexandre, qui lui-même était fils d'Elie Rarèche ; mais son grand-père, qui s'était retiré à Constantinople, y avait fait élever son fils parmi les Grecs et celui-ci, à son tour, avait fait élever ses enfants toujours parmi les Grecs de Constantinople, de sorte que lorsqu'Iliache arriva comme prince en Moldavie, il était complètement grécisé. Il ne connaissait pas la langue roumaine et se servait d'un interprète dans les séances du divan<sup>2</sup>.

1. Ce sont : 1. *G. Ghica* (1658-1659) ; 2. *Etienne, fils de Basile-le-Loup* (1559-1561) ; 3. *Eustrate Dabija* (1661-1666) ; 4. *G. Douca* (1666-1667) ; 5. *Iliache, fils d'Alexandre* (1667-1669) ; 6. *G. Douca*, pour la seconde fois (1669-1672) ; 7. *Etienne Petricéïcou* (1671-1674) ; 8. *Démètre Cantacuzène* (1674-1675) ; 9. *Antoine Rosselli* (1675-1678) ; 10. *G. Douca*, pour la troisième fois (1678-1684) ; et enfin 11. *Démètre Cantacuzène*, pour la seconde fois (1684-1685).

2. Neculai Costin *Letopisete*, II, p. 6 ; Neculcea, *ibid.*, II, p. 217. Comp. volume I, p. 403 et 408.

Démètre Cantacuzène était ce même neveu du postelnic Constantin Cantacuzène qui avait contribué à sa mort, et qui portait encore du temps qu'il vivait en Valachie le surnom de « Grec ». Il est envoyé par les Turcs comme prince en Moldavie à la suite de la trahison des princes des deux pays roumains, Grégoire Ghica et Etienne Petricéïcou, en faveur des Polonais à la bataille de Hotin. Il fut choisi parmi les Grecs de Constantinople, parce qu'il était mieux connu des Turcs et tenait maison dans la capitale <sup>1</sup>.

Quant à Antoine Rossetti, il était de la famille des Coupars, Grecs influents de Constantinople, et portait aussi un autre nom qui dénotait encore mieux son origine grecque, celui de *Kiritza Draco*. Il se trouvait pourtant déjà depuis quelque temps en Moldavie et y avait exercé plusieurs fonctions <sup>2</sup>.

Quoique en Moldavie l'opposition nationale contre les Grecs ne soit pas aussi puissante qu'en Valachie, nous y trouvons néanmoins des mouvements assez sérieux dirigés contre l'élément envahisseur. Ce sont surtout les règnes répétés de Douca qui les provoquent. Quoique ce prince fût à moitié roumanisé, il n'en recherchait pas moins le soutien des Grecs de Constantinople, entre autres celui de la puissante famille des Coupars-Rossetti, dont le chef, le vieux Coupars, était son kapou-kehaïa. Il tâche aussi d'obtenir l'appui d'un favori du sultan, *Couloglou*, en lui faisant compter 5.000 piastres par mois à titre d'honoraires. Comme il avait contracté des dettes considérables à Constantinople, il amène avec lui en Moldavie la foule de ses créanciers qu'il place dans les postes les plus lucratifs du pays. Une spoliation effrénée, mise en pratique par ces hommes avides et sans scrupules, plonge bientôt le peuple entier dans la plus profonde misère. Pierre Partshevitsch, évêque de Marcianopoli, envoyé par le pape en Moldavie pour relever l'évêché de Bacaou de la décadence dans laquelle il se trouvait, peint sous les couleurs les plus noires la situation de la Moldavie pendant le règne de ce prince et rapporte que « les habitants s'enfuyaient tant dans les pays limitrophes, la Turquie, la Russie, la Transylvanie et la Valachie, que dans les montagnes et les forêts, pour y vivre à la manière des bêtes fauves » <sup>3</sup>.

1. Neculai Costin, *ibid.*, II, p. 12.

2. Neculai Costin, *ibid.*, II, p. 3, 15 ; Neculcea, *ibid.*, p. 232. Comp. Zuano Morosini au Doge, 20 novembre 1673, *Documente*, c. pr., V, 2, p. 148. Comp. mon édition roumaine de l'Histoire des Roumains, IV, 1891, p. 327.

3. Voir ces rapports de Partshevitsch au nonce papal de Pologne du 7 mars et

Ces exactions intolérables amenèrent une révolte du pays entier, nobles et paysans, sous la conduite de Michel Hincou et Dourac le serdar. Tous les Grecs sur lesquels on put mettre la main furent passés au fil de l'épée. Le prince quitta Jassy et se sauva vers le sud, du côté de la Turquie, d'où il revint avec une armée qui battit et dispersa les révoltés à *Jepoureni* (1672).

Une autre révolte contre l'élément grec a lieu vers la fin du second règne de Démètre Cantacuzène qui s'efforça de profiter d'une famine qui sévissait en Moldavie pour faire de l'argent en spéculant sur les grains. Le peuple, au comble de l'irritation, tenta une nouvelle révolte contre les Grecs et place à sa tête Constantin Cantémir, qui réussit à obtenir le trône.

Mais les souffrances du peuple moldave ne venaient pas que de l'élément grec. La domination turque, qui lui avait servi de marche-pied pour s'introduire dans les pays roumains, sévissait elle-même effroyablement sur le pays et lui faisait endurer les pires des tortures.

D'abord les demandes sans cesse réitérées de cadeaux et de pots de vin pour les dignitaires tures, puis la hausse continuelle du tribut. Quoique Ghica eût été nommé dans des conjectures assez embarrassantes pour la Porte, alors qu'elle prit la grave mesure de destituer d'un seul coup les trois princes des pays roumains et qu'il n'eût pas dû être obligé de payer pour son installation des sommes plus importantes, il n'obtient pourtant le trône qu'au prix de 300 bourses, 150,000 piastres et d'une grande quantité de fourrures et de bijoux. Comme le fils de Loupou était à peine âgé de dix-sept ans, le vizir lui-même eut honte d'une pareille nomination et s'empressa de le faire partir, de nuit, pour sa principauté<sup>1</sup>. Le successeur de Stefanitza, Eustrate Dabija, quoique nommé au moment où la guerre venait d'éclater entre la Porte et l'Empereur, fut néanmoins obligé de donner 200.000 piastres qu'il emprunte à Constantinople<sup>2</sup>. Quant à Douca, nous avons vu comment sa situation financière le poussa à des spoliations qui soulevèrent le peuple contre lui. Iliache fut forcé d'augmenter le tribut de 25.000 piastres par an<sup>3</sup>. La nomination de Petricéïcou se fit au moment où la guerre

26 avril 1671 dans *Peter von Parcewitsch Erzbischoff von Marcianopel* von V. Pejacewich, p. 272 et 278. Un troisième rapport de l'année 1670 du même évêque, dans Anton Kurz, *Magazin für die Geschichte Siebenbürgens*, 1844, II, p. 72.

1. Ballarino au Doge, 18 novembre 1639, *Documente*, c. pr., V, 2, p. 67.

2. Reniger à l'Emp., 29 novembre 1661, *Fragments*, III, p. 258.

3. Casanova à l'Emp., 12 avril 1666, *idem*, III, p. 271.

avec la Pologne éclata ; Les Turcs ayant un besoin impérieux d'argent pour la mise en état des ponts sur le Dniester, ils ne manquèrent pas de demander des sommes exorbitantes à ce prince pour sa nomination. Petricéïcou passe aux Polonais avec Grégoire Ghica de Valachie dans la bataille de Hotin, et les Turcs, effrayés de cette défection, se hâtèrent de nommer à sa place Démètre Cantacuzène et ne lui demandent rien pour l'investiture ; ils lui fournissent même l'argent nécessaire pour son départ de Constantinople. La spoliation de ce prince n'était pourtant que différée. A sa destitution et lors de la nomination d'Antoine Rossetti, auquel les Turcs font payer 60 bourses<sup>1</sup>, ils jettent Démètre Cantacuzène en prison et lui demandent 150 bourses pour sa mise en liberté. Le prince paye la somme et se voit non seulement pardonné, mais encore replacé sur le trône.

Avec un pareil système de spoliations appliqué par les Turcs à tout personnage qui voulait goûter la félicité de régner sur l'un des pays roumains, il ne faut pas s'étonner de trouver des princes d'une rapacité vraiment révoltante, comme Georges Douca ou Démètre Cantacuzène. Ils n'étaient, après tout, que le produit fatal des circonstances.

Cette extorsion systématique des malheureux pays roumains n'était cependant rien auprès des maux intolérables causés par les expéditions ou les guerres des Turcs. A la suite des combats qui eurent lieu entre les armées turques d'une part, qui soutenaient leurs candidats, et les trois princes destitués des pays roumains d'autre part, combats compliqués et rendus plus violents par la révolte de Mihnea, la Valachie, la Moldavie et la Transylvanie furent dévastées d'une manière atroce. Dans le pays des Carpathes « tout est mis à feu et à sang ; un grand nombre de paisibles habitants, les femmes même et les enfants, périrent par le sabre. Plus de 60,000 hommes sont emmenés en esclavage par les Tatares. La capitale, Alba Julia, est livrée aux flammes et le khan des Tatares ne s'en éloigne pas avant d'avoir réduit la ville en cendres. Les barbares allèrent jusqu'à violer les tombeaux pour en arracher les trésors aux cadavres en putréfaction »<sup>2</sup>.

La lutte de Petricéïcou et de Démètre Cantacuzène, à son tour,

1. Neculai Costin, *Letopisete*, II, p. 3 et 15 ; Neculcea, *idem*, II, p. 232. Zuano Morosini au Doge, 20 nov. 1675, *Documente*, c. pr., V, 2, p. 148.

2. Reuiger à l'Emp., 21 oct. 1658, *Fragments*, III, p. 245.

donne lieu à des scènes horribles de vandalisme et de dévastation. Le premier, qui voulait échapper à l'oppression turque, s'entend avec Grégoire Ghica et ils passent tous les deux du côté des Polonais à la bataille de Hotin, au plus fort de la mêlée. Les Turcs, battus à Hotin, coupent la tête au seraskier sur l'instigation de Grégoire Ghica, ainsi que nous l'avons vu, et nomment immédiatement en Moldavie Démètre Cantacuzène le Grec à la place du traître Petricéïcou. Mais les Polonais, profitant de leur victoire, pénètrent en Moldavie et veulent placer sur le trône le prince qui leur avait rendu un service aussi éminent. Cantacuzène appelle les Tatares à son secours, et ceux-ci passent un hiver entier en Moldavie. « Ils y entrèrent comme des loups au milieu d'un troupeau de brebis et s'établirent dans les villages et dans les villes. Ils dévorèrent absolument tous les vivres de la population et emmenèrent une foule d'esclaves parmi les hommes, les femmes et les enfants. Les pauvres habitants ne conservèrent que la vie, car ils étaient maltraités et torturés de la manière la plus cruelle »<sup>1</sup>.

Ces calamités devaient se répéter plus tard, d'une façon plus atroce encore. Les Tatares qui après le siège de Vienne (1685) retournaient dans leur pays, veulent se venger sur les Moldaves de leur défaite sous les murs de la cité impériale. Ils tombent sur le pays au moment même où les Cosaques essayaient de nouveau de replacer Petricéïcou sur le trône de Moldavie. Les boyards des districts du nord : Sorooca, Orheiou et Lapouschna se joignent au candidat des Polonais et se révoltent contre Douca. De tous côtés rapines et brigandages, de toutes parts des ennemis. Mais personne n'y faisait attention ; il s'agissait avant tout de savoir lequel des deux princes, Douca et Petricéïcou, allait conserver le trône. C'est pour ce motif, si indifférent au bien de l'humanité, que l'on égorgeait les hommes par milliers, qu'on brûlait et saccageait les propriétés. C'était chaque jour le sort du malheureux peuple qui était mis en jeu. Ce qui augmentait l'horreur de la situation, c'est qu'elle se présentait dans un hiver très rigoureux, pendant lequel ni les montagnes couvertes de neige, ni les forêts dépouillées de leur feuillage, ne pouvaient prêter aucun refuge aux malheureux habitants. Aussi les morts lentes dues à l'action du froid venaient-elles encore s'ajouter à celles que causait le fléau de la guerre.

1. Neculcea dans les *Letopisele*, II, p. 229.

Comment terminer autrement ce chapitre où palpitent toutes les souffrances du peuple roumain, si ce n'est par la description de la famine qui sévit en Moldavie sous le second règne de Démètre Cantacuzène et dont le prince grec profita pour gagner d'immenses sommes d'argent, ainsi que nous l'avons vu plus haut. « Les malheurs et les souffrances endurés jusqu'alors avaient amené en Moldavie une famine terrible accompagnée d'une peste non moins meurtrière. La quantité de morts était tellement considérable qu'on ne parvenait plus à pouvoir les enterrer à temps et que les loups s'étaient habitués à entrer dans les villes et les villages pour s'y repaître de la chair des cadavres, s'attaquant parfois aussi aux vivants, surtout aux femmes et aux enfants qu'ils dévoraient en plein jour. Bien des habitants, afin d'échapper à ce fléau, préféraient s'engager de plein gré comme esclaves chez les Tatares ; d'autres allaient jusqu'à leur vendre leurs filles et leurs garçons pour un peu de nourriture » <sup>1</sup>.

INTRODUCTION DE LA POLITIQUE RUSSE DANS L'HISTOIRE DU PEUPLE ROUMAIN. — Les relations entre la Russie et celui des deux pays roumains qui l'avoisinaient, la Moldavie, sont assez anciennes. Du temps d'Etienne-le-Grand, sa fille Hélène épouse le fils du czar Ivan Wassiliéwitsch, et le prince moldave s'efforce d'attirer son allié dans la ligue commune qu'il voulait former contre les Turcs parmi les puissances orientales. Mais à cette époque la Moscovie et la Moldavie traitaient d'égal à égal. La Russie n'avait pas encore l'importance qu'elle eût dans la suite ; la Moldavie n'était pas encore déchue de sa force et de sa puissance. Avec le temps, par un mouvement de bascule qui élève la Russie toujours plus haut et fait descendre la Moldavie toujours plus bas, les rapports entre ces deux pays changèrent du tout au tout et, si nous les rencontrons bientôt se rapprochant de nouveau, leurs situations respectives s'en trouveront complètement changées : la Russie apparaîtra comme protectrice, les pays roumains comme protégés.

Sous le règne de Basile-le-Loup, nous voyons le prince de Moldavie posséder encore assez d'autorité pour déterminer la Russie à prendre une mesure contraire à ses propres intérêts <sup>2</sup>. Mais les malheurs qui s'abattirent sur la Moldavie à la suite du

1. Neculai Costin dans les *Letopisete*, II, p. 37-39 ; Neculcea, *idem*, p. 248.

2. Plus haut, p. 14. Comp. volume I, p. 287.



règne de l'Albanais, précipitent tout d'un coup ce pays au fond du gouffre dont il s'efforce de sortir avec l'aide de la Russie. A partir de ce moment, l'orthodoxe Russie prend de plus en plus le rôle de protectrice de ses frères en Jésus-Christ, le peuple roumain.

Comme cette immixtion des Russes dans les destinées du peuple roumain eut des suites incalculables, il nous paraît intéressant de faire ressortir les origines de ce fait important. Elles remontent au second règne de Grégoire Ghica en Valachie (1672-1674) et à celui d'Etienne Petricéïcou en Moldavie (1672-1674).

Une nouvelle guerre entre les Polonais et les Turcs venait d'éclater par suite de la soumission des Cosaques à l'autorité de la Porte. Les princes des pays roumains, après avoir été obligés d'approvisionner les armées turques de tout ce dont elles avaient besoin, de faire transporter tout le matériel de guerre, de faire construire des ponts sur toutes les rivières que l'armée turque devait passer, de livrer des manœuvres pour réparer les fortifications de Camenitza, n'avaient pourtant pas réussi à contenter leurs oppresseurs, qui caressaient de nouveau l'idée de transformer les provinces roumaines en paschaliks <sup>1</sup>.

Mais désirant connaître l'opinion des Moldaves sur leur intention, ils ordonnent à Petricéïcou d'envoyer dans leur camp un des principaux boyards du pays. Le prince choisit pour cette mission aussi délicate que dangereuse, le logothète Miron Costin, homme plein de courage, d'un patriotisme à toute épreuve et l'auteur d'une chronique de la Moldavie, unique dans son genre. Le vizir, qui voulait sonder les opinions du boyard, lui demanda si les Moldaves se réjouissaient de ce que les Turcs avaient pris Camenitza. Miron Costin répondit qu'il craignait de dire la vérité. Le vizir le rassurant, il lui avoua que les Moldaves étaient très contents de voir l'empire étendre aussi loin que possible ses limites, pourvu que ce ne fût pas à proximité de leur pays. Pour apprécier toute la valeur de la réponse de Costin, il faut d'abord nous représenter la phénoménale corruption de caractère dans laquelle étaient tombés les boyards de ce temps, puis le danger imminent que courait celui qui aurait osé dévoiler le fond de sa pensée, dans le cas où les Turcs l'auraient interprétée comme faite dans l'intérêt des Polonais. Les Turcs comprirent, d'après

1. Giacomo Quirini au Doge, 22 juin 1673, *Documente*, c. pr., V, 2, p. 139.

les paroles de Costin, qu'il serait dangereux, surtout pendant une guerre avec la Pologne, de tenter la transformation de la Moldavie en paschalik <sup>1</sup>.

Cependant, par l'occupation de Camenitza qui nécessitait l'établissement permanent d'une garnison dans cette forteresse et celle d'un pacha à Hotin pour la surveiller, la chose avait pris un commencement d'exécution. Les Moldaves ne pouvaient plus respirer avec les Turcs sur le dos, car les intérêts du pays entier étaient subordonnés à la défense de la citadelle tombée entre leurs mains et, tant qu'il existait un pacha à Hotin, un prince moldave ne se trouvait plus être qu'un rouage inutile <sup>2</sup>.

Une grande partie de la population, épuisée par les exactions et les travaux de toutes sortes exigés par l'armée turque, avaient pris la fuite. Le gouvernement de Petricéïcou rencontrait les plus grandes difficultés pour faire rentrer les contributions. Le paiement du tribut risquait de ne pouvoir s'effectuer et le danger d'une pareille éventualité était d'autant plus imminent que les Turcs avaient affecté le tribut de la Moldavie à l'entretien de l'armée laissée à Hotin et à Camenitza. Le pacha de Hotin avait de plus usurpé le droit de s'approprier les revenus de la douane de Hotin, principale route de commerce de la Moldavie. La récolte de foin étant très faible en 1673, les paysans étaient menacés de ne pouvoir nourrir leurs bestiaux pendant l'hiver, toutes les provisions de foin des années précédentes ayant été réquisitionnées par les Turcs pour les besoins de leurs armées <sup>3</sup>. A toutes ces souffrances imposées au pays vint s'ajouter une offense personnelle du seraskier, qui menaça de frapper le prince dans le cas où ses ordres ne seraient pas exécutés.

Petricéïcou, poussé à bout, se décide à passer aux Polonais avec Grégoire Ghica de Valachie. Ils envoient en ambassade à Vienne l'évêque de Marcianopolis, Partschéwitsch, qui rapporte à l'Empereur, le 26 août 1673, que les deux voévodes étaient décidés à se ranger du côté des Polonais <sup>4</sup>. Et en effet ils envoient dire à ces derniers de se diriger sur Hotin, ajoutant qu'ils étaient décidés à passer de leur côté au milieu de la lutte. Le 10 novembre, le combat se livre et un brouillard épais qui couvrait l'horizon

1. Neculcea dans les *Letopisete*, II, p. 221-223.

2. Khinstperg à l'Emp., 8 nov. 1672, *Fragments*, III, p. 284 : « Vor der paschalikisierung der Moldan kam es diesmal ab zur Verhüttung eines Aufstandes ».

3. Khingtserg à l'Emp., 13 avril 1673, *Fragments*, III, p. 289 ; Etienne Petricéïcou à la Porte, 28 juin 1673, *idem*, p. 290.

4. Rapport de Vienne à la date indiquée, *Documente*, c. pr., V, 2, p. 140.

permet aux voévodes roumains d'exécuter leur promesse. Les Turcs furent complètement battus et, sans l'impérite des Polonais, la forteresse de Camenitza aurait pu être reprise.

Les princes roumains s'étaient engagés par un pas décisif ; mais ils s'aperçurent bientôt que les Polonais, déchirés entre eux par les compétitions rivales de Wisnowiecky et de Sobiesky, ne pouvaient les défendre contre la vengeance de ceux qu'ils avaient trahis. Ils s'avisèrent donc de recourir à la protection d'un prince plus puissant, et ce prince c'était le czar des Russes. Au commencement de l'année 1674, ils envoient à Moscou le hiéromonaque Théodore avec mission d'offrir au czar la soumission de la Valachie et de la Moldavie et demander sa protection pour les délivrer de leurs oppresseurs. Le czar Alexis accepte ces offres, ordonne l'envoi d'une armée pour la défense de ces deux pays et demande à leurs princes d'envoyer une députation du clergé et de la noblesse pour conclure la convention en vertu de laquelle ils devaient se soumettre à l'empereur. La condition que le czar imposait aux *souverains* de Valachie et de Moldavie, titre qu'il accorde dans sa missive à plusieurs reprises aux princes roumains, c'est qu'ils ne se soumettent point au roi de Pologne, et cela afin d'éviter des causes de mésintelligence avec le royaume voisin, promettant de leur venir en aide par les armes et des subsides, aussitôt qu'ils auront prêté serment de fidélité<sup>1</sup>. Mais ce traité ne demeure qu'à l'état de projet, les princes roumains qui voulaient le conclure ayant été destitués sur ces entrefaites. Cet événement n'en marque pas moins un point important dans les destinées du peuple roumain, celui du commencement de l'influence russe sur l'avenir de leurs pays.

CONSTANTIN CANTÉMIR (1685-1693). — Les Cantémirs paraissent être d'origine tatare, si l'on s'en tient à l'étymologie de leur nom, *Khan Temir*. Le prince de ce nom qui occupait au mois de juillet 1685 le trône de Moldavie était un homme simple, sans instruction, mais courageux et honnête, économe et rangé. Il possédait précisément les qualités qui devaient lui rendre plus difficile la conservation de son trône, qu'il réussit pourtant à occuper pendant huit ans. Aussitôt qu'il se voit investi du pouvoir, il décharge les prêtres de la contribution commune à

1. Voir ce projet de traité du 10 mars 1674 dans Mitilieu, *Colectie de tratate incheete de Romania cu puterile vecine*, Bucuresti, 1874, p. 78.

laquelle ils étaient soumis comme le reste du peuple et ne leur impose que deux ducats par an comme contribution ordinaire et deux autres ducats au renouvellement de l'investiture.

Les désordres passés avaient complètement désorganisé le pays ; les brigands pullulaient de tous côtés. Une de leurs victimes, ce fut la belle Roxandre, fille de Basile-le-Loup et veuve du cosaque Timouche ; ils la dévalisent dans la citadelle de Neamtz, où elle vivait retirée, puis lui tranchent la tête avec une hache. Cantémir veut mettre un terme à ces brigandages et inflige aux voleurs qu'il parvient à saisir les peines les plus atroces. Miron Costin, nommé par le prince staroste (préfet) du district de Poutna, particulièrement infesté par les brigands, s'efforçait de surpasser son maître dans l'invention de punitions exemplaires.

Mais Cantémir est bientôt forcé d'abandonner ses fonctions d'administrateur à cause de la guerre qui éclate entre les Turcs et les Polonais, à la suite du secours que venait de porter aux Allemands leur roi Sobiesky, lorsqu'il alla dégager Vienne que Cara-Moustapha assiégeait. La première année même du règne de Cantémir, les Polonais font une incursion en Moldavie, sous le hetman Jablonowski. L'année suivante (1686), Sobieski lui-même pénètre en Moldavie et vient jusqu'à Jassy, où il se fait remettre le hattischérif de Sélim, par lequel la Moldavie était incorporée à l'Empire ottoman en qualité de province vassale et brûle ledit hattischérif, ajoutant que les Moldaves n'en auraient plus besoin <sup>1</sup>. Sobiesky avait amené avec lui Etienne Petricéïcou ; mais il fut obligé de se retirer devant une nuée de Tatares qui couvrirent la Moldavie et la dévastèrent suivant leur habitude <sup>2</sup>.

Cantémir avait été puissamment aidé par Scherban Cantacuzène à mettre la main sur le trône de Moldavie. Celui-ci lui avait imposé comme condition première de persécuter et de chasser la famille grecque des Coupar-Rossetti, puis de s'attacher à la ligue sainte, dont le triomphe définitif contre les Turcs devait procurer au prince valaque le trône impérial de Constantinople. Quoique Cantémir eût exécuté la première de ces conditions en jetant en prison et en dépouillant de leur fortune les Coupar, il se tenait sur la réserve quant à la seconde, ne pouvant se décider

1. *Din izvoadele reposatului Neculai Costin ce au fost logofat*, dans l'*Arhiva romanaeasca* a lui M. Cogalniceanu, Jasi, II, 1861, p. 266.

2. Neculcea dans les *Letopisete*, II, p. 257.

à prêter son appui aux Polonais qui avaient voulu le détrôner par deux fois, pour le remplacer par Petricéïcou.

Les relations politiques dans lesquelles étaient engagés les pays roumains et surtout la Moldavie étaient des plus compliquées par la diversité des intérêts qui entraient en jeu. Des éléments de discorde entre les membres de la ligue sainte n'avaient pas tardé à se produire aussitôt que ses succès eurent mis en perspective un partage de l'Empire ottoman. Le lot des pays roumains divisait surtout profondément l'Allemagne et la Pologne. Pourtant, quoique Allemands et Polonais se fussent souvent menacés mutuellement de rompre l'alliance, ils n'osaient le faire, de crainte que leur division ne ramenât la victoire sous les drapeaux des Infidèles. La France qui, d'autre part, avait déclaré de nouveau la guerre à l'Empire en 1689, avait le plus puissant intérêt à fortifier autant que possible la position des Turcs vis-à-vis des Allemands et insistait beaucoup pour une paix séparée entre la Pologne et la Porte, de manière à laisser l'Empire allemand seul exposé aux coups des Turcs et des Français. On comprend que dans de pareilles conjonctures la correspondance entre les ambassadeurs français de Constantinople et la Pologne fût très suivie. Cantémir, pour ne pas irriter les Français qui auraient pu le desservir près de la Porte, permettait aux courriers français de traverser la Moldavie dans tous les sens. Les Allemands, que le prince ne voulait pas non plus s'aliéner, s'efforçaient de toutes les manières de surprendre cette correspondance. De temps à autre une dépêche était perdue, un courrier assommé. Des plaintes intervenaient de la part de l'ambassadeur français et les choses reprenaient leur train régulier<sup>1</sup>. Cantémir suivait une politique à autant de faces qu'il y avait d'intérêts contraires en jeu et il s'efforçait de se maintenir au pouvoir en contentant tout le monde : Turcs, Allemands et Français.

Il y avait pourtant un parti en Moldavie à la tête duquel se trouvait Miron Costin qui partageait en tout point la manière de voir de Scherban Cantacuzène, et qui soutenait la participation ouverte de la Moldavie à la ligue sainte et sa soumission aux Polonais. Ce parti voyant Cantémir fermement décidé à ne pas rompre avec les Turcs, était enclin à soutenir la candidature de

1. L'Empereur au général Veterani, 25 août 1692, *Documente*, c. pr., V, p. 420 ; Fériol à Croissy, 17 févr. 1693, *Fragments*, III, p. 389, note x.

Petricéïcou et cherchait la possibilité de renverser Cantémir. Tout moyen lui semblait bon et la politique à plusieurs faces du prince mettait autant de voies à sa disposition. Le parti essaya d'abord de noircir Cantémir aux yeux de la France, pour la pousser à demander à la Porte sur laquelle elle exerçait à cette époque une grande influence, la disgrâce du prince moldave. Le secrétaire de M. de Castagnères, l'ambassadeur français de Constantinople, qui se rendait en Pologne, s'arrête pour une douzaine de jours à Jassy et rapporte à son chef qu'il avait découvert que le Gospodar travaillait beaucoup en faveur des Allemands, et cela contre l'avis de l'ex-chancelier, Miron Costin et de son parti ; que le prince avait déjà engagé à ce sujet des négociations avec les Allemands auxquels il aurait envoyé deux ambassadeurs, Patraschcou et Bouhouche, pour leur faire l'offre de leur pays, mais que le général leur aurait demandé 50 bourses, 100 chevaux et 200 bœufs comme tribut, que ces conditions ayant été repoussées par les boyards moldaves, ils auraient été retenus prisonniers. Le peu de logique de ces dénonciations saute aux yeux ; car comment admettre que les Allemands, qui avaient le plus grand intérêt à gagner à leur cause la Moldavie, lui eussent demandé un tribut et bien plus encore, eussent arrêté les boyards qui le refusaient. Ce n'étaient là que de faux bruits répandus par le parti polonais dans le but de compromettre Cantémir aux yeux des Français et de le faire destituer par la Porte<sup>1</sup>.

Un Jésuite, Philippe d'Avril, passant par la Moldavie pour se rendre en Chine, est endoctriné de la même manière par Miron Costin et ses amis. Il dit avoir appris, dans son passage par ce pays, que les Moldaves, menacés par les Polonais, écoutaient avec plaisir les propositions des Allemands ; qu'un traité même en 5 articles était intervenu entre l'Empire et le prince de Moldavie, traité par lequel le pays se plaçait à l'avenir sous la protection de l'Empereur et s'obligeait à lui payer un tribut de 50.000 ducats ; que l'Empereur s'obligeait à fournir au prince des troupes suffisantes pour chasser les Polonais de Cimpouloung et qu'il lui enverrait des secours toutes les fois qu'il se trouverait en lutte avec les Polonais<sup>2</sup>. Cette version sur les relations de Cantémir est tout bonnement absurde. On ne saurait admettre que l'Empereur d'Allemagne qui, comme nous l'avons vu, avait tout intérêt

1. De Castagnères à Louis XIV, 15 juin 1690, *Documente*, supplément, I, p. 287.

2. *Voyage en divers Etats d'Europe et d'Asie pour découvrir un nouveau chemin à la Chine*, par Ph. Avril de la Compagnie de Jésus, Paris, 1693, p. 287.

à conserver les Polonais dans l'alliance, eût signé avec un prince dont il ne pouvait jamais être sûr, un traité dirigé précisément contre la Pologne !

Cantémir se voyant exposé à être renversé par les Turcs même, auxquels il avait voué jusqu'alors la plus entière fidélité, cherche à se gagner quelques protecteurs auprès de la Porte ; c'est assez dire qu'il dut s'adresser aux Grecs, avec lesquels il était au plus mal depuis la disgrâce des Coupar. Il rappelle ces derniers auprès de lui, leur rend la fortune confisquée et les fonctions qu'ils avaient occupées et pour porter en même temps un coup aux Costin, il retire à Miron la préfecture du district de Poutna et à son frère Vélitschco l'hetmanie ou direction suprême de l'armée.

Aussitôt que les Grecs arrivèrent au pouvoir, l'administration du prince change de caractère ; de douce et bienveillante qu'elle était, elle devint tracassière et oppressive. Les frères Costin irrités contre le prince à cause de la perte de leurs places, malmenaient souvent ouvertement le prince dans leurs banquets et leurs fêtes. Miron lui disait qu'il pouvait multiplier les petits verres, mais qu'il devrait s'abstenir d'imposer trop de contributions, car le tribut étant remis par la Porte au pays, il ne pourrait se justifier d'aucune façon. Vélitschco à son tour traitait d'imbécile tout homme illettré, insulte qui rejaillissait directement sur le prince. Enfin Miron Costin se compromet définitivement, en faisant demander en mariage, pour son fils, la fille de feu le prince Georges Douca, dont le fils, Constantin, intriguait pour obtenir le trône de Moldavie.

Les Costin jouaient leurs têtes s'ils ne parvenaient pas à renverser le prince. Aussi Cantémir se hâte-t-il de les devancer. Il commence par jeter d'abord Vélitschco en prison, après quoi, ses conseillers lui insinuent que du moment qu'il avait touché à cette puissante famille, il fallait la rendre à tout jamais inoffensive en la détruisant complètement. Cantémir s'y décide aussitôt ; il fait couper la tête à Vélitschco, puis à Miron Costin lui-même qui précisément à ce moment faisait enterrer sa femme qu'il venait de perdre. Ils furent inhumés dans le même tombeau. C'est ainsi que périt dans la force de l'âge le plus grand des chroniqueurs roumains. La sympathie naturelle qui nous attire vers les natures d'élite nous porterait à demander la condamnation de Cantémir pour le meurtre d'un des hommes, rares parmi les Roumains de cette époque, qui se soient servi aussi brillamment de leur plume. Mais, étant donné les mœurs du temps, la mort

de Miron Costin n'est pas plus extraordinaire que celle de tant d'autres, peut-être même moins coupables. Ces temps étaient vraiment terribles ; un simple soupçon suffisait pour précipiter dans la tombe, sans preuves, sans jugement, les personnalités même les plus marquantes.

Pendant que ces événements se passaient en Moldavie, Scherban Cantacuzène mourait en Valachie et était remplacé par Constantin Brancovano, l'une des figures les plus remarquables de l'histoire roumaine. Nous verrons que, par sa politique de plus en plus favorable aux Allemands, Brancovano devait être l'ennemi juré de Cantémir qui penchait pour les Turcs. Ce dernier, instruit des intrigues de Brancovano, s'attaque à lui et veut le renverser du trône de Valachie pour prendre sa place. Mais Brancovano dépense 1000 bourses et l'éclat de son or est tellement brillant que les Turcs, aveuglés, perdent de vue l'intérêt de leur empire et se décident à destituer celui qui leur était fidèle, il est vrai, mais qui les payait mal, pour conserver un traître qui payait si bien ! La mort de Cantémir, qui survint inopinément, empêcha seule son remplacement.



CHAPITRE II

---

**LES PAYS ROUMAINS AU TEMPS DE  
CONSTANTIN BRANCOVANO**



## Brancovano et la Guerre de la Ligue-Sainte

BRANCOVANO PARTISAN DES TURCS. — Constantin Brancovano est une des rares exceptions parmi les princes roumains par rapport à la durée de sa domination. Il régna en Valachie pendant 25 ans, et ce long règne est d'autant plus remarquable que la situation du prince de Valachie était fort précaire par suite de la guerre acharnée qui venait d'éclater entre les puissances européennes et la Turquie. Cette guerre avait mal commencé pour les Turcs, sous les murs de Vienne et elle se continuait dans les mêmes conditions. Les Turcs étaient battus dans presque toutes les rencontres, leurs forteresses étaient prises et leur domination au nord du Danube s'effondrait de tous côtés. Au moment même où un brillant fait d'armes, la prise de Belgrade, venait encourager de nouveau les Chrétiens dans la lutte contre les Infidèles, Brancovano monte sur le trône, en octobre 1688, à la place de Scherban Cantacuzène, empoisonné, comme nous l'avons vu, par le parti contraire à la politique allemande.

Les boyards craignaient que les Impériaux ne pénétrassent en Valachie pour y établir un prince de leur choix et comme d'autre part ils avaient plus de liberté du côté des Turcs, à la suite des revers que ceux-ci venaient d'essuyer, ils s'empressèrent d'élire Brancovano comme prince, d'après les anciens usages du pays. Les Turcs n'étaient cependant repoussés que de la Hongrie seulement ; ils possédaient encore le banat de Temichoara qui confine par l'est à la Valachie. La Transylvanie n'était pas complètement soumise par les Impériaux et les Tatares menaçaient à chaque instant d'entrer en Valachie pour s'y livrer à

leurs effroyables ravages. La griffe des Turcs pouvant à chaque instant s'appesantir sur le pays de Brancovano, ce prince devait diriger sa conduite de manière à ne pas en faire l'expérience.

Comme Brancovano avait été élu par le pays, il n'inspirait aux Turcs qu'une médiocre confiance ; mais il connaissait parfaitement le moyen de la leur inspirer. Il envoie à Constantinople une ambassade chargée de cadeaux : 200 bourses pour le vizir, 150 pour le grand hasnadar, 50 pour le kehaïa du vizir et d'autres encore pour les plus petits, et promet en outre au sultan 300 bourses pour la campagne prochaine. L'ambassadeur de France, qui n'avait pas de confiance en Brancovano et qui désirait que la principauté fut confiée au noble hongrois, Eméric Tököly, l'ennemi juré des Allemands, combat sans succès la confirmation de Brancovano. Le vizir retarde intentionnellement l'audience demandée par l'ambassadeur, jusqu'après le départ du courrier et s'excuse ensuite sur le fait accompli <sup>1</sup>. Les Turcs étaient donc en état de s'aliéner, pour de l'or, les sympathies du roi de France, le seul allié que le destin leur eût donné, au moment même où l'Europe entière se jetait sur eux.

L'Empereur d'Allemagne s'attendait à trouver dans le nouveau prince les mêmes sentiments qui avaient animé son prédécesseur à son égard. Mais le beau-frère de Scherban Cantacuzène, Balatschanou, qui avait été envoyé en mission à Vienne peu de temps avant la mort de Scherban, dénonce à l'Empereur les intentions malveillantes de Brancovano vis-à-vis des Allemands. L'Empereur s'empresse d'envoyer Csaky au prince qui lui explique sa position et promet d'ailleurs à l'Empereur tout ce qu'il lui demandait, jusqu'au paiement d'une somme mensuelle au trésor impérial. Mais Balatschanou qui voulait placer sur le trône de Valachie le frère de sa femme, Georges Cantacuzène, fils de Scherban, insiste auprès du général Haïslér pour le faire passer avec son armée en Valachie, espérant que le prince fuirait au delà du Danube. Haïslér y entre par Tournou-Séverin et vient jusqu'à Craïova. Brancovano, qui voulait éviter à son pays une incursion des Tatares, demande une entrevue à Haïslér et tâche de le convaincre de la nécessité de quitter le pays. Le général s'y refusant, les Tatares l'en chassent et Brancovano s'efforce, par de riches cadeaux, d'éloigner le plutôt possible ces dangereux alliés <sup>2</sup>.

1. De Girardin au roi, 6 déc. 1688, *Documente*, supplément, I, p. 273.

2. *Chronique anonyme* dans le *Mag. ist.*, V, p. 111 ; Capitanul, *idem*, II, p. 144 ; Neculcea dans les *Lelopisete*, II, p. 261 ; cf. deux rapports de Vienne 12 et 19. Févr. 1689, *Documente c. pr.*, V, 2 p. 170 ; *Chronique de Radu Greceanu*, *Mag. ist.*, II, p. 153.

L'entrevue de Brancovano avec Haisler avait rendu le prince encore plus suspect aux yeux des Français qui ne cessaient de l'accuser auprès de la Porte d'entente avec les Allemands. A la même époque, le prince de Valachie était sapé encore par le khan des Tatares, qui demandait, comme récompense du secours prêté à la Porte contre la Pologne, les trônes des pays roumains pour deux de ses fils<sup>1</sup>.

Brancovano, se voyant dans une position aussi critique, a de nouveau recours à son or, pour écarter le danger. Il donne au khan des Tatares 200 bourses pour le déterminer à se désister de sa demande; achète le vizir, la mère du sultan, le Reiss-Effendi, le grand dragoman Alexandre Mavrocordato et, chose plus curieuse, le secrétaire même de l'ambassade française, Wohner qui, dénoncé pour ce fait au roi, se suicide<sup>2</sup>.

Quoique Brancovano eût suivi jusqu'ici une conduite qui favorisait plutôt les intérêts des Turcs que ceux des Allemands, il avait évité autant que possible de prendre part à des actes d'hostilité déclarée contre l'Empire. Une circonstance le força à se prononcer ouvertement pour celle des deux puissances qu'il voulait servir. Le 15 avril 1690 mourait Apafi, le prince de la Transylvanie, qui avait reconnu la suprématie des Allemands, et les Turcs encouragés par l'expulsion de Haisler de la Valachie se décident à faire introduire de force Tököly en Transylvanie, exauçant ainsi en même temps les vœux les plus ardents de la cour de France. Brancovano est chargé d'aider Tököly à entrer dans ce pays. Il devait donc se décider à combattre ouvertement et à main armée les Allemands. Le prince de Valachie n'hésite pas à le faire; il passe les montagnes avec son armée et celle que lui avait amenée Tököly, rencontre les troupes impériales, commandées par Haisler à *Zernescthi*, le 21 août 1690, les défait complètement et fait prisonnier le général Haisler<sup>3</sup>.

On pourrait croire que cette victoire remportée par Brancovano sur les Allemands aurait été appelée à le réconcilier avec les Français. Il n'en fut rien. Tököly, ne pouvant se maintenir en Transylvanie, est forcé de repasser en Valachie, ou il noue

1. Le roi à M. de Girardin, 21 janv. 1689, *Documente*, suppl. I, p. 274. Comp. Jönescu Gion, *Ludovic al XIV-le si Brancovanu*, Bucaresti, 1884, p. 167; Wohner le secrétaire de l'ambassade française au ministre des aff. étr., 5 mars 1689. *Doc. suppl.*, 1, p. 275.

2. Les preuves à l'appui sont citées par Gion, *Brancovanu*, p. 283-285.

3. Chronique de Greceanu dans le *Mag. ist.*, II, p. 161; De Castagnères au roi, 9 sept. 1690. *Documente*, suppl., I, p. 291.

des intrigues avec quelques boyards, dans le but de renverser Brancovano et de le remplacer sur le trône de Valachie, plan que nous avons vu poursuivre aussi par l'ambassade française de Constantinople. Brancovano se plaint contre Tököly à la Porte et demande son rappel ; ces insistances suffisent pour faire bientôt oublier à M. de Castagnères la lutte de Brancovano contre les Allemands.

« J'ai appris, dit-il dans une dépêche à Louis XIV, que le prince de Valachie n'agissait pas seulement contre Tököly dans son propre intérêt, mais qu'il favorisait la faction d'Abasy (Apafi, le jeune) et voulait engager la Porte à donner à celui-cy l'investiture de la principauté de Transilvanie. Je crus après ces raisonnements qu'il était temps de parler ouvertement contre le prince de Valachie et je donnay au vizir dans cette mesme audience des preuves qui le luy doivent rendre suspect. Je suis persuadé aussi que ce serait un grand bien de le destituer ; j'ai déjà jeté quelques fondements pour cela »<sup>1</sup>.

Tököly et l'ambassadeur français s'attendaient en effet à trouver dans les papiers de Haisler des preuves des relations de Brancovano avec les Allemands. Il n'en fut rien ; bien loin de là, lorsque les deux prétendus amis se rencontrèrent, ils se dirent des injures<sup>2</sup>. La diplomatie française avait fait fausse route, ce qui, bien entendu, ne fit qu'aigrir encore davantage M. de Castagnères contre le prince Brancovano.

INCLINATION DE BRANCOVANO VERS LA POLITIQUE ALLEMANDE. — Le prince de Valachie ne tarda pas pourtant à s'apercevoir qu'il devait changer de conduite, à la suite des victoires continuelles remportées par les armées impériales. La bataille de Szalancken surtout, livrée le 19 août 1691, dans laquelle le vizir lui-même, Moustapha Köprili, reste sur le champ de bataille et où l'armée turque perd en morts et en prisonniers près de 100.000 hommes, détermine Brancovano à se tourner du côté des Allemands.

Sa position vis-à-vis de l'Empereur avait été complètement compromise à la suite de la bataille de Zerneshti et toutes les relations qui avaient existé jusqu'alors entre l'Empire et Brancovano avaient été définitivement rompues<sup>3</sup>.

1. De Castagnères au roi, 2 Janv. 1691, *Documente*, suppl., I, p. 293.

2. *Istoria țarei romanesti de la 1689 in coace* dans le *Mag. ist.*, II, p. 114.

3. Pour les relations antérieures de Brancovano avec les Allemands voir : une lettre de Brancovano à l'Emp. 2 août 1689, *Documente*, c. pr., V, p. 278 ; l'Emp. au comte Jörger et au baron Dorsch, 17 sept. 1689, *idem*, p. 282 ; Jörger et Dorsch à

Le 15 septembre 1691, Brancovano se décide à écrire une lettre d'excuses à l'Empereur ; mais cette lettre s'est perdue et nous ne savons comment l'habile prince s'y prit pour justifier sa participation à la lutte de Zerneshti<sup>1</sup>. Dans tous les cas, pour réparer la faute commise, Brancovano devait donner aux Allemands des preuves palpables de ses bonnes intentions. Les serments et les protestations n'étaient plus suffisants. Quoiqu'ils eussent des motifs très sérieux d'en vouloir à Brancovano, les Allemands comprennent le profit qu'ils pourraient tirer de ses services et s'empressent de répondre à ses avances. Les négociations sont reprises avec le général Vétéranî, commandant des armées de Transylvanie, et avec les comtes Erbs et Marsigli. Le premier, qui avait été fait prisonnier en même temps que Haisler, est libéré par Brancovano et renvoyé à Vienne, chargé de prier lui-même l'Empereur de reprendre Brancovano en grâce et d'accorder une audience aux envoyés du prince qui attendaient à Vienne depuis un certain temps<sup>2</sup>. Quoique les Allemands ne crussent point à la sincérité de Brancovano et que Vétéranî, tout en recommandant à l'Empereur de profiter de ses offres, ne l'en traite pas moins de *renard*, la cour impériale est bientôt forcée de convenir que les services que Brancovano se montrait disposé à lui rendre étaient en effet très-sérieux. Il s'engageait à transmettre la correspondance entre l'ambassadeur impérial de Constantinople et la cour de Vienne, chose qui n'était guère facile à cause des hostilités et de communiquer aux généraux allemands tous les renseignements possibles sur les mouvements et les préparatifs des Turcs. Il s'obligeait en outre à empêcher Tököly et les Tatares de pénétrer en Transylvanie, malgré la situation géographique très défavorable de son pays qui s'exposait par là aux plus cruels sacrifices ; enfin il se déclarait prêt à payer un tribut à l'Empereur. En retour de toutes ces concessions, le prince de Valachie demandait à l'Empereur la faveur d'envoyer deux représentants au congrès de paix qui allait bientôt se réunir à Vienne pour mettre un terme à la guerre<sup>3</sup>.

Cette dernière proposition de Brancovano avait son importance.

l'Emp., 29 sept. 1689, *idem*, p. 285 ; conditions exigées par l'Empereur aux ambassadeurs valaques Brailoiu et le logothète Scherban, oct. 1689, *idem*, p. 308.

1. La lettre de Brancovano au comte Marsigli, par l'entremise duquel il envoyait celle qui était adressée à l'Empereur, a été seule conservée, 15 sept. 1691, *idem*, V, p. 387.

2. Vétéranî à Kinski, 8 déc. 1691, *documente*, c. pr. V, p. 359 ; Brancovano à Vétéranî, 22 nov. 1691, *idem*, p. 397.

3. Marsigli à l'Emp. 4 oct. 1691, *idem*, p. 392.

Il savait bien que l'un des points principaux qui préoccuperait le congrès serait précisément celui de la position des principautés roumaines, et il voulait que son pays ne fût pas seulement un *objet* de discussion de la part des membres du congrès, mais qu'il y prit part comme *sujet*, lorsqu'il s'agirait du sort que l'on voudrait lui faire. Les Roumains n'avaient en effet jamais perdu complètement la conscience de leur position au sein de l'empire ottoman ; ils savaient que leurs pays constituaient des états particuliers, attachés par les circonstances à l'empire turec, mais non des provinces qui en faisaient partie intégrante.

La conduite de Brancovano, si favorable à l'Autriche, ne pouvait passer inaperçue à ses nombreux ennemis, qui, sous la direction de l'ambassadeur français, cherchaient tous les moyens de lui nuire. Ce dernier achète Jenaki Porfirita, qui cumulait les fonctions assez disparates de kapou-kehaïa du prince de Valachie et de drogman impérial. Le Grec,<sup>1</sup> quoiqu'il reçut de gros traitements des deux côtés et notamment de Brancovano, qui lui versait une somme fixe mensuelle, plus un cadeau annuel d'une douzaine de bourses, vend, sans le moindre scrupule, ses deux maîtres, pour une maigre somme, à l'ambassadeur français ; puis ils se donnent ensemble toutes les peines imaginables pour prouver à la Porte les intrigues de Brancovano avec les Allemands.

La coopération de Pofirita à ces machinations était surtout dangereuse, attendu que celui-ci était l'homme de confiance du prince roumain.

De Castagnères gagne encore en sa faveur le Reiss-Effendi, acheté pour une somme de 15.000 ducats, procurés à l'ambassadeur par les catholiques de la Palestine dans un intérêt religieux. En dehors de ces ennemis qu'il devait à la politique de l'ambassadeur français, Brancovano en comptait encore d'autres : c'étaient le prince de Moldavie, Constantin Cantémir, ami de Tököly et plusieurs boyards, partisans de Georges Cantacuzène, qui avaient quitté le pays lors de l'élévation de Brancovano au trône de Valachie.

Brancovano se sentait de nouveau sérieusement menacé, d'autant plus qu'il savait que les bruits que l'on faisait courir sur son compte renfermaient une bonne part de vérité. Il se décida à porter de nouveau un coup qui réduisit à néant toutes les intrigues

1. Ces détails résumés par Hurmuzaki d'après plusieurs dépêches de l'époque. *Fragments*, III, p. 366-370.



de ses ennemis. Il envoya à Constantinople-deux de ses boyards *Vergou* et *Bratachanou*, qui réussirent par la puissance magique de l'or à laver Brancovano de tous soupçons ; seulement comme le « chemin était plus raboteux, ils durent dépenser jusqu'à mille bourses » <sup>1</sup>. Vergou aurait pu dire, parodiant le grand César : « *Veni, emi, vici*. — Je suis venu, j'ai acheté, j'ai vaincu ».

Le triomphe de Brancovano était si complet que tous les boyards qui l'avaient dénoncé furent remis entre ses mains, et le prince de Moldavie, Constantin Cantémir, était lui-même sur le point de se voir destitué, lorsqu'il mourut. L'ambassadeur français était resté émerveillé devant la puissance de la corruption !

C'est ainsi que Brancovano parvint à se maintenir entre les deux puissants rivaux qui se disputaient la suprématie dans l'Europe orientale. Il en était arrivé à être tout aussi bien vu des Turcs que des Allemands, rendant à ceux-ci d'importants services et gorgeant les autres de bourses toujours pleines. Il fallait maintenant chercher à conserver la position acquise au prix de tant d'efforts.

BRANCOVANO AMI DES DEUX EMPIRES. — Les services que le prince de Valachie rendait aux Allemands, tout en restant en apparence l'homme des Turcs, leur étaient bien plus profitables que si Brancovano eût franchement passé de leur côté. Dans ce cas, la Valachie n'eût été qu'un fardeau de plus pour l'Empire, qui aurait été obligé de la défendre par les armes et eût affaibli ainsi ses forces sur le grand champ d'opérations militaires de la Hongrie. Dans la position où il se trouvait, Brancovano ne perdait pas la confiance des Turcs et pouvait apprendre de leurs fonctionnaires bien des secrets qui intéressaient l'Empire ; puis il lui venait en aide par des ravitaillements et même par de l'argent, lorsque cela lui était possible ou lorsqu'on lui en demandait avec plus d'insistance. A l'égard des Turcs, qu'il trahissait, la position de Brancovano était plus difficile. Il devait continuellement excuser sa conduite par la peur qu'il avait des Allemands et c'est ainsi qu'il expliquait aux Turcs les concessions qu'il faisait aux premiers. Lorsque les choses menaçaient de s'embrouiller, surtout à cause des intrigues qui se tramaient sans relâche contre lui à Constantinople, Brancovano avait recours à ses grands moyens, son argent, qui avait toujours la puissance de réduire immédiatement à néant toutes les accusations portées

1. Neculcea, dans les *Letopisete*, II, p. 322.

contre lui, de dissiper tous les soupçons, même les plus fondés, de le faire paraître comme victime d'indignes calomnies dont les auteurs recevaient la punition méritée.

En juin 1693, les Turcs avaient préparé une nouvelle expédition contre les Allemands ; elle devait passer par la Valachie. Le khan des Tatares devait y prendre part aussi. Aussitôt que la nouvelle s'en fut répandue, la population entière du pays tomba en proie à une panique indescriptible, sachant à quoi elle pouvait s'attendre. Brancovano, voyant que la tempête était impossible à conjurer, alla au devant du vizir et passa le Danube à Roustschouk. Le vizir le reçut avec beaucoup d'honneurs et le revêtit d'un caftan. Le lendemain ils sortirent ensemble, se promènèrent en bateau sur le fleuve, et des coups de canons furent tirés en l'honneur du prince. Le khan des Tatares arrivant sur ces entre-faites, on tint un conseil de guerre, auquel fut invité Brancovano qui prit place entre l'aga des Janissaires et le grand defterdar. On demanda à Brancovano par où les armées du sultan devaient passer en Transylvanie ; il répondit que ce serait par Teleajnou, et son opinion fut acceptée par le conseil entier. A la sortie de la délibération, Brancovano fut monté sur un beau cheval richement caparaçonné et, suivi de douze boyards, il fut reconduit avec de grands honneurs à sa tente.

On s'explique aisément la colère de l'ambassadeur français lorsqu'il apprit la conduite si amicale des Turcs à l'égard du prince roumain. Il ne pouvait comprendre comment de grands dignitaires, qui avaient entre leurs mains le sort d'un grand empire, vendaient ainsi leur conscience pour une poignée d'or. Il écrit désespéré à son roi : « Les Turcs sont si aveuglés au sujet de ce prince que, bien qu'ils ne puissent douter par ses actions qu'il ne soit entièrement attaché et dévoué à l'Empereur, le grand vizir n'a pas laissé de le traiter avec toutes sortes d'honneurs et de le recevoir dans tous ses conseils, dont il ne manquera pas de rendre un compte fidèle au général Vétéran<sup>1</sup> ».

Heureusement pour Brancovano qu'il ne fut pas mis à l'épreuve plus longtemps, car les Turcs furent obligés d'abandonner l'expédition projetée par la Valachie, pour aller défendre Belgrade menacé de nouveau par les Impériaux.

La politique française devait pourtant modérer son ardeur contre Brancovano, parce que Tököly, en vue duquel surtout elle

1. De Fériol au roi, 3 août 1693. *Documente*, suppl., I, p. 310.

avait combattu jusqu'alors avec tant d'acharnement le prince de Valachie, était tombé en disgrâce auprès des Turcs. Ceux-ci en avaient assez du prétendant hongrois. Ils ne pouvaient surtout lui pardonner « de demander continuellement sans jamais rendre, en compensation, aucun service »<sup>1</sup>. Vers la même époque mourait aussi le prince de Moldavie, Constantin Cantémir; il fut remplacé par le gendre de Brancovano, Constantin Douca, fils de Georges.

Pendant que deux des ennemis de Brancovano disparaissaient de la scène politique, il trouvait un nouvel appui dans le grand dragoman de la Porte, Alexandre Mavrocordato l'Exaporite, Grec de Constantinople qui exerça une influence des plus considérables sur le sort de l'empire ottoman, par la conduite des négociations qui amenèrent la paix de Carlowitz. Afin de s'entendre plus librement avec lui, Brancovano l'invita à venir en Valachie, assister au mariage de sa fille Stanca avec Radou, fils d'Iliache, dont le dragoman était parent par sa femme.

Grâce à ces circonstances Brancovano put respirer plus à l'aise au moins pendant deux ans, 1693-1695.

En 1695, le sultan Moustapha II qui revenait d'une expédition entreprise en personne contre les Impériaux, dans laquelle le général Vétéranî avait été surpris et tué par les Turcs à Lougoche, traverse une partie de la Valachie, de Tournou-Sévérin à Calafat, et passe le Danube à Widin. Brancovano, qui avait été chargé par les Turcs de la mission très délicate pour lui, de défendre leurs bateaux chargés de provisions contre les attaques des troupes allemandes, devait venir saluer le sultan en personne. Le prince se consulta longuement avec ses boyards pour savoir s'il devait aller rendre les honneurs dûs à son maître. Il craignait surtout que les Turcs n'eussent surpris des lettres adressées par lui au général Vétéranî. A la fin Brancovano se décida pour l'affirmative, considérant une abstention comme bien plus dangereuse. Le sultan, enorgueilli outre mesure par les succès remportés, daignait à peine regarder l'humanité prosternée à ses pieds. Brancovano faisait comme tout le monde. Lorsque le sultan rentrait dans sa tente, le prince descendait de cheval, s'agenouillait et courbait la tête vers la terre, pendant que le sultan passait devant lui<sup>2</sup>.

Brancovano voyant que sa peur avait été une alerte inutile et

1. De Castagnères au roi, 15 janv. 1693, *idem*, p. 304.

2. *Chronique anonyme* dans le *Mag. ist.*. V, p. 143.

craignant que les Allemands n'interprétassent à mal sa conduite à l'égard des Turcs, ose un acte qui, chez n'importe quel peuple de la terre, aurait suffi pour le perdre irrévocablement. Il rachète aux Turcs une grande quantité de prisonniers allemands. Mais si les Turcs ne s'en offusquèrent point, c'est que Brancovano en offrait de si riches rançons, que l'éclat de son or empêchait les dignitaires turcs de scruter ses intentions.

Les Turcs eux-mêmes étaient d'autre part obligés, il est vrai, de fermer les yeux sur les écarts du prince roumain. La Valachie était la seule de leurs provinces vassales dont ils pussent tirer encore profit, la Transylvanie étant disputée par les armes aux Impériaux et la Moldavie complètement épuisée par les violences dont elle avait été victime<sup>1</sup>. Les Turcs craignaient donc de perdre le seul soutien de leurs expéditions, le grenier d'ou ils tiraient les nombreux ravitaillements dont leurs armées avaient besoin.

Dans le courant de l'année 1696, le sultan Moustapha, croyant que sa présence ramènerait sous les drapeaux des Osmanlis la fortune qui semblait les avoir abandonnés, se met de nouveau à la tête d'une expédition. Une lutte à résultat indécis, mais dans laquelle les Turcs restent les maîtres du champ de bataille, semble lui donner raison.

Brancovano avait été forcé d'exécuter pour les Turcs bien des corvées, comme le relèvement de certaines forteresses dans le Banat, la fourniture de nombreuses provisions et leur transport à la suite de l'armée, ainsi qu'une contribution de sommes d'argent importantes. En outre le pays avait eu à supporter le passage des hordes sauvages des Tatares, qui, mettant en fuite la population, rendait très difficile l'accomplissement des ordres dont il était accablé. Ce n'est qu'à grand'peine que Brancovano réussit à contenter les Turcs et à conjurer le péril. Mais ce danger n'était pas plutôt écarté qu'un autre bien plus terrible vint lui succéder. Le prince électoral de Saxe était monté sur le trône de Pologne à la mort de Sobieski, et le célèbre général Eugène de Savoie était venu le remplacer dans le commandement en chef des armées impériales. Des deux côtés on faisait des efforts surhumains pour la lutte décisive. Les préparatifs des Turcs épuisèrent complètement la Valachie. Il n'était plus resté dans le pays ni chevaux, ni bœufs, ni grains, ni brebis ; tout avait été enlevé et des sommes importantes d'argent étaient

1. Chronique de Greceanou dans le *Mag. ist.*, II. p. 324.

exigées tous les jours<sup>1</sup>. C'est à Zenta, le 11 septembre 1697 que devait avoir lieu la lutte mémorable qui mit fin à la domination turque sur le nord du Danube. A la suite de cette défaite les Turcs se décidèrent à accepter les conditions du vainqueur. Un armistice, conclu le 15 octobre 1698, permit d'entamer les négociations qui conduisirent, en trois mois, à la signature de la paix de Carlowitz, le 26 janvier 1699.

1. Chronique de Greceanou dans le *Mag. ist.*, III, p. 331.

## II

### Paix de Carlowitz

NÉGOCIATIONS RELATIVES AUX PAYS ROUMAINS. — Les négociations pour le rétablissement de la paix avaient commencé bien avant sa conclusion définitive et furent poursuivies, avec de courtes interruptions, pendant toute la durée de la guerre. Alexandre Mavrocordato l'Exaporite, grand dragoman de la Porte depuis la mort de Panaïote Nicousia, en 1673, les avait entamées habilement. Après un long échange de lettres, la proposition de réunir un congrès est acceptée par les Chrétiens, et les Turcs envoient au mois de septembre 1688 deux plénipotentiaires, Zoulficar-Effendi et le grand dragoman Mavrocordato pour commencer les négociations de la paix. L'empereur ne leur accorde que le 20 janvier 1689 une audience dont le cérémonial fut très rigoureusement arrêté. Entr'autres on avait disposé que Mavrocordato, qui en sa qualité de chrétien n'était pas astreint à demeurer la tête couverte, enlèverait sa coiffure dans l'antichambre et se présenterait tête nue devant l'Empereur. Les deux ambassadeurs devaient faire trois révérences fort profondes : une première au moment où ils franchiraient le seuil de la salle d'audience, une autre au milieu et la troisième lorsqu'ils s'approcheraient de l'Empereur, auquel ils baiseraient le bas du manteau. Les Allemands, qui avaient été tant de fois humiliés par les Turcs, trouvaient enfin le moyen de s'en venger, en imitant en tout point le cérémonial que les sultans imposaient aux ambassadeurs impériaux <sup>1</sup>.

1. Lettre de Mavrocordato, 29 sept. 1686 ; celle du grand vizir Soliman, nov. 1686 ; réponse du prince de Baden, 17 janv. 1687 ; rapport du dragoman Lachowitz, 8 févr. 1688. *Documente*, c. pr., V, p. 118, 123, 128 et 133.

Quoique ces négociations, poursuivies pendant le tumulte de la guerre et changeant de caractère suivant les nouvelles qui arrivaient des champs de bataille, n'aient pu aboutir à rien de sérieux, elles n'en sont pas moins fort intéressantes pour l'histoire des pays roumains, attendu qu'elles dévoilent les vues secrètes que nourrissaient à leur égard les colosses qui luttaient sur leurs corps. Aussi voulons-nous les exposer avec quelques détails.

Parmi les premières conditions imposées par les Impériaux à la Porte, se trouve aussi celle de la cession à l'Allemagne des principautés de Valachie et de Moldavie. Les instructions de Caraffa aux plénipotentiaires allemands leur enjoignent de demander aux Turcs la cession de la Valachie, province qui aurait appartenu de tout temps à la Hongrie et qui aurait même offert à l'Empereur sa soumission et un tribut. Quant à la Moldavie, quoique la possession de cette province, complètement ruinée et exposée aux incursions des Tatares, dût coûter davantage qu'elle ne pouvait rapporter, sa cession devait aussi être imposée à la Porte<sup>1</sup>.

Les négociations étaient à peine entamées que la Pologne apparaît aussi en scène. Par une lettre à l'Empereur et conformément au traité qui avait constitué la Ligue-Sainte, le prince Lubomirsky demande que son pays soit aussi compris dans la paix qui allait être conclue et notamment aux conditions suivantes : Que Camenitza soit restituée à la Pologne ; que ce royaume soit assuré contre les incursions des Tatares ; qu'on lui accorde une indemnité de guerre proportionnelle à ses sacrifices et enfin que la partie de la Moldavie qu'elle détenait en ce moment lui soit cédée<sup>2</sup>.

Dès le commencement des pourparlers, on rencontre donc ces prétentions contraires des deux alliés sur la Moldavie. Il est vrai, que pour le moment, les Allemands semblaient ne pas attacher une grande importance à ce pays et que d'autre part les Polonais n'en demandaient qu'une incorporation partielle, celle de la partie supérieure ; mais nous verrons bientôt les Allemands changer d'opinion à l'égard de la valeur de cette région et les Polonais à l'égard de la portion de territoire qu'ils voulaient annexer. La question, qui au commencement paraissait pouvoir être facilement résolue entre les Allemands et les

1. Les instructions du comte de Caraffa, 11 janv. 1689 ; le rapport du comte de Starhemberg, 20 févr. 1689, *idem*, p. 194 et 234.

2. Lettre du prince Lubomirsky, 2 févr. 1689, *idem*, p. 219.

Polonais, devint avec le temps une véritable pomme de discorde qui eût pour les pays roumains l'heureux résultat de n'échoir à aucun des deux compétiteurs et d'échapper ainsi au péril qui les menaçait. Car si la Moldavie avait été dévolue à la Pologne et la Valachie à l'Empereur, comme roi de Hongrie, la première aurait passé à la Russie lors du partage de la Pologne, et la Valachie gémirait aujourd'hui sous le joug non moins pesant des Hongrois. L'union des principautés roumaines eût été impossible et le développement de la vie roumaine à jamais enrayé.

Pour en revenir aux négociations, les Polonais trouvent bientôt que leurs prétentions sont trop modestes à côté du rôle qu'ils sont appelés à jouer dans la conclusion de la paix. Croyant d'ailleurs les Turcs plus disposés à leur céder, à eux, plutôt qu'aux Allemands, les provinces roumaines, ils étendent bientôt leurs prétentions sur tout le territoire de la Moldavie<sup>1</sup>.

Mais la Turquie ne voulait pas même entendre parler de la cession des principautés à aucune des puissances avec lesquelles elle était en guerre. Aussi Mavrocordato se borne-t-il à décider les Turcs à abandonner aux Allemands quelques places de la Transylvanie, pays qui devait aussi, d'après les prétentions des Turcs, continuer à leur appartenir<sup>2</sup>.

L'empereur jouait une double partie assez dangereuse. D'un côté il voulait détacher les provinces roumaines de l'Empire ottoman et pour y parvenir, il avait besoin de l'assistance des Polonais qui, par leurs attaques contre la Moldavie, occupaient les Tatares et les empêchaient de se répandre sur les pays allemands; d'autre part il ne voulait rien promettre de positif aux Polonais relativement à leurs prétentions sur la cession de la Moldavie, s'appuyant toujours sur ce que la Moldavie, d'après tous les documents anciens, n'avait cessé d'appartenir à la Hongrie. Il insistait pour que la Pologne continuât l'alliance jusqu'à la fin de la guerre, et alors, si les alliés réussissaient à arracher ces deux provinces à la domination de la Porte, ils s'entendraient bien sur leurs droits respectifs<sup>3</sup>. Cette perspective de partager après la conquête avec un allié plus puissant la proie conquise à la suite d'efforts communs, ne pouvait convenir à la Pologne qui craignait que l'Allemagne ne s'en octroyât la totalité, en vertu de la raison du plus fort.

1. De Castagnères au roi, 11 févr. et 23 mars 1690, *idem*, suppl. I, p. 283 et 284.

2. Rapport sur les conférences des 11 mars, 27 mai 1689, *idem*, c. pr., V, p. 260.

3. Décision impériale sur les demandes de l'amb. de Pologne, 6 Juin 1690, *idem*, V, p. 268.



Les craintes des Polonais à cet égard étaient d'autant plus justifiées qu'ils voyaient les discours et les communications de leurs alliés changer presque tous les jours de caractère, d'après la marche plus ou moins heureuse des hostilités ou celle des complications diplomatiques. Lorsque les Allemands subissaient quelque échec, ou lorsque les efforts de l'ambassade française, pour déterminer la Pologne à conclure une paix séparée avec la Porte, paraissaient devoir réussir, les Impériaux faisaient aussitôt mine de vouloir céder la Moldavie à la Pologne, en ayant toutefois soin de faire dépendre cette cession d'une condition assez difficile à remplir de la part des Polonais, l'occupation militaire complète du pays par leurs armes. Lorsqu'au contraire, le sort des batailles leur était favorable, les Allemands ne manquaient pas de rappeler aux Polonais les droits imprescriptibles de la Hongrie sur la Moldavie et, s'ils parlaient toujours de vouloir bien céder ce pays à la Pologne, ils en faisaient dépendre la cession d'une autre condition, dont la réalisation était encore beaucoup plus aléatoire, le consentement de la diète (assemblée) hongroise, — consentement dont l'Empereur prétendait être d'ailleurs parfaitement sûr. L'empereur oubliait pourtant de stipuler ce qui adviendrait au cas où, malgré son assurance, la diète hongroise refuserait d'accéder à la cession<sup>1</sup>.

Il était donc évident que l'Empereur ne voulait que leurrer les Polonais jusqu'à la fin de la guerre, afin d'arracher aux Turcs des conditions plus favorables, entre autres précisément la cession des deux provinces roumaines, puis une fois ceci obtenu, tourner le dos à ses ci-devant alliés et les laisser protester, tant que bon leur semblerait, contre la mauvaise foi des empereurs. Le monarque mettait même sa pensée à exécution ; car dans sa réponse à l'ultimatum des Turcs du 30 août 1690, il ne faisait pas même mention des prétentions polonaises.

Les Polonais poussés surtout par la France, auraient bien voulu conclure une paix séparée avec la Porte, mais celle-ci ne voulait leur presque rien céder. Les Turcs répondaient d'abord aux instances des Polonais que le Coran leur défendait d'abandonner aux ennemis des territoires qui ne seraient pas occupés par les armes. Lorsque les Polonais leur démontraient qu'ils possédaient de fait une partie de la Moldavie, les Turcs se retranchaient

1. Schriftliche Propositionen des Polischen Abgesandten, 30 juin 1690 ; Relation ueber die Vorschläge Prosky's, 30 juin, 1690 ; Kayserliche Communication an Siemansky, 10 juillet 1690, dans Hurmuzaki, *Fragments*, III, p. 337, 342 et 344.

derrière cet autre argument, que la Moldavie ne leur appartenait pas ; qu'elle s'était soumise volontairement et n'avait point été conquise <sup>1</sup>. Ce n'est que lorsque la logique des choses les y poussait que les Turcs aimaient à se rappeler les véritables rapports qui unissaient les pays roumains à leur empire. Les Turcs s'offraient tout au plus à donner aux Polonais la forteresse de Camenitza <sup>2</sup>.

On comprend donc la position dans laquelle se trouvait la Pologne. Ne pouvant par elle-même se faire céder la Moldavie et conclure une paix séparée avec la Porte, elle voulait, par ses menaces réitérées de rompre l'alliance avec l'Empire et de ne plus marcher de concert avec lui, obtenir au moins par la voie des protestations et de l'indignation ce qu'elle ne pouvait atteindre par celle de la force. Triste spectacle d'une impuissante avidité !

Les négociations, renouées à deux reprises différentes, entre la Porte et les puissances alliées, se rompent définitivement en septembre 1691 <sup>3</sup>.

ALEXANDRE MAVROCORDATO L'EXAPORITE ET LA PAIX DE CARLOWITZ. — Les Allemands avaient pourtant tiré un avantage considérable du long séjour que le dragoman Mavrocordato avait fait dans leurs Etats. Ils l'avaient gagné à leur cause, de sorte que l'homme de confiance par excellence des Turcs ne songeait plus qu'à trouver le moyen de pouvoir les trahir sans danger personnel.

Mavrocordato commença par prendre sur lui l'obligation de déterminer les Turcs à céder à l'Empereur quelques places fortes de la Transylvanie. Lorsque Mavrocordato quitte l'Allemagne, il exprime à l'Empereur « l'espoir de pouvoir le servir dans ses propres foyers encore mieux qu'il ne l'avait fait en pays étranger » <sup>4</sup>.

Le 5 octobre 1691, après son départ définitif de Vienne, il écrit au comte Kinsky une lettre qui dévoile pleinement son entente avec les Impériaux et sa conduite traîtresse envers les Turcs, qui lui avaient aveuglément confié les destinées de leur empire. Il promet au ministre de l'Empereur « d'ajouter à l'avenir les traductions latines et s'il était besoin aussi celle de la dernière lettre. Il le

1. Neculcea dans les *Letopisete* II, p. 289.

2. De Castagnères au roi, 6 mars 1693. *Documente*, suppl., I, p. 308.

3. Les ambassadeurs turcs à Kinsky, 25 sept. 1691. *Documente*, c. pr., V, p. 390.

4. Jörger à l'Emp., 13 déc. 1689, (la première fois, Mavrocordato quitte Vienne pour y retourner peu de temps après et y reste jusqu'en septembre 1690). *Fragments*, II, p. 331.

prie d'excuser la longueur asiatique des actes, les points essentiels ressortant suffisamment. Il prie enfin le comte Kinsky de mettre les lettres qu'il lui faisait parvenir sous une autre adresse, lorsqu'il les lui enverrait par une tierce personne, car, fait-il remarquer, les initiés étant peu nombreux, plus grand était le péril »<sup>1</sup>. Il est évident que cette missive se rapporte à la communication que le comte Kinsky recevait des ordres et instructions envoyés par la Porte au dragoman et que ce dernier transmettait aux Allemands, non sans une forte récompense bien entendu. Mavrocordato communiquait ces actes au ministre impérial dans des copies turques que le secrétaire turc du gouvernement allemand était chargé de traduire. Cette façon d'agir ne convenant pas trop au cabinet de Vienne, il avait prié Mavrocordato d'envoyer en même temps les traductions latines, charge que le dragoman prend volontiers sur lui. Voilà pourquoi il cherche à excuser la longueur asiatique des actes dont il parlait.

Mavrocordato se laisse bientôt gagner encore davantage à la cause impériale. Au commencement les Allemands faisaient les difficiles, enorgueillis par le triomphe remporté devant Vienne ; ils n'espéraient rien moins que chasser les Turcs de l'Europe et élevaient des prétentions exorbitantes pour la conclusion de la paix, entre autres la cession de la Transylvanie et des deux pays roumains, dont la première n'avait été que partiellement occupée par leurs armées, les seconds pas du tout. Pourtant, aussitôt que la guerre du Palatinat éclate entre la France et l'Allemagne, celle-ci, attaquée des deux côtés à la fois, finit par désirer plus ouvertement la paix avec la Porte. Cette nécessité à laquelle l'Allemagne se trouvait réduite, l'obstination des Turcs de ne pas vouloir céder les principautés, enfin les exigences toujours croissantes de la Pologne, qui demandait maintenant la Moldavie et la Valachie, toutes ces circonstances réunies amenèrent enfin l'Empereur à se désister de ses prétentions sur les pays roumains et à se contenter de partager avec la Porte la suzeraineté sur ces provinces. L'ambassadeur anglais, qui avait pris le rôle de médiateur de la paix, est chargé de cette nouvelle proposition et le conseil impérial formule l'avis de gagner, pour la faire réussir, les plénipotentiaires turcs et surtout le plus marquant d'entre

1. Mavrocordato à Kinsky, 15 oct. 1691. *Documente*, c. pr., V, p. 393 : « ...Mi fara gratia di metter la sua lettera sotto altra coperta, quando venisse per terza mano, affinché non siamo molti li participi e maggior il pericolo ».

eux, Mavrocordato, par un don de 100.000 florins. Il était d'ailleurs gagné depuis longtemps à la cause impériale et s'était même offert de lui-même à présenter en personne à la Porte le nouveau projet de traité. L'habile Grec savait si bien tromper les Turcs, qu'à la même époque il crût encore en faveur auprès d'eux. On lui accorda, en outre d'une augmentation de son traitement déjà si considérable de grand dragoman, les revenus de trois îles de la mer Egée : Milo, Andro et Micone <sup>1</sup>.

La mort du roi de Pologne, Sobieski, les rivalités et les luttes engagées entre le parti français qui penchait pour le prince de Conti, et le parti allemand qui voulait élire Auguste de Saxe ; puis, après l'élection de ce dernier, la faiblesse extrême du royaume polonais, qui ne pouvait pas même tenir sur pied de guerre un corps de 1000 hommes, amenèrent l'Autriche à gagner un terrain de plus en plus solide pour la conclusion de la paix, conformément à ses propres intérêts, et cela avec d'autant plus de chance de réussir que, pendant que les Polonais s'entre-déchiraient, les armées impériales remportaient victoire sur victoire contre l'ennemi commun. La guerre ne devant prendre fin que grâce aux armées de la seule Allemagne, il n'était que très naturel que la paix qui allait s'en suivre, fût aussi son seul ouvrage.

La dernière proposition de l'Autriche tendait à un partage de la suzeraineté sur les pays roumains. De là à un désistement complet de ses prétentions sur ces pays, il n'y avait qu'un pas, et elle le franchit d'elle-même. Elle accepta comme base des négociations la proposition turque, c'est-à-dire la possession actuelle des régions occupées militairement <sup>2</sup>, ce qui excluait tout d'abord la Moldavie et la Valachie des pays qui devaient être cédés par la Porte, et ne laissait en litige que la Transylvanie, dont l'occupation n'avait été que partielle.

D'autre part, la France qui avait conclu avec l'Allemagne la paix de Ryswick en 1697, ne pouvait plus entraver les négociations engagées entre cette dernière et la Turquie. La Pologne se voyant à bout de ressources, demande comme dernière faveur à l'empereur, de retarder encore la conclusion de l'armistice, dans l'espoir de pouvoir par un effort désespéré étendre davan-

1. Relatio der am 17 Martij 1691 in turcicis gehaltenen conferenz, *Fragmente*, III, p. 358. Les actes relatifs à la cession des revenus des îles, *idem*, p. 359.

2. L'Emp. au roi de Pologne, 27 sept. 1698. *Documente*, c. pr., V, p. 507 : « possessionem insuper locorum occupatorum quae omnium huiusque cum Ottomanis tractatum summa et finis fuit ».

tage son occupation en Moldavie. L'Empereur se refusant, les Polonais se décident alors à envoyer aussi un représentant au congrès qui devait se réunir à Carlowitz. Il était chargé de faire l'une après l'autre les trois propositions suivantes : il devait faire valoir les droits de la Pologne sur tout le territoire des deux provinces roumaines, sur celui du Bougeac <sup>1</sup>, et sur la forteresse de Camenitza. Si cette proposition était repoussée, il devait demander l'annexion totale de la Moldavie avec le Bougeac et Camenitza. En cas de refus de cette deuxième proposition, le représentant devait exiger en dernier lieu, la cession de la forteresse de Camenitza et des régions de la Moldavie occupées par les armées polonaises telles que : Czernowitz, Soutschava, Hotin, Soroca et les régions environnantes. Il était enjoint au représentant de la Pologne, par mandat impératif, de ne renoncer d'aucune manière, ni en tout ni en partie, à cette dernière condition, sans une autorisation spéciale de la part du roi <sup>2</sup>. Toutes ces prétentions pourtant, y compris la dernière, furent écartées par le congrès.

L'intervention de la Russie, qui vers la fin avait pris part également à la guerre, menaçait aussi d'entraver la conclusion de la paix. Les insistances personnelles de l'Empereur d'Allemagne décidèrent les Russes à engager des négociations séparées avec la Turquie, et celles-ci conduisirent pour le moment à un armistice de deux ans entre ces puissances, puis en 1702 à la paix de Constantinople.

Une dernière difficulté et celle-là très sérieuse restait à écarter ; c'était la question de la Transylvanie. Cette province n'avait jamais été occupée définitivement par les armées allemandes et ne pouvait donc entrer dans le principe de l'*uti possidetis* admis comme base de la paix. Mais l'Autriche tenait surtout à la cession de ce pays et les motifs qui l'y poussaient nous sont dévoilés par un document intéressant que nous voulons reproduire : « La perte de la Transylvanie, y est-il dit, signifiait la complète soumission et l'esclavage de la Valachie par les Turcs et par là même l'exclusion pour toujours de l'influence autrichienne sur

1. Le Bougeac constituait l'ancienne partie du sud de la Moldavie avec les forteresses de Kilia et d'Akermann, partie qui avait été enlevée par les Turcs du temps d'Etienne-le-Grand. Chez les Roumains cette région portait le nom de Bessarabie, en souvenir de l'ancienne domination des Bassarabes de Valachie. Ce terme de Bessarabie fut étendu par les Russes en 1812 à toute la région enlevée à la Moldavie par le traité de Bucarest. Voir aussi vol. I, p. 284.

2. *Instructio regis Poloniae ad tractatum pacis, 1698, Fragmente, III, p. 435-437.*

cet état vassal de la Turquie. En second lieu, la possession de la Transylvanie était un solide rempart contre les prétentions toujours croissantes des Russes, qui pour le moment ne menaçaient que la Crimée, mais qui, aussitôt cette conquête accomplie, étaient appelés à s'emparer aussi de la Bessarabie (le Bougeac), et à exercer ainsi une pression tout aussi désastreuse sur l'Autriche que sur la Pologne <sup>1</sup> ».

Mais l'Empereur avait un puissant auxiliaire dans le camp des Turcs eux-mêmes, pour faire triompher ses intérêts. C'était le principal représentant de la Porte, le dragoman Alexandre Mavrocordato, qui avait été déjà à plusieurs reprises, gagné par des largesses à la cause de l'Empereur et qui ne demandait pas mieux que d'y revenir, si la récompense qu'on lui promettait était à la hauteur du service qu'on lui demandait. L'Empereur n'y mettait qu'une condition, c'est que l'argent lui serait payé *post-numerando*. C'est lord Pagett, ambassadeur d'Angleterre, qui devait le remettre, *l'affaire une fois terminée*. Ces prudentes réserves, amènent des malentendus et des récriminations très-curieuses. Lord Pagett, et d'autant plus ses mandants, les plénipotentiaires turcs, soutenaient que l'argent devait être compté aussitôt après la conclusion du traité ; les représentants de l'Empereur argumentaient de leur côté qu'il ne devait l'être qu'après la délimitation des régions cédées sur le terrain même <sup>2</sup>. L'ambassadeur extraordinaire Wolfgang Oettingen, qui avait emporté avec lui à Constantinople les sommes nécessaires, ne veut pas les remettre à lord Pagett, avant le tracé des limites, tandis que l'ambassadeur d'Angleterre persiste d'une manière très compromettante pour lui à ce que cet argent lui soit remis. Pagett envoyait presque tous les jours à Oettingen ses secrétaires pour le prier et le conjurer de ne pas quitter Constantinople, sans avoir versé les sommes dues entre les mains des intéressés.

Le peuple de Constantinople qui avait vent de la chose et comprenait que les intérêts turcs avaient été trahis, ne voulait rien moins qu'écharper les plénipotentiaires de la Porte. Le moment eût été très mal choisi pour leur remettre des récompenses qui auraient pu leur coûter la vie. Aussi prient-ils d'eux-mêmes

1. Prothocolum conferentiæ bey Jrer Excell. Grafen Kinsky, 21 sept. 1698. *Fragmente*, III, p. 453.

2. Voir une série de lettres très curieuses entre les diverses personnes qui traitaient cette affaire du 5 nov. 1698 au 27 janv. 1699. *Fragmente*, III, p. 471-472, note f.

l'ambassadeur allemand de garder encore son argent, afin de ne pas les exposer à un péril imminent, et de le tenir en réserve pour une époque postérieure <sup>1</sup>.

Les conditions du traité signé le 26 Janvier 1699 sont les suivantes : l'Empereur annexe la Hongrie jusqu'au Banat de Temichoara, ainsi que la Transylvanie et la plus grande partie de la Slavonie et de la Croatie jusqu'à la rivière de l'Unna ; la Pologne restitue la Moldavie et garde la forteresse de Camenitza, les Turcs renoncent pour toujours à leurs prétentions sur l'Ukraine et la Podolie. Venise occupe la Morée.

Le traité ne fait aucune mention de la Valachie. Brancovano, voyant que son pays restait toujours sous la domination musulmane, avait prié les plénipotentiaires allemands de ne rien stipuler en sa faveur, afin de ne pas être compromis aux yeux de la Porte. Afin de couvrir encore davantage son entente avec les Impériaux, le prince demande à ceux-ci d'exiger de la Porte un firman qui lui ordonne une conduite amicale vis-à-vis de l'Autriche <sup>2</sup>. Précaution en apparence bien naïve, mais parfaitement à sa place pour les Turcs, plus naïfs encore.

La paix de Carlowitz marque une nouvelle période dans l'histoire de l'Orient européen en général et en particulier dans celle des Roumains. Les Turcs perdent par cette paix près de la moitié des territoires conquis par eux dans ces régions : la Hongrie, la Transylvanie, la Croatie et la Slavonie au nord du Danube ; la Morée en Grèce, qu'ils cèdent aux Vénitiens, en même temps qu'ils abandonnent leurs prétentions sur l'Ukraine et la Podolie au-delà du Dniester. La plus grande partie de ces pays vint augmenter le domaine et la puissance de la maison d'Autriche, qui ne restitua pas la liberté à la Hongrie, mais la soumit à sa domination, comme une région conquise sur les Musulmans. La domination de l'Autriche sur la Transylvanie exerça une puissante influence sur le peuple roumain entier : dans les pays d'outre-monts par ses conséquences culturelles, en Moldavie et en Valachie par celles de nature politique. L'Autriche commence dès ce moment à ne plus voir dans la Turquie l'ennemie mortelle qu'elle devait surtout combattre. C'est la Russie qui devient l'objet de ses soucis et depuis lors, malgré certains écarts, dût

1. Oettingen à l'Emp., 24 Oct. 1700, *Documente*, c. pr., VI, p. 6.

2. Brancovano à Kinsky, 17 Oct. 1698, *Documente*, c. pr., V, p. 511. Oettingen à l'Emp., 13 Janv. 1700, *Fragmente*, III, p. 477.

à des influences personnelles, la rivalité politique de la Russie et de l'Autriche s'accroît tous les jours davantage. Et c'est cette rivalité, qui, remplaçant la protection que la Turquie ne pouvait plus offrir aux pays roumains, leur sauva la vie ; c'est elle qui leur donna la possibilité de continuer à traîner au moins leur existence jusqu'au moment où ils purent espérer en de moins sombres destinées.

BRANCOVANO ET LA RÉVOLTE DE RACOTZI. — L'apaisement survenu dans les relations politiques européennes par les trois traités de paix qui mirent fin à tous les bouleversements, celui de Ryswick entre la France et l'Allemagne (1697), celui de Carlowitz entre cette dernière et la Turquie (1699) et l'armistice conclu par la Porte avec la Russie (1698), suivi de la paix de Constantinople en 1702, aurait dû avoir aussi pour conséquence une accalmie pour le règne de Brancovano ; cependant il n'en fut rien, par suite des circonstances suivantes :

Le prince de Valachie perd pendant cet intervalle l'amitié et la protection du Grec tout-puissant qui conduisait les destinées de l'empire ottoman. Mavrocordato s'était avisé de vouloir prôner à un de ses fils, Nicolas, un trône dans les pays roumains, comme récompense des services éminents (!) qu'il avait rendu à la Porte par la conclusion de la paix de Carlowitz. Ne pouvant réussir à obtenir le trône de Moldavie, occupé à cette époque depuis peu de temps par Antioche Cantémir, fils de Constantin, Mavrocordato se décide à intriguer pour obtenir celui de Brancovano. Le prince, irrité des menées de son soi-disant protecteur, lui retire la pension qu'il lui servait, ce qui ne fait qu'indisposer encore davantage Mavrocordato contre lui.

Au moment où Brancovano se privait de l'assistance et du crédit de cet homme si influent sur la Porte, il commit encore la faute de s'aliéner également le chef de la religion mahométane. Le muphti Fiez-Ullah-Effendi, voulant marier sa fille, avait besoin de 50 bourses. A qui pouvait-il les demander, sinon à Brancovano, dont le trésor ne semblait destiné qu'à servir les intérêts des Turcs ? Contre toute attente, le prince oppose une fin de non recevoir à la demande du muphti. Irrité de ce refus, le muphti s'entend avec le grand vizir et avec Alexandre Mavrocordato et mande Brancovano à Constantinople. Ils voulaient le dépouiller de toute sa fortune qui, ainsi qu'on le savait, était fort considérable,



puis le détrôner<sup>1</sup>. Brancovano, après avoir cherché vainement à échapper à cet appel, se munit d'une forte somme d'argent, se rend à Constantinople et la distribue à pleines mains à ses amis comme à ses ennemis : 200 bourses au sultan, tout autant au vizir et des sommes correspondantes aux sultanes favorites du harem, au muphti, à Mavrocordato, dont il apaise la colère par ce baume souverain. Il augmente en outre le tribut de 230 nouvelles bourses par an, somme colossale pour le pays, ce qui avec les 270 autres qui étaient payées jusqu'alors, constituaient le chiffre rond de 500 bourses par an, ou 250,000 piastres<sup>2</sup>. Cet argent, versé aux plus grands dignitaires turcs lui fait obtenir non seulement le pardon de ses fautes, mais encore la confirmation de son règne à vie. De retour dans le pays, Brancovano se ressent immédiatement des conséquences de sa libéralité forcée. Pour pouvoir payer le nouveau tribut, il est obligé d'augmenter les charges du pays. Le registre de la vistiarie de son temps, qui nous a été conservé, relève pour l'année 1703 une augmentation de 142,000 piastres dans les contributions encaissées pour le service du pays, et dont 115,000 piastres représentaient l'augmentation du tribut<sup>3</sup>. Afin de pouvoir acquitter les dettes importantes contractées par lui à Constantinople, il se voit en outre forcé de hausser aussi le montant de ses propres revenus, les contributions indirectes. A cette fin, il crée un nouvel impôt sur les bêtes à cornes, *le vacarit*, qui devait rapporter, il est vrai, des sommes importantes, mais n'en ruinait pas moins tout le pays, qui tirait de ses bestiaux son plus clair et peut-être son unique profit.

Au moment où Brancovano croyait avoir raffermi, non pour la vie, — c'eût été un vain rêve, — mais au moins pour quelques années, sa position à Constantinople, la diplomatie française, qui s'était calmée un instant après la disparition de Tököly de l'arène politique et le rappel de M. de Castagnères de Constantinople, s'en prend de nouveau à Brancovano. La guerre avait éclaté derechef entre l'Empire et la France, pour la question de la succession d'Espagne, en 1701 ; et Louis XIV était aux aguets pour créer de continuel embarras aux Allemands en Orient. Les

1. Del Chiaro (d'après le rapport de Jacques Pilarino, premier médecin de Brancovano), *Rivoluzioni*, p. 125.

2. Chronique de Radu Popescu dans le *Mag. ist.*, IV, p. 22 ; *Chronique anonyme, idem*, II, p. 169 ; confirmées par de Fériol au roi, 4 juillet 1703, *Documente*, suppl., I, p. 357.

3. Condica, vistieriei dintre anii, 7202-7212, Bucuresti, 1875, p. 684-730.

Turcs, effrayés par la terrible leçon qu'ils venaient de recevoir, ne voulaient à aucun prix rompre la paix avec l'Empire. Mais les Français trouvèrent bientôt ce qu'ils cherchaient dans le fils de Racotzi II, François, le chef du parti protestant de la Transylvanie, qui craignait la domination catholique de l'Autriche. Le cabinet français s'offre immédiatement à soutenir la révolte et lui vient en aide avec un subside de 200,000 piastres par an. Racotzi est en même temps gratifié d'un superbe domaine, acheté en Pologne par Louis XIV à la veuve de Sobieski ; d'un magnifique service en argent et de 100,000 piastres en espèces. La France avait pourtant le plus grand intérêt à ce que Racotzi fût soutenu dans son entreprise par les princes roumains et surtout par Brancovano. Mais ce dernier, ne voulant d'aucune manière se mettre mal avec les Allemands, devenus puissants par suite de leur victoire contre les Turcs, refuse tout concours à Racotzi. Cela suffit pour attirer sur le prince de Valachie les foudres de l'ambassadeur français qui à cette époque se trouvait être le marquis de Fériol, homme nerveux et emporté qui haïssait personnellement Brancovano par la raison qu'il avait servi dans l'armée de Tököly, l'ancien ennemi du prince roumain ; il mourut fou, du reste. Le marquis ne cessa, pendant tout le temps qu'il remplit les fonctions d'ambassadeur du grand roi, de desservir Brancovano auprès de la Porte. De Fériol voulait même à tout prix le faire remplacer par Constantin Douca, ex-gendre de Brancovano, qui se réfugia au commencement de l'année 1706 dans le propre palais de l'ambassade française<sup>1</sup>.

La guerre de la succession d'Espagne tournant contre les Français, ils s'efforçaient encore davantage de créer aux Allemands des difficultés en Orient et devaient donc être toujours plus exaspérés par la politique de Brancovano qui ne se pliait nullement à leurs intérêts. Au contraire, le prince de Valachie, qui savait qu'en ne troublant pas les bons rapports qui existaient entre les Allemands et la Porte il ne déplaisait pas trop à cette dernière, n'avait pas même besoin de cacher l'antipathie que lui inspirait la levée de boucliers du jeune Racotzi. Brancovano était continuellement en correspondance avec des personnages de la cour impériale<sup>2</sup> et même si les Turcs faisaient parfois mine de

1. Plusieurs lettres de de Fériol au roi, 1703-1706, *Documente*, suppl., I, p. 358-365.

2. Brancovano à Quarrient, 1707, *Documente*, c. pr., VI, p. 58, 60.

se fâcher contre lui<sup>1</sup>, c'était plutôt pour complaire à la France que pour réprimander sérieusement leur vassal.

Le prince de Valachie avait d'ailleurs rendu à la Porte un service signalé. Par un article secret du traité de Carlowitz, la Porte s'était obligée de payer à l'Empereur 200,000 écus comme frais de guerre. Brancovano avait pris à sa charge l'exécution de cette clause, par trop honteuse pour les Turcs, qui avaient toujours été habitués à prendre de l'argent et à n'en jamais donner<sup>2</sup>.

Si Brancovano devait tomber, ce n'était pas par sa politique favorable aux Allemands, qui pour le moment convenait aussi aux Turcs. Une évolution bien plus dangereuse dans la conduite du prince roumain allait amener sa disgrâce et sa mort. Ce fut celle qui le poussa vers la Russie.

<sup>1</sup>1. Talman à l'Emp., 6 mars 1704, *idem*, p. 22.

<sup>2</sup>2. De Fériol au roi, 27 sept. 1700, *Documente*, suppl., I, p. 353.

### **Brancovano et les Russes**

PIERRE-LE-GRAND ET BRANCOVANO. — Les relations de Brancovano avec les Allemands devinrent de plus en plus rares, surtout après la mort de Léopold et l'avènement de Joseph I<sup>er</sup> (5 Mai 1707), car le nouvel empereur était toujours de plus en plus absorbé par les péripéties de la guerre pour la succession d'Espagne.

Ce fut alors une autre puissance qui prit dans l'esprit du prince de Valachie la place réservée jusque là aux Allemands. Pierre-le-Grand avait inauguré la politique qui devait conduire la Russie à la grandeur et à l'importance dont elle jouit aujourd'hui<sup>1</sup>. L'un des buts poursuivis par cette politique, était celui d'ouvrir un passage à la Russie vers les deux mers qui l'avoisinaient : la mer Baltique au nord, la mer Noire au sud. Afin de se rapprocher de cette dernière, le czar Pierre était entré dans la Sainte-Ligue et avait conquis en 1696 le port d'Azow sur la mer de même nom, qui communique avec la mer Noire, et en avait conservé la possession en vertu du traité de Constantinople, en 1702.

Après s'être emparé de cette place importante, Pierre-le-Grand se tourne vers le nord. Pour dégager son pays également de ce côté, il entreprend une lutte mémorable avec le valeureux roi de Suède, Charles XII, qui voit s'effondrer toutes ses espérances dans les plaines de Pultawa en 1709 et qui se trouve forcé de chercher un refuge à Bender, en Moldavie. L'intention de Pierre d'attaquer les Turcs et de les chasser même de l'Europe n'était un secret

1. L'exposition plus détaillée de la politique russe et de la guerre de Pierre-le-Grand avec les Turcs trouvera sa place dans l'histoire de Démètre Cantémir. Nous ne relatons ici que le nécessaire pour comprendre le sort de Brancovano.

pour personne, quoiqu'elle eût été entravée par sa lutte avec Charles XII. Aussitôt que celui-ci fut vaincu, Pierre-le-Grand reprit ses plans contre l'empire ottoman.

Brancovano avait suivi avec beaucoup d'attention toutes les péripéties par lesquelles avaient passé les relations du czar avec les Turcs d'abord, puis avec les Suédois. Il savait que le monarque russe avait dû conclure la paix de Constantinople, pour avoir les mains libres vers le nord. Après la bataille de Pultawa, il s'attendait donc à ce que Pierre-le-Grand ouvrit de nouveau les hostilités contre les Turcs.

Le prince valaque, ne sachant de quel côté allait pencher la victoire, devait s'efforcer de renouveler maintenant du côté de l'Orient le jeu à double fin qui lui avait si bien réussi en Occident. Il devait donc tâcher de se rapprocher des Russes, sans toutefois se départir d'une ligne de conduite, en apparence correcte, vis-à-vis de la puissance suzeraine et attendre le résultat de la lutte, pour se ranger à la fin du côté du plus fort.

Aussitôt après la victoire de Pultawa, Brancovano envoie une ambassade au czar de la part de toutes les provinces chrétiennes qui se trouvaient sous la domination turque, et la charge de féliciter Pierre-le-Grand pour les victoires que Dieu et la justice de sa cause lui avaient fait remporter, de porter à la connaissance du czar qu'il faisait des vœux pour son succès et de le conjurer en même temps de ne pas faire la paix avec les Turcs, mais de la conclure au plus vite avec la Suède, afin d'obtenir la possibilité de sauver les chrétiens de l'oppression musulmane. Brancovano assurait le czar Pierre que toutes les provinces soumises étaient disposées à prendre les armes contre les païens.

Le czar remercie Brancovano pour ses bonnes intentions et le prie d'y persister. Pour lui donner un témoignage de sa bienveillance, il envoie des cadeaux tant à lui qu'à la puissante famille des Cantacuzène, entre autres son portrait orné de brillants, pour le prince. Le czar rassure le prince de Valachie sur ses intentions politiques : « La prolongation de la paix avec les Turcs ne devra aucunement l'inquiéter, lui fait-il entendre ; c'est le seul moyen de les empêcher de donner leur appui au roi de Suède qui s'est retiré dans leurs Etats ; il ajoute encore qu'aussitôt après avoir forcé ce roi de demander la paix, il trouvera assez de prétextes pour rompre avec les Turcs, quand bien même ce ne serait que celui de délivrer de leur joug des provinces qui professent sa religion ; que ce dernier moyen serait suffisant et qu'il fallait

espérer que Dieu protégerait des desseins aussi justes et aussi sages<sup>1</sup> ».

Ces renseignements sur les premières relations de Brancovano avec le czar, puisés dans le rapport de Talaba, ambassadeur de Racotzi, l'ennemi de Brancovano, renseignements qui pourraient paraître inspirés par la malveillance, sont pleinement confirmés par d'autres sources plus impartiales. Ainsi une communication datée de Bender, après avoir exposé comment le prince de Moldavie, Racovitza, avait été destitué par suite de son penchant pour la Russie, ajoute sur Brancovano qu'il était aussi soupçonné d'intelligence avec les Russes et que le sultan l'ayant appelé à Constantinople, il se serait refusé d'y aller et se serait enfermé dans sa capitale de Tirgovishteia qu'il faisait défendre par une armée de 12,000 hommes. Le chroniqueur Necoultschea confirme ces indications, en disant que non seulement Michel Racovitza se serait entendu avec les Moscovites, mais que Brancovano, ainsi que tous les Serbes, en avaient fait autant, attendant tous les jours avec joie leur délivrance. De Fériol, qui cherchait tous les moyens de nuire à Brancovano, dans son rapport au roi sur la découverte du complot tramé avec les Russes par Racovitza et la mise aux fers de ce dernier par la Porte, ajoute que le roi de Suède aurait bien fait de dénoncer aussi Brancovano. Charles XII avait été leurré quelque temps, il est vrai, par les secours qu'il recevait du prince valaque, mais il ne tarda pas à voir plus clair dans son jeu et à le dénoncer aussi à la Porte. Le khan des Tatares était tellement sûr de la trahison de Brancovano, qu'il conseillait à la Porte de s'emparer de sa personne. Enfin Brancovano était accusé par tout le monde d'avoir reçu 300 bourses des Russes pour leur procurer des provisions et cette accusation n'était nullement imaginaire<sup>2</sup>.

Le vizir qui, après tant de dénonciations, devait avoir l'œil sur Brancovano, voulait le sonder et en même temps le dépouiller. Il lui demande donc 500 bourses dont il avait besoin pour la guerre qui allait éclater. Brancovano, plus rusé que le vizir, s'engage bien à les donner, mais demande un délai de cinq mois

1, Des Alleurs au roi, sur la mission de Talaba, 24 janv. 1711, *Documente*, suppl., I, p. 392.

2. La relation de Bender, 10 nov. 1709, *Documente*, suppl., I, p. 370 ; de Fériol au roi, 22 nov. 1709, *idem*, p. 372 ; Cantemir, *Intîmplarile Cantacuzînilor si Brancovenilor*, § 22 ; Neculcea dans les *Letopisete*, II, p. 321-331. Comp. Neculai Mustea, *idem*, III, p. 38.

pour s'exécuter, le pays ayant été fort éprouvé, disait-il, par de mauvaises récoltes.

Il espérait, ce délai passé, voir les Russes triompher et par là non seulement se dégager de l'obligation qu'il avait contractée envers les Turcs, mais encore se soustraire complètement à leur domination.

Dans l'intervalle, les Turcs avaient envoyé Démètre Cantémir en Moldavie avec mission de s'emparer de la personne de Brancovano, aussitôt les 500 bourses payées. Brancovano connaissait les intentions de Cantémir, ainsi que la mission dont il était chargé; mais il avait également appris plus tard son inclination vers les Russes; il veut le sonder et lui envoie en ambassade un certain Démètre Corbea, pour l'assurer de son amitié et lui dire, de vive voix seulement, qu'il le félicitait de son entente avec les Russes, et qu'il avouait se trouver lui-même avec eux dans les mêmes relations. Le prince moldave qui, depuis son évolution vers les Russes, n'avait plus aucun motif de poursuivre Brancovano, lui répond qu'en effet il avait passé aux Russes et conseille au prince de Valachie de se défier des Turcs qui voulaient s'emparer de sa personne (il le savait d'autant mieux que c'était lui-même qui en avait été chargé). Brancovano ne voulait cependant que surprendre la confiance de Cantémir pour s'en faire un moyen de réhabilitation aux yeux des Turcs. Il dénonce aussitôt au roi de Suède la conduite et les aveux du prince moldave, ajoutant que celui-ci avait l'intention de livrer le roi de Suède entre les mains des Russes. Charles XII s'empresse d'envoyer à Andrinople les lettres de Brancovano. Vers la même époque, Pierre-le-Grand arrive à Jassy et Brancovano lui écrit que lui et les Cantacuzène voulaient bien tenir la parole donnée, mais qu'ils ne pouvaient en ce moment expédier les ravitaillements, le vizir et le khan se trouvant à proximité. Voilà par quels moyens Brancovano s'efforçait de maintenir son trône chancelant!

Le prince avait établi son armée dans un camp retranché situé à Ourlatzi dans le district de Prahova, non loin de Ploeschti, pour pouvoir faire rapidement sa jonction avec les Russes, au cas où ils entreraient en Valachie et assez loin du Danube, pour ne pas s'exposer à un coup de main de la part des Turcs. Il avait été invité par ceux-ci à marcher contre leurs ennemis; mais il sut conjurer ce péril, qui l'aurait forcé à se démasquer, par un don de 300 bourses qu'il fit parvenir au vizir. Vers la même époque il écrivait au khan lui disant qu'il l'attendait pour lui remettre les

vivres. Il en était à ne reculer devant aucun expédient pour tromper de part et d'autre <sup>1</sup>.

Le prince bien entendu n'attendait pas sans anxiété, dans son camp d'Ourlatzi, le résultat du double jeu qu'il avait poursuivi jusqu'ici, lorsqu'il reçoit tout d'un coup la terrible nouvelle que le général de sa cavalerie, Thomas Cantacuzène, avait passé aux Russes avec 70 autres boyards et qu'ils s'étaient dirigés vers le Pruth.

CHUTE ET MORT DE BRANCOVANO. — Les boyards qui avaient à leur tête les Cantacuzène, ne pouvaient plus souffrir les tergiversations de leur prince. Convaincus que les Russes devaient triompher, ils pensaient que ceux-ci donneraient la couronne à leur chef. Le spatar Thomas arrive au camp de Pierre-le-Grand, se soumet à lui et lui demande un corps de cavalerie sous le général Reni, avec lequel il descend à Braïla, prend et brûle cette ville turque.

A cause de la conduite inconsidérée de son spatar, Brancovano risquait d'être gravement compromis aux yeux des Turcs, qui s'avançaient vers le Danube au nombre de plus de 200,000 hommes, pendant que les Russes étaient encore bien loin ; pas un de leurs soldats n'avait encore touché le sol de la Valachie. Le prince devait prendre immédiatement une résolution ; aussi n'hésita-t-il nullement à seranger aussitôt du côté des Turcs ; il fait rebrousser chemin aux convois de vivres achetés avec l'argent russe, convois dirigés sur Faltschi, et les envoie à l'armée turque ; il lève le camp d'Ourlatzi et rentre malade de colère concentrée à Tirgovischtea. Pour se mettre en règle avec sa conscience, il renvoie aux Russes, après la conclusion de la paix de Houche, les 300 bourses qu'il en avait reçues <sup>2</sup>.

Les ennemis de Brancovano n'allaient pas laisser échapper une aussi belle occasion pour s'acharner après lui. Ils se lancent immédiatement à sa poursuite ; et ils étaient nombreux. Tout d'abord Pierre-le-Grand lui-même, dont l'échec de Stanileschti sur le Pruth avait été dû en grande partie au manque de vivres et surtout de fourrage, ce qui fit périr ses chevaux. Il ne cessait de répéter que c'était le Judas Brancovano qui avait été la cause de son malheur <sup>3</sup>. Peu après le désastre de Pierre-le-Grand en

1. Généalogie des Cantacuzène, original, p. 327. Comp. Chronique de Radou Popescu dans le *Mag. ist.*, IV, p. 23.

2. Neculcea dans les *Lelopisete*, II, p. 352 ; Neculai Mustea, *idem*, III, p. 51.

3. Neculcea dans les *Lelopisete*, II, p. 324.



Moldavie, la paix ayant été conclue entre les Turcs et les Russes, ceux-ci firent tous leurs efforts pour se venger de Brancovano. L'ambassadeur de France qui lui attribuait même à cette époque de bonnes relations avec les Allemands, avec lesquels la guerre de la succession d'Espagne continuait toujours, ne manquait pas de se joindre aux dénonciations faites par son collègue de Russie.

Le rôle des ambassadeurs des puissances européennes à Constantinople avait complètement changé depuis la paix de Carlowitz. Le temps n'était plus où l'on faisait courber l'échine à l'ambassadeur de Russie jusqu'à terre, afin que son salut atteignit la profondeur voulue et où il recevait en outre des coups de verge parce qu'il avait osé dire que l'empereur son maître saluait le sultan. Après la leçon de Carlowitz, les Turcs en étaient arrivés à se comporter envers les ambassadeurs avec autant de déférence qu'ils s'étaient conduits brutalement autrefois. Les paroles et les instances des ambassadeurs avaient maintenant un tout autre poids qu'auparavant. Les représentants de la Russie et de la France soutenaient la candidature de Mavrocordato au trône de Valachie. Il avait été nommé prince de Moldavie après la défection de Cantémir, mais le Grec préférait aller en Valachie, pays plus riche que la Moldavie. Le marquis Desalleurs qui avait remplacé de Fériol, avait été fort bien reçu en Moldavie par Mavrocordato lors de son voyage à Constantinople et s'était lié avec lui. A ce groupe d'ennemis du prince valaque venait encore se joindre Talaba, le représentant de Racotzi, prince de Transylvanie, et Poniatovski, celui du roi Charles XII, qui tous les deux avaient de puissants motifs dans le passé pour haïr le prince Brancovano.

Il s'était en outre formé un autre noyau d'ennemis du prince autour de la personne de Michel Racovitza, ex-prince de Moldavie, qui avait été destitué par les Turcs et jeté dans les fers à la suite de la dénonciation qu'avait faite Brancovano que Racovitza suivait les inspirations des Russes. Que Brancovano ait osé faire une pareille dénonciation alors qu'il engageait avec Pierre-le-Grand des relations d'amitié, cela ne doit plus nous surprendre après ce que nous savons du système politique préconisé par ce prince. Mais on comprend la haine avec laquelle Racovitza devait travailler maintenant contre son dénonciateur, lorsqu'il pouvait lui retourner, et avec quel succès, les imputations dont il avait été lui-même victime.

Les inimitiés sourdes qui s'étaient formées à l'intérieur contre Brancovano étaient encore plus dangereuses pour lui que celles

qui avaient éclaté au dehors. La plus redoutable était celle de la puissante famille des Cantacuzène. La défection du spatar Thomas sur laquelle les Cantacuzène avaient compté pour placer la couronne sur la tête d'un des membres de leur famille ayant complètement échoué, il était naturel que les relations entre le prince et cette famille, qu'il voyait disposée à lui enlever le trône, se fussent refroidies. Les enfants de Brancovano avaient d'autre part grandi et prenaient part aux affaires de l'Etat; les Cantacuzène qui avaient presque tout conduit jusqu'alors commencèrent à être repoussés. Le stolnic Constantin Cantacuzène et le spatar Michel perdirent leurs places<sup>1</sup>; ils vouèrent à Brancovano une haine mortelle et jurèrent d'en tirer une terrible vengeance. Ils étaient hommes à tenir leur promesse et avaient entre les mains tout ce qu'il fallait pour l'accomplir; à savoir, toute la correspondance échangée par Brancovano avec les Allemands aussi bien qu'avec les Russes<sup>2</sup>. Cette correspondance fut remise aux autorités turques.

Quoique les Turcs n'eussent pas besoin de preuves pour sacrifier un homme à leur crainte ou à leur vengeance, ils prirent acte de l'évidence de sa trahison pour donner un terrible exemple. Les Turcs avaient été saisis surtout d'une grande panique lorsqu'ils avaient vu se dresser le spectre qui les avait toujours hantés: l'alliance des peuplades chrétiennes de leur empire avec le représentant de l'église orthodoxe, le czar de Russie. Ils croyaient qu'en versant au milieu d'atroces souffrances le sang de quelques individus, ils pourraient empêcher l'évolution fatale de l'histoire.

L'entourage de Brancovano n'était composé que de traîtres, qui lui cachaient soigneusement le péril qui le menaçait. On comprend comment il se fait que Brancovano n'ait eu recours ni à ses bourses, ni n'ait mis sa vie en sûreté en se sauvant en Allemagne.

Afin de mieux l'endormir dans sa sécurité, les Turcs feignent de vouloir discuter avec lui des questions de théorie, les intérêts politiques se trouvant dans une période de chômage. Dans une très curieuse lettre du vizir à Brancovano, le grand dignitaire de la Porte veut convaincre le prince roumain que le titre

1. Neculai Mustea dans les *Letopisele*, III, p. 50. *Généalogie des Cantacuzène*, original, p. 315.

2. Chronique de Radu Popescu dans le *Mag. ist.*, IV, p. 32. *Généalogie*, p. 330.

d'Empereur romain avait été usurpé par celui d'Allemagne et que le seul souverain qui était en droit de le porter était le sultan. La preuve que le vizir apportait à l'appui était très simple. Après Auguste, maître du monde entier, la puissance souveraine avait passé à Constantin-le-Grand qui édifia la nouvelle Rome et transféra le siège de l'Empire à Constantinople. Ce droit passa par voie d'hérédité jusqu'au dernier des Paléologue qui périt héroïquement en luttant contre les Ottomans. Ce sont donc bien ces derniers qui sont devenus les maîtres de son empire et par conséquent les héritiers de ses droits<sup>1</sup>. On ne saurait contester la justesse de ce raisonnement. Les Turcs avaient pour le moins tout autant le droit de porter le titre d'Empereur romain, eux qui avaient renversé l'Empire d'Orient, que les descendants des hordes barbares qui avaient mis fin à celui d'Occident. Maintenant qu'ils avaient perdu de fait la monarchie universelle à laquelle ils aspiraient, les Turcs se consolaient en édifiant là-dessus des théories.

Nous ignorons ce que Brancovano répondit à cette étrange communication. Les Turcs ne voulaient sans doute que le circonvenir, en lui donnant à résoudre de pareils problèmes, tandis que d'un autre côté, ils mettaient tout en œuvre pour lui arracher la vie.

Michel Racovitza se chargea de remettre vivant le prince de Valachie entre les mains des Turcs. Il était apparenté avec les Cantacuzène, son frère ayant épousé la fille de Michel Cantacuzène le spatar. Racovitza informe les Cantacuzène de Valachie que la destitution de Brancovano ayant été arrêtée, c'était à eux de prendre les mesures pour empêcher sa fuite ou un soulèvement en sa faveur. Michel Cantacuzène répond de tout et jure sur sa tête de remettre Brancovano vivant entre les mains des Turcs. Le vizir entendant ces promesses de la bouche de Racovitza lui demande de les formuler par écrit, et d'engager, quoi qu'il advienne, sa responsabilité. L'ambition aveuglait à ce point le prétendant qu'il n'hésita pas à souscrire éventuellement sa propre sentence de mort.

Le vizir envoie alors un certain Mustapha avec un petit corps de

1. Copia epistolae Magni cancellarii Aulæ ottomanicæ ad principem Valachiae decollatum Joannem Bassaraba, anno 1712. *Documente*, suppl., I, p. 425. Sur le nom de *Joannes* donné dans ce document à Brancovano, qui tirait par sa mère son origine des Bassarabes et dont le nom de baptême était *Constantin*, voir aux *additions et corrections*, à la fin de l'ouvrage, ad I, p. 225.

troupes et deux firmans, l'un de destitution pour Brancovano, l'autre adressé à toute la boyarie du pays, lui ordonnant de remettre Brancovano à l'envoyé du sultan. Pendant que Mustapha se dirige sur la Valachie, la fille du prince tombe gravement malade et meurt peu de jours avant la catastrophe. Dans le délire qui précéda son agonie, elle semblait voir une masse de Turcs se ruer sur son père et l'arracher pour le conduire à Constantinople ; vision trop réelle des malheurs qui l'attendaient. Le mercredi 4 avril 1714, le quatrième jour avant Pâques, l'aga arrive à Bucarest, s'empare de toutes les portes du palais et déclare Brancovano destitué<sup>1</sup>. A ces terribles paroles, le prince s'élançe aux fenêtres, appelant à grands cris son armée. Mais les boyards s'étaient tous retirés, emmenant avec eux la garde. L'aga confie Brancovano à quelques boyards jusqu'au surlendemain, jour auquel on avait fixé son départ pour Constantinople. Lorsque Brancovano quitta Bucarest le 6 avril 1714, tout le peuple suivait la voiture qui le transportait en versant des pleurs abondants, tout comme s'il avait accompagné son char mortuaire. En effet, Brancovano se rendait à la mort.

Arrivé à Constantinople, il fut jeté dans la prison des Sept Tours et soumis à la torture avec toute sa famille pour lui faire avouer l'endroit où il avait caché ses trésors, dont on racontait des merveilles. Ce qui dépassait pourtant toute cruauté, c'est que ces tortures étaient infligées au père et à la mère devant leurs enfants et à ceux-ci devant leurs parents<sup>2</sup>.

Le jour qui précéda l'exécution, le Bostangi pacha se présenta devant Brancovano et lui dit que si dans cinq mois il donnait 20,000 bourses non seulement il serait relâché, mais que le trône même lui serait rendu. On demandait à Brancovano rien moins que 10,000,000 de piastres ! Devant cette folle exigence qui n'était qu'une amère dérision, le prince eut le courage de flétrir la conduite du sultan par les paroles les plus graves.

Voici comment le voyageur français La Mottraye décrit l'exécution de Brancovano et de sa famille<sup>3</sup> :

1. Neculcea dans les *Letopisete*, II, p. 384 ; Chronique anonyme, *Mag. ist.*, V, p. 177. Del Chiaro, *Rivoluzioni*, p. 179.

2. Andrea Memmo au doge, 13 Juillet 1714 dans le *Revista pentra istorie, arheologie si filologie* de Grégoire Tocilescu, II, p. 143 ; Steinville au conseil de guerre, 18 avril 1714, *Documente*, c. pr., VI, p. 135.

3. La Mottraye, *Voyage en Europe, Asie, Afrique*, La Haye, 1727, II, p. 212. Comp. Andrea Memmo au doge, 31 août 1714, Revue de M. Tocilescu, II, p. 144 ; Neculai Mustea, *Letopisete*, III, p. 62 ; Del Chiaro, p. 147.

« Le 15 août le Grand Seigneur se rendit à un de ses Kiosques, sur le bord de la mer, et s'étant fait amener le prince de Valaquie avec ses deux fils, son gendre et son maître d'hôtel, détenus en prison depuis deux mois, pour les accusations que j'ai marquées ailleurs, il ordonna qu'ils fussent décapitez sur une petite place qui règne devant ce Kiosque : ce qui fut exécuté sous ses yeux, en la manière suivante et en moins d'un demi-quart d'heure.

Le bourreau les fit mettre tous à genoux à une certaine distance l'un de l'autre, et ôter leurs bonnets ; et après leur avoir permis de faire une courte prière, il abattit premièrement d'un seul coup de sabre la tête du maître d'hôtel, puis celle du gendre, et ensuite du fils aîné. Mais lorsqu'il levoit son sabre pour trancher celle du plus jeune, âgé de seize ans, celui-ci saisi de frayeur demanda la vie en offrant de se faire musulman : sur quoi le père le reprenant et l'exhortant à mourir plutôt mille fois, s'il étoit possible, que de renier Jésus-Christ, pour vivre quelques années de plus sur la terre, il dit au bourreau : je veux mourir chrétien, frappe ; et aussitôt celui-ci lui trancha la tête, comme aux autres. Enfin il décapita le père, après quoi on jeta leurs corps dans la mer, et leurs têtes furent portées et exposées devant la grande porte du sérail et y restèrent pendant trois jours. Ainsi finit cet infortuné Prince, après avoir gouverné la Valaquie pendant vingt-six ans ».

CARACTÈRE POLITIQUE DE BRANCOVANO. — Le règne de Brancovano caractérise mieux que tout autre le système politique auquel la force des circonstances avait soumis les pays roumains. Quoique presque tous les princes qui voulurent se maintenir sur le trône aient été obligés de l'appliquer plus ou moins, on ne saurait en trouver un autre à partir de Vlad-le-Diable <sup>1</sup>, qui l'ait pratiqué avec plus de constance que lui. Tout le règne de Brancovano n'est qu'une éternelle oscillation entre les puissances du nord et du sud, l'Autriche et la Turquie d'abord, puis la Turquie et la Russie. Ses efforts tendaient toujours à se donner comme l'ami et le partisan des deux rivaux, tour de force qui lui réussit très souvent pendant son long règne. Les Turcs eux-mêmes en étaient arrivés à l'excuser auprès des Français, de ce qu'il avait été forcé de simuler de l'amitié pour les Allemands, pour pouvoir conserver

1. Volume I, p. 262.

son trône ; et les Allemands à leur tour oublièrent le coup qu'il leur avait porté à Zerneshti, aussitôt que le prince leur eût promis sa coopération. Dans ses relations avec les Russes et les Turcs, sa conduite à double face est encore plus caractéristique. Il prend de l'argent aux Russes pour leur procurer des vivres et donne au vizir 300 bourses pour n'être point forcé de marcher contre ses nouveaux amis. Puis il attend avec son armée à Ourlatzi l'arrivée des Russes pour entrer dans leurs rangs. Mais lorsqu'il voit son spatar passer aux Russes, avant que ceux-ci puissent le défendre, il se ravise, envoie tous les vivres achetés avec l'or des Russes à l'armée du vizir et restitue à Pierre-le-Grand les 300 bourses qu'il en avait reçues.

Brancovano cherchait toujours à passer du côté du plus fort ; il nageait entre deux eaux, tenait l'équilibre, trompait les uns et les autres, jusqu'à ce que l'heure critique sonnât. On ne saurait nier que dans la lutte entre les Allemands et les Turcs, Brancovano n'ait prouvé qu'il possédait à un haut degré l'art de la bascule et s'il fut moins heureux dans celle des Russes et des Turcs, la faute ne doit pas lui en être imputée tout-à-fait. Il tomba victime d'un développement trop rapide des événements que nulle raison humaine n'aurait pu prévoir.

Ce système politique qui le forçait de répudier ouvertement tous les principes les plus élémentaires de la morale et de la bonne foi, qui le poussait à ne plus reconnaître ni la sainteté de la parole, ni celle du serment, était pourtant le seul que les pays roumains pussent encore employer ; la seule arme du faible dans sa lutte pour l'existence. Placés entre des empires puissants et ne jouissant que d'une position à demi indépendante, ils devaient, comme tout organisme vivant, songer à leur vitalité. Au commencement, ils avaient lutté les armes à la main pour sauver leur vie et la bravoure dont ils avaient fait preuve étonna le monde. C'était l'époque héroïque, celle d'Etienne-le-Grand. Plus tard, lorsque la puissance ottomane commença à s'éclipser devant celle de l'Allemagne qui s'élevait à son tour, les pays roumains, quoiqu'ils eussent conservé encore quelque chose de leur vigueur primitive, commencèrent à osciller du côté du plus fort. C'est ce que fit Michel-le-Brave. Lorsque le nerf de la résistance se fut tout à fait émoussé et qu'une opposition à main armée ne fut plus possible, l'instinct de la conservation dut avoir recours au seul moyen qui lui restait, la politique à deux faces ; ce système trouve sa suprême expression dans le règne de Brancovano.

Etienne-le-Grand, Michel-le-Brave, Constantin Brancovano, marquent chacun, à un siècle d'intervalle, trois étapes parcourues par le peuple roumain. Il descend graduellement de la liberté à l'esclavage, du courage du lion à la ruse du renard et de la vie honorable à la vie abjecte.

### La Moldavie sous Démètre Cantémir

LES PRÉDÉCESSEURS DE DÉMÈTRE CANTÉMIR. — Tandis qu'en Valachie Brancovano régnait sans interruption pendant 25 ans, période de temps colossale pour cette époque de changements et d'inconstance, la Moldavie voyait se succéder, dans le cours des 18 ans qui séparent la mort de Constantin Cantémir (1693), de l'avènement de son fils Démètre (1711), sept règnes différents, qui perpétuent dans ce pays les bouleversements et les misères de la période qui les avait précédés <sup>1</sup>.

Ces changements de règne sont dus en grande partie aux efforts que faisait continuellement Brancovano pour placer sur le trône du pays voisin des princes qui partageassent ses vues, efforts souvent contrecarrés par d'autres influences. Ainsi c'est Constantin Brancovano qui avait procuré la couronne moldave à son gendre Constantin Douca, après la mort du vieux Cantémir. Pendant toute la durée du règne de Douca on peut dire que le véritable maître du pays était le prince de Valachie. Mais Douca ayant commis des fautes fort graves, Brancovano est forcé lui-même de l'abandonner, et le trône de Moldavie vient par suite de l'insistance du khan des Tatares à échoir à Antioche Cantémir, fils de Constantin et ennemi déclaré de Brancovano. Quoique les princes de Valachie et de Moldavie eussent juré de ne plus se nuire mutuellement, ils ne respectèrent ce serment, d'après

1. Ces sept règnes sont : *Constantin Douca*, 1693-1696 ; *Antioche Cantémir*, 1696-1700 ; *Constantin Douca pour la 2<sup>e</sup> fois*, 1700-1704 ; *Michel Racovitza*, 1704-1705 ; *Antioche Cantémir pour la 2<sup>e</sup> fois*, 1705-1707 ; *Michel Racovitza pour la 2<sup>e</sup> fois*, 1707-1709, et *Nicolas Mavrocordato*, 1709-1711, dont le premier règne précède celui de Démètre Cantémir.



l'expression plastique du chroniqueur Necoultscha, que comme les chiens respectent le vendredi<sup>1</sup>. Les efforts de Brancovano pour écarter Cantémir réussirent par le fait que l'ambassadeur allemand, le comte d'Oettingen, qui était venu à Constantinople afin d'y activer les négociations pour la conclusion de la paix et y exerçait une influence des plus considérables, avait pris quartier dans le palais de Constantin Douca et avait obtenu sa réintégration. Mais dans l'intervalle, la femme de Douca était morte et les relations de famille entre Douca et Brancovano s'étaient brisées. Le prince moldave refusa de restituer à celui de Valachie les 100 bourses qu'il lui avait empruntées lors de sa nomination, et Brancovano obtint, lors de sa triomphale visite à Constantinople, la déposition de son ex-gendre et la nomination d'un de ses nouveaux protégés, Michel Racovitza. Ce prince, ne répondant pas assez à l'avidité des Turcs, est renversé après une année de règne et remplacé de nouveau par l'ennemi de Brancovano, Antioche Cantémir. Une négligence imputée à celui-ci dans l'exécution d'un ordre de la Porte amène de nouveau Racovitza au pouvoir. La destitution de ce dernier est provoquée par une circonstance plus importante, l'influence russe, sur laquelle il est besoin de répandre un peu plus de lumière.

Racovitza, qui avait contracté de fortes dettes pour parvenir au trône, fut forcé d'imposer au pays de lourdes contributions et le peuple prenant la fuite pour échapper à ces exactions, les boyards chargés d'encaisser les impôts furent, d'après les usages barbares du temps, constitués responsables des sommes qui n'étaient pas rentrées. Elie Cantacuzène et quelques autres boyards émigrèrent en Valachie et par leurs insistances, déterminèrent Brancovano à se rapprocher d'Antioche Cantémir et à combattre Michel Racovitza. Précisément à cette époque, Pierre-le-Grand devenait célèbre par la victoire qu'il venait de remporter sur le roi de Suède, Charles XII, à Pultawa (27 juin 1709). Le czar dont les plans contre l'Empire ottoman étaient connus de tout le monde, devient, par cette victoire, l'homme vers lequel se dirigent désormais les yeux de tous les chrétiens opprimés de l'Empire ottoman. Le czar Pierre, à l'exemple de son prédécesseur Alexéi, prend sous sa protection le prince de Moldavie, pour déjouer les intrigues qui se tramaient à Constan-

1. *Letopisete*, II, p. 312. Vendredi est un jour de maigre chez les orthodoxes.

tinople. Michel Racovitza s'entend avec Pierre-le-Grand pour fuir en Russie, d'où il espérait bientôt revenir et remonter sur le trône, grâce à la protection des aigles moscovites<sup>1</sup>.

Nous avons vu qu'afin de couvrir sa propre entente avec les Russes, Brancovano dénonça Michel Racovitza à la Porte. Ce dernier fut surpris par les Turcs et arrêté au moment même où il se préparait à prendre la fuite. Il fut jeté dans les fers et conduit à Constantinople en novembre 1709<sup>2</sup>.

La Moldavie se trouvait dans une position difficile. La destitution de son prince n'était plus cette fois un cas ordinaire, dû à un changement de protection ou un résultat d'enchère et d'adjudication au plus offrant ; il s'agissait d'une trahison envers l'ennemi même qui inspirait aux Turcs la plus grande crainte, par suite de sa communauté de religion avec les chrétiens de leur empire. Les boyards appréhendaient beaucoup que la disgrâce de leur prince ne s'étendit aussi sur eux. On parlait d'un pacha qui devait venir administrer la Moldavie pour la garantir contre les Russes. La transformation du pays en pachalik était cette fois sérieusement à craindre.

Devant une pareille perspective, les boyards se préparaient à émigrer, et le peuple à se retirer dans les montagnes. Dans ces périlleuses conjectures, la nomination du dragoman de la Porte, Nicolas, fils d'Alexandre Mavrocordato, quoique ce fût un Grec, dut être considéré par le pays comme un bienfait. Aussi tout le monde salua-t-il avec bonheur l'arrivée du premier Phanariote à la tête de la principauté.

Quelles pouvaient être les destinées de la Moldavie pendant ces perpétuels changements de régime ? Le pays était pressuré à l'envi par les princes, leurs ministres et leurs créanciers. La rivalité de la famille des Costin, dont les chefs avaient péri par la main de Cantémir et qui exébraient ses fils, Antioche et Démètre, avec celle des Coupar-Rosseti sur laquelle précisément s'appuyait Antioche ; le passage continuel des troupes turques qui voulaient déloger les Polonais de la Moldavie ; enfin et surtout les terribles invasions des Tatares, que le sultan lançait continuellement contre les Polonais, maintenaient en Moldavie la détresse et la désolation. Cette situation désespérée du pays

1. Neculcea dans les *Letopisete*, III, p. 321.

2. Rapport daté de Bender, 10 nov. 1709, *Documente*, c. pr., VI, p. 371 ; de Fériol au roi, 22 nov. 1709, *idem*, suppl., I, p. 372.

nous explique son penchant toujours plus prononcé vers les Russes qui semblaient s'avancer en libérateurs.

NICOLAS MAVROCORDATO ; SON PREMIER RÈGNE EN MOLDAVIE. — Le fils du célèbre dragoman de la Porte, quoique complètement étranger et ne connaissant pas la langue du pays, n'en était pas moins apparenté à ses anciennes familles princières. Sa mère était sultane, la fille de Cassandre, fille elle-même d'Alexandre Iliache, le neveu de Pierre Rarèche. Mavrocordato descendait donc par les femmes, en droite ligne, d'Etienne-le-Grand et ne laissait pas de s'en prévaloir <sup>1</sup>. Nous avons vu que le dragoman Alexandre Mavrocordato avait essayé à plusieurs reprises de faire obtenir le trône d'un des pays roumains à son fils ; mais il n'y réussit qu'à l'occasion de la trahison de Michel Racovitza. Nicolas Mavrocordato était un homme distingué. Il avait fait, comme son père, de sérieuses études en Italie, et s'était approprié, outre le grec qu'il connaissait à fond, les langues orientales : le turc, l'arabe, le persan, et parmi les langues européennes : le latin, le français et l'italien. Les sciences qui l'avaient surtout attiré c'étaient la théologie et la philosophie <sup>2</sup>. Par une rare exception pour tous les Grecs de son temps et ne ressemblant pas même sur ce point à son propre père, Nicolas Mavrocordato n'était point avide d'argent. Quoiqu'il eût acheté sa nomination au prix assez élevé de 400 bourses, dont 200 pour le sultan <sup>3</sup>, nous verrons que sa domination n'est nullement rapace et que c'est même le seul prince des pays roumains auquel le règne ait coûté de l'argent au lieu de lui en produire.

Mavrocordato venait en Moldavie avec l'intention arrêtée de changer radicalement le système de gouvernement. En qualité de dragoman de la Porte, fonction qu'il avait remplie pendant dix ans depuis la paix de Carlowitz, lorsque son père s'en était désisté, Nicolas Mavrocordato avait pu se convaincre du rôle que les boyards jouaient par rapport au prince dans les provinces

1. Neculai Costin dans les *Letopisele*, II, p. 81 ; Neculcea, *idem*, II, p. 326 ; Neculai Mustea, *idem*, III, p. 45. Chronique de Dapoutes dans C. Erbiceanu, *Cronicari greci care au seris Despre Romîni in epoca fanariotilor*, Bucuresti, 1888, p. 17.

2. Pour les études d'Alexandre Mavrocordato voir Nicolai Comneni Papadopoli, *Historia gymnasii palavini*, Venetiis, 1726, II, 319. Pour celles de son fils, *Commentatio de litterarum studiis Joannis Nicolai Mavrocordati principis Walachiae auctore Joannes Theodorus Hoelbius Themarensis*, Jenae, 1755, dans Emile Legrand, *Généalogie des Mavrocordato de Constantinople*, Paris, 1886, p. 63.

3. Lettre de Constantinople, 17 déc. 1709, *Documente*, suppl., I, p. 373. Neculcea, dans les *Letopisele*, II, p. 324 donne 1000 bourses.

danubiennes. Il avait connu leurs intrigues tant à la nomination qu'à la déposition des princes et il voulait briser cette force, soumettre les boyards et les réduire à l'état d'obéissance, de dominateurs qu'ils avaient été jusqu'alors. Pour parvenir à son but, il fallait qu'il cherchât en Moldavie un autre point d'appui sur lequel il pût s'étayer. Comme les pays roumains n'ont jamais possédé de bourgeoisie puissante, le commerce ayant été toujours entre les mains des étrangers et l'industrie une occupation domestique, Mavrocordato alla chercher son soutien dans le bas peuple, dans les paysans. Aussitôt après sa nomination, il prend une mesure caractéristique, qui prouve le complet changement de régime qu'il voulait introduire dans le pays sur lequel il devait régner. Son prédécesseur Michel Racovitza venait de frapper le pays d'une lourde contribution lorsqu'il fut inopinément destitué et emmené à Constantinople. Les camaïcans, désignés par Nicolas Mavrocordato pour gérer les affaires jusqu'à son arrivée, croyant, d'après l'ancien usage, que le prince aurait besoin d'argent pour les frais à faire à Constantinople, continuent à percevoir les contributions, malgré la destitution du prince qui les avait ordonnées. Mais Mavrocordato leur fait signifier qu'il n'exigeait rien du pays et que l'on ait à arrêter la perception de l'impôt. Cet ordre était le présage d'une calamité terrible qui allait s'abattre sur les boyards chargés de l'encaisser. Dès son arrivée dans le pays, le prince ordonne que les sommes déjà perçues soient restituées. La plus grande partie des boyards avaient employé l'argent encaissé à payer les différents créanciers de l'ex-prince. Ils vinrent supplier Mavrocordato de ne point les appauvrir. Mais celui-ci ne voulut rien entendre et exigea l'exécution de ses ordres avec une rigueur inouïe. Les boyards furent donc forcés de vendre tout leur avoir, pour rendre aux paysans les sommes qu'ils en avaient tirées. Ceux-ci, encouragés par l'ordre du prince, arrivaient tous les jours à Jassy, pour dénoncer au palais que tel ou tel boyard leur avait pris telle ou telle somme. Le boyard était aussitôt condamné à la restitution ; on vendait tout ce qu'il possédait et lorsqu'il n'avait plus rien, il était jeté en prison et soumis à la torture <sup>1</sup>.

Les procédés de Mavrocordato étaient entachés d'une flagrante injustice ; mais c'est qu'il n'entendait pas que protéger les paysans ; son but était de frapper les boyards. D'autres mesures prises

1. Neculai Costin dans les *Letopisete*, II, p. 82 ; Neculcea, *idem*, II, p. 327.

contre eux dénotent la même intention. Il ne permettait à aucun boyard de l'approcher, et ne se mettait en communication avec eux que par l'intermédiaire du grand postelnic Ramadan, le camarin Spandonaki et le camarache Skouli, tous les trois Grecs et hommes de confiance du prince. Une semaine après son arrivée, il destitue de leurs fonctions le vornic Stourza et le spatar Elie Catargi et les jette en prison. Après leur avoir pris comme amende à chacun d'eux quatre bourses d'argent, il les fait mettre en liberté, mais les disgracie. Peu de jours après, les boyards devaient recevoir un affront encore plus sanglant. Un Grec vient se plaindre au prince que le soulgiaire Gavril Costaki et les postelnics Jonitza Nenioul et Ratza l'ont maltraité et revêtu d'un vêtement de bure, un *souman* (vêtement paysan), Mavrocordato ordonne que ces trois boyards soient frappés de verges devant l'escalier du palais. Les boyards effrayés commencent alors à émigrer en masse.

Nous verrons plus tard comment le système inauguré par le premier Phanariote dût être abandonné par ses successeurs et comment ceux-ci furent forcés de revenir au système de l'appui de la classe des boyards, pour ne pas avoir contre eux un élément aussi dangereux, pendant qu'ils étaient déjà exposés à tant d'autres périls.

Dans les premiers temps de son administration, Nicolas Mavrocordato était en relations assez mauvaises avec le réfugié de Bender, le roi de Suède, Charles XII. Le caractère fier et orgueilleux du Grec ne pouvait s'accommoder des allures de maître que voulait prendre le roi de Suède. Puis les débris de l'armée suédoise commettaient des ravages inouïs dans les régions où ils séjournaient. Le prince de Moldavie et le roi de Suède étaient à l'état de dénonciations continuelles l'un contre l'autre, ce qui ne laissa pas, avec le temps, d'inquiéter Mavrocordato, qui connaissait le profond intérêt que les Turcs portaient à la cause de l'illustre réfugié.

Le prince de Moldavie était, par contre, en très bons rapports avec le nouvel ambassadeur de France, le marquis Desalleurs. Ces relations remontaient au passage de l'ambassadeur par la Moldavie, pour se rendre à Constantinople, passage effectué par un hiver rigoureux et avec de grands dangers pour le diplomate. Dans une lettre au roi, le marquis raconte comment : « avant de passer du Maramourèche en Moldavie, j'ai vu disparaître sous mes yeux, un chariot à six chevaux sous la glace

d'une rivière qui avait 12 ou 15 pieds d'eau, dont je n'ai jamais eu de nouvelles et où était tout ce que j'avais de meilleur, ce qui a réduit dans un moment mon équipage à 4 petites valises. J'ai été obligé de prendre 300 paysans, dont 200 frayaient le chemin et les 100 autres portaient du pain pour moi et du fourrage pour mes chevaux; la moitié s'est perdue dans les neiges. Enfin, j'ai été 5 jours sans voir ni ciel, ni terre, ni eau. Le sixième j'ai vu toutes ces choses, ensemble avec d'autres hommes que ceux que j'avais. C'étaient ceux que le prince de Moldavie envoyait me recevoir. Enfin, j'arrivai à Constantinople, comme un homme qui a fait naufrage et s'est sauvé sur une planche<sup>1</sup> ». Mavrocordato fit tout son possible pour effacer dans l'esprit du marquis la mauvaise impression qu'y avaient laissées les péripéties de son voyage. L'ambassadeur dit au roi qu'il n'avait qu'à se louer de la bonne réception que lui avait faite le prince de Moldavie<sup>2</sup>.

Mavrocordato, comptant sur les bons sentiments que l'ambassadeur de France nourrissait à son égard, a recours à ses bons offices pour le mettre d'accord avec le roi de Suède<sup>3</sup>.

Mais cette difficulté était à peine écartée, que Mavrocordato est remplacé par Démètre Cantémir. La cause de ce changement ne provenait point d'une disgrâce du prince grec. Au contraire, la réputation dont il jouissait chez les Turcs n'avait fait que s'accroître pendant son court règne en Moldavie. Mais la Porte avait un intérêt majeur qui primait tous les autres; c'était celui de se rendre maître de la personne de Brancovano, dont les relations avec les Russes étaient parvenues à la connaissance. Cette mission, assez difficile à remplir, ne pouvait être confiée à un prince étranger qui n'aurait eu aucune relation avec les boyards de la Valachie. Au contraire, Démètre Cantémir, qui avait épousé Cassandre, la fille de feu le prince de Valachie, Scherban Cantacuzène, pouvait réussir mieux que tout autre à s'emparer de Brancovano. Mavrocordato fut donc obligé de se retirer à Constantinople, déposé, mais non disgracié. Les Turcs apprenant la trahison de Cantémir, devaient bientôt lui confier de nouveau le trône de Moldavie.

On ne saurait mettre en doute que Nicolas Mavrocordato recommandait avantagement les princes phanariotes en Mol-

1. Desalleurs au ministre des affaires étrangères, 25 mars 1710, *Documente*, suppl., 1, p. 377.

2. D'autres lettres de la même date, *ibid.*, I, p. 376.

3. Lettres du 3 et 20 août, 1710, *ibid.*, I, p. 382-384.

davie. En dehors du désintéressement dont il fit preuve, il prenait une part active aux affaires du pays. Le divan tenait presque toujours ses séances sous sa présidence ; il s'efforçait d'améliorer l'administration et de repeupler le pays, en appelant des colonies étrangères qu'il exemptait des contributions. Aussi les chroniqueurs moldaves, quoiqu'ils fussent en général mal disposés contre les princes grecs, sont-ils forcés de reconnaître les éminentes qualités de ce premier prince de race phanariote <sup>1</sup>.

La masse des boyards n'en haïssait pas moins Mavrocordato et ses véritables sentiments à son égard éclatèrent lors de son renvoi. A son départ, les boyards organisèrent un mouvement de sédition. Le bas peuple, comme toujours inconscient et irrationnel dans ses actions, prend aveuglément parti pour les boyards, contre le prince qui avait pourtant défendu ses intérêts. On en voulait surtout au ministre de Mavrocordato, le caminar Spandonaki qui ne put sauver sa vie qu'en se travestissant en femme et en se cachant dans la voiture de la princesse. Mavrocordato tira pourtant de cette révolte, qui visait plus haut que le ministre exécré, un utile enseignement pour l'avenir.

DÉMÈTRE CANTÉMIR ; SON ALLIANCE AVEC LES RUSSES. — Par la conquête d'Azow, en 1696, le czar de Russie avait acquis une base sur laquelle il pouvait appuyer le plan qu'il nourrissait depuis longtemps, celui de conquérir l'empire ottoman et de chasser les Turcs de l'Europe. Aussitôt que Pierre-le-Grand a mis la main sur Azow, il transforme toutes les mosquées en églises chrétiennes et célèbre avec une grande pompe la consécration de la cathédrale. Il prend ensuite les mesures les plus énergiques pour la création d'une flotte ; agrandit et fortifie le port de Taganrok ; impose à tout propriétaire de dix mille serfs l'obligation de construire à ses frais un navire, sans en excepter les membres du clergé ; demande à Venise des marins et des constructeurs de vaisseaux et fait bientôt lancer sur les flots de la mer d'Azow quatorze grandes galères, neuf plus petites et quarante brigantins. Quoique les Turcs vissent avec le plus grand déplaisir ces progrès des Russes sur des eaux qui avaient été jusqu'alors turques, ils furent obligés de laisser la conduite de la guerre contre la Russie presque entièrement entre les

<sup>1</sup> 1. Voir les jugements portés sur Nicolas Mavrocordato par Neculai Costin, *Letopisele*, II, p. 99 ; Neculcea, *idem*, II, p. 327 ; Neculai Mustea, *idem*, III, p. 46.

moins des Tatares, attendu que les pertes réitérées qu'ils avaient essuyées dans leurs longues luttes contre les Allemands ne leur permettaient d'opposer aux Russes que des forces disloquées.

Peu de temps après la conclusion de la paix de Carlowitz en 1699, l'armistice, intervenu entre les Turcs et les Russes une année auparavant, se change en une paix formelle, celle de Constantinople, qui se conclut en 1702, et par laquelle la cession d'Azow est admise par la Porte. A cette occasion, les Turcs purent se convaincre de leurs propres yeux que leur plus forte appréhension, la domination des Russes sur la mer Noire, avait pris une forme réelle et palpable. L'ambassadeur russe, chargé de signer le traité de paix, était arrivé à Constantinople *sur un vaisseau russe*. Le traité conclu le 25 juillet 1702 stipulait en faveur de la Russie plusieurs avantages, entre autres le droit pour sa flotte commerciale de passer par les Dardanelles dans la mer Méditerranée et, pour sa flotte de guerre, celui de naviguer sur la mer Noire.

Ces concessions arrachées aux Turcs sous l'impression de la paix de Carlowitz, jointes aux plans que tout le monde ne cessait d'attribuer à Pierre-le-Grand, celui de méditer la ruine des Ottomans à l'aide des sujets chrétiens de la Porte, avaient contribué à envenimer de rechef les relations entre les Russes et les Turcs. Les choses ne firent qu'empirer depuis que Charles XII avait cherché un refuge à Bender, le roi de Suède ne laissant échapper aucune occasion pour exciter les Ottomans à la guerre contre les Russes. Les relations que Pierre-le-Grand avait nouées avec Racovitza et Brancovano avaient fini par exaspérer les Turcs, qui déversèrent sur les princes roumains l'amertume dont les Russes les abreuyaient. Si Racovitza s'en tira avec quelques mauvais traitements seulement, Brancovano, en revanche, paya de sa tête et de celle de ses enfants son inclination vers la politique russe.

Ainsi que nous l'avons vu, c'est afin de se saisir plus sûrement de la personne de Brancovano, que Démètre Cantémir remplaçait Nicolas Mavrocordato sur le trône de Moldavie. Au lieu de remplir la mission que les Turcs lui avaient confiée, Cantémir se laisse gagner par les propositions du czar, qui lui envoie en ambassade le médecin grec *Policala*<sup>1</sup>. La confiance que les

1. Carra, *Histoire de la Moldavie et de la Valachie*, p. 72.



Turcs avaient en Cantémir lui vint en aide dans la trahison qu'il méditait. Il leur demande la permission de feindre de se rapprocher des Russes pour mieux pouvoir les espionner. De cette manière, Cantémir pouvait se mettre en relations ouvertes avec les Russes, tandis que ses maîtres croyaient de bonne foi qu'il ne le faisait que dans leur intérêt. En outre, le kapou-kehaïa du prince moldave, le Grec Jané, transmettait la correspondance de l'ambassadeur russe, prisonnier aux Sept-Tours, à Cantémir qui la remettait au czar.

La raison qui avait poussé Cantémir à se jeter dans les bras de la Russie, ce n'était ni la crainte que Brancovano parvint à obtenir son pardon à prix d'argent et lui enlevât le trône, ni la pensée que les Turcs ne tiendraient pas les promesses qu'ils lui avaient faites lorsqu'ils l'avaient envoyé en Moldavie, mais bien la conviction qu'il avait acquise, par une profonde étude de l'histoire des Turcs, que leur empire était parvenu au faite de ses destinées et qu'il commençait à décliner. L'esprit vraiment prophétique de Cantémir avait vu très juste, quoique le temps où il vivait fût encore très rapproché de l'époque glorieuse de la puissance turque <sup>1</sup>.

D'autre part, Cantémir était convaincu que la guerre était inévitable entre les Russes et les Osmanlis, et il prenait ses mesures à temps. Le prétexte que les Turcs invoquaient pour motiver la rupture de la paix, c'était la hardiesse qu'avait mise Pierre-le-Grand à envahir le territoire moldave pour y faire prisonnière l'armée suédoise, l'érection de quelques forteresses en dehors du territoire russe malgré les protestations de la Porte et enfin l'obstacle que la Russie mettait à la rentrée de Charles XII dans ses États à travers la Pologne, pays qui n'était pas soumis à la domination de la Russie.

C'étaient là les prétextes. Les causes véritables de la guerre étaient tout autres : le désir des Turcs d'empêcher l'extension de la puissance russe dans la mer Noire et en général toute augmentation de force de ces protecteurs tout indiqués des chrétiens de la péninsule balkanique. La guerre fut déclarée en novembre 1710.

BATAILLE DE STANILESCHTI. — Le czar Pierre reçut avec la plus grande joie une déclaration de guerre qu'il désirait avec

1. Neculcea dans les *Letopisete*, II, p. 335 ; Démètre Cantémir, *Geschichte des osmanischen Reiches, deutsch von Schmidt*, Hamburg, 1745, p. 565 et 408.

tant d'ardeur. Il publie aussitôt un manifeste pour y répondre. Dans cet acte, le czar ne se plaint pas de l'injustice qui lui est faite par le refuge que les Turcs ont accordé à son ennemi dans l'empire mahométan ; mais, prenant le rôle de défenseur des peuples chrétiens de cet empire, il montre pour eux une grande compassion ; il rappelle comment « Grecs, Valaques, Bulgares et Serbes gémissent sous le joug des barbares, et prouve par l'exposition de leur profonde misère combien les Turcs respectent peu les traités<sup>1</sup> ». C'est ainsi que Pierre-le-Grand inaugurerait sa politique contre les adorateurs de Mahomet, dissimulant les desseins qu'il poursuivait contre eux sous les dehors de la délivrance des chrétiens du joug musulman. Le premier, il chercha à ouvrir à la Russie une voie vers la mer ; le premier également il entreprit la guerre sainte contre la Turquie, véritable croisade en apparence, mais à l'ombre de laquelle se dissimulaient des intérêts politiques de la portée la plus considérable.

Le caractère de sainteté que Pierre voulait donner à cette lutte se développe d'ailleurs dans ses préparatifs. Le 21 février 1711, a lieu, dans la cathédrale de Moscou, une grande cérémonie religieuse en sa présence. Deux régiments de la garde impériale étaient rangés en face de l'église ; ils portaient, à la place de leurs étendards habituels, des drapeaux rouges avec l'inscription : « *Au nom de Dieu et du Sauveur* ». Au-dessus de cette inscription se trouvait une croix, entourée de rayons, avec la légende latine : « *In hoc signo vinces* ». Pierre était si certain de son triomphe, qu'il exprimait souvent le désir de voir ses ossements reposer à Constantinople. Il avait donc pour but la prise de cette ville et probablement le rétablissement de l'empire byzantin sous la domination russe.

Jusqu'à l'approche des Russes, Cantémir devait cependant cacher son jeu, car il avait tout à craindre des nombreuses armées turques qui pénétraient de tous côtés en Moldavie, en vue des prochaines hostilités. Ce ne lui fut guère difficile, par suite de la liberté d'action que les Turcs eux-mêmes lui avaient aveuglement accordée. Il avait, en outre, conduit ses négociations avec les Russes avec un si profond secret, que pas un de ses boyards, ni même son hetman Necoultschea (le chroniqueur), n'en avaient rien soupçonné. Ce dernier conseillait à son prince

1. Reproduit par Zinkeisen, *Geschichte des osm. Reiches in Europa*, V, p. 412, note 1.

de se diriger vers le sud, au devant de l'armée turque, lorsque les Russes entreraient dans le pays <sup>1</sup>.

Le moment décisif arrive. Le vizir, qui avait passé le Danube, envoie à Cantémir l'ordre de se saisir de Brancovano. Le prince demande alors au général Scheremetew, qui commandait l'avant-garde des Russes, de lui donner des troupes pour sa défense personnelle, ce que le Russe s'empresse de faire en lui envoyant un corps de 4,000 hommes.

Pour justifier vis-à-vis du pays le pas décisif qu'il faisait, Cantémir lance aussi un manifeste, par lequel il reproche aux Turcs de ne pas avoir respecté le traité conclu avec Bogdan, son prédécesseur <sup>2</sup>; d'avoir accumulé sur le pays moldave toutes sortes d'abus, de s'être emparé de ses forteresses et de les avoir détruites; de permettre aux Tatares de piller et de ravager le pays et d'augmenter continuellement le tribut jusqu'à en rendre le paiement impossible. Il se voit donc forcé, ajoute-t-il, de lutter contre la domination ottomane et de s'unir à l'empereur Pierre Alexiévitch, qui a pris les armes pour délivrer les chrétiens du joug de l'esclavage mahométan. Il invite, en conséquence, tous ses concitoyens à s'armer de tout ce qui leur tomberait sous la main pour concourir à l'œuvre commune, menaçant ceux qui n'obéiraient point à cet ordre, de la confiscation de tous leurs biens <sup>3</sup>.

Cantémir s'était d'ailleurs mis à couvert du côté des Russes, par un traité formel conclu avec le czar à Lusk par l'entremise de son envoyé, le vistiarnic Louca, le 13 avril 1711; les points principaux sont les suivants: La Moldavie conserve ses limites intactes et reprend le Bougeac avec ses forteresses <sup>4</sup>; elle ne paiera point de tribut; le gouvernement du pays sera conservé à vie à Cantémir et, après sa mort, reviendra à ses enfants. Le prince ne pourra destituer ses boyards que pour des fautes capitales. Il ne pourra les mettre à mort que par suite d'un jugement approuvé par tous et par Sa Sainteté le Métropolitain. Dix mille hommes de troupes seront fournis par le pays et entretenus aux frais du trésor impérial. Les Russes n'auront pas la faculté de s'introduire dans les boyaries moldaves ni de se

1. Neculcea dans les *Letopisete*, II, p. 341.

2. Volume I, p. 297.

3. Ce manifeste se trouve reproduit dans une traduction latine dans les *Documente*, suppl., I, p. 396. Un résumé en allemand, *idem*, c. pr., VI, p. 79.

4. Sur la Bougeac voir ci-dessus, p. 117, note 1.

marier dans le pays, ni d'y acheter des terres. Dans le cas où, après la paix, la Moldavie devrait retomber sous le joug des Turcs, l'empereur recevrait Cantémir dans ses États, lui servirait une pension à vie et lui donnerait des terres en échange de celles qu'il perdrait en Moldavie <sup>1</sup>.

Le czar assurait pour le moment à Cantémir la perpétuité du trône dans sa famille et garantissait les Moldaves contre les empiètements des Russes. Que recevait-il en échange? Cantémir, tout comme Brancovano de Valachie, avait promis à Pierre-le-Grand un secours en hommes, surtout en cavalerie, arme qui n'était pas en nombre suffisant dans les troupes du czar; puis, ce qui était le point capital, des vivres pour les hommes et du fourrage pour les chevaux. Pour se les procurer, le czar avait envoyé à Brancovano trois cents bourses et cent trente autres à Cantémir. Nous avons vu comment le passage intempes-tif de Thomas Cantacuzène aux Russes avait forcé Brancovano à abandonner ceux-ci et à envoyer les vivres, dont il s'était ravitaillé pour eux, au camp des Turcs. La Moldavie ayant été terriblement ravagée par les sauterelles, Cantémir se trouva aussi dans l'impossibilité de fournir au czar les approvisionnements et le fourrage nécessaires. L'armée russe, qui s'attendait à trouver, dans des provinces aussi riches en produits agricoles que l'étaient la Moldavie et la Valachie, tout ce dont elle aurait besoin, se vit tout à coup exposée aux plus dures privations et surtout à la perte presque complète de ses chevaux <sup>2</sup>.

Le czar ne s'attendait nullement à cette déconvenue. Il arrive à Jassy plein du plus grand espoir; il y est reçu avec les plus vives démonstrations de joie par la population. Il fait à Cantémir les plus grands honneurs, le baise au front lorsque le prince lui baise la main, le prend dans ses bras et lui donne au festin la place d'honneur. Pierre se montre aussi très bienveillant pour les boyards, qu'il régale lui-même d'un verre de vin. A ce festin, les boyards moldaves burent pour la première fois « du vin

1. Neculcea dans les *Letopisete*, II, p. 337. Nous ajoutons plutôt foi à ce texte conservé par le hetman de Cantémir qu'à la version officielle russe contenue dans les *Polnoe Sobranie Zaconow*, IV, p. 639. La date et l'endroit où le traité a été conclu sont donnés par Carra, *Histoire de la Moldavie et de la Valachie*, p. 73.

2. Toutes les sources concourent à établir ce fait: Munnich's *Tagebuch* in E. Herrmann's *Beiträge zur Geschichte des russischen Reiches*, Leipzig, 1843, p. 123; Fleischmann à l'empereur d'Allemagne, *Documente*, c. pr., VI, p. 84; Carra, *Histoire*, p. 154; Alexandre Amiras dans les *Letopisete*, III, p. 10; Neculai Mustea, *idem*, IV, p. 49; Radu Popescu dans le *Mag. ist.*, IV, 24. Seul Neculcea, l'hetman de Cantémir (*Letopisete*, II, p. 338) tâche d'excuser son maître, lui faisant dire à Pierre-le-Grand que les provisions manquaient en Moldavie.

français » (du Champagne) et, trompés par sa douceur, ils en abusèrent au point qu'ils roulèrent presque tous sous les tables.

En dehors de la faute de ne pas avoir su s'assurer des vivres, Pierre avait encore commis celle d'affaiblir son armée en en détachant un corps contre les Tatares de Crimée, qui n'étaient nullement menaçants, et un autre au nord, vers la Livonie. Il ne pouvait plus compter sur sa cavalerie, car il avait donné le peu qui lui en restait à Thomas Cantacuzène, pour l'aider à prendre la ville de Braïla. Les chevaux qu'il avait encore pour trainer ses canons, finirent eux-mêmes par périr de faim. Les conséquences de ces fautes dès le début de la campagne, ne tardèrent pas à produire des effets désastreux.

Cependant les Turcs étaient loin de connaître l'état précaire de l'armée ennemie. Depuis la guerre avec la Ligue-Sainte, ils avaient perdu la confiance dans leurs forces. Ils craignaient même de passer le Danube et auraient offert volontiers la paix aux Russes, si ceux-ci, par un entêtement qui n'était explicable que par les encouragements de Thomas Cantacuzène et de Cantémir, n'avaient repoussé leurs avances. D'ailleurs ces propositions elles-mêmes encourageaient Pierre-le-Grand dans son entreprise ; il croyait les Turcs bien moins forts qu'ils ne l'étaient, en voyant leur hésitation à l'attaquer. D'autre part, un boyard moldave du parti contraire à Cantémir poussait les Turcs à marcher contre les Russes, qui étaient peu nombreux et manquaient de provisions. Les deux armées s'avancèrent donc l'une contre l'autre, et chacune d'elle ne comptait pas tant sur sa supériorité que sur la faiblesse de son adversaire.

Après une lutte d'avant-garde près du petit Pruth, les Russes sont complètement cernés à *Stanileshti*. Le czar, se voyant en danger d'être pris, demande à Necoulschea, l'hetman de Cantémir, s'il ne lui serait pas possible de chercher un refuge en Hongrie, sous la protection d'une petite escorte. Necoulschea lui répond que pour un empereur la chose était impossible. Pierre fait alors écrire par Scheremetew une lettre au vizir comme émanant des généraux russes, lettre qui faisait entendre que l'empereur ne se trouvait pas parmi eux, et qu'ils offraient la paix aux Turcs.

Plusieurs circonstances empêchèrent cependant ces derniers de tirer profit de leur situation et leur firent perdre la chance inouïe de faire prisonnier l'empereur, et, qui plus est, le régénérateur de la Russie. Mais la fatalité s'était prononcée pour la Russie

et contre les Turcs. Ceux-ci craignaient tout d'abord les forces des Russes, qui avaient lutté comme des lions dans des engagements partiels. En second lieu, Thomas Cantacuzène, qui avait pris Braila, pouvait leur couper la retraite. Enfin, ce qui était plus grave, les Janissaires, qui avaient appris que le sultan, dans son ignorance de l'état des choses, avait écrit au vizir de faire la paix, refusaient de se battre. A tous ces motifs d'hésitation vinrent s'ajouter de riches cadeaux portés par l'impératrice Catherine elle-même dans la tente du vizir.

Celui-ci accepte un armistice pour quelques heures et commence les négociations. Le roi de Suède qui exultait en croyant son ennemi à terre, est saisi de rage lorsqu'il apprend que le vizir veut faire la paix. Il court au camp, entre dans la tente du vizir, proteste, raisonne, s'efforce de toutes les manières de le convaincre de la faute irrémissible qu'il commettait en laissant échapper l'ennemi héréditaire des Turcs ; mais, voyant tous ses efforts inutiles, il insulte le dignitaire turc et le quitte.

La paix fut conclue le 22 juillet 1711 à Houche, ville de la Moldavie située près du Pruth. Elle stipulait, entre autres, la rétrocession d'Azow à la Porte et la suppression de l'ambassade russe de Constantinople. Les Turcs demandaient aussi aux Russes de leur livrer Cantémir ; mais le czar Pierre réussit à le sauver à grand peine. Il passa en Russie avec vingt-quatre boyards, les plus compromis par l'alliance russe.

C'est ainsi que l'expédition et les plans de Pierre-le-Grand prirent fin. Mais la Russie n'en abandonna pas pour cela la politique inaugurée par son grand empereur. Elle poursuivit et poursuit encore la marche qu'il lui a tracée et se trouve déjà bien près du but que Pierre s'était assigné.

Pierre-le-Grand retourna dans ses États par la Pologne. Il s'arrêta à Varsovie, et, un jour qu'il dînait chez le roi Auguste, une dame pleine d'esprit, la femme du hetman Sniavsky, lui dit en souriant : « Je m'étonne beaucoup de voir avec quelle désinvolture vous autres souverains vous tenez si peu vos promesses et nous leurrez continuellement. Ainsi, il y a trois ans, le roi de Suède disait à toutes les Polonaises de préparer leurs toilettes pour aller passer avec lui l'hiver à Moscou et, pendant que nous nous préparions à le suivre, il changea d'avis et s'en alla à Bender. Ta Majesté aussi nous avait dit de faire nos préparatifs pour aller à Constantinople et nous nous réjouissions tant de voir

cette belle ville, lorsque tout à coup Ta Majesté ne veut plus y aller et s'en retourne ».

Ainsi la boutade ironique d'une grande dame polonaise rappelait à Pierre-le-Grand que le sort avait ses hauts et ses bas, et que peu s'en était fallu qu'il ne fût descendu encore plus profondément dans l'abîme que ne l'avait fait l'infortuné Charles XII.

LES ROUMAINS ET LES RUSSES. — Il ne faut pas croire que, dans leur inclination vers la politique russe, Brancovano et Cantémir n'aient été guidés que par un sentiment personnel ; ils représentaient, au contraire, celui du pays entier et spécialement celui de la classe politique, les boyards. Ceux-ci avaient commencé à incliner vers les Russes du temps même de Pétriciéou et de Grégoire Ghica et, plus encore, du temps de Scherban Cantacuzène et de Michel Racovitza. Dans la dénonciation qu'il dirige à Constantinople contre son successeur, Nicolas Mavrocordato dit que, lors de son arrivée en Moldavie, il a trouvé plus de la moitié des boyards passés aux Russes et qu'il les a jetés en prison, tandis que Démètre Cantémir s'était empressé de leur donner la liberté et avait même nommé caïmacam (lieutenant) le plus grand de ces traitres. Lorsque Necoultschea conseille à Cantémir de fuir vers le sud, le prince lui réplique par ces paroles significatives : « Vous autres, vous vous donnez tous aux Russes et vous demandez que, seul, je reste avec les païens » ; et, lorsque Cantémir déclare aux boyards qu'il s'était allié aux Russes, ceux-ci lui répondent qu'il a très bien fait, « car nous craignons que Ton Altesse n'allât aux Turcs ; dans ce cas-là, nous étions décidés à t'abandonner et à aller nous soumettre aux Moscovites ». Non seulement les boyards étaient pour les Russes, mais le peuple encore partageait la même manière de voir, quoiqu'il n'eût à cette époque aucune importance politique. La réception que tous les habitants de Jassy firent à Pierre-le-Grand, témoigne de leur amour pour la Russie. Et il était naturel qu'il en fût ainsi. Pierre-le-Grand était chrétien et empereur, entouré d'une double auréole, celle de la foi et celle de la force ; puis les Moldaves, sans distinction de classe, avaient eu tant à souffrir de l'oppression turque, qu'ils mettaient tout leur espoir dans le libérateur qui leur venait du Nord <sup>1</sup>.

1. Neculcea dans les *Letopisete*, II, p. 342 et 346 ; Neculai Mustea, *idem*, IV, p. 51 et 58 ; Acsinte Uricarul, *idem*, p. 137.

Quoique le contact avec les Russes ait été bien moins immédiat pour la Valachie, le passage de la famille des Cantacuzène aux Russes, avant que Brancovano lui-même se fût prononcé, prouve que ce pays nourrissait envers eux des sentiments identiques à ceux des Moldaves.

Il existait pourtant dans les deux pays un parti de boyards qui, quoique de beaucoup inférieur en nombre aux partisans des Russes, n'en combattirent pas moins de toutes leurs forces une pareille alliance. Ce parti, quoiqu'il parût être en principe même contre l'union avec les Russes, soutenait dans tous les cas que les princes devaient attendre, pour voir si la fortune des armes pencherait du côté des Russes, et qu'il ne fallait pas exposer inconsidérément les pays roumains à la vengeance des Ottomans. A la tête de ce parti, en Moldavie, se trouvaient Nicolas Costin (le chroniqueur) et Iordaki Rossetti. Ce dernier, qui avait protesté dès le premier moment contre l'alliance russe, est arrêté et conduit en Russie, bien avant la catastrophe du Pruth. Nicolas Costin ne manque pas, dans sa chronique, de critiquer avec beaucoup d'amertume la démarche de Cantémir et de lui attribuer tous les malheurs qu'elle attira plus tard sur la Moldavie. Costin se fait aussi l'organe de la chronique scandaleuse du temps ; il dit qu'au banquet où les boyards avaient bu trop de vin français, ils avaient tous été dévalisés par les Russes pendant leur sommeil <sup>1</sup>.

Ce parti contraire aux Russes représentait les dernières protestations de l'instinct de conservation qui s'agitait encore dans l'âme du peuple roumain. Aussi ne fallait-il pas une grande perspicacité pour voir que les prétendus libérateurs ne voulaient que substituer leur domination à celle qu'ils venaient renverser. Le traité de Pierre-le-Grand avec Cantémir nous révèle les intentions du czar à l'égard des pays roumains. Tout d'abord, et quoique intervenu entre deux pays qui n'étaient liés par aucun rapport, ce traité s'occupait presque exclusivement de régler la situation *intérieure* de la Moldavie vis-à-vis du nouveau protecteur, et stipulait la garantie de certains droits que les Moldaves voulaient voir respecter. Le traité de Cantémir ne faisait que régler quelques conditions du protectorat que les Russes s'arrogeaient à la place des Turcs sur les pays roumains, à la seule différence près que

1. Neculai Costin, *Letopisete*, II, p. 102, 112, 114 et 123. Comp. Acsinte Uricarul, cité note préc.



le traité que Pierre-le-Grand signait était nouveau, tandis que celui que les Turcs avaient signé autrefois était oublié et remplacé par des abus sans nombre. Le temps n'était pas loin où celui que les Russes avaient conclu allait entrer dans la même voie. Il est vrai que le traité introduisait l'hérédité du trône à la place de l'instabilité qui avait régné jusqu'alors ; mais cette concession était le seul bénéfice réel que Cantémir eût retiré de sa nouvelle politique.

Le czar voulait pourtant s'attacher les boyards, car il limite en leur faveur la puissance du prince. L'article le plus important était celui qui disposait que la paie des 10,000 soldats, fournis par le pays, serait à la charge du trésor russe. Il va sans dire que leur instruction militaire devait être confiée à des Russes. Qu'allaient devenir le prince de Moldavie et ses boyards au milieu d'une armée stipendiée et commandée par des Russes, sinon des instruments obéissants et soumis à la politique moscovite. De quel effet pouvait-être, dans de pareilles circonstances, la restriction imposée aux Russes de ne pouvoir se mêler aux boyaries du pays, de ne pas s'y marier ni d'y acheter des terres ?

Jusqu'à ce moment, le peuple roumain avait été exploité économiquement. Son essence, son individualité n'avaient jamais été menacées systématiquement et d'une façon préméditée ; mais avec les menées politiques des Russes, cet autre péril, bien plus grave, mais dont il ne pouvait à cette époque se rendre compte, venait de prendre naissance et, si l'identité de religion aveugla le plus grand nombre, il se trouva une minorité dans laquelle l'instinct de conservation se fit jour et protesta. Sous ce rapport, la condition qui empêchait les Russes de s'établir dans le pays est remarquable. Les Roumains appliquaient à des frères en Jésus-Christ, aux Russes, les mêmes conditions qu'ils avaient exigées des Turcs, lors de leur soumission à l'empire ottoman, l'interdiction du droit de s'établir dans le pays et d'y acheter des terres.

Cependant les plans au sujet des pays roumains ne purent recevoir aucune exécution à cette époque. La catastrophe de Pierre-le-Grand à Stanileschti avait non seulement coupé les ailes de l'aigle moscovite qui voulait diriger son vol sur Constantinople, mais, par la perte d'Azow, tous ses succès antérieurs avaient été annulés.

Malgré l'échec souffert par Pierre-le-Grand, son programme

politique n'en resta pas moins comme l'idéal vers lequel devaient tendre tous les efforts de son peuple. Les Russes reconnurent bientôt dans les Roumains le peuple chrétien de l'empire mahométan que sa position géographique et ses relations politiques indiquaient tout naturellement comme celui sur lequel devait s'étendre en premier lieu leur ombre protectrice. Dans le manifeste de Pierre-le-Grand rapporté plus haut, les peuples chrétiens auxquels la Russie voulait venir en aide sont énumérés sans aucun ordre. Les Russes ne tardent pas à s'apercevoir que, pour arriver aux Serbes, aux Bulgares et aux Grecs, ils doivent commencer par délivrer les Roumains. C'est sur ces derniers que se dirigeront dorénavant leurs regards ; c'est d'eux qu'ils s'inquièteront le plus ; c'est eux qu'ils auront en vue dans tous leurs traités ultérieurs, pour les soustraire de plus en plus à la domination turque et les placer sous la leur propre.

L'époque phanariote, qui vit arriver à son apogée l'influence grecque, fut en même temps celle où la Russie étendit toujours davantage son influence sur le peuple roumain. Les Roumains durent, pour développer librement leur génie national, renverser d'abord l'omnipotence des Grecs à l'intérieur, puis celle de la Russie qui pesait sur eux de tout son poids. Ils furent aidés dans ces deux circonstances par des événements imprévus.

## Chroniqueurs et historiens roumains

Avant d'aborder l'exposé des destinées du peuple roumain pendant l'époque phanariote, il faut nous arrêter un instant sur le développement intellectuel qui fut le résultat de l'introduction de l'idiome national dans le service des églises. Cette étude est d'autant plus indispensable, que l'un des caractères par lesquels l'époque phanariote se distingue de celles qui l'avaient précédée, fut celui de donner naissance à une opposition contre les Grecs, même sur le terrain littéraire, et qui, ne se bornant plus à ne les combattre que sur le terrain des faits, appelle aussi les idées à son secours.

On ne saurait comprendre cet élément nouveau et intéressant, comme tout mouvement intellectuel, si l'on n'en étudiait la source à laquelle il prit naissance. Cette source n'est autre que l'apparition des productions littéraires qui commencèrent à se faire jour dans les pays roumains pendant la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, depuis Mathieu Bassarabe et Basile-le-Loup jusqu'à l'avènement des Phanariotes.

L'emploi de la langue roumaine dans le service religieux amena de lui-même un usage plus fréquent de cette langue dans la reproduction de toute idée écrite, de toute pensée systématique. L'idiome national donne à tout peuple le moyen d'exprimer sa pensée d'une manière complète; le fond et la forme s'amalgament en un seul tout dans lequel l'âme du peuple se reflète comme dans un miroir. Le langage étranger sera toujours, pour la pensée née sur un autre sol, un étai qui la comprime, tandis que l'emploi de la langue nationale fera toujours germer des idées sous la

plume de l'écrivain. Les Roumains qui pensaient à cette époque, étaient préoccupés des périls qui menaçaient de tous côtés l'existence du peuple; il était donc naturel que les premières productions de l'esprit roumain sur le terrain des idées se rapportassent à ce qui lui tenait le plus à cœur. Le passé avec ses personnages héroïques qui pouvaient relever le moral du peuple abattu; la description des douleurs plus récentes, qui faisait d'autant plus resplendir son passé glorieux, voilà le terrain qui devait alimenter de sa sève généreuse la pensée roumaine. Aussi est-ce par l'histoire que débutent ses productions littéraires les plus importantes. Ce sont les historiens et les chroniqueurs de cette époque surtout qui ont évoqué, à côté des images du passé, les idées vers lesquelles les Roumains devaient désormais diriger leurs vues dans l'avenir.

GRÉGOIRE OURÉKÉ, PREMIER CHRONIQUEUR MOLDAVE. — L'historiographie roumaine commence par la consignation des faits qui paraissaient les plus dignes de remarque, dans des chroniques très succinctes, rédigées en slavon par les moines des différents monastères<sup>1</sup>. Certaines d'entre elles, surtout en Valachie, furent traduites en roumain et incorporées à d'autres récits plus détaillés des temps postérieurs<sup>2</sup>.

La première exposition systématique du passé du peuple roumain, et notamment des Moldaves, racontée avec suite et intérêt, tant pour le fond que pour la forme, est celle du grand vornie Grégoire Ouréké (Oreille)<sup>3</sup>. C'était un homme assez instruit pour son temps et le pays où il vivait. Il avait fait ses études dans les écoles de Pologne, connaissait les langues polonaise et latine et certainement aussi le slave. Il se servit pour la rédaction de sa chronique des historiens polonais Dlugosz, Cromer, Bielsky et d'autres encore. Grégoire Ouréké exprime dans sa chronique des sentiments élevés dans d'éloquents paroles. Ainsi, dans sa préface, il dit « avoir voulu que les

1. Ces chroniques anciennes, en ce qui concerne la Moldavie, ont été découvertes par M. Jean Bogdan dans les bibliothèques russes et publiées sous le titre : *Cronicele Moldovei înainte de Ureche*, Bucaresti, 1890.

2. C'est ainsi qu'a été composée la chronique anonyme de la Valachie, publiée dans le *Mag. ist.*, vol. IV.

3. La meilleure édition, enrichie d'un précieux commentaire qui cite presque toutes les sources relatives à la partie de l'histoire moldave qui y est contenue, est celle publiée par M. Emile Picot sous le titre : *Chronique de Moldavie depuis le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'an 1594*, par Grégoire Ureche, texte roumain avec traduction, notes historiques, tableaux généalogiques, glossaire et table, Paris, 1878.

années écoulées de l'histoire ne tombassent pas dans l'oubli, qu'on pût savoir ce que nos ancêtres ont fait et que l'on ne crût pas qu'ils ressemblaient à des bêtes sauvages, à des êtres inintelligents et muets. A la poursuite de cette idée, et bien que les événements de la Moldavie aient été recueillis par d'autres, je me suis appliqué à dépeindre ses origines et ses progrès, puis, en comparaison de l'état primitif de notre pays, son abaissement actuel. En effet, comme un torrent se forme et s'enfle tout à coup et subitement décroît et s'abaisse, de même la Moldavie, qui ne fût occupée qu'assez tard par des gens venus du dehors, s'est développée tout d'un coup » <sup>1</sup>.

La décadence du pays est attribuée par Ouréké aux Turcs qui, « semblables à une nuée, couvrirent le monde entier. Les Moldaves les défirent souvent et si, à la fin, ils furent soumis à leur joug, ils leur causèrent encore plus d'une fois des embarras par leurs révoltes. Bien du sang fut répandu, bien des hommes furent tués avant leur soumission complète » <sup>2</sup>.

Ouréké s'attarde avec plaisir à décrire les grandes luttes d'Etienne-le-Grand ; son style atteint souvent, dans le récit qu'il en fait, une élévation et une noblesse qu'il est difficile de surpasser, comme par exemple dans la description de la bataille de Rasboieni qui se termine par les mots suivants : « Il fit mettre pied à terre à ses soldats pour qu'ils ne fussent pas tentés de chercher leur salut dans la fuite, mais ne comptassent que sur leurs armes et engagea le combat le 26 juillet. Longtemps la bataille resta indécise ; les deux partis s'épuisaient ; mais les Turcs recevaient continuellement des troupes fraîches, tandis que les Moldaves, harassés de fatigue, n'avaient à espérer de secours de nulle part. Ils se défendirent avec un courage extraordinaire, jusqu'à la mort, et furent plutôt accablés par le nombre que vaincus par la force des armes. La victoire demeura aux Turcs. Il y eut tant d'hommes tués, que leurs ossements blanchirent la campagne où on s'était battu. Un grand nombre de boyards succombèrent ; les plus braves, les plus renommés périrent jusqu'au dernier. Il y eut une grande désolation dans tout le pays et jusque chez les rois et les princes des pays voisins, quand on apprit que la Moldavie était tombée entre les mains des infidèles » <sup>3</sup>.

1. Traduction Picot, p. 3-5.

2. *Idem*, p. 17.

3. *Idem*, p. 147.

L'admiration d'Ouréké pour la plus grande figure du passé de son peuple est sans bornes. « Spectacle admirable, s'écrie-t-il quelque part, lui qui, après avoir été pour la première fois vaincu, n'avait plus pour soldats ses braves, mais avait été réduit à enrôler les pâtres des montagnes et les valets de charrue, ce fut lui qui prit les armes contre ses vainqueurs. Un prince qui semblait avoir perdu son pays, l'agrandit en y joignant des domaines étrangers »<sup>1</sup>. Ouréké va si loin dans cette admiration, qu'il oublie jusqu'à ses propres principes, lorsqu'il s'agit d'Etienne-le-Grand. Ainsi, quoiqu'il proclame quelque part la maxime que « les guerres injustes ne doivent pas être entreprises, car Dieu s'opposerait aux orgueilleux », il n'en loue pas moins son héros idéal de ce que « ayant l'esprit tourné vers les exploits chevaleresques, il croyait qu'une année passée sans guerre lui causait un grave préjudice. Il pensait que le courage des soldats s'aiguillait dans les combats et que les peines et les fatigues auxquelles une armée est habituée doublent sa valeur » ; il se félicite des entreprises d'Etienne qui, lors même qu'elles n'étaient pas toutes basées sur la justice, n'en finissaient pas moins « avec bonheur »<sup>2</sup>.

Grégoire Ouréké, conformément au temps où il vivait, est profondément pénétré de l'idée religieuse. Si Etienne-le-Grand remporte de si brillantes victoires, c'est grâce au secours de Dieu et de sa Sainte Mère qu'il le doit. Dans tous ses écrits, on voit prédominer l'idée de la providence divine, qui récompense le bien par le bien et punit le mal par le mal. C'est toujours sa foi qui lui fait justifier la mort de Jacob Eraclide Despota ; il dit que « si Dieu l'eût maintenu longtemps au pouvoir, il était à craindre qu'il ne changeât la religion et ne ruinât la Moldavie »<sup>3</sup>.

Ouréké était grand boyard et descendait d'une des plus anciennes familles du pays<sup>4</sup>. Malgré tous ses efforts pour rester impartial, il manifeste des sympathies prononcées pour la classe dont il faisait partie et tâche d'excuser les boyards des iniquités qui leur sont imputées. C'est toujours ce penchant vers la caste

1. Traduction Picot, p. 163.

2. *Idem*, p. 115 et 93.

3. *Idem*, p. 419.

4. Un aucêtre de Grégoire qui porte le nom de *Pierre Ureclé* (l' n'est pas encore mouillée et rappelle mieux l'*auricula* latin), est mentionné en 1407 (doc. de cette année dans l'*Arh. ist.*, 1, 1, p. 140). Un autre *Oana Ureclé* en 1442 (*idem*, p. 74 et 123). Le père de Grégoire était *Nestor Ureche*, mentionné en 1592 (*idem*, p. 177) et en 1606 (*idem*, p. 70 et 74). Comp. Melchisedek, *Cron. Romanului*, 1, p. 30.

des boyards qui l'empêche d'apprécier la grandeur de Jean-le-Terrible et le fait passer légèrement sur la trahison dont ce prince tomba victime, se bornant à dire que « l'on rapporterait, qu'au début de l'action, un certain nombre de Moldaves firent leur soumission aux Turcs »<sup>1</sup>. Par contre, il n'a pas assez de louanges pour le règne si déplorable de Pierre-le-Boiteux, par la raison que « pour les boyards il était comme un père »<sup>2</sup>.

Ouréké commence sa chronique par quelques mots sur Trajan et la conquête de la Dacie, affirmant que « le peuple roumain descendait des Romains, bien que sa langue se fût mélangée aux idiomes voisins et leur ait emprunté beaucoup de mots ». Il illustre même son assertion par plusieurs exemples de vocables dérivés du latin<sup>3</sup>. La chronique d'Ouréké fut écrite peu d'années après 1644<sup>4</sup>.

MIRON COSTIN, CHRONIQUEUR MOLDAVE. — Le second chroniqueur remarquable de la Moldavie, ce fut Miron Costin, dont nous avons raconté le sort tragique sous le règne de Constantin Cantémir<sup>5</sup>. Il naquit au mois d'octobre 1633 et fut envoyé à l'âge de sept ans à l'école polonaise de la ville de Bar. Son père, Alexandre Costin le postelnic, avait fait aussi ses études en Pologne. Miron connaissait à fond le latin et le polonais; il écrivit, dans cette dernière langue, un poème sur la Moldavie. Quoique Miron Costin ait écrit sa chronique peu de temps avant sa mort (1691), son récit s'arrête en 1661, sous le règne d'Étienne, fils de Basile-le-Loup.

Costin, tout comme Ouréké, est poussé à écrire l'histoire de sa nation pour ne pas laisser son passé dans l'oubli. Il dit, dans la préface, qu'il « hésita longtemps à entreprendre de raconter le commencement de ces pays et du peuple qui habite la Moldavie, la Valachie et les pays hongrois et qui porte le nom de Roumain. Car l'esprit s'effraye lorsqu'on pense aux vicissitudes par lesquelles il dut passer pendant plus de mille ans. Mais aussi laisser ce malheureux peuple calomnié par les étrangers, qui

1. Trad. Picot, p. 503.

2. *Idem*, p. 557.

3. *Idem*, p. 13.

4. Voir la question si la chronique doit être attribuée à Grégoire ou à Nestor Ureche dans notre *Histoire des Roumains*, édition roumaine, IV, p. 580.

5. Plus haut, p. 93. M. Basile Alexandrescu Ureche a donné une édition critique de tous les écrits de Miron Costin et y a réuni un riche matériel sur tout ce qui concerne le chroniqueur: Miron Costin, *Opere complete cu variante si note*, Bucaresti, I, 1886, II, 1888. Le troisième et dernier volume est encore à paraître.

entreprirent de raconter son histoire, c'est une douleur pour le cœur. C'est ce qui m'a décidé à tenter ce périlleux labeur ».

Ce passage nous fait voir combien plus vaste est la conception de l'histoire du peuple roumain dans Costin que dans Ouréké, quant à l'espace et quant au temps. Sous le nom de Roumains, Costin comprend tous les peuples de même origine ethnique, quoique séparés politiquement : les Moldaves, les Valaques et les Transylvains, « car ils sont tous de la même origine et se sont en même temps établis dans ces pays ».

Ailleurs, dans son poème polonais, il ajoute que, dans les trois pays, le peuple se glorifierait de son nom de Roumain et qu'on ne saurait mettre en doute son origine romaine. Miron Costin soutient donc l'unité de la race roumaine, malgré ses divisions politiques, idée grosse de conséquence et qui donnera naissance à la tendance toujours plus marquée de faire surgir de cette unité nationale l'unité politique des Roumains. Cette conscience de l'unité morale et intellectuelle de la famille roumaine se révéla surtout à la suite de l'introduction de la langue roumaine dans le service religieux. Ceux qui proclamèrent en premier lieu ce principe, adopté et approfondi par Miron Costin, furent précisément les promoteurs de cette mémorable innovation. Ainsi le métropolitain Varlam, celui qui défendit les dogmes orthodoxes contre les hérésies contenues dans le catéchisme de Calvin, dit, dans la préface du premier livre roumain, imprimé en Moldavie en 1643, « qu'il s'adresse à toute la famille roumaine partout où il se trouve des fidèles de cette langue » <sup>1</sup>. Basile-le-Loup, dans son livre des lois pénales, dit « qu'elles ont été imprimées pour le bien de toute la race roumaine » <sup>2</sup>.

Cette grande idée de l'unité de la race roumaine, qui avait déjà germé dans plusieurs esprits, fut formulée pour la première fois d'une façon positive par Miron Costin. Le premier, il proclame cette vérité que les Moldaves, les Valaques et les Transylvains appartiennent tous au même peuple et par conséquent ne constituent qu'une seule et même unité nationale.

C'est dans cette idée que nous trouvons en germe les racines intellectuelles de l'union des Roumains, telles qu'elles ont été réalisées jusqu'à nos jours, et que l'avenir tient encore en réserve. Si c'est Michel-le-Brave qui, par la conquête de la Dacie

1. Préface à la *Cazania* de 1643.

2. Préface à la *Cartea d'invatatura a pravilelor imparatesti*, éd. Sion, Botosani, 1875.



entière, a arrêté le cadre extérieur de l'unité roumaine, c'est bien Miron Costin qui, en proclamant cette idée, plaça dans ce cadre le tableau qui lui manquait. Et c'est cette vision du passé, projetée dans l'avenir, qui soutient les Roumains dans leur évolution à travers l'histoire, malgré tous les jours néfastes dont elle est remplie.

En même temps qu'à l'idée de l'unité du peuple roumain, Miron Costin touchait à une autre tout aussi importante, qui avait été déjà effleurée par Ouréké, mais que Costin plaça pour la première fois en pleine lumière : c'est la descendance des Roumains du grand peuple romain. Le souvenir de cette origine, quoique affaibli par l'immensité du temps écoulé, s'était conservé dans l'esprit des Roumains, ainsi qu'on peut le voir au commencement d'une ancienne chronique anonyme de la Valachie, écrite suivant les traditions populaires dans quelque monastère et conservée dans une traduction roumaine de beaucoup postérieure à sa rédaction. Cette chronique rapporte également « que les Roumains tiraient leur origine du peuple de Rome »<sup>1</sup>. Quoique les écrivains étrangers connussent tous cette origine et qu'elle existât même à l'état presque inconscient dans l'esprit du peuple, il n'en est pas moins vrai que ce sont les chroniqueurs, qui écrivirent *en roumain* l'histoire des principautés, qui la firent pénétrer plus profondément dans la conscience populaire. Si Ouréké ne la rappelle qu'en peu de mots, Miron Costin la reprend bien plus longuement et lui consacre un livre entier de son histoire. Il expose avec ampleur la conquête de la Dacie par les Romains et les luttes mémorables qui firent passer ce pays sous la domination de Rome. Dès que cette idée eût pénétré dans l'esprit des Roumains, elle y jeta de profondes racines. Toutes les souffrances, toutes les oppressions ne parvinrent plus à l'en arracher. Ce fut le grand levier de leur régénération intellectuelle. Les Roumains se considérèrent toujours depuis lors comme un fragment détaché de l'Occident et rejeté sur les confins de l'Orient pour y représenter les idées civilisatrices qui, parties de l'empire romain, avaient reconquis peu à peu les monarchies qui en étaient sorties.

Miron Costin, tout aussi fataliste qu'Ouréké, est profondément imbu de l'idée religieuse. Il répète à plusieurs reprises que l'homme ne saurait jamais lutter contre la toute-puissance divine.

1. *Mag. ist.*, IV, p. 231.

Il translate en termes très heureux cette pensée sur le terrain de l'histoire, lorsqu'il dit que : « Les temps ne sont point placés sous la gouverne de l'homme, mais bien le pauvre homme sous la main des temps »<sup>1</sup>. Cette idée qui répudie la forme religieuse pour ne confiner qu'au terrain de l'histoire, reste vraie encore aujourd'hui, que la puissance de la Providence a été remplacée dans l'esprit humain par la nécessité tout aussi fatale du développement historique.

Miron Costin est partisan de la monarchie et il ne pouvait en être autrement dans le pays et à l'époque où il vivait : « Le prince, bon ou mauvais, doit être accepté par son peuple, car sa toute-puissance émane de Dieu ». Il voudrait pourtant que les princes fussent bons comme les abeilles sans dard et il félicite ceux d'entre eux auxquels les peuples obéissent par amour et non par crainte. Il voudrait encore que le prince s'entourât d'un conseil de boyards prudents et qu'il discutât toujours avec eux les questions politiques. Miron Costin ne pouvait pas même penser à donner au peuple un rôle dans la conduite des affaires du pays ; son idéal était un gouvernement patriarcal, où le peuple serait administré par les classes supérieures, mais où la justice serait respectée de tous. Qui pourrait en vouloir à Miron Costin d'un si beau rêve, lorsqu'une réalité effrayante devait, par une réaction naturelle, éveiller dans son esprit un mirage trompeur ?

DÉMÈTRE CANTÉMIR. — Le prince de Moldavie Démètre Cantémir, que nous avons étudié plus haut comme personnage politique, joue un rôle encore plus considérable dans l'évolution intellectuelle du peuple roumain. Le caractère de son activité littéraire est pourtant tout autre que celui des deux premiers chroniqueurs dont nous venons de parler. Cantémir est un savant de la meilleure école, un érudit, qui établit la vérité non seulement sur des opinions, mais encore par des recherches personnelles.

Quoique son père ne fût rien moins que lettré, il parvint, lui, à compter parmi les premiers savants de son temps. Il avait eu dans son enfance pour professeur le maître grec Jérémie Caca-vela et, lorsqu'il fût envoyé, lors de l'avènement de son père au

1. « Nu sunt vremile sub cirna omnului, ci bietul om sub vremi », que nous avons placé comme épigraphe à notre ouvrage.

trône de Moldavie, comme otage à Constantinople, il appliqua à l'étude ses heureuses facultés et devint en peu de temps un des flambeaux de la science. Ses dispositions l'avaient poussé à l'étude des langues, surtout à celle des langues orientales ; il possédait le persan, l'arabe et le ture et, parmi les langues européennes, le grec tant ancien que moderne, le latin, le slavon, le français et l'italien. Comme sciences, il connaissait les mathématiques, l'histoire et la philosophie. Il était en outre très bon musicien et jouait parfaitement du tambourin, sorte d'instrument de musique ture.

Cantémir jouissait d'une grande réputation d'homme savant et, lorsque Nicolas Costin le chroniqueur lui reproche son passage à la politique russe, il dit que Cantémir n'a suivi en cela que ses propres idées, « se sachant très savant ». Il fut nommé, après sa retraite en Russie, membre de l'Académie de Berlin et de celle de Saint-Pétersbourg, qui fût fondée d'après ses conseils.

Il écrivit plusieurs ouvrages dans les langues qu'il possédait. En latin, l'histoire de l'empire ottoman, première exposition, dans une langue européenne, des destinées de cet empire ; la description de la Moldavie sous le rapport de la géographie et des institutions, ouvrage très précieux pour la connaissance de cette partie de la vie roumaine. En russe, il fit un traité sur la musique turque et une histoire des Cantacuzène et des Brancovano. Mais il n'y eut que deux de ses écrits qui purent exercer une influence sur l'esprit des Roumains ; ce sont ceux qu'il composa en roumain : l'Histoire hiéroglyphique, nom curieux donné à une satire du règne de Brancovano, et surtout son œuvre capitale sur le terrain de l'historiographie roumaine, la *Chronique de tout le pays roumain*<sup>1</sup>.

Cette « chronique » diffère complètement des œuvres de même nom dues à la plume d'Ouréké ou à celle de Miron Costin. C'est un véritable travail d'histoire critique, écrit sur une base documentaire, d'une vaste érudition, et dans lequel les sources sont analysées, confrontées, élucidées ou combattues l'une par l'autre avec une pénétration et une sagacité étonnantes. On sent que l'on a devant soi un savant qui possède à fond la science voulue pour le vaste travail qu'il a entrepris. Ce n'est rien moins que

1. Publiée en 1835 à Jassy sous le titre un peu différent de *Hronicul Moldo-Vlahilor*.

l'essai de reconstitution de l'histoire des Roumains depuis leur première apparition comme Daces, puis comme Daco-Romains, sur le sol qu'ils habitèrent plus tard, et la preuve de la continuité de leur existence sur ce territoire, poursuivie année par année jusqu'à la fondation des principautés. Cantémir met en relation cette histoire, si difficile à établir, avec celle de tous les peuples barbares qui envahirent la Dacie, puis avec celle de tous ceux avec lesquels les Roumains vinrent en contact : les Valacho-Bulgares, les Polonais, les Moscovites, les Tatares et les Hongrois.

Bien que l'on puisse aujourd'hui soumettre à de nombreuses et sérieuses critiques l'essai historique de Cantémir, il n'en est pas moins vrai que, pour l'époque où il écrivait, il constitue l'un des travaux les plus remarquables de l'historiographie du temps et que la langue seule dans laquelle il fut écrit, le roumain, l'empêcha de contribuer à la gloire européenne de Cantémir, comme l'avait fait l'histoire de l'empire ottoman. Lorsqu'on constate d'un côté l'immense érudition dont Cantémir fait preuve dans l'étude des origines si compliquées de l'histoire roumaine et d'autre part la même richesse de connaissances dans celle qui concerne l'histoire des Turcs, on demeure émerveillé devant la science de cet homme qui était né pourtant dans un milieu bien peu propice aux développements de cette nature.

Le grand intérêt du travail de Cantémir, pour l'histoire de l'esprit roumain, consiste dans la thèse qu'il se propose de démontrer, que les Roumains de la Dacie d'aujourd'hui, les Moldaves, les Valaques et les Transylvains, sont, d'après leur origine, de vrais Romains de l'Italie, amenés dans ces pays par l'empereur Trajan et que *les Roumains ont habité la Dacie sans interruption comme ils l'habitent encore aujourd'hui*.

La thèse de la continuité de séjour des Roumains dans le pays de leurs ancêtres, continuité qui dès cette époque avait commencé à être révoquée en doute par les écrivains étrangers, voilà l'idée nouvelle mise à jour par le prince écrivain, et cette idée ajoutée à celle de l'origine du peuple roumain et de son unité nationale, constitue le fonds intellectuel sur lequel repose toute la vie future du peuple roumain.

Cantémir va même aussi loin que le font les chauvins de nos jours. Il soutient la complète extermination des Daces et la descendance pure du peuple roumain des Romains. Tout son ouvrage est plein d'un profond esprit patriotique appuyé sur la

science des documents. Il s'efforce de relever le cœur de son vaillant peuple et de lui montrer ce qu'il pourrait encore, s'il était aujourd'hui ce qu'il fût autrefois.

NICOLAS MILESCOU LE SPATAR. — Il nous reste à étudier un personnage tout à fait extraordinaire, de la plus profonde érudition qui, s'il n'exerça pas une très grande influence sur les pays roumains, n'en éveille pas moins l'intérêt par son existence pleine d'aventures, ses connaissances étendues et la part qu'il prit à la vie culturelle des pays environnants. C'est Nicolas Milescou le spatar, boyard du district de Vasloui, en Moldavie. Il naquit dans le village de Mileschti, aujourd'hui disparu, vers l'an 1625, et arriva on ne sait à la suite de quelles circonstances à Constantinople, où il devint l'élève de Gabriel Vlassios, le métropolitain de Naupacte et d'Arta, qui l'initia aux connaissances étendues que Milescou posséda à fond plus tard : la théologie, la philosophie, l'histoire et la littérature<sup>1</sup>. Il passa de Constantinople en Italie, où il s'adonna à l'étude des sciences naturelles et des mathématiques et retourna en Moldavie vers la fin du règne de Basile-le-Loup, en 1653. Il fut en grande faveur auprès d'Etienne Georges, le successeur de l'Albanais, ainsi que sous Georges Ghica, et arriva au faite de la puissance sous Etienne, fils de Basile-le-Loup. Il s'était mis dans la tête, paraît-il, de devenir prince, ce qui lui coûta la perte de son nez ; depuis lors, il porta le surnom de Camus.

Ainsi mutilé, il alla se réfugier en Valachie, où régnait alors Georges Ghica, son ancien protecteur, qui le nomma kapoukehaïa à Constantinople. Il y reprit ses études et arriva bientôt à être un des plus grands savants du xvii<sup>e</sup> siècle. Disgracié par Radou Léon, il se rend auprès de Frédéric-Guillaume, l'électeur de Brandebourg, qui lui fait un très bon accueil. Un médecin allemand réussit à faire disparaître en partie la hideuse déformation qui le déparait. Il ne put pourtant séjourner longtemps à la cour de l'électeur qui, ayant reçu sur lui de mauvais renseignements, le chassa de ses États<sup>2</sup>. Il passa alors en Poméranie, où il rencontra son ex-prince, Etienne Georges, qui y vivait sous

1. Sur Milescou voir B. P. Hasdeu, articles publiés dans le feuilleton du journal *Satirul*, 1860, nos 12, 13 et 14 ; dans *Trajan*, 1870, nos 7, 8, 9, 11, 13 et 14 ; *Columna lui Traian*, 1872, p. 274 ; Emile Picot, *Notes biographiques et bibliographiques sur Nicolas spatar Milescu, ambassadeur du tsar Alexandre Mihailovici en Chine*, Paris, 1883.

2. De la Neuville, *Relation curieuse de Moscovie*, Paris, 1698.

la protection de Charles XI, roi de Suède. Envoyé par Etienne Georges à Stockholm pour certaines affaires, il y fit la connaissance d'Arnauld de Pomponne, ambassadeur de France près du roi de Suède. Cette connaissance procura à Milescoiu l'occasion de se faire un nom parmi les théologiens de l'Europe occidentale. A cette époque, une grande question dogmatique agitait la France. Un calviniste, le prédicateur Claude, avait écrit un livre dans lequel il combattait la présence réelle dans l'Eucharistie. Les catholiques, ne pouvant tolérer une pareille hérésie, chargèrent les Jansénistes de Port-Royal, Antoine Arnauld et Pierre Nicole, de la réfutation des doctrines de Claude. Celui-ci avait puisé un de ses principaux arguments dans la confession de foi du patriarche de Constantinople Cyrille Lucari, qui avait embrassé les théories protestantes et avait été combattu dans un synode tenu à Jassy en 1642, du temps de Basile-le-Loup. Il était indispensable pour les Jansénistes de démontrer que la confession de Lucari ne constituait pas le fonds de la religion orthodoxe. L'ambassadeur français à Stockholm, chargé par les Jansénistes de trouver un savant orthodoxe qui pût traiter à fond la question, s'adressa à Milescoiu, qui écrivit un mémoire sur la présence réelle dans l'Eucharistie dans l'Eglise grecque, mémoire rédigé en grec et en latin. Pomponne, tout en communiquant aux Jansénistes le travail demandé, exprimait son étonnement au sujet des connaissances encyclopédiques d'un homme « aussi voisin de la Tatarie ». Les Jansénistes imprimèrent à la fin de leur volume le traité de Milescoiu, comme preuve de leurs assertions touchant l'Eglise orthodoxe <sup>1</sup>.

Milescoiu revient encore en Moldavie du temps d'Iliache, pour la quitter de nouveau, et cette fois définitivement, sous le règne de Douca. En 1672, nous le trouvons à Moscou, où le prince Basile Galicin le prend sous sa protection et lui procure un poste de traducteur dans la chancellerie des ambassadeurs. Milescoiu compose en Russie plusieurs ouvrages, entre autres un commen-

1. Le livre des Jansénistes porte le titre : *La perpétuité de la foy de l'Eglise catholique touchant l'Eucharistie, défendue contre le livre du sieur Claude*, Paris, Lavreux, 1669. A la p. 404 de l'édition in-4 et à la p. 392 de l'édition in-12 se trouve la lettre de Pomponne, suivie du traité de Milescoiu intitulé en latin : *Enchiridion sive stella orientalis id est sensus Ecclesiae orientalis scilicet graecae de transsubstantiatione corporis Domini aliisque controversiis* a Nicolao spatario Moldovalacone, barone et olim generali Wallachiae, conscriptum Holmiae, anno 1669, mens. febr. — M. Picot, séparant sans raison le mot Moldovalacone (Moldo-Valaque) en Moldavo-Lacone, admet que sa famille tirerait son origine de la Laconie. Une origine grecque lui est attribuée aussi par quelques historiens grecs, Σάθα, Νεοελληνική φιλολογία, ἐν Ἀθήναις, 1868, p. 399.

taire assez étendu sur les visions du prophète Daniel, intitulé le Cresmologue, qu'il écrit sur l'ordre du czar; puis une chronologie des principaux monarques du monde, un recueil des passages des auteurs grecs et latins relatifs aux neuf Muses, une traduction des livres sibyllins, une description de l'église de Sainte-Sophie de Constantinople, un traité sur les hiéroglyphes, un dictionnaire grec-latin et russe et une arithmétique, tout cela dans l'espace de deux ans !

En 1674, Mileskou est chargé par le czar d'une mission importante; il est envoyé comme ambassadeur auprès de l'empereur de Chine. Il devait fixer les titres mutuels que devaient se donner le czar de Russie et le Fils du Ciel, régler vis-à-vis de la couronne chinoise la position du prince des Toungouzes, qui avait embrassé le christianisme, et déterminer la langue dans laquelle devait se poursuivre la correspondance entre les deux empires. Il devait en outre étudier sous le rapport géographique les pays qu'il allait traverser. Mileskou part, accompagné de deux Grecs et de deux Russes, le 4 mars 1675, arrive le 30 à Tobolsk, le 9 juillet à Ienisseisk, le 5 septembre à Irkoutsk et, après avoir traversé le pays de l'Amour, qu'il décrit minutieusement dans le journal de son voyage, il passe le 13 janvier 1676 la frontière chinoise, traverse encore pendant quatre mois l'immense empire chinois, et entre à Pékin le 15 mai 1676, après un voyage qui ne lui prit pas moins de 410 jours.

L'ambassadeur passe trois mois et demi à Pékin où il entreprend l'étude du chinois qu'il ne tarde pas à s'approprier, grâce à sa grande facilité pour les langues. Le 15 septembre 1676, il repart de Pékin, emportant une lettre autographe de l'empereur de Chine à celui de Russie, et rentre le 5 janvier 1678 à Moscou qu'il avait quitté près de trois ans auparavant. Dès son retour, il entreprend la rédaction de son journal de voyage, ainsi qu'une description de la Chine, écrite d'après ses propres impressions et d'après les écrits antérieurs.

Mileskou retourna en Chine, paraît-il, à plusieurs reprises, car l'ambassadeur français, M. de la Neuville, qui avait été envoyé en Russie en 1689, pour y surveiller les négociations qui se poursuivaient entre la Russie, la Suède et le Brandebourg, dit que le spatar l'avait assuré qu'il avait accompli *son dernier voyage* en Chine dans l'intervalle de cinq mois seulement, et avec tout autant de facilité qu'on le ferait en Europe. Ses voyages dans l'empire du Fils du Ciel, joints à sa réputation de grand érudit,

avaient fait de lui une autorité de premier ordre en ce qui concernait l'empire chinois. Tous les savants de l'époque qui désiraient avoir des informations sur ce pays éloigné s'adressaient à Milescoiu. En 1700, Pierre-le-Grand introduit par un ukase du 18 juin l'étude de la langue chinoise en Russie. Milescoiu doit certainement avoir été pour une grande part dans la prise de cette décision.

LES HISTORIENS VALAQUES. — Le mouvement littéraire qui donna naissance aux idées qui devaient soutenir dans l'avenir les efforts des Roumains vers l'indépendance et la civilisation fut, pour la plus grande partie, l'œuvre des écrivains moldaves. La Transylvanie ne pouvait y prendre part, les Roumains de ce pays étant opprimés par les Hongrois. Quoique les Valaques possèdent aussi quelques écrits sur le terrain de l'histoire, ils sont loin d'être sous ce rapport à la hauteur des écrivains moldaves. La supériorité de ces derniers, quant à la production littéraire, s'explique par la proximité de la Pologne, dont les écoles à cette époque étaient de grands centres de lumières, tandis que la Valachie n'avait pour voisin aucun pays où ses enfants pussent aller puiser des connaissances supérieures.

Le premier essai de composition historique en Valachie est dû au moine Michel Moxalie, qui écrivit vers l'année 1620 une histoire universelle d'après des écrits slaves. Ce n'est pourtant point d'une traduction qu'il s'agit, mais bien d'une refonte, ainsi qu'on peut le voir d'après plusieurs analogies que Moxalie veut établir entre les notions historiques étrangères et celles qui étaient relatives à son pays. Il s'arrête avec complaisance sur ces dernières et emploie toutes les ressources de son style nerveux et concis pour décrire les luttes de Mirtschea contre les Turcs <sup>1</sup>.

Du reste, la chronique de Moxalie, qui ne va que jusqu'à l'année 1489, ne s'occupe de l'histoire des Roumains que d'une manière incidente. Le premier écrit qui en traite spécialement, est une chronique anonyme, celle qui rappelle la colonisation de la Dacie par les Romains. Cette chronique est formée de la réunion bout à bout de plusieurs fragments de chroniques d'époques différentes. La dernière date du règne de Brancovano, qu'elle expose avec plus de détails. Le caractère principal de cette

1. La chronique de Moxalie a été publiée par M. B.-P. Hasdeu dans ses *Cuvente den Batrîni*, II, Bucarest, p. 313.



chronique, surtout à partir de la mort de Michel-le-Brave, est de témoigner pour les Grecs une haine irréconciliable. C'est celle qui nous a servi surtout à exposer le drame sanglant du meurtre de Constantin Cantacuzène, ainsi que les luttes acharnées auxquelles sa mort donna naissance entre le parti national et celui des Grecs. Le sentiment national du chroniqueur est toujours vivace dans son âme et, quoique la lecture de cette chronique ne nous donne qu'une très petite récolte d'idées, on voit que l'exposé des faits est inspiré par le sentiment ardent d'un homme qui souffre pour son pays. C'est la même protestation que nous rencontrerons plus tard dans les chroniques roumaines de l'époque des Phanariotes, protestation qui commence plus tôt en Valachie, où l'élément grec était plus puissant.

Une troisième chronique valaque, c'est celle de Constantin Capitanoul<sup>1</sup>, qui combat aussi l'élément grec. Le même caractère se retrouve dans la chronique de Radou Gretscheanou, qui raconte d'après ses impressions personnelles le règne de Brancovano. Ce chroniqueur, qui fait partie de la classe des boyards, comme tous les auteurs que nous avons passés en revue, dit quelque part que « tant que les Roumains furent unis par les liens de la fraternité, Dieu fut aussi avec eux, qu'ils ne furent pas foulés aux pieds par les nations étrangères et vécurent en bonne paix ». Ailleurs, il « blâme les méchants citoyens dont les perfides intrigues amenèrent tous les maux sur cette terre malheureuse ». Dans un troisième passage, Gretscheanou « déplore de voir se rassembler dans ces malheureux pays tant de nombreuses armées qui leur causent de si grandes calamités qu'ils en auraient pu périr »<sup>2</sup>. Radou Gretscheanou développa également une grande activité sur le terrain religieux ; il traduisit en entier dans une langue roumaine modèle l'Ancien et le Nouveau Testament<sup>3</sup>.

Gretscheanou essaya d'écrire aussi une histoire critique de la Valachie, d'après les documents, chroniques et inscriptions ; mais il embrouilla tellement les faits qu'on ne saurait en tirer rien de fondé.

1. Publiée dans le *Mag. ist.*, I et II.

2. La chronique de Radu Greceanu publiée dans le *Mag. ist.*, II. Cette publication est incomplète, ne comprenant que 48 chapitres jusqu'à l'année 1700, pendant que le manuscrit original qui se trouve entre les mains de M. Etienne Greceanu, descendant du chroniqueur, à Bucarest, en contient 80 et descend jusqu'en 1708.

3. Fabricius, *Bibliotheca graeca*, II, p. 789, attribue sans raison cette traduction à Nicolas Milescou (comp. les paroles du métrop. Georges dans l'*Uricarul*, I, p. 204). Voir contre cette opinion Stefan Greceanu, dans la *Revista romina*, 1862, p. 253. Comp. Del Chiaro, *Revoluzioni*, p. 43.

Tout autre est l'œuvre d'un autre historien valaque, dont le nom s'est perdu. On n'a retrouvé malheureusement que le commencement de son travail, traitant des origines du peuple roumain, mais ce fragment atteste des connaissances très étendues, ainsi qu'une pénétration et un sens critique surprenants <sup>1</sup>. Le but que l'auteur se propose dans son écrit est « de montrer à son peuple les actes des bons et ceux des méchants, des dignes et des indignes, des empereurs légitimes et des tyrans, afin de louer et de dire du bien des premiers, de blâmer et de flétrir les derniers, de démontrer qu'il faut suivre les bons exemples et fuir les mauvais ». L'auteur, qui dit avoir visité la Moldavie et en avoir emporté une copie de la chronique d'Ouréké, prend chaleureusement fait et cause pour l'origine latine du peuple roumain, et réfute les opinions qui nient aux Roumains cette origine. Il défend aussi la continuité des Roumains sur le territoire qu'ils occupent aujourd'hui et n'admet qu'une retraite partielle des colons au-delà du Danube, retraite qui expliquerait la présence des Koutzo-Valaques, ou Roumains de la Macédoine. C'est le premier auteur roumain qui en parle, et il prend leur défense contre les Grecs, qui auraient donné ce sobriquet à un rameau du peuple roumain, comme il proteste d'autre part contre la tyrannie que les Roumains de Transylvanie subissaient sous le régime hongrois. Il déplore la dénaturalisation et le passage aux Hongrois de la classe nobiliaire roumaine de ce pays, attribuant surtout à cette circonstance la décadence des Roumains du pays des Carpathes.

Cette conception si large de la nationalité roumaine, qui en suit les traces des Balkans à la Hongrie, prouve que l'auteur anonyme était un esprit aussi cultivé qu'un cœur chaud qui battait pour son peuple.

Toutefois l'anonyme est loin de pousser à l'extrême l'idée du romanisme. Il n'admet point l'opinion, soutenue par Cantémir, que tous les Daces auraient été exterminés, lors de la conquête de la Dacie, par les Romains ; il soutient, au contraire, qu'il en resta dans le pays un bon nombre encore qui adoptèrent avec le temps la langue et les mœurs des Romains. Il concède même que plus tard la nationalité roumaine a pu recevoir dans son sein d'autres éléments étrangers, tels que des Serbes, des Grecs,

1. *Istoria țarei romanesti dintru inceput*, publiée pour la première fois par Joanide dans l'*Istoria Moldo-Romaniei*, Bucaresti, 1858, et une seconde fois dans la deuxième édition des *Letopisetete țarei Moldovei*, par M. Cogalniceanu, I, p. 58 et suiv.

des Albanais et d'autres encore, mais qu'ils furent tous absorbés par l'élément romain. « En effet, observe-t-il, aucun peuple au monde ne saurait rester tout à fait distinct et séparé, et les langues, quelles qu'elles soient, ne sauraient demeurer pendant des milliers d'années sans souffrir des modifications ; car rien sous le soleil n'est fixe et immuable, tout ayant été créé par la puissance et la sagesse divines pour s'agiter dans une fluctuation et un changement éternels ».

Cet esprit distingué dont le nom s'est perdu, et qui est le digne représentant de l'érudition et de la science en Valachie, peut figurer avantageusement à côté de Démètre Cantémir et du spatâr Milescoiu, malgré le peu qui nous soit resté de ses écrits.

**LA CULTURE GRECQUE.** — Le développement culturel du peuple roumain dans sa forme nationale fut d'une grande importance pour son avenir. Il éveilla dans son esprit des idées qui étaient appelées à devenir la source de ses progrès futurs. Dès qu'elles eurent pénétré son être, elles firent de nouveau vibrer ses cordes vitales qui paraissaient devoir se briser sous les coups de néfastes destins. Son origine romaine apparaissait, au noir horizon, comme un astre étincelant, qui allait bientôt inonder le firmament entier de sa vive lumière, pénétrer et transformer toute son existence, le sortir de la poussière où il gisait et lui rendre la conscience de lui-même et le sentiment de sa dignité perdue.

Circonstance remarquable, le peuple roumain s'arme du bouclier de sa nationalité au moment même où il est menacé par un nouveau péril pour son existence. Presque tous les écrivains analysés jusqu'ici sont postérieurs à Mathieu Bassarabe et à Basile-le-Loup, sous le règne desquels nous avons vu le grecisme implanter de plus profondes racines dans la vie des Roumains. Dans la période assez courte qui s'écoule après ces deux princes jumeaux jusqu'à l'introduction du régime phanariote, deux séries de faits mémorables se développent sur le terrain de l'histoire roumaine : dans la vie politique, la continuation des révoltes contre la prédominance des Grecs ; dans la sphère des idées, le réveil de la conscience nationale par les œuvres des écrivains moldaves et valaques. Le capital d'idées amassé durant cette période constitue le bien commun du peuple roumain. Augmenté plus tard par de nouvelles impulsions, il constituera le puissant fonds intellectuel qui servira de base à sa régénération.

Tant que le slavonisme avait prédominé et maintenu les Roumains sous la lourde mais inconsciente oppression d'une pensée étrangère, les Roumains avaient soutenu leur nationalité, d'une façon toujours inconsciente, il est vrai, par les textes religieux écrits dans leur langue; mais ils ne percevaient en eux que l'idiome de leurs ancêtres. Le slavonisme n'était pourtant qu'une forme de la pensée, non revêtue de tendances politiques. Tout autre était le grécisme. Celui-ci venait renforcer la puissance politique. Il n'était pas, comme le slavonisme, un but par lui-même; c'était plutôt un moyen pour affermir une domination étrangère. Il travaillait donc sciemment à détruire la nationalité roumaine, pour pouvoir d'autant mieux la soumettre politiquement à l'élément qu'il représentait.

A ce péril, bien plus grave que celui du slavonisme, le peuple roumain opposa une force de même nature, un travail aussi conscient, le réveil de la pensée et celui du sentiment national.

Après avoir exposé les préliminaires de la lutte du côté des Roumains, esquissons ceux de l'attaque de la part de la culture grecque.

L'enseignement de la langue grecque avait pris naissance dans les monastères, dont un grand nombre était en la possession des Grecs bien avant Mathieu Bassarabe et Basile-le-Loup. Nous avons vu comment le changement dans le caractère ethnique des moines amena la décadence de la connaissance du slavon, suivie d'une double conséquence : l'introduction de la langue roumaine dans le service religieux et le développement d'une culture grecque dans la sphère supérieure de la pensée et de la société roumaines. C'est cette culture grecque qu'il nous reste à exposer.

L'idiome grec, devenant de plus en plus goûté par les Roumains, on commença à l'enseigner aussi dans les familles privées, et cet enseignement se maintient même après la création des écoles supérieures grecques.

Cantémir nous dit que « Basile-le-Loup attacha des moines grecs à tous les grands monastères, afin qu'ils enseignassent aux fils des nobles la langue et la science grecques »<sup>1</sup>. Les premiers maîtres de grec qui soient nommément mentionnés, sont Païsie Ligaridis et Ignace Petritz, qui travaillèrent aussi à la traduction de la « grande Pravila » de Mathieu Bassarabe. Puis vinrent après eux : Nicolas Kéramevs, qui s'établit à Jassy et

1. *Descr. Mold.*, p. 154.

y mourut en 1672 ; Théodore de Trébizonde, qui meurt aussi à Jassy et dont l'inscription funéraire porte « qu'il était venu depuis peu, de Grèce, pour enseigner sa langue aux Ungro-Valaques ». Nous trouvons, vers la même époque, en Valachie, le professeur Jérémie Cacavela, qui y traduit, par ordre de Brancovano, en grec moderne, le livre de Platina, « De vita summorum pontificum » en 1689. Il passe bientôt après en Moldavie, à la cour de Constantin Cantémir, où il devient le professeur de son fils Démètre <sup>1</sup>.

A cet enseignement privé vint se joindre bientôt un puissant auxiliaire, la transformation des écoles slaves de Basile-le-Loup et Mathieu Bassarabe en écoles grecques et l'organisation de plus en plus complète de l'instruction grecque. L'école de Basile-le-Loup était déjà grécisée du temps de son successeur, Etienne Georges, par suite de la donation que son fondateur même fit du couvent des Trois-Saints, où elle était établie, à la communauté religieuse du mont Athos <sup>2</sup>. Quoiqu'on ne puisse assigner une date précise à la grécisation de l'école slave de Mathieu Bassarabe, il est probable qu'elle ne doit pas être de beaucoup postérieure à celle de Basile-le-Loup.

La première organisation systématique d'un enseignement public en grec se fait, en Valachie, par le prince roumain Scherban Cantacuzène. Quoique ce prince n'aimât guère les Grecs et que sa politique leur fût même hostile, il n'en reconnaissait pas moins la supériorité de leur culture, ce qui était d'autant plus naturel que l'on faisait alors, tout comme aujourd'hui, la même confusion entre les Grecs modernes et leurs célèbres ancêtres. Del Chiaro nous dit « que Scherban Cantacuzène favorisa beaucoup le développement de l'instruction, en donnant de magnifiques traitements aux professeurs de langue grecque, qui enseignaient aux enfants des nobles la grammaire, la rhétorique et la philosophie » <sup>3</sup>. Le successeur de Cantacuzène, Brancovano, qui connaissait lui-même le grec <sup>4</sup>, réorganisa l'école grecque sur une échelle

1. Σάβη. Νεοελληνική φιλολογία, p. 315 et 322 ; C. Erbiceanu dans la *Revista teologica*, III, p. 270 ; Œuvres de Démètre Cantémir, édition de l'Académie roumaine, V, p. 45 ; Σάβη, l. c., p. 383. Παπαδόπουλου Βρέτου, Νεοελληνική φιλολογία, I, p. 202.

2. Chrysobule de 1656 dans l'*Uvicarul*, III, p. 279. Voir plus haut, p. 79.

3. Del Chiaro, *Revoluzioni*, p. 144. Comp. Engel, *Geschichte der Walachey*, p. 329. La *Généalogie des Cantacuzène*, original, p. 315, dit que : « Scherban Cantacuzène fonde le premier une école hellénique à Bucarest qui jusqu'à ce jour (1787, époque où fut rédigée la généalogie) est entretenue au compte du trésor ».

4. Alois Valde à Eugène de Savoie, 6 août 1708, *Documente*, c. pr., VI, p. 69 : « (Il principe di Vallachia) si spiego in chiara voce in lingua greca ».

bien plus large. Il fit venir de Constantinople le célèbre professeur Sévastos le Kiménite, qui enseigna dans l'école de Bucarest, élevée au rang d'Académie, de 1689 à 1702, époque de sa mort, et développa pendant cet espace de temps une remarquable activité littéraire, composant une foule d'écrits, dont plusieurs se sont conservés jusqu'à nos jours. Il était très en honneur à la cour, et le prince le faisait toujours asseoir sur un siège plus élevé que celui des boyards <sup>1</sup>. A côté de Sévastos, nous trouvons comme professeurs, Jean Comnène (1690-1700) qui devient métropolitain de Dristra et qui professe les sciences physico-mathématiques ; Georges Maïota, professeur de langue latine et instituteur des enfants de Brancovano (1690-1710) ; Panaghiot Sinopéos (1697-1710). Tous ces maîtres servaient aussi d'auxiliaires à l'imprimerie grecque, fondée en même temps que l'école.

L'Académie de Brancovano jouissait d'une très grande réputation. Une description qui en est faite par un contemporain rapporte « qu'il n'est pas étonnant qu'on lui ait donné ce titre, car elle possédait deux professeurs de théologie et de philosophie, en dehors de l'évêque, et deux sous-maîtres ou *magistri*, ainsi qu'on les appelle en latin. Il y a encore trois médecins du prince, également professeurs, dont le dernier venu est un Italien qui a remplacé Comnène ; le nombre des étudiants s'élève à plus de deux cents. Brancovano assigna à cette école les revenus à 3 % d'un fonds de 30,000 ducats déposé à la banque de Venise <sup>2</sup> ».

Ces efforts pour introduire la culture de la langue grecque dans les pays roumains furent bientôt couronnés de succès. Les élèves du *frondistirium* <sup>3</sup> de Bucarest en arrivèrent à posséder si complètement cette langue, que plusieurs d'entre eux prononçaient des discours en grec, composés par leur professeur Sevastos, devant le prince en des occasions solennelles et faisaient des vers à sa louange <sup>4</sup>.

Parmi les nombreux hellénistes de cette époque, citons les

1. Constantin Dapontes, *Κατάλογος ιστορικός καὶ ἡμᾶς χρονιασάντων ἐπισήμων, Ῥωμαίων* etc., dans Erbiceanu, *Croniciarii greci ce au seris despre Romîni în epoca Fanariotilor*, Bucaresti, 1888, p. 203. Sur l'activité littéraire de Sevastos, voir l'introduction, *ibid.*, p. xxiv-xxv.

2. Doc. de 1708 dans le registre de la logothétie de Brancovano, inédit aux archives de l'Etat à Bucarest, p. 841.

3. Ce nom est donné à l'école de Bucarest dans une notice relative à Sévastos placée sur un manuscrit de poétique et de grammaire conservé à la bibliothèque de la Faculté de théologie de Bucarest, n° 20.

4. Xenopol si Erbiceanu, *Sarbarea*, p. 395 ; C. Dapontes dans Erbiceanu, *l. c.*, p. 174-181. Les poésies sont signées : « Οἱ ἐν Βουκουρεστίῳ Οὐγγροβλαχίαις ἀθηναϊκῆς Ἀκαδημίας φοιτοῦνται ». Xenopol et Erbiceanu, *l. c.*, p. 387.

princes Brancovano et Cantémir, le métropolitain Etienne de Valachie, qui fait des recherches pour trouver la meilleure collection grecque de canons et s'arrête à celle d'Alexie le Rodien, dont il fait traduire le texte de la *Pravila mare*; Varlam, métropolitain de Moldavie et Mitrophane, évêque de Houche. Parmi les boyards, nous trouvons le stolnic Constantin Cantacuzène, oncle de Brancovano et père de Scherban Cantacuzène, prince de Valachie, qui avait étudié la langue hellénique, puis, à Rome, le latin et l'italien et avait passé aussi quelques années à Venise, à Vienne et à Varsovie, où il avait poursuivi ses études, ce qui fit de ce boyard l'un des hommes les plus instruits de la Valachie et le conseiller intime de Brancovano; Michel le spatâr, frère de Constantin qui avait aussi fait ses études en pays étrangers, connaissait la langue grecque, la géographie et l'architecture et avait fait construire plusieurs hôpitaux et monastères; Mathieu Cretzoulescou, le chroniqueur Radou Gretscheanou et son frère Scherban, traducteurs de la Bible. En Moldavie, le logothète Eustratie qui traduit du grec le livre des lois de Basile-le-Loup; le stolnic Elie, dont Cantémir dit qu'il connaît à fond la logique de Porphyre et celle d'Aristotèle et le nomme un sophiste parfait; le spatâr Nicolas Milescoiu. Dans un acte du métropolitain Dosithée et des évêques de Roman, de Houche et de Radaoutzi, nous trouvons intercalée une phrase grecque. Il y avait pourtant certains personnages qui n'étaient pas encore parvenus à posséder complètement le grec et commettaient bien des fautes d'orthographe. Tel était Dosithée, le métropolitain de Moldavie lui-même. Un cahier d'exercices d'un écolier, de l'année 1709, contient entre autres la traduction des Olynthiaques de Démosthènes en grec moderne. Dans le manuscrit où se trouvent les vers en l'honneur de Brancovano, on lit aussi des interprétations juxta-linéaires du Stagyrite et du canon du baptême faites par l'élève Mathieu Cretzoulescou <sup>1</sup>.

Les pays roumains avaient fini par devenir des centres de culture grecque. Ne pouvant répandre leurs idées et la propagande chrétienne étant surtout fortement entravée par les Turcs dans leur propre pays, les Grecs, avaient trouvé dans les provinces danubiennes, moins exposées aux coups des Ottomans,

1. *Généalogie des Cantacuzène*, original, p. 317, 375; Cantémir, *Histoire hiéroglyphique*, édition de l'Académie, p. 64; Xénopol et Erbiceanu, *Sarbarea scolara*, p. 345, 374 et 379; *Uricarul*, IX, p. 131. Les juxta-linéaires ne sont donc pas une invention de nos jours!

un refuge sûr, où ils pouvaient travailler pour répandre la religion chrétienne, seule forme sous laquelle ils s'efforçaient de maintenir encore leur influence sur les peuples de l'empire mahométan. Les princes roumains prêtaient d'autant plus volontiers leur concours aux Grecs, qu'ils croyaient faire œuvre pie en contribuant à la propagation d'une religion qui était aussi la leur. Aussi voyons-nous les Grecs essayer vainement d'établir une imprimerie à Constantinople<sup>1</sup>, et finir par s'adresser à Basile-le-Loup pour le prier de doter l'imprimerie fondée par le prince à Jassy, de caractères grecs, que celui-ci fait mouler à Kiev<sup>2</sup>. Brancovano fit venir de Constantinople, pour installer aussi à Bucarest une imprimerie grecque, le moine Antime d'Ivir, d'origine circassienne, qui obtint plus tard le siège métropolitain de Valachie. Ces imprimeries de Bucarest et de Tschetzouia, près de Jassy faisaient même sortir de leurs presses des livres arabes, pour les chrétiens de cette race qui se trouvaient dans le diocèse d'Antiochie. Ces livres étaient imprimés aux frais des princes et distribués gratuitement aux fidèles, « pour la propagation de la foi »<sup>3</sup>.

Nous trouvons encore bien d'autres livres grecs imprimés à l'étranger aux frais de plusieurs princes des pays roumains. Tels sont les « *Éléments de l'histoire universelle* », par les frères Gliki et Nicolas Leondari, imprimés à Venise en 1677 aux frais du prince grec de Moldavie Antoine Rossetti, et le livre d'histoire de Dosithée, métropolitain de Monemvasie, imprimé dans la même ville en 1684 et dédié à un autre prince grec de Moldavie, Georges Douca<sup>4</sup>.

1. Alexander Helladius, *Status praesens Ecclesiae graecae*, 1714, p. 1 et 4.

2. Voir l'extrait d'une lettre de Sofronie Pociatski, le recteur de l'école de Basile-le-Loup aux frères (moines du séminaire où il avait été recteur) de Kiev, 27 février 1642, publiée dans l'*Archiva* de Jassy, IV, 1893, p. 326.

3. Alexander Helladius, *Status praesens Ecclesiae graecae*, 1714, p. 17 : « *Libros ecclesiasticos etiam in lingua arabica prodierunt* » (on en trouve quelques exemplaires à l'Académie de Bucarest) ; p. 20 : « *Omnes hos libros quos supra diximus gratis Christianis distribuuntur* ». Sur Antime, voir Emile Picot, *Notice sur Antime d'Ivir*, dans *Nouveaux mélanges orientaux*, publication des professeurs de l'École spéciale des langues orientales vivantes, Paris, 1886, p. 531 et suiv. ; Melchisedek, *Biografia mitropolitului Antim Ivireanul in Didahile tinute in metropolia din Bucaresti de Antim Ivireanul*, 1709-1716, Bucaresti, 1888, vol. I. Voir aussi une lettre de Gherasius, patriarche d'Alexandrie, à Brancovano, par laquelle le patriarche prie le prince de faire imprimer une rhétorique, lettre reproduite par Const. Dapontes, apud Erbiceanu, *Crōnicari greci*, p. 99. La liste des livres imprimés à Jassy et Bucarest, dans notre ouvrage roumain, IV, p. 654.

4. Ἐπιτομή τῆς ἱεροκληρικῆς ἱστορίας, 1677, Ἐνετοίησι; Βιβλίον ἱστορικὸν ὑπὸ ἱερωτάτου Μητροπολίτου Μονεμβασίας Δοροθέου, Ἐνετοίησι, 1684. Voir C. Erbiceanu dans la *Revista teologica*, III, p. 248 et 252.



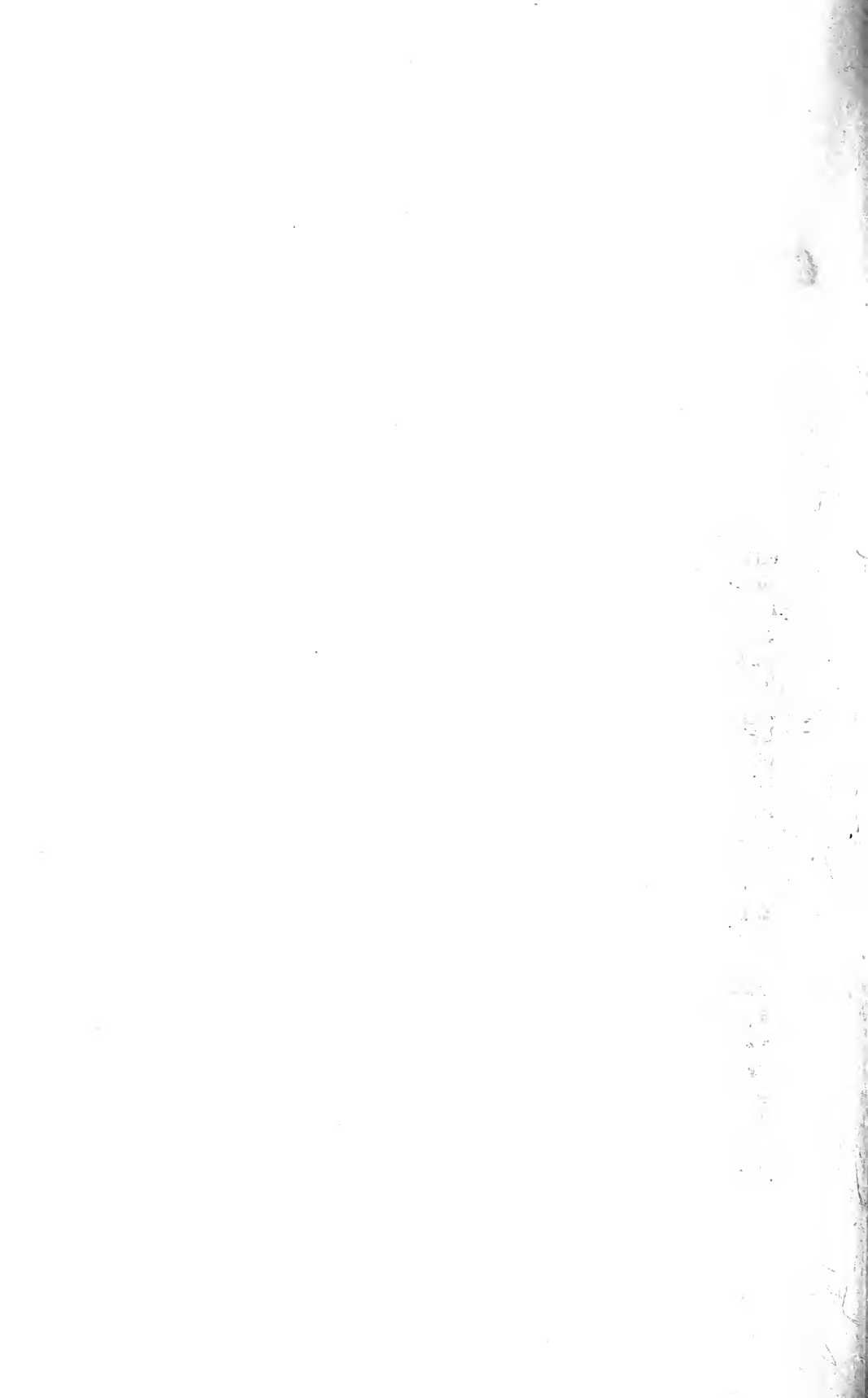
C'est grâce à cette prédominance de la culture grecque dans les pays roumains, et à partir de Mathieu Bassarabe et de Basile-le-Loup que les traductions des textes grecs se font en roumain.



CHAPITRE III

---

LES PHANARIOTES



## Les Mavrocordato

La période de l'histoire des principautés roumaines, comprise entre la défection de Cantémir (1711) et la révolution des Grecs contre l'empire ottoman (1821), porte le nom d'époque des Phanariotes, du nom des princes qui pour la plupart étaient issus du quartier du Phanar à Constantinople. Elle ne saurait cependant signifier l'introduction de l'élément grec dans les pays roumains, introduction que nous avons vu dater de bien plus loin et dont la prépondérance se manifeste déjà sous les règnes de Mathieu Bassarabe en Valachie et de Basile-le-Loup en Moldavie. Aussi est-ce à partir de ces règnes que nous faisons commencer l'histoire moderne des pays roumains, avec la prédominance grecque comme note caractéristique. Nous avons rencontré des princes grecs gouvernant ces pays, des familles grecques s'y établissant et une culture grecque assez développée bien avant le commencement de l'époque phanariote, et nous avons exposé à plusieurs reprises les efforts, d'ailleurs toujours infructueux des pays roumains, pour rejeter cet élément hors de son sein.

Il y a pourtant une distinction à faire entre les Grecs venus dans les principautés antérieurement au XVIII<sup>e</sup> siècle et ceux qui s'y introduisirent dans ce siècle même, auxquels on applique exclusivement le nom de Phanariotes. Ceux qui arrivèrent à une époque antérieure, s'établissant au sein d'une société roumaine, perdaient promptement leur nationalité et devenaient Roumains. Il en fut ainsi des familles Cantacuzène, Douca, Coupar-Rossetti, Ghica, quoiqu'il arrive parfois d'en rencontrer des membres qui sont restés en Orient et qui ont conservé leur caractère grec. Plus l'élément grec s'affermissait dans les pays roumains, plus

la puissance dénationalisatrice de ces pays s'affaiblissait, et les Grecs qui s'y introduisaient à nouveau gardaient leur caractère étranger. Aussi, à l'époque à laquelle nous sommes parvenus, ce sont les Grecs qui tendent à dénationaliser les Roumains, et cette tendance devient de plus en plus marquée. Les Phanariotes représentent donc l'élément grec, introduit dans le sein des Roumains comme principe dissolvant de leur nationalité en faveur de celle des Grecs.

La domination phanariote n'est que la conséquence naturelle de l'affermissement de la prépondérance grecque dans les principautés du Danube ; elle en est le couronnement. Loin d'avoir donné naissance à l'influence grecque, la domination phanariote n'en est que le résultat. Devons-nous attribuer l'introduction des princes phanariotes aux trahisons de Brancovano et de Cantémir, qui auraient poussé la Porte à ne plus avoir confiance dans les princes roumains ?<sup>1</sup>. La preuve la plus évidente qu'il n'en est pas ainsi, c'est que le premier prince phanariote, Nicolas Mavrocordato, précède le règne de Démètre Cantémir et qu'après Brancovano, les Turcs ne nomment pas un Grec à sa place, mais bien un Roumain, Etienne Cantacuzène. C'est dans un autre sens que la domination phanariote est une conséquence de la soumission des pays roumains à l'Empire ottoman. Les Grecs arrivant à être tout-puissants à Constantinople, les pays roumains devaient fatalement devenir leur proie.

DEUXIÈME RÈGNE DE NICOLAS MAVROCORDATO EN MOLDAVIE (1711-1716). — Aussitôt que les Turcs redevinrent maîtres de la Moldavie, ils nommèrent derechef Mavrocordato prince de ce pays. Les circonstances étant très graves, le sultan lui fit même remise des cinquante bourses, somme à laquelle il s'était décidé de vendre — à bien meilleur marché cette fois — le trône de la Moldavie. La nomination de cet homme, qui jouissait auprès de la Porte d'une si grande influence, fut un véritable bienfait pour le pays, vu l'état de surexcitation dans lequel se trouvaient les Turcs et leur désir de tirer une vengeance exemplaire de leurs infidèles sujets. D'autre part, les négociants turcs, qui avaient souffert des pertes considérables d'argent et vu massacrer

1. Opinion assez répandue dans les écrits étrangers concernant l'histoire roumaine : *The Danubians principalities* by a british resident, London, 1854, I, p. 294 ; Elias Regnault, *Histoire politique et sociale des principautés danubiennes*, p. 57 ; Destrilhes, *Confidences sur la Turquie*, Paris, 1858, p. 170, etc.

quelques-uns de leurs membres, réclamaient à grands cris de fortes indemnités ; enfin les soldats de Charles XII, qui n'avait pas encore quitté la Moldavie, y continuaient leurs rapines et leurs brigandages.

Le prince grec, aux prises avec toutes ces difficultés, fit preuve d'une énergie et d'une activité infatigables pour sauver le pays des dangers qui le menaçaient. Il voulait, par la défense de leurs intérêts, ramener les Moldaves à la soumission envers la Porte et les arracher complètement à la sympathie qu'ils éprouvaient pour les Russes. Dans le jugement des réclamations introduites par les négociants turcs, Mavrocordato tâche de réduire leurs prétentions au minimum possible. Il insiste beaucoup auprès de la Porte pour obtenir la grâce des boyards qui s'étaient expatriés avec Cantémir et retire de la prison de Varna les trois boyards : le vornic Loupou, Antioche Jora et le postelnic Macsout, accusés par le vizir Baltagi-Mahomet de trahison envers la Russie.

Les Turcs, n'osant réduire la Moldavie entière en pachalik, n'en établissent pas moins un pacha à Hotin. Un chef tatare, Ali-Beg, demande à la Porte, pour la même raison, la défense plus effective du pays contre les Russes, la cession de la forteresse moldave de Soroca avec le district environnant. La domination des Tatares en Moldavie même, eût rendue inhabitable toute la région située entre le Dniester et le Pruth. Mavrocordato s'oppose avec beaucoup d'énergie aux prétentions des Tatares et va, dans la défense des intérêts moldaves, jusqu'à rappeler aux Ottomans les capitulations qui liaient la Moldavie à la Porte. Nicolas Mavrocordato défend aussi le pays contre les empiètements des Autrichiens, qui avaient commencé l'opération du « déplacement des aigles impériales », opération qui devait devenir plus tard si fatale à la Moldavie. Enfin, le prince rachète aux Tatares un grand nombre de captifs chrétiens, habillant à ses frais ceux d'entre eux qui s'en retournaient complètement nus. Cete défense si chère aux intérêts nationaux oblige même Necoultschea, le chroniqueur le plus hostile aux Grecs, à reconnaître les mérites de Mavrocordato <sup>1</sup>.

Le désintéressement, dont le prince grec avait fait preuve pendant son premier règne en Moldavie, se manifeste aussi pendant le second. Il réduit d'abord les contributions du clergé, puis celles du peuple <sup>2</sup>. Quoique les Turcs, effrayés outre mesure

1. Neculcea dans les *Letopisete*, II, p. 377 ; comp. Acsinte Uricarul, *idem*, p. 152.  
2. Chrysobule pour la réduction du pogonarit, 20 déc. 1714, dans l'*Uricarul* de

par la défection des Moldaves, ne demandassent plus à Mavrocordato pour le maintenir sur le trône, ni argent, ni cadeaux, ils n'exigeaient pas moins de lui des dépenses assez considérables pour l'approvisionnement des forteresses du côté de la Russie : Hotin, Soroca, Bender, qu'ils voulaient tenir en bon état, dans la prévision d'une nouvelle guerre avec les Russes. Voilà pourquoi la gestion financière du pays se solde la première année par un déficit. Mais, au lieu de recourir au moyen toujours pratiqué, et qui rendait précisément les déficits impossibles, le prélèvement d'une nouvelle contribution, Mavrocordato rassemble les boyards, leur rend compte des revenus encaissés, ainsi que des dépenses effectuées par lui et leur prouve qu'il avait dû verser de son propre argent pour les intérêts du pays; il demande en conséquence au divan à certifier par écrit les sommes dont le pays lui restait redevable.

Mavrocordato était donc revenu sur le système qu'il avait voulu mettre en pratique lors de sa première nomination. Il s'intéressait maintenant aussi au sort des boyards et leur témoignait plus de considération. Ce qui avait dû surtout les flatter, c'était la reddition de comptes que le prince grec se crut obligé de leur soumettre. Ce fut la première lueur d'un système constitutionnel qui disparut malheureusement avec le prince qui l'avait inauguré.

Malgré tous les efforts de Mavrocordato pour gagner les sympathies du peuple moldave, il sentait bien qu'une répulsion instinctive l'empêchait de se rapprocher de lui. Aussi ne négligeait-il pas de renforcer autant que possible l'élément grec, le seul sur lequel il savait que la race qu'il représentait pouvait s'appuyer. Il vient en aide de toutes les manières aux monastères grecs de l'Orient, reçoit la visite de plusieurs patriarches grecs qui venaient s'enquérir de l'état des couvents dédiés aux saints lieux, entre autres celle du patriarche Samuel d'Alexandrie, qui fit en même temps une quête en Moldavie, « dont il retira plus qu'il n'avait espéré »<sup>1</sup>. Cette visite du patriarche Samuel et le désir qu'il avait de lui être en tous points agréable, poussa le prince philosophe à commettre un acte de la plus flagrante iniquité; dans le but de favoriser le représentant du clergé grec.

Th. Codrescu, I, p. 42; celui pour la réduction de la goschtina, 1712, *idem*, V, p. 248. Comp. aussi Acsinte Uricarul, dans les *Letopisete*, III, p. 182, 184 et 188.

1. Acsinte Uricarul, *Letopisete*, III, p. 181.



Le monastère de Hangou, dédié à la patriarchie d'Alexandrie, avait intenté, à la femme de feu le vistiarnic Elie Cantacuzène, un procès pour la restitution de deux terres. La boyaresse refusait de livrer les terres réclamées, pour l'excellente raison que ces terres, ayant été échangées par son mari contre deux autres terres du monastère de Hangou, ce dernier lui avait donné, comme équivalent, des propriétés qui ne lui appartenaient point et dont le vistiarnic avait été évincé par le véritable propriétaire. Quoiqu'il fût évident que l'échange était nul, et cela même d'après les coutumes du pays <sup>1</sup>, le divan de Mavrocordato, menacé de sa plus terrible vengeance, dut violenter le droit, dépouiller de ses biens la vistiarnicessse Marie et donner ses terres aux insatiables moines. Ce n'est que sous le successeur de Mavrocordato, Michel Racovitza, que Marie Cantacuzène revendiqua à nouveau ses terres <sup>2</sup> et put les soustraire à la griffe du clergé grec <sup>3</sup>.

Ce procès révèle un triste état de la société : le droit de propriété, la base de l'ordre social, soumis à toutes les vicissitudes de la politique ; les juges, le métropolitain, les évêques et les grands boyards, forcés par la peur de commettre la plus criante des injustices et d'enlever à une veuve le pain de ses enfants pour en repaître des moines inassouvis. Et le clergé ! le représentant de la divinité sur la terre, venant avec une hypocrite sainteté, la parole de Dieu sur les lèvres et dans le cœur les passions de l'enfer, dépouiller riches et pauvres pour vivre à leurs dépens.

Le règne de Mavrocordato témoigne encore d'une autre importance au point de vue des relations de l'empire ottoman avec les puissances européennes. On sait que, quoiqu'elle eût reçu depuis longtemps à Constantinople des représentants des puissances chrétiennes, la Porte n'avait jamais accredité des agents spéciaux auprès des différentes cours avec lesquelles elle se trouvait en relations. Les moyens d'information de la Porte étaient donc des plus restreints. Tant que sa force avait été irrésistible, elle n'en avait pas eu un trop grand besoin. Mais il en était autrement, depuis que son affaiblissement devait la pousser à recourir aussi à la diplomatie. Ce fut cette nécessité qui la détermina à créer le

1. Voir ci-dessus, p. 41.

2. Les coutumes roumaines ne connaissent pas le principe de la chose jugée ; plus haut, p. 43.

3. Acsinté Uricarul, *Letopisete*, III, p. 186 ; chrysobule de Michel Racovitza, 1718, dans l'*Uricarul*, V, p. 363. Comp. notre étude sur ce procès dans les *Convorbiri literare*, XX, p. 1058

poste de grand dragoman à Constantinople. Le troisième en date de ces dignitaires, Nicolas Mavrocordato, ayant été nommé prince de Moldavie, il conserva dans sa nouvelle position l'habitude de recueillir des informations sur la situation politique de l'Europe, chose qu'il avait pratiquée dans son ancienne fonction. C'est ainsi que les princes des pays roumains, qui dorénavant seront presque toujours des ex-dragomans de la Porte, deviendront des agents indispensables de la politique extérieure de l'empire ottoman <sup>1</sup>.

En l'année 1716, la guerre éclate entre l'Autriche et la Turquie, et celle-ci ayant besoin d'un homme éprouvé en Valachie, transfère Nicolas Mavrocordato dans cette province et donne la Moldavie à Michel Racovitza, celui-là même qui avait failli trahir les Turcs pour Pierre-le-Grand.

ETIENNE CANTACUZÈNE EN VALACHIE (1714-1716). — Etienne Cantacuzène était le fils du stolnic Constantin, d'abord l'ami et le conseiller, et plus tard l'ennemi le plus acharné de Brancovano. De concert avec son père, il avait mis tout en œuvre pour amener la perte de Brancovano. Craignant que le prince déposé ne se justifiât à Constantinople, il fait tous ses efforts pour lui ôter la vie et envoie à la Porte une foule de plaignants, pris parmi les boyards aussi bien que parmi le peuple, pour accuser Brancovano d'avoir été l'oppresser du pays. Ce fut toujours lui qui, avec son père, fournit aux Turcs les preuves écrites de la trahison de Brancovano : sa correspondance avec les Russes et avec les Allemands.

Etienne Cantacuzène devait poursuivre contre la famille, les amis et les protégés de Brancovano la haine qu'il avait nourrie contre ce dernier. Mais, n'osant attenter à leur vie, de crainte de déplaire à la Porte, où il n'eût jamais une position bien assurée, il les frappait dans leur avoir et les réduisait à la mendicité par des confiscations réitérées <sup>2</sup>.

Quoique Cantacuzène eût dénoncé Brancovano à la Porte pour sa traîtresse conduite, il n'en suivit pas moins ses traces, car il passa lui aussi du côté des Allemands. Il finit par payer cette faute tout aussi chèrement que son devancier. Les Turcs

1. Acsinte Uricarul, *Letopisete*, III, p. 146 ; De Bonnac à l'abbé Dubois, 10 mai 1709, *Documente*, suppl., I, p. 446.

2. *Chron. anonyme* dans le *Mag. ist.*, V, p. 179.

voulaient noyer dans le sang les essais répétés de trahison qui leur venaient des bords du Danube.

Encouragés par le succès qu'ils venaient de remporter sur Pierre-le-Grand, surtout par la reprise d'Azow, les Turcs s'imaginent que le moment est venu où ils pourront briser aussi les chaînes que leur avait imposées la paix de Carlowitz. Ils commencent par les Vénitiens, sur lesquels ils voulaient reconquérir la Morée.

Les Turcs étaient d'ailleurs obligés de faire continuellement la guerre. Un document du temps explique très bien cette nécessité fatale que leur constitution sociale leur imposait. « Ils sont presque tous soldats et bien faible est le nombre de ceux qui s'occupent de la culture de la terre ou des arts industriels ; ce sont les chrétiens qui les remplacent dans ces occupations. La nourriture des Turcs, c'est la guerre ; lorsque celle-ci fait défaut, le cœur et la vie leur manquent. Aussitôt qu'ils ne sont pas lancés contre les chrétiens, ils sont forcés de se révolter contre leurs sultans et de s'entre déchirer par des guerres civiles. En un mot, la guerre c'est la vie des Turcs ; la paix, c'est leur mort »<sup>1</sup>.

Le prétexte de la guerre fut facile à trouver : le refus de Venise de livrer quelques troupes monténégrines, battues par les Turcs, qui s'étaient réfugiées dans la ville de Cattaro. En décembre 1714 la guerre était déclarée et les Turcs, attaquant aussitôt les possessions cédées à la République, deviennent en peu de temps maîtres de Corinthe, puis de la capitale, Napoléon de Romania, et ferment tous leurs ports aux marchandises de Venise.

L'empire allemand, qui avait terminé par les traités d'Utrecht et de Rastadt la guerre de la succession d'Espagne, inquiet des progrès des Turcs, qui parlaient déjà de reconquérir toutes les possessions perdues par eux à la suite du traité de Carlowitz, conclut, d'après les conseils d'Eugène de Savoie, un traité d'alliance avec la république de Venise et déclare la guerre à la Porte au mois d'avril 1716. « La raison principale qui poussa l'Autriche à le faire fut l'établissement de pachas turcs à Hotin et à Bender, mesures qui semblaient précéder la transformation de la Moldavie en pachalik. Cette circonstance aurait mis en péril la domination allemande sur la Transylvanie, par suite de

1. Risposta in sei capi sopra il proposto se Cesare ha giusta causa di mover guerra al Turco, 1714-1716, *Documente*, c. pr., VI, p. 141.

l'attaque plus facile de cette province de la part des Turcs, comme aussi par l'encouragement à la révolte de la turbulente nation maghyare »<sup>1</sup>.

Etienne Cantacuzène était placé entre les deux empires dans la même position que Brancovano lors de la lutte des Turcs contre la Ligue-Sainte. Il fut loin pourtant de suivre la politique bien plus sage de son prédécesseur et il se jeta au contraire tête baissée dans le parti allemand ; mais, surpris par les Turcs pendant un hiver rigoureux, qui rendait la fuite impossible, il fut emmené à Constantinople, où les Turcs lui firent trancher la tête ainsi qu'à son père. La Némésis de l'histoire, si tant est qu'elle existe, vengeait maintenant sur les Cantacuzène les dénonciations et la mort de Brancovano. A la place d'Etienne Cantacuzène, les Turcs appelèrent en Valachie, pour les aider dans leur lutte contre les Allemands, leur homme de confiance, le prince de Moldavie, Nicolas Mavrocordato (1716).

NICOLAS MAVROCORDATO EN VALACHIE (1716-1730). — Les Turcs qui avaient vu avec plaisir l'habileté avec laquelle Mavrocordato avait réussi à ramener à la soumission envers eux les habitants de la Moldavie, le transférèrent en Valachie, pour l'y employer aussi à calmer les esprits des boyards qui, aussitôt la guerre déclarée, avaient manifesté leurs sympathies pour les Allemands et avaient émigré en grand nombre en Transylvanie.

Mavrocordato pensa devoir procéder d'abord avec douceur ; il réduisit les contributions et proclama une amnistie générale pour tous ceux qui auraient commis des fautes avant son arrivée. Mais les succès des Impériaux et surtout leur victoire d'Oradia mare (Grosswardein) du 3 août 1716, suivie de la prise de Temichoara, jeta un nombre toujours plus grand de boyards dans les bras des Allemands. Entre autres défections plus graves se signalaient celle du capitaine Obedeanou, chargé de la défense des frontières, et celle des boyards Barbou Cornea et Radou Bengescou qui livrèrent Tirgoul-Jiouloui aux mains des Allemands.

Mavrocordato, voyant que la douceur ne servait à rien, a recours à la rigueur et commence à persécuter et à punir les boyards qu'il soupçonnait d'intelligence avec les Impériaux. Plusieurs boyards périrent au milieu des tourments ; d'autres,

1. Risposta, citée note préc., *Documente*, c. pr., p. 143.

comme le spatar Michel Cantacuzène et Radou Doudescou, sont envoyés à Adrianople, où les Turcs les font étrangler. Il en est de même d'un boyard moldave, le vornic Loupou, accusé d'entente avec les Russes. Un autre boyard de la famille des Balatschanou, ne pouvant payer une somme que le prince lui avait imposée comme amende, s'écrie dans un moment de désespoir : « Dieu veuille amener les Allemands dans ce malheureux pays pour le délivrer des souffrances qu'il endure »<sup>1</sup>. Ces paroles furent rapportées à Mavrocordato, qui ordonna immédiatement la mise à mort de Balatschanou<sup>2</sup>. Un autre boyard, Jean Brezoïanou, « a la tête coupée en quatre ou cinq coups ». Le métropolitain Antim est étranglé sur la route d'Andrinople ; les femmes et les enfants des boyards qui s'enfuyaient étaient soumis à la torture<sup>3</sup>. En un mot, le prince grec, qui avait fait jusqu'alors patte de velours, montrait qu'il savait au besoin user aussi de ses griffes. Il se montrait aussi cruel et vindicatif qu'il avait été doux et humain, car chez lui tout était calculé, et ses sentiments n'avaient guère d'empire sur sa raison.

Sa violence ne fit pourtant qu'accroître le nombre des défections ; de bien des côtés on entendait répéter le vœu de Balatschanou : « Si les Allemands venaient enfin pour nous délivrer des Turcs ! »<sup>3</sup> Les boyards, qui en apparence étaient restés fidèles à Mavrocordato, s'unissent aussi aux Allemands, les font venir en secret à Bucarest et leur livrent le prince qui est conduit prisonnier à Brachow, en Transylvanie. Aussitôt que cette nouvelle fut répandue dans le pays, une grande partie de la classe des boyards et le peuple en entier se prononcèrent pour les Allemands. La milice valaque passa aussi de leur côté, « de sorte que l'on ne savait plus quel était le maître du pays, le Turc ou l'Allemand »<sup>4</sup>.

La Porte nomme, à la place du prince prisonnier, son frère, Jean Mavrocordato, pour administrer provisoirement la Valachie ; il était aussi dragoman de la Porte. Le caïmacam procédant avec

1. Del Chiaro, *Revoluzioni*, p. 216-218 ; Neculcea, *Letopisete*, II, p. 387.

2. Lettre de Manu Apostol de Brachow, 18 sept. 1716, *Documente*, c. pr., VI, p. 158 ; De Tige à Steinville, 21 sept. 1716, *idem*, p. 159 ; un rapport allemand du 10 oct. 1716, *idem*, p. 160.

3. Lettre de 1716 sans date lunaire, *Documente*, c. pr., VI, p. 168 : « Wir wollen Tag und Nacht bitten dass Ihrer röm. Khays. Mays. waffen gesegnet und wider den Erbfeind floriren möchten ». Rapport du 11 octobre 1716, *idem*, p. 161 : « Tout le monde souhaite l'arrivée des Allemands pour être délivré ».

4. Neulai Mustea, *Letopisete*, III, p. 62 ; Alexandre Amiras, *idem*, p. 112 ; Del Chiaro, *Revoluzioni*, p. 223.

plus de sévérité encore envers les boyards, ceux-ci se plaignent au général Eugène de Savoie et envoient une députation à Vienne pour offrir à l'empereur la soumission du pays et demander comme prince, Georges, fils de Scherban Cantacuzène<sup>1</sup>.

Le caïmacam désirait cependant changer son règne provisoire en un règne définitif. Comme il savait que les Turcs lui préféreraient toujours son frère, il voulait aider les Allemands dans la conquête de la Valachie, à la condition qu'ils le reconnussent comme prince, dans le cas où le pays leur resterait. Une correspondance assez active s'engage bientôt entre le caïmacam et les autorités militaires allemandes ; mais le Grec prend toujours la précaution de ne pas signer ses lettres ; il se souvenait de Brancovano et de Cantacuzène. Le général Steinville, voyant que les services rendus par Jean Mavrocordato aux Allemands ne laissaient pas que d'être très importants, conseille à l'empereur de ne pas se hâter de proclamer comme prince Georges Cantacuzène<sup>2</sup>. Mavrocordato poursuivait surtout un plan : c'était celui d'arriver à être nommé délégué de la Porte pour les négociations, afin de pouvoir servir les Allemands comme l'avait fait son père l'Exaporite.

Mais le caïmacam voulait tirer aussi un profit pécuniaire de sa situation. L'Autriche était forcée à cette époque, malgré ses victoires, de chercher à se réconcilier avec les Turcs, parce qu'Alberoni, ministre de Philippe V, roi d'Espagne, menaçait d'attaquer les provinces autrichiennes de l'Italie. Aussi des négociations pour le rétablissement de la paix avaient-elles été entamées à Andrinople. Jean Mavrocordato, qui avait obtenu d'être nommé délégué de la Porte, effrayé, avant de partir pour cette ville, les boyards du parti contraire à la soumission aux Allemands, en leur disant que les Turcs étaient disposés à céder leur pays à l'empereur, et leur demande deux cents bourses pour acheter les dignitaires turcs et les empêcher de céder la Valachie à leurs ennemis.

Il faut vraiment s'étonner de la simplicité des boyards, qui ajoutèrent foi à un pareil conte. On comprend en effet que les Turcs se laissassent acheter pour céder leurs provinces ; mais

1. Marquis de Bonnac au roi, 24 déc. 1716, *Documente*, suppl., I, p. 435 ; Chronique de Radou Popescou dans le *Mag. ist.*, IV, p. 95 ; les boyards valaques à Eugène de Savoie, 14 sept. 1717, *Documente*, c. pr., VI, p. 192.

2. Voir la correspondance échangée entre Mavrocordato et le général Steinville et autres lettres y relatives de l'année 1717 dans les *Documente*, c. pr., VI, p. 169-198.

qu'ils dussent recevoir de l'argent *pour ne pas le faire*, c'était insensé. Aussitôt arrivé à Andrinople, le Grec rusé se hâta d'écrire aux boyards pour leur demander deux cents autres bourses, que ceux-ci s'empressent de lui envoyer <sup>1</sup>.

Quelle différence avec son frère Nicolas !

La conclusion de la paix était rendue difficile surtout à cause de la prétention des Allemands d'obtenir la Valachie. Leurs partisans parmi les boyards insistaient de toutes leurs forces pour que le pays ne restât plus sous l'autorité des Turcs. Ils prenaient la peine d'indiquer eux-mêmes aux Allemands les avantages que la possession de la Valachie leur procureraient. « Les Turcs perdraient tous les profits qu'ils en retiraient maintenant et surtout les approvisionnements de leurs armées ; ils ne pourraient plus naviguer librement sur le Danube pour transporter tout ce dont ils avaient besoin pour la guerre ; ils perdraient la possibilité de jeter des ponts sur le fleuve. Par contre, l'Autriche gagnerait la sûreté de la possession de la Transylvanie, sans être obligée d'y entretenir une garnison ; ce serait elle qui tirerait de la Valachie tous les avantages qui profitaient maintenant aux Turcs ; elle pourrait construire des navires marchands en se procurant en Valachie tous les matériaux nécessaires presque gratuitement, tels que le bois, le fer, le goudron et le chanvre ; enfin c'est elle qui tirerait avantage du commerce sur le Danube » <sup>2</sup>.

L'Autriche fut cependant forcée, par la tournure que prirent les affaires italiennes, de conclure la paix avec les Turcs à Passarowitz, en 1718, et, malgré ses victoires, de se contenter seulement de l'Olténie et de la Serbie, laissant la grande Valachie toujours sous la domination des Turcs. Les Allemands avaient commencé par renouveler la demande qu'ils avaient faite à Carlowitz, celle de partager la suzeraineté sur les deux provinces roumaines avec la Turquie ; c'eût été un moyen indirect de se substituer à leur autorité. Le sultan s'y opposa de toutes ses forces, menacé qu'il était d'une révolution dans le cas où il aurait cédé ; les Turcs préférèrent aliéner complètement une partie qu'indirectement le tout <sup>3</sup>.

Il aurait certes mieux valu pour les pays roumains de passer

1. Les députés valaques de Vienne aux émigrés de Braschov, 7 mai 1718, *Documente*, suppl., I, p. 212 ; les députés valaques à Eugène de Savoie, 23 sept. 1717, *idem*, p. 197.

2. Voir cet intéressant document dans le *Mag. ist.*, IV, p. 189.

3. Instructions de l'empereur Charles VI à Eugène de Savoie, 13 oct. 1717, *Documente*, c. pr., VI, p. 205 ; Virmond et Talma à l'empereur, 10 juin 1718, *idem*, p. 224.

*en entier* sous la domination de l'Autriche. Leur démembrement futur <sup>1</sup> aurait été rendu impossible, et les Roumains des provinces danubiennes, s'unissant en un seul corps avec ceux de Transylvanie, ce peuple aurait constitué dans le sein de la monarchie des Habsbourg un élément puissant, indiqué de soi-même comme associé au dualisme organisé en 1867 au profit des Hongrois. Mais des considérations sur ce qui aurait pu advenir sont parfaitement déplacées dans l'histoire, qui déroule d'une manière fatale les chaînons de ses faits et où tout ce qui arrive devait arriver.

Jean Mavrocordato se convainquit, dès le début des négociations, que la Valachie entière ne serait pas cédée aux Allemands et que son plan de devenir par leur aide prince de ce pays échouerait. Il s'imagina alors que s'il travaillait en sens inverse et empêchait même l'Olténie de tomber entre les mains des vainqueurs, les Turcs lui laisseraient la principauté par reconnaissance. Il commence donc à intriguer contre la cession de l'Olténie, sans nullement s'inquiéter de ce que sa conduite avait de contradictoire. Mais les Allemands, qui possédaient ses lettres, menacèrent de le dénoncer s'il faisait mine d'entraver les négociations. Il demande alors lâchement pardon aux Allemands et les prie de lui accorder un refuge en Autriche en cas de danger. Et ce fut pourtant Jean Mavrocordato qui représentait les Turcs aux négociations pour la paix de Passarowitz <sup>2</sup>. Le fils était digne du père qui avait joué un rôle en tout pareil au congrès de Carlowitz.

La paix signée, Nicolas Mavrocordato fut rendu à la liberté. Pour échapper à la concurrence de son frère qui avait commencé à faire jouer les bourses, afin d'obtenir par l'argent ce qu'il n'avait pu faire par l'intrigue, Nicolas le fit empoisonner. Jean mourut subitement à Bucarest, aussitôt après l'arrivée de son frère à Constantinople <sup>3</sup>.

Quoique Nicolas Mavrocordato eût été forcé de faire des dépenses considérables à Constantinople pour combattre les

1. La Bucovine ravie par l'Autriche en 1775 ; la Bessarabie par la Russie en 1812. Voir plus bas.

2. De Theyls à Eug. de Savoie, 19 juin 1718, *idem*, p. 225 ; Virmond à OËttel-20 juin 1718, *idem*, p. 227 ; Virmond à l'emp., 20 juin 1718, *idem*, p. 228 ; ordre du sultan qui nomme Jean Mavrocordato comme troisième plénipotentiaire aux conférences, 1718, *idem*, p. 238.

3. Raicevich, *Osservazioni storiche, naturale et politiche intorno la Valachia e la Moldavia*, Napoli, 1788, p. 25 : « Giovanni Mavrocordato principe di Vallachia avenelato dal fratello Nicolo ».



intrigues de son frère, nous ne le voyons nullement se départir de la ligne de conduite qu'il s'était tracée de ne pas pressurer le pays. Il affecte tous ses revenus domaniaux au service du pays et, pour empêcher l'augmentation des contributions, il fait réduire par la Porte le tribut de la Valachie de 500 à 360 bourses, proportionnellement à la diminution de son territoire ; il fait abandonner aux Turcs la région qu'ils avaient occupée autour de Braïla, ainsi que la prétention qu'ils élevaient, d'obliger le pays à payer intégralement à la Porte tout ce qu'il lui devait depuis vingt ans. Enfin Mavrocordato introduit une mesure qui, si elle avait pu prendre racine, aurait beaucoup amélioré le sort des habitants. Il introduit la fixité des contributions, disposant qu'elles seraient payées en quatre termes par an sous le nom de *quarts* (*schfertouri*). Il établit en Valachie, ainsi qu'il l'avait fait pour la Moldavie, la mesure de rendre annuellement au divan compte de sa gestion financière <sup>1</sup>.

Nicolas Mavrocordato meurt sur le trône et est enterré au monastère de Vacareschti le 3 septembre 1730 <sup>2</sup>.

Avant de caractériser le règne du premier Phanariote, examinons celui d'un prince de sang roumain, Michel Racovitza, que nous avons déjà vu régner à deux reprises auparavant, mais dont le caractère put se développer plus complètement pendant son troisième règne en Moldavie, qui s'étend parallèlement à celui de Mavrocordato en Valachie, de 1716 à 1727.

MICHEL RACOVITZA EN MOLDAVIE. — Pour tout autre peuple que les Turcs, la nomination de Michel Racovitza au trône de la principauté moldave serait une énigme insoluble. Car ce Racovitza n'était autre que le prince qui quelques années auparavant avait été conduit chargé de chaînes, à Constantinople, sous l'accusation, du reste bien fondée, d'entente avec la Russie ! Mais l'or pouvait tout à Constantinople. Quand on se rappelle que Grégoire Ghica fut replacé sur le trône de Valachie absolument dans les mêmes conditions, la nomination de Racovitza ne saurait plus causer de surprise <sup>3</sup>.

Quoique dans les premiers moments le pays se fût réjoui de ce

1. Chronique de Radu Popescu dans le *Mag. ist.*, p. 141.

2. Voir son épitaphe dans Emile Legrand, *Généalogie des Mavrocordato*, p. 26.

3. Le chroniqueur Alexandre Amiras, *Letopisetete*, III, p. 112, dit que « ce règne coûta beaucoup d'argent ». Ci-dessus, p. 59 et 69.

qu'un prince de sang roumain venait occuper le trône, il en vint bientôt à regretter le Grec, lorsque, pour payer ses nombreux créanciers, Racovitza eut recours au moyen ordinaire, employé par les princes en pareille occurrence, le prélèvement de lourdes contributions. Il détruisait en un instant toute l'œuvre d'économie et d'ordre que Mavrocordato avait su réaliser dans les finances.

Cette conduite arbitraire du prince poussa d'autant plus le peuple à se jeter dans les bras des Allemands. Ceux-ci voyant que l'entreprise contre Mavrocordato leur avait si bien réussi, veulent tenter le même coup contre Michel Racovitza. Mais le prince appelle les Tatares à son secours et ceux-ci battent et font prisonnier le capitaine Ferentz, auquel Racovitza fait trancher la tête <sup>1</sup>.

Si les Allemands n'arrivèrent pas à s'emparer du prince moldave, ils réussirent néanmoins à réduire la Moldavie aux abois par le soi-disant secours que les Tatares avaient apporté à Racovitza contre ses ennemis et la mirent dans l'impossibilité d'agir contre l'empire allemand <sup>2</sup>. Le prince lui-même les encourage dans leurs rapines, les poussant à saccager les districts qui avaient voulu se soulever. Une autre circonstance donnera une idée de l'extrême faiblesse du gouvernement de Racovitza : deux cents Hongrois du parti de Racotzi, qui s'était soulevé contre les Allemands, sont envoyés par les Turcs pour passer l'hiver en Moldavie. On ne saurait s'imaginer les désordres épouvantables auxquels cette poignée d'hommes, protégée par les Turcs, osa se livrer. Le prince n'eut pourtant pas le courage de faire acte d'autorité vis-à-vis d'eux. Il s'efforça seulement de calmer leur sauvagerie par des prières. Une famine effrayante fut la conséquence fatale de tant de maux, qu'une peste horrible vint bientôt aggraver. Un incendie qui dévora plus de la moitié de la ville de Jassy mit le comble à tous ces malheurs. Le chroniqueur qui raconte toutes ces calamités <sup>3</sup> ne trouve cependant pas d'autre réflexion à faire que les paroles de Salomon, que « Dieu éprouve ceux qu'il aime, afin qu'ils se corrigent ». Il est de fait que tant

1. Neculcea dans les *Letopisete*, II, p. 388 ; Neculai Mustea, *idem*, III, p. 64 ; Chronique de Kiparissa dans l'*Arhiva* de Jassy, I, 1890, p. 85 ; chrysobule de M. Racovitza de 1717, *Uricarul*, III, p. 49 ; un autre du même prince, *idem*, p. 51. Trois autres documents publiés dans les *Convorbiri literare*, XIX, p. 762. L'inscription sur la croix de Ferentz, *Uricarul*, IV, p. 312.

2. Eug. de Savoie à Steinville, 24 sept. 1717, *Documente*, c. pr., VI, p. 200.

3. Alexandre Amiras, *Letopisetele*, III, p. 76.

de maux accumulés n'auraient pu être supportés, sans ce fatalisme religieux qui trouve dans l'amour du ciel une consolation pour les horreurs de la terre.

Lorsque le pays fut délivré de ces fléaux et que quelques bonnes récoltes l'eurent un peu remis, Racovitza pensa que le temps était venu de songer à amasser pour lui-même une fortune. Il augmenta le nombre des impôts, en ajoutant toujours de nouveaux à ceux qu'il avait trouvé établis, sans oublier les *quarts*, par lesquels Mavrocordato avait pourtant voulu remplacer toutes les autres contributions.

Bien que d'origine moldave, Racovitza était entouré de Grecs qui pressuraient le pays à l'exemple du prince. Il avait même comme grand trésorier un Turc, Hassan-Hagi-Osmanoglou, qu'il conserva dans ce poste pendant tout son règne.

Un autre caractère de la vie de cette époque nous sera dévoilé par la circonstance suivante. Une dénonciation fut faite au prince, que les Juifs, d'après une habitude qu'on leur attribuait partout en Europe, avaient égorgé un enfant chrétien pour arroser de son sang leurs pains azymes. Racovitza imagina la monstruosité suivante pour découvrir le crime : il força le prétendu coupable de percer avec une alêne son propre enfant et de lui tirer du sang, comme on prétendait qu'il l'avait fait à l'enfant chrétien. Cette cruauté n'avait pas même le mérite d'être sincère, car Racovitza ne voulait par là que forcer les Juifs à se racheter par de l'or. Afin de mettre un terme à cette exploitation, les Juifs furent forcés de recourir à Constantinople pour obtenir, moyennant finances, un firman qui ordonnât à Racovitza de les laisser en paix<sup>1</sup>.

Michel Racovitza s'était mis en tête d'obtenir le trône de Valachie, qu'il demandait aux Turcs comme récompense de la défaite infligée aux Allemands. Mais Mavrocordato qui, en sa qualité d'agent diplomatique de la Porte (rôle auquel l'illettré Racovitza ne pouvait prétendre), avait précisément à cette époque communiqué au sultan deux traités secrets : l'un entre l'Autriche et la France, l'autre, encore plus important, entre la même puissance et la Russie, eut bientôt fait de se débarrasser

1. Alexandre Amiras, *Letopisetete*, III, p. 432, confirmé par un rapport de l'ambassadeur français de Constantinople d'Usson Alion aux affaires étrangères 29 juin, 1726, *Documente*, suppl., I, p. 435 : « Michel Racovitza a accusé les Juifs qui sont dans sa principauté d'avoir fait mourir un enfant pour verser son sang dans leurs pains azymes ».

de son rival, car il le fit destituer et conduire à Constantinople<sup>1</sup>.

Si nous établissons un parallèle entre le prince grec et le prince moldave, l'immense supériorité du premier se dégage aussitôt. Autant l'étranger est désintéressé, autant l'indigène est rapace et insatiable ; autant Mavrocordato se montre administrateur intelligent et désireux de calmer l'effervescence des esprits, autant Racovitza les excite, en permettant aux Tatares de ravager le pays, pour punir ceux qui s'étaient soulevés contre lui. Pendant que Mavrocordato dépensait ses propres deniers pour payer les dettes du pays et abolissait plusieurs impôts déjà existants, Racovitza en établissait d'autres dans le seul but de s'enrichir personnellement. Si le prince moldave fut plus heureux que Mavrocordato dans ses exploits contre les Allemands, ses succès ne furent pas dûs à sa capacité, mais bien au secours des Tatares. Les deux princes jouissaient vis-à-vis des Turcs d'une grande influence, l'un par son passé, où il leur avait rendu tant de services, l'autre par sa victoire contre les Allemands ; mais, tandis que Mavrocordato employait cette influence pour le bien du pays sur lequel il régnait, en le défendant contre les Turcs, Racovitza s'efforçait d'obtenir d'eux la remise de la moitié du tribut, qu'il ne cessait pourtant d'encaisser à son profit. Si le Phanariote basait sa puissance sur les Grecs, et il n'était que très naturel qu'il s'entourât de son élément, comment justifier le Moldave qui, lui aussi, employait des Grecs et même des Turcs dans son administration ! La différence entre Mavrocordato et Racovitza ne résidait pas dans le fait que le premier représentait le régime grec et le second le régime national, mais bien dans ceci que le Grec était un homme de valeur et Racovitza une nature ordinaire. L'un avait compris que l'administration d'un peuple était d'un intérêt supérieur et général ; l'autre, ne cherchant pas à s'élever au-dessus du commun, ne la considérait que comme un moyen de soigner ses intérêts personnels. Enfin, si le prince grec prend soin des affaires de ses co-nationaux et méconnaît la justice dans le procès de la vistiarnicessse Marie, Michel Racovitza qui torture les Juifs, non pour défendre

1. Voir sur cette destitution de Racovitza plusieurs rapports des résidents allemands dans Hurmuzaki, *Fragments*, V, p. 7-11. Les Turcs faisaient le compte fantastique que la fortune de Racovitza devait s'élever à 1200 bourses, s'il n'avait économisé que 100 bourses par an durant ses douze années de règne. D'Andressel aux aff. étrangères, 21 déc. 1726, *Documente*, suppl., I, p. 462.

les Roumains, mais bien pour faire de l'or, est un personnage tout simplement repoussant.

CONSTANTIN MAVROCORDATO ET GRÉGOIRE GHICA (1727-1741). — Michel Racovitza, destitué en 1727 sur la demande de Nicolas Mavrocordato, avait été remplacé en Moldavie par le dragoman de la Porte, Grégoire Ghica, pendant qu'en Valachie, à la mort de Nicolas, en 1730, le trône était échu à son fils, Constantin Mavrocordato.

Dans l'intervalle de 1730 à 1741, les deux princes échangent mutuellement par trois fois leurs trônes respectifs : 1730 (1727)-1733, Constantin Mavrocordato règne en Valachie et Grégoire Ghica en Moldavie ; 1733-1735, Constantin Mavrocordato passe en Moldavie et Grégoire Ghica en Valachie ; 1735-1741, Constantin Mavrocordato retourne en Valachie et Ghica en Moldavie. Pendant ces derniers règnes intervient la guerre entre l'Autriche alliée à la Russie, et la Porte.

Pour quelle raison les Turcs imposaient-ils à ces princes de pareils déplacements ? C'est qu'effrayés par les défections réitérées des *gospodars* de Moldavie et de Valachie, ils n'osaient plus, comme autrefois, confier ces dignités à n'importe qui offrait le plus d'argent et ne s'adressaient qu'à des hommes sur lesquels ils pensaient pouvoir compter. Mais le nombre de ces derniers était très restreint ; il n'y avait pour le moment en vue que le fils de Nicolas Mavrocordato et l'ex-dragoman Grégoire Ghica. La concurrence pour les trônes roumains aurait été pour ainsi dire annulée. Mais l'habileté de la Porte dans l'art de soutirer l'argent trouva bientôt le moyen d'écartier l'obstacle qui provenait du manque de concurrents. Elle introduisit un nouveau système, celui de transférer les princes d'un pays à l'autre, et de leur faire payer ce changement de gouvernement comme une nouvelle nomination. Mais il y avait encore autre chose. La Valachie étant plus riche que la Moldavie qui avait eu tant à souffrir dans le passé, le prince qui occupait son trône s'efforçait de s'y maintenir à tout prix, pendant que celui de Moldavie tâchait de passer en Valachie<sup>1</sup>. Le prince de ce dernier pays donnait aux Turcs de l'argent pour ne pas être transféré en Moldavie, et celui de Moldavie leur en versait pour être envoyé

1. Neculcea dans les *Letopisete*, II, p. 419 : « Tara Munteneasca fiind mai bogata decit Moldova ». La *chronique de Dapontès* dans C. Erbiceanu, *Cronicarii greci*, p. 9 ; Enache Cogalniceanu, *Letopisete*, III, p. 200.

à Bucarest. Les Turcs avaient pris encore la précaution de conserver à côté des deux princes grecs, auxquels ils faisaient faire ainsi la navette entre Jassy et Bucarest, Michel Racovitza comme troisième concurrent<sup>1</sup>. Si les Turcs s'étaient entendus dans la conduite de leurs affaires comme dans l'art de faire de l'argent, on ne les verrait pas aujourd'hui réduits à l'état où ils sont.

Grégoire Ghica était le petit-fils du prince du même nom qui avait régné par deux fois en Valachie vers la fin du siècle précédent. Quoique descendant de princes qui avaient régné dans les pays roumains, s'y étaient mariés et avaient presque perdu leur caractère étranger, Grégoire Ghica, né et élevé à Constantinople (sa mère était fille d'Alexandre Mavrocordato l'Exaporite), était totalement grécisé et ne connaissait pas la langue roumaine lorsqu'il vint en Moldavie. Le chroniqueur nous dit pourtant qu'il l'apprit assez facilement, connaissant le latin et l'italien<sup>2</sup>. Bien que le nouveau prince eût amené avec lui bon nombre de Grecs de Constantinople, son règne se distingue par une certaine douceur. Il procure au bas peuple du pain à bon marché, pendant une année de disette, ramène à un taux normal les impôts que Racovitza avait élevés d'une manière exorbitante, fait construire à Jassy des aqueducs, répare plusieurs monastères, construit une tour sur la porte d'entrée du mur qui entourait le palais et y place une horloge qui sonnait les heures. Il soutient d'ailleurs de toutes ses forces l'élément grec et donne une nouvelle impulsion à l'école grecque de Moldavie, reconstituée par Nicolas Mavrocordato.

Au début de son règne en Valachie Constantin Mavrocordato semblait vouloir suivre les traces de son père, mais son transfert en Moldavie le poussa à des mesures contraires, dans ce dernier pays, pour pouvoir, à force d'argent, reprendre le trône qu'il avait possédé. Grégoire Ghica, transféré en Valachie, devait faire tous ses efforts pour s'y maintenir, de sorte que son administration y devint oppressive, de douce et bénigne

1. Desalleurs à St-Contest, 4 janv. 1754, *Documente*, suppl., I, p. 654 : « Il n'y a aujourd'hui que les trois maisons de Mavrocordato, Racovitza et d'Icas (Ghica) qui paraissent à portée par leur naissance de se disputer ces principautés que la Porte leur donne à l'enchère ». Les maisons de 1754 étaient représentées en 1733 seulement par leurs fondateurs. — Comp. de Villeneuve au roi, 20 avril 1733, *idem*, p. 486 : « Les ordres pour faire cet échange, qui jettera ces principautés dans d'aussi grandes dépenses que s'ils succédaient à d'autres, ont été signifiés le 16 de ce mois ».

2. Neculcea, *Lelopisete*, II, p. 413. Comp. 402 et 412.

qu'elle avait été en Moldavie. On voit donc comment les circonstances et le système d'exploitation de la part des Turcs forçaient jusqu'aux princes, doués de bons sentiments, à devenir rapaces et oppresseurs. Constantin Mavrocordato va si loin dans ses extorsions que, venant à ordonner le prélèvement d'un impôt sur les bêtes à cornes, au moment même où une épizootie s'était déclarée, il perçoit cet impôt jusque sur les animaux morts !<sup>1</sup> Mavrocordato réussit enfin à reprendre à Ghica le trône de Valachie, et fait renvoyer celui-ci en Moldavie. Ces efforts en sens contraire continuent à dépouiller les deux principautés, pour le plus grand contentement des Turcs.

Ces deux princes des pays roumains étant des gens instruits (Ghica était même ex-dragoman), ils servaient tous les deux d'organes diplomatiques à la Porte. Mais, même dans l'accomplissement de ce rôle, ils pensaient en premier lieu à leur intérêt personnel et reléguaient au second plan celui de l'empire qu'ils représentaient. Un document contemporain nous dit à ce sujet « que les princes se faisaient une loi de ne donner à la Porte dans leurs rapports que des nouvelles agréables, soit qu'ils se persuadassent par là mieux faire leur cour, soit que, gagnés par les Moscovites, ils s'imaginassent leurrer la Porte par cette tactique »<sup>2</sup>.

GUERRE DE 1736. PAIX DE BELGRADE (1739). — Les pays roumains devaient de nouveau passer par de rudes épreuves à la suite de la guerre qui éclata en 1736 entre la Porte et la Russie, cette dernière alliée à l'Autriche.

Pierre-le-Grand, qui avait vu avorter ses plans sur la mer Noire, avait tourné ses regards vers une autre mer, située toujours au midi de son empire, du côté de l'orient, la mer Caspienne. Le massacre de plusieurs négociants russes commis par la tribu des Lesghiens lui fait occuper le Daghestan et les villes de Derbent et de Bakou et il mécontente les Turcs par cette occupation de provinces qui reconnaissaient jusqu'alors la suzeraineté de la Porte. Quelque temps après, l'impératrice Anne, qui était montée en 1727 sur le trône de Russie, à la mort de Catherine, femme et successeur de Pierre-le-Grand, veut annexer la Courlande, dont son défunt mari avait été prince, avant qu'elle fût

1. Neculcea dans les *Lelopisele*, II, p. 418.

2. De Villeneuve aux aff. étrangères, 25 juin 1734, *Documente*, suppl., I, p. 492.

impératrice. Pour y parvenir, Anne désirait placer sur le trône de Pologne, Auguste III, roi de Saxe, qui avait promis la Courlande à la Russie, en cas de réussite. Afin de prêter main-forte à son candidat, l'impératrice envoie une armée en Pologne. La Turquie s'inquiétait tous les jours davantage de l'immixtion des Russes dans les affaires de la Pologne. Ces empiètements des Russes dans ce pays, d'un côté, et de l'autre vers le Caucase, avaient produit une forte tension dans les relations entre la Porte et l'Empire moscovite. Les Russes, qui ne demandaient pas mieux que de se battre, pour venger l'échec du Pruth, provoquent encore davantage les Turcs, en attaquant les Tatares de Crimée. Les Turcs, poussés à bout, déclarent la guerre à la Russie, le 28 mai 1736.

C'est en vain que l'Angleterre et la Hollande « qui craignaient le développement du commerce russe sur la mer Noire et la Méditerranée où, jusqu'alors, les marchandises russes pénétraient par leur entremise »<sup>1</sup>, s'efforcent de mettre d'accord les parties belligérantes. La Russie était encouragée surtout par le traité secret d'alliance qu'elle venait de conclure avec l'Autriche. Quoique cette puissance eût commencé déjà à redouter la Russie, ainsi que nous l'avons vu, lorsqu'elle pesait les motifs qui la poussaient à annexer la Transylvanie, elle n'en désirait pas moins s'étendre aux dépens de la Turquie. Les deux guerres heureuses conduites contre elle avaient procuré à l'Autriche une étendue de territoire considérable; des pays entiers étaient passés sous sa domination. L'avidité d'acquérir était plus forte chez elle que la crainte de perdre, et cette considération était suffisante pour pousser l'Autriche à une alliance, assez peu naturelle, avec une puissance qu'elle considéra dès lors comme sa future rivale.

Avant de commencer l'action, les puissances belligérantes font un dernier essai de conciliation dans un congrès tenu à Nimirow. Entre autres conditions proposées par la Russie pour le maintien de la paix, on stipulait le passage de tous les Tatares sous la domination des Russes et la reconnaissance de la Moldavie et de la Valachie comme principautés indépendantes, sous le protectorat de la Russie, ainsi que la liberté de navigation dans la mer Noire, le Bosphore, l'Hellespont et la Méditerranée. Comme

1. *Tagebuch des russischen Generalfeldmarschalls Grafen von Münnich*, dans Erns Hermann, *Beiträge zur Geschichte des russischen Reiches*, Leipzig, 1843, p. 158.



une guerre, même malheureuse, ne pouvait exposer la Porte à un traité plus désavantageux, elle se détermine, plutôt que de consentir à une pareille humiliation, à s'en remettre de nouveau au sort des armes. D'ailleurs, la Porte était poussée à la guerre par le marquis de Villeneuve, ambassadeur de France à Constantinople, qui voyait dans la libre navigation des Russes dans les mers turques, le spectre toujours menaçant de la ruine du commerce français.

Cependant, contre toute attente, les opérations militaires ne furent pas à la hauteur des espérances que nourrissaient les alliés. Les Autrichiens furent battus dans toutes leurs rencontres avec les Turcs et ils furent forcés de rétrocéder à la Porte les conquêtes faites par eux dans la guerre précédente, c'est-à-dire la Serbie et l'Olténie.

La Russie remporta au contraire quelques avantages. Le feld-maréchal Münnich, après avoir pris Hotin le 22 août 1739, occupa la Moldavie. Les habitants de Jassy lui font un accueil empressé, vont à sa rencontre au dehors de la ville, lui en remettent les clefs et les insignes du pays et le conduisent en grande pompe au palais princier. Mais le général Münnich n'était qu'un bon militaire qui s'entendait peu à la politique, et surtout à la politique russe, dont il ne se souciait guère, en tant qu'étranger d'origine. A la différence de Pierre-le-Grand qui était toujours plein d'effusion pour Cantémir, lui témoignait la plus vive affection et qui inscrivait dans son traité plusieurs conditions favorables aux boyards, Münnich avait une conduite arrogante envers ceux-ci et envers le métropolitain et imposait au pays des conditions qui lui aliénèrent bientôt toutes les sympathies, ce qui ne laisse pas d'être singulier de la part d'un homme qui avait lui-même des prétentions au trône de Moldavie<sup>1</sup>. Münnich se croyait sur le territoire turc et traitait la Moldavie en pays conquis, tandis que Pierre-le-Grand se présentait en libérateur. Münnich imposa aux habitants des conditions très rudes ; l'accomplissement de certaines d'entre elles était même exigé sous peine de mort<sup>2</sup>.

Ce traitement si brutal des boyards et du pays eut son bon côté ; il ouvrit les yeux sur la politique russe et si, dès lors, le parti anti-russe prit plus de consistance, les Roumains en sont redevables à la conduite de Münnich.

1. Le général de Mannstein, *Mémoires sur la Russie*, Leipzig, 1777, p. 358, note.

2. Neculcea dans les *Letopisete*, II, p. 450.

Quoique les Russes eussent remporté des avantages incontestables sur les Turcs, la paix qu'ils conclurent avec eux à Belgrade, en même temps que l'Autriche, fut loin de leur être aussi favorable qu'on aurait pu s'y attendre, ce qui ne s'explique que par le fait, que l'Autriche étant totalement battue et forcée de faire avec les Turcs la paix à tout prix, elle entraîna aussi son alliée. Les Russes craignaient d'ailleurs que les Turcs, une fois l'Autriche forcée à la paix, ne se tournassent avec toutes leurs forces contre eux ; enfin le cabinet russe était conduit à cette époque par l'Allemand Ostermann, rival de Münnich, et il désirait à tout prix voir la guerre se terminer.

Les conditions de la paix furent les suivantes. La forteresse d'Azow serait démolie et la contrée qui l'entoure considérée comme une zone de séparation entre les deux empires. La Russie ne pourrait avoir de flotte sur la mer d'Azow ni sur la mer Noire ; son commerce se ferait par des navires turcs. La seule condition en faveur des Russes, ce fut le rétablissement de leur ambassade de Constantinople. La Moldavie devait, bien entendu, être restituée à la Porte, de sorte que cette dernière guerre finissait pour les Russes, tout comme la première, sans succès prononcé de leur politique orientale. Mais s'ils furent obligés de retarder encore l'accomplissement de leurs plans contre l'empire ottoman, la route vers la Pologne leur restait ouverte, et ils y entrèrent pour ne plus en sortir.

L'OLTÉNIE SOUS LES ALLEMANDS (1718-1739). — Le banat de Craïova, nommé aussi l'Olténie, du nom de la rivière de l'Olte qui la sépare de la grande Valachie, resta sous la domination allemande pendant vingt-et-un ans : de la paix de Passarowitz (1718) jusqu'à celle de Belgrade (1739). Les Allemands, désirant améliorer la condition de ce pays, prirent sur lui de nombreuses informations, qui nous renseignent assez amplement sur l'état de cette partie des pays roumains au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les réformes que les Allemands voulurent y introduire n'en occasionnèrent pas moins de profondes perturbations parmi ses habitants et atteignirent un résultat diamétralement opposé à celui que poursuivaient les autorités allemandes.

Le chiffre de la population d'après le dernier recensement fait par le gouvernement allemand en 1734 ne s'élevait pas à plus de 40,000 familles ou 200,000 âmes, tandis qu'aujourd'hui il en compte au moins 1,000,000. Les 36,000 familles de contribuables (4,000

étaient exemptées) se répartissaient ainsi : 52 familles de grands boyards, 61 de deuxième rang, 108 de troisième ; 5,900 familles de petits boyards et 836 familles habitant la capitale, Craïova. Les paysans comptaient 75 familles de riches francs-tenanciers ; 5,690 de francs-tenanciers ordinaires ; le reste, 27,000 à peu près, constituaient des serfs ; et encore l'Olténie était considérée comme la région qui en comptait le moins <sup>1</sup>.

Les misères auxquelles cette population était en proie nous sont exposées en détail par les documents allemands. Les habitants, le bas peuple surtout, payait en dehors de la contribution directe, prélevée non plus en quatre, mais en vingt *quarts*, onze autres impôts indirects qui tarissaient les sources d'existence du peuple, pour ne lui donner en échange que le fouet et la torture, le manque de sûreté et la déconsidération. Ces contributions étaient les suivantes : 1° la *desetina* ou impôt sur les ruches à abeilles ; 2° le *vadrarit* ou la dime sur le vin ; 3° la *goschtina* ou la dime sur les porcs ; 4° le *toutounarit*, pris sur le tabac ; 5° le *vacarit* ou impôt sur les bêtes à cornes ; 6° l'*oïerit*, sur les brebis ; 7° l'*ierbarit* ou impôt sur l'herbe ; 8° le *mascarit* ou taxe de trois piastres par charretée de poisson salé, impôt qui frappait principalement les habitants des districts arrosés par le Danube ; 9° le *cotarit* ou impôt sur l'aune de toile ou drap, impôt auquel étaient soumis les négociants ; 10° le *comanarit*, contribution sur les tonneaux de vin, en outre du *vadrarit*, et 11° le *fumarit*, impôt sur les cheminées, sur la fumée qui sortait des maisons <sup>2</sup>.

On comprend qu'avec un tel nombre d'impositions, les contribuables ne pouvaient plus respirer. Les percepteurs étant toujours à leurs trousses, ils avaient à peine fini de se libérer d'un impôt, que l'autre venait à courte échéance. Comme jamais on ne donnait de quittance pour la somme encaissée, le percepteur avait beau jeu pour la demander une seconde fois et, s'il arrivait qu'une personne fût reconnue complètement insolvable à la suite des coups et de la torture qu'on lui appliquait, on saisissait le premier venu qui possédait quelque chose, et on le forçait à payer la dette de celui qui n'avait rien. Aussi les paysans se donnaient-ils l'apparence la plus pauvre et cachaient-ils leur

1. Le VI<sup>e</sup> volume des *Documente privitoare la istoria Romînilor*, corps principal, contient tous les documents relatifs à l'état de l'Olténie sous la domination allemande. Le recensement de la population s'y trouve à la p. 352. Nous ne citerons, pour abrégé, que les pages du volume.

2. P. 315 et 338.

fortune, c'est-à-dire leurs bestiaux, dans les gorges les plus retirées des montagnes. Ils établissaient leurs demeures à la lisière des forêts, pour s'y enfuir aussitôt qu'ils voyaient quelqu'un s'approcher : ce ne pouvait être qu'un percepteur<sup>1</sup>.

Le pays pourtant était très riche en productions naturelles : beaucoup de vin, du miel, de la cire, du blé, du maïs, du poisson, du vin et surtout des bestiaux d'une beauté admirable. En 1731, on trouvait dans les cinq districts qui constituent l'Olténie, 50,000 bœufs et vaches, 100,000 chevaux, en dehors des poulains de trois ans, 200,000 ruches d'abeilles, 300,000 brebis et 300,000 porcs. Cette richesse du pays et le peu de besoins de sa population faisaient que l'exportation dépassait de beaucoup l'importation ; l'argent affluait dans le pays<sup>2</sup>, et ce qui est avéré pour l'Olténie s'applique à toute l'étendue des principautés danubiennes. Aussi Cantémir pense-t-il avec raison qu'il tiendrait les paysans roumains pour les plus malheureux habitants de la terre, si la richesse des pays qu'ils habitent ne les tirait malgré eux de leur pauvreté<sup>3</sup>.

Pour juger de l'état moral de la société de la petite Valachie, il nous suffira d'étudier celui des représentants de la moralité, le clergé. Il y avait dans le pays vingt-neuf grands et petits monastères de moines et onze de religieuses. Les égoumènes étaient nommés par les moines, dans les monastères dédiés aux couvents grecs et, dans les monastères indépendants, par le prince. Ils étaient les maîtres absolus du personnel et de la fortune de la communauté. Ils faisaient les plus strictes économies sur la nourriture des moines et thésaurisaient le plus qu'ils pouvaient des revenus du monastère, pendant les trois ans pour lesquels ils étaient nommés ; souvent ils s'enfuyaient avant le terme, emportant avec eux les sommes qu'ils auraient dû remettre à leurs patrons ou au prince, ainsi que les objets précieux de l'église. Les moines, très mal nourris, tâchaient d'apaiser leur faim en dormant le plus possible ; ils ne s'occupaient absolument de rien, si ce n'est de réciter quelques prières et d'assister aux deux services divins qui avaient lieu chaque jour<sup>4</sup>.

Voilà donc le tableau de l'état matériel et moral que nous

1. P. 309, 310 et 316.

2. P. 310 et 491.

3. Cantémir, *Descriptio Moldaviae*, p. 212.

4. *Documente*, VI, p. 284, 315 et 340. Comp. un doc. de 1700 dans C. Erbiceanu, *Istoria mitropoliei Moldovei*, Bucaresti, 1888, p. 40.

présentent les documents allemands sur l'Olténie au temps de leur domination. Partout, du haut en bas de l'échelle sociale, la plus complète désorganisation des pouvoirs de l'Etat et l'abus de la force des puissants contre les petits; partout la fraude, partout la spoliation du faible par le fort. Il aurait fallu une grande énergie et surtout beaucoup d'habileté pour remédier à de pareils maux. Les maladies anciennes, comme celles dont souffrait l'Olténie, veulent être guéries peu à peu, progressivement. Les Allemands procédèrent autrement et ils échouèrent. Vers la fin de leur domination, le pays était presque dépeuplé par l'émigration, les Allemands exécrés, et la population entière désirait le retour des Turcs, retour qui fut d'ailleurs amené par les événements subséquents.

Les Allemands avaient d'abord voulu changer l'assiette des impôts en introduisant, la fixité des sommes que l'on devait percevoir et leur paiement à des époques déterminées d'avance; mais pour compenser les pertes qui allaient résulter de l'abolition de six contributions (le vacarit, l'ierbarit, le masearit, le cotarit, le comanarit et le fumarit), ils durent augmenter la désétina, le goschtina, le toutounarit et l'oïerit, les imposant d'une manière égale sur les paysans et sur les boyards, ce qui amena le mécontentement de ces derniers. Ce mécontentement devint plus sensible, lorsque les Allemands fixèrent aussi le nombre des jours de corvée que le paysan serf devait faire pour le propriétaire<sup>1</sup>.

D'autres mesures froissaient le clergé. Tous les prêtres furent dispensés de faire des dons aux évêques et soumis à la contribution envers l'Etat. Les évêques, qui perdaient leurs émoluments, furent dispensés des prêts forcés qu'ils étaient obligés de faire auparavant au prince.

L'introduction de l'ordre, à la place de l'arbitraire, mécontenta tout le monde. Sous l'ancien régime, chacun pouvait, par des prières, par des larmes hypocrites, par la simulation de la pauvreté, faire réduire sa contribution *volontaire* à une somme bien inférieure à ses ressources. Maintenant, tout était fixé et déterminé d'avance. Les évêques surtout, auxquels on donnait en perspective l'abolition des emprunts, devaient d'autant plus regretter celle des dons de leurs inférieurs. Les égoumènes des couvents furent en outre obligés de rendre compte de leur admi-

1. P. 313, 315 et 400.

nistration, ce qui mit le comble au mécontentement des hommes d'église. Ils ne manquèrent pas de crier à la violation de leur conscience, à la mise en péril de leur foi, d'autant plus que les Allemands avaient pris certaines mesures pour étendre la propagande catholique en Valachie. Ils y avaient fait construire plusieurs églises de leur culte, voulaient fonder des écoles latines et créer un évêché catholique à Rimnic <sup>1</sup>.

Jusqu'ici les réformes allemandes, tendant à introduire plus d'égalité et à empêcher les abus, avaient frappé les classes privilégiées. On se serait attendu à ce que le bas peuple fût au moins content de ces réformes. Il n'en fut rien. Les paysans émigraient en masse. L'enquête ordonnée par le gouvernement allemand constate, en 1731, que le district de Mehedintzi était presque complètement dépeuplé ; que du district de Romanatzi, 2,000 familles avaient quitté leur foyer et 1,500 du district de Vilcea <sup>2</sup>. La commission constate que les causes de cette dépopulation étaient dues aux circonstances suivantes : d'abord, les abus commis par l'administration militaire allemande avec les transports ; puis, ceux qu'avaient commis les troupes elles-mêmes, tout aussi indisciplinées que les Janissaires et qui, se croyant en pays conquis, maltrahient les habitants avec la dernière cruauté. La différence en défaveur des Allemands c'est que, tandis que les Turcs n'opprimaient le pays que d'une façon passagère, eux-mêmes s'y étaient établis à poste fixe. En troisième lieu, si les contributions avaient été réduites dans leur nombre, leur taux avait été élevé et, pour les encaisser, les Allemands trouvèrent très pratique le moyen des coups et des tortures employé auparavant, d'autant plus que les percepteurs étaient pris toujours parmi les Roumains, qui étaient habitués à un pareil système. Mais ce qui mit le comble à la misère du bas peuple, ce fut la réduction de la valeur de la monnaie turque, du zlot, que les Roumains recevaient, pour la vente de leurs produits, au taux de 66 kreutzers la pièce, et que les Allemands n'acceptaient qu'à celui d'un florin ou 60 kreutzers. Les paysans étaient encore exaspérés par l'obligation qu'on leur imposait, de construire des routes et des ponts, dont personne ne comprenait l'utilité <sup>3</sup>.

1. P. 406, 412 et 419.

2. P. 425 et 471-492.

3. P. 471-492.

Tout le monde était donc souverainement mécontent de l'administration allemande. Tous maudissaient le jour où ils avaient appelé les Allemands et tous désiraient le retour à l'ancien état de choses. Les esprits plus éclairés commencèrent à voir que si la soumission aux Turcs était mauvaise, le joug des Allemands ne l'était pas moins. A cette même époque, à l'autre bout des pays roumains, en Moldavie, Münnich se chargeait de montrer au peuple que la domination russe ne s'annonçait pas mieux. Lorsque ces expériences se réuniront en un seul tout dans l'esprit collectif du peuple roumain, il se convaincra qu'il n'a rien à espérer des dominations étrangères et que, pour vivre plus heureux, il faut qu'il soit le seul maître chez lui. Voilà l'origine du parti national. Ce fut ce parti qui, aidé par les circonstances, constitua le peuple roumain et en fit, tel que nous le voyons aujourd'hui, un élément d'ordre et de progrès dans l'Europe orientale.

ESSAIS DE RÉFORMES DE CONSTANTIN MAVROCORDATO (1741-1749). — Constantin Mavrocordato, que nous avons vu monter sur le trône de Valachie à la mort de son père, en 1730, règne d'une manière ininterrompue pendant dix-neuf ans, passant plusieurs fois d'un pays à l'autre. Après les changements que nous avons vu s'opérer entre lui et Grégoire Ghica jusqu'en 1741, il s'en fait encore d'autres à partir de cette date, tant avec Ghica qu'avec Michel Racovitza et Jean Mavrocordato, son frère, jusqu'en 1749, lorsqu'il est destitué <sup>1</sup>.

C'est pendant ses trois règnes, dont deux en Moldavie et un en Valachie, mais qui ne furent pas ses derniers, qu'il s'appliqua à réformer les institutions des pays roumains, en s'inspirant des idées de son père. Quoique ses réformes aient complètement manqué le but qu'elles poursuivaient, il n'en est pas moins intéressant de trouver un prince des pays roumains, dans cette période de leur histoire, qui cherche dans le monde des idées, le moyen de remédier à l'état déplorable de la réalité.

Nous avons vu que Nicolas Mavrocordato, pendant son premier règne en Moldavie, avait tâché d'asseoir sa domination sur les

1. Voici la liste des règnes de ce temps :

<i>Valachie</i>	<i>Moldavie</i>
—	—
1741-1744. Michel Racovitza.	1741-1744. Constantin Mavrocordato.
1744-1748. Const. Mavrocordato.	1744-1747. Jean Mavrocordato.
	1747-1748. Grégoire Ghica.
	1748-1749. Const. Mavrocordato.

sympathies de la classe du bas peuple, mais qu'il avait dû abandonner en partie cette idée et chercher à gagner aussi celles des boyards. En tout cas, l'intérêt pour l'élément populaire semble être héréditaire dans la famille de Nicolas Mavrocordato. Nous le retrouvons chez son fils. A la différence de son père, Constantin voulut concilier, dès l'abord, les intérêts des deux classes du peuple, d'une part, en abolissant toutes les contributions indirectes qui étaient payées aussi par les boyards et en rejetant tout le poids des impôts sur la classe des paysans; de l'autre, pour compenser cette surcharge des paysans en faveur des boyards, en supprimant le servage des premiers vis-à-vis des derniers.

Il commence à appliquer ce plan pendant son second règne en Moldavie (1741-1744). Sa première mesure fut de supprimer le corps de milice des calaraches, qui étaient exempts de contributions, afin d'augmenter le nombre des imposables. Il anéantit ainsi ce qui restait encore de l'ancienne force armée du pays <sup>1</sup>. Il abolit ensuite le vacarit, le vadrarit et le poganarit, trois des impôts qui pesaient le plus lourdement sur les fortunes nobiliaires; il exempte de contributions le clergé et les monastères et réduit celles des mazili <sup>2</sup>. Pour remplir les vides que de pareilles réductions devaient avoir pour conséquence, Constantin Mavrocordato suit l'exemple de son père et établit une contribution unique, mais plus forte, sur les paysans, qui devait être payée en quatre termes, chaque année, et à laquelle il conserve le nom de *quarts*. Chaque quart était de deux piastres et demie par an par homme marié et d'une piastre et quart par célibataire, outre cinq paras comme frais de perception. Mavrocordato supprima en même temps toutes les dépenses indirectes de logement et de transport de fonctionnaires, de fourniture de foin pour leurs chevaux, qui auparavant tombaient toujours à la charge des contribuables <sup>3</sup>.

Le peu de stabilité des réformes de Mavrocordato s'accroît dès les débuts, car ce prince est forcé lui-même de porter à six le nombre des *quarts*, pour subvenir aux frais d'entretien du

1. Bauer, *Mémoires historiques et géographiques sur la Valachie*, faisant suite à l'*Histoire de la Moldavie et de la Valachie*, par Carra, Neufchatel, 1781, p. 268; *Chronique de Zilot le Roumain*, édité Hasdeu, Bucaresti, 1884, p. 116. En l'année 1734, on trouve encore les calaraches mentionnés dans un document contenu dans l'*Uricarul*, V, p. 259.

2. Sur les *Mazili*, voir vol. I, p. 443.

3. Chrysobule de C. Mavrocordato, 1743, *Uricarul*, I, p. 49. L'établissement antérieur de 1741, auquel celui-ci se reporte, a été publié par M. Emile Legrand dans les *Ephémérides daces*, chronique de la guerre de quatre ans, par Constantin Dapontès, Paris, 1884, II, p. LII. Comp. Jean Canta dans les *Letopisele*, III, p. 178.



personnel nombreux de l'ambassade russe du prince Romanzoff qui traversait la Moldavie. Les nécessités d'argent devenant toujours plus urgentes, Mavrocordato est forcé d'augmenter continuellement le nombre des quarts, de sorte que les chroniqueurs rapportent le fait, sûrement exagéré, que vers la fin de son règne, il avait atteint le chiffre de vingt par an<sup>1</sup>. Cette augmentation continue des contributions disperse la plus grande partie de la population moldave.

Les mêmes mesures, qui sont prises par Mavrocordato pendant son quatrième règne en Valachie, conduisent aux mêmes résultats. Le général de Bauer, dont les informations sont toujours très exactes, nous dit que de 147,000 contribuables qui se trouvaient en Valachie en 1744, avant la réforme des contributions, il n'en était resté que la moitié en 1745 et, vers la fin du règne du *prince réformateur*, le quart seulement. Aussi Bauer dit de Mavrocordato « qu'il était mauvais politique et encore plus mauvais financier. Loin de songer à abolir la capitation, à la diminuer du moins et à la fixer, loin de songer à asseoir le poids principal de l'impôt sur les productions et la consommation du pays, il augmente la capitation »<sup>2</sup>. Et Zallony, l'acérbé critique du régime phanariote, le juge de même, lorsqu'il rapporte « qu'il avait ruiné le pauvre et épargné le riche »<sup>3</sup>.

L'émigration des paysans pousse Mavrocordato à compléter ses réformes, par l'amélioration de leur sort, aux dépens des boyards. Pour obtenir l'assentiment de cette classe qui entendait bien gagner à ses réformes, mais ne voulait rien perdre, il se fait envoyer par la Porte un firman comminatoire, contenant des ordres très sévères sur le rapatriement des émigrés. Les boyards, effrayés par la menace de la vengeance turque, pour le cas où, par suite du manque de population, le tribut ne pourrait être payé, consentent aux réformes proposées par le prince et promettent l'abolition du servage, pour tous ceux qui rentreraient dans le pays. Une pareille mesure provoque une émigration encore plus forte, car la plupart des paysans, voulant bénéficier de l'avantage fait aux émigrés, émigrent à leur tour, pour jouir du même privilège. L'assemblée générale, convoquée à nouveau, le 5 août 1746, décide alors, toujours sur la demande

1. Jean Canta dans les *Letopisete*, III, p. 179.

2. De Bauer dans Carra, l. c., p. 350.

3. Marc-Philippe Zallony, *Essai sur les Phanariotes*, Marseille, 1824, p. 20, note.

du prince, que la liberté sera accordée à tout serf qui pourra se racheter pour la somme de dix piastres <sup>1</sup>. Quoique les boyards eussent signé aussi cette décision, ils ne s'en révoltèrent pas moins contre le prince, effrayés de ces mesures qui leur faisaient perdre le plus clair de leur revenu, les corvées du paysan. La Porte, apprenant les troubles survenus en Valachie, envoie Constantin Mavrocordato en Moldavie et nomme à sa place le prince de ce dernier pays, Grégoire Ghica, pour y calmer l'effervescence des esprits.

Mavrocordato ne fut pas plutôt transféré en Moldavie, qu'il reprit dans ce pays ses essais de réformes. Ce prince idéologue — honorable exception parmi ses co-nationaux, qui ne s'intéressaient qu'au côté pratique des choses — tenait beaucoup, paraît-il, à ses conceptions, puisqu'il y revint, quoique son premier essai lui eût valu un commencement de disgrâce (le changement en Moldavie était considéré comme tel). Craignant pourtant cette fois-ci d'aller aussi loin qu'en Valachie, il se borne à exiger des boyards, l'abolition des abus qui s'étaient introduits dans l'institution du servage, par suite desquels les serfs étaient souvent confondus avec les esclaves Tziganes. Il fixe en même temps à 24 par an le nombre des journées qu'un serf doit consacrer à son propriétaire <sup>2</sup>. Les boyards, mécontents surtout de cette dernière restriction, se révoltent aussi en Moldavie, et les Turcs, voyant que Constantin Mavrocordato soulevait partout du mécontentement, le destituent tout à fait en 1749 <sup>3</sup>.

Quoique ce prince revienne trois fois encore sur les trônes roumains, pour la cinquième et sixième fois en Valachie et pour la quatrième fois en Moldavie, il abandonne tout à fait, dans ces derniers règnes, ses idées réformatrices ; il se confond avec la foule ordinaire des candidats qui viennent se disputer, en nombre toujours plus considérable, les trônes des principautés. Voilà pourquoi on peut dire que le règne des Mavrocordato, qui avait duré trente-neuf ans dans les deux principautés, à partir du

1. *Carte a obstestei adunari a tarei Romanesti pentru desrobirea taranilor*, 1746 martie 1, dans le *Mag. ist.*, II, p. 280 ; *Carte a obstestei adunari pentru desrobirea tuturor taranilor*, 1746 august 5, *idem*, II, p. 284.

2. *Act. pentru desrobirea vecinilor in Moldova*, 1749 april in 6, *idem*, II, p. 288.

3. Penkler à Kaunitz, 1<sup>er</sup> août 1753, *Documente*, c. pr., VII, p. 9 : « Dieser Constantin ist die meiste Ursache an denen in Moldan und Wallachey vorgewesten aufrührerischen Verdrüsslichkeiten, gewesen. Autre lettre du 16 nov. 1753, *idem*, p. 11 : « Obschon er (C. M.) als Urheber deren in Wallachey und Moldau entstandenen gefährlichen und ohnangenehmben Unordnungen und Aufruhren eine exemplarische und sehr grosse Strafe meriteret hâte, so vergebe ihm solche der gross sultan ». Comp. Ioan Canta, *Letopiseté*, III, p. 220.

premier règne de Nicolas Mavrocordato en Moldavie (1710) jusqu'à la destitution de son fils Constantin en 1749, cesse dans cette dernière année.

Quelles furent les conséquences des réformes de Mavrocordato ? Malgré l'esprit dans lequel elles étaient conçues, elles tournèrent entièrement au profit des boyards et au désavantage des paysans. Afin de dédommager les boyards de la perte de leurs serfs, Constantin Mavrocordato leur avait attribué, à la place de l'Etat, la perception des impôts sur un certain nombre de paysans contribuables. Ces paysans, exemptés du paiement des contributions envers l'Etat, portaient le nom de *scoutelniks* (de *scouti* = exempter, du latin *scutum*). Quoique, après Mavrocordato, les boyards eussent de nouveau repris possession presque entière de leurs serfs, ils n'en conservèrent pas moins leurs droits sur les *scoutelniks*. L'abolition des impôts indirects, que les boyards payaient aussi, ne put se maintenir pour le moment, et les princes qui vinrent après Mavrocordato, imposèrent à plusieurs reprises les boyards. Mais ceux-ci réclamaient toujours contre l'injustice qui leur était faite et, avec le temps, ils purent même prétendre que dès l'origine des Etats roumains, ils avaient été exemptés de toute contribution. Cette prétention leur fut aussi reconnue, en définitive, dans notre siècle, par le règlement organique, établi par la Russie dans les principautés en 1832.

Les paysans, au contraire, ne retirèrent des réformes de Constantin Mavrocordato qu'un surcroît de contributions, car les impôts indirects furent rétablis, sans que les quarts qui devaient les remplacer, fussent abolis. Le seul avantage qu'ils en tirèrent, fut la détermination du nombre des jours de corvée, à 24 par an. Quant au servage, c'est-à-dire à la non-possibilité de se déplacer librement, il fut rétabli aussitôt que le *prince réformateur* eut quitté les pays où il avait régné <sup>1</sup>.

Examinons maintenant la manière dont les princes phanariotes de cette période, Grégoire Ghica et Constantin Mavrocordato, remplissaient leur rôle d'agents diplomatiques de la Porte ottomane. Nous aurons l'occasion de justifier encore une fois le fait, que ces hommes de confiance des Turcs, ne se servaient de la politique extérieure, que dans leur intérêt personnel,

1. Nicolas Soutzou, *Notices statistiques sur la Moldavie*, Jassy, 1849 : « Ce même prince abolit le servage en 1749 et supprima la dénomination de *vecini* ; mais de fait le paysan n'en demeura pas moins attaché à la glèbe ».

sans se préoccuper des grands intérêts politiques que la Porte avait l'inconcevable aveuglement de leur confier.

Le roi de Prusse, Frédéric II, recherchait à cette époque l'alliance de la Porte contre l'Autriche, à laquelle il voulait arracher la Silésie, et la Suède concluait en même temps avec la Porte, un traité dirigé contre la Russie. La Prusse et la Suède avaient donc tout intérêt à brouiller la Porte avec l'Autriche et la Russie, pour pouvoir occuper ailleurs leurs adversaires. L'ex-prince de Moldavie, Ghica, s'offrit pour soutenir les démarches des deux Etats du nord, espérant être nommé à nouveau, prince, par l'intermédiaire de ces nouvelles amies de la Porte. Les Turcs, pourtant, ne se prêtaient guère à cette politique si ardemment conseillée par leur ex-dragoman. Ghica, craignant de se compromettre s'il insistait davantage pour pousser les Turcs dans une action aventureuse et pleine de dangers, s' imagine pouvoir réobtenir le trône de Moldavie en induisant en erreur son cousin, Constantin Mavrocordato, et en le déterminant à prêter son appui aux cours de Berlin et de Stockholm. Il espérait le compromettre et lui ravir ainsi la principauté qu'il gouvernait. Mais Mavrocordato pénétra le jeu subtil de son fin rival et refusa aux Prussiens l'autorisation d'acheter des provisions et des chevaux de remonte en Moldavie<sup>1</sup>. Voilà en quelles mains était confiée la situation politique de la Porte ottomane!

1. De Castellane aux aff. étrangères, 13 déc. 1741, *Documente*, suppl., I, p. 567; plusieurs documents analysés par Hurmuzaki dans ses *Fragmente*, V, p. 110-112; lettre de Ghica à C. Mavrocordato, 28 mai 1742, *Documente*, c. pr., VI, p. 565; correspondance de Constantin Mavrocordato avec l'ambassadeur de Suède, *idem*, VI, p. 563-566. Rapports de Peukler à l'Empereur, 4 et 8 oct. 1742, dans Hurmuzaki, *Fragmente*, V, p. 116.

**Les pays roumains depuis la destitution  
de Constantin Mavrocordato,  
jusqu'à la paix de Koutschouk-Kaïnargi (1749-1774)**

RÈGNES ÉPHÉMÈRES. — Pendant les vingt années qui séparent la destitution de Constantin Mavrocordato, de l'occupation des principautés par les Russes, du temps de la guerre qui se termina par le traité de Koutschouk-Kaïnargi, une véritable avalanche de princes fond sur les pays roumains, se pourchassant les uns les autres, pour arriver au pouvoir, et le quittant tout aussi rapidement qu'ils l'avaient obtenu. Dans ce court intervalle, on ne voit pas moins de onze princes, se succéder en Valachie et neuf en Moldavie <sup>1</sup>.

La cause de ce changement si rapide de règnes est due à la multiplication des concurrents aux trônes roumains. Grégoire Ghica, qui mourut en 1752, avait laissé deux fils, Charles et Mathieu ; Michel Racovitza en avait laissé deux autres, Constantin et Etienne, tous dignes de régner, comme fils d'hommes ayant fait,

1. En voici la liste :

<i>Valachie</i>	<i>Moldavie</i>
1748-1752. Grégoire Ghica.	} 1749-1753. Const. Racovitza. 1753-1756. Mathieu Ghica. 1756-1757. Const. Racovitza, 2 <sup>e</sup> fois. 1757-1758. Charles Ghica. 1758-1761. Jean Callimaque. 1761-1764. Grégoire Callimaque. 1764-1767. Grégoire Al. Ghica. 1767-1769. Grégoire Callimaque, 2 <sup>e</sup> fois. 1769. Const. Mavrocordato, 4 <sup>e</sup> fois
1752-1753. Mathieu Ghica.	
1753-1756. Const. Racovitza.	
1756-1758. Const. Mavrocordato, 5 <sup>e</sup> fois.	
1758-1761. Charles Ghica.	
1761-1763. Const. Mavrocordato, 6 <sup>e</sup> fois.	
1763-1764. Const. Racovitza, 2 <sup>e</sup> fois.	
1764-1765. Etienne Racovitza.	
1765-1766. Charles Ghica, 2 <sup>e</sup> fois.	
1766-1768. Alexandre Ghica.	
1768-1769. Grégoire Al. Ghica,	

les bourses aidant, preuve de constance et de fidélité envers la Porte. A côté d'eux on trouve encore sur les rangs, vieux, cassé et revenu complètement de ses idées de réformes, Constantin Mavrocordato<sup>1</sup>, ainsi que deux personnages tout à fait nouveaux, l'ex-dragoman Jean Callimaque et son fils Grégoire. Ces concurrents, qui jouissent tous de la confiance de la Porte, devenant toujours plus nombreux, celle-ci n'est plus obligée d'appliquer le système de permutation, pour en retirer des profits pécuniaires. Elle donne de nouveau libre cours à l'enchère, qui lui rapporte des bénéfices de plus en plus considérables.

Les Grecs, pendant ce temps, affermissent toujours davantage leur autorité sur les pays roumains. Protecteurs et compétiteurs sont Grecs, ou, lors même qu'il s'agit encore de rejetons roumains, comme les Racovitza et les Ghica, ces derniers sont complètement grecisés et en relations intimes avec les familles grecques. Ainsi Charles Ghica a pour beau-père le Grec de Constantinople Mihalopol, et Constantin Racovitza a pour gendre un autre Grec, Geanetoul. Jean Callimaque est d'origine roumaine ; mais venu assez jeune à Constantinople et parvenu par ses talents à occuper pendant longtemps le poste de premier dragoman de la Porte, li s'était complètement grecisé et son fils Grégoire l'était encore davantage.

La toute-puissance des Grecs se montre à chaque instant. Ainsi, après la mort de Grégoire Ghica, collègue et perpétuel rival de Constantin Mavrocordato, les boyards demandent comme prince, par une requête au sultan, son fils aîné Charles. Mais comme elle devait passer par les mains du Grec influent Mihalopol, avant d'arriver à la Porte, celui-ci efface le nom de Charles et le remplace par celui de Mathieu, son gendre, et c'est lui qui obtient le trône<sup>2</sup>. Constantin Racovitza arrive à la principauté par la protection de deux Grecs de Constantinople, le spatar Mihalaké et son gendre Geanetoul, auquel, en récompense, il permet de pressurer le pays. Les boyards valaques, n'osant plus se révolter, menacent d'aller se plaindre à la Porte. Le prince, pour les en empêcher, leur offre de sacrifier Geanetoul. Mais celui-ci avait aussi son parti parmi les boyards eux-mêmes.

1. Il avait renoncé aussi à l'étude et vendu sa riche bibliothèque. Voir Athanase Comnène Ipsilanti, *Τὰ μετὰ τὴν ἄλωσιν*, p. 373.

2. D. Fotino, *Istoria generala a Daciei*, traduction Sion, Bucarest, 1859, II, p. 157.

Avec leur aide et celle d'un autre Grec, le kapou-kehaïa Stavaraké, les mécontents sont jetés en prison et mis aux fers.

Ce Stavaraké est un véritable fléau pour les pays roumains<sup>1</sup>. Jean Callimaque, qui s'était lié d'amitié avec lui pendant son dragomanat, le prend pour kapou-kehaïa de la Moldavie. Callimaque nomme un autre Grec, Manolaké Tschéfot, postelnic; mais il ne trouvait personne à qui confier le poste de grand trésorier, car le pays ayant été ravagé par les Tatares, quelques jours avant son arrivée, toute la population avait pris la fuite vers les montagnes et aucun boyard ne voulait prendre la responsabilité d'une situation aussi périlleuse. Stavaraké, apprenant ces difficultés, vient en Moldavie. Le prince le reçoit avec de grands honneurs; le Grec, agissant « comme un second prince », prend en mains la conduite de toutes les affaires. Voyant qu'aucun des grands boyards ne voulait se charger de la vistiarie, il fait venir le boyard de second rang, le médelnitschar Constantin Cogalnitschano, qui s'était vanté de faire sortir de l'argent de partout si on lui confiait la vistiarie. Après l'avoir placé dans cette fonction, Stavaraké lui dit : « Arhonda (maître), maintenant à l'œuvre ! » Et, en effet, Cogalnitschano se mit à l'œuvre, en répandant dans le pays entier une nuée de percepteurs qui devaient rapporter coûte que coûte de l'argent, leur promettant de grosses récompenses, s'ils réussissaient à en obtenir, dans le cas contraire, les menaçant de la perte de la vie. On ne saurait décrire les excès auxquels se livrèrent ces hommes, excités d'un côté par l'appât du gain, de l'autre, effrayés par la crainte de la mort. Un immense cri s'éleva d'un bout à l'autre du pays; mais l'argent en sortait comme par enchantement pour remplir le trésor du terrible Grec. Stavaraké avait conseillé à Cogalnitschano de ne pas épargner les boyards; ceux-ci commencèrent à murmurer. Les plus turbulents furent attirés dans un guet-apens et envoyés en exil chez les Tatares. Le peuple de Jassy se révolta et vint en nombre considérable devant le palais, dont il enfonça les portes, demandant à grands cris Stavaraké. Celui-ci put, heureusement pour lui, s'échapper et trouver un refuge à Constantinople.

Cependant ce mouvement ne ressemblait nullement à ceux

1. L'histoire de Stavaraké se trouve dans le poème sur sa mort contenu dans Emile Legrand, *Recueil de poèmes en grec vulgaire*, Paris, 1877. A la p. 200, il est dit que Stavaraké « Έγεινε κάπε κεγαγιάς άπάνως τήν Βλαχίαν — Χωρίς νη γένη Βλάχμ-πεγης είχε τήν άυθεντίαν ». Comp. Ath. Comn. Ipsilanti, τά μετά τήν έλωσιν, p. 398.

qui avaient eu lieu, contre l'élément grec, dans les temps antérieurs. Le peuple ne s'était pas soulevé *contre les Grecs*, mais bien contre un seul d'entre eux, *contre Stavaraké*. Une révolte contre la domination étrangère était devenue complètement impossible à cette époque.

Les besoins du pays exigeaient indispensablement l'imposition de l'odieuse contribution du vacarit. Mais cet impôt avait été déclaré aboli à jamais, sous serment, par tout le peuple et confirmé par le métropolitain. Le chef de l'Eglise, qui se trouvait être à cette époque Jacob Poutneanou, refuse de dégager le peuple du serment. Le prince force alors l'archevêque à se retirer de son siège, et le donne à son frère, Gabriel Callimaque, ex-métropolitain de Thessalonique, qui, lui, consent à lever le blasphème.

Stavaraké n'avait point encore épuisé son rôle. Il arrive en 1764 à placer sur les deux trônes des pays roumains ses protégés, Etienne Racovitza en Valachie et Grégoire Al. Ghica en Moldavie et devient kapou-kchaïa des deux pays dont il dispose dès lors en véritable souverain<sup>1</sup>. Stavaraké s'était obligé envers les Turcs à leur verser, en dehors de l'argent pour lequel Etienne Racovitza avait acheté le trône, 600 bourses que le père de Racovitza était resté devoir. Restait également à débrouiller une affaire plus épineuse encore. Constantin Mavrocordato, le prince réformateur, avait été accusé d'avoir caché en Valachie les 3,000 bourses qu'il avait encaissées en plus, et les Turcs exigeaient — de quel droit? eux seuls eussent pu le dire — que le pays payât les malversations de son prince. Il y avait donc en perspective près de 4,000 bourses, ou 2,000,000 de piastres, dont Stavaraké pensait détourner une bonne partie à son profit. Aussi impose-t-il à Etienne Racovitza de faire payer au pays 7,000 bourses la première année de son règne. Le vistiar Michel Cantacuzène promet de faire rentrer ces sommes sans trop faire murmurer le pays. Mais il ne l'a pas plutôt effectué, que Stavaraké demande encore mille autres bourses. Les boyards résistent; Stavaraké, par un firman, en fait jeter dix-huit en prison et fait trancher la tête à deux d'entre eux: au Grec Stefanaki et au Roumain Bajascoul. Le peuple, complètement épuisé par les contributions antérieures, ne peut plus payer l'énorme foumarit. Les mesures les plus draconiennes sont prises pour

1. Voir le poème sur la mort de Stavaraké dans Emile Legrand, l. c. Enache Cogalniceanu dans les *Letopisete*, III, p. 244.



l'y forcer. Le peuple se révolte et le prince le fait massacrer par sa garde albanaise.

Le sang une fois versé, la panique se met dans la population, qui commence à émigrer. Les Turcs, que de pareils troubles dans les principautés inquiétaient toujours, destituent Etienne Racovitza. Mais les ennemis de Stavaraké — et ils étaient nombreux — saisissent cette occasion pour le dénoncer comme la cause de ces bouleversements. Le sultan, qui depuis longtemps déjà avait jeté son dévolu sur l'immense fortune du Grec, le fait étrangler. C'est ainsi que périt ce Stavaraké, l'une des sangsues les plus insatiables qui aient jamais sucé le sang des Roumains.

C'est en vain que Racovitza avait tâché de se maintenir en édictant un chrysobulle, par lequel il déclarait les Grecs impropres à se marier dans le pays, à y acheter des immeubles et occuper des fonctions. Les boyards n'avaient plus même intérêt à une pareille exclusion de l'élément grec, qui s'était enchevêtré dans leurs rangs et dans leurs familles, comme le lierre dans les ruines d'un château ; aussi refusèrent-ils à Racovitza de le redemander comme prince.

Les boyards étaient cultivés autant que possible par les princes phanariotes. Le système des Mavrocordato avait été bientôt complètement abandonné, et les princes, qui craignaient maintenant, sinon la révolte des boyards, mais leur émigration et leurs plaintes à la Porte, s'efforçaient de les gagner de toutes les manières. Celle qui avait le plus d'effet, dans ces temps de spoliation pécuniaire, c'était l'exemption des contributions. Les princes ne voulaient pourtant point du système de Mavrocordato, la suppression des impôts indirects ; ils préféraient encaisser l'argent de tout le monde, puis rendre aux boyards les sommes qu'ils avaient payées, sous forme de gratifications princières<sup>1</sup>.

Jetons un coup d'œil sur les relations extérieures de la Porte, durant ce laps de vingt années, pour apprécier encore mieux le rôle que les princes grecs des pays roumains, agents diplomatiques de la Porte, jouèrent au milieu des complications de la politique européenne.

Vers cette époque, à la veille du traité d'Aix-la-Chapelle (octobre 1748), la France, qui soutenait les prétentions de Charles-Albert, l'électeur de Bavière, dans la guerre de la succession d'Autriche, et par cela même était l'alliée de Frédéric II contre

1. Enache Cogalniceanu dans les *Letopisete*, IV, p. 235.

Marie-Thérèse, envoie le marquis Desalleurs le jeune à Constantinople pour exciter la Porte à la guerre contre l'Autriche et la Russie, son alliée. L'ambassadeur français s'efforce, bien entendu, de gagner à ses projets « les oreilles et les yeux » des Turcs, en subornant leurs dragomans et les princes des pays roumains, tous Grecs, sur lesquels reposait la conduite politique de la Porte (août 1747). Grégoire Ghica était depuis longtemps gagné aux intérêts de la France. Pour effrayer les Turcs et les indisposer contre leurs voisins, le prince leur transmet la nouvelle fausse, que l'impératrice Marie-Thérèse veut envoyer un secours à la Russie contre les Suédois. L'ambassadeur français cherche à déterminer les Turcs à un pas décisif, en tâchant de leur prouver que, par ce fait, les clauses du traité offensif et défensif, conclu par la Turquie avec la Suède, devaient être appliquées. Constantin Mavrocordato travaille dans le même sens, ajoutant aux communications de Ghica, que l'Autriche rassemblait de nombreuses troupes en Hongrie et en Transylvanie.

Après la mort de Grégoire Ghica, en 1752, nous voyons ses fils, Charles et Mathieu, défendre par contre, avec chaleur, les intérêts de l'Autriche, que leur père avait combattue.

Un fait ressort pourtant très clairement de toute l'action politique des princes phanariotes, c'est qu'ils soutenaient telle ou telle puissance, suivant leurs intérêts personnels, et que presque toujours ils trahissaient ceux de la Porte qui plaçait en eux toute sa confiance.

Mais aussi, pourquoi les Phanariotes auraient-ils été sincères vis-à-vis de la Porte ? Quels liens les attachaient à l'empire turc ? Le peuple grec avait été vaincu et soumis à l'esclavage le plus ignominieux par les Ottomans. Les Grecs de Constantinople — ceux qu'on appelait précisément Phanariotes — étaient parvenus, par leur génie souple et fécond en expédients, à se rendre nécessaires, indispensables même aux Ottomans, dont l'esprit lourd et bien oriental ne pouvait se plier aux arguties de la diplomatie européenne, avec laquelle les Turcs étaient forcés de compter depuis que la fortune les avait abandonnés. Si les Grecs rendaient des services aux Turcs, c'était pour en tirer le plus de profit possible et toujours avec l'arrière-pensée de les chasser d'Europe et d'assister au rétablissement de l'empire byzantin.

On comprend parfaitement que les Grecs, en général, ne pouvaient que désirer la ruine des Turcs et qu'ils étaient toujours enclins à les trahir. Ce que l'on saisit plus difficilement, c'est

l'aveuglement avec lequel, les Turcs leur confiaient l'existence même de leur empire.

GUERRE RUSSO-TURQUE DE 1769-1774; OCCUPATION DES PRINCIPAUTÉS. — En 1762, l'impératrice Catherine II monte sur le trône de Russie et, une année après, le roi de Pologne Auguste III vient à mourir; deux événements des plus importants pour l'histoire de l'Orient européen. Les dissentiments habituels qui accompagnaient l'élection des rois polonais prennent, à la mort d'Auguste III, des proportions bien plus redoutables, par suite des nouveaux partis issus de la division religieuse du pays, en catholiques et en dissidents. Les Russes font élire, sous la pression de leurs baïonnettes, l'ex-favori de Catherine, Stanislas Poniatowsky, en 1764. Le parti patriote s'adresse à la Porte et lui demande assistance contre l'ingérence des Russes dans les affaires intérieures de leur pays. L'ambassadeur de France, le comte de Vergennes, insiste dans le même sens et parvient, grâce à l'argent polonais que le parti patriote répandait à profusion à Constantinople, à disposer les Turcs pour la guerre. Plusieurs Polonais s'étant réfugiés dans la ville de Balta en Moldavie, des soldats russes les y poursuivent et attaquent la ville, qu'ils détruisent de fond en comble. Balta était habité presque en entier par des Turcs. La prise de Cracovie par les Russes, arrivée peu de jours après, le 18 août, met le comble à la surexcitation des Turcs; le parti de la paix est tout à fait écarté; le grand-vizir Muchsinsadé est renversé et remplacé par Hamza-pacha, qui déclare la guerre aux Russes (octobre 1768).

Les Turcs passent bientôt le Dniester sous les ordres du vizir Moldavantschi Ali pacha; mais, surpris par une pluie torrentielle qui coupe leur armée en deux tronçons, ils sont complètement battus par les Russes près de ce fleuve, les 17 et 18 juillet 1769. La conséquence de cette victoire est l'occupation des principautés roumaines par la Russie.

Avant même que la guerre eût été déclarée, les Russes, prévoyant la possibilité d'une rupture, avaient commencé à travailler les Moldo-Valaques pour réveiller en eux leur sympathie, qui avait commencé à s'assoupir à la suite des deux essais infructueux de libération de leurs pays de la domination ottomane. Leurs émissaires, Zancoroff et Tschernakapsas, gagnent à leur cause les princes de Moldavie et de Valachie, Grégoire Calli-

maque et Grégoire Al. Ghica <sup>1</sup>. Le premier, ne cachant pas assez son jeu, est arrêté par les Turcs, même avant la déclaration de guerre et conduit à Constantinople, où il a la tête tranchée. Il est remplacé par Constantin Mavrocordato qui prend bientôt la fuite devant les Russes, est fait prisonnier à Galatz et meurt d'une blessure à la tête qu'il avait reçue dans sa fuite. Grégoire Ghica, plus habile que Callimaque, peut attendre l'arrivée des Russes, et se fait emmener par eux, en apparence, comme prisonnier.

Les Moldaves, voyant les Russes s'avancer de nouveau vers leur pays, envoient une députation au prince Galitzin, commandant du corps d'armée qui allait occuper la Moldavie, pour lui offrir la soumission du pays. Le 26 septembre 1769, les Russes entrent à Jassy et y reçoivent le serment de soumission de la population entière. Le baron de Elmpt prend ensuite des informations sur le nombre des districts de la Moldavie, son commerce, la quantité de produits et de provisions qu'elle pouvait fournir, les relations entre les boyards et les paysans, les redevances payées à la Porte et bien d'autres détails. Il ordonne en outre, sous menace de terribles châtiments, de livrer les provisions cachées et d'empêcher l'exportation de n'importe quelle denrée qui pourrait être nécessaire à l'armée russe, et demande enfin au pays, de choisir une députation qui ira porter aux pieds de la très puissante impératrice, ses remerciements pour la miséricorde qu'elle lui avait montrée, en le délivrant de l'esclavage.

L'impératrice, imitant en tout la politique de Pierre-le-Grand, publie un manifeste, dans lequel elle paraphrase celui de son illustre devancier, disant « que la domination barbare des Turcs cherche à rejeter dans l'abîme de l'impiété les âmes des chrétiens qui vivent dans la Moldavie, la Valachie, la Bulgarie, la Bosnie, l'Herzégovine, la Macédoine et dans les autres provinces de l'empire ottoman » <sup>2</sup>.

Les députés qui devaient porter l'hommage aux pieds « lumineux » de l'impératrice, étaient chargés de missives au nom du pays, dans lesquelles, l'impératrice était exaltée avec un servilisme poussé jusqu'à l'adoration. La lettre moldave disait entre autres : « Nous rendons grâces au ciel, parce qu'ayant pitié

1. Sur ces émissaires, voir les *Documente*, c. pr., VII, p. 58 et 61. Comp. de Priest à Choiseul, *idem*, suppl., I, p. 788.

2. *Documente*, c. pr., VII, p. 63.

de nous, il a raffermi le cœur de Sa Majesté sereine et toute-puissante, afin de nous sauver de l'esclavage des Ottomans, nous, adorateurs de la même foi et qui désirons si ardemment, depuis tant d'années, être défendus contre ce péril par votre toute-puissante protection ». Elle ajoute ensuite : « Nous, habitants de la Moldavie, apportons comme des esclaves rampants, la soumission la plus servile, avec toute la bonne volonté et du meilleur cœur ». Vers la fin de la lettre, éclate un lyrisme aussi pathétique que de mauvais goût : « O trop miséricordieuse impératrice et trop douce maîtresse, ne nous abandonne point, nous les esclaves de Ta Majesté, qui partageons la même foi, ombrageons de ta force, etc., etc. », conclusions serviles, dignes de leurs prémices. La lettre valaque, quelque peu plus courte, se distingue par les mêmes qualités et « embrasse jusqu'aux genoux et l'empreinte des pieds de Sa Majesté impériale et seule souveraine ».

Il ne faut pas croire cependant que ces démonstrations de la part des Roumains, fussent cette fois-ci aussi sincères qu'elles l'avaient été du temps de Pierre-le-Grand. Alors, le contact des Russes avec les Roumains avait été pour ainsi dire idéal ; les Russes avaient été considérés à travers le prisme enchanteur de l'espérance, et le contact matériel avait été évité par le désastre du Pruth qui empêcha les Russes de pénétrer plus avant dans les pays roumains. Mais déjà, dans la guerre de 1736, la conduite de Münnich avait mécontenté les boyards et donné ainsi naissance aux premières désillusions des Roumains sur le compte de leurs protecteurs. Maintenant les Russes, mettant la main sur les deux principautés, se trouvaient en contact direct avec les Roumains et il était impossible que ce choc ne produisit une note discordante, dans le concert harmonieux qui semblait s'élever de toutes parts, pour célébrer la très puissante impératrice.

Les habitants se plaignent bientôt au général Romanzoff, et disent « qu'ils ne refusent point de contribuer, pour leur part, à l'entretien des armées impériales, mais qu'ils le feront en connaissance de cause, avec une certaine mesure et dans l'ordre nécessaire ; car une foule de gens, prennent tout ce qui leur tombe sous la main, sans aucun scrupule, en quantité bien plus grande que celle dont ils ont besoin, et seulement en vue de gaspillage, ce qui produit partout la ruine, effraye les malheureux habitants, et les force à se réfugier dans les lieux déserts et inhabités ». La plainte qu'un certain nombre de « dames veuves » adresse à l'impératrice, est d'une

naïveté admirable. Elles demandent « à être dispensées des tourments et des exactions qui, dorénavant, deviendront une habitude dans notre pays ». L'impératrice, au même moment, s'efforçait de faire comprendre aux Moldaves, qu'ils devaient « s'empresser de venir en aide aux armées impériales, pour se rendre dignes de l'inappréciable bienfait, qui leur tombait du ciel d'une manière aussi inattendue ».

Les Russes ne faisaient donc qu'exécuter le testament politique de Pierre-le-Grand, en mettant toujours en avant, dans leurs entreprises contre l'empire ottoman, l'idée de Dieu et de la religion, afin de donner aux conquêtes qu'ils allaient faire en son nom, un caractère aussi désintéressé que possible.

La Russie, ayant placé les deux principautés sous sa dépendance, prend des mesures pour leur organisation. Au lieu de les imposer ouvertement, elle les fait réclamer par les boyards des deux pays. Quoique ceux-ci fissent leur part très belle dans le futur gouvernement des pays roumains, il est aisé de reconnaître qu'ils ne faisaient que suivre, dans leurs postulats, une inspiration supérieure.

Les boyards moldaves demandent, que le gouvernement de leur pays soit confié à une *aristocratie* de douze boyards de la première classe, dont six auront en partage les attributions judiciaires et les six autres veilleront à la rentrée des redevances. Ces douze boyards seront changés tous les trois ans, « de manière que toute la boyarie participe à tour de rôle au gouvernement, sans en excepter les boyards pauvres, pourvu qu'ils montrent de la capacité. Un général russe, entouré d'une armée suffisante, résidera à Jassy ; il aura en premier lieu le commandement des troupes tant étrangères que nationales ; puis, il enverra au trésor impérial les contributions du pays et revêtira les boyards des insignes du pouvoir ».

Quoique ce projet annihile déjà complètement l'indépendance administrative de la Moldavie, l'organisation de la Valachie met encore mieux à jour l'intention des Russes sur les pays roumains, celle de les incorporer complètement à leur vaste empire.

Les boyards valaques demandent purement et simplement que leur pays soit annexé aux provinces sur lesquelles s'étend le très puissant empire de Russie ; qu'on y introduise complètement les lois et ordonnances russes ; que les Valaques aient le droit d'entrer comme officiers dans l'armée russe ; que les revenus du pays soient réglés conformément aux dispositions russes et,

quant à la douane, que les tarifs russes soient appliqués ; que le clergé soit sous la direction du saint synode de la sainte église de Russie ; que la moitié des juges nommés soit prise parmi les Valaques ; que les Valaques soient protégés comme sujets russes ; que le général russe revête de leurs insignes, les boyards qui seront à la tête des affaires, mais qu'il ait aussi la faculté de les mettre aux arrêts, en cas de désobéissance.

Les Valaques auraient mieux fait de se borner à la première de leurs demandes, qui comprenait toutes les autres. C'est ce qui résulte de leur projet d'organisation ; celui des Moldaves ne s'en éloignait guère.

Les Russes étaient ainsi arrivés à réaliser le plan de Pierre-le-Grand et même à le dépasser ; car Pierre-le-Grand laissait au moins à la Moldavie, avec laquelle il avait traité, une ombre d'indépendance par son prince national, tandis que les dispositions de Catherine ravissaient définitivement à ces pays, toute existence indépendante, et les destinaient à être russifiés dans le plus bref délai<sup>1</sup>.

LE TRAITÉ DE KOUTSCHOUK-KAÏNARGI. — La Russie ne devait toutefois pas encore voir se réaliser le plus cher de ses vœux, la prise de possession des pays roumains. Pour comprendre comment cela fut possible il faut rappeler en peu de mots les événements principaux de la guerre.

Pendant qu'en Europe, les armées russes occupaient les principautés, en Asie, elles n'étaient pas moins heureuses ; elles prenaient successivement possession de l'Arménie, de la Circassie et d'autres pays placés sous la domination de la Porte. Mais les Russes veulent aussi frapper sur mer la puissance ottomane, et l'impératrice Catherine fait former dans la Baltique une flotte, destinée à aller attaquer les Turcs dans la mer Egée et aider les Grecs à se soulever. La flotte russe, placée sous le commandement de l'amiral Elphinstone, montée en grande partie par des marins anglais, part de Kronstadt pour faire le tour de l'Europe et aller opérer sur les côtes de la Morée. Il ne faut pas s'étonner de voir les Anglais prêter main-forte aux Russes contre la Porte ; car la politique de l'Angleterre était loin d'être à cette époque, vis-à-vis de la Russie, ce qu'elle est aujourd'hui.

1. Tous les documents cités dans ce paragraphe, sont publiés dans l'*Arhiva romaneasca* de Michel Cogalniceanu, Jassy, 1862, II, p. 132 et suiv.

L'Angleterre, dont la politique a toujours été réglée par les intérêts de son commerce, avait, dans le courant du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle, beaucoup perdu de son trafic avec les pays turcs, surtout par suite des mesures prises par Colbert, pour relever le commerce oriental de la France. Plus tard, en 1740, la France obtient à force d'argent — seul moyen à effet vis-à-vis des Turcs — un traité de commerce très avantageux, pendant que la compagnie orientale, à laquelle était dévolu le monopole du commerce anglais en Orient, ne voulant rien sacrifier, n'obtient pas les avantages accordés au commerce français. En 1750, les Français importent à Constantinople 12,000 pièces de tissu, tandis que les Anglais restent, la même année, avec 5,000 pièces non vendues à Alep, 4,000 à Constantinople et 3,000 à Smyrne. Par suite de cette diminution de l'exportation, l'importation des marchandises orientales souffre aussi une notable réduction, de sorte que, vers le milieu du siècle précédent<sup>1</sup>, le commerce anglais avait presque totalement disparu des échelles du Levant<sup>1</sup>.

Les Anglais, se voyant si gravement atteints dans leurs intérêts les plus chers, et cela principalement à cause de la conduite de la Porte qui leur refusait les avantages accordés aux Français, se décident à abandonner les Turcs et à chercher d'autres débouchés pour leur commerce oriental. Le chemin par lequel ils pensaient y arriver, était la Russie, qui n'opposait pas à cette époque, aux marchandises étrangères, la barrière infranchissable dont elle s'entoure aujourd'hui. Les Anglais conçurent l'idée de renouer leur commerce avec la Perse, par la Russie, notamment par la mer Caspienne, et ils obtinrent de Catherine un ukase qui le leur permettait. C'est la raison pour laquelle, les Anglais aidaient les Russes dans leurs entreprises maritimes contre la Porte ottomane.

Les Russes, avec le concours des Anglais, battent et anéantissent la flotte turque à Tschesmé, près de l'île de Chio. Pendant que les Russes remportent de si éclatants succès, sur un élément qui, jusqu'alors, leur avait été presque tout à fait étranger, sur terre, leurs victoires se suivent l'une après l'autre, quoiqu'elles soient gagnées, plutôt par l'impétuosité des commandants, turcs que par le talent des généraux russes, ce qui amène Frédéric-le-Grand à comparer cette guerre, à une lutte entre des borgnes et

1. Pour plus de détails voir Zinkeisen, *Geschichte der osm. Reiches in Europa*, V, p. 872.



des aveugles, dans laquelle les premiers finissent toujours par l'emporter sur les derniers.

L'Autriche, voyant la Turquie à bout de forces, intervient pour la conclusion de la paix. La Turquie, pleine de reconnaissance, lui promet « que si les Russes sont chassés de la Turquie, il ne dépendra que du bon plaisir de la cour impériale de Vienne, de mettre sur le trône de Pologne un roi de son choix, ou de partager ce pays avec la Porte »<sup>1</sup>. L'idée du démembrement de la Pologne a son origine dans les malheurs de la Turquie; mais s'il arriva plus tard à être réalisé, ce ne fut point à l'avantage de la Porte, tel qu'il lui plaisait de se l'imaginer. C'est cette même cause qui amena la cession de la Bukovine.

L'Autriche propose à la Turquie un traité secret, par lequel cette dernière s'engage à payer à l'Autriche, dix millions de piastres « pour frais de préparatifs de guerre et, en plus, 2 à 3,000 bourses pour la réussite de certains plans secrets ». En outre, la Porte promet à l'Autriche la petite Valachie « si elle réussit, soit au moyen de négociations, soit par la force des armes, à faire abandonner à la Russie toutes les conquêtes faites sur le territoire ottoman et à lui faire accepter la paix aux mêmes conditions que celle de Belgrade »<sup>2</sup>.

Ce traité provoqua dans l'Europe entière la plus vive indignation. L'Autriche, qui, jusqu'alors, avait toujours lutté contre la Turquie, s'alliait à elle, abandonnait ainsi la cause de la chrétienté pour venir en aide aux sectateurs de Mahomet! Il ne faut pourtant pas croire que ce traité fut l'expression d'un changement dans le système politique de l'Autriche. Quoique l'empire des Habsbourgs eût commencé à s'apercevoir que le véritable péril qui le menaçait venait du côté de la Russie, et non plus du côté de la Porte, il ne changeait pas définitivement sa conduite vis-à-vis de ces deux empires. Nous le verrons plus tard, s'unir de nouveau à la Russie, pour démembrer la Turquie. Alors, comme à toutes les époques de son histoire, la politique de l'Autriche fut guidée par l'intérêt du moment. Elle voyait les Turcs dans une position difficile et, profitant de l'embarras dans lequel ils se trouvaient, elle mettait la main sur quelques millions et gagnait en même temps des droits à la reconnaissance de la Porte pour

1. Rapport de Thugut du 24 mars 1770, cité par Hammer, *Histoire de l'empire ottoman*, trad. Dochez, III, p. 610.

2. Traité du 6 juillet 1771, *Documente*, c. pr., VII, p. 86.

des services, il est vrai, tout à fait illusoires, mais dont l'Autriche ne manqua pas de tirer le plus grand profit.

Les Russes, se sentant menacés par ce traité secret, quoiqu'ils aient conclu avec la Prusse un pacte par lequel ils lui promettent une portion du territoire de la Pologne, sont forcés de renoncer à une partie de leurs prétentions vis-à-vis de la Porte.

Des négociations sont ouvertes d'abord à Fokschany, et les plénipotentiaires turcs, afin de mieux résister aux prétentions russes, s'y préparent par la lecture du Nouveau Testament. Elles sont reprises à Bucarest et finissent par aboutir au traité de Koutschouk-Kaïnargi, signé le 21 juillet 1774, et dont les clauses principales sont : la liberté des Tatares que la Russie devait bientôt annexer; liberté du commerce russe dans toutes les mers turques; cession de Kinburn, Kertsch, Jenikalé et Azow à la Russie. L'art. 16 concerne les principautés, en faveur desquelles la Russie, étendant sur ces dernières sa main protectrice, stipule plusieurs conditions, telles que l'amnistie générale pour tous les Roumains qui se seraient compromis vis-à-vis de la Porte; libre exercice du culte chrétien; terme d'une année pour les Roumains qui désireraient quitter leur patrie; exemption de paiement du tribut pour toute la durée de la guerre, ainsi que pour deux autres années à venir. Le § 8 de cet article contenait une stipulation importante, celle de l'abolition de tous les cadeaux extraordinaires que les Turcs exigeaient des Moldo-Valaques, en dehors du tribut. Le § 9 stipulait, pour les principautés, le droit d'avoir chacune, un chargé d'affaires à Constantinople, qui « nonobstant son peu d'importance, sera considéré comme personne jouissant du droit des gens, c'est-à-dire à l'abri de toute violence ». Et enfin le § 10 confirmait le protectorat des Russes sur les pays roumains, par le droit que les Russes se réservaient de « parler en leur faveur, la Porte promettant de les écouter avec les égards qui conviennent à des puissances amies et respectées »<sup>1</sup>.

Les Turcs, à merci, furent forcés d'accepter ce traité, par lequel ils perdaient en Orient, presque tout autant que la paix de Carlowitz leur avait fait perdre en Occident. Quoique le traité de Kaïnargi eût été ratifié le 2 février 1775, les difficultés que la Porte opposa à son exécution, jointes au passage des Tatares sous la domination moscovite, conduisirent à une nouvelle guerre, celle de 1787.

1. Martens et Cussy, *Recueil de traités*, Leipzig, 1848, I, p. 111.

RAPT DE LA BUKOVINE. — Si l'Autriche était intervenue avec une certaine énergie pour empêcher la ruine totale de la Turquie, elle l'avait fait surtout, poussée par l'inquiétude où l'avait mise l'intention bien prononcée de la Russie d'annexer les principautés. Celle-ci se décida, bien que difficilement, à « abandonner ses plans sur les pays roumains, en échange de l'amitié de l'Autriche »<sup>1</sup>.

L'empire des Habsbourgs voulait se réserver pour lui-même, la possibilité de mettre la main sur ces riches pays, ainsi que nous l'avons vu, par le traité de Passarowitz, puis par celui des subsides avec la Porte ottomane. Cette intention ressort d'ailleurs de plusieurs passages des rapports et des actes des diplomates autrichiens du temps. Ainsi, dans une dépêche au prince de Kaunitz, chancelier d'Autriche, Thugut lui dit « que se trouvant à Fokschany à l'occasion du congrès russo-turc, deux boyards étaient venus le visiter et l'avaient prié d'insister auprès de sa cour pour l'indépendance des principautés ; mais qu'il avait dû payer ces boyards de belles paroles, attendu qu'il ne pouvait initier ces messieurs aux intentions secrètes de la haute cour impériale, sur le sort futur des principautés »<sup>2</sup>.

Dans une appréciation sur le traité de Kaïnargi, après avoir montré que la Turquie ne tarderait pas à être remplacée par un empire russo-oriental, le même diplomate observe « qu'à la chute prochaine de l'empire ottoman, les provinces du nord, entre autres la Moldavie et la Valachie, devaient échoir à l'Autriche, attendu qu'elles ne présenteraient aucun intérêt pour l'empire russo-oriental »<sup>3</sup>. Ce n'était pourtant qu'un leurre que l'Autriche s'offrait à elle-même, car au fond, elle savait bien que la Russie tenait beaucoup à incorporer les principautés roumaines. L'Autriche voulait se substituer à la Russie dans la possession de ces pays ; mais comme elle ne pouvait le faire pour le tout, elle se contenta d'une partie. Ce fut la Bukovine, région de la Moldavie supérieure.

L'Autriche était certaine du prochain effondrement de la Turquie et « cette perspective seule était plus que suffisante pour la tenir en garde contre toutes sortes de traités ou liaisons générales avec la Porte, qui n'auraient en vue que les perspectives de

1. Thugut à Kaunitz, 5 sept. 1772, *Documente*, c. pr., VII, p. 37.

2. Thugut à Kaunitz, 16 août 1770, *idem*, p. 93.

3. Du même au même, citée par Zinkeisen, *Geschichte des osm. Reiches*, V, p. 84.

l'avenir, sans avantage immédiat pour le présent »<sup>1</sup>. D'autre part, elle craignait que, bien que les Russes eussent restitué les principautés à la Porte, ils ne se fussent réservés sur elles des droits qui les auraient mis en réalité sous leur dépendance, crainte assez justifiée, puisque le texte du traité de Kainargi lui était soigneusement caché. Puis, la Russie avait obtenu que la Porte nommât comme prince en Moldavie, le même Grégoire Al. Ghica, qui avait feint d'être pris par les Russes, lors de l'occupation de la Valachie, au début de la guerre ; il n'en avait pas moins été conduit à Pétersbourg avec tous les honneurs dûs à son rang, avait reçu de l'impératrice une tabatière ornée de brillants et son fils avait été admis à l'école impériale des cadets. Ce même prince Ghica avait, au contraire, toujours été mal vu par la cour de Vienne. Mais l'Autriche qui avait déjà ses intentions bien arrêtées au sujet de la Bukovine, avant même la signature du traité de Kainargi, voyant qu'elle ne pourrait empêcher la nomination de Ghica, qu'elle avait combattu sous main de toutes manières, feint d'insister elle-même pour sa nomination, afin de ne pas s'aliéner un élément aussi important que le prince du pays même, qu'elle voulait démembler.

L'Autriche ne voulut pas commencer son action avant que le maréchal Romanzow n'eût quitté la Moldavie. Aussi Kaunitz donnait-il à Thugut les raisons pour lesquelles « l'Autriche n'avait pas mis la main sur le district en question pendant la guerre même ; elle ne voulait surtout pas englober ce district dans le partage de la Pologne — la grosse question qui se débattait à la même époque entre l'Autriche, la Russie et la Prusse — et dans les discussions au sujet de l'équivalent des lots de partages »<sup>2</sup>. Vis-à-vis de la Porte, il fallait prendre aussi de très grandes précautions : d'une part, la tromper par la promesse de l'exécution immédiate du traité des subsides ; de l'autre, « placer cette affaire le moins en vue possible et ne pas faire apparaître cette occupation comme la suite d'une entente avec la Russie, et par conséquent comme une rupture définitive avec la Porte. Cette rupture aurait facilité au grand vizir, Muhzun Oglou, la réalisation de ses propres vues près du nouveau sultan et aurait jeté la Porte dans les bras de la Russie par une paix trop précipitée »<sup>3</sup>.

1. Kaunitz à Thugut, 6 janv. 1773, *Documente*, c. pr., VII, p. 118.

2. Kaunitz à Thugut, 20 sept. 1774, *idem*, p. 106.

3. Thugut à Kaunitz, 3 févr. 1773, *idem*, p. 101.

L'Autriche, d'ailleurs, s'efforçait avec moins de succès il est vrai que vis-à-vis des trop naïfs Turcs, d'attirer aussi les Russes de son côté, en leur démontrant que « par la prise de la Bukovine, on exercerait sur la Porte une pression de tout point favorable aux intérêts russes et que celle-ci serait plus tôt réduite à conclure avec la Russie une paix conforme à ses vœux ». C'est ainsi que l'Autriche embrouillait les fils compliqués de sa politique, que la diplomatie même de cette époque, très large en fait de morale, ne craignait point de qualifier « d'artificieuse, pleine de duplicité et d'avidité » <sup>1</sup>.

La Russie garda dans tout le cours de cette affaire une neutralité qui ne saurait s'expliquer autrement que par ses relations avec l'Autriche, issues du partage de la Pologne. Elle intrigua sous main, il est vrai, pour empêcher le succès de l'Autriche, mais elle ne voulut prendre aucune mesure ostensible, pour empêcher le démembrement d'un pays dont elle s'était pourtant constituée la protectrice. Le divan de Moldavie, demandant son intervention en sa faveur, reçoit pour réponse que « depuis la restitution de la Moldavie à la Porte, la Russie n'avait plus le droit de se mêler de ses affaires » <sup>2</sup>.

Que signifiait alors la protection russe ?

Les prétextes que l'Autriche inventa pour mettre la main sur la Bukovine étaient, d'un côté, les droits *ab antiquo*, que la Pologne, qui avait passé sous sa domination par suite du partage de la Pologne, avait toujours eus sur le nord de la Moldavie ; puis, le fait, que l'Autriche avait toujours soulevé des contestations relatives aux limites respectives des deux empires. Enfin elle déclarait avoir absolument besoin de cette région, par suite de l'acquisition de la Gallicie, lors du partage du royaume de Pologne.

Mais en dehors des raisons d'utilité, qui ne sauraient jamais remplacer le droit, les deux motifs prétendus juridiques se heurtaient de front. Car, ou la Pologne avait possédé la Bukovine et alors il devenait inutile d'invoquer une usurpation de frontières, ou bien ces droits faisaient défaut, et alors ils ne pouvaient être remplacés par une prétendue usurpation. Frédéric II observait avec beaucoup de justesse « que les querelles pour la fixation des frontières, qui dérivait justement de la paix de Belgrade, étaient continuellement mêlées aux droits que donnait sur la

1. Zinkeisen, I. c., VI, p. 107.

2. Kaunitz à Thugut, 21 février 1775, *Documente*, c. pr., VII, p. 140.

Bukovine la possession de la Pocutie, qui ne pouvaient en tous cas être revendiqués, que pour la partie de la Pocutie qui lui avait été cédée par le traité du partage de la Pologne »<sup>1</sup>.

Mais cette prétendue possession que la Pocutie avait exercée sur le nord de la Moldavie était une entorse donnée à l'histoire. C'était bien au contraire la Moldavie qui avait toujours eu des prétentions sur la possession de la Pocutie, encore à partir des règnes de Pierre Mouchate et d'Alexandre-le-Bon, qui, ayant prêté de fortes sommes d'argent au roi de Pologne Vladislas Jaghellon, en avaient reçu comme gage la province pocutienne<sup>2</sup>. De fait, jamais cette dernière n'avait pu acquérir un droit quelconque sur le territoire moldave, et encore moins sur une région où se trouvait la capitale du pays.

En vertu de ces soi-disant droits, l'Autriche, sans attendre le résultat des négociations, s'empare de prime abord de la Bukovine, convaincue « qu'une prise de possession immédiate serait bien plus facile à faire valoir que d'obtenir une cession de la part des Turcs »<sup>3</sup>. Profitant de la complète ignorance des Turcs en matière de géographie, le cabinet de Vienne envoie à la Porte une carte falsifiée à dessein et dans laquelle la Bukovine ne figurait que comme un lambeau insignifiant de territoire.

Les Moldaves, voyant le péril qui menaçait leur pays, envoient à la Porte, par l'entremise de leur prince, Grégoire Al. Ghica, une plainte rédigée par le divan. Mais, malheureusement, elle fut inspirée par les Russes, écrite dans le camp du général Romanzow et se terminait par les paroles comminatoires : « Que si le sultan, contre toute attente, ne donnait point l'attention méritée au principal intérêt d'une province soumise à sa domination, les Moldaves ne sauraient, s'il leur faudrait recourir à la force, ou si, réduits à la dernière extrémité, ils ne devraient pas chercher leur salut dans la protection d'une puissance étrangère »<sup>4</sup>. La Moldavie menaçait donc directement la Porte d'invoquer la protection russe et de faire usage de la stipulation du traité de Kainargi que les Turcs abhorraient.

L'Autriche gagnait par cette protestation maladroite un point important, celui de discréditer les Moldaves qui se montraient

1. Lettre de Frédéric II au comte de Solms, 7 janv. 1775, dans Zinkeisen, I. c., VII, p. 410.

2. Vol. I, p. 214-215.

3. Thugut à Kaunitz, 3 févr. 1773, *Documente*, c. pr., VII, p. 101.

4. Thugut à Kaunitz, 4 janv. 1775, *idem*, p. 413.

quasi inféodés aux Russes, tandis qu'elle s'offrait à aider les Turcs pour reconquérir la Crimée. Elle prétendait même « que si, jusqu'alors, elle n'avait point rempli l'engagement pris par elle dans le traité des subsides, de déclarer la guerre à la Russie, elle ne l'avait fait qu'à défaut d'une route commode pour la marche de ses troupes, route qui lui serait acquise par la cession de la Bukovine »<sup>1</sup>. Il semble incroyable que l'Autriche ait osé, même vis-à-vis des Turcs, employer de pareils arguments; mais il n'en est pas moins vrai qu'ils le firent et avec succès même.

Il est vrai que l'Autriche, qui savait à qui elle avait à faire, ne se basait pas seulement sur la logique *irrésistible* de ses arguments; elle en employait aussi d'autres, de nature sonnante, qui avaient spécialement le don de convaincre les Turcs. Après avoir acheté, au préalable, le maréchal Romanzow par un don de 5,000 ducats pour lui faire évacuer plus tôt la Moldavie, elle avait fermé les yeux au pacha de Hotin, sur l'étendue de la région usurpée, par un pourboire de 30,000 florins; le Reiss Effendi est gagné par un poignard garni de brillants et portant une montre, qui avait été ciselé à Vienne et à Paris, et il faut noter, comme détail curieux, le conseil de Thugut de choisir de bonnes pierres, car le Reiss Effendi se connaissait en pierres précieuses. Thugut craignait donc que les brillants ne fussent faux! Jacovaki Rizou, le beau-père de Ghica, et son agent près de la Porte qui faisait passer sous les yeux de Thugut tous les papiers qui arrivaient de Moldavie, est maintenu dans ses bonnes dispositions par des pourboires successifs; enfin le commissaire ture nommé pour tracer la délimitation sur le terrain, est aussi acheté par un don de 1,000 ducats. Il fait descendre les limites de la région cédée à l'Autriche, si profondément dans le corps de la Moldavie, que celle-ci perd encore une vingtaine de villages, en deçà de la ligne fixée par la convention<sup>2</sup>. Cette convention fut signée le 4 mai 1775.

MEURTRE DE GRÉGOIRE AL. GHICA. — Le rapt de la Bukovine fut suivi d'un drame sanglant : le meurtre de Grégoire Ghica. Quelles furent les causes de ce crime? c'est ce qu'il nous reste à étudier.

1. Kaunitz à Thugut, 21 mars 1775, *idem*, p. 149.

2. Pour les cadeaux partagés par l'Autriche, voir : Kaunitz à Thugut, 7 févr. 1775, *Documente*, c. pr., VII, p. 133; du même au même, 20 juin 1775, *idem*, p. 187;

Grégoire Al. Ghica était le fils du dragoman Alexandre Ghica, que les Turcs avaient fait décapiter lors du traité de Belgrade, l'accusant, on ne sait trop si c'était avec raison ou non, d'avoir trahi les intérêts de l'empire. Quoique fils d'un homme soupçonné de trahison, il n'en obtient pas moins, toujours à force d'argent, d'abord le poste de son père, de grand dragoman, puis, plus tard, celui de prince de Moldavie en 1764 et, en 1768, celui de prince de Valachie. Il avait pourtant suivi les inclinations de son père et s'était laissé gagner par les Russes, peu de temps avant la déclaration de la guerre. Il avait été pris par eux, à leur entrée en Valachie, quoiqu'il eût eu le temps de s'enfuir. Il fut très bien traité par les Russes, comme nous l'avons vu plus haut, et même chargé d'entamer des négociations avec les Turcs, au sujet du rétablissement de la paix. C'est toujours sur les insistances de la Russie que Grégoire Al. Ghica fut nommé à nouveau prince de Moldavie, après le traité de Koutschouk-Kaïnargi.

Il était donc poussé, non seulement par son propre intérêt, qui était de ne pas voir amoindrir le pays sur lequel il régnait, à s'opposer aux intentions de l'Autriche, mais encore par ses relations politiques avec la Russie. Nous avons vu l'antagonisme caché qui divisait l'Autriche et la Russie au sujet des principautés roumaines, antagonisme qui ne pouvait se faire jour, à cause des puissants intérêts qui liaient les deux monarchies dans l'affaire du partage de la Pologne. Mais la Russie eût été très contente d'empêcher l'Autriche d'annexer la Bukovine et, pour y réussir, elle poussait Ghica à s'opposer de toutes ses forces au démembrement de son pays. D'ailleurs, les boyards, dont les intérêts étaient gravement mis en danger par cette cession à une puissance étrangère, d'une partie du pays où ils possédaient d'immenses domaines, poussaient Ghica dans le même sens. L'opposition du prince à la cession de la Bukovine est donc parfaitement explicable. Mais cette opposition était de nature à nuire aux intérêts du pays plutôt qu'à les défendre, car, étant connu par les Turcs comme l'homme des Russes, Ghica commit encore la maladresse de faire sentir à ses maîtres, dans sa première protestation, qu'il réclamerait au besoin la protection de la Russie. Il était donc rationnel que la Porte prêtât plutôt foi

Thugut à Kaunitz, 3 juin et 3 août 1773, *idem*, p. 173 et 197; Enache Medelniceru à Ghica, 17 nov. 1775, *idem*, p. 215. Comp. de Saint-Priest au roi, 1775, *idem*, suppl., III, p. 30.



aux protestations intéressées de l'Autriche, qu'à la voix de la vérité qui sortait d'une bouche compromise.

Ghica était d'ailleurs entouré de traîtres et d'ennemis de tous les côtés. Son propre beau-père, agent de la Moldavie à Constantinople, Jacovaki Rizou, était vendu aux Autrichiens, et le prince de Valachie, Alexandre Ipsilanti, l'ami de la cour de Vienne, était son plus mortel adversaire. Ce fut Ipsilanti qui dénonça à l'internonce que la protestation de Ghica avait été rédigée dans le camp du général Romanzow.

Les efforts de Ghica, n'étant pas soutenus ouvertement par la Russie, ne pouvaient aboutir à aucun résultat. Le prince s'aperçut bientôt du danger qu'il courait en se mettant mal avec l'Autriche, pour laquelle la Porte se décidait à faire un sacrifice aussi considérable. Il voulut prendre quelques précautions vis-à-vis de l'Autriche et commença par feindre d'avoir toujours soutenu ses intérêts, quoiqu'il eût été forcé de « transmettre à la Porte les rapports des boyards moldaves, craignant de les y laisser arriver par une autre voie ; mais qu'il avait chargé son beau-père, Jacovaki Rizou, de faire connaître à l'internonce toutes ses démarches, afin qu'il pût prendre à temps les mesures nécessaires ». Dans une lettre adressée à Thugut, il lui dit que « malgré toutes les démarches que les circonstances l'ont forcé de faire, il a toujours eu dans son âme l'inclination la plus vive pour le très haut service de Sa Majesté et qu'il a fait tout son possible pour aider à la réussite de l'entreprise ». Sa missive du 25 mai 1775 est encore plus explicite. Il y dit que « quoique ce ne puisse être qu'une perte bien considérable pour la Moldavie, j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi, pour contribuer le plus possible à l'accomplissement de cette œuvre et je saisirai toutes les occasions de pouvoir témoigner la part que je prends aux intérêts de Sa Majesté, bien assuré, qu'elle ne laissera pas de faire sentir au pays ainsi qu'à ma propre personne, le dédommagement de cette perte, par les effets généreux et les marques de sa bienveillance »<sup>1</sup>. Aussi Thugut ne manque-t-il pas d'observer que « Ghica lui-même, depuis qu'il a reconnu l'insuffisance de l'assistance russe, paraît s'être convaincu de la nécessité de chercher à se rendre digne, à l'avenir, de la très haute bienveillance de la cour d'Autriche »<sup>2</sup>.

1. Thugut à Kaunitz, 18 janv. et 3 août 1775, *Documente*, c. pr., VII, p. 122 et 194 ; lettre Ghica à Thugut, 29 mai 1775, *idem*, p. 170. (La lettre a été écrite en français par le prince lui-même).

2. Thugut à Kaunitz, 16 mai 1776, *idem*, p. 283.

Quoique de pareils sentiments se produisissent un peu tard, et que la cour de Vienne fût pleinement édifiée sur le rôle joué par Ghica, lors des négociations pour la cession de la Bukovine, on ne saurait pourtant lui attribuer le meurtre de ce prince, qui arriva en 1777, deux années après la prise de possession de la Bukovine par les Autrichiens. La légende qui s'est formée depuis autour de la tombe de Ghica, qu'il a péri pour s'être opposé à l'aliénation de cette partie du territoire moldave, ne correspond point à la vérité. L'Autriche, qui s'était déjà emparée de la Bukovine, n'avait plus aucun intérêt à faire tuer Ghica.

Il est hors de doute que Thugut, qui s'était donné toutes les peines imaginables pour mener à bonne fin la grande œuvre de sa vie, voyant Ghica combattre ses plans avec tant de ténacité, lui avait voué la haine la plus implacable. Il était même d'avis, pendant la période la plus aiguë des négociations, « qu'il ne dépendrait que du bon plaisir de la très haute cour de punir personnellement, et par des voies de fait, ce Grec perfide et dépourvu de foi, sans entrer pour cela dans de grandes difficultés avec la Porte »<sup>1</sup>.

Il est vraiment étonnant de voir jusqu'où l'intérêt peut fausser les esprits les plus solides. Ghica, qui défendait, après tout, son pays contre une spoliation accomplie à l'aide du machiavélisme le plus tortueux et de la plus basse corruption, paraissait aux yeux de Thugut comme un *homme perfide et dépourvu de foi*. Quel était donc le qualificatif que méritait l'homme d'une politique qui employait de pareils moyens pour réussir? Thugut aurait par conséquent sacrifié Ghica sans le moindre scrupule, s'il avait jugé ce sacrifice nécessaire à la réussite de l'affaire qu'il conduisait. Mais comme la Bukovine avait pu être prise, sans la perpétration de ce crime, pourquoi les Autrichiens l'auraient-ils accompli, une fois l'affaire terminée à leur avantage? Puis Thugut, qui avait pu conserver contre Ghica des rancunes personnelles, ne garda point le poste d'ambassadeur à Constantinople jusqu'à la mort de Ghica; il paraît avoir quitté la capitale de l'empire ottoman, peu de temps après la cession de la Bukovine. Il y fut remplacé par Emmanuel Tassara qui était loin de nourrir contre Ghica les mêmes sentiments de haine. Au contraire,

1. Thugut à Kaunitz, 3 juillet 1775, *idem*, p. 185. Comp. p. 174.

lorsqu'il apprend le meurtre de Ghica, il qualifie cet acte « d'aussi odieux que violent et contraire aux traités »<sup>1</sup>.

La correspondance entière du temps prouve péremptoirement que l'Autriche ne prit aucune part à ce meurtre et qu'elle n'y était nullement intéressée. Le meurtre de Ghica doit être attribué, non à la vengeance des Turcs — celle-ci n'avait pas d'objet — mais bien à leurs craintes. Ils savaient que Ghica était en tout dévoué aux Russes, et comme ils se trouvaient en disposition de recommencer la guerre, pour rompre le traité qu'ils venaient de signer, ils cherchèrent à se défaire de Ghica qui aurait pu jeter de nouveau la Moldavie dans les bras des Russes. Il ne leur suffisait pas de le destituer ; car son refuge en Russie aurait été une cause de troubles éternels pour la Porte. Il devait donc être mis à mort et remplacé par un prince fidèle qui aidât les Turcs à rétablir leur influence en Moldavie.

Ceux-ci étaient habitués, depuis longtemps, à se jouer du sort et de la vie des princes des pays roumains. Trop heureux celui auquel le sultan ne faisait sentir sa disgrâce, que par le chiffon noir appliqué sur l'épaule (signe de destitution), et dont il ne faisait pas apporter la tête à Constantinople ! Et cela, très souvent pour les causes les plus futiles. Aurait-il hésité à le faire, quand il s'agissait de briser un instrument entre les mains de l'ennemi le plus acharné de l'empire ottoman ?

Le prétexte pour le meurtre de Ghica fut bientôt trouvé ; il fut accusé de n'avoir pas obéi aux ordres de la Porte.

Au commencement du mois d'octobre 1777, un envoyé turc, Kara-Highiorsades-Ahmed-Bey, se rendit à Jassy et descendit au *conak* que les Turcs y possédaient et qui était situé sur la place du Beïlik. Afin d'attirer le prince chez lui, il lui fit dire qu'il était indisposé. Il l'invita, en conséquence, à passer chez lui, pour recevoir communication d'ordres très importants. Ghica qui ne s'attendait nullement à un guet-apens, se rendit le soir chez l'envoyé de la Porte et, aussitôt qu'il fut entré, des janissaires apostés se jetèrent sur lui et le percèrent de leurs yatagans.

1. Tassara à Kaunitz, 4 nov. 1777, *idem*, p. 306.

### III

#### **Histoire des pays roumains depuis la paix de Kaïnargi jusqu'à celle de Bucarest (1774-1812)**

ALEXANDRE IPSILANTI EN VALACHIE (1774-1782). — Le traité de Koutschouk-Kaïnargi avait amené sur les trônes des pays roumains deux des princes les plus remarquables du Phanar : Grégoire Ghica, sous le règne duquel la Moldavie perdit une grande partie de son territoire et Alexandre Ipsilanti, en Valachie, qui se distingua par des qualités de régent tout à fait exceptionnelles et fut un digne émule de Nicolas Mavrocordato.

La Valachie avait en effet besoin d'une administration plus sage, pour ne pas succomber sous le poids des maux que la guerre lui avait fait endurer. Les rapports du capitaine français Valcroissant, au service de la Turquie dans la Dobroudja, nous font connaître l'état désespéré du pays après la guerre. Il dit que la Valachie était en 1770, après deux années d'occupation par les Russes, un pays « désolé, dévasté, pillé, saccagé, brûlé ». Il ajoute ailleurs qu'il « n'y avait plus rien en Valachie et en Moldavie et que les Russes étaient forcés de tirer leur subsistance de la Pologne ». Un mémoire sur l'état des principautés nous dit encore que « le pays conquis par les Russes est tellement ruiné, que loin de contribuer à les défrayer des dépenses de la guerre, il ne peut même plus fournir les articles de première nécessité ». Une peste terrible éclate à la suite d'une pareille misère et décime non seulement les armées russes et turques, mais encore

la population roumaine, faisant périr dans quelques districts les habitants de villages entiers <sup>1</sup>.

Le hasard voulut que les deux princes des pays roumains fussent portés à faire le bien et à soulager la misère. Mais celui de Moldavie ne put donner entièrement cours à ses aspirations, toute son activité étant absorbée par les soucis de l'affaire bukovinienne. Ipsilanti, au contraire, n'ayant aucune complication politique à démêler, put consacrer tout son temps aux améliorations intérieures dont son pays avait un besoin si urgent.

Il commence par réduire les contributions des monastères et du clergé, ainsi que le taux de l'oïérit; dispense les habitants de fournir les chevaux pour la poste turque; organise les commencements d'une police préventive; réorganise les corporations industrielles et commerciales à l'effet de relever ces deux agents de production; crée des institutions pour les enfants orphelins et les veuves pauvres qu'il subventionne sur sa propre cassette; prend des mesures pour amoindrir autant que possible les rapines commises sur le peuple par les petits fonctionnaires et enlève notamment aux préfets la nomination de leurs subalternes. Jusque là, les préfets prenant toujours de l'argent pour de pareilles nominations, forçaient ces subalternes à se dédommager sur la population. Pour la justice, Ipsilanti organise des tribunaux inférieurs civils et criminels, avec droit d'appel au divan princier; il crée une loi civile et institue un registre pour inscrire toutes les décisions judiciaires et la liste des documents présentés par les parties dans les procès <sup>2</sup>.

Ses réformes les plus importantes concernaient le régime des impôts. Il revient au système de Nicolas et de Constantin Mavrocordato et donne à l'impôt un caractère fixe, précisant la somme à payer et l'époque où elle serait exigible, afin de ne plus surprendre les contribuables. Le taux de cet impôt direct est plus élevé que sous les Mavrocordato. Alexandre Ipsilanti prélève par an, quatre fois la contribution, un ducat à chacun des trois premiers termes et trois ducats pour le quatrième, qui devait servir à acquitter le tribut; ce dernier *quart* s'élevait à la même somme

1. Valcroissant à M. de Saint-Priest, 30 nov. 1770, 20 et 30 janv. 1771, *Documente*, suppl., I, p. 822, 830 et 834. Comp. Mémoire sur la Russie, 30 juillet 1771, *idem*, III, p. 23.

2. Carra, *Histoire*, p. 207; V.-A. Ureche, *Istoria Romînilor* (plutôt un riche recueil de documents internes), seria 1774-1786, I, Bucaresti, 1891, p. 40. Sur la loi d'Ipsilanti, et les réformes dans l'instruction, voir plus bas le chap. IV.

que les trois autres ensemble ; donc en tout six ducats par an, ou vingt-quatre piastres <sup>1</sup>. Nous avons vu que Mavrocordato n'encaissait que dix piastres et vingt paras par famille. Cette réforme qui, malgré l'augmentation du taux de l'impôt, avait l'avantage de la fixité, devint par la suite, comme celle de Mavrocordato, une source de rapines, les *quarts* étant toujours multipliés, ce qui, vu l'importance de la somme à payer, amenait la ruine des imposables.

D'où venait ce prince, qui renouvelait sur le trône de Valachie l'activité réformatrice des Mavrocordato ?

Alexandre Ipsilanti appartenait à une famille grecque de Constantinople qui avait envoyé déjà quelques-uns de ses membres dans les pays roumains. En 1736, nous trouvons, sous Grégoire Ghica, le hetman, donc le boyard, Constantin Psiolou ou Ipsilanti, dont la fille devint la femme d'Etienne Racovitz ; puis son frère, Emmanuel Kiourtschibacha Psiolou, le père d'Enaké Psiolou l'aga.

Alexandre Ipsilanti était le second fils d'Emmanuel ; mais il avait été élevé à Constantinople et y avait reçu l'instruction nécessaire au poste de dragoman qui lui fût confié pendant quelque temps, avant d'être envoyé comme prince en Valachie. Alexandre était un homme très instruit ; il connaissait la philosophie, la physique, les mathématiques, était très versé dans la littérature ancienne et connaissait, comme dragoman, l'italien et le français. Il prenait grand soin de l'éducation de ses enfants et leur avait donné des professeurs de ture, de français et d'italien <sup>2</sup>. Son goût pour la civilisation européenne était si prononcé en toutes choses, qu'il avait même pour chef de cuisine un Français, Louis-Etienne Meynard <sup>3</sup>.

Alexandre Ipsilanti était donc un prince qui, par son intelligence, son instruction et son caractère, se distinguait avantageusement de ses co-nationaux et paraissait destiné à faire du bien au pays sur lequel il était appelé à régner. C'était aussi l'opinion des chroniqueurs et historiens roumains de l'époque <sup>4</sup>.

1. Le ducat valait en 1774 quatre piastres. Chronique de Dionisie Eclesiarcul, dans Papiu Ilarian, *Tesaur de monumente istorice*, Bucuresti, III, 1864, p. 166.

2. Raicevich, *Breviario chronologica delli principi di Valachia* et Manasse Eliade, *Oratio panegyrica*, tous deux cités par Engel, *Geschichte der Walachei*, p. 170. Comp. Joan Neculcea dans les *Letopisetel*, II, p. 427, 435 et 438 et Ienache Vacarescu, *Istoria imperiului otoman* dans Papiu, *Tesaur*, II, p. 286.

3. De Saint-Priest aux aff. étrangères, 11 sept. 1781, *Documente*, suppl., II, p. 7.

4. Dionisie Eclesiarcul dans Papiu, II, p. 166 ; Vacarescu, *ibid.*, II, p. 287.

Il est vrai que le pays était exempté du tribut pour deux ans et que la paix était à peine rétablie. Les Turcs laissaient plus de liberté à la Valachie, et les chroniqueurs célèbrent à l'envi cette période de bonheur inattendu, qui souriait au pays.

Mais cette ère de prospérité avait précisément réveillé l'appétit de tous ceux qui pouvaient aspirer au pouvoir, et les différents compétiteurs ne manquaient pas de fomenter des intrigues à Constantinople, pour renverser Ipsilanti et le remplacer. Les candidats aux trônes roumains s'étaient considérablement multipliés. En dehors des rejetons laissés par les Ghica, les Mavrocordato et les Callimaque, d'autres familles grecques avaient acquis de l'influence et avaient fini par occuper le poste considérable de dragoman. Tels étaient, les Soutzo, les Mourouzi et les Caradja. Tous ces nombreux rivaux d'Ipsilanti s'efforçaient d'obtenir le poste élevé qu'il occupait.

Leurs intrigues avaient pour thème, l'amitié du prince avec les Allemands, ce qui n'était pas une vaine calomnie, car nous avons vu les services qu'Ipsilanti avait rendus à l'internonce, pendant tout le cours de l'affaire bukovinienne. Mais ces intrigues ne pouvaient pas trop nuire à Ipsilanti, grâce aux relations plus qu'amicales qui existaient au commencement de son règne, entre la Porte et l'empire des Habsbourgs.

Cependant, dès que la Bukovine fut tombée dans les filets de l'Autriche, ces relations commencèrent à se refroidir. Elles reçurent le dernier coup par la rencontre de Catherine II et de Joseph II à Mohilew (1780), rencontre qui, selon l'opinion courante de l'époque, ne pouvait avoir d'autre but qu'une entente entre la Russie et l'Autriche contre la Porte<sup>1</sup>. Les intrigues ourdies contre Ipsilanti commençaient à gagner du terrain. Tout à coup, un événement complètement inattendu vient fournir aux adversaires d'Ipsilanti le moyen d'arriver à leurs fins.

Les fils du prince, Constantin et Démètre, maltraités par leur père, allèrent chercher un refuge en Autriche et les ennemis d'Ipsilanti ne manquèrent pas de faire valoir contre le prince la fuite de ses enfants, disant qu'elle ne faisait que précéder celle de leur père. Ce fut en vain qu'Ipsilanti s'efforça de ramener ses fils dans le pays ; ce fut en vain qu'il envoya comme ambassa-

1. Une dépêche de l'ambassadeur prussien, de Gaffron, 17 avril 1780, dit que la rencontre de Mohilew avait mis la Porte dans « des furcurs inexprimables ». Zinkeisen, *Geschichte*, VI, p. 278.

deur à Joseph II le boyard le plus savant, le plus spirituel de sa cour, Enaké Vacarescou, que nous connaissons bientôt comme auteur et homme de lettres distingué. L'ambassadeur valaque fit à Vienne excellente figure. Les dames surtout lui firent un accueil des plus flatteurs ; elles eurent la curiosité de lui faire dérouler le shall qui serrait sa taille pour en admirer la beauté. L'empereur le reçut avec beaucoup de bienveillance. Comme le monarque lui observait que le droit d'asile l'empêchait de livrer les enfants d'Ipsilanti, Vacarescou eut le courage de répondre qu'il convenait d'accorder un asile à ceux qui fuyaient un grand mal ou un grand danger, mais non à ceux qui fuyaient le bien. Il illustra sa sentence par des aphorismes si éloquentes, qu'il gagna les bonnes grâces de l'empereur et en obtint la promesse de faire droit à sa demande <sup>1</sup>.

Mais, dans cet intervalle, Ipsilanti, ayant mieux réfléchi à la situation que la fuite de ses enfants lui avait créée, se décida à demander lui-même sa retraite, le 26 janvier 1782. Il fut remplacé par le dragoman de la Porte, Nicolas Caradja, qui passa son poste à Michel Dracou Soutzo.

Du temps d'Ipsilanti, l'application d'une des conditions du traité de Kaïnargi, celle qui était relative à l'établissement de consuls dans les provinces où la Russie le jugerait nécessaire, amène des négociations très épineuses entre la Porte et la Russie. La Porte s'apercevait, un peu tard il est vrai, de l'importance de pareils agents qui, sous le masque du commerce, pouvaient, au besoin, devenir des fauteurs dangereux de menées politiques ; elle voulait maintenant s'opposer à la réalisation d'une clause à laquelle elle avait formellement consenti. La Porte prenait la peine de démontrer à la Russie que l'installation de consuls dans les principautés lui causerait des dépenses aussi considérables qu'inutiles. Elle ajoutait à des arguments aussi puérils d'autres plus sérieux, il est vrai, mais qui tendaient à la défendre précisément contre les coups que la Russie voulait lui porter, à l'aide des conditions du traité de Kaïnargi. Les consuls russes, disait la note turque, deviendront pour les boyards, dont l'esprit d'intrigue et d'insubordination était bien connu, les représentants de la puissance vers laquelle ils tourneront leurs

1. Ath. Comnène Ipsilanti, Τὰ μετὰ τὴν ἔλθεσιν, p. 627 ; les fils d'Ipsilanti au général Eichholz, janv. 1782, *Documente*, c. pr., VII, p. 341 ; Herbert à Kaunitz, 1<sup>er</sup> févr. 1781 et 10 avril 1783, *idem*, p. 326 et 385. Jenache Vacarescu, *Ist. imp. otoman*, dans Papiu, II, p. 287.



yeux pour être protégés contre les Turcs. La Porte fut pourtant forcée, malgré sa résistance, à accéder aux demandes de la Russie, qui se basait sur un texte formel. Le premier consul russe fut, chose assez significative, un Grec, qui prit le nom russe de Lascaroff. Il établit sa résidence à Bucarest <sup>1</sup>.

L'Autriche, comprenant de quelle importance était l'établissement d'agents russes, dans les principautés mêmes, demande à la Porte la même concession, et celle-ci la lui accorde, dans l'espoir de pouvoir neutraliser par là l'influence de la Russie. Le premier consul autrichien dans les principautés fut Raicevich, l'auteur d'un traité géographique et statistique sur la Valachie et la Moldavie <sup>2</sup>.

Il est assez curieux de constater que la Porte, qui avait accordé le droit d'avoir des consuls, à ses deux ennemies, la Russie et l'Autriche, soulève de grandes difficultés lorsque la France, son ancienne amie et alliée, lui demande ce même droit. La raison paraît en être que le gouvernement français voulait aussi nommer à ce poste, un Grec, Stamaty, et que les Turcs ne voulaient plus permettre à leurs sujets, de devenir les agents des puissances européennes <sup>3</sup>. L'établissement d'un consul français n'eut lieu qu'en 1795.

Par l'établissement de consuls des puissances étrangères dans les principautés, celles-ci deviennent des centres politiques, qui joueront un rôle de plus en plus important dans la vie de l'empire ottoman.

Pendant le règne d'Ipsilanti en Valachie, deux princes se succédaient en Moldavie : le malheureux Grégoire Ghica et Constantin Mourouzi, nouveau rejeton grec, implanté par la Porte sur le trône des pays roumains.

Le meurtre de Ghica n'étant que le prélude d'une nouvelle guerre de la Turquie contre la Russie, les Turcs commencent à faire de grands préparatifs en Moldavie et pressurent le pays de la manière la plus inhumaine, sans s'inquiéter nullement des stipulations du traité de Kainargi, qu'elle voulait précisément annuler. Mourouzi s'efforçait de travailler dans l'intérêt de la

1. Voir un nombre considérable d'actes diplomatiques relatifs à cette question dans les *Documente*, suppl., I, p. 986-1003 et II, p. 1-9.

2. N. Caradja à la Porte, 9 juillet 1782, *Documente*, c. pr., VII, p. 365. Rapport d'Herbert de 1782, *idem*, p. 378.

3. Sur l'intérêt de la France d'avoir un consul dans les principautés, voir Carra (l'auteur de l'Histoire de la Moldavie et de la Valachie; Carra avait été l'instituteur des enfants de Gr. Ghica) à de Vergennes, 26 mai 1782, *Documente*, suppl., II, p. 14.

Prusse, pour amener la Porte à une entente avec la Russie et éveiller en elle la méfiance et la haine contre l'Autriche. Il espérait, par l'entremise de son nouveau protecteur, Frédéric-le-Grand, arriver à obtenir la principauté à vie <sup>1</sup>.

Constantin Mourouzi s'intéresse assez sérieusement au bien de la Moldavie. La fabrication de l'eau-de-vie venant à s'introduire dans le pays, le prince pour protéger cette industrie, prend une mesure contraire à son intérêt personnel : celle de prohiber l'importation de l'eau-de-vie polonaise, dont la taxe d'entrée lui procurait 40,000 piastres par an.

De temps à autre les Phanariotes envoyaient des représentants exceptionnels sur les trônes des pays roumains. Mais ces exceptions ne faisaient qu'obscurcir davantage le fond du tableau sur lequel ils se détachaient.

NICOLAS CARADJA ET MICHEL SOUTZO EN VALACHIE (1782-1786). — Avec Nicolas Caradja, c'est un prince à intentions honnêtes envers la Porte, chose assez rare parmi les Phanariotes, qui monte sur le trône de Valachie. Quoique enclin du côté des Russes et des Prussiens, il n'en tenait pas moins avec sincérité ses maîtres au courant de toutes les circonstances qui pouvaient intéresser leur politique. Ainsi il informe la Porte que le fils aîné de l'empereur d'Allemagne allait se marier avec la sœur de la femme du grand duc héritier de Russie, ce qui créerait une situation très menaçante pour l'empire ottoman, lorsque ces deux princes monteraient sur le trône <sup>2</sup>.

Cette sincérité de conduite vis-à-vis de la Porte trouve pourtant son explication. L'ambassadeur français de Constantinople rapporte au ministre des affaires étrangères que « le but unique de son ami le prince Caradja étant d'acquérir de l'aisance et d'établir ses filles, ce but s'accorderait parfaitement avec la fidélité qu'il doit à la Porte » <sup>3</sup>.

L'inclination de Caradja envers la Russie, le poussait à une politique ennemie, à l'égard de l'Autriche. Il avait d'ailleurs besoin d'un paravent, pour cacher ses sympathies par trop prononcées pour l'empire moscovite. Aussi voyons-nous Caradja

1. Herbert de Rathkeal à Kaunitz, 17 mars et 4 avril 1780. Hurmuzaki, *Fragmente*, V, p. 424.

2. Caradja à la Porte, 10 sept. 1782, *Documente*, c. pr., VII, p. 372.

3. De Saint-Priest aux aff. étrangères, 16 févr. 1782, *Documente*, suppl., II, p. 11. Caradja avait cinq filles. Voir Ienache Vacarescou, *Ist. imp. oloman*, dans Papiu, II, p. 291.

protester, immédiatement après son arrivée dans le pays, contre la nomination de Raicevich, en qualité de consul d'Autriche en Valachie, le désignant comme homme méchant et intrigant qui allait lui ravir tout son temps, rien que pour déjouer ses manœuvres <sup>1</sup>.

Caradja, au contraire, ferme les yeux sur les agissements du consul de Russie, Lascaroff, bien autrement dangereux pour la Turquie. Ce consul avait pris à Bucarest une position dominante et avait fait de sa maison, le lieu de rencontre et de réception de tous les boyards, de sorte qu'il n'avait réalisé que trop tôt les craintes que les Turcs avaient manifestées à son égard. Les Russes étaient d'autant plus mal vus des Turcs, qu'ils exigeaient plus complètement l'accomplissement des conditions du traité de Kaïnargi. Maintenant qu'ils avaient obtenu la création de leur consulat dans les principautés, ils exprimaient assez haut leur mécontentement, au sujet des vexations auxquelles les pays roumains étaient continuellement exposés <sup>2</sup>. L'amitié de Caradja pour les Russes ne pouvait donc que lui nuire. Les Turcs trouvèrent bientôt dans les exactions trop criantes qu'il faisait subir au pays, un prétexte pour le destituer (juillet 1783). De Saint-Priest, rapportant cette circonstance, dit que « la déposition du prince de Valachie, qui a eu lieu ces jours derniers, montre que la Porte se préoccupe peu de sauver les apparences ; car c'est enfreindre un des points de ses derniers engagements. Il est vrai que ce prince faisait crier ses sujets et se comportait comme un imbécile » <sup>3</sup>. L'ambassadeur de Russie, informé de l'intention de la Porte, proteste contre le changement fréquent des *gospodars*, ainsi que contre les charges imposées aux pays roumains, au mépris des dispositions du traité de 1774 et demande à la Porte de s'expliquer sur ce point <sup>4</sup>.

Du temps du successeur de Caradja, Michel Dracou Soutzo, l'ex-dragoman de la Porte, la Russie frappa un grand coup, en incorporant la Crimée. Mais elle s'était entendue d'avance avec l'Autriche, pour intimider la Turquie. L'Autriche demandait au même moment une rectification de frontières à Orhova, qui menaçait de dégénérer en une opération semblable à celle qu'elle avait exécutée sur la Bukovine. Effrayée par cette double pression,

1. Caradja au grand vizir, 9 juillet 1782, *Documente*, c. pr., VII, p. 365.

2. Herbert à Kaunitz, 10 sept. 1782, *idem*, p. 368.

3. De Saint-Priest aux aff. étrangères, 17 juillet 1783, *idem*, suppl., II, p. 27.

4. Carra à de Vergennes, 23 août 1783, *idem*, p. 50.

afin d'apaiser la Russie et en même temps lui enlever les moyens de s'immiscer continuellement dans les affaires intérieures de son empire, par son droit de protection sur les principautés, la Turquie proclame par un hattischérif de 1784 : que les voévodes ne seront plus destitués tant qu'ils ne donneront pas des signes évidents d'insubordination ; que le tribut sera payé dorénavant à Constantinople par les agents du prince, afin d'abolir les pourboires accordés aux Turcs qui étaient envoyés pour l'encaisser dans les principautés ; que les Turcs n'auront plus la faculté d'acheter des immeubles dans les pays roumains et ne devront plus rien exiger pour leur entretien pendant leurs visites dans ces pays ; que le tribut est définitivement fixé à 619 bourses pour la Valachie et 135 bourses 144 piastres pour la Moldavie, en dehors des dons que les deux pays devront donner à l'occasion des fêtes du Baïram (40,000 piastres la Valachie et 25,000 la Moldavie) ; qu'on n'exigera plus rien du prince ni pour sa confirmation et ni pour son maintien au pouvoir<sup>1</sup>.

Les Turcs assumaient ainsi des obligations que leur avidité les empêchait toujours de respecter. La violation de pareils engagements, que la Russie interprétait comme pris vis-à-vis d'elle et comme une conséquence du traité de Kainargi, donnait à cette puissance le droit de se plaindre éternellement, de ce que la Porte ne respectait pas les obligations contractées envers elle. Les représentants de la Russie tiraient maintenant, à leur tour, un profit pécuniaire de la nouvelle position que le traité leur avait faite à Constantinople. Les candidats aux trônes roumains devaient gagner à prix d'argent la protection des ambassadeurs moscovites. La position des pays roumains ne s'était pas trop améliorée, par le fait que leur argent devait maintenant remplir les bourses russes au lieu de celles des Turcs. Trop heureux encore, lorsqu'ils ne devaient pas s'exécuter des deux côtés à la fois<sup>2</sup>.

Pendant ce temps, le trône de Moldavie était occupé successivement par deux princes du même nom, Alexandre Mavrocordato, fils de Constantin, et par son homonyme et cousin, Alexandre Mavrocordato Firar, fils de Jean, tout aussi insignifiants l'un que l'autre.

1. Le firman reproduit dans les *Documente*, c. pr., VII, p. 420-428.

2. De Choiseul à de Vergennes, 10 févr. 1785 et 27 janv. 1786, *idem*, p. 36 et 37. Nous ne croyons pas que l'ambassadeur de France ait calomnié celui de Russie, dans ses rapports, quoique à cette époque, les Russes ne fussent pas au mieux avec la France.

NICOLAS MAVROGHÉNI EN VALACHIE (1786-1788). — Michel Soutzo fut inopinément renversé par un Grec, qui n'était pas même Phanariote, mais originaire des îles de la mer Egée, le dragoman de l'amirauté turque. Il fut placé sur le trône de Valachie, par la protection de son chef, l'amiral Hassan pacha. Ce nouveau Grec, qui apparaissait à l'horizon des pays roumains, c'était Nicolas Mavroghéni.

Son règne s'annonça dès le début, comme plein de menaces pour le pays. Dans son discours, où il fait connaître la prochaine arrivée de Mavroghéni dans le pays, Emmanuel Persianou, professeur grec de l'Académie de Bucarest, « exhorte le peuple entier à se comporter conformément à la plus stricte morale ; car, pour peu qu'on s'en écartât, on serait sévèrement puni »<sup>1</sup>. Le prince commence par inviter à dîner les évêques et les boyards ; mais il leur fait payer cet honneur très chèrement, en leur demandant de fortes sommes pour réédifier le palais qui tombait en ruines. Il introduit une manière très originale de faire la police, en ordonnant à tous les habitants, de ne plus fermer leurs maisons pendant la nuit, pour avoir le plaisir de prendre le plus de voleurs possible et de les pendre à de hautes potences, où ils se balançaient dans l'air pendant plusieurs jours. Se travestissant, tantôt en prêtre, tantôt en Turc, il visitait les magasins pour y surprendre quelque faux poids, et il faisait immédiatement justice, en envoyant les coupables au gibet. Il allait de même dans les églises pendant la messe, pour voir si les prêtres remplissaient leur devoir, et forçait, par les punitions les plus sévères, tout le monde d'assister les dimanches au service divin. Dans les divans, il ne prenait jamais l'avis des boyards et rendait les jugements de son propre chef, à la turque.

Il va sans dire que ce Grec de l'Archipel ne savait pas un mot de roumain. Quoique en sa qualité de dragoman de la Porte il ait dû connaître le turc, peut-être aussi l'italien<sup>2</sup>, il manquait

1. Dionisie Eclesiarcu dans Papiu, II, p. 167. Persianou est l'auteur d'un poème en vers dans lequel il élève jusqu'aux nues les hauts faits de Mavroghéni. Il porte le titre de Συνοπτική περιλήψις τῶν ἥρωικῶν κατορθωμάτων τοῦ... κυρίου Ἰω. Νικολάου Μαβρογένη βοεβόδα, συντίθεσα παρὰ τοῦ... μεγάλου χαμινάρη Μανόλακη τοῦ Ηερσιάνου... ἐν Βουκουρεστίῳ 1789 παρὰ Δημητρίου Τυπογράφου». Une relation roumaine sur Mavroghéni, écrite aussi en vers : *Istoria faptelor lui Mavrogheni si a resmiritei din timpul lui*, de pitarul Hristache, publiée dans le journal *Buciumul* de César Bolliac, nos 7, 9 et 10 de 1863. Comp. Dionisie Eclesiarcul dans Papiu, II, p. 168 et Vacarescu, *Istoria împ. otoman*, dans Papiu, II, p. 293. M. Théodore Blancard vient de publier une volumineuse monographie sur les Mavroghéni. *Etude additionnelle à l'hist. mod. de la Grèce, de la Turquie et de la Roumanie*, Paris, 1893. D'après M. Blancard, Mavroghéni serait comparable comme génie militaire à Napoléon et comme orgueilleux à Washington!!

2. Vacarescu, l. c., p. 293, dit que Mavroghéni ne connaissait ni le turc et ni

complètement de l'instruction supérieure qui distinguait toujours les Phanoriotes.

Avec Mavroghéni, monte sur le trône de Valachie, l'un des types les plus communs de la race grecque. Vif et colère, emporté et brutal, cruel et inhumain, il joignait à ces dangereux défauts une soif d'argent toujours inassouvie, qui le poussait à s'attaquer surtout à ceux des boyards, qui offraient à sa rapacité une proie plus riche que le peuple tant de fois pressuré. La guerre, qui éclata une année après son arrivée en Valachie, en 1787, lui donna l'occasion de dépouiller le pays sans la moindre crainte. Il prélevait des contributions énormes, surtout sur les boyards, pour entretenir 20,000 hommes de troupes, tandis qu'en réalité il n'en avait que 5 à 6,000. A son retour d'une expédition entreprise avec les Turcs, sur les confins de la Transylvanie, il dévalise les monastères de son propre pays et renverse les murs du couvent de Cozia, puis il écrit à la Porte, qu'il a pris aux Allemands la forteresse de Cozia. Dès qu'il sentait que quelqu'un avait de la fortune, il s'empressait de lui envoyer un titre de boyarie et lui faisait payer bien cher le caftan dont il le revêtait<sup>1</sup>.

Mavroghéni fait pourtant des efforts très sérieux pour se rendre utile à la Porte, dans la guerre qui venait d'éclater. Il réunit une armée de volontaires, promettant la solde, énorme pour ce temps, de deux ducats ou dix piastres par mois pour un cavalier et de sept piastres pour un fantassin. Les vagabonds de tous les pays, et même des Roumains, s'engagent dans son armée. Leur instruction est confiée à un déserteur allemand et le commandement de ses quelques canons, est donné à un moine cordelier, qui s'était enfui d'un monastère d'Italie. Quoiqu'une pareille armée ne pût avoir aucune valeur, Mavroghéni réussit à lui inspirer un courage artificiel, en promettant un ducat pour chaque tête d'Allemand qu'on lui apporterait. « L'appât d'un pareil gain poussait le ramassis d'hommes, qui constituait l'armée de Mavroghéni, jusque sous la gueule des canons ennemis, pour avoir leur tête d'Allemand. Ceux que le sort ne favorisait pas, se battaient, pour en avoir, avec ceux qui en possédaient ; de sorte que chaque tête d'Allemand, occupait au moins trois hommes de

même le grec. M. Jonescu Gion, dans son article *N. P. Mavrogheni*, inséré dans la *Revista noua*, 1888, p. 221, admet par trop absolument l'assertion de Vacarescu.

1. Tous ces excès rapportés par les sources indigènes sont confirmés d'une manière générale par le rapport de Bulgakow à Simolin, 1787, *Documente*, suppl., II, p. 44 : « Hospodars dont le choix fait peu d'honneur à son humanité, car celui de Valachie par exemple gouverne de la manière la plus tyrannique ».

son armée »<sup>1</sup>. Le résultat le plus clair d'une pareille milice, « c'est qu'elle commettait partout les plus affreux désordres »<sup>2</sup>.

Aussi les quelques victoires que Mavroghéni remporta, de concert avec le commandant turc, sur les Allemands en Valachie, ne furent-elles pas dues aux armées de Mavroghéni, mais bien aux troupes turques. Mavroghéni avait un talent incontestable, celui de savoir faire beaucoup de bruit pour peu de besogne. Et c'est à cette vaine agitation, dont il sut entourer sa personne, qu'il doit la réputation usurpée qu'ont cherché à lui faire ses panégyristes<sup>3</sup>.

Mais, quand bien même Mavroghéni aurait montré un certain courage et une certaine disposition aux entreprises militaires, il ne s'entendait guère en politique. Ainsi, pendant que tout le monde savait, dès l'année 1780, que les Autrichiens s'étaient alliés aux Russes, Mavroghéni osait écrire à la Porte, en 1787 même, que les Autrichiens étaient au plus mal avec les Russes, attendu qu'ils ne voulaient pas reconnaître à Catherine II le titre d'impératrice. Vacarescu s'efforce en vain d'empêcher le prince, d'envoyer à la Porte ce message stupide ; Mavroghéni lui dit qu'il n'entendait rien aux affaires. Lorsque, quelques semaines après, il vit les Allemands prendre effectivement part aux hostilités contre la Porte, en commun avec les Russes, convaincu alors de la faute commise, il demanda conseil à Vacarescu sur ce qu'il y avait à faire. Son intelligent ministre lui répondit, que la Porte n'exigeait de lui que des services d'action, et non de ceux pour lesquels il fallait de la méditation. Mavroghéni se mordit les lèvres et avala sans rien dire l'épigramme de son ministre<sup>4</sup>.

Mavroghéni connaissait tout aussi peu les hommes que la grande politique européenne. Il confia le commandement de quelques troupes à des membres de la famille Cantacuzène, qui étaient connus depuis longtemps comme dévoués à la Russie, et avaient même servi dans ses armées. Ces commandants passèrent en Transylvanie, aussitôt qu'ils purent le faire.

Quoique Mavroghéni ait été, plutôt un brouillon qu'un élément utile dans les rangs des Turcs, on ne saurait lui contester une sincérité profonde et entière à leur égard. Au lieu d'en recevoir

1. *Reise von Petersburg durch Mähren beyde Schlesien und Ungarn nach Siebenbürgen und von da zurück nach Pressburg*, 1793, p. 284.

2. Choiseul à Montmorin, 25 nov. 1787, *Documente*, suppl., II, p. 49.

3. Surtout M. Blancard.

4. Vacarescu, l. c., p. 294.

une récompense pour sa conduite dévouée à leur égard, il eut la tête tranchée par eux. Voici comment cela arriva.

Les Turcs, qui avaient eu du succès vis-à-vis des armées autrichiennes, sont battus au contraire par les Russes, dans deux grandes batailles : à Fokschany, le 31 juillet, et à Martineschi, le 22 septembre 1789. Mavroghéni est forcé de passer le Danube. Le vizir Jussuf pacha, le protecteur de Mavroghéni, ayant été destitué précisément à cette époque, tout le monde était unanime à prédire la chute de son protégé, car Celebi-Hassan, pacha de Routschouk, ennemi personnel de Mavroghéni, remplaça Jussuf au vizirat. Une dépêche française expose de la manière suivante, les causes de la perte de Mavroghéni : « Il a été victime de la jalousie, que le grand vizir et les autres pachas avaient conçue de ses premiers succès et de l'opiniâtreté de ses efforts pour la cause ottomane. Ses ennemis ont obtenu d'abord du sultan, qui l'estimait, l'ordre de son exil. La résistance qu'il a apportée à s'y soumettre, a paru au grand vizir un motif suffisant pour ordonner, de son chef, qu'il fût mis à mort. L'armée paraît avoir été mécontente de cette cruelle exécution et ce n'est pas sans douleur, que l'on voit le zèle le plus constant et les efforts les plus généreux de ce prince infortuné, méconnus au point de lui avoir fait imputer comme une trahison, les démarches qu'il faisait pour en obtenir la récompense et aboutir à lui faire perdre ignominieusement la vie » <sup>1</sup>.

Ce n'est que dans un Etat despotique et barbare comme celui des Turcs, que pouvait s'accomplir au grand jour, un acte aussi révoltant d'injustice. Mavroghéni, un des trop rares Grecs qui aient servi les Turcs avec fidélité, eut la tête tranchée, comme le plus infâme des traîtres, justement parce qu'il n'appartenait pas à la caste des Phanariotes, perfides et intrigants. Mais comment la justice aurait-elle pu se faire jour dans l'empire mahométan, lorsqu'elle n'était jamais recherchée, lorsque la vie de tout individu, grand ou petit, puissant ou faible, dépendait du froncement des sourcils du sultan, voire du vizir, et lorsque les exécutions se faisaient par voie administrative, sans l'ombre même d'un jugement ? Quel courage à travailler dans les intérêts de la Porte, pouvaient encore conserver ceux qui voyaient de pareilles injustices ? Autant valait la trahison, si trahison ou fidélité devaient toujours amener la tête sur le billot. Voilà pour-

1. Rapport de Choiseul Gouffier, 8 oct. 1790, *Documente*, suppl., II, p. 77.



quoi, si jamais peuple a mérité d'être trahi, vendu, trafiqué, c'est assurément le peuple Turc, qui ne savait ce que voulait dire ingratitude et reconnaissance.

Le collègue de Mavroghéni en Moldavie, Alexandre Ipsilanti, l'ex-prince de Valachie, se laissa prendre par les Allemands dans le courant de la guerre, justifiant encore une fois les soupçons d'inclination vers l'Autriche dont il avait fait preuve, sa vie durant.

GUERRE DE 1787. PAIX DE SISTOV (1791) ET DE JASSY (1792). — L'exécution du traité de Kaïnargi, de la part des deux puissances qui l'avaient signé, était une cause perpétuelle de malentendus entre elles. Nous avons montré plus haut les difficultés soulevées par la Porte, à l'occasion de l'établissement de consuls russes dans les principautés. La question la plus grave était sans contredit la position des Tatares, qui avaient été déclarés seulement indépendants, et que la Russie cherchait par tous les moyens à incorporer dans son empire. Vers 1779, les différends avaient presque amené une rupture ; mais les Turcs furent forcés de céder, par suite d'une peste qui s'était déclarée dans leur armée. Les Russes en profitèrent pour imposer à leurs ennemis la convention d'Aïnali-Kavak (4 mars 1779), par laquelle le partisan des Russes, Shahin Gheraï, était reconnu comme khan des Tatares par la Porte ; la liberté de navigation des Russes dans les mers turques, de nouveau confirmée et, à l'égard des principautés, il était également stipulé que le tribut qu'elles auraient à payer tous les deux ans à la Porte, serait imposé avec modération et humanité et que l'on n'en exigerait rien autre ; que les pays roumains auraient à Constantinople un chargé d'affaires de religion gréco-orientale, qui serait sous la protection du droit des gens et traité avec tout le respect voulu. Jusqu'ici, la convention ne faisait que répéter les clauses du traité de Kaïnargi. Mais cette répétition était loin d'être superflue, en égard aux extorsions que la Turquie ne cessait d'exercer sur les pays roumains, malgré les conditions du traité. La Russie y ajoute toutefois « qu'elle s'engageait de son côté, à ne se prévaloir du *droit d'intercession* en faveur des principautés, qu'uniquement pour la conservation des conditions spécifiées dans cet article »<sup>1</sup>. Par la rédaction habile de ce dernier point, les droits de la

1. Convention explicative, art. VII. Martens et Cussy, *Recueil de traités*, I, p. 162.

Russie, qui semblaient limités, gagnèrent en étendue, le *droit de parler en faveur des principautés*, étant interprété comme un *droit d'intercession*.

La Turquie, qui avait cédé la Bukovine à l'Autriche et croyait, par cette convention, avoir définitivement tranché toutes les difficultés qui existaient entre elle et les Russes, apprend tout à coup, avec stupeur, que les deux monarques de Russie et d'Autriche viennent d'avoir une entrevue à Mohilew, dont le but ne pouvait être autre, qu'une nouvelle entente contre les intérêts de la Porte. Les deux potentats y avaient en effet réglé le partage même de l'empire ottoman : la Russie devait prendre la Crimée ; l'Autriche la Bosnie et l'Herzégovine ; le reste des pays ottomans constituerait le nouvel empire gréco-oriental, sous un neveu de l'impératrice Catherine, pendant que la Moldavie et la Valachie, qu'aucune des deux cours ne voulait céder à l'autre, garderaient une sorte d'indépendance sous le prince Potemkin<sup>1</sup>. Les suites de l'entrevue de Mohilew et des plans qui y avaient été concertés, apparurent bientôt à la lumière du jour, du moins du côté de la Russie, qui, par un ukase de 1783, déclara la Crimée incorporée à son empire.

L'Autriche, voyant que la Russie avait été seule à tirer profit des intrigues ourdies contre la Porte, voulait aussi y gagner quelque chose et poussait sans relâche la Russie à la guerre. L'Autriche demandait une compensation dans les principautés, mais la Russie craignait de lui accorder même les droits que la Turquie avait eus jusqu'alors sur les pays roumains ; car, qui pouvait lui garantir que l'Autriche ne ferait pas de ces pays ce qu'elle-même avait fait de la Crimée, et qu'elle n'empêcherait pas ainsi la Russie de communiquer avec le nouvel empire gréco-oriental<sup>2</sup>. Cependant la Russie, jugeant nécessaire de procurer aux dépens de la Porte une compensation à son alliée, encourage l'Autriche dans ses prétentions contre la Turquie. Elles consistaient en plusieurs avantages commerciaux, la cession d'Orchova et une rectification des frontières de la Bosnie dans le genre de celles de la Bukovine. La Russie déclare à la Porte que « si celle-ci ne donnait point une réponse satisfaisante aux demandes de l'empereur, elle se verrait forcée de considérer les intérêts de son alliée comme siens propres, quel que fût

1. Dépêches du comte de Görtz des 3, 10 et 24 janv. 1783, dans Zinkeisen, *Geschichte*, VI, p. 351.

2. Deux dépêches de Frédéric-le-Grand, 1781, dans Zinkeisen, I. c., VI, p. 444.

son regret, de troubler l'harmonie qui existait entre elle et la Porte »<sup>1</sup>.

Un différend bien plus grave allait surgir bientôt entre les deux empires et allumer la guerre entre eux. La Russie avait à peine incorporé les Tatares, qu'elle jetait les yeux sur la Géorgie et les pays du Caucase. Un prince de ce pays, Héraclius, avait passé sous la protection de la Russie, quoiqu'il fût vassal de l'empire ottoman. La Russie lui ayant prêté main-forte dans ses entreprises contre d'autres peuples de la même région, la Turquie proteste avec beaucoup d'énergie contre cette nouvelle immixtion des Russes dans les affaires de ses sujets et somme la Russie de retirer ses troupes du Caucase. Celle-ci s'y refusant, les Turcs se décident à tenter de nouveau le sort des armes, et la guerre à la Russie est déclarée dans un grand divan, tenu le 17 août 1787.

La Turquie allait de nouveau mesurer ses forces avec ses deux rivaux séculaires, la Russie et l'Autriche, et les conditions dans lesquelles elle engageait la lutte, étaient loin de lui être favorables; mais elle ne pouvait faire autrement. Formellement, c'était toujours la Turquie qui déclarait la guerre; en réalité pourtant, c'étaient la Russie et l'Autriche qui avaient provoqué la lutte; car ces deux puissances s'étaient habituées à toujours demander aux Turcs et ceux-ci avaient tant donné, qu'ils ne pouvaient plus rien accorder, sans saper la base même de leur empire. Ils avaient donné à l'Autriche la Bukovine et elle leur demandait la Bosnie; aux Russes la Crimée et ils voulaient avoir le Caucase. A une guerre sourde et inavouable, les Turcs voulaient opposer une lutte loyale et franche. Après quelques tergiversations, l'Autriche se décide à donner suite au traité d'alliance qui l'unissait à la Russie et déclare aussi la guerre à la Porte en 1788.

Il est assez curieux de constater que, toutes les fois que la Russie ou l'Autriche marchaient isolément contre la Turquie, le sort des armes leur était favorable et, au contraire, lorsque par leur alliance, elles semblaient devoir être plus fortes, le résultat de la lutte était bien au-dessous de ce que l'on avait attendu. La guerre de 1787 voit se répéter presque de point en point, ce qui s'était passé dans celle de 1736. Même impérite de la part de l'Autriche, qui est battue par les Turcs dans toutes les rencontres, et à Lougoche, l'empereur Joseph II, lui-même, n'échappe que par la fuite, au danger d'être fait prisonnier. Les Russes, au contraire,

1. Dépêche de Diez, 10 sept. 1784, *ibid.*, VI, p. 504.

rempoient contre les Turcs des succès assez importants. Le 17 décembre 1788, ils prennent Oczakoff; le fameux Souvaroff, qui deviendra plus tard le héros des Alpes, bat les Turcs à Fokschany et à Martineshti, dans le courant de l'année 1789. Mais, peu de temps après, l'empereur Joseph II vient à mourir et Léopold lui succède sur le trône des Habsbourg.

Celui-ci, voyant combien la politique de son prédécesseur était contraire aux véritables intérêts de l'Autriche, qui n'étaient pas d'aider les Russes à s'agrandir, fut-ce même aux dépens de la Porte, se décide à se retirer de l'alliance avec la Russie et à conclure la paix avec les Turcs. Par le traité signé à Sistov le 4 août 1791, l'Autriche ne gagne que la ville d'Orchova, la dernière possession turque, au nord du Danube. Une nouvelle victoire des Russes, à Matschin (9 juillet 1791), amène aussi avec la Russie la conclusion de la paix, qui est signée à Jassy en janvier 1792. Soutenue par l'Angleterre, qui suivait toujours sa politique russophile, la Russie obtient par ce traité plusieurs avantages assez considérables : Le passage de la Crimée sous l'autorité de la Russie est définitivement reconnu par la Porte, et Oczakoff étant cédé à la Russie, le Dniester formera dorénavant la limite entre les deux empires. La Russie restitue à la Porte la Bessarabie <sup>1</sup>, avec les forteresses d'Akermann, de Kilia et d'Ismail, ainsi que la Moldavie, mais en renouvelant les stipulations relatives aux privilèges des deux pays roumains, contenues dans les traités antérieurs. Dans le Caucase, les Russes continuent de garder leur position influente.

Le résultat de cette guerre ne fut pourtant pas celui sur lequel on comptait. Au commencement, on croyait que l'heure fatale avait sonné pour les Turcs et qu'ils ne pourraient jamais résister aux coups de leurs puissants rivaux. Les traités, qui mirent fin aux hostilités, étaient même aussi favorables aux Turcs qu'ils pouvaient l'être. Ils durent ce résultat, relativement heureux, à la manière tout à fait maladroite dont la guerre avait été conduite par l'Autriche, ainsi qu'à la mort de l'empereur Joseph II.

LES PAYS ROUMAINS DE 1792 A 1802. — Malgré les stipulations en faveur des principautés, renouvelées à tant de reprises par les Russes, dans leurs traités avec la Turquie, et dont le but principal était d'empêcher les exactions auxquelles ces pays

1. Sur la signification de ce terme, voir plus haut p. 117, note 1.

étaient en butte, la Porte n'en poursuivait pas moins son système d'exploitation pécuniaire, mis en œuvre surtout par le fréquent changement de princes. Elle contrevenait non-seulement aux stipulations qui la liaient à la Russie, mais encore à son propre hattischerif de 1784, par lequel elle disposait que les princes des pays roumains ne seraient plus destitués que pour cause de félonie; ce qui certes n'avait plus lieu, du moment qu'on les voyait, régnant à plusieurs reprises dans la même province.

De 1791 (1792) à 1802, dans le court intervalle de dix ans, la Valachie voit se succéder sur le trône non moins de six princes et la Moldavie cinq <sup>1</sup>. Le nombre des compétiteurs au dragomanat et aux trônes roumains s'était considérablement accru; leur acharnement réciproque à se desservir était extrême, quoiqu'ils fussent presque tous unis par les liens du sang. Les Soutzo étaient les rivaux des Mourouzi, qui étaient à leur tour les ennemis mortels des Ipsilanti, et se disputaient avec les Callimaque le trône de Valachie <sup>2</sup>. Chose digne de remarque, ils s'accusaient mutuellement d'être dévoués aux Russes. Et il était naturel qu'il en fût ainsi, depuis que l'étoile de la Russie brillait de plus en plus à l'horizon de l'histoire, tandis que celle de la Turquie ne faisait que pâlir. Les Grecs voyaient qu'ils ne pouvaient plus se soutenir dans leurs postes lucratifs qu'à l'aide des Russes et, naturellement, ils gravitaient autour de ce nouveau soleil. Ils espéraient même le rétablissement de leur ancien empire, dans lequel ils s'attendaient à jouer un rôle encore plus important que dans celui des Ottomans. Aussi leur inclination vers les Russes était-elle très réelle. Nous avons déjà vu plusieurs Phanariotes trahir les Turcs en faveur des Russes et nous en rencontrerons encore.

Une peste terrible, conséquence fatale et inévitable de la guerre et du contact avec les troupes contaminées de la Porte, étend ses ravages sur les pays roumains, aussitôt après la cessa-

## 1. Les voici :

*Valachie*

1791-1793. Michel Soutzou.  
1793-1796. Al. Mourouzi.  
1796-1797. Al. Ipsilanti.  
1797-1799. Const. Hangerli, 2<sup>e</sup> fois. }  
1799-1801. Al. Mourouzi.  
1801-1802. Michel Soutzou, 2<sup>e</sup> fois.

*Moldavie*

1792-1793. Al. Mourouzi.  
1793-1795. Michel Soutzou.  
1795-1799. Al. Callimaque.  
1799-1800. Const. Ipsilanti.  
1800-1802. Alex. Soutzou.

2. Verninac à Delacroix, 19 juillet 1796, *Documente*, suppl., II, p. 148; autre lettre du 2 sept. 1796, *idem*, p. 155; le chargé d'affaires de la République aux aff. étrangères, 9 juillet 1802, *idem*, p. 225. Voir encore une autre lettre du même, 9 août 1802, *idem*, p. 226.

tion des hostilités. La famine s'ajoute au fléau de l'épidémie. Pendant son règne en Valachie, Alexandre Mourouzi cherche à faire de l'argent, en exploitant la misère de la population. Il avait imposé un emprunt forcé aux monastères et, avec l'argent qu'il leur avait extorqué, il avait acheté du blé en Bulgarie, à raison de sept piastres le kilo, et il le revendait aux affamés à raison de quarante piastres. Mourouzi dut sa destitution à la circonstance qu'Alexandre Callimaque, fils de Grégoire, le traître qui avait eu la tête tranchée en 1769, faisant oublier aux Turcs la faute de son père, par l'argent dont il les gorgea, obtint le poste de dragoman et ce fils d'un traître fit obtenir, toujours à force d'argent, à un autre traître de fraîche date, Alexandre Ipsilanti, le trône de Valachie. On sait que cet Ipsilanti, dont les fils s'étaient enfuis en Autriche, est le prince réformateur de Valachie, qui, nommé plus tard en Moldavie, s'y était laissé prendre par les Autrichiens. C'est pour ce motif que sa famille, qui se trouvait à Constantinople, avait été jetée en prison et son fils torturé. Mais les Turcs oubliaient tout aussi facilement les trahisons, que les Grecs les injures, aussitôt que l'éclat de l'or fascinait leurs yeux. Ce n'était certes pas la première fois, qu'un prince disgracié se faisait pardonner ses fautes et remontait sur le trône. Imitant en tout point Constantin Mavrocordato, Ipsilanti qui, malgré son âge avancé, n'en avait pas moins dépensé toute sa fortune pour arriver au pouvoir, mit de côté tous ses principes réformateurs et pressura le pays comme les autres Phanariotes. Bons ou méchants, tous les princes grecs étaient obligés de passer sous les fourches caudines de la corruption ottomane et de recourir aux moyens les plus violents, pour se procurer l'argent nécessaire.

Vers cette même époque, une nouvelle calamité vient s'abattre sur la Valachie. A la fin du dernier siècle, l'empire mahométan, si éprouvé par des guerres malheureuses, paraît devoir sombrer sous des révoltes intérieures qui amènent cet empire à deux doigts de sa perte. Des perturbateurs de métier comme Djezar pacha en Syrie, les Wahabites en Arabie, Ali pacha à Janina et Paswan-Oglou en Bulgarie, déclarent partout la guerre au peu d'ordre et de régularité qui maintenait encore debout l'empire des successeurs de Mahomet. De tous ces perturbateurs, le dernier intéresse directement l'histoire des Roumains. Paswan-Oglou s'était établi à Widin, qu'il avait transformé en un repaire de brigands, d'où il s'élançait pour saccager, piller et ravager les provinces de l'empire ture et surtout la Valachie. La Porte,

inquiète des progrès du rebelle, dans lequel les Musulmans voyaient un autre prophète, envoie contre lui une armée de 25,000 hommes et ordonne à Alexandre Ipsilanti de fournir toutes les provisions nécessaires, sous prétexte que l'expédition contre Paswan se faisait surtout dans l'intérêt de la Valachie et afin de la garantir des incursions de ce rebelle. C'était donc la Valachie qui était appelée à payer le maintien de l'ordre dans l'empire musulman ! L'armée turque, conduite par des pachas « pleins de barbe mais vides d'esprit »<sup>1</sup>, fraternisait avec les bandes paswangiennes, au lieu de défendre la Valachie contre leurs déprédations.

Une nouvelle expédition, organisée sous le commandement de l'amiral Koutschouk-Housséin, est envoyée contre Paswan-Oglou. Cette circonstance amène de nouveau un Grec de l'Archipel, un dragoman de la flotte, Constantin Hangerli, sur le trône de Valachie, à la place d'Alexandre Ipsilanti. Peu après l'arrivée du nouveau prince à Bucarest, l'amiral s'avance vers le Danube. Il écrit immédiatement à l'homme qui lui était acquis, Hangerli, d'ordonner à tous les préfets des districts d'approvisionner l'armée de tout le nécessaire<sup>2</sup>. Pour subvenir à ces dépenses colossales, le prince veut imposer un vacarit ; mais cette contribution avait été supprimée du temps même de Constantin Mavrocordato et cette suppression avait été confirmée par un serment solennel prêté sur l'évangile par le prince, par toutes les autorités et par le métropolitain lui-même. Le chef de l'Eglise répète ce que nous avons vu arriver en Moldavie, du temps de Jean Callimaque, il refuse de délier du serment. Hangerli fait alors demander la dispense au patriarche de Constantinople lui-même, et lui fait parvenir en même temps un cadeau de 50 bourses, qui a le pouvoir de faire taire immédiatement tout scrupule religieux. L'impôt fut prélevé au taux exorbitant de deux ducats par tête de bétail, taux qui équivalait presque au prix de vente. En d'autres termes, le bétail entier du pays était confisqué au profit de l'Etat. L'hiver étant très rigoureux et les acheteurs faisant presque complètement défaut, les paysans se trouvaient dans l'impossibilité absolue de payer les sommes exigées. Et pourtant l'ordre très sévère du prince portait que l'impôt devait être perçu dans les quinze jours. Les percepteurs employaient

1. *Chronique de Zilot Românul*, édition Hasdeu, Bucuresti, 1884, p. 20 : « Plini de barba dar goi de minte ».

2. Dionisie Ecclesiarcu, dans Papiu, I. c., II, p. 189.

tous les moyens, pour forcer le peuple à rendre gorge : hommes et femmes étaient parqués dans des réduits, où ils étaient étouffés par de la fumée de fumier et de poivrons ; on leur attachait les mains derrière le dos et on les rouait de coups, ou bien on les tenait nu-pieds, des journées entières, sur la neige glacée. Un grand nombre d'hommes ayant perdu la vie dans ces tourments, le peuple porta ses victimes au palais. Le prince leur fit cyniquement répondre : « Ils n'ont qu'à donner de l'argent pour ne pas être tués ». Pourtant cette calamité ne sévissait que sur le bas peuple ; on rendait aux boyards, en sous-main, les sommes qu'ils avaient payées. On présumait que cet impôt devait rapporter 5,000,000 de piastres <sup>1</sup>.

Malgré ses grands préparatifs, l'amiral fut complètement battu par Paswan-Oglou. Quoiqu'il ne craignit pas trop la disgrâce dont il pouvait être menacé, l'une de ses femmes étant la maîtresse du sultan, il n'en vint pas moins assez abattu et découragé à Bucarest. Lorsque Hangerli le vit arriver, il s'élança vivement à sa rencontre, pour lui baiser la main comme à son maître ; et, pour éloigner un peu de son esprit les idées noires qui le tourmentaient, Hangerli voulut lui procurer des distractions. A cette occasion, il se passa une scène, répugnante à raconter, mais qui jette une lumière très vive sur la profonde dégradation et le servilisme rampant, dans lequel était tombé le peuple roumain, vis-à-vis des Turcs. L'amiral, voyant qu'à toutes les réunions il n'y avait que des hommes, demanda au prince si ses boyards n'avaient pas de femmes ? Hangerli lui répondit, qu'il ordonnerait aux boyards de les amener la prochaine fois. Ceux-ci, soupçonnant les intentions infâmes des Turcs, firent habiller pompeusement des prostituées qu'ils présentèrent à l'amiral et à sa suite, comme leurs épouses. Vers la fin de la soirée, l'amiral dit à Hangerli de lui garder la plus belle des prétendues boyaresses et de donner les autres à ses agas, « *ce qui se fit* » <sup>2</sup>.

Les boyards et leurs femmes se divertirent beaucoup de la duperie des Turcs, et ce n'était certes pas le cas ; car il avait fallu employer des subterfuges, pour éviter les plus cruels outrages. Personne n'avait osé protester ouvertement, et ce que le dernier être humain a le droit de repousser avec la plus pro-

1. Plusieurs rapports diplomatiques français du 8 janv., 27 févr. et 14 avril 1799, *Documente*, suppl., II, p. 199, 201 et 202. Comp. Zilot, éd. Hasdeu, p. 189, 191, 193.

2. Dionisie Eclesiarcul, dans Papiu, II, p. 194.



fonde indignation, les boyards et le prince n'avaient osé le faire, car l'ordre venait des Turcs !

Hangerli, trompé par quelques amis de Constantinople, qui lui annonçaient que l'amiral allait être disgracié, pense faire acte de courtoisie envers les auteurs de cette disgrâce, en dénonçant l'homme, auquel, peu de jours auparavant, il avait baisé la main, comme l'auteur responsable de la défaite essuyée devant Widin. L'amiral, informé de cette démarche, dénonce à son tour Hangerli, comme n'ayant pas approvisionné l'armée, de tout ce dont elle avait besoin. La femme de l'amiral plaide la cause de son mari devant le sultan, son amant, et Hangerli est irrévocablement perdu.

Le vizir envoie à Bucarest un capegi, « habile dans l'art de couper la tête des grands, avec méthode » et le charge, sous peine de mort, d'apporter à Constantinople la tête du prince destitué. Le capegi avait pris avec lui « un nègre grand et terrible ». Aussitôt arrivé à Bucarest, il se fait conduire au palais et, une fois dans la logothétie, il déclare avoir à communiquer au prince un secret important, de la part du grand dragoman. Le postelnic, voyant l'envoyé turc, accompagné du terrible nègre, conseille au prince de prétexter une indisposition et de ne pas le recevoir. Le prince s'y décide pourtant et fait entrer le capegi dans la pièce où il se trouvait. L'émissaire turc se place sur le divan, à côté du prince, et le nègre s'assied sur une chaise, auprès de la porte. Comme ce dernier montrait beaucoup d'agitation et se tournait de tous côtés, le prince, peu rassuré par son attitude, donne l'ordre en français à son postelnic, de faire entrer les gardes. Le postelnic avait à peine fermé la porte derrière lui, que le nègre lançait un lacet au cou d'Hangerli et le renversait à bas du lit. Mais le prince était vigoureux et se débattait énergiquement; le capegi lui déchargea alors deux pistolets dans le ventre et lui enfonça aussi un couteau dans le flanc; pendant ce temps, le nègre lui plaçait les deux genoux sur le cou et serrait la corde de toutes ses forces. Le malheureux prince ne tarda pas à rendre l'âme. Au bruit des coups de feu, les gens du palais se précipitèrent dans la chambre; mais le Turc se borna à prononcer seulement les mots : « Dour, dour firman ! » c'est-à-dire : « Arrêtez, il y a un firman ! » et pas un bras ne se leva pour porter secours à la victime. Ces deux Turcs auraient pu mettre à mort la population entière de Bucarest, sans que personne eût osé opposer la moindre résistance. Ils possédaient un firman impérial !

Pendant ce temps, trois princes se succédaient en Moldavie : Alexandre Mourouzi, Michel Soutzo et Alexandre Callimaque, qui tous, à l'envi, pressuraient le pays, pour se procurer les sommes nécessaires au paiement de leurs dettes.

HISTOIRE DES PAYS ROUMAINS DE 1799 A 1802. HATTISCHÉRIE DE 1802. — Ces trois années voient se répéter, dans de plus fortes proportions, les souffrances imposées à la Valachie; d'une part, par les changements de règne, de l'autre, par les ravages des bandes de Paswan-Oglou.

Sous le règne d'Alexandre Mourouzi, l'un des plus rapaces parmi les princes phanariotes, les exigences de Paswan dépassèrent toute mesure; il demandait tous les mois 30 à 40 bourses pour payer ses mercenaires; puis des provisions en nature, pour leur nourriture: du blé, de l'orge, du beurre, du miel. Il exigeait en outre des manœuvres, pour la réparation des fortifications de Widin; tout le sel retiré des mines de Valachie; enfin différents artisans, tels que: menuisiers, forgerons, peintres, doreurs, pour orner ses palais. Quand ces artisans finissaient leur travail, Paswan demandait de l'argent pour les payer. Mourouzi, qui voyait ses revenus s'amoinrir considérablement, par suite des exigences de Paswan-Oglou, se plaignit à la Porte, et celle-ci envoya des troupes pour le repousser. Mais ces hordes disciplinées commirent à Bucarest les plus cruelles atrocités. Cette intervention des Turcs ne déplaisait pas trop au prince, qui y trouvait un motif pour prélever de fortes contributions. Paswan-Oglou, sachant que les Turcs ne combattaient jamais sérieusement ses armées, pour défendre des Ghiaours, tombe sur la Valachie en ce même moment, réduit en cendres la ville de Tirgoul-Jioulou, puis se jette sur Craïova, capitale de l'Olténie et la met à feu et à sang. Une quantité innombrable d'hommes, de femmes et d'enfants sont tués; ceux qui échappent au massacre sont mutilés, les Turcs leur coupent le nez et les oreilles. L'Olténie toute entière, d'un bout à l'autre, n'était plus qu'une ruine et un désert.

Ces scènes de dévastation allaient atteindre le comble sous le règne suivant, celui de Michel Soutzo. Paswan-Oglou, furieux contre ce prince, qui avait aidé plusieurs pachas à lui enlever quelques forteresses, se décide à frapper de nouveau la Valachie. Il charge de cette exécution, un de ses plus barbares capitaines, Manaf-Ibraïm, qui, tombant à l'improviste sur Clenov, dans le

district de Mehedintzi, pendant qu'une foire s'y tenait, surprend les négociants et les acheteurs fournis d'argent, les dévalise, les tue et les mutilé de la manière la plus inhumaine. Bientôt le bruit se répand, que le terrible Manaf-Ibraïm allait marcher sur Bucarest. Michel Soutzo, le premier, crie au sauve-qui-peut et prend la fuite vers la frontière transylvaine. Les boyards le suivent. Cette fuite du chef du gouvernement et de la classe puissante du pays jette une panique épouvantable dans le bas peuple. Tous s'enfuient, emportant ce qu'ils pouvaient de leur avoir, dans des charrettes, à la main et sur le dos. La route vers la frontière était couverte de véhicules, comme si les Paswangiens eussent été à leurs troussees. Quelques voitures plus lourdement chargées ayant versé, un encombrement indescriptible se produisit. On ne pouvait ni avancer ni reculer, et les vociférations et les plaintes remplissaient l'air. « Spectacle lamentable, dit un témoin oculaire, qui aurait dû avoir pour spectateurs Démocrite et Héraclite; le premier, pour rire de la folie humaine et l'autre, pour en pleurer »<sup>1</sup>.

Tout ce bouleversement pitoyable d'une population entière avait été produit par panique, sans aucun motif sérieux, car les Paswangiens, ne se sentant pas assez forts pour attaquer une ville aussi peuplée, venaient de repasser le Danube. Le prince qui avait provoqué cette fuite insensée, avait été déterminé à le faire, par d'autres motifs que la crainte des Paswangiens. Il y avait été poussé par les Russes et par l'intermédiaire d'un certain Barotzi. Ceux-ci voulaient, par l'horrible spectacle de la fuite de toute une population, acquérir le droit de mettre en pratique les stipulations du traité de Kaïnargi et de la convention d'Aïnali-Kavak.

Pendant ce temps, régnait en Moldavie Constantin Ipsilanti qui prit une part très active à l'alliance de la Russie avec la Porte, contre la France, en 1798. Cette alliance conduisit au hattischerif, ou plutôt au traité de 1802, entre la Russie et la Porte, traité qui eut une influence capitale sur les destinées du peuple roumain.<sup>2</sup>

Pour en comprendre la portée, il faut jeter un coup d'œil sur la politique de la France en Orient, depuis que Bonaparte était le maître des destinées de son pays.

<sup>1</sup> 1. Fotino, p. 201.

<sup>2</sup> 2. Fotino, p. 199, note; rapport français sans date adressé au prince Mourouzi, *Documente*, suppl., II, p. 148; Ruffin aux aff. étrangères, 12 juin 1802; *idem*, p. 222; le chargé d'affaires de la France aux aff. étrangères, 9 août 1802, *idem*, p. 226. Rapport français non daté, *idem*, p. 489.

La France avait été, dès ses premières relations avec la Porte, et jusqu'à l'époque où nous sommes arrivés, son amie la plus constante. Tout à coup, la politique, tout à fait personnelle de Napoléon, vient jeter le trouble dans ces relations et déchaîner la guerre entre ces deux peuples qui avaient, jusque-là, vécu dans la plus parfaite entente.

En 1798, Bonaparte, comme général du Directoire, forma le projet d'attaquer l'Égypte, pour porter un coup à la puissance, inattaquable ailleurs, de l'Angleterre. Vis-à-vis de la Porte, il voulait masquer ses projets de conquête, sous le prétexte de chasser les Mamelucks de ce pays et de le ramener sous l'autorité réelle de la Porte. Celle-ci voyait d'ailleurs avec tout autant de déplaisir l'échange fait avec l'Autriche de la république de Venise contre la Belgique. La Turquie ne se laissa pas tromper par les belles phrases de Bonaparte et déclara la guerre à la France. Chose assez curieuse, mais à laquelle pourtant on devait s'attendre, la Russie offrit aussitôt à la Turquie son appui, contre l'injuste agression dont elle était victime. Il était naturel qu'il en fût ainsi. La Russie avait besoin de la faiblesse de la Porte, pour réaliser ses plans en Orient; elle ne pouvait tolérer, à aucun prix, que la France, puissance de premier ordre, y supplantât le faible empire musulman.

L'expédition de Bonaparte en Égypte ne pouvait conduire à aucun résultat, et l'Europe se levait toute entière contre la France, pour y étouffer l'hydre révolutionnaire. Aussi les Français se réconcilièrent-ils bientôt avec les Turcs, par le traité de 1802. Mais les Russes, qui avaient offert leur secours au sultan, ne pouvaient s'en retourner les mains vides. Ce qu'ils gagnèrent fut très important. Ce fut une note que la Porte envoya au cabinet de Saint-Pétersbourg, dans la même année, par laquelle le droit de parler en faveur des pays roumains, stipulé par le traité de Kainargi, et qui avait été qualifié de droit d'intercession par la convention d'Aïnali-Kavak, était changé en une disposition spéciale et pratiquement applicable, à savoir que les hospodars ne seraient plus désormais déposés, sans l'assentiment de la Russie.

Il y était stipulé en outre, « qu'à partir de ce jour, la durée des principautés (sic) serait fixée à sept ans, à compter du jour de la nomination des hospodars; que ceux-ci ne seraient pas déposés avant le temps fixé, à moins d'un délit avéré, de sorte qu'au cas même, où il surviendrait quelque manque dans ladite époque (sic), jusqu'à ce que l'envoyé de Russie, résident près de notre Sublime

*Porte, en soit averti et persuadé, sa déposition ne soit pas permise. Les hospodars de Moldavie accueilleraient les représentations que les envoyés de Russie pourraient leur faire, tant pour l'objet des impôts que pour les privilèges du pays »*<sup>1</sup>.

La Russie gagne encore un point important, par sa conduite *amicale* envers la Porte : la nomination de Constantin Ipsilanti en Valachie et celle d'Alexandre Mourouzi en Moldavie, tous deux entièrement dévoués à ses intérêts.

CONSTANTIN IPSILANTI ET ALEXANDRE MOUROUZI (1802-1806). — Ces deux princes ne sont que de véritables agents russes dans les principautés et, quoique leur conduite ne soit pas une exception à celle des Grecs envers l'empire ottoman, ils sont l'expression suprême d'un fait général, l'inclination des Grecs pour la Russie ; fait observé par tous les diplomates du temps. Le ministre des affaires étrangères de France signalait, dans une dépêche à son ambassadeur de Constantinople, que « la cour de Russie se met sur le pied de protéger hautement les princes de Moldavie et de Valachie, ce qui l'amènera à disposer de ces principautés et à s'attacher les familles grecques, parmi lesquelles on choisit d'ordinaire les *gospodars* »<sup>2</sup>. Napoléon observe de même au général Brune, dans ses instructions, que « le dévouement d'une grande partie de la nation grecque à la Russie, a procuré à cette puissance des avantages dont elle a su tirer le plus grand parti dans les vicissitudes de la guerre et dans les intrigues de la paix ; de sorte qu'une grande partie des humiliations que l'empire turc a essayées dans ces derniers temps, peut être imputée, sans injustice, à la connivence secrète des Grecs avec ses ennemis »<sup>3</sup>.

Les deux princes placés, sur les insistances de la Russie, à la tête des pays roumains, devaient, par le fait même qu'ils représentaient la politique de cette puissance, se comporter envers les populations d'une manière moins oppressive. Constantin Ipsilanti fait rapatrier les malheureux habitants qui avaient quitté le pays, lors de la fuite de la population de Bucarest, sous Michel Soutzou. Les Russes avaient retenu jusqu'alors les fuyards à Kronstadt, pour exercer une pression sur la Porte et la forcer à

1. Voir cette note de 1802 dans les *Documente*, suppl., II, p. 257. Une autre traduction du texte turc, p. 327.

2. Les aff. étrangères à Choiseul, 24 avril 1786, *Documente*, suppl., II, p. 40. Comp. une note de 1798, *idem*, p. 191.

3. Instructions au général Brune, sept. 1802, *idem*, p. 247.

signer la note de 1802<sup>1</sup>. Après avoir rappelé les habitants dans leurs foyers, Ipsilanti paye et renvoie la plupart des soldats turcs, défenseurs du pays contre les hordes paswangiennes ; il paye aussi les dettes de son prédécesseur, pour délivrer la Valachie des intérêts onéreux qu'elle devait supporter<sup>2</sup>. Mais les incursions de Paswan-Oglou recommencèrent bientôt, et il attaqua la petite Valachie, au cœur de l'hiver, lorsque le peuple ne pouvait prendre la fuite. Ipsilanti rassembla une armée de 8,000 hommes, en partie Roumains, et parvint à déloger Paswan de l'Olténie.

Malgré toutes ces occupations, Ipsilanti trouvait le temps de servir la Russie et d'appuyer toutes les menées de cette puissance contre l'empire ottoman. Sa conduite envers la cour suzeraine se ressentait aussi de sa nouvelle situation ; la soumission servile d'autrefois avait fait place à l'insubordination et même à l'arrogance. Le Reiss-Effendi demande au kapou-kehaïa de Valachie une certaine quantité de brebis, pour l'approvisionnement du sérail, avec de la viande de mouton ; il en reçoit la réponse très nette, que les dernières stipulations, intervenues entre la Russie et la Porte, dispensaient la Valachie de pareilles impositions. Le Reiss-Effendi fut obligé de se contenter de montrer la porte à l'agent moldave, au lieu de lui faire appliquer sur le dos un certain nombre de coups de bâton, ou de lui faire voler la tête d'un coup de yatagan, comme c'était l'habitude dans les temps d'heureuse mémoire<sup>3</sup>.

Ipsilanti favorisait les intérêts russes de toutes les manières : il transmettait la correspondance de l'ambassadeur d'Angleterre, puissance amie de la Russie, qui couvrait la Grèce d'émissaires, pour pousser le peuple à la révolte<sup>4</sup> et enfin, chose beaucoup plus grave, il prenait parti pour les Serbes contre l'empire ottoman.

Dès que les Russes ont connaissance de cette révolution, par l'entremise d'Ipsilanti, ils inspirent aux Serbes l'idée de recourir à leur protection. Ceux-ci envoient en 1802, à Pétersbourg, une députation de trois personnes : Prota Nenadovici, Jean Protici et

1. Le consul russe Luc de Kirico au métropolitain valaque à Brachov, 29 juillet 1802, *Documente*, suppl., IV, p. 298.

2. Fotino, p. 211. Zilot Romînuî confirme ces indications, quoique adversaire des Phanariotes, p. 82.

3. Brune à Talleyrand, 9 avril 1803, *Documente*, suppl., II, p. 163.

4. Brune aux aff. étrangères, 25 août et 9 oct. 1803, *idem*, p. 286 et

Pierre Ciardaelia, pour demander au czar de protéger le peuple serbe. L'empereur les encourage, leur promet son assistance, leur dit de « suivre les conseils d'Ipsilanti, de faire parvenir à la Porte leurs condoléances et leurs vœux, et, qu'en cas de refus, il leur accordera ses bons offices auprès de la Porte »<sup>1</sup>.

La conduite d'Ipsilanti devait lui attirer l'inimitié de la France, qui, après sa réconciliation avec la Porte, en 1802, cherchait, par tous les moyens, à défendre cet empire contre les empiètements de la Russie. La guerre de la troisième coalition contre la France était, d'ailleurs, sur le point d'éclater. Ipsilanti craignait d'autant plus l'influence de la France, que les victoires de Napoléon lui donnaient un grand prestige en Europe. Le prince grec, qui était plus à même de les connaître, que n'importe qui, ne manquait pas de « nourrir la Porte de nouvelles contraires au maintien de ses liaisons avec la France » et prétendait même, après la bataille d'Austerlitz, « que les victoires des Français n'étaient pas aussi décisives, qu'ils le disaient »<sup>2</sup>.

D'un autre côté, Ipsilanti s'efforce de couvrir son jeu vis-à-vis de la France, en lui montrant une profonde déférence. Il reçoit avec des honneurs tout particuliers le consul français de Bucarest, Sainte-Luce, et fait une réception des plus splendides à l'ambassadeur de France, le général Brune, à son passage par Bucarest, pour se rendre à Constantinople<sup>3</sup>. Un courrier de l'ambassade française, le nommé Besançon, étant tombé de cheval et s'étant blessé grièvement, Ipsilanti lui fait donner tous les soins nécessaires et envoie à Vienne, par un de ses hommes, les dépêches dont il était porteur, mais, bien entendu, après les avoir ouvertes, pour prendre connaissance de leur contenu<sup>4</sup>.

Ces apparences courtoises étaient amplement rachetées, par les intrigues qu'Ipsilanti ne cessait d'ourdir, pour jeter la brouille entre la France et la Porte. Un jour, il fait connaître au Reiss-Effendi que le consul Sainte-Luce était allé voir à Widin le rebelle Paswan-Oglou. Après bien des lettres échangées, l'ambassadeur français parvient à convaincre le vizir, de la fausseté de cette nouvelle. Qu'était-il arrivé ? Le consul d'Angleterre,

1. Mémoire sur la politique russophile du prince de Valachie, 21 juin 1805 *idem*, p. 313.

2. Brune aux aff. étrangères, 10 sept. 1803, *idem*, p. 286 ; 23 mai 1803, p. 276 et Ruffin à Talleyrand, 10 mars 1806, *idem*, p. 326.

3. Voir les rapports de Sainte-Luce, 30 avril 1803, et de Brune, 1<sup>er</sup> janv. 1805 *idem*, p. 282 et 306.

4. Brune à Talleyrand, 8 avril 1803, *idem*, p. 267.

puissance alliée à la Russie et ennemie de la Porte, était en effet allé voir Paswan-Oglou, et Ipsilanti s'était empressé d'attribuer, au consul de France, la visite faite par celui d'Angleterre <sup>1</sup>. Aussi Brune ne manquait-il pas, dans son franc-parler de soldat, de traiter Ipsilanti « d'ennemi capital, bien fourbe et bien grec » <sup>2</sup>.

On comprend que les ambassadeurs de France à Constantinople, fissent tous leurs efforts auprès de la Porte, pour qu'elle se débarrassât d'un traître qui ne faisait que le jeu de la Russie. Aussi le sultan, se convainquant tous les jours davantage, que les rapports des envoyés français n'étaient pas seulement des intrigues, mais bien l'expression de la vérité, se montrait toujours plus disposé à donner suite aux exigences de la France.

Vers la même époque, Ipsilanti, obéissant toujours aux inspirations russes, avait poussé à la révolte un autre pacha du Danube, celui de Routschouk, Trestenic-Oglou. Pour étouffer plus promptement cette révolte, la Porte fit assassiner le pacha rebelle <sup>3</sup>.

Le général Brune fut remplacé, à Constantinople, par le général Sébastiani. Celui-ci, passant par Bucarest, où le prince grec ne manque pas de lui faire une splendide réception <sup>4</sup>, se convainc par lui-même, qu'Ipsilanti n'était qu'un instrument de la politique russe. Aussitôt arrivé à Constantinople, Sébastiani travaille avec énergie et réussit à persuader tous les dignitaires de la Porte, que Constantin Ipsilanti et Alexandre Mourouzi fomentent des troubles et des révoltes continuelles dans l'empire ottoman (Paswan-Oglou, les Serbes, Trestenic-Oglou, les Monténégrins, les Grecs) et menacent cet empire d'une ruine totale <sup>5</sup>.

La Porte se décide à prendre la mesure très grave, de destituer ces princes, de son seul chef, et sans prendre l'assentiment de la cour de Russie, comme elle l'aurait dû, conformément aux stipulations du traité de 1802.

Elle s'exposait ainsi, dans l'intérêt de la France, à une nouvelle guerre avec la Russie.

Quoique Mourouzi eût été compris dans la disgrâce d'Ipsilanti, ce prince ne paraissait pas aussi compromis par ses relations avec la Russie, relations qu'il avait, dans tous les cas, mieux

1. Brune à Talleyrand, 23 oct. 1803, *idem*, p. 289.

2. Du même au même, 19 oct. 1803, *idem*, p. 288.

3. Note de la Porte à l'ambassadeur de Russie, 1<sup>er</sup> oct. 1806, *idem*, p. 353.

4. Sébastiani à Talleyrand, 30 juillet 1806, *idem*, p. 346.

5. Sébastiani aux aff. extérieures, 29 et 30 août 1806, *idem*, p. 348, 349.



cachées que son collègue de Valachie. Les Mourouzi avaient toujours été les amis de la France, et l'ambassadeur russe, de Tamara, ne se montra pas satisfait du choix de ce prince, à cause de la propension héréditaire des Mourouzi pour la France<sup>1</sup>. Certains actes de ce prince ne laissent pourtant pas douter, qu'il s'était tourné vers la Russie. Le frère d'Alexandre, Démètre Mourouzi, s'efforçait à Constantinople de nuire à tout prix à la politique française, et cet agent de la politique anglaise et moscovite dévoile, dans une note qu'il adresse à la Porte, que son frère le prince de Moldavie partageait les mêmes vues. Démètre Mourouzi conseille aux Turcs dans cette note « de renouveler leur alliance avec l'Angleterre, comme celle-ci vient de la faire avec la Russie, pour sa propre sûreté et pour la conservation de l'intégrité de ses Etats. Cependant il est essentiel, en cet instant, qu'elle ait l'air de cultiver l'amitié des Français et que, sans jamais laisser entrevoir son secret, elle feigne de vouloir leur complaire ». Après avoir exposé ces principes politiques, Démètre Mourouzi continue : « Les insinuations nécessaires, ainsi que les explications adroites à donner, pourraient aussi parvenir à leur destination, par le canal des consuls français qui se trouvent à Jassy et à Bucarest. L'hospodar de Moldavie, mon frère, s'empresserait de coopérer à l'accomplissement de ce plan, avec son zèle connu et de la manière la plus convenable et la plus avantageuse »<sup>2</sup>. Quoique les Mourouzi n'eussent jamais voulu convenir, de leur temps, qu'ils avaient favorisé les intérêts de la Russie et de l'Angleterre, à l'encontre de ceux de la France, celle-ci n'en obtint pas moins contre eux un ordre d'exil et le séquestre fut même appliqué sur la fortune de Démètre<sup>3</sup>.

GUERRE DE 1806-1812. TRAITÉ DE BUCAREST. — Quand les ambassadeurs de Russie et d'Angleterre apprennent la destitution de Mourouzi et celle d'Ipsilanti, et le triomphe de Sébastiani, ils menacent immédiatement la Porte du bombardement de la capitale. D'autre part, le général Michelson reçoit l'ordre d'entrer en Moldavie (16 octobre 1806). La Porte, cédant à ces menaces, rappelle les hospodars à leur poste, et le sultan s'empresse de

1. Le chargé d'affaires de France à Talleyrand, 25 mars 1802, *idem*, p. 218.

2. Note du 2 févr. 1806, *idem*, p. 324. Voir sur les Mourouzi plusieurs actes diplomatiques aux p. 489, 539 et 573.

3. Le mémoire de la p. 573.

l'annoncer par une lettre, à Napoléon<sup>1</sup>. La Russie feint alors de ne pas s'intéresser à la personnalité des hospodars Mourouzi et Ipsilanti, « mais bien à la tranquillité et au bien-être des deux principautés confiées à leur administration ; elle déclare « ne pouvoir plus tolérer les vexations, dont Paswan-Oglou et les autres voisins de la Valachie accablent cette malheureuse province, sans déroger essentiellement à ce qu'elle doit à sa propre considération »<sup>2</sup>. Les Russes se maintenaient donc en état d'hostilité déclarée, nonobstant l'acte de faiblesse de la Porte, la réintégration des princes. Le 27 décembre 1806, l'état de guerre était officiellement notifié par la Porte, à la Russie.

L'Angleterre ne manque pas de venir en aide à la Russie, par tous les moyens. Elle exige, par un ultimatum du 28 juillet 1807, que l'ambassadeur de France soit immédiatement expulsé ; dans le cas contraire « la rupture avec l'Angleterre sera inévitable »<sup>3</sup>. Cette prétention étant repoussée, Arbuthnot quitte Constantinople et se rend à bord de la flotte anglaise, qui passe les Dardanelles, et paraît soudainement devant Constantinople. L'amiral anglais, Duckworth, menace la ville du bombardement, si la Porte n'accepte pas les conditions imposées par son ambassadeur. Les Turcs, effrayés, vont trouver Sébastiani, lui font comprendre que la capitale ne peut résister à un bombardement et lui demandent de quitter la ville. Sébastiani, par des paroles éloquentes, relève le moral des Turcs et les détermine à la résistance. Les Anglais, qui avaient compté sur l'intimidation, se hâtent de repasser les Dardanelles, que les Turcs s'empressent d'armer. Napoléon écrivait à la même époque à Sébastiani, qu'il serait facile aux Turcs de chasser les Russes des principautés, où ces derniers n'avaient pas plus de 35,000 hommes de troupes<sup>4</sup>.

Les Russes, en effet, n'avaient occupé la Moldavie et la Valachie, que par surprise. Le général Michelson avait passé le Dniester, quand la guerre n'était pas encore déclarée et, profitant du désarroi dans lequel se trouvait la Porte, par suite de la pression en sens contraire des puissances, dans l'affaire des princes Mourouzi et Ipsilanti, il avait successivement occupé Jassy, Galatz, Fokschany et Bucarest ; de sorte qu'il avait étendu sa domination sur les deux principautés. Les Turcs, excités par les Français,

1. Du 18 octobre 1806, *Documente*, suppl., II, p. 354.

2. Budberg à Italinski, amb. russe à Const., *idem*, p. 368.

3. Déclaration d'Arbuthnot, 23 janv. 1807, *idem*, p. 378.

4. Lettre de Napoléon à Sébastiani, dans Zinkeisen, I. c., VII, p. 474.

envoient des forces considérables contre les Russes, et ceux-ci, contraints d'affaiblir encore leur armée d'occupation, pour renforcer les troupes dirigées contre Napoléon, se voient forcés de battre en retraite et d'abandonner Bucarest. Ils auraient même été obligés de repasser le Dniester, si une catastrophe intérieure, le renversement du sultan Sélim et son remplacement par Moustapha IV, n'était venue arrêter les progrès des Musulmans.

La guerre de la Turquie contre la Russie et l'Angleterre ne pouvait donc pas prendre des proportions considérables, attendu que les deux belligérants étaient entravés dans leurs opérations : l'Angleterre et la Russie, par leur guerre avec Napoléon, et la Turquie, par ses troubles intérieurs.

Napoléon était en effet le centre autour duquel gravitait le monde de son temps ; il dictait ses lois à l'Europe. Le sort des empires était lié au sien ; les intérêts de tous les pays se réglaient d'après ses propres intérêts. Les traditions politiques du passé étaient brisées, les voies si longtemps suivies par les peuples, abandonnées ; les alliances et les inimitiés se faisaient et se défaisaient, au jour le jour, suivant le caprice de l'arbitre des destinées du monde, et non d'après les rapports nécessaires qui déterminent la conduite des peuples entre eux ; l'intérêt d'un seul avait supplanté l'intérêt collectif. Aux yeux de Napoléon, les Etats n'étaient que des moyens, des instruments, par lesquels il voulait arriver à son but suprême : la domination sur l'Europe et sur l'univers.

Quelle valeur pouvait avoir l'empire ottoman aux yeux d'un tel homme ? Nulle autre que celle d'un instrument passif, au service de sa politique, qu'il employait tant qu'il pouvait lui servir, qu'il brisait et jetait au loin, aussitôt qu'il ne lui était plus utile. Voilà pourquoi, il ne faut pas nous étonner, si nous voyons la politique de la France changer de nouveau de direction, à la paix de Tilsit (1807). Napoléon s'entend avec la Russie et s'assure le concours de cette puissance, dans sa lutte contre l'Angleterre ; quoique, pour y arriver, il dût sacrifier la Turquie, qu'il avait pourtant lui-même poussée à la guerre contre la Russie. Il offre à sa nouvelle alliée, sa médiation auprès de la Turquie pour la conclusion de la paix, avec promesse que, dans le cas où la Porte refuserait, la France s'allierait à la Russie, pour effectuer le partage de l'empire ottoman. La Russie obtiendrait la Bessarabie, la Moldavie, la Valachie et la Bulgarie jusqu'aux Balkans ; la France : l'Albanie, la Thessalie, la Morée et Candie ; l'Autriche

devait être dédommée par la Serbie et la Bosnie, pendant que les Turcs resteraient en possession de Constantinople, que Napoléon ne voulait à aucun prix céder à la Russie, car, disait-il, « là est l'empire du monde »<sup>1</sup>.

Pendant que les périls du dehors s'amoncelaient, toujours plus menaçants, sur la tête de la Porte, une nouvelle convulsion intérieure, le soulèvement des Janissaires qui remplacent Moustapha IV par Mahmoud II, pousse de plus en plus à sa perte, le corps à demi décomposé de l'empire des Osmanlis. Napoléon, voyant la Turquie si près de sa ruine, et d'autre part son influence dans ce pays presque annulée, par suite de la désillusion amère des Turcs sur la politique française, se décide à frapper un grand coup. Il écrit à Alexandre : « Puisque nos ennemis nous forcent absolument à devenir grands, soyons-le ! Je vous laisse la Turquie, la Suède et tout l'Orient ; arrangez-vous comme il vous plaira. Quant à moi, je me charge de l'Occident »<sup>2</sup>. Cette déclaration provoque une nouvelle entrevue des deux potentats, à Erfurth (27 septembre 1808), et Napoléon garantit à Alexandre l'acquisition de la Moldavie et de la Valachie, par l'article VIII du traité secret conclu entre eux : « S. M. l'empereur de toutes les Russies, n'ayant aucune espérance d'obtenir des garanties suffisantes, pour les personnes et les biens des habitants de la Moldavie et de la Valachie, ayant déjà porté les limites de son empire jusqu'au Danube et réuni la Moldavie et la Valachie à son empire, ne pouvant, qu'à cette condition, reconnaître l'intégrité de l'empire ottoman, S. M. l'empereur Napoléon reconnaît la dite réunion et les limites russes, de ce côté, portées jusqu'au Danube »<sup>3</sup>.

La première conséquence de l'entrevue d'Erfurt fut la réconciliation de la Turquie avec l'Angleterre, par le traité des Dardanelles (5 janvier 1809). La nouvelle de la conclusion de cette paix mécontente au plus haut degré les Russes, qui étaient devenus, subitement, les amis de la France. Ce sont maintenant les Russes et les Français, qui exigent l'expulsion du résident anglais, comme, trois ans auparavant, les Russes, de concert avec les Anglais, avaient demandé le renvoi de l'ambassadeur de France.

La guerre pourtant traîna en longueur, et les Russes ne par-

1. Comte de Garden, *Histoire générale des traités de paix*, X, p. 237.

2. Zinkeisen, l. c., VII, p. 381.

3. Comte de Garden, XI, p. 287.

vinrent point, malgré l'assentiment de Napoléon, à arracher aux Turcs les deux principautés roumaines.

C'était à l'année 1812, que le sort avait réservé de voir la fin de cette guerre qui se continuait déjà depuis plus de cinq ans, et ce fut toujours la France qui, après l'avoir provoquée, devait y mettre un terme. L'amitié de Napoléon pour la Russie ne dura pas longtemps; celle-ci refusant d'adhérer au système du blocus continental, Napoléon se vit bientôt forcé de lui déclarer la guerre. On comprend facilement que, dans une pareille circonstance, la Russie eut tout intérêt à conclure la paix avec la Turquie. Ce qui est plus difficile à saisir, ce sont les raisons pour lesquelles, la Turquie se décida à consentir à une paix, qui lui ravissait de nouveau une importante étendue de territoire, lorsqu'elle aurait pu tirer un parti si avantageux de la guerre qui allait éclater entre la France et la Russie, et forcer au contraire cette dernière puissance à lui céder quelque chose, pour la conclusion de la paix!

Mais quoique, depuis longtemps déjà, des bruits se fussent répandus d'une rupture entre la France et la Russie, quelle foi la Porte pouvait-elle y ajouter? Celle-ci voyait la politique de Napoléon, changer, presque du jour au lendemain. Amis et ennemis risquaient de ne plus se reconnaître. Puis, les relations de Napoléon avec la Russie étaient tenues tellement secrètes, que les agents de l'empereur, eux-mêmes, ne connaissaient sur elles rien de positif. Ainsi, le consul français de Bucarest, Ledoux, demandait, le 7 novembre 1811, à l'ambassadeur de Vienne, si les bruits de guerre entre la France et la Russie étaient fondés; et le même consul, interrogé par le plénipotentiaire turc, Galib-Effendi, aux conférences pour la paix, ouvertes à Bucarest, si on verrait bientôt une guerre qui rétablît la Pologne et mit une bonne fois les Turcs à l'abri de la perfidie russe, lui donna cette réponse insignifiante: « Qu'il n'était donné à personne de deviner les profondes et sublimes combinaisons de l'empereur; mais que tous ses sujets, ainsi que tous les amis de la France, devaient s'abandonner avec confiance à son génie et à sa protection »<sup>1</sup>.

Les Turcs étaient d'ailleurs réduits à la dernière extrémité. Le sultan risquait son trône, en continuant la guerre. Une explication catégorique de l'ambassadeur de France aurait seule pu

<sup>1</sup> 1. Ledoux à l'amb. de Vienne, 7 nov. 1811; du même au même, 21 janv. 1812, *idem*, p. 641 et 664.

le déterminer à tenter un dernier effort. Le sultan demanda alors à cet ambassadeur une déclaration officielle et publique, sur les intentions de Napoléon, à l'égard de la Russie. L'ambassadeur craignit de la faire, malgré tous les avantages qu'il en attendait pour les intérêts français; il ajouta même « que l'intérêt de la France, à prolonger la lutte dont la Roumélie est le théâtre n'est que secondaire et doit être subordonné aux intérêts plus importants, qui peuvent porter l'empereur à retarder le moment où il fera justice de la Russie » <sup>1</sup>. Cette dernière s'empressait naturellement de profiter d'une situation pareille et répandait partout des bruits, sur un prochain aplanissement du différend qui existait entre elle et la France <sup>2</sup>.

Les Russes qui savaient pourtant, à bon escient, à quoi s'en tenir sur cette question, avaient réduit leurs prétentions, à la Bessarabie et à la partie avoisinante de la Moldavie, qui s'étendait entre le Dniester et le Pruth, et à laquelle ils donnèrent, après la cession, la dénomination générale de *Bessarabie*.

Le traité de Bucarest, signé le 28 mai 1812, accéda à ces demandes.

Aussitôt après la signature de ce traité, les Turcs voyant en effet Napoléon déclarer la guerre à la Russie, font couper la tête à leurs plénipotentiaires de Bucarest, Galib-Effendi et Démètre Mourouzi. On croit qu'ils avaient reçu une communication directe de Napoléon, les invitant à ne pas conclure la paix, attendu que la guerre entre la Russie et la France était déclarée; mais que, gagnés par de l'or, ils avaient tenu cette dépêche secrète. En effet, l'ultimatum de Napoléon à la Russie datait du 24 avril 1812. L'empereur était arrivé à Dresde, le 17 mai; le 12 juin Alexandre refuse de recevoir une dernière ambassade de Napoléon, et le 24 du même mois, l'empereur des Français passe le Niémèn <sup>3</sup>.

SOUFFRANCES DES ROUMAINS; PERTE DE LA BESSARABIE. — La Russie avait manifesté de nouveau l'intention d'incorporer les principautés. Il aurait donc été naturel, de lui voir ménager les habitants, pour leur inspirer, par une domination plus juste et plus humaine, l'espoir que, sous la Russie, le sort de leurs pays serait

1. Latour-Maubourg aux aff. étrangères, 27 janv. 1812, *idem*, p. 714.

2. Du même au même, 10 févr. 1812, *idem*, p. 667.

3. Pour plus de détails sur la conclusion de cette paix, voir nos *Etudes historiques sur le peuple roumain*, Jassy, 1887, p. 218 et suiv.

autre, que sous la domination ottomane. C'est ce qui aurait dû être; nous verrons ce qu'il en fut.

Tout d'abord, les pays roumains, devenant forcément le théâtre de la guerre, devaient, les premiers, souffrir des conséquences de cet état de choses. Le peuple de Bucarest, qui s'attendait à un choc entre les Russes et les Turcs, « s'empressa de transporter ce qu'il avait de plus précieux, dans les églises, pour mettre son avoir à l'abri du pillage »<sup>1</sup>.

Les Russes chargent Ipsilanti, qu'ils avaient ramené avec eux, d'organiser une armée indigène; cette troupe fut recrutée parmi tous les vagabonds et les coupé-jarrets du pays et composée des nationalités les plus diverses; une véritable armée de brigands; partout où elle passait, la terre en gémissait. Les soldats s'engageaient dans le seul but de toucher leur solde et prenaient la fuite aussitôt qu'ils voyaient l'ennemi. Les Russes n'en faisaient qu'une bouchée et poussaient la sauvagerie, jusqu'à compléter, même sur les cadavres, leurs coups de knout réglementaires.

Les Turcs passent le Danube et se dirigent sur la capitale; les habitants, voyant que les boyards, le métropolitain et les évêques, abandonnaient la ville, se sauvent de tous les côtés. On ne saurait décrire cette panique effroyable. Aux passages étroits et sur les ponts, les routes étaient encombrées de chariots bousculés et renversés, dans leur fuite précipitée<sup>2</sup>.

Mais ce n'étaient là que les maux inséparables de la guerre. Les Roumains y étaient habitués. La domination russe, qui s'inaugurait chez eux sous de pareils auspices, leur réservait encore d'autres souffrances, d'autant plus insupportables qu'elles étaient constantes. Celles-ci furent provoquées, comme pendant la guerre de 1774, par les besoins de l'armée, mais dans des proportions bien autrement considérables; car, au lieu de ne faire que traverser le pays, pour aller en Turquie, les troupes russes y stationnèrent durant cinq longues années, pendant lesquelles, le peuple roumain ne connut pas un seul jour serein.

Une infinité de manœuvres étaient employés à la fortification des points menacés ou importants. Ces malheureux devaient travailler, le jour, sous les coups des fouets russes, et passer ensuite la nuit, enfermés dans des églises ou dans des enclos, pour être mis dans l'impossibilité de fuir. Trempés jusqu'aux os, privés de

1. Dionisie Ecclesiarcul dans Papiu, *Tesaur*, II, p. 208.

2. Ecclesiarcul, l. c., p. 209 et 218; Zilote, éd. Hasdeu, p. 92.

feu et de nourriture, ils périssaient par milliers<sup>1</sup>. Les transports nécessaires à l'armée, étaient une véritable calamité pour le paysan roumain ; 15 à 20,000 chariots, attelés de quatre bœufs et conduits par deux paysans, étaient presque constamment occupés au service des troupes russes. Un rapport français de 1812, nous dit que ces exigences « mettaient le comble au désespoir des habitants, qui se voyaient menacés de la famine, pour l'hiver, dans l'impossibilité où se trouvait le paysan, de labourer et d'ensemencer la terre »<sup>2</sup>.

Les habitants étaient encore exposés, en dehors de ces réquisitions, pour ainsi dire régulières, à toutes sortes d'exactions, de vols et de rapines, qui les réduisirent à la dernière misère. Un rapport de Mériage, nous dit que « l'armée russe avait tellement dévoré ce pays (la Valachie), qu'au commencement de 1809, il n'offrait déjà plus que l'image d'un désert. L'armée russe était forcée de tirer ses vivres et provisions, des provinces du nord du Dniester et d'Odessa »<sup>3</sup>. Puis, les contributions en argent venaient s'ajouter sans cesse aux contributions en nature. Les généraux russes demandent à Ipsilanti 80 bourses. Le prince, qui ne pouvait prélever les contributions d'un pays, livré aux rapines simultanées des Russes et des Turcs, se trouve dans l'impossibilité d'obtempérer à cette demande. Les généraux russes le menacent alors de le livrer aux Turcs. Ipsilanti se sauve en Russie. Les Russes deviennent, par cette fuite du prince, les maîtres absolus du pays. Le général Miloradovitsch exigeait tous les mois de la vistiaire, la somme de 4,000 ducats, comme frais d'entretien. Les Russes demandent encore de l'argent, pour construire des hôpitaux. Une contribution est imposée aux marchands, sous menace d'exil en Sibérie, en cas de résistance. Une autre contribution de 1,200,000 piastres frappe les boyards, « chacun, en raison de ses ressources et des postes qu'il occupait ». Le 25 avril 1812, quelques jours avant la signature de la paix, Koutouzoff exige une nouvelle contribution de 2,000,000 de piastres, et Tschitschakoff demande, pendant le mois de juin de la même année, une autre contribution, moitié en argent, moitié en fourrage, qui s'élève à la même somme, et qui n'est réduite à 200,000 piastres, qu'après les plus sérieuses protestations des boyards. Sous l'administration des

1. *Eclesiarcul*, p. 221, confirmé par Fornetty à Otto, 6 mai 1812, *Documente*, suppl., II, p. 687.

2. Fornetty à Otto, cité.

3. Mériage aux aff. étrangères. 14 juillet 1811, *idem*, p. 589.



Russes, les contributions de la Moldavie, qui n'étaient que de 3,000,000 de piastres, s'élèvent tout d'un coup à 8,000,000, tandis que celles de la Valachie quintuplent. Malgré ces extorsions continuelles, le divan de la Valachie est forcé d'envoyer au général Koutouzoff une lettre de remerciements et de lui faire cadeau d'un riche coffret, « en témoignage de la reconnaissance de cette province » <sup>1</sup>.

L'administration intérieure, que les Russes avaient établie dans les pays roumains, était de nature à permettre, même au grand jour, la perpétration de tous les abus. Elle était entachée d'une corruption phénoménale <sup>2</sup>. « On créait les boyards d'après un nouveau système, par des titres de chancellerie qui étaient vendus pour de l'argent, ce qui les avilissait complètement. Tous les hommes tarés pouvaient en obtenir. Pour arriver aux fonctions et aux faveurs, il n'est pas de turpitudes que l'on ne commit. Celui qui donnait le plus, était le plus favorisé. Les plaintes n'étaient écoutées de personne, car tous étaient gagnés à la corruption. Loi, conscience, Dieu, récompense, châtiment, étaient traités par eux, de songes et de mensonges. L'argent était la seule chose qu'ils adorassent, la seule idole à laquelle ils sacrifiassent. Pour pouvoir lutter l'un contre l'autre, ils avaient surtout besoin d'une bourse bien garnie. Voilà pourquoi ils s'efforçaient, à l'envi, de gagner de l'argent, pour pouvoir en donner à ceux, par l'influence desquels, ils espéraient obtenir des postes, et être en même temps en état de contribuer aux bals et autres fêtes, continuellement exigées par les commandants, les généraux et même par les plus petits officiers russes ; et je puis dire, ajoute le chroniqueur, que les Russes avaient si adroitement pris leurs mesures, que tout ce que les boyards ravissaient au pauvre peuple était dépensé pour leur amusement » <sup>3</sup>.

Ce tableau d'une horde de spoliateurs, qui s'amuse et se repaissent aux dépens d'un peuple malheureux, a quelque chose de révoltant. Du temps des Turcs, les fortunes spoliées allaient enrichir au loin les familles des ravisseurs ; maintenant elles étaient gaspillées et jetées au vent, au choc des verres et aux cris d'allégresse, sous les yeux mêmes du peuple spolié.

Si nous ajoutons à ces faits, la protection encore plus marquée

1. Les documents français sur ces exactions, dans les *Documente*, suppl., II, p. 432, 501, 621, 624, 689, 690, 696, 697.

2. *Zilote le Roumain*, p. 92.

3. *Zilote*, p. 128.

des religieux grecs, qui dépouillaient les couvents de leurs biens, — protection d'autant plus naturelle, que les Russes venaient au nom de l'Église, pour soustraire les malheureux chrétiens au joug des Mahométans, — l'introduction dans les pays roumains, d'une monnaie fausse, imposée par les Russes comme paiement fiduciaire de leurs achats, et principalement les abus sans nombre, commis par leurs troupes, ce qui fait dire à notre chroniqueur, que par où les armées russes passaient, « la terre en gémissait », — tout cela peut donner une idée, mais bien affaiblie, de l'état des principautés, pendant l'occupation russe.

Un pareil état de choses ne pouvait inspirer aux Roumains, des sympathies bien profondes pour leurs soi-disant libérateurs. Se rappelant les souffrances endurées pendant les guerres précédentes, ils en vinrent à se convaincre, que la domination russe n'était point destinée à répandre sur leurs pays, le bonheur qu'ils en attendaient. Quelle blessure bien autrement cuisante, dut leur causer l'enlèvement d'une portion si considérable de leur territoire ! Si la prise de la Bukovine, région qui n'était qu'un lambeau de terrain en comparaison de la Bessarabie, les émut aussi vivement, allaient-ils assister, indifférents, au démembrement de la moitié de leur pays ? Aussi les plaintes à la Porte ne manquèrent point de se produire, et les boyards, qui n'étaient plus cette fois les instruments de la politique russe, firent preuve d'une grande habileté dans la rédaction de leur protestation. Ils semblaient défendre surtout les intérêts de la Porte, et mettaient en relief la perte économique qu'allait éprouver la Moldavie, en amoindrissant de beaucoup les revenus que les Turcs tiraient jusqu'alors du pays <sup>1</sup>.

Ces protestations trouvèrent tout aussi peu d'écho, que celles qui avaient été élevées à l'occasion de la prise de la Bukovine. La catastrophe de Napoléon en Russie, qui fit d'Alexandre, le maître de l'Europe, empêcha pour toujours la Porte de revenir sur un fait accompli, et ce fut ainsi que, « le jour fatal de l'exécution du traité arrivant et chacun devant vivre dorénavant, là où le sort l'avait jeté, ces heures amères firent couler bien des larmes, car le peuple, se rassemblant, allait et venait sur les bords du Pruth et, comme un troupeau, passait d'un village à un autre. Pendant des semaines entières, tous firent leurs adieux à leurs pères, frères et parents, à ceux avec lesquels ils avaient

1. Plainte des boyards pour la Bessarabie, 2 oct. 1812, *Uricarul*, III, p. 343.

été élevés, et avec qui ils avaient vécu, jusqu'au moment où ils devaient se séparer peut-être pour toujours ». Depuis lors, le Pruth devint la « rivière maudite », dont les flots devaient marquer la séparation d'un peuple !<sup>1</sup>

Le résultat, fatal pour les Roumains, des guerres russo-turques, fut le démembrement de leur pays, dont une partie alla agrandir l'immense territoire de la Russie, et l'autre fut annexée à l'Autriche. Ces guerres mettent à nu les projets de ces deux empires sur les pays roumains. Voyons maintenant quelles sont les raisons, qui poussent la Russie et l'Autriche, à poursuivre la conquête de ces pays.

La situation géographique de la Russie est des plus défavorables pour le développement de son commerce. Fermée de tous les côtés, elle n'a pas d'issue sur l'Océan. La mer d'Ochotsk et la mer Blanche sont inaccessibles, l'une, par son éloignement, l'autre, à cause de ses glaces. La mer Baltique et la mer Noire, les seules par lesquelles elle puisse pénétrer jusqu'à l'Océan, communiquent avec ce dernier, l'une par le Sund et le Belt, l'autre par le Bosphore et les Dardanelles ; détroits qui peuvent être facilement fermés, par les pays qui les dominent. Si le Danemark, petit État, n'a jamais osé fermer le canal respiratoire de la Russie, du côté du nord, il n'en est pas de même de la Turquie, qui s'est toujours efforcée d'empêcher le développement de la marine russe. Dans tous les traités intervenus entre la Russie et la Turquie, nous voyons constamment reparaître la clause, qui garantissait la liberté de navigation des Russes dans les eaux de l'empire ottoman. La Russie a donc un intérêt majeur à mettre la main sur les détroits du Bosphore et des Dardanelles, et à se défaire d'un portier qui l'empêche souvent de sortir de chez elle. Voilà la cause qui pousse continuellement la Russie vers le sud. Pour mettre son plan à exécution, elle se trouve encore servie par des circonstances exceptionnelles, entre autres, par sa communauté d'origine avec une grande partie des peuples de la péninsule des Balkans, et par celle de la religion, avec la totalité de ces populations. Si pourtant quelques-unes d'entre elles, comme les Grecs et les Roumains, se sont convaincues avec le temps, qu'elles ne pouvaient s'attendre de la part des Russes, qu'à une domination encore plus arbitraire, que celle dont ils dési-

1. Emmanuel Draghici, *Histoire de la Moldavie*, II, p. 92 (l'auteur est contemporain de l'événement) ; ballade populaire moldave.

raient secouer le joug ; si, même de nos jours, les Bulgares montrent, avec une grande énergie, la même tendance vers la liberté, la Russie n'entend cependant pas verser inutilement son sang ; elle veut maintenir sous sa dépendance, ces populations délivrées par elle. Il va sans dire, que le plus grand obstacle qui s'oppose à l'exercice de son autorité au sud du Danube, c'est le peuple roumain. Voilà le secret de l'inimitié que les Russes lui ont vouée.

L'Autriche ressemble sous bien des rapports, par sa position géographique, à la Russie ; comme à cette dernière, c'est l'élément vivifiant de l'Océan qui lui fait également défaut. Cernée de tous côtés par des territoires étrangers, elle tâche par tous les moyens possibles, d'avoir un débouché sur la mer. Voilà ce qui la poussait auparavant, à étendre ses limites en Italie ; voilà ce qui la contraint aujourd'hui à maintenir, coûte que coûte, sa domination sur Trieste, qui lui ouvre la mer Adriatique ; et, dans la crainte, qu'un jour, ce port ne vienne à lui être ravi, elle pousse toujours plus avant ses frontières sur les côtes de cette mer et, pour le moment, dans la Bosnie et l'Herzégovine. Sa communication avec la mer Noire se fait par le Danube ; il est donc naturel que l'Autriche tende à la domination exclusive du cours de ce fleuve, en attendant qu'elle puisse s'établir sur les bords mêmes de la mer, dans laquelle il se jette. La possession des pays roumains lui procurerait du même coup ces deux avantages et, en outre, celui d'arrêter la trop grande extension de sa rivale naturelle, la Russie. Il appert donc, de ce qui précède, que la tendance de l'Autriche à dominer les deux principautés, se trouve suffisamment expliquée.

La Russie et l'Autriche, ayant toutes les deux des intérêts majeurs, à défendre dans les principautés roumaines, on comprend que leur antagonisme y trouve sa principale source d'alimentation. D'autre part, aucun de ces deux empires ne pouvant céder à l'autre, la possession de l'importante région sur laquelle s'étendent la Moldavie et la Valachie, c'est cette même rivalité, qui se trouve constituer l'égide la plus sûre, pour l'existence des pays roumains.

**Histoire des pays roumains,  
depuis la paix de Bucarest, jusqu'à la révolution grecque  
(1812-1821)**

JEAN CARAGEA EN VALACHIE ET CHARLES CALLIMAQUE EN MOLDAVIE (1812-1819). — Jean Caragea était le fils de Nicolas, qui avait régné en Valachie, de 1782 à 1783. Il avait passé comme d'habitude, et comme son père aussi, du poste de dragoman sur le trône de Valachie. Il paraissait avoir eu du penchant pour la France. C'est lui que l'on trouve à la tête des intrigues, ourdies par l'ambassadeur de France, contre la rénovation du traité entre l'Angleterre, la Russie et la Porte, en 1805. Il en était de même de Charles Callimaque, dont l'ambassadeur français, Ruffin, loue la droiture et la modération, et dit qu'il était bien indigné de tout ce qui s'était passé à l'égard de la France, en 1805<sup>1</sup>. Il ne faut pas s'étonner que la Russie ait consenti, après son triomphe sur Napoléon, à la nomination d'un prince dévoué en apparence aux intérêts français; elle connaissait la flexibilité du caractère phanariote, qui ne luttait jamais contre le vent. Aussi verrons-nous Caragea, devenir l'ennemi le plus acharné, et même le plus insolent, du peuple français.

Caragea et Callimaque durent payer assez cher leurs trônes, (on parlait de milliers de bourses)<sup>2</sup>. Malgré les stipulations réitérées, intervenues entre la Russie et la Porte, les dignitaires de cette dernière ne pouvaient se faire à l'idée, de ne plus tirer profit de la nomination des princes dans les pays roumains. La seule différence, c'était que maintenant on recevait en cachette.

1. Ruffin à Talleyrand, 21 juin 1805, *Documente*, suppl., II, p. 310.

2. Andréossy au duc de Bassano, 4 janv. 1813, *idem*, p. 739.

Jusqu'en 1814, à la restauration des Bourbons, Caragea conserve une certaine neutralité entre la Russie et la France. Il démasque ses batteries contre cette dernière, au moment où Louis XVIII est ramené en France par les baïonnettes russes. Les sujets français sont maltraités, déconsidérés, exposés aux plus criantes injustices ; enfin le consul de France, Ledoux, est lui-même insulté, ce qui le force à protester et à quitter la Valachie <sup>1</sup>.

Si le prince de ce pays s'éloignait des Français, dont le poids diminuait tous les jours dans la balance politique de l'Europe, il se rapprochait au contraire des puissances, que la chute de Napoléon et l'abaissement de la France, avaient élevées. En dehors de la Russie, dont Caragea tâchait de gagner les bonnes grâces, par la persécution des Français qui se trouvaient en Valachie, il cherche surtout un appui dans l'Autriche. Il demande à Metternich de lui recommander un diplomate viennois, qui le mette au courant des complications de la politique européenne ; et le ministre autrichien met à sa disposition le chevalier de Gentz, qui remplit cet office pendant tout le règne de Caragea, pendant celui de son successeur, Alexandre Soutzo, et, après le rétablissement des princes indigènes, pendant celui de Grégoire Ghica <sup>2</sup>.

La Porte essaie en vain de profiter des bonnes relations de Caragea avec l'Autriche, pour décider le prince de Metternich, à poser, dans le congrès de Vienne, la question de la rétrocession de la Bessarabie. De Gentz répond à ce sujet à Caragea : « que le prince de Metternich était pleinement convaincu, que toute tentative d'engager la Russie, à rendre à la Porte le territoire qu'elle lui a arraché pendant la dernière guerre, serait aujourd'hui inutile et déplacée » <sup>3</sup>.

A l'intérieur, le règne de Caragea est affligé de grandes calamités. Une peste effroyable ravage la Valachie et, comme le dit le chroniqueur, « cette peste fait la joie des fossoyeurs, qui ne sortent plus des caves » <sup>4</sup>. En 1815, les Turcs de la forteresse d'Ostrov se révoltent contre la Porte, et renouvellent en Valachie

1. Ledoux au prince de Bénévent, 23 juin 1814 ; Andréossy à Talleyrand, 13 sept. 1814, *idem*, p. 751 et 753.

2. Cette correspondance diplomatique a été publiée sous le titre : *Dépêches inédites du chevalier de Gentz aux hospodars de Valachie*, 1813-1823, Paris, 1876, 3 vol.

3. *Dépêches inédites*, I, p. 120.

4. Ses horreurs sont magnifiquement exposées dans Joan Ghica, *Scrisori catra Vasile Alexandri*, Bucaresti, 1884, p. 24 et suiv.

les brigandages de Paswan-Oglou. Les Turcs, craignant que les Russes ne trouvent de nouveau une occasion d'intervenir, envoient des troupes pour défendre la Valachie ; mais ces troupes la dévastent bien plus qu'elles ne la protègent. En outre, Caragea lui-même, semblable en cela à son père, était un prince avide d'argent, qui écrasait d'impôts la population. Pour faire taire les boyards, il mettait en pratique le système, employé déjà par ses devanciers, de restituer aux nobles, sous forme de cadeaux princiers, les sommes encaissées sur eux <sup>1</sup>.

Caragea avait promis au sultan, de se retirer volontairement du trône, après trois ans de règne ; car la Porte voulait ainsi annihiler l'obligation qu'elle avait contractée vis-à-vis de la Russie, de conserver les princes pendant sept années consécutives. Mais Caragea, une fois au pouvoir, refusa de tenir sa promesse. Les Turcs, furieux contre lui, voulaient même le punir, sous prétexte qu'il spoliait le pays ; lorsque Caragea, craignant d'exposer sa vie, se sauve en Italie, avant l'accomplissement du terme de sept ans. Il s'était d'ailleurs compromis aussi, par le soutien accordé à l'*hétairie* (société secrète grecque qui fomentait la révolte contre l'empire ottoman), qui avait commencé à s'agiter de son temps.

Le règne de Charles Callimaque en Moldavie fut, au contraire, empreint d'une grande douceur. La Porte elle-même, lui avait imposé une pareille conduite, pour apaiser dans le pays les profonds ressentiments produits par la cession de la Bessarabie. La Turquie avait encore intérêt, à faire abandonner à un grand nombre d'habitants la protection russe, à laquelle ils s'étaient soumis du temps de l'occupation <sup>2</sup>. Les Russes fermant complètement la frontière, pour empêcher les paysans de la partie annexée, d'émigrer dans celle qui était restée au pouvoir des Turcs, plusieurs régions de la Moldavie, et surtout la ville de Jassy, qui tiraient leurs moyens de subsistance, des districts cédés, furent presque exposées à la famine ; et ce n'est que sur les instances énergiques de Callimaque, que la Russie autorisa les approvisionnements indispensables. Le moyen employé par le prince, pour réussir auprès des Russes,

1. Sur l'administration intérieure de Caragea, voir : Dionisie Eclesiarcul, dans Papiu, II, p. 223 ; *Condica de hrisoave a lui Caragea*, dans Papiu, II ; Zilot Romînul, p. 108 ; Joan Ghica, *Scrisori*, p. 32.

2. Trois rapports français de 1812 et 1813, *Documente*, suppl., II, p. 701, 749 et 743.

fut encore le mauvais traitement auquel il soumettait les sujets français <sup>1</sup>.

Le règne de Callimaque ne ressemble nullement à celui de Caragea. Autant celui du prince de Valachie était ruineux pour le bien public, autant celui de Callimaque en fut soigneux. Tandis que Caragea continue à percevoir l'impôt du tribut, quoique celui-ci ait été supprimé pour deux ans, par la paix de 1812, Callimaque respecte cette exemption et fait remise de cet impôt aux habitants. Il poursuit aussi l'usage introduit par ses devanciers, d'alléger autant que possible les charges qui pesaient sur les boyards, et il leur rend, sous forme de gratifications, les impôts dont il ne pouvait les dispenser. Les troubles qui éclatèrent à Jassy, vers la fin du règne de Callimaque, ne furent point dus à un mécontentement contre son administration, mais bien aux agissements personnels de deux de ses boyards, qui voulaient pressurer la population de la capitale <sup>2</sup>.

LÉGISLATION DE CARAGEA ET DE CALLIMAQUE. — L'œuvre législative de Mathieu Bassarabe et de Basile-le-Loup, n'avait guère profité aux pays, sur lesquels ces princes avaient régné. Les deux codes introduits par eux, ne touchaient qu'au droit canon et au droit pénal. Les relations les plus fréquentes de la vie sociale, celles de caractère civil, n'avaient point été abordées par ces recueils. Aussi avons-nous vu, que leur application avait été très restreinte, car la plupart des affaires juridiques étaient toujours tranchées d'après les règles du droit coutumier. La législation dans les pays roumains était donc encore à établir, et sous les princes phanariotes, nous trouvons plusieurs essais pour répondre à ce besoin.

La première codification des lois civiles est entreprise par le prince de Valachie, Alexandre Ipsilanti, pendant son premier règne dans ce pays (1774-1782). Son code, traduit et abrégé du manuel d'Harmenopoulo, reproduisait donc le droit romain byzantin <sup>3</sup>; mais il contenait aussi des modifications prises dans les coutumes du pays, telles que les dispositions par rapport aux esclaves dotaux, que la loi d'Ipsilanti attribuait au mari. Il en est

1. Fometty à Otto, 29 avril 1813; Ledoux au prince de Bénévent, 28 juin 1814, *idem*, II, p. 708 et 751.

2. Sur ces troubles, voir Draghici, *Istoria Moldovei*, II, p. 400, et une lettre de Lazar Bucovineanu à l'archimandrite Sofronie de Slatina, 23 juin 1819, *Uricarul*, VII, p. 73.

3. L'édition originaire de la *Condica pravilniceasca* d'Ipsilanti est de 1780.



de même de la disposition qui empêchait les filles mariées et dotées d'être admises à la succession de leurs parents ; disposition contraire au droit romain, qui frappait de nullité le pacte par lequel, la fille, se déclarant satisfaite du chiffre de la dot accordée, renonçait à l'héritage <sup>1</sup>.

Le code d'Ipsilanti était, sans contredit, de beaucoup supérieur à ceux de Mathieu Bassarabe et de Basile-le-Loup. D'abord c'était, comme législation civile, une conception juridique bien supérieure à celle d'ordre pénal, par lequel débutent toutes les législations rudimentaires. Ensuite, les lois d'Ipsilanti tenaient compte des coutumes du pays, tandis que celles de Mathieu Bassarabe et de Basile-le-Loup, empruntaient des dispositions étrangères, même pour la régularisation des rapports entre les laboureurs.

C'est vers l'année 1785 aussi, que Alexandre Mavrocordato, prince de Moldavie, édicte à son tour une ordonnance, le *sobornicescoul hrissou*, traitant de certaines questions spéciales, telles que : la prohibition des donations faites par des personnes pauvres à celles qui étaient riches ; celle de la stipulation que l'objet, placé comme gage, ne saurait devenir la propriété du créancier, sans l'intervention d'une sentence ; le règlement de la condition des esclaves bohémiens, etc.

Ces essais de législation étaient toutefois insuffisants pour la pratique de tous les jours. Aussi les juges avaient-ils souvent recours au manuel d'Harmoniopoulo, aux nouvelles de l'empereur Justinien que les textes roumains nomment *nearale*, du grec *νεαροι* = novellae <sup>2</sup>.

La nécessité d'une législation plus complète se faisait toujours sentir. Alexandre Mourouzi essaya de combler cette lacune, en faisant traduire en entier le manuel d'Harmoniopoulo, traduction qu'il fit exécuter par le paharnic Thomas Carra, en 1804 <sup>3</sup>. Mais le prince s'aperçut bientôt que la loi romaine ne pouvait trouver son application en Moldavie ; il chargea donc le même Carra, de composer un corps de lois, tant civiles que pénales, d'après la méthode des Institutes d'Antikipsor Théophile. Carra termina ce

1. *Manuale legum sive Hexabiblos cum appendiciis et legibus agrariis*, Constantini Harmoniopuli, ed. G.-E. Heimbach, Lipsiae, 1851, IV, 10, de iure dotis.

2. Dans un chrysobulle d'Alexandre Callimaque de 1796, on trouve appliqué le chap. 3, § 5 d'Harmoniopoulo. Erbiceanu, *Istoria mitropoliei Moldovei*, p. 42.

3. On a retrouvé le manuscrit de la traduction de ces lois qui n'ont jamais été imprimées ni promulguées.

nouveau travail, précisément en l'année 1806, lorsque les Russes occupaient le pays.

Il était réservé à Jean Caragea et à Charles Callimaque, de doter les pays roumains d'une législation qui répondait, au moins jusqu'à un certain point, aux véritables besoins de la population. Les codes de Caragea et de Callimaque reproduisent l'un et l'autre le droit romain ; mais, pendant que le code Caragea est une compilation plus originale, faite d'après les collections grecques, celui de Callimaque n'est que la traduction, plus ou moins fidèle, du code civil autrichien. Ce qui avait déterminé ce dernier emprunt, c'est que le jurisconsulte chargé par Callimaque de la rédaction de son code, Flechtenmacher, se trouvait être un Allemand, qui avait été appelé de Vienne par les boyards Laskaraki et Grégoire Stourza, comme instituteur de leurs enfants.

Ces deux législations furent promulguées en langue grecque, et le chrysobulle de publication du code Callimaque dit expressément « qu'il avait été premièrement rédigé dans la langue néo-grecque, *usitée dans ce pays*, puis traduit en roumain <sup>1</sup>. La traduction devait en être faite par le même Flechtenmacher, qui, ayant séjourné pendant huit années en Moldavie (1811-1819), avait fini par connaître suffisamment le moldave. Mais on ne sait pourquoi il ne parvint pas à la terminer <sup>2</sup>. Le code de Callimaque ne fut traduit en roumain qu'en 1833, lors de la nouvelle occupation russe des principautés. Le code de Caragea avait, au contraire, été traduit en roumain, dès la première année de sa promulgation, en 1819 <sup>3</sup>.

La publication en langue grecque de ces deux corps de lois, dans les pays roumains, nous prouve que ces pays se grécisaient tous les jours davantage. Pendant qu'Ispilante, en 1780, Alexandre Mavrocordato, en 1785, et même Alexandre Mourouzi, en 1805, croyaient encore nécessaire, de rédiger ou de traduire leurs collections de lois en roumain ; Jean Caragea et Charles Callimaque les font d'abord rédiger en grec, langue dont « l'usage était répandu dans les pays roumains ». Les princes n'exagéraient nullement les faits, lorsqu'ils émettaient une pareille assertion. Les pays roumains étaient en effet presque complètement grécisés dans les hautes classes de leur société.

1. Préface du code Callimaque, édition de 1862.

2. Chrysobulle de Callimaque de 1819 dans l'*Uricarul*, IV, p. 307 ; notices publiées dans l'*Albina romaneasca*, 1854, p. 246.

3. Voir la préface du code Caragea dans l'édition nouvelle de M. Bujoreanu, 1873.

Et pourtant le peuple roumain n'était point mort. Sous l'oppression de jour en jour plus cruelle, les matières explosibles s'amoncelaient constamment. Allumées au choc de la révolution grecque, elles produisirent une longue trainée de lumière, qui brilla dans la profondeur des ténèbres, comme un éclair qui sillonne le noir horizon. La conscience nationale qui n'avait point sombré, même sous la domination des Grecs du Phanar, et les circonstances politiques qui intervinrent au moment favorable, transformèrent le faible ruisseau, en un torrent rapide et impétueux.

Le choc se prépara pendant le court règne des derniers Phanariotes, auxquels nous allons consacrer quelques lignes, pour éclater ensuite avec une puissance irrésistible, pendant la révolution grecque de 1821.

LES DERNIERS PRINCES PHANARIOTES (1819-1821). — Lorsque Caragea prit la fuite, les boyards de la Valachie crurent le moment favorable, pour demander à la Porte le rétablissement des princes indigènes, et ils recommandèrent même le vieux Prescovanou de Craïova, comme candidat au trône de leur pays. Mais les Turcs qui, par un aveuglement inexplicable, ne voulaient pas se convaincre, malgré des exemples nombreux, que les Grecs étaient tous des traîtres, envoient Alexandre Soutzo pour remplacer le prince qui avait pris la fuite<sup>1</sup>. En Moldavie, à la retraite de Callimaque, ils nomment prince, son parent Michel Soutzo. Ces deux candidats avaient réussi à obtenir les trônes des pays roumains, surtout par l'appui que leur avait donné la Russie.

Alexandre Soutzo, le lendemain même de son avènement, ordonne une enquête pour découvrir ce que son prédécesseur avait spolié et, pour flatter les Russes, il établit un compte des sommes que le pays était resté devoir aux Russes, pour l'occupation de 1806-1812<sup>2</sup>. Mais Alexandre Soutzo ne se distingue en rien de son devancier, sous le rapport des rapines; il les pratique sur une échelle tout aussi vaste, d'autant plus que, sentant la révolution grecque grandir sous ses pieds, il voulait amasser une fortune qui lui assurât l'avenir. Le sultan, instruit bientôt des abus qui se commettaient, envoie à Soutzo l'ordre de les faire

1. Plainte des boyards dans le registre de l'Etat, n° 422, p. 340, reproduit par Aricescu, *Istoria revoluțiunei române din 1821*, Craïova, 1874, 1, p. 40.

2. Deux ordres de Soutzo au divan, 26 janv. et 26 mars 1819, reproduits par Aricescu, *ibid.* p. 7 et 27.

cesser. Le prince feint d'en ignorer, et ordonne à son tour à ses préfets de se bien conduire <sup>1</sup>. Ne trouvant pas ses revenus suffisants, il demande à l'ambassadeur russe de Constantinople, l'autorisation de lever de nouveaux impôts. Mais le baron Strogonoff lui envoie une réponse qui équivalait à un refus <sup>2</sup>. Soutzo, voyant qu'il était dangereux de s'attaquer à la fortune publique, veut alors s'en prendre aux fortunes privées, et essaie de confisquer le territoire qui entoure Tirgovischtea ; mais la population de cette ville menace de se révolter <sup>3</sup>.

Soutzo avait pleinement connaissance du mouvement hétéairiste (révolutionnaire) que les Grecs organisaient dans son pays ; mais il ne voulait pas compromettre sa position, en se révoltant contre les Turcs. Il s'efforce donc de s'opposer, autant que possible, à l'extension du complot. Ainsi il défend le port et l'achat d'armes, sans l'autorisation écrite du gouvernement <sup>4</sup>. Mais les hétéairistes n'étaient pas gens à reculer devant les obstacles élevés par un des leurs, contre un but qu'ils considéraient comme sacré. Ils chargèrent donc un capitaine d'origine roumano-macédonienne, Jordake Olimpiotoul, de tuer Alexandre Soutzo ; mais le brave officier ne put accomplir l'assassinat ; il laissa tomber le pistolet, au moment où il voulait en presser la détente. Cette circonstance fit même retarder l'explosion de la révolution, qui avait été fixée pour le 20 novembre 1820. Les révolutionnaires se décident alors à employer le poison, pour se débarrasser du prince Soutzo, et en chargent son médecin Depalte. Le prince meurt le 18 Janvier 1821.

Si Alexandre Soutzo s'était montré contraire à la révolution des Grecs, il n'en fut pas de même de son collègue de Moldavie, Michel Soutzo, qui la favorisa de toutes ses forces. Cela convenait d'autant plus au mouvement, que, partant de la Bessarabie, il allait chercher son premier appui en Moldavie. Michel Soutzo était également enclin à secourir les Grecs, parce qu'il le voyait faire par les employés du consulat russe, et il ne pensait pas mécontenter la Russie, en agissant de la même façon.

Le 15 novembre, Michel Soutzo a une entrevue avec le général Georges Cantacuzène, émissaire d'Alexandre Ipsilanti, le chef

1. Ordre du sultan et ceux de Soutzo, *idem*, p. 114.

2. La lettre de Strogonoff dans Félix Colson, *De l'Etat présent des principautés*. Paris, 1850, p. 51.

3. Acte du divan par lequel les documents sont rendus aux habitants de Tirgovischtea, 18 févr. 1821, *Aricescu*, p. 12.

4. *Aricescu*, l. c., p. 12.

de la révolution. A la suite de cette entente, Michel Soutzo dépose dans la caisse de l'hétairie, 130,000 piastres, et ordonne à tout le pays, d'avoir à ravitailler l'armée révolutionnaire. Il charge ensuite un certain Parisiade, de former une troupe de 300 Bulgares et de 200 Grecs, dont le prince devait supporter les frais <sup>1</sup>. Michel Soutzo intervient aussi par voie diplomatique, en faveur de la révolution qui allait éclater. Il écrit à l'empereur Alexandre de Russie une lettre, par laquelle il le prie d'accorder sa protection à l'émancipation des Grecs. Par une autre lettre, adressée à son compatriote, le comte Capodistria, ministre des affaires étrangères de Russie, il insiste beaucoup, pour qu'Ipsilanti obtienne un secours armé. Il demande encore un asile en Russie, en cas de malheur <sup>2</sup>.

Ipsilanti passe le Pruth, le 20 février 1821, ne s'arrête que peu de temps à Jassy et descend vers Bucarest. Michel Soutzo se charge, à sa place, de continuer l'enrôlement commencé par Ipsilanti. Les boyards, voyant cette immixtion toujours plus prononcée de leur prince dans la révolution grecque, lui demandent, à plusieurs reprises, quelles étaient ses intentions. Mais Soutzo leur répondait toujours d'une manière évasive. Caravia, un homme de confiance d'Ipsilanti, envoyé par lui à Galatz, aussitôt arrivé dans cette ville, fait, de concert avec le préfet grec du district, Ramadan, massacrer les quatre-vingts négociants tures qui s'y trouvaient <sup>3</sup>. A la même époque, le consul de Russie désapprouve, par ordre de son gouvernement, le mouvement hétairiste. Les boyards, effrayés par l'acte de violence commis sur les Tures, et voyant que la révolution des Grecs n'était pas soutenue par la Russie, comme s'en vantait Ipsilanti, commencent à se sauver de tous côtés. Michel Soutzo, qui voit aussi s'évanouir ses espérances dans la protection russe, quitte la Moldavie et se retire en Russie, après avoir protesté contre la révolution qu'il avait lui-même fomentée <sup>4</sup>.

C'est ainsi que prirent fin les règnes d'Alexandre et de Michel

1. Φιλίμων, Δοκίμιον ιστορικὸν περὶ τῆς ἐλληνικῆς ἀπκναστάσεως, ἐν Ἀθήναις, 1859-61, II, p. 88 et 110.

2. Prokesch-Osten, *Geschichte des Abfalls der Griechen vom türkischen Reich*, III, p. 62-65.

3. Pestel à Kisseleff, 3 mars 1821, *Uricarul*, VIII, p. 373; Draghici, *Istoria Moldovei*, II, p. 114.

4. Relation de Jacob Rizu sur les événements de 1821, dans Erbiceanu, *Istoria mitropoliei Moldovei*, p. 139; adresse de Michel Soutzo au métropolitain, 25 mars 1811, *idem*, p. 110.

Soutzo dans les pays roumains, et qu'ils entraînent dans leur chute le régime phanariote.

L'HÉTAIRIE GRECQUE. — Les Grecs, qui étaient tombés sous la domination des Turcs, à partir surtout de la chute de Constantinople, avaient toujours supporté leur joug avec répugnance. L'espoir d'en être délivrés se présenta à eux, pour la première fois, dans la personne de Pierre-le-Grand, qui avait formé le plan de chasser les Turcs de l'Europe, et exprimé le désir que son corps fût enterré à Constantinople. Sur son portrait, gravé à Amsterdam, il avait fait mettre la légende : *Petrus I, Russo-Graecorum monarcha*. Catherine II, reprenant les idées de son devancier, avait conçu le plan d'un empire grec, dont la couronne devait être portée par son neveu, Constantin, baptisé exprès sous ce nom et nourri du lait de nourrices grecques. Pendant la guerre de 1774, les Grecs avaient même tenté une révolte, mais elle fut noyée par les Turcs, dans le sang de ceux qui l'avaient suscitée<sup>1</sup>. L'indépendance acquise, d'abord par les Monténégrins, en 1745, puis l'autonomie administrative accordée aux Serbes, à la suite de leur révolution, par le traité de Bucarest, en 1812, suivie bientôt de l'élection de Miloche comme prince de Serbie en 1817, ne faisaient que confirmer les Grecs dans l'espoir qu'ils devaient, eux aussi, essayer d'échapper par la force, au joug sous lequel ils gémissaient.

Celui qui, le premier, donna le signal du mouvement, qui ne devait s'arrêter qu'à la complète indépendance de la Grèce, fut un Roumain de Macédoine grecisé, Riga Veleschtinlioul, (de Veleschtin), que les Grecs nomment Rigas Fereos. Devenu secrétaire d'Alexandre Ipsilanti, en Valachie, il fonda à Bucarest, vers 1780, la Société des Amis (*ἑταιρεία τῶν φίλων*) qui avait pour principe : Vive l'amour de la patrie (*ζήτω ἡ φιλογενεΐα*)<sup>2</sup>. Sous Mavrogjeni, Riga devint caïmacam de Craïova et entra en correspondance avec le ministre autrichien, Kaunitz, espérant obtenir quelque chose pour son peuple, par le traité de 1791 ; mais il n'en fut rien. La révolution française remplit l'âme de Riga d'un grand espoir. Connaissant très bien le français, il se procurait de Paris toutes les proclamations, écrits et chansons révolution-

1. Pouqueville, *Voyage dans la Grèce*, Paris, 1824, p. 336 ; Gervinus, *Insurrection de la Grèce*, trad. franç., Paris, 1863, I, p. 39.

2. Gion-Jonescu, *Bucurestii în timpul revoluției franceze*, dans son livre, *Din Istoria Fanariotilor*. Bucaresti, 1891, p. 220 ; Ubicini, *La grande carte de la Grèce par Rhigas*, *Revue de Géographie* de Ludovic Drapeyron, 1881, p. 243.

naires, les traduisait en grec, les faisait imprimer à Vienne, puis les rapportait à Bucarest, cachés dans des ballots de marchandises. C'est de cette époque que date la *Marseillaise grecque*, imitée, presque traduite de l'original français <sup>1</sup>. Riga était aidé dans son entreprise par ses compatriotes, Tournavitou et Perrhaïbos, ainsi que par les boyards valaques les plus savants du temps, qui étaient enthousiastes des Grecs : Grégoire Brancovano, Doudescou, Charles Campineanou et Jean Cantacuzène.

Aussitôt après la proclamation de la République, les Français avaient chargé leurs représentants en Orient, de répandre partout les idées révolutionnaires. Leur agent principal à Bucarest était le citoyen Hortolan, qui s'occupait bien plus de politique que de ses affaires de commerce. Dans un de ses rapports au citoyen Marie Descorches, ambassadeur de la République auprès du sultan, Hortolan se réjouit de ce que « presque tous les négociants de Janina et d'Albanie établis ici, sont des sans-culottes. Ils ont traduit les droits de l'homme et les savent par cœur. Quelques-uns m'ont demandé les chansons que j'ai, pour les traduire en grec. Je n'ai osé les leur remettre, pour ne pas faire parler de moi ». Mais si Hortolan gardait quelque réserve sous ce rapport, il n'en était pas de même de Ruffray, secrétaire du prince, qui, dans ses moments d'ivresse « ce qui lui arrivait journellement », et en sa qualité de « citoyen resté fidèle à la République », ne se faisait pas scrupule de vociférer la *Carmagnole*, le *Ça-ira*, et autres productions poétiques de la sauvagerie jacobine <sup>2</sup>. Vers la même époque, le secrétaire du prince Michel Soutzo de Moldavie demandait à Paris un exemplaire de l'*Encyclopédie* <sup>3</sup>.

En 1798, Napoléon, voulant attaquer l'Égypte, et craignant une opposition de la part des Turcs, veut leur donner de la besogne chez eux, par une révolte des Grecs. Il appelle donc Riga à Venise. Aussitôt après leur entrevue, la Valachie est inondée de proclamations révolutionnaires qui finissaient par la *Marseillaise* de Riga. Mais le courageux défenseur de la liberté des Grecs est

1.

Δεῦτε παῖδες τῶν Ἑλλήνων  
 Ὁ καιρὸς τῆς δόξης ἦλθεν  
 Allons enfants des Héliènes,  
 Le temps de la gloire est arrivé.

2. Hortolan à Descorches, 15 oct. 1793; Descorches aux aff. étrangères, 24 déc., 1794, *Documente*, suppl., II, p. 93 et 101.

3. Rapport de Constantin Stamatî, janv. 1794, *idem*, p. 113.

arrêté par les autorités autrichiennes, qui le livrent au pacha de Belgrade. Riga est fusillé, et il tombe en prononçant ces mots : « Ainsi meurent les géants ; ce que j'ai semé, d'autres le récolteront »<sup>1</sup>.

Un autre partisan de l'émancipation des Grecs, fut Constantin Ipsilanti, qui voulait tromper la Porte, à l'occasion de la révolte des Serbes, qu'il encourageait sous main, de concert avec les Russes. Il cherchait à obtenir d'elle l'autorisation de former une armée nationale, sous le prétexte d'étouffer la révolution serbe, mais dans le but réel de venir en aide à celle des Grecs. Il fut destitué en 1806, sur les instances de Napoléon, ainsi que nous l'avons vu.

D'ailleurs les Grecs étaient encouragés dans leurs efforts, par tout ce que l'Europe possédait de savants et d'amis de la culture classique. Poussés de tous côtés, ne pouvant pas même penser, que l'orthodoxe Russie ne leur viendrait pas en aide, il était naturel que leurs aspirations vers la liberté, les entraînaient à un pas décisif.

Comme moyens d'action, les Grecs ne comptaient pas tant sur eux-mêmes, que sur l'élément roumain ; dans les principautés d'abord, puis, en Grèce, sur la puissante race des Armatoles roumains-macédoniens, qui occupaient les pays montagneux de la Turquie européenne. Tous les héros qui luttèrent pour conquérir l'indépendance de la Grèce moderne, Colocotroni, Mavromihali, Caraïscaki, Marc Botzaris, et tant d'autres encore, étaient d'origine roumaine<sup>2</sup> ; c'est avec le sang des Armatoles roumains que le nouvel Etat de la Grèce a été fondé.

La révolution des Grecs commença par un redoublement de leur activité littéraire. En 1810, le métropolitain de Valachie, Ignatie, fonde à Bucarest, l'un des grands centres de l'hellénisme en Orient, une société littéraire, qui avait pour but d'activer le développement de l'instruction, dans le sein du peuple grec. L'année suivante voit paraître à Vienne, le *Mercure savant* (λόγιος ἐρμηής), organe du mouvement nouveau de l'esprit grec. En 1814, la société des philomuses se fonde à Athènes. Son but était de créer une bibliothèque et un musée, ainsi que plusieurs écoles.

1. Gervinus, *l. c.*, p. 87.

2. Cette circonstance, complètement inconnue jusqu'à ce jour, a été pleinement mise en évidence par M. Jean Caragiani, professeur à l'Université de Jassy, d'origine roumano-macédonienne, dans ses *Studii istorice asupra Românilor din peninsula Balcanica*, en cours de publication.



Parallèlement à ces associations littéraires, qui prenaient naissance, là où les Grecs avaient la prédominance, il s'en forme une autre, de caractère politique, sur les confins de l'empire russe, et notamment à Odessa, où Nicolas Scoufos d'Arta organise une société secrète, dont le but était « l'union armée de tous les chrétiens de l'empire turc, pour faire triompher la croix sur le croissant ». Cette union, *εταρεία*, étend bientôt ses ramifications dans les pays roumains, et même à Constantinople, sous la main des autorités turques.

L'arrivée d'Alexandre Ipsilanti, fils de Constantin, à la tête de cette société, amena l'explosion du mouvement insurrectionnel. Ce qui poussa surtout Ipsilanti à faire ce pas, c'était sa foi inébranlable dans l'assistance de la Russie, conviction fortifiée encore par le fait, que c'était toujours un Grec, le comte Capodistria, qui dirigeait en Russie le ministère des affaires étrangères, et que les autorités russes, qui connaissaient toutes les trames du complot, n'avaient nullement cherché à l'entraver. Ainsi le comte Capodistria, bien que sa situation officielle le forçât de se retenir, n'en exprimait pas moins à l'hétairiste Xanthos, ses souhaits les plus ardents pour le succès de leur entreprise. Quoique le gouvernement russe ait été obligé de faire passer la frontière à deux agents grecs, Perhaïbos et Galatis, il prend soin de les recommander au consul de Jassy, Pisani, comme membres d'une association, qui avait pour but de soustraire la Grèce au joug ottoman. Nicolas Soutzo, le frère de Michel, Jean Skina, son beau-frère, les frères Hangerli et le prince Caragea, vont à Constantinople avec des passeports russes. Les consuls russes de Jassy et de Bucarest conservent, malgré l'explosion de la révolution, leurs employés grecs. Leventi, secrétaire du consulat de Jassy, gérait même toutes les affaires, en l'absence du consul<sup>1</sup>. Toutes ces circonstances étaient de nature à inspirer aux Grecs, l'espoir dans le secours de la Russie.

Toutefois, par des motifs politiques supérieurs, l'empereur Alexandre était forcé de chercher à empêcher les Grecs de tenter leur révolution, et de la désapprouver officiellement, dans le cas où elle éclaterait. Il avait été le promoteur de

1. Gervinus, I. c., p. 148, 164 ; Aricescu, *Istoria revolutiei romine de la 1821*, Craiova, 1874, I, p. 75.

la Sainte-Alliance, dont le but était dirigé, précisément, contre toute insurrection qui voudrait renverser un gouvernement légitime. A cette même époque, en effet, l'Autriche et la France allaient, en vertu du même pacte, étouffer les révolutions d'Espagne et d'Italie. La Russie ne pouvait donc, dans ces conditions, encourager celle de la Grèce, nonobstant toutes ses sympathies pour les chrétiens de l'empire musulman.

Le gouvernement du czar était ainsi forcé de réprouver officiellement l'insurrection des Grecs, quoiqu'il vit le mouvement avec plaisir et qu'il eût fermé les yeux sur les encouragements dont le favorisaient ses organes subalternes. Les Turcs n'avaient donc pas tout à fait tort, lorsqu'ils se plaignaient « de la part que les agents russes avaient eue à la révolte des Grecs, et qu'ils les accusaient même hautement, d'avoir été les véritables auteurs de cette malheureuse affaire » <sup>1</sup>.

Mais l'empereur Alexandre garde l'attitude la plus correcte dans ces circonstances. Il proteste ouvertement, au congrès de Laybach, contre les intentions qu'on lui prête ; il répond, en le désapprouvant hautement, à une lettre qu'Ipsilanti lui avait adressée et ordonne qu'il soit rayé des cadres de l'armée russe ; reproche à Michel Soutzo d'avoir cherché un refuge en Russie et d'avoir donné sa participation au mouvement des Grecs, etc. Sur l'ordre exprès de l'empereur, le consul russe de Jassy somme Ipsilanti, lors de son passage en Moldavie, de se retirer en Russie et de ne plus troubler la paix de la Porte, et communique au métropolitain le blasphème arraché par les Turcs au patriarche de Constantinople, contre l'entreprise de son propre peuple <sup>2</sup>.

La révolution des Grecs contre l'empire ottoman, entreprise à un moment où toutes les puissances européennes, y compris la Russie, devaient la combattre, ne pouvait avoir d'issue heureuse. Dans les principautés où elle avait commencé, les Turcs en vinrent facilement à bout. Les Grecs, battus à Dragachani en Valachie et à Skouléni en Moldavie, virent bientôt s'évanouir leurs espérances de liberté. Si elles renaquirent en Grèce, ils le durent surtout au bras énergique des Armatoles roumano-macédoniens qui intervinrent pour soutenir une cause qu'ils croyaient la leur. Les événements postérieurs, dont nous

1. *Dépêches inédites du chevalier de Gentz*, 6 décembre 1822, II, p. 144.

2. Voir plusieurs actes de 1821 dans Erbiceanu, *Istoria mitropoliei*, p. 111, 112, 114, 116, 127 ; Aricescu, *Istoria revolutiei din 1821*, p. 102-107 ; *Uricarul*, VI, p. 33-34.

n'avons pas à nous occuper ici, amenèrent, par le traité d'Andrinople, la reconnaissance de l'indépendance de la Grèce et sa constitution en royaume, en 1829.

RÉVOLTE DES ROUMAINS CONTRE LES GRECS. — Les Roumains, et en premier lieu les Moldaves, avaient de puissants motifs pour ne pas s'atteler au char de la révolution grecque. Ils voyaient tout d'abord que la Russie ne lui venait pas en aide. Ils se seraient donc exposés, de gaieté de cœur, à la vengeance des Turcs. En second lieu, la domination des Grecs était tellement abhorrée dans le pays, que c'eût été une insigne folie que de chercher à l'affermir encore, contre ses intérêts les plus vitaux. En dernier lieu, les bandes, réunies autour d'Ipsilanti, commettaient les abus les plus criants. Marchant à la mort, ces soi-disant soldats voulaient au moins goûter la joie de vivre, ce qu'ils faisaient aux dépens du peuple que son infortune leur avait livré, pieds et poings liés. Toutes les forces vives de la Moldavie paraissaient destinées à servir de soutien à la cause grecque. Par des administrations hétéristes, instituées dans les différents centres du pays, celui-ci était livré à une exploitation systématique en faveur des Grecs <sup>1</sup>.

L'opposition qui s'était manifestée parmi les boyards, dès qu'ils avaient vu Michel Soutzo incliner vers l'hétairie, se maintint et augmenta même, après l'arrivée d'Ipsilanti en Moldavie. Bien que le métropolitain eût été forcé de ceindre l'épée à Ipsilanti, aussitôt après son départ de Jassy, le même grand dignitaire ecclésiastique publie le blasphème du patriarche contre l'hétairie, blasphème qui lui avait été remis par le consul russe. La plupart des boyards quittent le pays, les uns, pour aller en Bukovine, les autres, en Bessarabie. Quelques-uns, plus courageux, entre autres le vornic Théodore Balche, descendent à la suite d'Ipsilanti vers le Danube, pour demander secours aux pachas riverains, contre la bande de brigands qui dévastait le pays. Cette députation des boyards fait transmettre à la Porte une plainte, par laquelle elle demande la prise de possession des monastères dédiés aux couvents grecs ; que la conduite des affaires soit

1. Draghici, *Istoria Moldovei*, II, p. 417. Lettre des boyards au pacha de Braïla, sans date, Erbiceanu, *Istoria mitropoliei*, p. 99. Lettre du gouverneur grec de Jassy, Pendedeca, au boyard Giusca, 15 mai 1821, *idem*, p. 375. Le métropolitain s'efforce de calmer la frayeur de la population, *idem*, p. 408.

confiée aux boyards indigènes, et que le prince et le kapoukehaïa soient pris parmi les nationaux <sup>1</sup>.

Les boyards restés en Moldavie, apprenant par Balche que les Turcs allaient entrer dans la province, se décident à une manifestation encore plus significative contre les Grecs. Le caminar Etienne Gherghel et le paharnic Istratie de Zvoreshti soulèvent les paysans contre les Grecs, chassent de Botoschani, ville du nord de la Moldavie, l'administrateur hétéariste Grégoire Rizo et le remplacent par le Moldave Varnav. Le spatar Stourza, préfet du district de Neamtz, publie contre les Grecs une proclamation fulminante, par laquelle il invite le peuple à « s'armer de tout ce qui lui tombera sous la main, fusil, faux, lance ou hache, et à chasser du pays les brigands qui l'infestaient » <sup>2</sup>.

Voilà donc l'accueil que la révolution grecque rencontre en Moldavie. En Valachie, la protestation prend un caractère bien plus important, sous la conduite du soulger Toudor Vladimirescou.

Quoique élevé dans les rangs des boyards, Toudor avait conservé un profond attachement pour le bas peuple, dont il était sorti, et avait toujours montré beaucoup de haine pour les oppresseurs des paysans. Il possédait une certaine culture et s'était distingué dans l'armée russe du temps de la guerre de 1806, où il avait obtenu le rang d'officier et l'ordre de Saint-Vladimir.

A l'inverse de la révolution moldave contre les Grecs, qui était dirigée par les boyards, celle de Valachie fut placée sous la direction d'un homme du peuple.

Aussitôt après la mort d'Alexandre Soutzo, le soulger Toudor passe l'Olte pour soulever le peuple de l'Olténie. Mais ce soulèvement ne se dirige pas autant contre les Grecs, que contre la classe des boyards, qui, sans distinction de nationalité, Grecs ou Roumains, opprimaient le peuple à outrance. Dans sa proclamation, il dit avoir trié, parmi les boyards, ceux d'entre eux qui peuvent être bons, qui partagent ses vues et lui ont promis leur concours, et demande que ces derniers soient épargnés ; quant aux autres, ils seront livrés à la vindicte publique, et il laisse

1. V.-A. Ureche, *Documente relative la anii 1820-1821, Memoriile academiei romine*, seria II, X, p. 306.

2. Publiée dans l'*Uricarul*, XV, p. 254.

le peuple libre de piller « les fortunes mal acquises des boyards tyrans »<sup>1</sup>.

La révolution valaque possède donc un caractère complexe ; elle part des masses profondes du peuple et se dresse contre les boyards ; mais elle compte des partisans dans la classe même contre laquelle elle se soulève. Sa couleur primitive est incontestablement plutôt sociale que politique. Toudor ne manque pas de répéter à plusieurs reprises, dans sa correspondance avec les diverses autorités de Valachie, la pensée qui l'inspirait. Dans une de ses lettres, il demande, si les boyards ne sont pas encore rassasiés de dépouiller et de piller les pauvres paysans, qui sont restés plus nus que les morts dans leurs tombes !

Dans une autre, il déclare ne s'être pas soulevé de son propre chef, mais bien comme organe du peuple, réduit à la dernière misère, par suite du régime auquel son misérable pays était soumis. Dans une troisième, il proteste que la révolution, à la tête de laquelle il s'est placé n'est point dirigée contre l'empire, mais bien contre la tyrannie des boyards inexorables. Enfin, dans sa lettre au vornic Nicolas Vacaresco, il s'écrie avec éloquence : « Quoi ! vous prétendez que nous nous sommes soulevés contre la patrie et vous nous en faites un crime ? Mais la patrie, c'est bien le peuple et non la horde de ses spoliateurs. Quelle démarche ai-je donc entreprise contre le peuple ? »<sup>2</sup> Si le chef du mouvement mettait ainsi à nu la pensée qui le guidait, la classe, contre laquelle il était dirigé, ne se trompait pas non plus sur son caractère. Les boyards qui n'étaient pas de son parti, imputaient à Toudor « qu'il enseignait à tout le monde, grands et petits, à se soulever contre les boyards, pour les perdre et pour s'emparer de leurs biens »<sup>3</sup>.

Il est vrai que la composition des bandes armées de Toudor justifiait pleinement ces appréhensions. Les hommes qui les

1. Voir le mémoire de Dirzeanu, employé au ministère de l'intérieur du temps de la révolution, ménuoire très précieux par les documents qu'il reproduit. Il a été publié dans le journal la *Trompeta Carpatilor*, 1868. La proclamation se trouve à la p. 1575.

2. Lettre de Toudor à Const. Ralet, préfet de Mehedintzi, 28 janvier 1821. Dirzeanu dans la *Trompeta*, p. 1577. Aricescu, *Istoria revolutiei din 1821*, p. 47 ; Toudor au Divan, 4 févr. 1821, Dirzeanu, *idem*. Aricescu, p. 52 ; Toudor au préfet de Romanati, Aricescu, p. 77 ; Toudor aux officiers de l'armée envoyée contre lui ; *Mémoire anonyme sur la révolution de 1821*, dans la *Revista pentru istorie, archeologie si filologie* de Gr. Tocilescu, II, p. 386 ; Toudor à N. Vacarescu, sans date, Dirzeanu, p. 2003 ; Aricescu, p. 74.

3. *Mémoire anonyme*, dans la *Revista* de Tocilescu, II, p. 384.

formaient n'étaient nullement habitués à l'obéissance ; ni les pandours, cette sorte d'armée qui avait remplacé, du temps des Phanariotes, les anciens Darabani, et qui servaient surtout à arrêter les voleurs ; ni les plaïèches ou gardes-frontières ; encore moins la multitude des paysans pauvres, ruinés, affamés, qui espéraient gagner leur vie et refaire leur fortune par la rapine et le brigandage. Les voleurs mêmes, sortis des prisons, venaient grossir les bandes de Toudor. Tous ces éléments disparates étaient réunis par une seule pensée et poussés par un seul intérêt, celui du pillage sur la plus vaste échelle ; car ils ne s'attaquaient pas seulement aux « mauvais boyards », mais bien à tout individu qui possédait quelque chose. Aussi toute fortune était-elle considérée par eux, comme « mal acquise » et soumise au pillage <sup>1</sup>.

On peut s'imaginer le désordre sans pareil, auquel était exposée la Valachie, saccagée d'un côté par les Grecs d'Ipsilanti, de l'autre par les bandes de Vladimirescou !<sup>2</sup> On comprend aisément que, dans ce tourbillonnement vertigineux des hommes et des choses, il était difficile de se rendre compte des tendances contraires qui animaient les deux chefs de l'insurrection, le Grec et le Roumain.

Vladimirescou avait pourtant tâché d'expliquer aux puissances, qu'il savait intéressées au sort de la Valachie, le caractère du mouvement qu'il conduisait. Il fit connaître à Derviche, pacha de Vidin, que les princes du pays, de connivence avec les boyards grecs et roumains, avaient dépouillé le peuple ; que celui-ci priait le sultan d'avoir pitié de son sort et de le délivrer de ces loups sans cœur <sup>3</sup>. C'est dans le même sens que devait être formulée sa plainte au tzar <sup>4</sup>.

La Russie qui était forcée, à cause de la Sainte-Alliance, de réprouver officiellement l'entreprise d'Ipsilanti, n'allait pas donner son approbation à celle de Toudor. L'empereur va si loin

1. Recordon, *Lettres sur la Valachie écrites de 1815 à 1821*, Paris, 1821, p. 141 : « Beaucoup de partisans de Vladimiresco étaient amorcés par l'appât du pillage qu'ils pensaient pouvoir faire impunément, sous leur nouveau chef, dont ils ne connaissaient point entièrement le caractère et les intentions ». Comp. le *Mémoire de Jordake Oteletisanu* dans Aricescu, II, p. 77. *Histoire de Toudor*, par Izvoranu. *Revista* de Gr. Tocilescu, II, p. 400.

2. Détails sur les pillages : Aricescu, chap. Désordres des Arnaoutes et des Pandours, I, p. 134-142. Laurençon, *Nouvelles observations sur la Valachie, etc.*, 1821, p. 87.

3. Dirzeanu dans la *Trompeta*, 1868, p. 1579. Comp. Aricescu, II, p. 31 et le *Mémoire* anonyme dans la *Revista* de Tocilescu, II, p. 385.

4. Celle-ci n'a pas été conservée. Une lettre de Capodistria à Pini, février 1821, en parle. Prokesch-Osten, *Abfall Griechenlands*, III, p. 58 et l'*Uricarul*, II, p. 117.

dans les mesures qu'il croit devoir prendre contre elle, que, par la bouche de son consul de Bucarest, il autorise le divan à demander, en cas de danger, le secours des armées ottomanes <sup>1</sup>.

Les Turcs, comme toujours, ne voyaient pas clair dans cette affaire. Tantôt ils considéraient Toudor comme un homme méchant, qui avait levé l'étendard de la révolte, à côté d'Alexandre Ipsilanti et de Michel Soutzo <sup>2</sup>, tantôt ils ajoutaient foi aux protestations de Vladimirescou.

Après avoir attiré à lui toute la population de l'Olténie, Toudor se dirige sur la capitale, où l'attendait le parti des boyards, avec lesquels il s'était entendu. Ceux du parti contraire, ainsi qu'une grande partie de la population, que les pillages des compagnons de Toudor avaient effrayée, quittèrent la ville dans une fuite précipitée. Cette fuite s'effectuant par un temps de neige, de vent et de pluie, sur des routes défoncées, les pauvres fuyards s'exposaient à des maux encore plus grands, que ceux qu'ils voulaient éviter en quittant leurs demeures <sup>3</sup>.

La conduite de Toudor change du tout au tout, aussitôt qu'il est arrivé à Bucarest, au milieu des boyards. Dans la proclamation qu'il lance, après son entrée dans la capitale, il dit qu'y ayant trouvé beaucoup de boyards patriotes, partageant les idées du peuple, il était décidé à reconnaître les dispositions prises par le gouvernement provisoire, si elles étaient en effet profitables à la patrie et d'une grande nécessité pour la généralité du peuple. Il ordonne donc, entre autres, la soumission aux ordres relatifs au payement des contributions <sup>4</sup>.

Les boyards veulent à leur tour justifier le mouvement de Toudor vis-à-vis de la Russie ; ils disent qu'il avait dû se révolter, parce que le peuple *ne pouvait plus supporter les exactions des princes étrangers* <sup>5</sup>. Les boyards s'entendirent pour donner cette

1. Note de l'empereur au consul de Bucarest, févr. 1821, Prokesch-Osten, IV, p. 58 ; Pini à Samurcas, caïmacam de Craïova, Lahovari, *Hirtii vechi*, dans les *Convorbiri literare*, XX, p. 937 ; Pestel à Kisseleff, 1821, *Uricarul*, VIII, p. 372. Demande des boyards pour appeler le secours des Turcs, Aricescu, II, p. 119. Un acte diplomatique de 1821 publié dans Paalzow, *Aktenstücke zur orientalischen Frage*, Berlin, 1854, II, p. 1. — On ne saurait mettre aucun poids sur la version qui circulait en 1821, que Toudor aurait été poussé à la révolte par les Russes. *Histoire de Toudor* par Izvoranu dans la *Revista* de Tocilescu, II, p. 399.

2. Note du gouvernement turc à Etienne Vogoridès, caïmacam de Moldavie, sans date, dans Erbiceanu, *Istoria metropoliei*, p. 97.

3. Recordon, *Lettres*, p. 143.

4. Reproduite par Dirzeanu dans la *Trompeta*, p. 2221 ; Aricescu, II, p. 129.

5. Voir ces actes intéressants dans Aricescu, II, p. 126 et 132.

couleur au mouvement de Vladimirescou, afin de chercher à prouver, qu'il était dirigé contre les princes phanariotes, et en général contre l'élément grec. Par la venue de Toudor à Bucarest et son accord avec les boyards « patriotes », la révolution qu'il avait soulevée change de caractère. Elle prend une couleur politique et nationale, de sociale qu'elle avait été jusqu'alors. A la place des boyards, ce furent les Grecs qui devinrent son objectif.

Les boyards prennent en mains la conduite politique de la révolution, accentuent toujours plus fortement sa direction contre les Grecs, et veulent complètement effacer le caractère qu'elle avait eu au commencement, celui d'une protestation contre le régime oppressif de la boyarie en général, sans distinction de la nationalité de ses membres. Dans une plainte adressée à la Porte, les boyards soutenaient que, si le peuple, dans son désespoir, avait couru aux armes, il l'avait fait, non à cause des boyards indigènes, comme elle avait pu le croire un instant, mais bien à cause des princes étrangers, auxquels tout le pays, nobles et paysans, avaient dû se soumettre <sup>1</sup>.

Ce changement de direction du mouvement conduit par Toudor, devait le mettre en inimitié complète avec Alexandre Ipsilanti. Le chef de l'hétairie était aussi arrivé à Bucarest, le 25 mars 1821, neuf jours après que Toudor y eut fait son entrée. Le but des deux révolutions était complètement différent. Ipsilanti voulait secouer le joug des Turcs qui pesait sur la tête de son peuple; Toudor et ses boyards déclaraient au contraire à la Porte, n'avoir nullement l'intention de se soulever contre elle; ils se bornaient à demander le renvoi des Grecs, et le retour du pays à son administration nationale. Cette divergence d'opinions éclata ouvertement, dans l'entrevue que le chef grec et le chef roumain eurent à Bucarest. Toudor répondit laconiquement aux reproches d'Ipsilanti, que « la Grèce appartenait aux Grecs et la Roumanie aux Roumains » <sup>2</sup>.

Les chefs de la milice phanariote, le Roumain macédonien Jordake Olimpiotoul et le Grec Sava, passèrent à Ipsilanti. Celui-ci chargea ce dernier d'une besogne qui répugnait au caractère honnête du premier: celle de mettre la main, par trahison, sur Toudor. Celui-ci avait perdu les sympathies de ses

1. Aricescu, II, p. 134.

2. Les variantes sur cette conversation recueillies par Aricescu, I, p. 201.



partisans, par la sévérité qu'il exerçait contre eux, dans le but d'empêcher leurs rapines<sup>1</sup>. Sava put donc d'autant plus facilement se saisir de Toudor, qu'aucune main ne se leva pour le défendre. Il fut conduit devant Ipsilanti, qui, après un semblant de jugement, le fit massacrer par ses sicaires.

Avec la mort de Toudor, le mouvement roumain s'éteint en Valachie, et la lutte ne reste engagée, qu'entre les Grecs désespérés et les Turcs furieux.

La révolution de Vladimirescou, dans la forme qu'elle avait prise en dernier lieu, sous l'influence des boyards qui y furent mêlés, eut cependant des suites très heureuses pour les pays roumains. La classe noble, quelque déchue qu'elle fût, avait seule conservé la conscience de l'oppression de la nationalité roumaine par l'élément grec. Le bas peuple avait été si longtemps martyrisé, que l'idée de sa nationalité, qui autrefois l'avait poussé à des luttes si glorieuses pour la défense de la patrie, s'était peu à peu effacée de son esprit. Toutefois, sans la coopération des masses — qui seule donne aux revendications populaires cette couleur énergique et menaçante, grâce aux manifestations de la force brutale — les demandes réitérées de restitution d'un gouvernement national, formulées par les boyards, auraient été mises de côté cette fois-ci encore, comme elles l'avaient été jusqu'alors. Mais lorsque les Turcs virent que c'était un peuple entier qui réclamait, les armes à la main, le rétablissement de l'ancien état de choses, ils se décidèrent à le leur accorder, effrayés qu'ils étaient par la révolte des Grecs, et ne voulant point, après avoir étouffé celle-ci, provoquer de nouveaux troubles parmi les Roumains, en leur refusant des princes nationaux. Car il ne faut pas croire que le seul fait de la révolte des Grecs eût déterminé les Turcs à éliminer le régime phanariote. Il y avait encore bon nombre de Grecs, qui ne demandaient pas mieux que de servir les Turcs. Aussitôt après l'explosion du mouvement hétairiste, les Turcs confient les principautés à Charles Callimaque, toujours un Grec, il est vrai, mais un serviteur fidèle et non un traître, comme l'avait été Michel Soutzo. Comme Callimaque ne pouvait entrer dans les pays roumains, à cause des troubles qui y régnaient, les Turcs envoient à sa place, en qualité de caïma-

1. Sur les vols commis par les Pandours à Bucarest, voir Laurençon, *Observations*, p. 76 : « Plusieurs Pandours m'offrirent, pour 40 ou 50 piastres, des shalls qui en valaient bien 1200 à 1500, des bijoux, des montres, pour rien ».

cams, le Grec Etienne Vogoridès en Moldavie, et le Grec Constantin Negri en Valachie.

La peur seule d'une révolte des Roumains avait toujours empêché les Turcs de transformer leurs pays en pachaliks, et c'est toujours la peur qui les poussa, cette fois-ci encore, à exaucer leurs vœux. Ils se rappelaient toujours ce que pouvait le peuple roumain, lorsqu'il était réduit au désespoir, et c'est bien alors que ce peuple récolta enfin les fruits des anciennes graines, enfouies depuis si longtemps dans le sol roumain, par les grands princes de son passé héroïque.

Voilà pourquoi la révolution de Toudor Vladimirescou a une si grande importance, au point de vue de la régénération du peuple roumain, et pourquoi, à partir de cette date, commence une nouvelle période de son histoire.

RÉTABLISSEMENT DES PRINCES INDIGÈNES. — Les boyards, dans leur adresse à la Porte, commencent par se plaindre des princes étrangers; mais ils n'osent point encore formuler leurs vœux, pour le rétablissement des princes indigènes. Un peu plus tard, après la défaite complète des Grecs dans les principautés, comme celles-ci étaient appelées à avoir un nouveau gouvernement régulier, les boyards, qui sentent toute l'importance du moment, formulent d'une manière très respectueuse leurs demandes à la Porte, relativement aux réformes qu'ils jugent utile d'introduire dans leurs pays.

Ils demandent :

1° Que les pays roumains soient dédommagés des pertes souffertes par suite de la révolution grecque.

2° Que les Grecs et les Albanais n'aient plus la faculté d'acheter des propriétés dans ces pays.

3° Que les terres des monastères dédiés soient rendues aux gouvernements des pays roumains, qui, à leur tour, seront obligés de payer aux couvents grecs une somme annuelle à titre d'emphytéose.

4° Que les lois soient promulguées en langue roumaine.

5° Que les représentants du pays auprès de la Porte soient pris parmi les boyards roumains.

6° Et enfin, point capital, que les princes eux-mêmes soient choisis parmi les boyards roumains <sup>1</sup>.

1. Erbiceanu, *Istoria mitropoliei*, p. 214; *Uricarul*, V, p. 120.

La Russie, qui désirait régler elle seule, autant que possible, et sans l'immixtion de la Porte, le sort des pays roumains, adresse des reproches au divan pour son recours au sultan. Le divan répond au cabinet impérial, qu'il n'avait demandé que le respect des privilèges garantis par la Russie elle-même, et qu'il n'y avait ajouté, que la prière d'être délivré du joug phanariote<sup>1</sup>.

Mais les boyards, réfugiés en Bukovine et en Bessarabie, furent d'avis qu'il ne fallait pas s'en tenir seulement aux revendications formulées par écrit, et qu'il était nécessaire de les appuyer par une députation envoyée à la Porte. Les Moldaves nomment, comme chef de cette mission, le vornic Théodore Balche, que nous avons vu, du temps de l'hétairie, exposer sa vie par son opposition contre les Grecs. Mais le caïmacam grec, Etienne Vogoridès, qui songeait, avec l'aide de l'éternel moyen de la corruption, arriver à garder pour lui le trône de la principauté, se livre à toutes les intrigues possibles, pour empêcher la députation d'arriver à Constantinople<sup>2</sup>. Le vornic Balche, qui n'était pas homme à reculer devant les difficultés, va avec trois autres boyards se jeter aux pieds du pacha de Silistrie, et celui-ci, qui parlait roumain, se laisse apitoyer par les prières des boyards moldaves, et demande pour eux une audience au sultan. Vogoridès, à prix d'argent, tente de faire revenir le pacha sur sa décision; mais les boyards le gagnent à leur cause par une somme encore plus forte.

Vogoridès s'était pourtant attaché plusieurs boyards moldaves, et, parmi les membres du clergé, un certain Meletie, créé de son temps évêque de Roman, par une nomination illégale. Le caïmacam avait aussi tâché d'attirer dans ses filets le vornic Balche, par la promesse du poste de vistiernic, avec pleine liberté de pressurer le pays; mais, pour prouver aux boyards émigrés la pureté de son patriotisme, le vornic sut rejeter des offres aussi tentantes. Il dénonçait continuellement Vogoridès à la Porte, disant « que, par sa conduite, il allait provoquer une nouvelle émeute ». Le caïmacam, dénonçait à son tour, à la Porte, les boyards qui ne voulaient pas rentrer dans le pays, quoique le calme fût rétabli. Une lutte des plus violentes était ainsi engagée

1. « φαναριωτικόν ζύγον », Erbiceanu, *idem*, p. 202. Il est curieux que cette protestation contre la domination phanariote soit rédigée en grec!

2. Voir une lettre de Vogoridès, traduite du turc, dans Draghici, *Istoria Moldovei*, II, p. 133.

entre les boyards et le caïmacan, pour le rétablissement des princes nationaux <sup>1</sup>.

Les deux députations de Moldavie et de Valachie reçoivent enfin l'ordre de partir pour Constantinople. Parmi les députés moldaves, se trouvait le logothète Jonitza Stourza, et parmi ceux de Valachie, le ban Grégoire Ghica. Ils furent désignés, par le sultan, comme futurs princes des pays roumains. Jonitza Stourza appartenait à une ancienne famille de boyards moldaves ; Grégoire Ghica, quoique d'origine albanaise et ayant eu plusieurs ascendants sur les trônes des pays roumains, pendant l'époque phanariote, était complètement roumanisé et pouvait passer pour un boyard valaque. Les candidats aux trônes roumains s'étaient présentés encore cette fois en nombre assez respectable ; mais comme les Turcs, effrayés par la défection des Grecs, ne recherchaient pas en ce moment de l'argent ; ils préférèrent nommer ceux d'entre les boyards, que l'opinion publique désignait, pour ainsi dire, pour être élevés à la dignité de princes.

La perspective de la restauration des princes indigènes se mariait, dans l'esprit de bien des gens, à l'idée d'un redressement de l'état désespéré dans lequel ils se trouvaient. Car si les grands boyards avaient désiré le rétablissement des princes nationaux, dans l'espoir, nourri par chacun d'eux, d'être l'élu, les petits boyards, les commerçants et en général la bourgeoisie, quelque insignifiante qu'elle fût dans les pays roumains, cherchaient aussi à tirer profit du nouvel état de choses. Les idées de la Révolution française avaient fini par pénétrer aussi sur les bords du Danube. Déjà en 1803, on trouve un essai de résistance contre le gouvernement, basé sur « l'esprit d'indiscipline français » <sup>2</sup>. Les Grecs aidant — eux, qui avaient tout intérêt à répandre les idées de la Révolution française, parmi tous ceux qu'ils voulaient pousser à la révolte contre les Turcs — un mouvement vers la liberté, et surtout vers l'égalité et l'abolition des privilèges exorbitants de la première classe des boyards, s'était manifesté dans la société roumaine. Un des candidats au trône, le vistiernic Roznovanou, voulait y parvenir, en se basant précisément sur ces éléments plus avancés de la société moldave. Les *libéraux* — car on peut leur appliquer ce terme — avaient même rédigé un projet de

1. Draghici, l. c., II p. 133 ; plusieurs actes de l'année 1821, dans Erbiceanu, *Istoria mitropoliei*, p. 160, 167, 208 et 210.

2. Anafora (rapport au prince de la part du divan) du 29 mars 1803, *Uricarul*, III, p. 57.

constitution qui proposait des réformes en faveur du peuple. Le parti libéral était traité, par les grands boyards, de carbonarisme et ils manifestaient la crainte de retourner dans le pays, tant que ces fauteurs de troubles ne seraient pas rendus inoffensifs. Les boyards de la Bukovine demandaient même une garde de 500 hommes pour leur sûreté <sup>1</sup>.

C'est ainsi que se produisit pour la première fois, dans les pays roumains, un mouvement de libéralisme ; il faut noter qu'il prit naissance, en même temps que le mouvement national et que le rétablissement des princes nationaux fut suivi de la revendication des droits populaires. Ces deux courants, national et libéral, nés l'un de l'autre, étaient appelés à partager le même sort. Ils étaient destinés à vivre d'une vie commune, à s'élever ensemble, et à déchoir en même temps.

1. Negel au métrop. Benjamin, 9 et 12 avril, 16 mai 1822, dans Erbiceanu, *Istoria mitropoliei*, p. 220, 223 et 232. Le projet de constitution en 77 articles a été récemment découvert dans les archives du consulat russe de Jassy. Il sera bientôt publié dans l'*Arhiva* de Jassy.



CHAPITRE IV

---

ÉTAT POLITIQUE ET CULTUREL  
DES PAYS ROUMAINS

PENDANT L'ÉPOQUE PHANARIOTE





## Etat politique, économique et social

La domination turque sur les pays roumains avait revêtu trois formes différentes, à partir de sa première apparition, jusqu'à son établissement définitif.

Au commencement, elle avait donné lieu à des luttes violentes, dans le but de repousser l'agression des païens. Lorsque les principautés furent tombées sous le joug des barbares, elles firent des efforts tout aussi puissants, pour le rejeter. Michel-le-Brave fut le dernier qui leva son bras héroïque contre l'oppression musulmane.

A partir de Michel-le-Brave, les Grecs qui avaient déjà pris racine dans les principautés, incorporèrent bientôt, sous une forme nouvelle, la domination des Turcs, forme d'autant plus dangereuse qu'elle ne s'exerçait plus à distance, mais pénétrait dans le sein même de la population roumaine. Celle-ci, atteinte au vif par ce nouveau péril, s'efforce toujours de se débarrasser par la violence, de cette nouvelle forme de sujétion, et entreprend une série de révolutions, que nous avons vues se produire dans les pays roumains, avant et après Mathieu Bassarabe et Basile-le-Loup.

Avec le XVIII<sup>e</sup> siècle, la lutte énergique entre les Grecs et les Roumains est arrivée à son terme, par la défaite complète de l'élément indigène. Les vagues phanariotes ont presque complètement englouti la vie roumaine ; la domination des Grecs est acceptée par le peuple roumain, comme quelque chose de fatal, sous lequel il fallait ployer le col. Après avoir exposé les faits, jetons un coup d'œil sur les résultats généraux de la domination phanariote.

LE RÉGIME. — Après la trahison de Brancovano et de Cantémir, on put croire un moment, que les Turcs abandonneraient leur système, de vendre les trônes roumains pour de l'argent, et que le temps, où tous les aventuriers pouvaient aspirer aux principautés danubiennes, était passé à jamais, temps, où elles étaient offertes, pour payer des robes aux sultanes du harem, et mises à la disposition de toutes les races du monde : Allemands, Polonais, Italiens, Juifs et Tziganes. Mais les Turcs revinrent bientôt à leur ancienne habitude, de spéculer sur les trônes roumains. Il leur était impossible de s'en départir, et nous avons exposé la manière vraiment habile qu'ils employaient, pour concilier leur cupidité avec l'intérêt de l'empire. Ne pouvant plus vendre les principautés au plus offrant, la Porte changeait continuellement, d'un pays à l'autre, les deux ou trois princes, en qui elle avait confiance. Plus tard, lorsque le nombre des Grecs, candidats aux trônes roumains, augmenta, elle put de nouveau tenir ses enchères parmi des concurrents qui étaient, ou qu'elle croyait plutôt être tous, des hommes éprouvés. Puis les Turcs n'étaient circonspects qu'en temps de guerre ; en temps de paix « la brigue et l'argent l'emportaient bien plus facilement » <sup>1</sup>.

Le système d'exploitation pécuniaire des pays roumains n'ayant jamais cessé, que pendant les courts intervalles des crises aiguës, où les événements jetaient parfois la Porte, les maux, sous lesquels les pays avaient gémi auparavant, persistèrent en entier pendant l'époque phanariote. Aussitôt qu'un prince arrivait en Valachie ou en Moldavie, criblé de dettes et poursuivi par ses créanciers, désireux en même temps d'amasser de l'argent, pour pouvoir revenir sur le trône en cas de destitution, il devait, qu'il le voulût ou non, pressurer le pays. Les impôts étaient accumulés, leur rentrée, exigée avec la dernière rigueur et sous la pression des mauvais traitements, des tortures et de la mort. Pour échapper au vacarit, le paysan tuait ses bestiaux ; et encore le moyen n'était pas toujours sûr, car il s'est trouvé des princes, et même des meilleurs (Constantin Mavrocordato) qui exigeaient le paiement, même pour les animaux morts. Pour esquiver le foumarit (impôt sur les cheminées), on détruisait les habitations, et on allait chercher un abri dans les cavernes des montagnes et sous le feuillage des forêts.

Les princes étaient passés maîtres dans l'art de la spoliation.

1. Desailleurs aux aff. étrangères, 20 juillet 1753, *Documente*, suppl., I, p. 632.

Ils imposaient les plus lourdes contributions, peu de temps avant la récolte, au moment précis où l'homme était le plus attaché à la terre qu'il avait travaillée. Aussitôt que l'impôt était décrété, une foule de Grecs se répandaient dans le pays et allaient de village en village, pour y acheter la récolte encore sur pied, à un prix infime. Le producteur ne touchait qu'une bien faible partie de cet argent, la plus forte était encaissée par les percepteurs qui les accompagnaient. Si la récolte d'un paysan se trouvait compromise, le Grec s'offrait néanmoins à payer pour lui, au percepteur, la contribution qui lui incombait, et obligeait le paysan à lui restituer l'argent avancé sur sa récolte de l'année suivante ; « de cette manière, le paysan se trouvait, en peu d'années, forcé de travailler sa vie entière au profit des autres, et pouvait à peine se procurer une pauvre nourriture » <sup>1</sup>. Les contributions étaient souvent encaissées avant terme. Le baron de Tott nous dit en effet que, « lorsqu'il traversa la Moldavie, il vit des collecteurs, percevant la onzième capitation (pour novembre) quoiqu'on ne fût alors qu'au mois d'octobre » <sup>2</sup>.

Nous avons vu à quoi avaient abouti les réformes des impôts, introduites, l'une, par Constantin Mavrocordato, et l'autre, par Alexandre Ipsilanti. En supprimant les contributions indirectes, qui étaient payées aussi par les boyards, et en augmentant la capitation, qui pesait seulement sur les paysans, les charges de ceux-ci devinrent d'autant plus lourdes, que les princes qui suivirent, rétablirent les impôts indirects, sans diminuer le montant de la capitation. Puis, les sommes prélevées sur les boyards par les contributions indirectes, leur étant restituées, tantôt en cachette, tantôt sous la forme de gratification princière, les impôts qui devenaient tous les jours plus lourds, tombèrent en entier à la charge des paysans. Les quelques princes exceptionnels, que l'on rencontre pendant cette période, ne peuvent, malgré leurs efforts, introduire aucune amélioration dans le sort des habitants ; d'abord, pour la raison qu'ils étaient eux-mêmes forcés de dépouiller le pays, étant soumis de la part des Turcs à la spoliation la plus effrontée ; ensuite, parce que les réformes qu'ils tentaient d'introduire, étaient annulées par leurs successeurs. Aussi nous avons vu des princes, doués de bonnes intentions, comme

1. Raicevich, *Osservazioni storiche, naturali e politiche intorno la Valachia e Moldavia*, Napoli, 1788, p. 127.

2. Baron de Tott, *Mémoires sur les Turcs et les Tatares*, Paris, 1875, II, p. 25.

Constantin Mavrocordato, ou Alexandre Ipsilanti, renoncer dans leurs règnes postérieurs, à tous les plans qu'ils avaient formés pendant leur jeune âge, et, se pliant aux nécessités fatales qui les serraient à la gorge, suivre la route battue par tout le monde.

Le régime administratif pendant l'époque phanariote est, en général, le brigandage organisé. Les autorités, qui auraient dû défendre le peuple contre la rapine et la spoliation, les exerçaient, à l'envi, à ses dépens. Tous les étrangers qui visitent la Valachie ou la Moldavie, pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle, dépeignent, sous les couleurs les plus sombres, l'état vraiment désespéré des populations. Ainsi, l'abbé Boscovitsch, dans le journal de son voyage de Constantinople en Pologne, expose de la manière suivante, l'impression que lui laissa le spectacle de ce qui se passait dans les pays roumains : « Tout l'argent est employé aux dépenses publiques, et surtout secrètes, que les princes font pour obtenir le poste de prince et pour s'y maintenir. En dehors de cette somme importante, qui sort des provinces par cette voie, une autre, non moins considérable, est gagnée ou extorquée par les ministres des princes et principalement par les Grecs qui occupent différentes fonctions. Ceux-ci s'empressent, par tous les moyens, de tirer profit de leurs places, pour vendanger leurs vignes à temps, sachant bien, qu'avec le changement de règne, ils devront passer leurs charges à d'autres qui entourent le prince nouveau ».

Le même Boscovitsch ajoute que ces pays contiendraient tous les éléments de bonheur d'un peuple, s'ils n'étaient tellement pressurés par toutes sortes de contributions ordinaires et extraordinaires, que les Grecs inventent « pour dépouiller le peuple et l'appauvrir ».

Raicevitsch, qui occupa le poste de consul autrichien dans les principautés, vers la fin du siècle dernier, dit aussi : « Que tout prince amène avec lui un grand nombre de Grecs, auxquels il distribue les postes les plus lucratifs. Plusieurs d'entre eux contractent de riches mariages, par la protection du prince, et deviennent propriétaires de terres. En un mot, la Valachie et la Moldavie sont le véritable Pérou des Grecs ». Carra rapporte aussi que, du temps où il était le précepteur du fils de Grégoire Ghica en Moldavie, « ces exactions ne connaissaient plus de limites ». Comme résultat d'un pareil état de choses, Bauer ajoute « qu'il faudrait une longue suite d'années, pour rendre à ces pays leur ancienne splendeur, pour faire revivre tant de villes

autrefois peuplées et florissantes, pour rétablir tant de riches villages et d'habitations restées désertes, dont on rencontre partout les tristes vestiges <sup>1</sup> ».

En dehors de ces spoliations, pour ainsi dire régulières, le peuple était jeté en proie, tous les jours, au premier Turc ou étranger qui passait par le pays. Tout ce dont il avait besoin, chevaux, bœufs, nourriture, habitation, devait être livré par la population des villages qu'il traversait, sans aucune indemnité. Les courriers du prince, ou ceux des Turcs, pouvaient s'emparer du cheval de n'importe quel individu ils rencontraient en route, s'ils le trouvaient meilleur que le leur. Les habitants étaient chassés de leurs maisons, pour y loger les consuls étrangers ou autres hôtes <sup>2</sup>. Rien n'était sacré, pas même les églises. Michel Soutzou ne se gêne nullement, pour donner en gage à un négociant arménien, Hogeà Bogos Apicsadé, l'église du village de Hertza, pour un emprunt de 30.000 piastres, contracté chez lui, et l'Arménien, qui n'est pas payé à temps, veut vendre l'église aux enchères ! Alexandre Morouzi, trouve cet acte contraire à la religion, paie la dette, et retire l'église des mains de l'Arménien <sup>3</sup>.

RAPPORTS DES PHANARIOTES AVEC LES DIVERSES CLASSES DE LA POPULATION. — Un pareil régime ne pouvait manquer d'inspirer au peuple une profonde aversion pour l'élément phanariote. Les paysans avaient toujours haï les Grecs ; d'abord comme étrangers, puis, parce qu'ils voyaient en eux leurs spoliateurs. Quand le paysan rencontrait un Grec, il savait bien que l'argent devait sortir de sa bourse ; de sorte que l'idée de Grec s'était identifiée chez lui, avec celle de rapine. Voilà pourquoi, dans toutes les révolutions tentées par les Roumains, pour échapper aux Grecs, avant l'époque phanariote, le bas peuple donne toujours son appui aux boyards ; et il continue ses essais de révolte, même lorsque les boyards n'osaient déjà plus se présenter sur la brèche. Mais, les paysans ne jouant aucun rôle politique, il est bien plus

1. *Giornale d'un viaggio da Constantinopoli in Polonia* dell' abate Rugiero Giuseppe Boscovich ; Bassano, 1784, p. 122 et 125 ; Raicevich, *Osservazioni storiche*, etc., p. 164 ; Carra, *Histoire de la Moldavie et de la Valachie*, p. 37, Bauer, *Mémoires historiques et géographiques sur la Valachie*, dans Carra, op. cit. p. 232.

2. *Reise eines jungen Russen von Wien über Jassy in der Crim und ein ansführliches Tagebuch der im Jahre 1793, von St-Petersburg nach Constantinopel geschickte russische Gesandtschaft*, Gotha, 1801, p. 58 ; Boscovich, p. 103 ; doc. de 1806 dans l'*Uricarul*, X, p. 257.

3. Document de 1804 dans l'*Uricarul*, VIII, p. 27.

important d'étudier les rapports des Phanariotes avec la classe politique des pays, celle des boyards.

L'élément boyaresque détestait et combattait les Grecs, au commencement, par des mouvements violents, et pendant l'époque phanariote, par l'émigration et par ses plaintes à la Porte ottomane.

L'opposition se dirigeait, bien entendu, contre les Grecs nouvellement arrivés de Constantinople ; ceux qui résidaient depuis longtemps dans les pays, s'étant roumanisés. Ces derniers faisaient souvent cause commune, avec les boyards roumains, contre les aventuriers étrangers.

Les boyards, et surtout leurs représentants, les chroniqueurs, imputaient aux Grecs deux choses. Premièrement, qu'ils leurs ravissaient les postes du pays ; secondement, qu'ils extorquaient l'argent de ces pays par leurs manœuvres.

Relativement au premier point, les plaintes paraissent, au premier coup d'œil, peu justifiées. En effet, durant toute l'époque phanariote, les grandes boyaries des pays roumains restent toujours entre les mains des boyards indigènes. Le divan est toujours composé, en grande majorité, de boyards roumains. Le postelnic seulement est toujours un Grec et le vistiernic presque toujours. Quelquefois, on rencontre aussi d'autres boyards, pris parmi les Grecs <sup>1</sup>.

Le postelnic, ou ministre des affaires étrangères, et le vistiernic, ou ministre des finances, ainsi que le kapoukéhaïa, étant Grecs et au service de princes de la même nationalité, les affaires d'argent des pays roumains se trouvaient en entier, entre les mains de cet élément. Ses représentants occupaient ensuite les postes de préfets des districts, dont l'attribution principale était de surveiller la rentrée des contributions et la fourniture des provisions demandées par les Turcs <sup>2</sup>. Les Grecs étaient encore les entrepreneurs des douanes et des salines ; ils prêtaient aux princes l'argent dont ils avaient besoin et accompagnaient les

1. Une exposition détaillée en est faite dans P. Riscanu, *Le file si veniturile boerilor Moldovei in 1770*, Teza de licenta, Jasi, 1887.

2. Raicevich, *Osservazioni*, p. 453 ; Thornton, *Etat actuel de la Turquie*, traduit par \*\*\* , Paris, 1812, II, p. 499 ; Boscovich, *Giornale*, p. 127 et 133. Comp. p. 91 : « La Moldavia, governata da un principe greco, il quale ha la più gran parte dei suoi ufficiali parimente Greci ». Laurençon, *Nouvelles observations*, p. 15, nous dit que chaque district était gouverné par deux préfets, un Roumain et un Grec. Voir aussi Neculcea et Enache Cogalniceanu dans les *Letopisete*, II, p. 313 et III, p. 240, ainsi que les documents dans *l'Uricarul*, VI, p. 127 et VII, p. 118.

receveurs dans leurs courses à travers les pays. C'étaient toujours eux, [qui achetaient aux paysans leur récolte et payaient pour eux la contribution.

Si les Grecs ne remplaçaient pas les boyards dans tous les postes du divan, ils ne les en délogeaient pas moins de tous ceux qui, quoique de moindre importance et considération, constituaient les canaux, par lesquels s'écoulait tout l'argent des principautés roumaines. Le gouvernement n'étant à cette époque, que l'organisation de la rapine, on comprend combien les Grecs en empêchant les boyards roumains de tirer eux-mêmes profit de ces postes lucratifs, devaient être haïs par ces derniers.

Tous ces organes de l'administration grecque, travaillant à l'envi pour soutirer au pays le plus possible d'argent, dans le but de s'enrichir, eux et leurs maîtres, les Turcs, les plaintes des chroniqueurs se trouvent pleinement justifiées.

En dehors de ces motifs de mécontentement, -les Phanariotes en suscitent encore d'autres par les mauvais traitements, que plusieurs d'entre les princes grecs, font subir aux boyards. Ainsi, Nicolas Mavrocordato en fait mourir plusieurs, pour répandre l'effroi parmi les partisans de la politique allemande ; un autre prince phanariote, fait battre des boyards avec des verges, comme des Tziganes, parce qu'ils s'étaient moqués d'un Grec. Grégoire Ghica fait donner la « phalange » (coups sur la plante des pieds) au medelnitschar Constantin Balche, etc. <sup>1</sup>.

Les Phanariotes usaient pourtant aussi de moyens bienveillants, pour s'attacher les boyards dont ils voulaient briser la résistance. Nous avons vu Constantin Mavrocordato, essayer de décharger les boyards du paiement de toutes les contributions, en rejetant tout le poids de celles-ci, sur la tête des paysans. Mais les boyards, qui avaient trouvé cette réforme tout à fait à leur goût, n'entendaient nullement la payer par le sacrifice de leurs droits sur les paysans, comme le voulait le prince grec, et ils se révoltèrent contre lui. Les boyards qui avaient joui de l'exemption des contributions, s'efforçaient de toutes les manières, de l'obtenir à nouveau. Les princes, ayant besoin assez souvent de l'appui des boyards, pour dépouiller le pays sans trop le faire crier, introduisirent bientôt un autre système qui les contentait. Ils leur rendaient, sous main, ou sous la forme de gratification prin-

1. Neculcea, *Letopisele*, II, p. 441. Comp. p. 326 et III, p. 204.

cière, les sommes encaissées sur eux pour les contributions indirectes. D'autres fois, ils les exemptaient même, directement, du paiement de certains impôts <sup>1</sup>. Les boyards ne manquèrent pas, avec le temps, de tirer de ces exemptions répétées, la prétention de ne plus être obligés de payer les contributions ; et ils osèrent soutenir, par une anafora de 1827, que leur classe avait été, dès les plus anciens temps, exemptée de tout impôt <sup>2</sup>. Nous verrons plus loin comment le règlement organique, rédigé en plein XIX<sup>e</sup> siècle, admit sans discussion, ces prétentions aussi injustes qu'exorbitantes.

La tendance des Phanariotes à favoriser la boyarie, amena un changement dans sa constitution. La noblesse devint purement titulaire. Pour comprendre cette transformation, la dernière qu'elle eut à subir, avant d'être emportée par le courant de la civilisation, il faut rappeler celles par lesquelles elle avait passé, dans le cours des âges.

La noblesse roumaine avait commencé par la carrière militaire. Les nobles étaient obligés de suivre les princes dans leurs expéditions, et recevaient comme récompense de leurs services, des portions de terres du domaine princier. Les fonctions étaient à cette époque peu recherchées. Avec la disparition du domaine de l'Etat, les nobles furent poussés toujours davantage vers les fonctions, et la classe des boyards devint une classe de fonctionnaires. Ceux d'entre eux, qui ne pouvaient parvenir à occuper des charges, descendaient à la condition des Mazili. Pendant l'époque phanariote, les boyaries devinrent de simples titres, sans que ceux qui les obtenaient, eussent besoin de remplir les fonctions que leurs titres désignaient.

Ce passage de la boyarie de fonctions à celle de titres, s'est opéré de la manière suivante. Les boyards fonctionnaires avaient, d'après l'ancien usage, le droit de porter, jusqu'à leur mort, le titre d'une fonction qu'ils avaient revêtue. La boyarie titulaire existait donc, même auparavant, mais elle ne pouvait s'appliquer qu'aux boyards qui avaient été en fonctions. On imagina tout simplement d'accorder ces titres, avec les avantages qui y étaient attachés, à des personnes qui n'avaient pas encore servi. C'est vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, que cette innovation s'introduisit. Les documents de cette époque, commencent à mentionner des

1. *Bauer, Mémoires*, dans *Cara, Histoire*, p. 265.

2. *Uricarul*, II, p. 198.



boyards de tel ou tel rang, en nombre bien plus grand que celui des fonctions réelles existantes. Les surnuméraires étaient des boyards qui n'en portaient que le titre. Ainsi, on trouve assez souvent sept logothètes, quand il n'y avait que deux fonctionnaires chargés de cet emploi ; huit vornics, dont les fonctions étaient aussi au nombre de deux ; quatre vistiernics ; plus tard même, trente stolnic, trente paharnics, vingt logothètes, et ainsi de suite <sup>1</sup>.

Les titres de boyarie, n'étant plus attachés aux fonctions, pouvaient être obtenus bien plus facilement, et il ne faut pas nous étonner, si nous les trouvons vendus pour de l'argent, quand on connaît la corruption profonde, dans laquelle pourrissait la société roumaine <sup>2</sup>.

La possession d'un titre exemptait de la capitation, la plus lourde de toutes les contributions, et donnait la possibilité d'échapper au paiement des impôts indirects ; elle ouvrait la perspective d'obtenir des fonctions, qui n'étaient accordées qu'aux gens titrés ; faisait jouir d'un nombre de scoutelnici proportionnel au rang obtenu ; affranchissait des peines corporelles réservées aux vilains, et donnait en outre la considération et l'honneur. On comprend donc pourquoi ces titres étaient si recherchés. Mais ce fut la dernière évolution de la boyarie roumaine. Gorgée de privilèges, et devenant l'apanage de tous ceux qui pouvaient payer, elle ne constituait plus une distinction pour le mérite, mais bien une faveur accordée, le plus souvent, aux moins dignes. Elle devait disparaître sous le souffle de la civilisation.

RÔLE DIPLOMATIQUE DES PHANARIOTES. — Après avoir examiné l'influence exercée par les Phanariotes, sur l'état intérieur des pays roumains, passons à l'exposition du rôle joué par eux, vis-à-vis des puissances étrangères, et des conséquences que leur action diplomatique en fit résulter. Mais la Moldavie et la Valachie étant considérées, quoique bien à tort, comme parties de l'empire ottoman, et traitées comme telles, il importe de connaître le rôle des Phanariotes, par rapport au grand tout, dont dépendait le sort des principautés.

Les Phanariotes étaient arrivés à diriger la politique extérieure

1. Doc. de 1775, 1781, 1782, 1785, 1802, 1805, 1806, dans *l'Uricarul*, II, p. 267, 42, 50 ; II, p. 4, 24 ; II, p. 139, 144 ; IV, p. 154 ; Ath. Comnène. *Ispilanti*, Τὰ μετὰ τὴν ἄλωσιν, p. 367.

2. Zilote, éd. Hasdeu, p. 88 ; Raicevich, p. 163.

de la Porte ottomane, par les circonstances suivantes : le Coran défendait aux Turcs, d'employer d'autres langues que celles parlées par les peuples qui avaient embrassé la religion mahométane. Leurs relations politiques avec les puissances européennes les forcèrent de se servir d'interprètes qui, par la délicate mission dont ils étaient chargés, acquirent bientôt une grande importance dans les affaires du gouvernement ottoman.

Les relations diplomatiques de la Porte devenant d'autant plus fréquentes que sa force faiblissait, elle créa le poste important de grand dragoman. Ce poste fut confié à un Grec, comme l'avaient été tous ceux des dragomans antérieurs, les Grecs étant la seule race de leur empire, qui joignit à la connaissance des langues, dont un interprète avait besoin, la finesse d'esprit nécessaire pour traiter les questions diplomatiques. Le premier grand dragoman de la Porte fut Panaiote Nicousia (1665-1673). Son successeur, Alexandre Mavrocordato l'Exaporite, chargé par les Turcs des négociations épineuses de la paix de Carlowitz, sut, par sa dextérité et malgré sa traitresse conduite, si bien captiver la confiance des Turcs, qu'il devint le factotum de la politique ottomane. Depuis lors, les Grecs monopolisèrent la conduite des affaires intérieures de l'empire mahométan, et arrivèrent bientôt à obtenir, comme récompense des services qu'ils rendaient, le gouvernement des principautés roumaines. Transférant dans leur nouvelle position, les habitudes contractées dans l'ancienne, ils continuaient à servir d'agents diplomatiques au gouvernement ottoman, ce qui lui était d'autant plus nécessaire, qu'il ne possédait pas d'ambassadeurs accrédités auprès des cours européennes.

Avant d'examiner la manière dont les Phanariotes entendaient représenter les intérêts de la Porte, nous devons faire une observation générale qui nous expliquera leur conduite entière, vis-à-vis d'une puissance qui avait l'incroyable naïveté de leur confier ses destinées.

Il ne faut pas oublier que les Phanariotes, étaient d'une autre race et d'une autre religion que les maîtres qu'ils servaient ; qu'ils étaient les descendants de la génération écrasée par la conquête ottomane ; qu'ils étaient soumis eux-mêmes, à une domination étrangère et barbare et que, dans leur cœur, vivait encore, puissant et vibrant, le souvenir de leur indépendance passée. Forcés de soigner les affaires de leurs plus mortels ennemis, on comprend parfaitement qu'ils ne recherchassent,

dans de pareils services, que leur intérêt; et comme ils ne pouvaient avoir des aspirations plus hautes, l'argent, devint le seul but de leurs efforts. Pour le gagner, tout moyen leur était bon, et surtout la trahison; art dans lequel les Phanariotes sont passés maîtres.

Mais ils ne faisaient, en cela, qu'imiter leurs maîtres, qui trahissaient partout *leurs propres intérêts*, toujours pour de l'argent! Si quelques traîtres, comme Brancovano, le dragoman Alexandre Ghica et Alexandre Callimaque, payèrent de leur tête leur coupable conduite; d'autres, comme Grégoire Ghica, en 1660, Michel Racovitza et Michel Soutzo, quoique convaincus de trahison évidente, n'en obtinrent pas moins, toujours par l'argent, non-seulement leur pardon, mais même leur rentrée en grâce, et ils remontèrent sur les trônes d'où ils avaient été chassés. Il était très naturel que les nouveaux traîtres se rappelassent ces derniers cas de réhabilitation, et non ceux, à dénouement fatal, de quelques-uns de leurs devanciers. Aussi les Phanariotes trahissent-ils sans cesse les Turcs, et même, quand ils ne les vendent pas positivement, ils se servent du pouvoir qui leur est confié, pour défendre leurs propres intérêts. Les Turcs commencèrent, avec le temps, à s'apercevoir que l'élément, auquel ils confiaient aveuglément les destinées de leur empire, les trompait indignement. Ils prirent la résolution de ne plus confier les postes de dragoman et de princes des pays roumains, qu'à quatre familles particulièrement fidèles, et dont, chose curieuse, trois, pour le moins, étaient précisément celles dont des membres avaient le plus audacieusement trahi la Turquie: celle de Charles Callimaque, dont le père avait péri sur l'échafaud, pour sa trahison envers les Russes, en 1768; celle de Michel Soutzo, qui s'était sauvé en Russie en 1802; celle d'Alexandre Mourouzi, dont le frère Démètre avait payé de sa tête la cession de la Bessarabie. La seule famille grecque à laquelle on ne puisse rien imputer de patent, est celle d'Alexandre Soutzo, qui resta fidèle à la Porte, même pendant la révolution grecque <sup>1</sup>.

Les trahisons répétées des Phanariotes causèrent à la Porte des pertes irréparables, dont plusieurs se soldèrent par des territoires enlevés aux Roumains. Celle d'Alexandre Mavrocordato, à la

1. Règlement impérial pour les quatre familles grecques qui auront à régner successivement dans les principautés, chrysobulle traduit du grec, 1818, *Uricarul*, I, p. 107.

paix de Carlowitz, fit perdre à la Turquie la Transylvanie. En 1718, Jean Mavrocordato, délégué de la Porte à Passarowitz, aida les Autrichiens à gagner l'Olténie, qui fut détachée de la Valachie (elle y revint en 1739). En 1775, la maladresse de Grégoire Ghica fit perdre à la Moldavie, la Bukovine ; et en 1812, la connivence de Démètre Mourouzi avec les Russes enleva à la Moldavie la moitié de son territoire, la Bessarabie.

Si donc, les Phanariotes, par leur administration intérieure, ne firent que continuer le passé, avec tous ses maux, ses injustices et ses spoliations, leur politique extérieure, traîtresse envers les Turcs, eut pour les pays roumains l'effet de les démembrer, après les avoir ruinés.

ÉTAT ÉCONOMIQUE. — C'est par les entraves qu'elle apporta au libre développement des richesses naturelles des pays roumains, que l'oppression turque produisit, de la manière la plus intense, les effets les plus désastreux. La Moldavie et la Valachie étaient considérées comme les greniers de l'empire ottoman, et celui-ci s'était arrogé le droit de s'approvisionner, de tout ce dont il avait besoin, à des prix fixés par des firmans, et sous lesquels il fallait courber la tête. Les Turcs faisaient acheter, tous les ans, de 5 à 600.000 brebis, dont la chair est particulièrement de leur goût. Ils tiraient de la Moldavie seule, jusqu'à 200.000 kilas (1a kila = 4 hectol. 1/2) de blé, 300.000 okas (1 k. 250 gr.) de beurre, 500.000 okas de suif, des quantités immenses de fromage et de miel, du bois de construction, du lin, du chanvre, etc. Les envoyés chargés de ces achats forcés, Grecs et Turcs, donnaient des prix encore moindres aux cultivateurs, et s'attribuaient le surplus. La plupart de ces prétendus négociants étaient des Janissaires, « la plus insolente canaille que l'on pût trouver ; en état de commettre toutes sortes de désordres, et se faisant gloire du meurtre et de la trahison <sup>1</sup> ». On peut s'imaginer les transactions conclues par de pareilles gens, qui tenaient d'une main l'argent qu'il leur plaisait d'offrir, et de l'autre le couteau. Très souvent même, ils apportaient la peste avec eux.

Les pays roumains ne pouvaient donc vendre librement, et à des prix rémunérateurs, réglés par l'offre et la demande, que les denrées seules dont les Turcs n'avaient pas besoin, ou qu'ils

1. Raicevich, *Osservazioni*, p. 113, 120 et 122.

parvenaient à soustraire à leur rapacité. Le principal article de commerce de ces pays, c'étaient les bestiaux. L'agriculture était très peu répandue ; on ne travaillait que juste l'étendue de terre nécessaire, pour suffire aux besoins intérieurs et à ceux des Turcs ; la plus grande partie du territoire était couverte de riches pâturages, sur lesquels paissaient de superbes animaux, d'une force et d'une beauté qui émerveillaient les étrangers qui visitaient les principautés<sup>1</sup>. Le nombre de bœufs et de vaches, exportés annuellement, s'élevait à 40.000. La Moldavie les livrait surtout à la Pologne, d'où ils passaient en Silésie, en Moravie et dans le Brandebourg ; la Valachie les envoyait par la Bosnie, à Venise, en Transylvanie et en Hongrie. Le prix d'une paire de bœufs gras était de 25 à 30 piastres.

Les chevaux, qui avaient conservé la réputation dont ils jouissaient du temps des Gètes, étaient recherchés pour la cavalerie légère, par l'Autriche, la Prusse, l'Allemagne et la Pologne, et chose curieuse, même par la Turquie, qui possédait pourtant la reine de toutes les races, la race arabe. Bien entendu que, lorsque les Turcs avaient besoin de chevaux, ils se les procuraient toujours d'après leur système, par des achats forcés ; quelquefois même, ils imposaient cette fourniture au pays comme une contribution. Le nombre des chevaux, exportés dans les autres pays que la Turquie, atteignait 20.000 ; au prix de 13 à 35 piastres<sup>2</sup>.

Les pays roumains exportaient encore 100 à 200.000 brebis, outre celles vendues aux Turcs. Tandis que les brebis exportées dans d'autres pays, se vendaient d'habitude 2 florins  $\frac{1}{2}$  la pièce, les Turcs en donnaient, tout au plus, une piastre<sup>3</sup>. Si le miel était pris, presque en entier, par les Turcs, la cire « constituait l'article le plus considérable d'exportation de la Valachie. Elle était de très belle qualité, et la quantité en était immense<sup>4</sup> ». Le sel

1. Boscovich, *Giornale*, p. 113.

2. Pour les bœufs et les chevaux : Raicevich, *Osservazioni*, p. 84 et 124 ; Del Chiaro, *Sulle moderne rivoluzioni della Valachia*, p. 5 ; Carra, *Histoire*, p. 122 ; Bauer, *Mémoires*, p. 241 ; Joseph Bohrer, *Bemerkungen auf einer Reise von der türkischen Gränze über die Bukovina*, Wien, 1802, p. 55. Rappelons ce que disait des chevaux moldaves dès le XVI<sup>e</sup> siècle, Blaise de Vigenère, *Description du royaume de Pologne*, Paris, 1573 (voir notre vol. I, p. 242) et Reichersdorff, *Chorographia Transylvaniae*, 1550, p. 28 : « Eadem quoque regio alit insignes equos » ; Curieuse Beschreibung von der Moldan und Wallachey, 1699, cap. XI : « Wie denn die Moldan schöne Pferde zielel ». Pour les chevaux des Gètes, voir vol. I, p. 26.

3. Le florin valait 60 aspres ou bani ; la piastre 120. Règlement des monnaies fait à Constantinople en 1719. *Documente*, c. pr., VI, p. 285.

4. Peyssonnel, *Sur le commerce de la mer Noire*, Paris, 1787, II, pr. 185 ; Raicevich, *Osservazioni*, p. 87 et 124.

exporté, surtout en Pologne, représentait une quantité de 10.000.000 d'okas. Le vin formait aussi un article important de l'exportation de la Moldavie, en Pologne et en Russie. Il en était de même des différentes peaux d'animaux; celles de lièvres se chiffraient à 200.000 par an<sup>1</sup>. Les porcs, la laine et le poisson salé complètent la liste des objets exportés par les pays roumains.

Si nous observons que, parallèlement à un commerce d'exportation assez lucratif, l'importation se bornait seulement à quelques objets de luxe, on comprendra facilement, comment il était possible que la richesse publique ne tarit point, malgré les déprédations et les rapines de tous ceux qui s'acharnaient à l'épuiser. La production principale des pays roumains consistait donc dans les matières animales. L'agriculture proprement dite était très restreinte. Ainsi, Carra nous dit de la Moldavie, que la quarantième partie à peine de son territoire était soumise à la charrue<sup>2</sup>, et lord Baltimore, dans la description d'un voyage fait par lui en Moldavie, en l'année 1764, dit, qu'il avait traversé, de Galatz à Hotin, le pays dans toute sa longueur, sans presque rencontrer sur sa route, des terres travaillées<sup>3</sup>. Mais, même le peu de terrain livré à la charrue, n'était pas destiné à la culture du blé. Le millet formait, encore à cette époque, comme dans les premiers temps de l'histoire des pays roumains<sup>4</sup>, la base de la nourriture. Vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, et au commencement de l'époque phanariote, le millet fut remplacé par le maïs, dont la culture devint générale, vers la fin du xviii<sup>me</sup> siècle; depuis lors, ce fut l'aliment général du peuple roumain<sup>5</sup>.

CHIFFRE DE LA POPULATION. — Relativement aux occupations, plutôt pastorales, de la population, nous trouvons son chiffre bien au-dessous de ce que les pays roumains pouvaient contenir. Quoique, à cette époque, les divers états européens fussent bien moins peuplés qu'aujourd'hui, les étrangers qui visitaient les

1. Carra, p. 181 et 184; Bauer, p. 241; Raicevich, p. 124; Korte, *beknopte en nette Beschrijving von den Koninkrijken Hungarien, Walachien, Moldavien, Bulgarien, etc.*, Amsterdam, 1687, p. 48.

2. Carra, p. 173.

3. Reproduit par Hasdeu dans l'*Arhiva istorica*, I, 1, p. 184.

4. Vol. I, p. 24.

5. *Généalogie des Cantacuzène*, original (plus haut, p. 73, note 1), p. 312; Del Chiaro, *Revoluzioni*, p. 56, Neculai Mustea dans les *Letopisete*, III, p. 76 et 126; *Reise der russisch-kaiserlichen ausserordentlichen Gesandtschaft an die ottomanische Pforte im Jahre 1793*, Petersburg, 1803, p. 81: « Der Kukuruz wächst überall und bildet einen Hauptartikel für die Nahrung der Bevölkerung ».

provinces danubiennes, observaient toujours que leur population était très clairsemée. Ainsi Bauer dit, que la Valachie et la Moldavie pourraient bien nourrir cinq ou six fois plus d'habitants qu'elles n'en contiennent <sup>1</sup>. Quoique les indications de la statistique varient un peu, elles donnent toutes aux deux pays roumains une population de 1.000.000 à 1.200.000 âmes <sup>2</sup>. Aujourd'hui, elle a quintuplé.

Il existe plusieurs indices, établissant que le chiffre de la population avait été plus grand dans les temps antérieurs, et qu'il avait diminué par suite des crises violentes, par lesquelles la Moldavie et la Valachie avaient passé. Ainsi Montalbanus qui visita la Valachie après l'époque terrible de Michel-le-Brave, vers 1620, décrit l'impression que lui avait laissée l'aspect malheureux de ces pays « qui, 50 ans auparavant, auraient possédé, en dehors des villes et des forteresses, plus de 4000 villages ; et la Moldavie encore davantage ; mais maintenant, à cause des guerres et des troubles continuels, suscités par les princes et les indigènes, ces pays sont tellement ravagés, qu'ils comptent à peine la moitié de leur ancienne population <sup>3</sup> ».

Bauer, parlant de l'époque phanariote, dit « qu'il faudrait une longue suite d'années, pour rendre à la Valachie son ancienne splendeur, pour relever tant de villes autrefois peuplées et florissantes, pour rétablir tant de riches villages et tant d'habitations désertes, dont on trouve à chaque pas, en traversant le pays, de tristes vestiges <sup>4</sup> ».

La population diminuait, non seulement par la mort violente, mais aussi par l'émigration. De Moldavie, elle passait le Dniester, pour se réfugier en Russie, qui compte, aujourd'hui encore, une nombreuse population roumaine, dans les gouvernements de Kherson et de Kameniek-Podolska. De Valachie, elle passait en Serbie et en Bulgarie, dont la partie avoisinant les rives du

1. Bauer, p. 230.

2. Sur le chiffre de la population voir : Carra, *Histoire*, p. 172 ; Reise der russischen Gesandtschaft citée dans la note préc., p. 112 et 119 ; Dapontes, *Catalogue historique dans Erbiceanu, Croniciari greci*, p. 179 ; Raicevich, p. 209 ; Thornton, *Etat actuel de la Turquie*, II, p. 412 ; Bauer, p. 272. L'évaluation la plus précise du nombre de la population se trouve dans le relevé statistique fait par le gouvernement allemand lors de l'occupation de l'Olténie (voir plus haut, p. 202). Le chiffre constaté est de 40.000 familles ou 200.000 âmes. Aujourd'hui ces cinq districts de la Valachie en comptent pour le moins 1.000.000.

3. Montalbanus, *De Turcarum moribus commentarium*, ap. Papiu Ilarian, *Tesaur*, II, p. 143.

4. Bauer, p. 232.

Danube est remplie de Roumains, émigrés pendant l'époque phanariote <sup>1</sup>.

La cause principale, qui poussait les paysans à quitter les pays roumains, était le défaut de stabilité dans l'établissement des impôts. Constantin Racovitza, prince de Moldavie (1756-1757), envoyant quelques boyards, rappeler les habitants qui avaient quitté le pays, il en reçut la réponse « qu'ils ne pouvaient plus vivre en Moldavie, ne sachant jamais ce qu'ils devaient payer comme impôts annuels » <sup>2</sup>.

REVENUS ET DÉPENSES DES PAYS ROUMAINS. — Plusieurs registres de la vistiarie des deux pays roumains, qui ont été conservés, nous permettent de jeter un coup d'œil sur les ressources dont les princes disposaient, et sur les dépenses auxquelles ils devaient faire face. Pour la Valachie, nous possédons le registre de Brancovano; pour la Moldavie, plusieurs autres qui datent de la fin du siècle dernier et du commencement du XIX<sup>e</sup> <sup>3</sup>.

Les revenus des pays roumains étaient classés en quatre catégories: ceux du pays, ceux du prince, ceux de la princesse et ceux des boyards. Les revenus de la princesse étaient insignifiants; ceux des boyards provenaient d'une augmentation, pour chaque contribution, de 14 paras par piastre (la piastre valait 40 paras ou 120 bani) et servaient au paiement de leurs traitements. Les principaux revenus des principautés étaient ceux du pays et du prince. Les revenus du prince ne sont point mentionnés dans les registres que nous possédons; ils consistaient dans le produit de toutes les contributions indirectes, que le prince avait le droit d'imposer, au taux qui lui plaisait et sur les objets qu'il trouvait à sa convenance; il y avait ainsi l'oërit, (brebis), la goschtina (pores), le vadrarit, le pogonarit et le carciumarit (vins), la désétine et le prisacarit (abeilles), le vacarit (bœufs), le foumarit (cheminées des maisons), etc. Les sommes très importantes, que les princes retiraient de ces différentes contributions, étaient employées, d'abord, à satisfaire l'avidité des Turcs, et le reste, s'il y en avait, à constituer la fortune personnelle du prince. Nous

1. Pour les Roumains de la Russie voir T. Burada dans les *Convorbiri literare*, XVII, p. 281. Pour ceux de la rive droite du Danube, F. Kanitz, *Donanbulgarien und der Balkan*, Leipzig, 1882, p. 63.

2. Document de 1756, dans l'*Uricarul*, I, p. 193.

3. Le registre de Brancovano a été publié sous le titre de : *Condica de venituri si cheltueli a vistieriei 1694-1704*. Bucaresti, 1873; ceux de l'époque phanariote se trouvent encore inédits à la bibliothèque de l'Académie à Bucarest.



avons eu souvent l'occasion d'énumérer les sommes, fabuleuses pour ces temps, dont les princes gorgeaient continuellement l'insatiable avidité des Ottomans. Nous avons vu ensuite, à plusieurs reprises, les fortunes immenses amassées par les princes, en peu d'années de règne. Ceux qui parvenaient à se maintenir sur le trône, pendant plus longtemps, devenaient de véritables Crésus. Ainsi, Basile-le-Loup avait amassé une fortune de 2.000.000 de piastres en argent, et tout autant en objets précieux, malgré les sommes importantes qu'il dépensait pour ses armées, ses intrigues contre Mathieu Bassarabe et en faveur des églises grecques d'Orient. Mathieu Bassarabe laisse aussi une fortune d'au moins 1.500.000 piastres, ce qui, comme nous l'avons vu, obligea Constantin Scherban à payer aux Turcs pour la succession de Mathieu, 900 bourses ou 450.000 piastres, en dehors des fourrures et autres objets précieux qu'il fut contraint de leur donner<sup>1</sup>.

La fortune de Brancovano fut tout aussi considérable. Rien que ce que les Turcs arrivèrent à saisir, montait à 350.000 ducats ou 525.000 piastres (le ducat = 1 p.  $\frac{1}{2}$ ). Une grande partie de sa fortune mobilière même, parvint à être cachée par sa famille, en dehors des nombreux immeubles qu'il possédait. Aussi voyons-nous plus tard sa femme et ses enfants, posséder des fortunes considérables. Lorsque l'administrateur de la Valachie, Jean Mavrocordato, escroqua aux boyards les 400 bourses, dont il disait avoir besoin, pour empêcher les Turcs de céder l'Olténie aux Allemands, la vieille Brancovano contribua, pour sa seule part, de près de 100 bourses, pour réaliser la somme demandée<sup>2</sup>. On ne saurait donc évaluer la fortune de Brancovano, à moins de 2.000.000 de piastres.

Pour avoir une idée, au moins approximative, de ce que ces chiffres représentaient, il faut savoir que le kila (4 hectolitres  $\frac{1}{2}$ ) de blé, valait à cette époque, tout au plus un ducat, ou une piastre  $\frac{1}{2}$ , tandis qu'aujourd'hui, il se vend 50 francs. Donc, la fortune de Basile-le-Loup s'élevait à près de 3.000.000 de kilas de blé, celle de Mathieu Bassarabe à 1.500.000 et celle de Brancovano à 2.000.000, soit : 150.000.000, 75.000.000 et 100.000.000 de francs, ou tout au moins la moitié.

<sup>1</sup> Plus haut, p. 190.

<sup>2</sup> Les députés valaques de Vienne aux émigrés de Brachov, 7 mai 1718, *Documente*, suppl. 1, p. 212.

Les fortunes amassées par quelques Phanariotes, comme les Caragea, les Hangerli et les Ipsilanti, quoiqu'elles ne puissent être supputées en chiffres précis, n'en furent pas moins considérables.

Si les revenus des princes ne nous donnent que des moyens approximatifs, pour calculer les sommes qu'ils enlevaient aux provinces qu'ils gouvernaient ; ceux du pays, établis en chiffres précis par les registres que nous possédons, nous démontreront d'une manière bien plus claire, comment la fortune publique de la Valachie et de la Moldavie, ne servait qu'à enrichir les Turcs.

Ainsi, le registre de Brancovano nous montre, que les revenus du pays montaient sous son règne, avant l'augmentation de tribut, à 492.000 piastres ; dont 132.000 étaient employées dans l'intérêt du pays, entre autres, pour payer les mercenaires ; le reste, 360.000, était pris par les Turcs. La plus petite partie de cette somme, 270 bourses, ou 135.000 piastres, était perçue légalement par eux, comme tribut ; la plus considérable, 225.000, était ravie par différents moyens, tous plus abusifs les uns que les autres ; et il ne faut pas confondre ces sommes, illégalement encaissées par les Turcs, avec les cadeaux éternellement renouvelés, pour l'obtention ou la conservation du trône, et dont l'appât provoquait des changements incessants de règnes.

Ces 225.000 piastres, (tout au moins 5.725.000 francs), étaient dépensées : tantôt, pour procurer aux Turcs les provisions qu'ils réclamaient ; tantôt pour l'achat de chevaux, de bœufs, ou de brebis. Mais la plus grande partie de cette somme était employée à faire d'incessants cadeaux, à tous les Turcs qui honoraient la Valachie de leur visite ; chose qu'ils répétaient aussi fréquemment que possible, sachant bien qu'ils ne s'en retourneraient jamais les mains vides. Les Turcs recevaient, chacun selon leur rang, des draps, du velours, des fourrures surtout, dont quelques-unes coûtaient jusqu'à 1000 piastres ou 25.000 francs de notre monnaie. Toute occasion était mise à profit par les Turcs, pour obtenir des cadeaux ; ils en recevaient lorsqu'ils venaient, porteurs d'un firman ou d'un ordre du sultan ; lorsqu'ils passaient par le pays avec leurs armées ; enfin, même, lorsqu'ils venaient toucher le tribut, ou recevoir les fournitures que la Porte avait imposées au pays. Les Turcs devaient être gratifiés, non-seulement lorsqu'ils donnaient quelque chose, mais même, lorsqu'ils venaient prendre. Pendant l'époque phanariote, la situation ne fit qu'empirer. Les

exigences des Turcs devenaient ridicules, à force d'être oppressives. Nous voulons reproduire ici un chapitre, entre mille, des dépenses faites par la Moldavie dans l'intérêt des Turcs, pour donner une idée de l'exploitation ignominieuse qu'ils exerçaient sur les pays roumains. Il est emprunté au registre de 1786 :

## Piastres.

- 512. Au kehaïa de Son Altesse, Malek pacha.
- 454. Cadeaux faits à Timicaï Mirza.
- 87. Au Hasnadar de Ismaïl Bina Emeni, dont : 26 p. 60 bani pour un drap ; 60 p. 60 bani pour une fourrure de lynx.
- 58. Une montre en or à Foutounzi-Emin-Aga.
- 505. Cadeaux faits à Ismaïl Bina Emeni.
- 25. Cadeaux faits à Kipron Emeni, dont : 20 p. une tabatière en ivoire ; 5 p. une oka de tabac à priser.
- 330. Autres cadeaux, faits à Ismaïl Bina Emeni, dont : 140 p. une fourrure en zibeline ; 100 p. une autre fourrure en lynx ; 60 p. deux habits ; 30 p. un turban.
- 10. A deux hommes de son Altesse, le pacha de Hotin.
- 100. Au proïn Defterdar.
- 353. A Halil Ismaïl Bina Emeni, dont : 96 p. une fourrure de zibeline ; 126 p. une autre fourrure rayée ; 31 p. un turban ; 87 p. un habit ; 75 p. un autre habit ; 100 p. une montre en or.
- 16. Un drap à l'homme de Suleïman Effendi.
- 666. Au bouffon de Son Altesse le vizir, dont : 468 p. une fourrure en loutre ; 120 p. une montre en or ; 78 p. trois draps, à trois de ses hommes.
- 101. Au Mouhourdar de Son Altesse, Mahomet pacha, venant avec le harem de Son Altesse.
- 50. A l'eunuque de ce même harem.
- 100. A un Tatar venant enlever le bois de construction.
- 150. A l'homme du très haut Sélim Aga, qui transportait un étalon et deux chevaux.
- 15. A une femme turque qui avait une affaire en Moldavie.

Et ainsi de suite, des colonnes entières de dépenses, sans rime ni raison, que le pays devait s'imposer, pour contenter ses maitres. Nous signalons, entre autres : les 666 piastres dépensées pour le bouffon du vizir, l'argent donné à celui qui transportait le harem de Mahomet pacha, et les 15 piastres allouées à la femme turque qui était venue en Moldavie pour une affaire privée. Et que dire de la tabatière et du tabac, dont l'Etat roumain était obligé d'approvisionner le nez des Turcs !

L'argent ayant perdu de sa valeur, par suite de son affluence plus grande, la valeur de la piastre avait baissé. Du temps de Michel-le-Brave, le kila de blé valait moins d'une piastre. Sous Brancovano, il valait déjà un ducat, ou 1 piastre 1/2. Petit à

petit, son prix augmenta, en proportion de la baisse de l'argent. Il valait 4 piastres au commencement de la guerre de 1768 et s'élevait à 6 vers la fin du siècle précédent ; époque de laquelle datent les registres que nous a laissés l'époque phanariote.

Cette circonstance seule explique la hausse apparente, que les revenus du pays roumains avaient atteint à cette époque ; elle ne signifie nullement un accroissement dans la richesse de la population, dont l'état économique allait toujours en empirant. La fortune publique était restée la même. L'instrument qui en mesurait la valeur, seul, avait changé <sup>1</sup>.

LA SOCIÉTÉ ET LES MŒURS. — L'oppression a toujours eu pour effet de déprimer les caractères ; ils ne peuvent se fortifier qu'à l'air vivifiant de la liberté. L'époque phanariote, qui représente le plus profond degré d'abaissement sous l'omnipotence turque, devait pousser la société des pays roumains encore plus bas, dans le servilisme qu'elle montrait envers ses maîtres. Et ces maîtres maintenant n'étaient plus seulement les terribles Turcs ; c'étaient aussi leurs représentants dans les principautés : les Grecs phanariotes. Il va sans dire que cette soumission des Roumains à des étrangers, à des intrus, ne pouvait avoir rien de sincère, et qu'elle était aussi hypocrite que rampante ; elle n'avait d'autre but que la sauvegarde des intérêts individuels. Mais l'élément qui représentait en Valachie et en Moldavie la terrible puissance des Ottomans, se trouvait identiquement dans la même position vis-à-vis de celle-ci.

Partout donc, dans les rapports des divers éléments, qui jouaient un rôle dans la société roumaine, on rencontre la même situation fautive des uns vis-à-vis des autres ; la même tendance à se haïr et à se faire du mal, à trahir et à se venger, revêtue du masque hypocrite de la soumission la plus absolue.

Aussi les princes étaient-ils les premiers à donner l'exemple de la conduite la plus servile vis-à-vis des Turcs. Aussitôt qu'un prince voyait un pacha, il s'élançait pour lui baiser le bas de sa robe ; le précédait à pied pour le conduire au palais, et ne s'asseyait, qu'après des invitations plusieurs fois répétées <sup>2</sup>. La crainte des Turcs était tellement forte, qu'un prince recommande

1. Pour plus de détails sur la situation économique, voir notre ouvrage en roumain, IV, p. 547 et V, p. 573.

2. Raicevich, *Osservazioni*, p. 175.

vivement à un préfet de ne mettre aux fers, *qu'avec bonté*, certains Turcs qui avaient commis un crime<sup>1</sup>. Les voleurs tures, eux-mêmes, devaient être respectés !

Mais les princes qui étaient forcés de ployer si bas l'échine, devant les représentants du sultan, s'en dédommageaient amplement, par une attitude des plus arrogantes à l'égard des boyards. Le prince, dont le pied était si agile, lorsqu'il voyait s'approcher un pacha, ne savait plus marcher dans ses appartements ; il devait être porté par les boyards, qui, l'empoignant sous les bras, le faisaient passer d'une chambre à l'autre, sans que ses pieds touchassent même le plancher<sup>2</sup>. C'est à peine s'il adressait la parole aux plus grands nobles du pays, et ceux-ci devaient se promener longtemps devant sa porte entrebaillée, avant de recevoir l'ordre d'entrer. Lorsque les boyards pouvaient baiser la main du prince ou ses genoux, c'était un événement ; ils étaient heureux d'être grondés, battus même par lui ; cela prouvait qu'ils s'étaient approchés de sa sainte personne.

Les boyards, à leur tour, qui étaient si petits vis-à-vis de leurs princes, ne manquaient pas de se donner des airs d'importance, auprès de leurs inférieurs. Bauer nous dit que les grands sont « lâches et rampants devant leurs supérieurs, insupportablement fiers avec leurs inférieurs ; l'argent leur fait faire toutes les bassesses ; ils sont intrigants, cabaleurs, oppresseurs du faible, sévères envers leurs sujets et tyrans dans leur maison<sup>3</sup> ».

Conformément à ce système social, la boyarie avait admis pour la distinction des rangs, des règles très sévères qui n'existaient point dans les anciens temps, où la valeur, et non le rang, décidait seule du rôle que le boyard remplissait dans l'État. Les boyards étaient divisés maintenant en trois classes, entre lesquelles existaient, moins des différences de privilèges, que des distinctions sociales, qui réglaient, d'une manière minutieuse, leurs rapports sociaux. Ainsi les boyards de première classe, seuls, pouvaient s'asseoir librement sur le divan, les pieds courbés sous eux, à la manière des Turcs ; le boyard de seconde classe pouvait tout au plus prendre place avec timidité, sur le coin d'une chaise, près de la porte, prêt à sauter immédiatement sur ses jambes, dès que le grand lui

1. Registre des ordres de Const. Mavrocordato, inédit, Bibliothèque de l'Académie, n° 237, p. 30.

2. Zallony, *Essai sur les Phanariotes*, Marseille, 1874, p. 34.

3. Bauer, p. 234, Raicevich, p. 173. Vincenz, Bathyani, *Reise durch einen Theil Ungarns, Siebenbürgens, der Moldau und Bukovina im Jahre 1805*, Pest, 1811, p. 102.

adressait la parole. Quant au boyard de troisième classe, il devait se tenir debout, le joubé (redingote à longs pans) serré sur la poitrine, et dans la posture la plus humble devant l'astre du jour. Il en était de même pour la manière de s'adresser la parole, l'un à l'autre, pour celle de s'écrire, etc.

Ce qui est plus curieux, c'est que les serviteurs des boyards, étaient aussi dominés par ces idées de distinction de classes, et se traitaient les uns les autres, avec la considération attachée à leurs maîtres.

Quel genre de vie menait cette classe de nobles, que l'on rencontre partout dans l'histoire du peuple roumain ? Chaque boyard voulant surpasser son égal, et les inférieurs voulant singer ceux qu'ils voyaient au-dessus d'eux, une lutte pareille, dans une société où la culture était aussi arriérée, ne pouvait se développer que dans la sphère de la vie matérielle, et par l'étalage des fortunes, c'est-à-dire par la pompe, le faste et le luxe.

Ce luxe se manifestait surtout dans la vie extérieure, dans la richesse des habits, la rareté des bijoux, la beauté des chevaux et des carrosses, dans le nombre infini des serviteurs. Raicevich nous dit que la dépense la plus forte, était celle que l'on faisait pour les draps fins, les étoffes étrangères, et principalement pour les fourrures <sup>1</sup>. Il ajoute que, chaque famille se croit obligée de renouveler son habillement à Noël, à Pâques et à l'Ascension ; aussi, ceux qui n'en ont pas les moyens, se ruinent-ils. Il ne faut donc pas s'étonner de ce que rapporte Zallony, qu'il y avait des boyards, qui possédaient des habits valant jusqu'à 150.000 francs. Si les hommes affichaient un pareil luxe pour leur toilette, on peut s'imaginer quel était celui des femmes. Le prince de Ligne, qui commandait en Moldavie un corps d'armée autrichien, pendant la guerre de 1787-1792 décrit, dans un style tant soit peu leste, les boyaresses moldaves : « Des femmes charmantes, presque toutes originaires de Constantinople et appartenant à des familles grecques, dont elles portent l'habit, sont assises sur leurs divans, ou y sont appuyées négligemment, la tête tout à fait en arrière, ou soutenue par un bras d'albâtre ; les hommes qui leur font des visites, sont presque couchés à côté d'elles, et ne m'ont pas paru avoir les bras croisés, de même que le sont les jambes de ces dames. Une jupe, extrêmement légère, courte et serrée, masque leurs charmants contours et une gaze en manière

1. Raicevich, p. 122.

de poche, dessine et porte à merveille, les deux jolies pommes du jardin de l'Amour. Leur tête est couverte d'une étoile noire ou couleur de feu, éclatante par les diamants qui ornent cet espèce de turban ou de bonnet, qui fait le plus bel effet du monde. Des perles, du plus beau blanc, ornent leur cou et leurs bras, à moins qu'ils ne soient recouverts par des réseaux de gaze, garnis de sequins ou de demi-ducats, qui y sont enfilés, de même que sur toutes les autres coutures de leurs habits, où j'en ai vu jusqu'à 3000 (?). Le reste de leur vêtement oriental, est d'étoffe brodée ou tissée d'or et d'argent et bordée de fourrures précieuses <sup>1</sup>. »

Quelquefois, le désir de se surpasser allait si loin, que quelques boyasses ne craignaient point de plonger dans l'ombre, la princesse elle-même. Mais leur punition ne se faisait pas longtemps attendre. Elles étaient aussitôt invitées à ne plus paraître à la cour, jusqu'à ce que la princesse eût reçu, de Vienne ou de Paris, d'autres bijoux encore plus riches. L'amour du luxe avait sévi sur les boyards comme une véritable épidémie, et, aussitôt que les rapines des Turcs curent tant soit peu diminué, il devint une nouvelle cause de ruine pour la classe soumise. Raicevich nous dit que, de son temps, l'importation avait beaucoup augmenté dans les pays roumains. Ils introduisaient de Russie, les fourrures de loutre, de lynx, de zibeline, de renard et d'autres animaux ; de l'Asie, par l'entremise des négociants grecs, des étoffes de soie simples ou cousues de brocart ; de Leipzig, des draps et des velours ; des montres et des bijoux, de la France, de l'Angleterre et de la Hollande <sup>2</sup>. Par le commerce avec ces derniers pays, les modes occidentales s'introduisirent aussi dans les pays roumains <sup>3</sup>, et les dépouillèrent de leur costume oriental, avant d'en expulser aussi les mœurs et les habitudes, qu'ils tenaient de l'Orient.

La haute société de ce temps, riche et n'ayant pas besoin de travailler pour vivre, devait chercher à se distraire ; mais combien étaient pauvres les moyens qu'elle employait pour le faire, et combien l'ennui devait peser, sur les hommes inoccupés de cette époque !

L'un des passe-temps les plus habituels, était la promenade en

1. Le prince de Ligne au comte de Ségur, 1<sup>er</sup> décembre 1788, *Documente*, suppl. III, p. 76. Comp. Raicevich, p. 238 et Zallony, p. 50. Les femmes moldaves parlant toutes le grec, le prince de Ligne les prenait pour des Grecques de Constantinople.

2. Raicevich, p. 133.

3. Joseph Bohrer (plus haut, p. 317, note 2), p. 17.

voiture, par les rues de la capitale. Un voyageur, Kosmali, qui visita Jassy en 1822, nous dit, « qu'en temps de sécheresse, la boue se change en poussière, et celle-ci, soulevée par le vent ou par le sabot des chevaux, forme des nuages impénétrables. On pourrait croire qu'elle empêche les dames de sortir de chez elles? Il n'en est rien. Les jours de fête et les dimanches, elles se promènent des heures entières, dans leurs voitures découvertes, jusqu'à ce que la poussière recouvre le fard de celles qui se maquillent, et d'un coloris peu attrayant celles qui, par hasard, conservent leur teint naturel. Il est, toutefois, agréable de regarder la longue file de voitures, attelées de beaux chevaux, marchant au pas, l'une à la suite de l'autre. » A Bucarest, le grand ton est d'aller, après-dîner, à Kilistri, étang situé à un demi-mille de la ville, et il est très à la mode de cracher dans l'eau pour y former des ronds. « On ne le croirait pas, ajoute le professeur de français de Bucarest de ce temps là, Laurençon, mais il en est ainsi ». Lorsqu'il y avait de la boue, les boyards usaient d'une autre distraction ; ils sortaient en voiture, faisant élabousser par leurs cochers, les malheureux piétons qu'ils rencontraient, pataugeant dans la boue jusqu'aux genoux<sup>1</sup>. En dehors des promenades, les visites occupaient beaucoup l'aristocratie valaque et moldave, puis les bals. Dans les temps plus anciens, au xvii<sup>e</sup> siècle, ces divertissements avaient encore conservé un caractère primitif, tant soit peu sauvage. Boyards et boyaresses dansaient dans la cour, et sortaient même dans les rues, piétinant la poussière<sup>2</sup>. Pendant l'époque phanariote, et surtout depuis les occupations russes, les mœurs s'étaient raffinées. On ne dansait plus que dans les salons et notamment des danses européennes ; celles de caractère national n'étaient plus usitées que pour piquer la curiosité des officiers étrangers. Pendant la guerre de 1806-1812, le général russe, Miloradowitsch, était tellement distrait par ces amusements, qu'il négligeait les intérêts de la guerre et demandait à Pétersbourg des maîtres de danse, pour enseigner les pas aux boyaresses valaques<sup>3</sup>.

1. Kosmali, *Harmlose Bemerkungen auf einer Reise über Petersburg, Moskau, Kiew nach Jassy*, Berlin, 1822, p. 122 ; Laurençon, *Nouvelles observations sur la Valachie* Paris, 1822, p. 37 ; Adam Reale, *Voyage en Allemagne, en Pologne, en Moldavie et en Turquie, traduit de l'Anglais*, Paris, 1818, p. 18. *Reise eines jungen Russen* (plus haut. p. 309, note 2), p. 4. Lettre du prince de Ligne citée p. 326.

2. Neculcea dans la *Letopisete*, II, p. 238, décrit ainsi le bal qui eut lieu en 1676, à la noce de la fille de Georges Douca, avec Etienne, fils de Radou.

3. *Reise eines jungen Russen*, p. 91 ; *Reise der russisch ausserord. Gesandtschaft* (plus haut, p. 318, note 5), p. 94, 97 et 127 ; Adam Reale, p. 26.



Dans les festins que l'on donnait, on avait abandonné la mode de faire manger les femmes séparément, et les deux sexes étaient réunis à la même table. Une foule de servantes agitaient des éventails au-dessus de la tête des convives, pour leur procurer de la fraîcheur et éloigner les mouches. Après chaque mets, elles versaient de l'eau de rose sur les mains des convives. Dans tous les coins de la salle à manger, brûlaient des cassolettes emplies de parfums orientaux.

Quelquefois, des représentations données par des cirques, ou par des gymnasiarques, jetaient un peu de variété dans cette vie monotone. Vers 1773, le cirque Mathieu était très visité <sup>1</sup>. On trouve aussi des représentations théâtrales, données par une troupe allemande, dont la langue n'était comprise par personne, ainsi que par une troupe italienne, qui jouait probablement des opéras. Plusieurs amateurs, parmi les boyards, avaient essayé de jouer des drames de Voltaire et d'Alfieri (Saül, Brutus et Zaïre), traduits en grec, en 1819 et 1820 <sup>2</sup>.

**CORRUPTION DE LA SOCIÉTÉ.** — Une vie aussi désœuvrée, devait avoir l'influence la plus pernicieuse sur la moralité publique, étant donnée surtout la soif inassouvie de l'or, qui rongeaient la société, du haut en bas. Raicevich nous dit, que la galanterie règne parmi les femmes; elles passent toutes leurs journées à ne faire autre chose que des visites; il observe que les mœurs sont tellement corrompues, que personne ne médit plus de son prochain, et que le scandale doit être très grand, pour que l'on s'en préoccupe dans les conversations <sup>3</sup>.

Le dévergondage atteignit son comble au temps des occupations russes. Mais si le sexe féminin était très corrompu, il ne servait qu'à distraire les hommes et ne jouissait, d'ailleurs, que de très peu de considération. Les mœurs orientales avaient été fort peu modifiées sur ce point. Un voyageur hongrois qui traversa la Moldavie, en 1805, dit qu'à un repas donné par un boyard de Botoschani, aucun homme ne parlait aux femmes, symptôme triste d'un état social qui se rencontre dans toute la Moldavie, ajoute-t-il <sup>4</sup>.

1. *Reise der russ. auserordt Gesandtschaft*, p. 97.

2. *Bibliographie grecque de l'époque phanariote*, par G. Sion dans la *Revista pentru istorie* de Gr. Tocilescu, II<sup>e</sup> p. 246; Recordon, p. 92; Laurençon, p. 36.

3. Raicevich, p. 257.

4. Vincenz Bathiany (plus haut, p. 325, note 3), p. 111 et 120.

Lorsque la société supérieure était aussi corrompue, celle de bas étage ne pouvait être plus morale. Les voyageurs qui visitaient, à cette époque, les pays roumains, nous disent que les auberges étaient desservies par de jeunes femmes, pour attirer plus de chalands. Raicevich dit sentencieusement, que tout cabaret est un lupanar<sup>1</sup>. Cette corruption des mœurs de famille, n'était pourtant qu'un des prodromes de la maladie, qui avait envahi la société entière des pays roumains, et qui sévissait d'autant plus, lorsqu'on montait les degrés de l'échelle sociale.

On peut voir le point où était arrivée la perte du sentiment de la dignité humaine, par la conduite des boyards du divan de Nicolas Mavrocordato, lors de l'affaire du procès de la vistiernicse Marie Cantacuzène, où, tous, boyards, évêques et métropolitain, commirent par peur, la plus criante injustice<sup>2</sup>. Le cas suivant n'est pas moins significatif. Lorsque Constantin Mavrocordato est transféré du trône de Moldavie à celui de Valachie, pour empêcher Grégoire Ghica, qui l'avait remplacé, de se venger de cette déchéance, par une plainte des boyards contre son administration, il prend la précaution de se faire délivrer par le divan, une attestation signée de tous les membres, qu'il n'avait nullement pressuré le pays et prélevé seulement les contributions habituelles. Mais Grégoire Ghica, furieux du tour que Mavrocordato lui avait joué, de le faire transférer en Moldavie, ordonne aux boyards de ce pays, avant même d'y mettre le pied, de signer un acte d'accusation contre le règne de Mavrocordato. Les boyards, qui venaient précisément d'en délivrer un, d'une teneur absolument contraire, rougissaient de se dédire d'une manière aussi flagrante; mais ils durent pourtant s'exécuter, devant les menaces du nouveau prince<sup>3</sup>.

Si, à ce fait, on pouvait trouver une excuse, dans la violence dont les boyards furent victimes, comment justifier cet autre acte, le plus infâme que puisse commettre un homme et un père ! Du temps de l'occupation russe, en 1806, un grand boyard de Valachie vend sa propre fille à un général russe, pour obtenir le poste de grand-trésorier, et pouvoir ainsi dépouiller le pays à loisir, dans l'intérêt des Russes et dans le sien propre. Le czar, Alexandre, ne peut faire autrement que d'exiler le boyard à Eca-

1. Del Chiaro, *Rivoluzioni della Valachia*, p. 26 ; Raicevich, p. 257.

2. Plus haut, p. 184.

3. Neculcea dans les *Letopisete*, II, p. 416, note \*\*.

thérinoslav, quoiqu'il se fût offert à dédommager la Valachie, en versant 150,000 piastres. Un autre de ses compagnons, le mari d'une nièce de Varlam, vice-président du divan, un nommé Guliano, voyant que le général avait distingué sa femme dans un bal, la conduit lui-même chez Coutouzoff et la laisse dans sa chambre à coucher ; ceci, de peur que son beau-père ne perdît sa place. Rappelons enfin la scène des boyaresses, du temps de Hangerli, et nous pourrons nous faire une idée de l'état moral de la société roumaine, sous le régime des Grecs du Phanar <sup>1</sup>.

Si nous ne nous trompons, la décadence morale avait fait même un plus grand pas, depuis le règne de Hangerli, jusqu'à l'occupation russe de 1806. Alors, les boyards avaient cherché par un subterfuge, à défendre l'honneur de leurs épouses, contre la violence et la brutalité des Turcs ; maintenant, ils les vendaient à l'envi, aux nouveaux maîtres de leur pays.

L'affaiblissement du sens moral, chez les hommes de ce temps, allait si loin, qu'ils ne se gênaient guère pour avouer publiquement leurs rapines, les considérant, paraît-il, comme quelque chose de très naturel. Boscovitsch nous dit que le commissaire, chargé par le prince de l'accompagner dans son voyage à travers la Valachie, était un jeune Grec à la langue très déliée, qui lui dévoila avec une grande franchise, que le prince, exposé à n'occuper le trône que peu de temps, et donnant tant d'argent pour l'obtenir, lui d'abord, puis les Grecs qui l'accompagnent, doivent se procurer de l'argent par tous les moyens possibles, en dépouillant et en spoliant tous ceux qui leur tombent sous la main <sup>2</sup>.

Le général de Langeron nous décrit avec des couleurs très vives, mais qui n'exagèrent nullement la réalité des choses, la manière dont ce système d'exploitation était mis en pratique : « Aucune description, dit-il, ne peut approcher de la vérité, lorsqu'on peint les employés de la Valachie. L'excès de leur immoralité, de leur scélératesse même — car c'est le mot — est aussi affligeant que rebutant pour l'humanité. Influencés par les Grecs du Phanar, dont un grand nombre est établi à Bucarest, beaucoup de boyards valaques en ont la bassesse, l'avidité, la

1. Mémoires du général de Langeron sur la guerre de 1822, *Documente*, suppl., III, p. 134 et 329 ; plus haut, p. 256.

2. Boscovich, *Giornale*, p. 109.

cruauté et le dévouement aux Turcs. Les noms d'ordre, de justice, de probité, d'honneur, sont souvent oubliés en Valachie. On y achète tous les emplois, c'est-à-dire qu'on y paie le droit de commettre impunément tous les crimes. Chaque place enrichit en peu de temps celui qui l'obtient, et au bout d'un an, il doit la quitter et la céder à un autre — car c'est encore un des abus de ce gouvernement monstrueux, qu'un employé quelconque ne reste jamais plus d'un an dans son emploi. Puis il vient à Bucarest, se livrer à un luxe aussi effréné que de mauvais goût, dissipe rapidement le fruit de ses rapines, et après deux ans d'inaction, achète encore une place et s'enrichit de nouveau, pour revenir dans la capitale, étaler le même luxe. Voilà le cercle vicieux de la vie des boyards de la Valachie. Les déprédations, les vols, les cruautés des employés valaques ne sont ni secrets, ni même colorés par un prétexte quelconque. Le pays est divisé en districts, et chaque district est gouverné par un administrateur, nommé ispravnic, comme en Russie ; ces places sont frappées d'une taxe plus ou moins forte, selon ce qu'elles peuvent rapporter aux boyards qui les paient aux membres du divan. Les ispravnic se conduisent en despotes dans leur juridiction et ne redoutent jamais une enquête, toujours éludée, ni une punition, toujours évitée par la vénalité de leurs supérieurs. Ils prennent sans pudeur et même sans mystère, à chaque paysan, ses grains, ses bestiaux, son argent. Chaque famille doit payer au divan une capitation quelconque ; l'ispravnic la double, la quadruple, la décuple, sans y être autorisé par aucune loi, ni par aucun ordre, et il partage cette somme avec les membres du divan. Si le paysan ose se refuser à ces horribles exactions, ou se plaindre, il est emprisonné, dépouillé, battu et tourmenté par des supplices affreux, dans lesquels il expire souvent ; ou, par un raffinement de cruauté de ses bourreaux, il voit torturer sous ses yeux sa femme et ses enfants. La moindre place d'ispravnic rapporte de 7 à 8,000 ducats par an. Le chef de la police de Bucarest se nomme, l'aga. C'est quelquefois le protecteur des voleurs, le recéleur des vols, et ces honnêtes fonctions lui rapportent 15 à 20,000 ducats par an. Le spatar entretient une milice d'Arnaoutes, pour poursuivre et arrêter les brigands qui infestent les routes et les forêts : ce sont les Arnaoutes qui volent, assassinent et partagent le butin avec le spatar. On estime, dans les bonnes années, ce profit à 15.000 ducats. Enfin le divan, composé d'un grand vistiar — trésorier — qui en est le premier membre, et de trois ou quatre conseillers,

reçoit publiquement une rétribution de chaque employé, et le trésorier se fait ainsi un petit revenu de 30 à 40,000 ducats. On conçoit que cette place soit fort recherchée »<sup>1</sup>.

96

1. *Documente*, suppl., III, p. 182.

100

105

110

115

120

125

130

135

140

145

150

155

160

165

170

175

180

185

190

195

200

205

210

215

220

225

230

235

240

245

250

255

260

265

270

275

280

## La culture grecque pendant l'époque phanariote

LES ÉCOLES GRECQUES DES PRINCIPAUTÉS. — L'enseignement du grec avait commencé dans les pays roumains, comme celui du slavon, par les moines qui s'étaient introduits dans les monastères. Cantémir nous dit que « Basile l'Albanais avait ouvert ses couvents aux religieux grecs, pour enseigner aux fils des boyards la langue et la science grecques »<sup>1</sup>. On rencontre plusieurs de ces maîtres privés de langue grecque, comme Jérémie Cacavela, le précepteur des enfants de Constantin Cantémir ; Nicolas Cheramevs, qui meurt à Jassy en 1672 ; Nicolas de Trébisonde, etc.<sup>2</sup> Même pour la fin de l'époque phanariote, Laurençon nous dit que « les maîtres de langue grecque se trouvaient en grand nombre dans les principautés, les boyards en ayant tous chez eux, pour enseigner dès le bas-âge, la langue grecque à leurs enfants »<sup>3</sup>. Et il faut observer que c'étaient précisément les maîtres privés, qui répandaient le plus la connaissance du grec, et que, sans leur enseignement, les cours plus élevés, faits en grec dans les écoles publiques, auraient peu profité à des élèves qui eussent ignoré cet idiome.

A côté des maîtres privés de langue grecque, nous rencontrons, dès avant l'époque phanariote, un enseignement public qui se faisait dans des écoles entretenues aux frais de l'Etat, c'est-à-dire du prince. Nous avons étudié ailleurs<sup>4</sup>, l'origine de ces écoles grecques dans les principautés, et il nous reste à exposer leur développement pendant l'époque phanariote.

1. *Descr. Moldaviae*, p. 133.

2. Plus haut, p. 172.

3. Laurençon, *Nouvelles observations*, p. 133.

4. Plus haut, p. 173.

Nicolas Mavrocordato, qui ouvre, par son règne en Moldavie, la domination du Phanar, ne manque pas de s'intéresser aussi à la diffusion de l'enseignement grec, ce qui rentrait parfaitement dans le système qu'il poursuivait, d'établir les bases de la domination des Grecs dans les principautés, sur la consolidation de leur élément. Il organisa, immédiatement après son arrivée en Moldavie, l'école princière grecque, avec deux professeurs : l'un pour la langue hellène, l'autre pour la langue moderne ; un troisième professeur devait enseigner le slavon, et un quatrième le roumain. Il fonde aussi une imprimerie, qu'il établit dans le couvent de Saint-Saba. Il confie cette école, ainsi que l'imprimerie qui en dépendait, aux soins du patriarche de Jérusalem, qui se trouvait à cette époque en Moldavie.

Mavrocordato trouva, paraît-il, l'école grecque fondée par Brancovano en Valachie assez bien organisée, puisque le panégyriste du prince grec ne parle de son activité en Valachie, que sous le rapport de l'organisation des hospices, sans mentionner celle des écoles ; ce qu'il n'eût pas manqué de faire, si Mavrocordato s'en était occupé <sup>1</sup>.

Les écoles grecques de Moldavie, tout comme celles de Valachie, eurent une vie très accidentée. Elles furent souvent négligées par les princes, soucieux seulement de leurs bourses, et même complètement supprimées, pendant les occupations militaires auxquelles les principautés furent continuellement exposées, dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle. Voilà pourquoi nous trouvons plusieurs princes qui s'occupent de les réorganiser. Ainsi, Grégoire Ghica, qui vint en Moldavie après Michel Racovitza, fut obligé de fonder pour ainsi dire à nouveau, l'école grecque de Jassy, tombée en complète décadence, pendant le règne de l'insatiable Racovitza. Une innovation importante fut apportée à l'organisation de l'école : les enfants des pauvres y furent aussi admis. Sous la dénomination de pauvres, il faut entendre les commerçants, les Grecs sans moyens, les mazili <sup>2</sup>, et non les paysans, qui ne pouvaient apprendre, dans les écoles élémentaires, que la langue roumaine, indispensable à la carrière de prêtre, pour les églises des villages <sup>3</sup>.

1. *Nicolai Mavrocordati laudatio* dans E. Legrand, *Généalogie des Mavrocordato de Constantinople*, Paris, 1886, p. 34 ; *Panégyrique de Mavrocordato*, *ibid.*, p. 85 ; Aesinte Uricarul, *Letopisete*, III, p. 179.

2. Vol. I, p. 444.

3. Alexandre Amiras et Neculai Mustea dans les *Letopisete*, III, p. 32 et 162.

Les Phanariotes eux-mêmes, étaient obligés de prendre soin de ces écoles roumaines, pour la formation des prêtres de villages ; car les Grecs ne voulant s'attacher qu'aux églises et aux monastères qui possédaient des richesses, les églises des villages auraient dû se fermer, faute de desservants, si les écoles roumaines élémentaires ne leur avaient fourni les prêtres roumains nécessaires. Voilà pourquoi nous trouvons Constantin Mavrocordato prenant des mesures très sévères, pour former des prêtres roumains ; infligeant des punitions à ceux d'entre eux qui ne savaient pas lire ; faisant enseigner le service à ceux qui ne le connaissaient pas assez bien <sup>1</sup>.

En Valachie, Constantin Mavrocordato introduit, à côté des cours de grec ancien et moderne, d'autres cours de turc et d'italien <sup>2</sup>, voulant, paraît-il, faire étudier toutes les langues nécessaires aux dragomans. Pour obliger ceux qui aspiraient aux fonctions, donc tous les boyards, à l'étude de la langue grecque, il décrète, par un chrysobulle de l'année 1745, que la connaissance de cette langue sera indispensable pour tous ceux qui voudront occuper un emploi public. Il envoie aussi, pendant son quatrième règne en Valachie, douze jeunes nobles à l'école grecque de Venise, pour se perfectionner dans la connaissance de cette langue <sup>3</sup>.

Malgré l'intérêt que les princes grecs portaient à leurs écoles, elles ne prospéraient pas beaucoup ; le prince Jean Callimaque ordonne, par un chrysobulle de l'année 1758, de rechercher les causes de cette décadence. Le métropolitain Jacob, et le grand maître de langue hellène, Kritias Kaïsi, sont chargés de l'enquête ; elle établit que la stagnation des études était due surtout à deux causes : premièrement, parce que la plupart des étudiants, dès qu'ils avaient appris à lire et à écrire le grec, abandonnaient l'école avant de terminer les cours ; secondement, parce que l'enseignement donné par les professeurs privés faisait concurrence aux écoles publiques. On proposa comme remède à cet état de choses, d'imposer aux élèves l'obligation de suivre les

Comp. le chrysobulle de Gr. Ghica pour les écoles, 1748, *Uricarul*, I, p. 58, et celui d'Alexandre Ipsilanti, 1776, aussi pour les écoles, dans Erbiceanu, *Cronicarii greci*, p. XVII.

1. Chrysobulle de 1734. C. Erbiceanu, *Istoria mitropoliei*, p. 43. Enache Cogalniceanu dans les *Letopisete*, III, p. 198.

2. Tunusli, *Istoria tarei Romanesti* (trad. du grec), Bucuresti, 1863, p. 188.

3. Le chrysobulle de 1745 publié par G. Missail dans le *Buletinul instructiunei publice*, 1864-66, p. 51 ; Généalogie des Cantacuzène, original, p. 138.



cours au complet, pendant les six années qu'ils duraient; ensuite, d'enjoindre aux maîtres privés de ne donner des leçons, rien que dans les maisons où ils étaient engagés, sans avoir la permission de tenir école avec d'autres élèves. Les cours de l'école publique se dégarnissaient d'étudiants dans les classes supérieures, tandis qu'au contraire, ils abondaient dans les classes inférieures <sup>1</sup>.

L'occupation russe de 1768 à 1774, désorganisa complètement les écoles grecques <sup>2</sup>; elles durent être reconstituées par Grégoire Ghica et par Alexandre Ipsilanti, en 1774. Grégoire Ghica, pour donner plus de stabilité aux écoles, les place sous la surveillance d'une autorité, spécialement créée par lui, l'*Epitropie* (la tutelle) *des écoles* <sup>3</sup>. Ce prince répand aussi l'enseignement du grec dans les districts, où jusqu'alors, il n'y avait eu que des écoles roumaines : à Botoschani et à Galatz. Il prend pourtant soin de l'école des prêtres roumains de Jassy, qui fonctionnait près de l'église Saint-Nicolas de cette ville <sup>4</sup>.

En Valachie, l'école grecque est relevée de ses ruines et rétablie sur des bases plus solides, par le prince réformateur, Alexandre Ipsilanti, qui dispose sa réorganisation par un chrysobulle de l'année 1776 <sup>5</sup>.

Vers la fin de l'époque phanariote, des écoles roumaines supérieures furent fondées, par les princes grecs eux-mêmes, dans les pays roumains. Le caractère de ces écoles, ainsi que les motifs de leur création seront étudiés plus loin, lorsque nous nous occuperons de la culture roumaine pendant l'époque phanariote.

ENSEIGNEMENT GREC. — Si l'on jugeait de cet enseignement, d'après les livres qui ont été retrouvés dans les bibliothèques laissées par l'époque phanariote, il faudrait convenir qu'il s'étendait sur presque toutes les branches des connaissances humaines, cultivées pendant le xviii<sup>e</sup> siècle. Plusieurs professeurs des écoles de Jassy et de Bucarest, étaient d'ailleurs des gens d'une instruction solide, acquise par eux dans les écoles de l'Italie : à Padoue, à Venise et à Rome; et il n'est pas étonnant que l'on ait retrouvé

1. Chrysobulle de Jean Callimaque de 1758 dans l'*Uricarul*, I, p. 64.

2. Voir plusieurs actes par lesquels les généraux russes répondent au métropolitain, qu'ils ne veulent pas s'occuper des écoles, dans l'*Arhiva romaneasca* de M. Cogalniceanu, I, p. 231-236.

3. Voir son intéressant chrysobulle dans l'*Uricarul*, I, p. 71.

4. Chrysobulle de 1776 dans l'*Uricarul*, VII, p. 52.

5. Reproduit d'après Athanase Comnène Ipsilanti, τὰ μετὰ τὴν ἄλωσιν, par Const. Erbiceanu, *Cronicarii greci*, p. XVII.

des collections de livres qui se rapportent à toutes les branches des connaissances du temps.

Ces livres traitent d'abord de l'enseignement des langues, et notamment du grec ancien et moderne, du latin, du français et quelquefois de l'italien. Cette étude des langues était complétée par celle de la rhétorique et de la philosophie, dont on a retrouvé des manuels de métaphysique, de logique, de psychologie, ou plutôt de l'étude de l'âme, d'après Aristote ; de morale et d'histoire de la philosophie. Pour les sciences, on rencontre des traités de mathématiques : l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie et les logarithmes ; puis de géographie, entre autres celle des pays roumains ; de physique et d'éléments de la médecine. Très nombreux, sont les écrits théologiques.

Si nous soumettons pourtant l'enseignement grec à un examen plus approfondi, nous verrons que toutes ces matières étaient loin de former les études régulières de ces écoles ; que celles-ci se bornaient, au contraire, à l'enseignement de la langue grecque, et notamment du grec moderne, l'ancien n'étant que très rarement étudié à fond, par quelques élèves particulièrement doués.

Il est en effet reconnu que, pendant tout le moyen-âge, ainsi que pendant une bonne partie de l'époque moderne, les Grecs ne se sont pas occupés d'autre chose, si ce n'est de l'étude de leur langue, s'efforçant, de toutes les manières, de s'approprier leur ancien idiome, archaisant le dialecte qu'ils parlaient, jusqu'à le rendre incompréhensible, et que, de nos jours même, ils poursuivent le rêve de ressembler, au moins par le langage, à leurs grands ancêtres.

Les subtilités, les distinctions, les finesses grammaticales de la langue hellène, ont été pour ainsi dire épuisées par les légions de grammairiens que produisit la civilisation néo-grecque. On trouve, parmi les traités des auteurs modernes, des grammaires qui ne comptent pas moins de quatre gros volumes, puis des commentaires sur ces grammaires particulièrement célèbres<sup>1</sup>. Un auteur s'amuse à écrire un gros in-folio de plus de 500 pages

1. Raicevich, p. 212, remarque que l'un des professeurs de son temps en Valachie, avait eu le talent d'écrire un volume *in-quarto*, comme commentaire à la quatrième partie de la grammaire grecque de Théodore Gazi, et ce volume a été retrouvé. Xénopol et Erbiceanu, *Serbarea scolara de la Jasi*, Acte si Documente, Jasi, 1883, p. 357.

sur l'emploi de la particule  $\tau$ <sup>1</sup>, et ainsi de suite. Tous les pédagogues grecs, qui ont exposé les principes de leur enseignement, ne s'occupent que de la manière d'enseigner le grec ancien, bien entendu. Ainsi, Alexandre Mavrocordato recommande à la jeunesse, de tourner ses regards vers les bons orateurs, les historiens distingués ; de s'imprégner des idées, des textes originaux et des exemples de vertu sublime et héroïque qu'ont donnés les anciens ; de puiser, à ces sources sacrées, le beau et le vrai ; de préférer, pour rendre les idées qu'ils lui inspirent, le grec ancien à un jargon local. Il engage les élèves à perfectionner leur diction ; leur conseille, pour y arriver, de bien choisir leurs termes, de bien construire et de bien lier les phrases ; enfin, d'apporter dans le langage, l'harmonie et la grâce, en même temps que la correction<sup>2</sup>. Et ainsi de suite, des pages entières de préceptes, qui ne visent à autre chose qu'au perfectionnement de l'instrument de la pensée, la langue, sans s'occuper nullement des idées, qui devaient être exprimées par ce moyen. Alexandre Helladios énumère les matières suivantes, comme sujets d'étude, dans les écoles grecques de l'orient antérieures à notre siècle, et entre autres dans celles de Jassy et de Bucarest : les huit parties de la grammaire de Lascaris ; l'explication des trois premiers discours d'Isocrate, dont les élèves extrayaient des phrases et des sentences ; la *Batrochomyomachie* d'Homère ; les fables d'Esopé ; le panégyrique d'Isocrate ; le discours de saint Basile aux jeunes gens, et les deux sermons de Grégoire de Nazianze contre l'empereur Julien.

Les élèves, familiarisés avec la rhétorique, passent à l'explication des lettres de Synesios, de saint Basile, de Grégoire de Nazianzé, de Phallaris et autres. Après avoir acquis, par ces exercices, une certaine dextérité dans la langue grecque, on passe à l'étude d'Aristophane, de Sophocle, d'Euripide, de Pindare, de Théocrite, et on commence à faire des vers à leur imitation. Toutes ces études sont terminées dans l'intervalle de six années ; on entreprend ensuite celle de la logique d'Aristote, d'après l'un des nombreux commentaires dont les Grecs l'ont enrichie. « A ces études, vient s'ajouter celle de l'arithmétique de Nicomaque Gerasini ; mais les études mathématiques laissaient beaucoup à désirer ; car, en dehors d'Euclide et d'Archimède,

1. Περὶ τῶν πρὸς  $\tau$ . Xénopol et Erbiceanu, *Serbarca*, p. 357.

2. Reproduit par G. Chassiotis, *L'instruction publique chez les Grecs*, Paris, 1881, p. 92.

on ne connaissait pas d'autres auteurs, et ceux-là même étaient rarement étudiés. Il en était de même de la physique. Quant aux études médicales, on les ignorait presque complètement. D'autant plus soignées, étaient les études théologiques » <sup>1</sup>.

Un troisième auteur, qui s'est occupé de l'enseignement, G. Constantin, dit qu'en 1757, on enseignait dans les collèges de la Grèce, des extraits des auteurs grecs, des orateurs, des poètes, des historiens, des œuvres des Saints-Pères, qui conduisent à la connaissance de la grammaire, de la rhétorique et de la poétique ; dans les cours de philosophie, on étudie et on enseigne généralement les ouvrages d'Aristote, de Corydalée et d'Alexandre Mavrocordato ; on voit *en partie* Aphrodisios, Simplicie, Philopone et Thémiste, pour les mathématiques ; on enseigne la théologie de Jean Damascénos, de Coresios et les ouvrages des Saints-Pères de l'Eglise grecque <sup>2</sup>.

L'étude de la langue grecque, tournée et retournée en tous sens, avec toutes ses finesses, ses subtilités grammaticales, très nombreuses comme on le sait, formait le principal et presque l'unique objet des études, dans les collèges grecs. La philosophie s'y enseignait à la manière scolastique. Quant aux mathématiques, à la physique, à la géographie et à la médecine, elles n'étaient exposées qu'incidentellement, et il ne faut pas se faire une trop grande idée des progrès des élèves dans ces branches des connaissances humaines.

Aussi Raicevitch n'exagère nullement les choses, lorsqu'il dit que « les docteurs modernes grecs sont en général très ignorants, ils ne s'occupent, toute leur vie, que d'arguties grammaticales, sans aucun vernis de science, de beau ou de goût » <sup>3</sup>.

L'étude du grec, comme langue étrangère, devait être particulièrement difficile pour les Roumains. Voilà pourquoi, malgré les répétiteurs de grec, que les boyards tenaient dans leurs maisons, le métropolitain Jacob Stamate dit, dans son rapport sur l'enseignement de son temps (1792-1803), que « jusqu'à présent, on enseigne dans nos écoles, seulement des mots et des règles, et on surcharge la mémoire des élèves, en leur imposant de les apprendre par cœur, comme des perroquets, sans s'inquiéter si elles sont comprises ou non. Aussi voit-on

1. Helladius, *Status praeus ecclesiae graecae*, 1714, livre IV.

2. Reproduit par Chassiotis, p. 97.

3. Raicevich, p. 242.

des étudiants passer dix à douze ans et vieillir dans l'étude de la grammaire <sup>1</sup> ».

Constantin Mavrocordato, voyant le peu de progrès que les élèves faisaient dans l'étude du grec, fait composer une grammaire plus abrégée, par son médecin, Constantin Caraïon. Le prince grec, pensant, avec assez de justesse, que les élèves roumains saisiraient plus facilement les règles de la langue grecque, s'ils connaissaient celles du roumain, charge un Roumain de Brachov, Eustache Brachovanou, de rédiger une grammaire roumaine; premier essai de cette nature, que l'auteur termine en 1756. Mais Constantin Mavrocordato ayant été destitué peu de temps après, en 1758, il n'est donné aucune suite à son entreprise, et la grammaire de Braschovanou n'est pas même imprimée <sup>2</sup>.

Quoique l'occupation si assidue avec la langue et la grammaire ait eu pour but l'appropriation de la langue ancienne, bien peu nombreux étaient ceux qui parvenaient à la posséder. La plupart des élèves avaient autre chose à faire dans la vie, que de s'occuper à faire des poésies, dans le genre des épigrammes grecques, ou des discours comme ceux d'Isocrate. Voilà pourquoi nous avons vu la plupart des étudiants quitter les cours, avant d'arriver à ces études, aussi ardues qu'inutiles. Et même, ceux qui avaient la patience et les moyens de le faire, n'y pensaient plus, une fois l'école quittée. Le profit le plus clair de l'enseignement grec, était la connaissance pleine et entière de l'idiome moderne, qui était la langue de proposition des cours et celle que l'on entendait partout dans la société. Les langues étrangères, même, étaient très peu assimilées. Carra nous dit, en effet, que les jeunes seigneurs destinés aux emplois, soit à la cour du hospodar, soit dans les provinces, se donnent quelque peine pour apprendre le turc, le latin, le français et l'italien; mais très peu possèdent passablement les langues étrangères; tandis que le grec vulgaire est la langue la plus appréciée des princes et des gouverneurs des districts. Recordon ajoute que, dans les études des jeunes garçons, on se bornait à leur inculquer, de huit à vingt ans, le grec moderne et quelques notions de l'ancien, du français, de la géographie et de l'arithmétique; les femmes avaient, pour toute instruction, quelque teinture de grec moderne <sup>3</sup>.

1. Rapport du métropolitain Jacob (1792-1803), sans date, dans l'*Uricarul*, III, p. 45.

2. Voir Xénopol et Erbiceanu, *Serbarea scolara*, p. 251.

3. Carra, *Histoire*, p. 187 et 196; Recordon, *Lettres sur la Valachie*, p. 108 et 112.

Par exception, on rencontre des Roumains possédant à fond la langue hellène, surtout vers la fin de l'époque phanariote, où les études grecques s'étaient perfectionnées ; mais la preuve la plus évidente, que l'enseignement grec n'avait d'autre objet que la connaissance de la langue, et que les sciences surtout, étaient complètement négligées, ressort du manque absolu de personnes connaissant les mathématiques, pendant l'époque phanariote. Quoiqu'on ait trouvé dans les bibliothèques de ce temps, des traités de toutes les parties des mathématiques élémentaires, on ne rencontre pas un seul individu, qui ait possédé la science de l'arpentage ; les princes grecs sont forcés de charger deux Roumains, de fonder deux écoles roumaines, une à Jassy (1813), et l'autre à Bucarest (1816), pour y enseigner cette science, si nécessaire à un pays, où la propriété foncière et son exploitation constituaient la seule richesse. Ce manque de culture scientifique a été remarqué par les voyageurs du temps. Ainsi, un certain Christophe-Guillaume Lüdecke, qui s'arrête en 1764, dans un monastère de la Moldavie, et y passe quelques jours, nous raconte que « le soir, après le souper, la conversation étant tombée à un certain moment sur la poésie, il dit aux moines que l'Angleterre comptait des poètes de grande valeur ; cette assertion fit beaucoup rire les moines, qui ripostèrent que la langue anglaise était tellement dure, qu'elle ne pouvait servir d'organe à la poésie. Ils parlaient le grec, le latin et l'italien et ils lui demandèrent si Londres était en Angleterre ou l'Angleterre dans Londres, sans s'étonner nullement de leur ignorance à ce sujet »<sup>1</sup>. Quoique cet étranger ait rencontré, dans ces moines, de bons élèves de l'Académie de Jassy, qui étaient capables d'apprécier les beautés de la poésie, et qui parlaient couramment le grec, le latin et l'italien, nous voyons combien ils étaient arriérés dans leurs connaissances géographiques.

EFFETS DE LA CULTURE GRECQUE SUR LES PAYS ROUMAINS. — La culture grecque, consacrée par l'enseignement, par l'Eglise et par la mode, devait acquérir rapidement la prépondérance dans le sein de la société roumaine. La classe supérieure, pénétrée de tous côtés par l'élément grec, commence à imiter en tout

1. Christoph-Wilhelm Lüdecke, *Rückreise zu Land von Constantinopel durch Romanien, Bulgarien, Wallachey, Moldau, nach England im Jahre 1764*, annexés au deuxième volume de l'écrit du même auteur, *Beschreibung des türkischen Reichs*. Leipzig, 1780, p. 213.

sa manière d'être, à prendre ses habitudes, ses mœurs et à parler sa langue. Si la culture grecque avait déjà frayé son chemin dans les pays roumains, même avant l'époque phanariote, combien de terrain ne devait-elle pas gagner, maintenant que toutes les forces vives du peuple étaient sous la dépendance de l'élément grec !

Le grécisme était plus profondément enraciné en Valachie qu'en Moldavie. Aussi rencontre-t-on, dans la province méridionale, des dignitaires ecclésiastiques grecs, presque dès l'origine de sa constitution, tandis que la Moldavie conserva, de tout temps, avant l'époque phanariote, son clergé national. A l'avènement de Mathieu Bassarabe et de Basile-le-Loup, la Moldavie ne comptait que quatre à cinq couvents dédiés aux lieux saints, tandis que la Valachie en comptait au moins trente. L'organisation systématique de l'enseignement grec s'opérait déjà en Valachie sous des princes roumains, Scherban Cantacuzène, et plus encore sous Constantin Brancovano ; en Moldavie, elle attendit l'arrivée du premier Phanariote, Nicolas Mavrocordato, pour pousser de plus profondes racines.

Aussi la civilisation grecque eut-elle une influence bien plus puissante en Valachie qu'en Moldavie ; cela ressort surtout de l'histoire des églises de ces deux pays, pendant la domination des Grecs du Phanar.

Le métropolitain valaque, Théodose (1659 - 1669), d'origine roumaine, osa pour la première fois, écarter tout à fait le slavonisme du service religieux, en faisant réciter, en roumain, même les prières d'usage à la consécration des évêques, pour lesquelles, jusqu'à lui, la langue slave avait été maintenue. Mais le successeur de Théodose, le métropolitain grec Dionise, fait réciter ces mêmes prières en grec. Antim d'Ivir, quoique d'origine étrangère (circassienne), se roumanisa bientôt complètement et fit réciter les prières de la consécration en roumain, d'après une nouvelle traduction faite par lui-même. Il en est de même sous les métropolitains roumains, Mitrofan (1716-1720), Daniel (1720-1732) et Etienne (1732-1734) ; mais sous le Grec Neofite, elles sont de nouveau récitées en grec. A partir de ce dernier, l'Eglise valaque se grécise toujours davantage dans sa sphère supérieure, de sorte que, vers la fin de l'époque phanariote, elle ne semble plus être une Eglise roumaine, mais bien une véritable succursale de l'Eglise grecque de Constantinople <sup>1</sup>.

1. Pour ces faits intéressants, voir un grand nombre de documents, dans la

L'église moldave est loin de tomber aussi complètement, sous la domination de l'élément grec. Deux fois seulement, dans le cours de son histoire, des métropolitains grecs occupent le siège archiépiscopal. Après la guerre entre les Turcs, d'une part, les Russes et les Autrichiens, de l'autre, terminée en 1739 par la paix de Belgrade, le métropolitain moldave, Antoine, s'étant retiré avec les Russes, les Moldaves crurent prudent d'élever un Grec, Nicéphore, à cette dignité, pour couvrir la trahison d'Antoine. Mais le Grec fut promu à l'archevêché, sous la condition expresse qu'à sa mort, le siège reviendrait à un Roumain. Nicéphore voulut pourtant avoir pour successeur un autre Grec, mais le concile moldave s'y opposa avec énergie, et par une décision prise en l'an 1752, imposa à Nicéphore le respect de la condition sous laquelle il avait été élu.

En 1758, sous le règne de Jean Calimaque, un second métropolitain, quoique d'origine roumaine, mais complètement grécisé, occupe le siège archiépiscopal. C'était le frère du prince, l'ex-métropolitain de Thessalonique, Gabriel. Parmi les évêques moldaves, nous rencontrons aussi un Grec, qui occupe, le siège de Roman pendant sept mois seulement, en 1786. Il est intéressant de connaître la manière dont ce prélat parvint à l'épiscopat. Ce moine grec, du nom de Jacob, était égoumène du monastère de Barnowsky à Jassy. A la mort de Gabriel Calimaque, poussé par le patriarche de Constantinople, il voulut monter sur le siège métropolitain ; mais ne pouvant y parvenir, à cause de la puissante opposition du clergé, il se rabattit sur l'évêché de Roman, qu'il obtint surtout par l'aide du prince de Moldavie, Alexandre Mavrocordato. Celui-ci avait pris à ce moine, aveuglé par l'appât du gain, 50,000 piastres, pour lui faire avoir cette place. En outre, Jacob avait dû faire pour 7,000 piastres de cadeaux à la princesse Soltane, épouse de Mavrocordato, plus une bague en émeraude de 1000 piastres et une fleur en diamants. Il avait dû donner aussi, 2000 piastres au spatar Caragea, 2000 au portar Nicodim, et d'autres pourboires plus petits à tous ceux d'entre les employés qui lui avaient été utiles. Or, le revenu annuel de l'évêché ne s'élevait pas à plus de 7,500 piastres. On comprend donc les moyens auxquels le moine devait recourir, pour récupérer ce qu'il avait déboursé. La mort sauva heureusement ses ouailles



de la perspective qui les attendait. Quelle admirable reproduction, en miniature, de ce qui se passait à Constantinople, pour la distribution des principautés roumaines !

22 Quoique l'Eglise moldave eût été soustraite, en majeure partie, à l'influence directe du clergé grec, elle n'en tomba pas moins sous celle de l'esprit général du temps. La langue grecque se rencontre souvent, à côté du roumain, dans les actes de consécration des dignitaires ecclésiastiques. Que l'Eglise moldave ait pourtant gardé une certaine indépendance, vis-à-vis de l'Eglise grecque, cela se voit par un acte curieux, dans lequel un moine roumain, acceptant le titre d'égomène d'un monastère dédié, est obligé de renoncer au droit d'être élu évêque du pays <sup>1</sup>.

10 Quant aux boyards des deux pays, ils connaissaient presque tous le grec. Parmi les boyards valaques, nous citerons, seulement comme exemple, l'entière famille de Vacarescou, Grégoire Brancovano, Grégoire Balcanou, Constantin Cimpineanou, Radou Golescou et ses fils Nicolas, Georges et Constantin, Charles Gradischteanou et son frère Scherban, Georges Hotineanou. Parmi les moldaves, on peut énumérer entre tous : Nicolas Canta et Enache Cogalnitschanou, les chroniqueurs, le juriconsulte Andronake Donitsch, Elie Rossetti, Constantin Racovitza, Georges Pascheanou, Jordake Balche, etc.

20 Plusieurs boyards s'occupaient même de littérature grecque. Ils traduisaient en grec les drames de Voltaire et d'Alfieri et leurs enfants les jouaient sur des scènes d'amateurs. Ces divertissements avaient été introduits dans la société de Bucarest, d'abord par la princesse Ralou Caragea, qui avait envoyé le professeur grec Aristias à Paris, pour y apprendre l'art dramatique chez le célèbre Talma. La haute société ne parlait que le grec dans les salons. C'étaient surtout les femmes qui maintenaient cette mode. Aussi, le prince de Ligne trompé par le langage des dames moldaves, les prend-il pour des Grecques, disant qu'elles méprisaient l'idiôme de leurs maris <sup>2</sup>. L'affaiblissement du sentiment national était allé si loin, que le métropolitain, Jacob Stamate, dans son rapport sur l'enseignement, s'étonnait de ce que, dans les autres pays, quoique le grec fût une langue étrangère, on l'apprit aussi complètement, tandis qu'en Moldavie,

1. Cet acte et d'autres encore dans le *Registre de la métropole de Jassy*, inédit.

2. Lettre du prince de Ligne au comte de Ségur, 1<sup>er</sup> déc. 1788, *Documente*, suppl., III, p. 77. Plus haut, p. 326.

sa connaissance était très difficile à acquérir<sup>1</sup>. Pour le métropolitain Jacob, la langue grecque n'était donc pas étrangère aux Moldaves !

Mais cette culture grecque, malgré sa diffusion si étendue dans les deux pays roumains, devait rester stérile. En effet, à part quelques exceptions, qui pénétraient plus profondément dans le classicisme, élevant ainsi le niveau de leur intelligence, la plupart ne retiraient de leurs études grecques, que la connaissance du grec moderne, langue tout aussi pauvre en idées que l'avait été le slavonisme, et comprimant, comme lui, l'essor de la civilisation. Voilà pourquoi la culture grecque ne laissa après elle aucune influence civilisatrice. En Occident, lorsque la langue latine fut remplacée par les idiomes nationaux, l'organe de la pensée, seul, fut changé, pendant que les idées qu'il avait exprimées, revêtirent une autre forme d'expression. Les études faites dans les universités latines, furent poursuivies dans les langues anglaise, française ou italienne. Nous verrons que, dans les pays roumains, lorsque la révolution balaya le régime phanariote, les pays durent reprendre leur culture à l'a b c. Les premières écoles qui remplacèrent les Académies de Bucarest et de Jassy, furent les écoles élémentaires.

L'influence de la culture phanariote eut pourtant un côté excellent, qui produisit les meilleurs résultats pour le peuple roumain. Elle poussa l'esprit de ce peuple vers la civilisation française. C'est ce point curieux que nous voulons étudier.

CONTACT DES ROUMAINS AVEC LA FRANCE. — L'origine de l'influence française, en Moldavie et en Valachie, est due à un verset du Koran. Ce fait, si paradoxal en apparence, s'explique pourtant très facilement. Nous avons déjà observé que la loi de Mahomet, empêchait les Turcs d'employer d'autres langues que celles parlées par les peuples qui la reconnaissaient<sup>2</sup>. De là, la nécessité de se servir d'interprètes, aussitôt que les relations avec les puissances de l'Europe devinrent l'objet de négociations diplomatiques et cessèrent d'être le résultat de la force brutale. Ces interprètes étaient pris par les Turcs parmi les Grecs de leur capitale, c'est-à-dire parmi les Phanariotes. Après Panaite Nicousia, qui, le premier, reçut le titre de grand drago-

1. *Uricarul*, III, p. 15.

2. Plus haut, p. 314.

man, ce poste fut occupé par Alexandre Mavrocordato, puis par la longue série des Phanariotes, que nous avons vus occuper les trônes roumains. Tous les dragomans recevaient ces trônes, comme récompense de leurs services.

Le poste de dragoman imposait à ceux qui aspiraient à l'occuper l'obligation de s'approprier la langue diplomatique. Tant que l'italien remplit ce rôle, les Grecs qui se préparaient pour ces fonctions, étudiaient la langue italienne, en dehors des langues orientales. Ainsi, Nicolas Mavrocordato comptait, parmi ses nombreuses connaissances, celle de cette langue. Grégoire Ghica, qui remplace Mavrocordato dans le dragomanat, en outre des langues occidentales qu'il possédait, parlait surtout l'italien, dont il se servait dans sa correspondance<sup>1</sup>. Pendant la prédominance de l'italien dans les relations diplomatiques, nous voyons tous les professeurs grecs se diriger sur l'Italie, pour y faire leurs études. C'est ainsi qu'avaient fait Alexandre, Nicolas et Constantin Mavrocordato. Il en est de même de Siméon Cavasilas, qui étudie à Padoue ; de Théophile Corydalée, à Rome et à Pise ; de Léon Altaliota, Elias Miniatis, Vincentios Damados, Nicéphore Théotokis, Triphon de Mezovo, Sévastos Leontiadis, qui étudièrent tous à l'université de Padoue<sup>2</sup>.

Vers le commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, la langue française se substitua peu à peu à l'italienne, dans la diplomatie, et les dragomans furent obligés de concentrer leurs efforts sur l'étude de ce nouvel organe de transmission des pensées. Si Alexandre et Nicolas Mavrocordato avaient appris le français, plutôt par désir de s'instruire, le fils de Nicolas, Constantin, l'applique déjà aux affaires politiques<sup>3</sup>. Les dragomans de cette même époque (1730-1750), Alexandre Ghica et Jean Callimaque, connaissent le français et l'emploient dans leurs négociations. A partir de cette date, tous les dragomans, et avec eux tous les princes des pays roumains, parlent cette langue<sup>4</sup>. Aussi se servent-

1. Lettre de Grégoire Ghica à Nepluceff, en italien, *Documente*, suppl., I, p. 326.

2. Chassiotis, l. c., p. 33, 40, 54, 57, 76, 77.

3. Const. Mavrocordato au cardinal Fleury, 30 août 1740, écrite en français très probablement par lui-même, *Documente*, suppl., I, p. 357. Une seconde par laquelle il le remercie pour l'envoi du catalogue de la bibliothèque nationale, *ibid.*, p. 363.

4. Pour les princes phanariotes suivants, ex-dragomans, nous possédons des preuves de leur connaissance du français : Constantin Ipsilanti, *Documente*, suppl., II, p. 281 ; Const. Mourouzi, Michel Soutzou, *idem*, p. 112 ; Alexandre Mavrocordato, prince de Moldavie, 1783-1785, Γοσδας, Βῆσι παραλλήλοι, VI, p. 185 ; Jean Caragea et Alexandre Soutzou correspondent en français avec le chevalier de Gentz, *Dépêches inédites*, vol. I ; Démètre Mourouzi, *Documente*, suppl., II, p. 388 ; Alexandre Mourouzi, Adam Reale, *Voyage*, p. 18 ; Grégoire Callimaque, Boscovich, *Giornale*, p. 237.

ils habituellement de secrétaires français. En 1761, le prince de Moldavie, Grégoire Callimaque, a pour secrétaire un Français, dont le nom ne s'est pas conservé. Sous Grégoire Ghica, nous trouvons dans le même pays, comme secrétaire, le Français *de la Roche*. Sous Grégoire Callimaque, il est remplacé par le sieur *Nagny*, qui a comme aide un Provençal, nommé *Simian*. En 1782, sous Nicolas Caragea, nous rencontrons de la Roche en Valachie, et comme second secrétaire, *Tissandier*. Alexandre Mavrocordato Firarioul, a en Moldavie comme secrétaire, *Durosoy*; *Martinot*, appelé d'abord comme professeur de mathématiques, par le prince Callimaque, est employé plus tard comme secrétaire par Alexandre Ipsilanti, dans son dragomanat (1796-1797). Constantin Ipsilanti, prince de Valachie, quoique l'ami des Russes et l'ennemi de la France, n'en a pas moins pour secrétaire un aventurier français, ou italien francisé, qui se donnait le titre de *Gaspari, comte de Belleval*, et qui arriva plus tard à être ministre des affaires étrangères. Les Grecs qui entouraient le prince étaient même choisis, de préférence, parmi ceux qui connaissaient le français <sup>1</sup>.

Conformément à ce changement dans la langue diplomatique, nous voyons les professeurs grecs diriger leurs études vers le français. Ainsi, Georges de Byzance traduit, en 1750, les causes de la grandeur et de la décadence des Romains, de Montesquieu; Dorothee de Chios, directeur du collège de Constantinople, avait fait ses études en France; Joseph Misiodax, professeur à Jassy, traduit, en 1765, l'arithmétique de Lacaille; et en 1780, Jonas Spermiotis, professeur à Ambelachia, traduit l'algèbre du même auteur. Athanase Psalidas, professeur à Janina, vers 1755, parlait le français; et vers la même époque, les frères Zossima font une donation au collège de la même ville, dans le but de payer un professeur de français. En 1782, le célèbre éditeur des ouvrages anciens, Adamantius Coray, s'établit à Paris, pour s'y dévouer à l'œuvre de sa vie, l'édition des classiques grecs anciens. En 1815, Jules David est nommé professeur au collège de Chios <sup>2</sup>.

Les princes phanariotes, qui avaient été dragomans et préparaient leurs enfants pour l'occupation de ce même poste, qui devait leur ouvrir l'accès aux trônes roumains, avaient toujours dans leur maison des professeurs de langue française. Jenake

1. *Documente*, suppl., I, p. 725, 734, 754, 774, 872; II, p. 14, 17, 49, 134, 177, 271, 274, 277, 371.

2. Chassiotis, p. 39, 41, 48, 51, 63, 100.

Vacarescou dit que « les fils d'Alexandre Ipsilanti, prince de Valachie (1774-1782), avaient des professeurs européens de langue française, gens dignes d'éloges et possédant beaucoup de connaissances »<sup>1</sup>. Vers la même époque, nous rencontrons en Moldavie, à la cour de Mourouzi, le professeur *Cléméron* ; *Martinot*, qui servait d'instituteur aux enfants de Callimaque, donnait aussi des leçons aux enfants du logothète Moscou. Il réclame à ce dernier 924 piastres, qui lui étaient restées dues, pour leçons et fournitures de livres. Un émigré français, le prétendu marquis de *Beupoil de Sainte-Aulaire*, avait cherché un refuge à la cour d'Ipsilanti, où de Belleval remplissait les fonctions de ministre des affaires étrangères. Ces deux personnages, foncièrement ennemis de Napoléon, inventaient toutes sortes de mensonges sur son compte, pour plaire aux Russes et à leur agent, Constantin Ipsilanti. Ils étaient enchantés de pouvoir se donner librement les titres, assurément usurpés l'un et l'autre, de Monsieur le comte, Monsieur le marquis, « qu'ils ne manquaient pas de placer au commencement, au milieu et à la fin de toutes leurs phrases »<sup>2</sup> fait remarquer le consul français de Bucarest. En 1794, nous trouvons à Jassy, *Jacques Ledoux*, donnant des leçons de français, avant d'arriver à être consul de France ; en 1796, deux frères *Trécourt*, sont professeurs dans la même ville. Les émigrés français trouvaient toujours de l'occupation à Jassy et à Bucarest. Dans cette dernière ville, nous voyons vers la fin de l'époque phanariote, les professeurs de français *Laurençon*, *Recordon*, *Colson*, *Mondoville*, dont plusieurs ont laissé des mémoires précieux sur l'état des pays roumains à cette époque. Ces professeurs faisaient d'excellentes affaires ; quelques-uns d'entre eux gagnaient jusqu'à 400 piastres (à peu près 3000 francs) par mois, comme par exemple Cado de Lille, vers 1796<sup>3</sup>.

Les boyards, à l'imitation des princes, avaient aussi chez eux des précepteurs français. Quelques-uns d'entre eux se servaient de Grecs, d'Allemands ou de gens d'autres nationalités, qui donnaient aussi, comme ils le pouvaient, des leçons de français. Laurençon reproche à ces parents irréfléchis, « de préférer à un Français qui connaît sa langue, un Grec, un Italien ou un

1. *Istoria imparatiei otomane*, dans Papiu, *Tesaur*, II, p. 287. Com. Γοῦδαζ, Βῆσι παραλλοι, I, p. 125.

2. Sainte-Luce au général Brune, *Documente*, suppl., II, p. 296.

3. *Documente*, suppl., II, p. 98, 219, 250, 265, 273, 296 ; Cado de Lille aux aff. étrangères, 20 août 1796, *idem*, III, p. 437.

Allemand, qui gâte, plutôt qu'il n'enseigne la langue aux enfants <sup>1</sup> ». Cette étude assez sérieuse du français, fit que cette langue commença à être parlée dans la société, et que les livres français, attrayants par leurs idées, trouvaient des lecteurs parmi les boyards roumains. Carra nous dit que de son temps (1775-1777), « on parlait aussi l'italien et le français, en dehors du Grec ; que les œuvres de Voltaire se trouvaient entre les mains de quelques jeunes boyards, et que le patriarche de Constantinople avait menacé de ses foudres, quiconque lirait le philosophe français <sup>2</sup>. Un journal, le *Spectateur du Nord*, dans un de ses numéros du mois de décembre 1801, dit que : « pendant que la France devenait barbare, il y avait des pays barbares qui devenaient français. La cour de Bucarest joue à tous les jeux d'esprit, en langue française, et le Gospodar lui-même (Michel Soutzo), élevé par un Français, ami des Français, parlant leur langue presque aussi bien qu'eux, entouré d'une demi-douzaine de dignitaires pris dans cette nation, des expatriés dont il a fait sa société intime, leur donne l'exemple du mélange de la réflexion et de la morale, dans les jeux les plus enfantins <sup>3</sup> ». C'est pour ce prince, qui avait appuyé les intérêts de la France pendant qu'il était dragoman, que l'agent français des principautés, Constantin Stamaty, demande au ministre des affaires étrangères Lebrun, qu'on lui envoie comme don, un exemplaire de l'Encyclopédie <sup>4</sup>. Un autre exemplaire du même ouvrage est apporté par le prince Ipsilanti <sup>5</sup>.

Raicevitch nous dit que, du temps où il était consul autrichien dans les principautés (fin du XVIII<sup>e</sup> siècle), la langue française était en grande vogue, et qu'il y avait même des femmes qui la parlaient ». Recordon ajoute que les femmes qui se piquaient d'avoir quelque éducation, parlaient aussi un peu le français <sup>6</sup>. Le voyageur Kosmaly, qui passa en 1821 par Jassy, y trouva, dans l'appartement d'une grande dame, un exemplaire de Corinne de M<sup>me</sup> de Staël. L'ouvrant par hasard, il vit quelques notes tracées au crayon en marge, qui reproduisaient les impressions que la maîtresse de la maison avait consignées, en lisant le roman. Oswald était partout poursuivi par les épithètes de

1. Laurençon, p. 35.

2. Carra, p. 197.

3. Cité par Engel, *Geschichte der Valachey*, p. 320.

4. Rapport de Stamaty de janvier, 1795. *Documente*, suppl., II, p. 113.

5. Ruffin à Talleyrand, 11 nov. 1802, *idem*, II, p. 245.

6. Raicevich, p. 21 ; Recordon, p. 112.

ζῶον (animal), ou γαϊδαρὸς (âne), et à l'endroit où Oswald répondait au prince de Castelforte, *qu'il le trouverait donc bien coupable d'avoir trahi Corinne*, la lectrice n'avait pu contenir son indignation, et un puissant γαϊδαρὸς κερκοειδής (âne cornu), rappelait à Oswald la lâcheté de sa conduite. Kosmali voulait justement engager avec la dame, une intéressante conversation au sujet de Corinne, lorsque son mari parut, accompagné d'un autre boyard. La dame dut se taire aussitôt, car il n'était pas de la dignité du mari, d'entendre discourir son épouse. Les boyards quittèrent leur pantoufles et se placèrent à la turque sur le divan <sup>1</sup>. Un autre voyageur trouve à Botosehani, chez un boyard, une bibliothèque entière de romans, sans aucun doute français <sup>2</sup>. Si nous ajoutons à la connaissance du français et du grec moderne quelques notions de piano <sup>3</sup>, on aura l'image de la culture de la boyaresse roumaine, vers la fin de l'époque phanariote.

Lorsque le Transylvain Lazare vint fonder l'école roumaine d'arpentage à Bucarest, il y trouva la langue française, tout à fait à la mode parmi les boyards <sup>4</sup>. Les journaux français commencèrent bientôt à se répandre à Bucarest. Le premier fut la feuille cléricale et réactionnaire de l'abbé Calonne, le *Courrier de Londres*, le journal le plus abominable qui ait été fait depuis la création du monde, comme le caractérise le consul St-Luce <sup>5</sup>. Bientôt, les boyards s'avisèrent d'envoyer leurs enfants puiser la culture française à sa source même, à Paris <sup>6</sup>, et c'est ainsi que l'esprit roumain prit un puissant élan vers celui de la France, et transforma en peu de temps la vie entière des Latins du Danube.

1. Kosmali, Harmlose Bemerkungen (plus haut, p. 328, note 1), p. 228.

2. Joseph Bohrer (plus haut, p. 317, note 2) p. 2.

3. Laurençon, p. 83 ; Recordon, p. 112.

4. P. Poenariu, *Gheorghe Lazar*, Bucaresti, 1871, p. 25 ; Wilkinson, *Tableau historique de la Moldavie et de la Valachie*, traduit par ..., Paris, 1821, p. 137.

5. St-Luce au général Brune, 3 mars, 1804, *Documente*, suppl., II, p. 296.

6. Laurençon, p. 29 ; Recordon, p. 110 ; Rally à Talleyrand, 12 mars 1803, *Documente*, suppl., II, p. 255.

### La culture roumaine, pendant l'époque phanariote

L'impulsion reçue par l'esprit roumain, par l'introduction de la langue nationale dans l'église, ne s'arrêta pas sous la compression phanariote. Celle-ci n'arriva jamais, d'ailleurs, à étendre sa domination intellectuelle, sur toutes les sphères de la pensée du peuple roumain. A la différence du slavonisme, qui avait presque tout englouti, le grécisme ne recouvrit qu'une partie des manifestations de la pensée roumaine. Il s'introduisit, par exemple, dans l'usage journalier de la haute société, dans la pratique religieuse des églises et des monastères riches, dans les écoles princières des capitales, ainsi que dans celles de quelques districts. Mais la pensée et la langue nationale conservèrent leurs droits, dans bien des parties de la vie du peuple roumain : dans les églises des villages et dans les écoles qui les alimentaient ; dans les documents officiels et privés, qui ne furent que très rarement rédigés en grec ; dans les écrits historiques surtout, qui reflétaient si bien la conscience nationale, et qui continuèrent, même pendant l'époque phanariote, l'œuvre commencée au xvii<sup>e</sup> siècle, celle de servir de défenseurs conscients de la nationalité roumaine. Le courant national, quelque endigué qu'il fût par la pression phanariote, n'en roulait pas moins ses ondes, dans l'ombre, attendant qu'elles pussent jaillir de nouveau à la lumière. La résistance contre la domination étrangère, qui ne se montrait plus dans la sphère politique, s'était retirée dans celle de l'esprit, où elle continuait à se manifester par des protestations éloqu岸tes. Ce furent les productions littéraires roumaines de l'époque phanariote, qui maintinrent dans l'âme du peuple le ressort de la vie, qui semblait brisé dans ses manifestations extérieures. Vers la fin de l'époque phanariote, au courant national, représenté par les principautés



de Valachie et de Moldavie, vint s'en ajouter un autre, bien plus puissant, parti de l'autre côté des montagnes, d'où, 600 années auparavant, le peuple roumain lui-même était sorti, et cette infusion d'un sang nouveau, dans le corps assez affaibli du roumanisme, vint s'adjoindre aux autres éléments de sa renaissance, pour pousser les Roumains des principautés dans une voie toute nouvelle qui commence avec la révolution de 1821.

LA LANGUE ROUMAINE DANS LE SERVICE DIVIN. — Les livres sacrés nécessaires au service religieux, dont la traduction en roumain avait commencé sous Mathieu Bassarabe et Basile-le-Loup, continuèrent à être écrits en roumain, pour doter les églises de tout ce dont elles avaient besoin comme manuels du culte. Un nombre considérable de textes sacrés roumains voient le jour pendant l'époque phanariote, grâce à l'activité vraiment féconde des chefs de l'église roumaine. Les imprimeries ecclésiastiques de Rimnic en Valachie et de Neamtz en Moldavie ne cessent un instant de travailler, pendant tout le cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour augmenter le chiffre des livres, dont l'Eglise avait besoin. Tous ces livres sont, bien entendu, traduits du grec, et la langue slave tombe en complète désuétude.

En Valachie, nous voyons le métropolitain Daniel (1720-1732), traduire le Triode, livre de prières pour la semaine sainte, et ce livre est imprimé aux frais d'un simple prêtre de Bucarest, puis distribué gratuitement aux églises ; preuve du grand intérêt que le clergé roumain portait à répandre les livres écrits en sa langue. En 1750, l'évêque de Rimnic, Grégoire, fait imprimer l'Octoïche, traduit par l'évêque Damaskin et par l'archimandrite Ghenadie de Cozia. Grégoire monte sur le trône métropolitain (1760-1767) et devient, au milieu du monde grec qui l'entourait, un phare pour le roumanisme. Il est aidé par plusieurs disciples fidèles : Cosma, évêque de Bouzéou, Césaire et Philarète, qui, tous les deux, deviennent plus tard évêques de Rimnic. Ces dignitaires ecclésiastiques se mettent à l'œuvre, et en peu d'années, ils dotent l'église roumaine d'une vingtaine de livres nouveaux, nécessaires au culte. L'œuvre la plus considérable de Grégoire, fut la traduction des douze volumes in-folio, contenant l'office des saints de tous les jours de l'année. Les introductions placées au commencement de chaque mois, ont de l'importance, même au point de vue national.

Après la mort de Grégoire, Philarète, son disciple et successeur

seur, continue les impressions en langue roumaine, jusqu'en 1793, et dote l'église roumaine d'une nouvelle série de livres sacrés. Le métropolitain, Dosithée Filitis, quoique Grec, originaire de Janina, mais roumanisé, continue le travail entrepris par ses prédécesseurs et fait traduire, entre autres, le Kiriacodromion, l'index des évangiles qui devaient être lus pendant toute l'année. Les traductions valaques ne se bornent point aux textes sacrés proprement dits ; elles s'étendent aussi aux études concernant l'Eglise. Ainsi, l'archimandrite Macaire, du monastère de Bistritza, traduit, en 1787, la volumineuse histoire de l'Eglise par Théodoret, qui traite des premiers temps du christianisme<sup>1</sup>.

En Moldavie, l'activité sur le terrain des traductions n'est pas moins féconde. Même du temps de Nicolas Mavrocordato, on traduit le psautier de David, et cette traduction est dédiée au prince grec. Elle n'est imprimée pourtant qu'en 1743, sous le règne de son fils Constantin. Le savant helléniste, Jacob I Poutneanou, métropolitain de Moldavie (1750 - 1758), traduit pendant son archiépiscopat, plusieurs livres de prières en langue roumaine ; ces traductions sont continuées sous Gabriel, son successeur. Le métropolitain Jacob II Stamaty, l'un des soutiens les plus puissants de l'Eglise roumaine, fait imprimer plusieurs livres, entre autres une polémique contre les Juifs, en 1803. De tous ces dignitaires ecclésiastiques, celui qui développa la plus grande activité, fut, sans contredit, le métropolitain Benjamin, qui traduisit, du grec, qu'il possédait à fond, une foule de livres d'Eglise.

Bien que cette activité, sur le terrain de la littérature religieuse, n'ait rien produit d'original, elle n'en exerça pas moins une réelle influence. Par la traduction de tous les livres saints en langue roumaine, les textes grecs devenaient inutiles pour la prédication de la parole de Dieu ; puis, le roumain se répandait toujours davantage dans les couches de la société, comme organe de la pensée systématique ; enfin, cette langue, travaillée en tous sens, pour rendre l'équivalent des expressions des originaux, s'enrichissait et devenait tous les jours plus capable d'exprimer les idées et d'être l'organe de la pensée. La littéra-

1. Sur ces divers ouvrages, voir : *Condica sinta a mitropoliei Ungro-Vlahiei*, I, p. 119, 187, 197, 285 et 341 ; Xenopol si Erbiceanu, *Serbarea scolara*, p. 331, 333 et 336 ; Melchisedek, *Schite biografice din viata mitropolitului Filaret II*, Bucuresti, 1887, passim. La traduction de l'histoire ecclésiastique de Théodoret a été analysée par M. Const. Erbiceanu dans la Revue *Biserica ortodoxa romana*, XII, 1889, p. 673.

ture religieuse prépara le terrain pour les productions littéraires proprement dites, que nous allons passer en revue. Aussi, celles-ci se distinguent-elles par un caractère commun : l'influence des textes sacrés qui lui ont servi de modèle.

PRODUCTIONS LITTÉRAIRES. — L'habitude de consigner, dans des chroniques, les événements qui s'accomplissaient dans les principautés, se conserva aussi pendant l'époque phanariote ; et comme il était impossible que les chroniqueurs ne se fissent pas l'écho des souffrances du peuple, il était très naturel qu'ils élevassent la voix, pour protester contre les abus sans nombre, les injustices criantes, les souffrances et les tortures du peuple auquel ils appartenaient. Les chroniqueurs devinrent donc, sur le terrain intellectuel, les représentants de l'opposition contre l'élément étranger, opposition autrefois vivante dans le corps du peuple, mais qui avait dû se taire devant la violence même de l'oppression.

L'historiographie moldave gardant, pendant la plus grande partie de l'époque phanariote, sa supériorité sur celle des Valaques, le sentiment national perce aussi bien plus puissamment à travers les écrits de la première qu'à travers ceux de la seconde.

La chronique anonyme de la Valachie, continuée à partir de l'année 1689, exprime, à plusieurs reprises, la crainte que le pays ressentait, lorsque des princes étrangers venaient occuper son trône. Elle parle des Roumains avec honneur, loue ceux qui pensaient d'abord à la patrie, puis au bien individuel<sup>1</sup>. La chronique de Radou Popescou n'est qu'une apologie continue du règne de Mavrocordato et même de celui de son frère Jean, écrite par un boyard qui avait été en faveur auprès de ces deux princes ; elle ne représente nullement le sentiment du pays.

L'opposition nationale est bien plus puissante en Moldavie, que dans l'autre principauté. Le représentant le plus en vedette de cette opposition est le chroniqueur Jean Nékoultchea. S'il est loin d'être le plus savant des chroniqueurs moldaves, il en est le plus ardent. Il déclare, de prime abord « n'avoir pas eu besoin de beaucoup lire, pour écrire sa chronique, attendu que les événements étaient écrits dans son cœur ». Et, en effet, Nékoultchea écrivait non seulement avec l'esprit, mais aussi avec le cœur.

1. Voir le *Magazinul istoric pentru Dacia*, V, p. 94, 97, 100 et 105.

Partout on le sent battre, large et ouvert, pour son peuple ; partout on rencontre des plaintes, des récriminations et des révoltes contre l'état désespéré du pays, contre les souffrances de ses compatriotes ; partout des protestations énergiques contre l'oppression étrangère, contre les Grecs qui pénétraient toujours plus profondément dans le sein de sa patrie. Et il ne faut pas croire que Nékoulschea est poussé seulement par une haine aveugle à combattre cette race. Lorsqu'il rencontre des Grecs honnêtes, il s'empresse de le reconnaître, comme il le fait, entre autres, pour Nicolas Mavrocordato. La reconnaissance elle-même n'arrête pas sa plume impartiale. Ainsi, quoiqu'il ait été élevé au rang de grand vornic, par Grégoire Ghica, il n'en critique pas moins les lourdes contributions, imposées au pays, sous son règne. Nékoulschea tourne habilement la phrase ; ses protestations prennent une forme littéraire très soignée ; il est aussi bon styliste que grand patriote. Lorsqu'il veut dépeindre l'impossibilité, pour les Roumains, d'échapper aux Grecs, il emploie la belle métaphore suivante : « Je crois donc, dans ma simplicité, que lorsque Dieu voudra que le fer ne soit plus rongé par la rouille, qu'il n'y ait plus de Turcs à Constantinople et que les loups ne dévorent plus les brebis, c'est qu'alors il n'y aura plus de Grecs, ni en Valachie ni en Moldavie. Le feu, on parvient à l'éteindre ; l'eau à l'endiguer ou à lui faire prendre une autre direction ; le vent, lorsqu'il souffle, on l'évite en se mettant à l'abri ; le soleil se voile derrière les nuages ; la nuit, avec son obscurité, passe, et la lumière reparait ; mais échapper au Grec, est chose impossible ». Il reproche aux boyards moldaves leurs sympathies pour les étrangers, et jette souvent des cris qui partent du cœur, pour plaindre l'état de misère où ceux-ci ont plongé son pays<sup>1</sup>.

Quoique moins éloquent que Nékoulschea et plus réservé dans ses expressions, Nicolas Moustea n'en montre pas moins contre les Grecs, un sentiment tout aussi hostile et, chose assez inattendue, ce chroniqueur laisse éclater sa haine contre eux, précisément à l'exposition du règne du meilleur prince qui soit sorti de leurs rangs, Nicolas Mavrocordato. Pour attaquer ce prince, le chroniqueur a recours à l'ironie ; il dit que Mavrocordato avait amené avec lui tant de Grecs en Moldavie, qu'il n'était resté

1. La chronique de Nékoulschea a été publiée dans les *Letopisete*, II, p. 193 et suiv. Voir les p. 194, 203, 249, 252, 302, 326, 377, 408, 412, 417.

que des femmes à Constantinople, et qu'il fallait chercher longtemps, avant de trouver un seul homme de cette race dans la capitale de l'empire ottoman<sup>1</sup>. Une chronique anonyme de la Moldavie, de 1662 à 1723, qui fut traduite en grec par le soulger Alexandre Amiras, montre déjà une notable diminution du sentiment national. Le spatar Jean Canta, dont la chronique va jusqu'en 1765, quoiqu'il ait aussi l'œil fixé sur l'augmentation du nombre des Grecs, est loin de nourrir contre eux les mêmes ressentiments que Nékoulschea. Chez le dernier des chroniqueurs moldaves, Enake Cogalnitshanou (1733-1774), le sentiment patriotique fait encore un pas plus en avant vers l'indifférence, et si ce chroniqueur reproche aux princes grecs quelques-unes de leurs actions, il le fait plutôt par sentiment boyaresque que par sentiment national<sup>2</sup>.

Mais au moment même où l'historiographie moldave tombait sous l'influence de l'esprit grec, pour disparaître ensuite tout à fait, une nouvelle éclosion lui donnait des forces en Valachie. Le sentiment patriotique, qui avait assez profondément sommeillé pendant l'époque phanariote, se réveille d'une manière éclatante, dans les deux chroniqueurs : Dionisie Eclesiarcoul (1765-1815), et Zilot Rominoul (1800-1821).

Le premier, sobre d'expressions et de réflexions sur l'état du pays, n'en éveille pas moins sur son sort de profondes sympathies, par la description détaillée de ses malheurs. C'est lui, surtout, qui nous donne de précieux renseignements sur le mode barbare d'encaissement des contributions, sur les exemptions dont la boyarie profitait, sur la scène révoltante passée entre l'amiral turc et les boyaresses valaques, etc.

Pendant que l'Ecclésiarque nous émeut plutôt, par la description objective des faits, Zilot Rominoul ajoute, à des tableaux tout aussi colorés, une éloquence dans ses plaintes, qui égale, et parfois même dépasse, celle de Nékoulschea. Ce chroniqueur a encore l'avantage d'être très spirituel. C'est lui qui caractérise les pachas turcs, envoyés contre Paswan-Oglou, de « pleins de barbe et vides d'esprits », et dit d'eux « que si on réunissait tous leurs esprit ensemble, on ne parviendrait pas à en former un seul entier », et ainsi de suite<sup>3</sup>.

1. *Letopisele*, III, p. 20, 26, 41, 45, 71, 79.

2. Nicolas Moustea, Alexandre Amiras, Nicolas Canta et Enake Cogalnitshanou publiée dans le III<sup>e</sup> volume des *Letopisele*.

3. La chronique de Dionisie Eclesiarcoul a été publiée par Papiu Ilarian dans le

Il ne faut pourtant pas croire que, si l'historiographie moldave s'éteignit avec Enake Cogalnitschanou, l'opposition contre l'élément étranger dans ce pays ait pris fin du même coup. D'autres productions littéraires vinrent raviver le sentiment patriotique, que l'historiographie ne défendait plus. On trouve, entre autres œuvres qui appartiennent à cette époque, un très beau morceau d'éloquence écrite : un discours funèbre sur la mort du plus célèbre des princes moldaves, Etienne-le-Grand. Ce discours, quoiqu'il ne contienne pas même une allusion à la domination des Grecs, n'en fait pas moins la plus amère critique de leur époque, par l'opposition de celle, pleine de faits éclatants, du héros moldave. Un autre écrit de la même époque, le discours d'un paysan aux boyards, rédigé par un démocrate du temps, fait une exposition bien amère du régime phanariote<sup>1</sup>. En 1803, le divan de Moldavie est très ému par une satire publiée sous le voile de l'anonyme, qui répétait, d'une manière encore plus acerbe, celle qui était contenue dans le discours du paysan. Le divan prend des mesures contre ce pamphlet, dont il attribue l'origine aux idées de la Révolution Française, et se hâte de rassurer la Russie, en lui affirmant que de pareils mouvements anarchistes n'étaient point l'œuvre du pays, mais bien celle de quelques écervelés, qu'il ne tardera pas à punir<sup>2</sup>.

Il ne faut donc pas s'étonner, si on ne rencontre pas des manifestations littéraires plus nombreuses contre le régime des Grecs du Phanar, lorsque nous voyons les autorités toujours au guet, pour découvrir les moindres symptômes d'insubordination. Mais aussitôt que la compression exercée par le régime phanariote cessera, à la suite de la révolution de 1821, nous verrons éclater, dans toute sa force, la haine que le peuple roumain portait à ce régime.

ÉCOLES ROUMAINES. — Nous avons sciemment laissé de côté, jusqu'à présent, l'une des figures les plus importantes du mouvement national roumain pendant l'époque phanariote, celle du poète et grammairien Enake Vacarescou, que nous avons connu plus haut, comme ministre d'Alexandre Ipsilanti et de Nicolas Mavroghéni. Il avait reçu, dans la maison de ses parents, une

volume II de son *Tesaur* ; celle de Zilot le Roumain, par M. Hasdeu, Bucaresti, 1884.

1. Le nécrologue d'Etienne-le-Grand a été publié dans l'*Arhiva romaneasca* de M. Cogalniceanu, I, 1860, p. 25-57. Le discours du paysan contre les boyards dans l'*Arhiva* de Jassy, IV, 1893, p. 327.

2. Anafora et chrysobule de l'année 1804, dans l'*Uricarul*, III, p. 57-64.

instruction très soignée; il avait appris le grec, et notamment l'ancien, d'un célèbre professeur grec, Néophyte Cavsocalivitoul; le latin, d'un Allemand, Weber; puis aussi l'italien et le français. Doté de riches connaissances et possédant surtout à fond la langue hellène, il aida Alexandre Ipsilanti à extraire sa loi des compilations byzantines, la traduisit en roumain, et écrivit pour elle la belle préface qui l'accompagne. Vacarescou cultiva aussi la langue roumaine, écrivit de charmantes idylles amoureuses, et, en 1787, s'appliqua à rédiger une grammaire roumaine qu'il croyait être la première, ne connaissant ni l'essai de Brachovanou, ni ceux des auteurs transylvains, dont nous nous occuperons plus loin. Dans la préface de cet ouvrage, Vacarescou s'étonne que, pendant les 1681 années écoulées depuis la conquête de la Dacie par l'empereur Trajan, il ne se soit trouvé personne qui ait établi les règles de la langue dans une grammaire et réuni les termes philosophiques dans un dictionnaire, pour rendre plus facile la traduction des livres de science étrangers, en langue roumaine. Il voulait entreprendre aussi ce dernier travail, mais il en fut empêché par la mort. « Dans le cas où il n'arriverait pas à le faire, il charge ses enfants, tant ceux corporels, que ceux de par la grammaire, d'hériter de l'amour, du zèle, et des efforts faits par lui pour le bien, l'honneur et le profit de ses compatriotes et de sa patrie<sup>1</sup>. Ce testament littéraire, Vacarescou le rédige aussi en vers, disant « qu'il laisse comme héritage à ses successeurs Vacareschti, la culture de la langue roumaine et l'amour de la patrie »<sup>2</sup>.

La figure du premier grammairien roumain, dont l'œuvre exerça quelque influence, nous conduit à l'étude des écoles roumaines, qui virent le jour pendant l'époque phanariote. Il ne s'agit point, bien entendu, des écoles élémentaires de prêtrise, successeurs des anciennes écoles slavones, par suite de l'introduction du roumain dans le service religieux. Ces écoles existèrent toujours, à partir de Mathieu Bassarabe et de Basile-le-Loup, et furent soutenues par les princes phanariotes eux-mêmes, qui

1. Le titre de la grammaire de Vacarescou est : *Observatii sau bagari de sama asupra regulilor si orinduelelor gramaticiei romanesti*, 1787, în tipografia Rimnicului.

2. Urmasilor mei Vacaresti  
Las voua mostenire  
Cresterea limbei romanesti  
Si-a patriei iubire.

Voir l'article de M. A.-D. Odobescu, *Poetii Vacaresti*, dans la *Revista romana*, 1861, p. 481-531.

avaient besoin de prêtres roumains pour les églises des villages. Le professeur de français Recordon en parle, en 1821. » Les enfants des basses classes des villes, ainsi que ceux des campagnes, vont à des espèces d'écoles qui se tiennent le plus souvent à la porte des églises. Ils y apprennent à lire et à écrire le valaque<sup>1</sup>. »

Les écoles dont nous voulons nous occuper sont quelque peu supérieures, car on y apprenait aussi autre chose, qu'à lire et à écrire le roumain. La première en date, est le séminaire de Socola près de Jassy ; école ecclésiastique qui avait pour but de donner aux prêtres une instruction plus soignée, que celle qu'ils recevaient dans les écoles élémentaires. Elle portait à sa fondation (1804 sous le prince Al. Morouzi) le nom d'école de catéchisme ; on y apprenait, en dehors des études religieuses, la grammaire, l'arithmétique, l'histoire universelle, la philosophie et les éléments du latin. Plusieurs discours, prononcés par les élèves en différentes occasions, prouvent que le sentiment national s'était éveillé, aussitôt que l'étude du roumain avait pris son essor vers les régions supérieures de la pensée. Dans l'un d'eux, un élève remercie les autorités, de la possibilité qui leur a été donnée, de polir leur langue par les connaissances philosophiques. Un autre apporte ses hommages au métropolitain Benjamin, créateur de cette école ; parle des progrès que l'esprit roumain est appelé à faire dans cet établissement. Un troisième, rappelle en quelques mots les hauts faits des temps passés, la conquête de la Dacie par Trajan et les victoires d'Etienne-le-Grand<sup>2</sup>.

Comme écoles laïques de caractère supérieur, nous trouvons, chose peut-être assez inattendue, deux écoles de mathématiques, une à Jassy, l'autre à Bucarest, destinées à former des arpenteurs. Les relations entre les propriétaires terriens avaient donné, dès l'origine, naissance à une innombrable quantité de procès en délimitation, qui n'avaient fait que compliquer davantage le bornage des diverses propriétés. Une délimitation plus précise était donc devenue une nécessité publique, et de là le besoin impérieux d'ingénieurs - arpenteurs. L'enseignement grec, malgré son cours de mathématiques, n'avait pu remplir cette lacune ; d'abord, parce que ce cours n'avait jamais été sérieuse-

1. *Lettres sur la Valachie*, p. 315.

2. C. Erbiceanu, *Istoricul seminarului Veniamin din manastirea Socola*, 1885.



ment fait, puis par la raison, que les documents, d'après lesquels les arpenteurs auraient dû fixer les limites, étaient rédigés en roumain et que les termes qui désignaient les anciennes limites étaient tous pris dans le langage du peuple. Voilà pourquoi, dans un traité grec d'arpentage, traduit d'après celui du géomètre Ogrew de Hanovre, 1798, on trouve reproduite par des mots roumains, écrits en grec, la terminologie de l'arpentage<sup>1</sup>.

L'école moldave d'arpentage fut fondée en 1813, à Jassy, sous le règne de Charles Calimaque, par Georges Asaki, fils du prêtre Léon Asaki. Ce dernier, désirant donner à son fils une instruction plus sérieuse que celle qu'il aurait pu acquérir dans l'Académie de Jassy, envoya son fils, d'abord à Lemberg, puis à Vienne et enfin à Rome, pour poursuivre spécialement ses études mathématiques. Mais le sol qu'il foulait, la vue des monuments anciens, et entre autres, de la colonne trajane, attirèrent son esprit vers l'histoire, et vers l'origine du peuple roumain. C'est à Rome qu'il écrivit son ode au Tibre, dans laquelle on rencontre les beaux vers :

Un Roumain de la Dacie vient chez ses ancêtres, pour baiser,  
La terre qui recouvre leurs tombes et apprendre leurs vertus (2).

De retour dans son pays, en 1813, Georges Asaki demande au prince, la permission d'ouvrir, à côté de l'Académie grecque, un cours en langue roumaine, pour y enseigner la science de l'arpentage<sup>3</sup>. Asaki rédigea en langue roumaine pour ses élèves, jeunes gens appartenant aux plus grandes familles du pays, un cours complet de mathématiques, théorique et pratique, comprenant l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie et la géodésie. En 1818, après un examen définitif, plusieurs élèves obtinrent le brevet d'arpenteurs.

En dehors du but pratique atteint par l'école d'Asaki, le cours de mathématiques en langue roumaine contribua à dissiper le préjugé, si nuisible à cette langue, qu'elle n'était pas capable de servir d'organe pour les idées scientifiques.

Notons aussi que ce fut toujours Georges Asaki, qui, le premier, eût l'idée de présenter sur la scène, une pièce de théâtre écrite en roumain. Il composa, d'après Florian, une idylle intitulée

1. Ίαζι-τοῦρα: (dignes), βάλτσι (marais), κορυατοῦρα: (terres défrichées). Xenopol et Erbiceanu, *Sarbarea scolara*, p. 366.

2. Un Român al Dachiei vine la stramosi ca sa sarute.

Tarna de pe a lor morminte si sa'nvete-a lor virtute.

3. Notice autobiographique par G. Asaki, 1863, rééditée en 1890 par l'éditeur Saraga de Jassy à l'occasion de l'érection de la statue d'Asaki.

*Myrtil et Chloé*, qu'il fit jouer par plusieurs fils et filles de boyards, dans le salon de Constantin Stourza, en 1817 <sup>1</sup>.

C'est toujours à cette époque, que le légiste Andronake Donitsch, rédige aussi en roumain, une sorte de commentaire juridique pour faciliter l'étude des lois <sup>2</sup>.

L'année qui précéda le mouvement révolutionnaire, le métropolitain Benjamin s'entendit avec Georges Asaki, pour donner une plus puissante impulsion aux études du séminaire de Socola. Ils décident de faire venir des professeurs roumains de la Transylvanie, qui étaient bien plus savants que ceux que l'on pouvait trouver en Moldavie. Quatre professeurs, Jean Costea, Basile Fabian, Jean Manfi et le docteur en philosophie, Basile Popp, arrivent peu de temps après en Moldavie ; mais ils sont bientôt dispersés par la Révolution grecque qui envahit la capitale de la Moldavie <sup>3</sup>.

C'est toujours par un savant roumain, d'au-delà les Carpathes, que fut ouverte en 1816, à Bucarest, une école roumaine analogue à celle fondée à Jassy par Georges Asaki, c'est-à-dire destinée à former des agrimensseurs. Georges Lazare, savant théologue de la Transylvanie, ayant été injustement repoussé d'un concours pour un siège d'évêché, passa en Valachie, et demanda à l'éphorie des écoles, l'autorisation d'ouvrir une école roumaine d'arpentage, pareille à celle de Jassy. Lazare introduisait pourtant dans ses cours des digressions historiques et philosophiques, s'efforçant surtout de réveiller dans ses élèves le sentiment national. Le courage que Lazare mettait à cette tâche était très grand ; il osait attaquer l'état de choses de son temps, en comparant la décadence qu'il avait sous les yeux aux splendeurs du passé <sup>4</sup>. L'année 1821 mit un terme à l'activité de Lazare, mais elle n'en porta pas moins ses fruits en Valachie. Beaucoup de ses élèves allèrent grossir les bandes armées de Toudor Vladimirescou.

UNION DE L'ÉGLISE ROUMAINE DE LA TRANSYLVANIE AVEC L'ÉGLISE CATHOLIQUE. — Pendant que, dans les principautés, se déroulait l'époque phanariote, les Roumains de la Transylvanie

1. T. Burada, *Studii asupra conservatorului filarmonic dramatic din Jasi*, p. 5.

2. *Adunare cuprinzatoare pe scurt din cartile imparatestilor pravile, spre inlesnirea celor ce se indeletnicesc intru invatatura lor, alcatuita cu osteneala si osirdie de boierul Moldovei Andronache Donici, Jasi, 1814.* Une étude plus ancienne sur les lois avait été publiée du temps de l'impératrice Catherine, 1765.

3. *Cvestia invataturei publice* de G. Asaki, p. 12.

4. Petru Poenaru, *Gheorghe Lazar, discurs de receptie în Academia romina*, 1872, Bucuresti ; Heliade Radulescu, *Echilibrul între antitezze*, Bucuresti, 1859-1866, p. 61.

passaient par des événements qui devaient donner naissance chez eux, à un puissant mouvement intellectuel, qui devint bientôt le bien commun du peuple entier. Ce sont ces événements que nous voulons esquisser, pour arriver à connaître complètement l'état intellectuel dans lequel se trouvait le peuple roumain, à la veille de l'époque contemporaine.

Le peuple roumain de la Transylvanie avait senti s'appesantir, toujours plus lourdement sur lui, la domination maghyare. A partir de Michel-le-Brave <sup>1</sup>, sa situation n'avait fait qu'empirer encore, si c'était possible, et lorsque la Transylvanie passa sous l'autorité des Allemands, à la suite de la guerre de la Sainte-Ligue et de la paix de Carlowitz, les Roumains se trouvaient dans l'état le plus désespéré. A l'oppression politique était bientôt venue se joindre la persécution religieuse, exercée dans le but de forcer les Roumains, d'embrasser les croyances qui se disputaient la domination des esprits dans ce pays. Les persécutions avaient commencé de bonne heure, même du temps, où le catholicisme dominait sans partage en Occident, et avaient provoqué chez les Roumains orthodoxes, la puissante émigration qui donna naissance aux deux états de Valachie et de Moldavie <sup>2</sup>. Après l'apparition du protestantisme, qui s'étendit promptement parmi les Saxons de la Transylvanie, nous trouvons dans ces colonies allemandes, une tendance très marquée à convertir le peuple Roumain à la foi nouvelle, et nous avons vu comment les chefs de la nation saxonne cherchaient à y arriver, surtout par la mise en roumain, des livres de doctrine protestante <sup>3</sup>. Aussitôt pourtant que le calvinisme s'étendit parmi les Hongrois, doctrine tout aussi intolérante que le peuple qui l'avait embrassée, des moyens de plus en plus violents furent mis en action, pour forcer le peuple roumain à embrasser cette confession. Ainsi, la diète de 1556 décrète l'extirpation de toutes les doctrines contraires à la réforme et impose au peuple roumain un renégat, le pape Georges, comme supérieur calviniste. La diète de 1568 provoque le prince du pays, Jean Sigismond, à ramener à l'obéissance, les Roumains qui refuseraient leur soumission à l'évêque roumain de rite calviniste, et celle de 1588 empêche les évêques orthodoxes de visiter leurs diocèses. La diète de 1600, qui se réunit après la chute de Michel-le-Brave, dispose qu'aucun prêtre roumain des

<sup>1</sup> Vol. I, p. 369.

<sup>2</sup> Vol. I, p. 194.

<sup>3</sup> Vol. I, p. 467.

principautés, ne pourra plus entrer en Transylvanie. Cette restriction et la persécution du rite orthodoxe, qui n'était défendu par personne, doit nous étonner d'autant moins, que même l'église catholique était supprimée, ses monuments renversés, son culte toléré seulement dans les maisons privées, et les biens des églises, sécularisés et confisqués au profit du prince et des chefs de la réforme <sup>1</sup>. Quelques métropolitains orthodoxes roumains, essayèrent de s'opposer à ces violences. Mais Elie Joriste fut destitué en 1643, par le synode même des prêtres roumains, auxquels les calvinistes promettaient une amélioration de leur position. Celui qui le remplaça, Etienne Simionovitch, devint le serviteur obéissant de l'église calviniste et ordonna l'introduction, dans les églises et les écoles de prêtrises roumaines, du catéchisme calviniste, rédigé en langue roumaine. Un autre métropolitain, Sava Brancovitch, essaie de résister de nouveau; mais il est destitué de la même manière que Joriste, jeté en prison, battu jusqu'au sang, et voit ses biens confisqués. Il n'échappe à la mort que sur les instances de Scherban Cantacuzène, prince de Valachie <sup>2</sup>.

La Transylvanie ayant passé sous la domination de l'Autriche, pendant la guerre terminée par le traité de Carlowitz, les catholiques commencèrent à appliquer tous leurs efforts, à étendre leur confession dans le pays. Ils tâchaient surtout de prendre dans leurs filets le peuple roumain. Les églises réformées craignant, que par suite du triomphe du catholicisme, elles ne fussent obligées de restituer les biens sécularisés, se donnent toutes les peines imaginables, pour empêcher les catholiques d'étendre leur croyance parmi les Roumains. Un système de terrorisation est mis en pratique par les diverses confessions, pour effrayer les Roumains, et les empêcher de s'attacher aux cultes rivaux <sup>3</sup>. L'empereur, pour ne pas s'aliéner la sympathie de la majorité de la diète du pays, publie un édit de tolérance, d'après lequel, les Roumains seraient libres de choisir la confession à laquelle ils voudraient s'unir. Mais, pressé par l'église catholique, il envoie

1. Gheorghe Baritiu, *Parti alese din istoria Transilvaniei*, I, Sabiu, 1889, p. 130.

2. T. Cipariu, *Acte si fragmente*, p. 67. Le chroniqueur hongrois Cserei, apud Sinkai, *Chronicul Romînilor*, III, p. 131, dit que Brancovitch aurait péri sous les coups.

3. Voir la plainte du métropolitain Athanase à Vienne, 1701, dans Nilles, *Symbolae ad illustrandam historiam ecclesiae orientalis in Terris coronae S<sup>t</sup> Stephani, Oeniponte*, 1885, I, p. 276.

en même temps une lettre au général Rabutin, par laquelle il lui dit de ne pas prendre en considération son édit de tolérance <sup>1</sup>.

Le métropolitain, Théophile (1692-1697), gagné par les promesses des Jésuites, convoque, en 1697, après la fameuse victoire des impériaux sur les Turcs à Zenta, un synode de l'église roumaine de Transylvanie, et lui fait signer l'acte d'adhésion à l'union de l'église roumaine avec celle des catholiques. L'église roumaine conservait la forme extérieure de son culte, mais elle acceptait les quatre dogmes fondamentaux suivants de la foi romaine : la suprématie du pape, la croyance dans le purgatoire, la communion avec le pain azyme et la procession du S<sup>t</sup>-Esprit, du Père et du Fils. Le clergé roumain obtenait, en échange de cette concession, la promesse d'être admis à jouir des privilèges du clergé catholique <sup>2</sup>. Le marché était assez curieux. Les prêtres roumains vendaient ce qui ne leur appartenait point, la foi de leur peuple, pour des avantages qui profitaient à eux seuls ! Mais ces prêtres étaient des hommes.

Le successeur de Théophile, Athanase Anghel (1697-1714), voyant la Transylvanie complètement entrée sous la domination de l'Autriche, par la paix de Carlowitz, convoque à nouveau un grand synode du pays, en 1700, auquel prennent part 54 protopopes, et 1563 prêtres de village, qui confirment par leur signature l'union avec l'église catholique. L'empereur mettait en perspective, par cet acte, la participation même des laïques aux droits de citoyens, et la possibilité de visiter les écoles, dont l'accès leur avait été interdit jusqu'alors <sup>3</sup>. Le gouvernement autrichien poursuivait l'intention bien arrêtée d'étendre les droits politiques aux Roumains qui embrasseraient l'union, et d'obtenir, avec leur aide, la majorité dans le pays, contre les confessions luthérienne (Saxons) et calviniste (Maghyares).

On comprend l'effroi que dut causer le plan de la cour d'Autriche, lorsqu'il fut pleinement compris par ceux qui avaient été jusqu'alors les maîtres de la Transylvanie. Les Roumains, devenant catholiques et membres de l'Etat, allaient bientôt prendre le dessus dans la direction des affaires publiques ; l'état d'esclavage, dans lequel ils avaient été maintenus jusqu'alors, allait

1. Michael Cserei dans Hurmuzaki, *Geschichte der rumänischen Kirche in Siebenbürgen, Fragmente zur Geschichte der Rumänen*, II, p. 28.

2. L'acte de l'Union dans Cipariu, *Acte și fragmente*, p. 240. Cf. Nilles, I, p. 170.

3. L'art. III du diplôme impérial de 1701, Nilles, *Symbolae*, I, p. 295 ; résolution du cardinal Kollonich, 1700, *idem*, p. 239.

faire place à une égalité des plus préjudiciables aux *trois nations*, jusqu'alors privilégiées dans la Transylvanie, et dont les privilèges reposaient justement sur la sujétion du peuple roumain. Aussi la diète transylvaine se mit elle à protester de toutes ses forces contre les innovations que le gouvernement voulait introduire dans la condition des Roumains. Elle soutenait que « le peuple roumain n'était point attaché à la religion, mais seulement rempli de superstitions ; qu'il était très barbare et prêt à tous les méfaits ; qu'il ne serait d'aucune utilité à la religion catholique ; que le changement que l'on voulait introduire, aurait pour seul effet, le renversement des lois de la Transylvanie et le rejet des charges de la nation roumaine sur la tête des autres, qui avaient été de tous temps privilégiées, et amènerait en outre, l'immixtion des princes voisins, qui partageaient les erreurs grecques »<sup>1</sup>. Ailleurs, les nations dominantes de la Transylvanie exprimaient la crainte « que le peuple roumain, barbare et prolifique, ne s'élevât pour renverser les autres nations, ce qui, pour sûr, arriverait par sa culture et son émancipation<sup>1</sup> ». Voilà la crainte qui a toujours poussé les nations privilégiées de la Transylvanie à ne pas reconnaître au peuple roumain les droits les plus élémentaires de l'humanité.

De 1730 à 1751, le siège archiépiscopal roumain de Transylvanie est occupé par le célèbre Innocent Micou, appelé aussi Klein d'après l'allemand. Celui-ci se décide à réaliser l'union dans son entier, c'est-à-dire, en procurant aux Roumains les avantages qu'elle leur promettait. Il entreprend une propagande personnelle pour la cause de l'union, et se transporte de commune en commune, s'efforçant partout de dissiper les craintes que l'on manifestait pour la latinisation du service religieux, chose qui effrayait bien plus les masses, que la partie dogmatique. Après avoir converti à l'union plus de 600 prêtres indécis, Micou revendique les droits qui avaient toujours été promis au peuple roumain, mais n'avaient jamais été octroyés. Il exige avec force et autorité que l'empire remplisse sa promesse envers les Roumains, puisque ceux-ci avaient tenu la leur vis-à-vis de l'église catholique. Il réclame justement la reconnaissance des droits qui blessaient le plus profondément les nations privilégiées ; la

1. Rapport du gouvernement de la Transylvanie à l'empereur Léopold, 16 juillet 1699, *Documente*, c. pr., V. p. 536 ; Extrait d'un document des archives de Sabiu d'après Zieglauer, *Sächsisches Nationalarchiv*, dans Baritiu, *Parti aleşe*, I, p. 209, note.

défense de traiter les fils de prêtres comme des serfs, l'admission des Roumains-unis aux fonctions civiles et ecclésiastiques du pays, à l'exemple des autres nations ; que l'évêque-uni prenne part à la diète transylvaine ; que les membres de la petite noblesse roumaine (la seule qui s'était encore conservée) obtiennent le droit d'être nommés aux emplois supérieurs, tels que préfets de districts et juges ; que trois membres du clergé et trois laïques désignés par le métropolitain prennent part à la diète, et que l'on punisse d'une amende de 100 florins, quiconque empêcherait intentionnellement les enfants des Roumains de fréquenter les écoles du pays. L'évêque Micou parlait au nom de la nation entière des Roumains ; il s'attendait à ce que, si ces conditions étaient réalisées, elle passât toute entière à l'union avec l'église catholique. Micou ne demandait rien moins que l'admission du peuple roumain, comme quatrième nation dominante du pays, à côté des trois autres, elle qui, jusqu'alors, n'avait servi qu'à les engraisser de sa sueur<sup>1</sup>.

L'impératrice communique à la diète les demandes de l'évêque ; elles sont accueillies par un cri d'indignation. La diète répond à l'impératrice que « la plèbe roumaine, quoiqu'établie ab antiquo dans le pays, à cause de sa constitution physique et de ses tendances, comme aussi pour d'autres motifs plus puissants, n'est pas digne d'être dotée de privilèges nationaux. Inconstante et sans but, elle vagabonderait dans les pays limitrophes de Valachie et de Moldavie, abandonnant là, l'union jurée ici, et à laquelle elle tiendrait seulement en apparence, sa foi l'attirant toujours vers l'Orient. Voilà pourquoi les princes de la Transylvanie n'ont jamais accordé des privilèges à la nation roumaine et l'ont déclarée seulement, tolérée dans le pays. Les pertes de population, essuyées par les nations dominantes, furent en effet comblées par des colonies amenées des pays limitrophes ; mais celles-ci furent établies dans le pays, sous la condition expresse de devenir les serfs des seigneurs terriens, de souffrir toutes les charges qui leur seraient imposées, et de ne rester dans le pays, qu'autant que cela plairait aux princes et aux *regnicoles* <sup>2</sup> ». Micou entra au

1. Les protestations et revendications de Micou dans Hurmuzaki ; *Fragmente*, II, p. 108 et suiv. Une d'entre elles qui compare les droits des Roumains à ceux, de beaucoup supérieurs, des Juifs, du 25 nov. 1743 dans *Documente*, c. pr., VI, p. 567. Une autre protestation reproduite par J. Moldovanu, *Acte sinodale*, Blas, 1869, II, p. 88 ; finit par l'exclamation : « Heu ! miseram nostram nullibi fors in Europa auditam sortem ». La volumineuse collection du Jésuite Nilles, quoiqu'il ait eu en mains les 24 protestations de Micou, n'en reproduit aucune.

2. *Supplicatio statuum Transilvaniae ad imperatricem contra Valachos*, 1744.

moment même où cette question se débattait dans la diète ; il faillit être précipité par la fenêtre <sup>1</sup>. L'impératrice, voyant l'opposition si opiniâtre des représentants du pays, n'osa pas soutenir davantage les revendications de Micou. Il perdit même le siège archiépiscopal et dut se réfugier à Rome, pour échapper à ses ennemis.

L'union n'avait profité en définitive qu'au clergé ; il en retira quelques avantages, entre autres celui, plein des plus heureuses conséquences, de pouvoir fréquenter les écoles catholiques. Le peuple en général, et les paysans en particulier, qui constituaient sa presque totalité, n'en retirèrent aucun profit. Des mesures coercitives imposèrent l'union, sans que les avantages promis fussent accordés, et une émigration puissante vers les principautés commença à dépeupler le pays. L'impératrice inquiète de ce fait, accorde aux Roumains qui ne voulaient pas de l'union, le droit d'avoir un évêque orthodoxe spécial. Depuis lors, l'église roumaine de Transylvanie se partage en deux corps, les unionistes et les orthodoxes. Le siège de l'archevêque des premiers est à Blache et celui des seconds à Sabiou.

Les Roumains de Transylvanie voyant que, même par la vente de leurs consciences, ils n'avaient pas réussi à améliorer leur sort, se décident à recourir de nouveau à la violence, pour arracher aux nations dominantes le droit de vivre en hommes sur la terre où reposaient leurs ancêtres. La révolution éclate à nouveau en 1784.

RÉVOLTE DE HORIA. — Sous le règne de sa mère l'impératrice Marie-Thérèse, Joseph II avait entrepris un voyage dans les états autrichiens et visité en 1773 la Transylvanie. Ce fut pour les Roumains un véritable événement. Le futur chef de l'état s'intéressait à leur sort, et venait s'en enquérir sur les lieux ! Aussi Joseph II, fut-il entouré de toutes parts par les Roumains ; ils se tenaient à genoux, le long des routes par lesquelles il passait, tendant vers lui leurs mains suppliantes, et lui remettant des plaintes écrites, dont le nombre s'éleva à 19.000. Le régent s'efforçait de les consoler par de douces paroles dites en roumain <sup>2</sup>.

Hurmuzaki, *Fragmente*, II, p. 119. Ioan V. Russu. *Compendiu de istoria Transilvaniei*, Sabiu, 1861, p. 377.

1. Baritiu, *Parli alese*, I, p. 417.

2. Relation de ce voyage, d'après les mémoires de Haidendorf, interprète pour le roumain, dans le *Magasin für siebenbürgische Landeskunde*, XVIII, p. 445-495.



Aussitôt après son arrivée au trône, en 1780, Joseph II donne son fameux édit de tolérance, d'après lequel, la confession religieuse ne pouvait plus constituer un obstacle pour l'occupation des fonctions publiques. Cet édit ouvrit donc la carrière des emplois aux Roumains. Joseph II poursuivait surtout un but, celui d'égaliser autant que possible les conditions des classes sociales, et surtout, d'émanciper les paysans de la servitude dans laquelle ils se trouvaient, vis-à-vis de leurs maîtres. Cette dernière mesure est bientôt introduite en Bohême en 1781, et en Gallicie en 1783. La noblesse maghyare, que l'empereur avait mécontentée, en refusant de jurer le respect de la constitution hongroise et transylvaine, ainsi que par l'introduction de la langue allemande à la place du latin, dans les offices publics, se montrait décidée à opposer de la résistance aux réformes de l'empereur. Joseph II, pour se rendre bien compte de ce qui se tramait, entreprend, en 1783, une seconde tournée en Transylvanie, à la suite de laquelle, voyant que l'émancipation des paysans de cette région, serait difficile à réaliser, il se contente, pour le moment, d'alléger un peu leur sort. Par un décret du 16 août 1783, les paysans obtenaient la liberté de se marier, sans autorisation préalable du seigneur ; il était défendu d'exproprier le serf, sans une sentence judiciaire <sup>1</sup>. Les paysans, voyant les intentions de l'empereur, prouvées par l'émancipation des serfs de la Bohême et de la Gallicie, et les comparant aux demi-mesures prises par lui en Transylvanie, se convainquirent que l'opposition des nobles, empêchait seule l'amélioration de leur sort. Celui-ci était en effet désespéré. Les paysans devaient entretenir à leurs frais toutes les garnisons allemandes du pays. Puis tous les fonctionnaires de l'État, n'ayant point de traitement fixe, vivaient du produit des amendes et de la spoliation du peuple. Bien plus lourdes, multiples et insupportables étaient les oppressions, auxquelles les paysans étaient exposés de la part des propriétaires terriens. Ces derniers avaient sur leurs paysans la juridiction suprême, ils pouvaient les chasser de leurs terres (c'était contre cet abus qu'était dirigé le décret de 1783), les enfermer, les battre, et même les punir de mort <sup>2</sup>. Le maître, étant en même temps le juge du paysan, ce dernier ne pouvait

1. Baritiu, *Parti alese*, I, p. 472.

2. Ce n'est qu'après la révolution, par le décret de 1785, que ce droit exorbitant est aboli : « jure gladii hactenus per quoscunque privatos exercito dehinc penitus abrogato ». N. Susedzanu, *Revolutia lui Horia* in Transilvania si Ungaria, Bucuresti, 1884, p. 63.

réclamer contre lui. La servitude économique dépassait pourtant de beaucoup celle de nature juridique. Le serf devait travailler pour son maître de quatre à six jours par semaine (la semaine n'en contenait pas davantage). Les jours de fête orthodoxes n'étaient point respectés, n'étant pas reconnus par les religions dominantes de la Transylvanie. Contrairement au principe du servage tous les membres mâles de la famille étaient obligés de fournir les travaux. Les femmes et les filles étaient employées au château, à filer ou à tisser, souvent même à remplir des services ordinaires. Quoique le temps du paysan, fut presque en entier occupé par le noble, il était encore astreint à lui payer une foule de contributions. Il était obligé de lui donner tous les ans, 2 florins et 33 kreutzers, une sagène de bois et un baril de beurre. Il y avait des serfs qui étaient obligés d'acheter à leurs seigneurs, propriétaires de vignobles, du vin pour 25 florins, qu'il fût bon, ou mauvais ; à la naissance d'un enfant noble, chaque serf devait apporter, comme cadeau, une poule ; à Pâques, deux côtes de porc fumé ou une poule ; à la S<sup>t</sup>-Georges (23 avril), un agneau gras ; à Noël, une poule et 10 œufs ; pendant l'été, deux poulets, deux mesures d'avoine, 200 colimaçons et un morceau de résine. De deux poissons, pêchés par le serf, l'un appartenait au seigneur. Le paysan ne pouvait aller à la chasse, car le port des armes lui était défendu, sous peine de perdre la main droite. Les serfs étaient obligés d'acheter la viande des bestiaux morts du propriétaire ; et les prêtres roumains d'hiverner ses chiens de chasse. Les serfs devaient payer le péage des ponts, même lorsqu'ils les passaient pour les affaires de leurs maîtres ; ils ne pouvaient moulinier leur farine, nulle part ailleurs, pas même à la maison, si ce n'est au moulin du seigneur ; le fumier de leurs bestiaux devait être porté sur les champs du propriétaire. Les femmes des serfs, en dehors de la culture du lin et du chanvre qu'elles tissaient pour leurs maîtres, étaient obligées de conduire, en temps opportun, les oies dans la cour du château, pour les y déplumer et en laisser le duvet pour la châtelaine, et tant d'autres obligations qui seraient ridicules si elles ne s'étaient changées en larmes de sang pour le malheureux paysan <sup>1</sup>.

En dehors de cette oppression, le Roumain était méprisé et bafoué de toutes les manières. La nation roumaine était déclarée, n'être que tolérée en Transylvanie, tant qu'il plairait aux peuples

1. Les preuves à l'appui dans Baritiu, *Parti alese*, I, p. 473, 478 et 484.

privilegiés ; ses prêtres étaient battus comme les simples serfs, et ces derniers étaient placés bien plus bas que les serfs hongrois. Ainsi le serf hongrois ne pouvait être puni sans le témoignage de sept honnêtes gens, tandis que pour le Roumain trois suffisaient.

La manière dont les nobles exerçaient leur autorité sur les paysans, nous est prouvée par une lettre de Marie-Thérèse, envoyée au gouverneur de la Transylvanie, lors du voyage de son fils. Elle lui enjoint : « de nettoyer les routes, des cadavres de ceux qui avaient péri par la potence, la roue ou l'épieu et qui étaient livrés à la pourriture le long des chemins, pour mettre l'effroi au cœur des passants <sup>1</sup> ».

Une circonstance spéciale fit éclater la haine, que les injustices séculaires avaient amassée dans l'âme des Roumains.

Une levée de soldats avait été ordonnée en Transylvanie, et les paysans venaient s'inscrire en masse pour l'armée, espérant échapper ainsi, au joug intolérable sous lequel ils vivaient. Les nobles, se voyant menacés de la dépopulation de leurs terres, réussissent à faire revenir le gouvernement sur son ordre. Les paysans, voyant que toutes les mesures que le gouvernement central voulait prendre en leur faveur étaient paralysés par les nobles de la Transylvanie, s'irritaient tous les jours davantage contre eux.

Un paysan du village d'Albac, situé dans les montagnes de l'Abroud, Nicolas Oursou Horia, avait été plusieurs fois député à Vienne, pour réclamer à l'empereur l'amélioration de la condition de ses compatriotes. Revenu, depuis peu, de son dernier voyage, il répandit le bruit parmi ses compagnons d'infortune, qu'ayant demandé à l'empereur l'autorisation de se soulever contre les nobles, pour les forcer à se soumettre aux réformes qu'il projetait, Joseph II lui aurait dit de le faire. Quoique un pareil encouragement de la part du chef de l'Etat dût paraître impossible, les paysans ajoutèrent foi aux paroles de Horia, et ce, d'autant plus facilement, qu'ils savaient l'empereur disposé à leur venir en aide, mais arrêté par l'opposition des nobles.

La révolution éclata dans le village de Mesteacanoul, dont les habitants, qui allaient à Alba Julia, sous la conduite de Crichanou, pour s'y faire inscrire comme militaires et recevoir des armes,

1. Lettre du 11 mai 1773 : « cadavera omnium delinquentium laqueo, rota aut vera morte traditorum, non sine horrore et aversione in viis publicis itinerantium conspectui expositorum, statim et indilate ammoveantur ac inhumentur ». Apud Densusanu, *Revolutia lui Horia*, p. 97.

massacrent deux sous-préfets qui voulaient arrêter leur chef. Les paysans soulevés se répandent comme une lave sur la noblesse transylvaine ; pouvant enfin satisfaire leur soif séculaire de vengeance, ils tuent et assomment, brûlent et dévastent, pillent et détruisent, et remplissent de terreur tous les nobles de la Transylvanie. Ces derniers, décimés, demandent à l'armée impériale d'intervenir, pour mettre un terme aux désordres ; mais le commandant militaire, le baron Preiss, avait ordre de ne pas faire marcher les troupes sans l'autorisation spéciale du gouvernement central, et Vienne était loin ! En attendant que cette autorisation arrivât, les paysans usaient largement de la liberté d'exercer leur vengeance, liberté qu'ils voyaient encouragée par l'inaction de l'armée.

Joseph II, qui venait précisément de déclarer la guerre à la Hollande, pour la libre navigation sur l'Escaut, vit avec déplaisir les troubles qui avaient éclaté en Transylvanie. Quoiqu'il conservât des sympathies pour le sort des paysans, même lorsqu'il les voyait se porter à des actes de violence, il n'en chargea pas moins le comte Jancowitz, gouverneur du Banat, d'étouffer la révolte.

Les chefs du mouvement, Horia, Closchca et Crichianou furent arrêtés et exécutés et la révolution prit bientôt fin.

Cette révolution des paysans roumains de la Transylvanie, contre l'oppression des nations privilégiées, ressemblait en tout à celles qui l'avaient précédée<sup>1</sup>. Elle tendait à briser le joug barbare qui pesait sur leurs têtes. Mais, comme les seigneurs contre lesquels elle était dirigée étaient tous des Hongrois, le mouvement devait, par cela même, prendre aussi un caractère national. Les Roumains proclamaient partout que leur révolution avait pour but l'anéantissement de tous les Hongrois, que le pays entier devait être administré à l'avenir par des fonctionnaires roumains ou allemands, que tous les habitants devaient également supporter les charges de l'Etat, que les terres des nobles allaient être partagées entre les paysans, etc.<sup>2</sup>. Cette dernière demande avait un fondement historique et non socialiste. Les paysans se considéraient comme injustement dépouillés de leurs propriétés, de leurs prairies, de leurs montagnes et de leurs forêts. Ils ne réclamaient pas des droits nouveaux, mais seule-

1. Vol. I, p. 369.

2. Voir l'ultimatum de Horia dans Densusanu, p. 157

ment le rétablissement d'un état de choses qui avait déjà existé.

Joseph II profita de cette révolution pour supprimer la servitude dans toute l'étendue de la Transylvanie, suppression qui malheureusement resta pour longtemps à l'état de lettre morte.

La révolution de Horia cimentait de nouveau l'unité de la nationalité roumaine des pays d'outre-monts, unité qui avait été cependant quelque peu ébranlée par l'union d'une partie du peuple roumain avec l'Eglise catholique.

Mais ces deux événements, l'union et la révolution, remuèrent profondément le peuple roumain du pays des Carpathes. La révolution avait mis ses idées en mouvement, l'union permettait aux Roumains de s'approprier des connaissances supérieures, et leur procurait le moyen de donner un corps à leurs aspirations dans la vie littéraire. Aussi, cette dernière ne tarda-t-elle pas à s'épanouir chez eux.

CULTURE ROUMAINE EN TRANSYLVANIE. — Le peuple roumain du pays des Carpathes, privé de tous droits, ne pouvait se trouver dans une situation meilleure, en ce qui concernait les écoles. Dans les anciens temps, il ne possédait que quelques écoles slavones, suivies par ceux qui voulaient embrasser la carrière de prêtre. L'introduction de la langue roumaine, à la place du slavon, dans le service religieux, d'abord par les protestants, puis par les calvinistes, ne fut pas accompagnée de la création d'écoles roumaines correspondantes. Une décision du gouvernement transylvain, du 26 septembre 1699, disposait que « les Roumains qui voulaient devenir prêtres, n'ayant pas des écoles spéciales, devraient se préparer pour cette carrière, dans les écoles des confessions avec lesquelles ils allaient s'unir<sup>2</sup> ». Mais l'union de l'église roumaine avec les catholiques s'étant effectuée peu après, nous voyons ces derniers s'intéresser au progrès intellectuel des Roumains qui avaient embrassé leur doctrine. Le cardinal Collonitsch, archevêque de la Hongrie, décide de recevoir aussi des enfants roumains dans son école de l'abbaye de S'-Gotthard<sup>1</sup>. Le métropolitain, Athanase Anghel, qui avait conclu l'acte solennel de l'union, compose et fait imprimer, à l'usage des Roumains-unis, un alphabet que les catholiques ne trouvaient pas tout à fait de leur goût, quant à sa partie reli-

1. Resolutio Gubernii Transilvanici, 26 sept. 1699, dans Nilles, *Symbolae*, I, p. 230.

2. Diplôme de Léopold qui confirme la fondation du cardinal, 8 sept. 1700, *idem*, p. 367.

gieuse<sup>1</sup>. Un catéchisme catholique roumain avait aussi été distribué, pour en remplacer un autre qui contenait des erreurs dogmatiques. Le métropolitain fut chargé d'ouvrir des écoles latino-roumaines à Alba-Julia, à Hatzeg et à Fagarache<sup>2</sup>. Vers l'année 1718, nous en rencontrons une à Brachov, fréquentée aussi par les fils des boyards valaques.

Le grand promoteur de l'union, le métropolitain Innocent Micou, jeta les fondements de la célèbre école roumaine de Blache, qui devint le centre de la vie intellectuelle des Roumains d'outre-mont. Mais cette école ne fut ouverte que sous son successeur, Pierre Aron, qui l'inaugura en 1754, en vertu d'un rescrit impérial<sup>3</sup>.

L'Eglise catholique, voulant attacher encore plus intimement ses nouvelles ouailles à l'union avec elle, ne se contentait pas seulement de leur enseigner la doctrine catholique, dans les écoles qu'elle fondait en Transylvanie. Elle prenait soin d'envoyer aussi des jeunes gens à Rome, pour puiser, à la source même, les fondements de la nouvelle croyance qu'ils avaient embrassée. Le premier boursier roumain, envoyé dans la ville éternelle, fut Pierre Aron, que nous voyons plus tard, comme métropolitain, inaugurer les cours de l'école de Blache ; puis Gabriel Maïor, Sylvestre Caliani, Pierre Jacob et plusieurs autres.

Du sein de ces Roumains, assez nombreux, qui nourrissaient leur intelligence des fortes études du classicisme théologique, le temps devait faire surgir quelques esprits d'élite, qui désiraient répandre sur leurs concitoyens les fruits des connaissances qu'ils avaient acquises. Le premier fut Samuel Micou, un neveu d'Innocent. A son retour de Rome, il fut nommé professeur de morale au séminaire de Blache. Il écrivit en latin plusieurs ouvrages concernant les Roumains ; une courte notice sur leur histoire, et les éléments de la langue daco-romaine. Les textes roumains y sont reproduits, non plus en caractères cyrilliques, mais bien en caractères latins, innovation bien féconde, qui devait être adoptée plus tard par le peuple entier et rendre à sa langue, aussi pour l'extérieur, sa physionomie latine (1780). Micou écrivit ensuite, en roumain, l'histoire politique et religieuse des Roumains de l'Ardeal (Transylvanie), ainsi que l'histoire des

1. Gabriel Copi au Cardinal, 4 mars 1701, *idem*, p. 263.

2. Juramentum episcopi Athanasii, 7 avril 1701, *idem*, p. 283 et 285.

3. Tous les actes relatifs à l'école de Blache dans Cipariu, *Acte si fragmente*, p. 217-224.

Roumains de la Valachie et de la Moldavie (Bude, 1806). Il prit part aussi à la confection du dictionnaire latin-hongrois-allemand-roumain, qui fut imprimé à Bude en 1825<sup>1</sup>.

Les deux autres coryphées de la culture roumaine en Transylvanie, furent Georges Schinkaï, et Pierre Maïor. Envoyés à Rome, en 1774, ils s'y occupèrent bien plus d'étudier les origines du peuple roumain, que des matières théologiques. A leur retour en Transylvanie, ils quittèrent, peu de temps après, la vie religieuse, pour s'adonner en entier à l'étude de l'histoire.

Quoique Schinkaï eût étudié dans le collège de propaganda fide de Rome, et eût été même le bibliothécaire de ce collège, il n'en conserva pas moins son esprit libre de toute influence. Il appréciait à leur juste valeur, les résultats qu'avaient valus aux Roumains leur union avec l'Eglise catholique, et il voyait bien que ce n'était pas là la voie qu'il fallait suivre, pour arriver à l'émancipation. La révolution lui paraissait un moyen tout aussi peu opportun ; il ne voyait de salut pour le peuple roumain, que dans la culture de l'esprit et dans l'affermissement du sentiment national. Pour y arriver, il fallait reconstruire son histoire, restée jusqu'ici presque complètement inconnue, ou traitée par les étrangers avec un esprit hostile ; il fallait encore purifier la langue, la polir, la cultiver, lui faire quitter son vêtement slave et, suivant l'exemple de Micou, lui donner aussi la forme extérieure latine, conformément à ce qu'elle était dans son essence. Schinkaï écrit, sur l'orthographe roumaine, un traité qu'il place comme introduction au dictionnaire de Bude. Ce traité peut être considéré comme le premier travail littéraire sur la langue roumaine. Il en entreprend en même temps un autre bien plus considérable, l'exposition chronologique des événements historiques, par lesquels était passé le peuple roumain de tous les pays du nord du Danube, depuis l'époque des Daces jusqu'à celle dans laquelle il vivait (1808). Il n'arriva pourtant que jusqu'à l'année 1739. Une partie fut publiée dans le calendrier de Bude, de l'année 1808. Le premier volume, qui allait jusqu'à l'année 999, fut publié en 1843, à Jassy, et l'ouvrage entier parut en trois volumes, toujours à Jassy, en 1853, aux frais du prince de Moldavie, Grégoire Ghica<sup>2</sup>.

1. F. Cipariu, *Acte si fragmente*, p. 115, 122 et 125 ; Papiu Ilarian, *Viata lui George Sincai*, Bucaresti, 1869, p. 15 ; Ath. Marian Marienescu, *Viata lui Petru Maïor*, Bucaresti, 1883, p. 38 ; Arone Pumnul, *Lepturariu romanesc*, Viena, 1864, IV, p. 21.

2. *Chronica Rominilor* de Gheorghe Sincai din, Sinca, Jasi, 1853. Une seconde édition en a été donnée par l'Académie roumaine.

Schinkaï défend dans sa chronique le peuple roumain, contre toutes les attaques auxquelles il avait été en butte, et s'efforce de rétablir ce qu'il croyait être la vérité historique, se basant sur de nombreux documents, qu'il reproduit souvent *in extenso*. Son amour pour le peuple calomnié, dénigré et bafoué, dont il écrivait l'histoire, éclate à chaque ligne, et son livre, en même temps qu'il est un ouvrage de riche érudition, est aussi un plaidoyer continu en faveur de la nation roumaine. Aussi les autorités maghyares, qui empêchèrent la continuation de la publication commencée dans le calendrier de 1808, émirent-elles sur l'histoire de Schinkaï l'opinion, que l'œuvre était digne du feu, et l'auteur de la potence <sup>1</sup>.

Une pareille sentence était de nature à attirer l'attention sur le travail incriminé, et le manuscrit de Schinkaï fut étudié avec soin, par la plupart des Roumains savants de cette époque.

Ce qui caractérise le travail de Schinkaï, et lui donne surtout de l'importance, c'est qu'il s'occupe des événements historiques des Roumains de tous les pays. C'est plutôt une histoire de la race roumaine, que celle des régions qu'elle habitait. Sous ce point de vue, Schinkaï faisait faire un pas à l'idée de la réunion des Roumains en un seul corps, embrassant par la pensée l'unité du peuple, et planant au-dessus de ses divisions politiques. Il réunissait, au moins dans le domaine de l'intelligence, le sort de ces tronçons dispersés.

Il va sans dire que Schinkaï soutient la continuité des Roumains dans la Dacie ; thèse qui fait presque le fondement du travail de son digne émule, Pierre Maïor, qui expose les origines du peuple roumain, s'appuyant sur de nombreux auteurs anciens qu'il cite à chaque pas <sup>2</sup>.

Schinkaï, et plus encore Pierre Maïor, soutiennent, dans leurs écrits, la pureté de la race roumaine, c'est-à-dire son origine exclusivement latine. Les Daces, selon eux, ont été totalement extirpés de la province romaine ; les influences auxquelles les Roumains furent soumis plus tard sont toutes illégitimes ; elles ne firent que souiller leur nationalité, et ces flétrissures doivent être effacées le plus vite possible, afin que sa nature romaine apparaisse de nouveau, dans toute sa splendeur. Ces mêmes auteurs se donnent toutes les peines imaginables, pour prouver

1. « Opus igne, auctor patibulo dignus ». Papiu Ilarian, *Viata lui Sincai*, p. 27.

2. Petru Maïor, *Istoria pentra inceputul Romînilor in Dacia*, Bude, 1812.



que les Roumains n'ont pas été soumis à d'autres peuples ; que si, ceux de la Transylvanie ont été asservis par les Hongrois, ce n'a été qu'à la suite d'une trahison. L'histoire des Roumains est traitée par ces auteurs, d'une manière préconçue, avec le but arrêté d'en faire un plaidoyer pour leur nationalité. Ce plaidoyer étant fondé dans la plupart des cas, les résultats historiques auxquels ils arrivent restent acquis à la science ; mais sur bien des points, ils n'en donnent pas moins des entorses à l'histoire.

Et pourtant, une pareille conception de l'histoire des Roumains, était indispensable à cette époque. Pour faire triompher l'idée, vraie en elle-même, du latinisme des Roumains, il fallait l'exagérer, car à cette même époque, des savants étrangers soutenaient la thèse contraire. Pourtant, dans les temps antérieurs c'étaient les étrangers qui attestaient l'origine romaine du peuple roumain. Depuis que celui-ci s'était approprié cette idée et en voulait tirer des avantages politiques, ses adversaires s'évertuaient à leur contester cette origine. Les Roumains voulaient à tout prix la prouver ; on comprend donc facilement comment la lutte emporta au-delà de la vérité les champions des deux partis <sup>1</sup>.

Cette origine du peuple roumain était d'ailleurs le stimulant le plus puissant qui le poussait vers le progrès. C'était une honte d'être tombé si bas lorsqu'on descendait de si haut. Aussi Schinkaï et Pierre Maïor ne manquent-ils pas d'appuyer surtout sur cette circonstance et cette idée revient souvent sous leur plume, ainsi que sous celle de leur prédécesseur, Samuel Micou.

Ces trois grandes figures littéraires des Roumains d'outre-monts, Samuel Micou, Georges Schinkaï et Pierre Maïor, reprirent donc, à un point de vue plus vaste, et basé sur des connaissances encore plus étendues, l'étude des idées fondamentales, sur lesquelles repose la vie du peuple roumain : l'unité de sa race, son origine romaine et sa persistance sur le territoire de l'ancienne Dacie ; idées qui avaient vu le jour déjà, au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, lorsque les premiers écrivains roumains apparurent sur la scène, en Valachie et en Moldavie. La culture roumaine en Transylvanie ne fut donc que la continuation, plus approfondie, de celle qui

1. *Erweis das die Walachen nicht römischer Abkunft sind*, Halle, 1823. Sulzer dans sa *Geschichte des transalpinischen Dakien*, Wien, 1781, IV, p. 156, dit que la langue roumaine ne saurait être écrite avec des caractères latins. — Cette direction ultra-latiniste se maintint encore longtemps chez les Roumains, surtout chez ceux de la Transylvanie. Son œuvre la plus exagérée, qui touche au ridicule, est le *dictionnaire de la langue roumaine* de A. T. Laurian et G. Maxim, publié sous les auspices de l'Académie roumaine, Bucarest, 1873.

avait été développée par les Roumains des principautés. Ces dernières retremperèrent leur forces affaiblies par la prédominance de la civilisation grecque, dans cette nouvelle source qui jaillissait au-delà des monts. Des professeurs, imbus des idées de Micou, de Schinkaï et de Pierre Maïor, commencèrent à trouver dans les principautés un terrain tout préparé à les faire germer et à servir à leur régénération intellectuelle, morale et politique. Nous en avons vu quelques-uns passer les montagnes, vers la fin de l'époque phanariote ; d'autres suivront après le rétablissement des princes nationaux et, élargissant toujours le cadre de la pensée roumaine, changeront le ruisseau qu'ils y avaient trouvé en une rivière toujours de plus en plus large et profonde. De nos jours, ce sont de nouveau les Roumains des principautés, qui ont pris le dessus dans la culture littéraire ; ils rendent à leurs frères des Carpathes, ce qu'ils leur avaient emprunté. Cette culture a toujours oscillé, comme une balance suspendue au-dessus des Carpathes, pour donner alternativement la vie aux deux branches du peuple roumain, mais toujours pour le bien de la race entière.

LIVRE QUATRIÈME

---

# HISTOIRE CONTEMPORAINE

ÉPOQUE DU ROUMANISME

DEPUIS LA RÉVOLUTION GRECQUE JUSQU'A L'UNION DES PRINCIPAUTÉS

(1821-1859)

1871  
1872  
1873  
1874  
1875  
1876  
1877  
1878  
1879  
1880  
1881  
1882  
1883  
1884  
1885  
1886  
1887  
1888  
1889  
1890  
1891  
1892  
1893  
1894  
1895  
1896  
1897  
1898  
1899  
1900

## **Coup d'œil rétrospectif sur la marche de la civilisation roumaine**

Avant d'aborder la dernière phase de l'histoire du peuple roumain, il ne sera pas sans utilité de mettre en relief les idées génératrices de cette histoire et d'établir ainsi la base sur laquelle vint s'élever l'édifice de l'époque où nous vivons. Nous essaierons en même temps d'esquisser le développement de la civilisation roumaine.

FORMATION DE LA NATIONALITÉ ROUMAINE. — A l'origine de la nationalité roumaine, nous rencontrons, dans la vallée du Danube inférieur, deux rameaux de peuples de race aryenne : les Scythes et les Agathyrses ; les premiers, nomades, les seconds, établis, sur lesquels vint s'étendre bientôt une autre couche de peuples de la même famille, les Gètes et les Daces, qui organisèrent pour la première fois la vie d'Etat dans ces régions.

Les Géo-Daces appartenaient à la branche thrace de la race aryenne, et c'est dans ce sol vigoureux que vint s'implanter le bourgeon romain, introduit en Dacie par la conquête de Trajan. Comme dans tous les pays où l'élément romain put prendre racine, il détruisit aussi en Dacie presque complètement la pensée romaine ; ce n'est, pour ainsi dire, que physiquement que les Géo-Daces entrèrent dans la composition de la formation ethnique qui prit plus tard le nom de peuple roumain. La base physique de la nationalité roumaine est donc le thrace ; sa base intellectuelle a été fournie par le romain.

La conquête de la Dacie avait été une faute politique commise par l'empereur Trajan ; aussi, force fut à son successeur, Aurélien, d'abandonner cette province, dont il retira les légions en 270. La retraite de l'armée n'entraîna pas celle de la masse des provinciaux ; les pauvres ne quittèrent pas leur patrie. Mais, comme cette population, habituée à la vie calme et paisible de l'empire

romain, ne pouvait supporter les horreurs de l'invasion, elle dut chercher un refuge, qu'elle trouva à proximité, dans les montagnes et les forêts dont la Dacie était couverte. Quoique abandonnée par l'empire et retirée dans les montagnes, la population daco-romaine n'en resta pas moins en relations avec celle de la Mésie qui parlait toujours le latin et avait embrassé le christianisme dans sa forme latine. Ce contact explique comment il se fait que les Daco-Romains aient reçu primitivement le christianisme sous cette forme, qui n'a été que plus tard remplacée par le rite bulgare. Mais, si les Daco-Romains conservèrent leurs rapports avec la population roumaine de la rive droite du Danube, ils furent garantis, par leur retraite dans les montagnes, d'un contact plus prolongé avec les barbares, dont l'invasion les avait forcés de s'y réfugier : les Goths, les Huns et les Gépides. En général, les peuples mongols et allemands n'exercèrent qu'une influence très restreinte sur les Daco-Roumains. Bien plus puissante fut celle des peuples slaves. Ces derniers, chassés par les Avars, se sauvèrent dans les montagnes à côté des Roumains qui durent les recevoir, ne sachant plus où fuir. Le surplus des Slaves passa le Danube, et, tombant sur la population romaine des grandes villes de cette région, la refoula dans les montagnes des Balkans et du Pinde. L'invasion des Slaves eut donc pour les Roumains les conséquences les plus importantes. D'abord elle éloigna du Danube leurs frères de la rive droite, qui constituèrent avec le temps deux rameaux particuliers de la nation roumaine : les Macédo-Roumains et les Istro-Roumains ; puis elle introduisit un puissant élément slave dans la constitution de leur nationalité, qui prit ainsi son caractère définitif. Cette nationalité est donc le résultat de la combinaison de trois éléments fondamentaux : le thrace, le latin et le slave ; le latin est le principal d'entre eux et donne ainsi au peuple roumain le caractère d'une nationalité latine.

La retraite des Roumains dans les montagnes explique encore :

1°. Le peu de mots de la nomenclature ancienne des endroits habités, que les Roumains ont conservés dans leur langue.

2°. La disparition presque totale des notions de la vie de l'Etat romain.

3°. L'unité merveilleuse d'un peuple si nombreux et répandu sur un territoire aussi étendu.

Les Roumains qui s'étaient retirés dans les montagnes devant les invasions, commencèrent à en descendre vers la fin de la

domination des Avars sur la Dacie ; ils s'adonnèrent à l'agriculture, fondèrent des villes, constituèrent des Etats en commun avec les Slaves, qui disparurent bientôt après dans la nationalité roumaine. Ces Etats furent soumis par les Bulgares slavisés du sud du Danube, qui s'étendirent à partir de leur roi Croum, aussi au nord du fleuve, sur les régions habitées par les Roumains. Les Bulgares, embrassant le christianisme sous la forme du rite slave, imposèrent ce rite aussi aux Roumains et les forcèrent d'abandonner la religion latine.

Les Roumains descendus des montagnes furent surpris par la conquête maghyare. Elle ne fut pas trop violente au commencement et respecta leurs droits. Trompés par les apparences, les Roumains ne prirent pas de nouveau le chemin des montagnes, devant cette nouvelle invasion, et se soumirent aux Maghyares.

Mais bientôt les Hongrois embrassèrent le catholicisme et devinrent les agents les plus fervents de la papauté pour la propagation de leur doctrine. Les persécutions, auxquelles les Roumains furent exposés de ce chef, les poussèrent à quitter la Transylvanie en deux grands groupes, qui franchirent les montagnes pour fonder, dans les vallées et les plaines qui s'étendaient vers la mer Noire, les deux Etats de Valachie et de Moldavie (1290-1348).

Cet événement transporte l'histoire des Roumains du pays des Carpathes, où elle est étouffée par l'oppression maghyare, en dehors de ce pays, dans les régions où s'étaient fondés les deux Etats nouveaux. Cet épanchement des Roumains sur les versants extérieurs des Carpathes, partant de deux points éloignés l'un de l'autre, donna naissance à deux Etats, au lieu d'un seul, qui vécut longtemps séparés.

Cette même circonstance interposa les Carpathes entre les groupes de Roumains qui constituèrent la Valachie et la Moldavie et ceux qui étaient restés en Transylvanie, de sorte que le peuple roumain fut séparé en trois tronçons différents, et chacun d'eux fut exposé à un sort particulier. Les Roumains des principautés furent poussés par leur position géographique vers les peuples orientaux ; ceux qui demeurèrent en Transylvanie continuèrent à être soumis à l'influence fatale de la domination maghyare.

III

LUTTES ET RÉVOLTES CONTRE LA DOMINATION OTTOMANE. — Les Roumains qui avaient trouvé un refuge en Valachie et en Moldavie contre les persécutions des Hongrois catholiques, cherchè-

rent un appui chez les princes slaves du sud du Danube, contre les efforts tentés par leurs anciens maîtres, pour les ramener de nouveau sous leur joug.

Plusieurs liens, et principalement l'identité de religion et l'usage de la même langue écrite, rapprochaient les Roumains des Slaves sud-danubiens. Aussi en empruntèrent-ils la plupart des institutions, pour la constitution de leurs nouveaux Etats. La majorité de la population de la Valachie et de la Moldavie tirait son origine de la Transylvanie, des confins de l'Etat maghyare ; l'organisation des Etats qu'elle constitua prit au contraire pour modèle, celle des Bulgares et des Serbes du Danube. L'élément immigré d'au-delà des Carpathes, composé presque en entier de nobles, ne manqua pas d'occuper une position dominante, vis-à-vis de celui qu'il rencontra dans les régions de la Valachie et de la Moldavie. Une grande partie du territoire de la population de ces régions fut déclarée soumise à l'autorité du chef des groupes immigrés et, par suite, à celle des personnes auxquelles ce chef faisait don de portions de son domaine. Mais les paysans ainsi soumis n'avaient pas perdu leurs droits de propriété ; leur liberté seule avait souffert une atteinte, par l'obligation qui leur fut imposée de travailler un certain nombre de jours au profit du propriétaire. Quoique ce ne fut que bien plus tard que ces paysans soumis se changèrent en serfs attachés à la glèbe, il n'en est pas moins vrai que l'origine de cette servitude remonte au fait même de l'immigration transcarpathienne. Au commencement, les nobles se contentaient des donations continuelles que le prince leur faisait sur son immense domaine ; d'un côté, ils ne se pressaient point d'obtenir des fonctions ; de l'autre, ils ne pressuraient pas leurs hommes de service.

L'autorité du prince était absolue. Son seul frein était l'opposition énergique et turbulente des boyards, qui trouvaient le moyen de faire leur jeu par suite du système vicieux de succession au trône, mélange d'élection et d'hérédité, qui donnait à tout membre de famille princière le droit de régner, s'il était élu par les boyards. C'est la cause primordiale de la longue suite de calamités dont se compose l'histoire des principautés roumaines.

Les Maghyars, qui ne voulaient point renoncer à leurs droits de suprématie sur les pays roumains nouvellement constitués, tentèrent à plusieurs reprises de les réduire à l'obéissance. La Valachie, dont l'histoire commence avec une série entière de princes énergiques, repousse ces prétentions avec ses propres



forces, pendant que la Moldavie, exposée aux troubles intérieurs, dès le commencement de son existence, est forcée, pour se défendre contre les Hongrois, de reconnaître la suzeraineté de la Pologne.

La Valachie avait en effet besoin d'une constitution plus vigoureuse, pour résister à un danger bien plus grand, qui allait s'abattre sur elle : l'expansion terrible de la puissance ottomane.

Aussi la voyons-nous prendre part aux luttes des Chrétiens contre les Turcs, peu après que ces derniers eurent mis le pied en Europe. Malgré tous ses efforts, Mirtschea est obligé de reconnaître la suzeraineté des Turcs. La rivalité des successeurs de ce grand prince, fait tomber la Valachie, toujours plus profondément, dans le gouffre de la sujétion ottomane, et lorsque Vlad l'Empaleur monta sur le trône, il trouva son pays soumis à un tribut de 500 enfants, pour le corps des Janissaires. C'est en vain que Vlad essaie de soustraire son peuple à ce tribut sanglant. L'inimitié mal calculée d'Etienne-le-Grand de Moldavie lui fait perdre le trône.

Ce dernier devait payer bien cher la faute qu'il avait commise, de combattre celui que les circonstances lui conseillaient d'avoir pour allié. Mais il la racheta par de brillants exploits, et à sa mort, il laissa la Moldavie indépendante, non seulement vis-à-vis des Turcs, mais aussi vis-à-vis de son ancienne suzeraine, la Pologne. Son successeur, Pierre Rareche, s'étant fait replacer sur le trône de Moldavie par les Turcs, tous les efforts d'Etienne furent perdus, et la Moldavie ne tarda pas à tomber, elle aussi, sous la griffe des Ottomans. Si on ajoute à ces luttes soutenues par les principautés roumaines contre les Turcs, la résistance opiniâtre opposée peu de temps auparavant à l'envahissement des Ottomans par le Roumain de la Hongrie, Jean Corvin de Hunyade, dont les armées étaient composées surtout de Roumains de la Transylvanie, on reconnaîtra que les principaux héros, qui défendirent la chrétienté et la civilisation de cette époque, contre la barbarie musulmane, appartenaient au peuple roumain. Et si on prend en considération, la furie indomptable de ce premier élan des Turcs contre l'Europe civilisée, qui était à cette époque si peu en état de se défendre elle-même, on devra reconnaître aux Latins orientaux le grand mérite d'avoir, par le sacrifice de leur civilisation, défendu celle de leurs frères de l'Occident. Dès que les pays roumains furent tombés sous le joug des Turcs, le tour de la Hongrie ne tarda pas à venir, et en 1526, elle vit

périr dans les plaines de Mohacz, son roi et son indépendance. Cette chute de la Hongrie porte le dernier coup à la Valachie, et bientôt après, par un contre-coup naturel, à la Moldavie.

Le système électif-héréditaire de la succession au trône, donna aux Turcs le moyen de s'immiscer dans la nomination des princes. Ils en firent bientôt un objet de spéculation pécuniaire, qui fit tomber les pays roumains dans la plus honteuse servitude.

La spoliation à laquelle les pays roumains furent exposés par l'application de ce système, jointe à l'épuisement du domaine princier, amenèrent des changements considérables, dans la condition économique et sociale des classes de la société roumaine. Les boyards, qui ne trouvaient plus moyen de s'enrichir par l'obtention de donations princières, cherchaient un dédommagement dans deux directions. Premièrement, ils s'efforçaient à l'envi d'occuper les fonctions publiques, et se partageaient en factions qui précipitaient encore les changements de règnes, déjà si fréquents, par suite de la spéculation turque. D'autre part, ils pressuraient les paysans, pour en tirer à leur profit le plus de travail possible. Ces derniers, quittant les terres des boyards les plus avides, on introduisit petit à petit l'habitude de les ramener de force sur la terre qu'ils avaient abandonnée. Les paysans soumis devinrent des serfs attachés à la glèbe, et leur ancien droit de propriété sur le lopin de terre qui leur avait appartenu, fut interprété dans le sens, que c'étaient eux qui étaient devenus une dépendance de la propriété. Les paysans libres, franc-tenanciers, accablés d'impôts qu'ils ne pouvaient payer, étaient forcés de vendre leurs terres aux puissants du jour et de choir de la liberté dans l'ignominieuse servitude. Le nombre des paysans libres diminuait tous les jours, et les propriétaires, ayant intérêt à ne pas perdre leurs hommes par suite de l'enrôlement, l'armée nationale perdait tous les jours de son importance et était alimentée par des mercenaires. L'argent nécessaire à la solde de ces derniers aggravait encore les charges de la population.

Pourtant, malgré cette réduction de leur forces et de leur énergie, les pays roumains essayèrent encore de se délivrer du joug oppresseur ; deux révolutions, l'une en Moldavie sous Jean-le-Terrible, et l'autre en Valachie sous Michel-le-Brave, rappelèrent aux Turcs que le peuple roumain n'était point encore mort.

Après de brillants succès, ce dernier prince avait réussi à secouer le joug musulman ; mais il fut malheureusement détourné de ses luttes contre les Turcs, par les rivalités qui éclatèrent

entre lui et les princes de Transylvanie et de Moldavie. Une autre série d'exploits le mit à la tête de la Dacie entière, mais il ne put s'y maintenir, parce qu'il ne comprit pas que pour résister avec succès, il aurait dû unifier le peuple roumain dans tous les pays, dont il voulait réunir les couronnes sur sa tête.

La chute de Michel-le-Brave ramena bientôt les pays roumains, au même état où ils avaient été avant son apparition. La spéculation s'exerça de plus belle, et les fils naturels étant admis à l'égal des enfants légitimes à faire valoir, à prix d'argent, leurs droits au trône, des étrangers, qui se prétendaient fils de princes, commencèrent bientôt à s'introduire dans les principautés. Parmi ces étrangers, les Grecs jouèrent sans contredit le rôle le plus important. Ils s'étaient infiltrés peu à peu dans les pays roumains, comme négociants et surtout comme représentants de la religion, jouissant en cette qualité d'une réputation de sainteté qui les faisait très rechercher par les esprits droits de l'époque. D'autre part, cet élément se relevant peu à peu à Constantinople, et arrivant à dominer, par l'intrigue et l'intelligence, l'esprit assez simple des Ottomans, les princes et les boyards roumains trouvaient honneur et profit à cultiver les Grecs. Ces derniers venaient dans les pays roumains, y contractaient de riches alliances, étaient anoblis et admis aux fonctions de l'Etat ; leurs moines accaparaient toutes les églises et les couvents qui possédaient de grands revenus. Insensiblement, ils avaient mis la main sur toutes les places les plus lucratives des principautés, et en avaient délogé les nationaux. Pour s'enrichir, ils poussaient les princes, qui étaient souvent leurs débiteurs, à augmenter les impôts, et par suite à alourdir les charges, de sorte qu'en peu de temps, l'immigration des Grecs dans le gouvernement des pays roumains eut pour conséquence, de rendre la vie plus difficile à toutes les classes de la population.

Le peuple roumain, dont l'opposition n'osait plus remonter jusqu'aux Turcs, la dirigea contre leurs représentants, les Grecs, et il tâcha de s'en débarrasser par plusieurs révoltes successives. Mais, malgré cette opposition des Roumains, les Grecs n'en acquéraient pas moins tous les jours plus d'influence, et l'on peut dire, qu'à partir de Mathieu Bassarabe et de Basile-le-Loup (1633), ils étaient les maîtres de la situation dans les pays roumains. Avec ces princes commence la 3<sup>e</sup> période de l'histoire roumaine : la prédominance de l'élément grec.

LUTTE NATIONALE CONTRE L'OPPRESSION GRECQUE. — L'influence de l'élément grec eut dans les commencements un résultat favorable aux Roumains, sur le terrain de la vie intellectuelle. Elle contribua à renverser la culture slave, qui s'était introduite chez les Roumains, dès l'époque de leur soumission au royaume bulgare sud-danubien. Le slavonisme avait empêché pendant plus de sept siècles la culture de l'esprit roumain, en remplaçant l'organe naturel de cet esprit, la langue roumaine, par un idiome étranger qui n'avait pas, comme le latin des occidentaux, l'avantage d'être un réservoir d'idées civilisatrices. L'élément ethnique des grands couvents des principautés, qui servaient d'écoles pour la formation des prêtres, ayant changé, par suite de l'introduction des Grecs à la place des Slaves, la langue de ces derniers tomba en désuétude, et les prêtres qui connaissaient cet idiome devinrent tous les jours plus rares. Mais les Grecs ne convoitaient que les églises riches des villes, ou les grands monastères ; les églises pauvres des villes et celles des villages risquaient de demeurer sans desservants. Force fut donc à Mathieu Bassarabe et à Basile-le-Loup, de faire imprimer les livres sacrés en langue roumaine, pour empêcher la cessation du service divin dans leurs pays. C'est ainsi que la langue roumaine profita de la supplantation du slavonisme par le grecisme, pour occuper aussi une place dans la vie intellectuelle du peuple, dont elle était l'organe naturel.

A partir de ce moment, la vie du peuple roumain fut sillonnée par deux courants parallèles, qui cherchaient à se submerger l'un l'autre. La culture grecque s'était emparée des hautes classes de la société et du service religieux dans les églises riches ; les Grecs dominaient partout dans l'administration ; tout l'argent des principautés passait par leurs mains. D'autre part, les livres sacrés écrits en roumain augmentaient tous les jours de nombre, pour subvenir aux besoins du culte dans l'immense majorité des églises pauvres ; les productions historiques et littéraires s'écrivaient en roumain, concentrant en elles les protestations qui n'osaient plus se produire dans la vie politique. L'emploi de la langue roumaine dans la reproduction de la pensée réfléchie, réveilla la conscience de la nationalité roumaine, et fit naître plusieurs idées qui devinrent les facteurs principaux du progrès chez les Roumains. Ce furent d'abord : celle de l'unité morale et intellectuelle de la race roumaine, qui donna naissance à la tendance vers l'unité politique, réalisée en partie aujourd'hui ;

celle de l'origine romaine du peuple roumain, qui devint le levier le plus puissant de son progrès, par le contraste entre la gloire de son passé et la misère de l'état présent ; puis celle de la continuité des Daco-Romains dans leur ancienne patrie, qui leur donna le courage de revendiquer leurs droits, foulés aux pieds par les envahisseurs, érigés en maîtres. A la différence du slavonisme, qui avait maintenu dans les ténèbres la conscience nationale encore assoupie, le grecisme eut à lutter, pendant tout le temps que dura sa domination, contre cette conscience, sortie enfin du sommeil léthargique qui l'avait paralysée jusqu'alors. La lutte devait pourtant être longue et opiniâtre, et ce n'est qu'au prix des plus grands efforts, que la culture grecque put être déracinée.

Les Grecs avaient fini par l'emporter. Les pays roumains étaient tombés politiquement aussi sous leur domination ; d'ailleurs cette domination politique de l'élément grec n'était que la conséquence naturelle de sa prédominance culturelle et sociale. Les maux anciens, tels que les changements fréquents de règnes, l'exploitation inhumaine des pays par les Turcs et les princes, le défaut d'ordre, d'équité et de justice, les abus des grands contre les faibles, tout se continua sans aucun changement pendant l'époque phanariote. Elle amena en outre des guerres ruineuses pour les pays roumains, entre les Turcs et leurs voisins septentrionaux, et les guerres amenaient avec elles la dévastation, la ruine, la famine et la peste. Les principautés devant en outre en payer les frais, par des pertes de territoire, on comprend facilement comment il se fait, que l'époque phanariote est considérée par le peuple roumain, comme la période la plus fatale de son histoire.

Mais les guerres et l'occupation des principautés, à tour de rôle, par les Allemands et les Russes, puissances chrétiennes, dont les Roumains attendaient leur délivrance du joug mahométan, exposèrent le peuple à des vexations tout aussi irritantes, et le convainquirent bientôt qu'il ne devait attendre une amélioration de son sort, qu'en prenant lui-même en mains la direction de ses destinées. Ce fut là l'origine du parti national chez les Roumains.

Il est incontestable que dans ses tendances vers l'émancipation, le peuple roumain fut puissamment secondé par les Russes, qui, suivant la politique inaugurée par Pierre-le-Grand, entreprenaient des guerres contre les Ottomans, dans le but de soustraire les peuples chrétiens à leur domination. Quoique les Russes aient voulu confisquer à leur profit les libertés qu'ils obtenaient des

Turcs en faveur des Roumains, le temps n'était pas loin, où les Russes allaient se convaincre qu'ils s'étaient trompés dans leurs calculs, et où ces libertés profiteraient aux peuples libérés eux-mêmes.

Sous le rapport intérieur, l'époque phanariote ne fit faire aucun progrès à l'esprit roumain, malgré l'apparence très savante des écoles grecques. Ce que l'on y apprenait surtout, c'était le grec moderne, langue tout aussi pauvre que le slave, en fait d'idées civilisatrices. La connaissance sérieuse du grec ancien ne formait que de très rares exceptions. La culture grecque laissa donc le peuple roumain dans le même état d'ignorance où il se trouvait, avant qu'elle ne vint s'implanter sur son territoire. Cette culture eut pourtant un effet indirect des plus importants pour lui, et ses conséquences amenèrent les plus heureux résultats. Ce fut la direction de l'esprit roumain vers la civilisation française, qui allait devenir le levier le plus puissant du progrès politique, matériel et intellectuel des Roumains.

Enfin la culture grecque, malgré sa prédominance sociale, n'arriva jamais à étouffer complètement celle de caractère national, qui s'affirma au contraire de plus en plus pendant tout le cours de cette époque.

Le développement de l'esprit chez les Roumains demeurés en Transylvanie, vint puissamment en aide aux Roumains des principautés. Cette partie de leur peuple, après avoir essayé plusieurs fois de secouer l'oppression des Maghyares, avait en dernier lieu voulu acquérir quelques droits, par son union avec l'église catholique. Les prêtres roumains, admis dans les écoles des Jésuites, envoyés à Vienne et à Rome, pour y faire des études théologiques supérieures, y recueillirent des matériaux pour reconstituer l'histoire du peuple roumain.

Les travaux des érudits transylvains développèrent sur un plan plus large et plus scientifique, les idées fondamentales sur lesquelles se base la vie du peuple roumain ; l'unité de race, sa descendance des Romains et la continuité de son séjour sur le territoire de la Dacie trajane. Ces trois idées étaient renforcées et reproduites à nouveau, juste au moment où les circonstances amenaient dans les principautés le rétablissement des règnes indigènes. De même qu'un bloc de marbre, longtemps roulé par les vagues d'un torrent, perd dans sa course effrénée des fragments de sa substance, mais reste néanmoins assez volumineux pour que l'artiste puisse en tirer une belle statue, ainsi le peuple

roumain, malgré les pertes que lui firent subir les vicissitudes de son histoire, n'en arriva pas moins au seuil des temps présents, encore assez puissant, pour essayer de vivre d'une vie propre et indépendante.

Mais nulle part sur la surface de la terre, on n'aurait rencontré un contraste plus grand entre la noblesse de l'origine d'une nation et la cruauté de sa destinée.

Bourgeon détaché de l'arbre illustre de Rome, enté sur le tronc de l'énergique race autochtone de la Dacie, alimenté par des influences postérieures, qui, bien qu'elles aient en partie absorbé son essence, apportèrent cependant de nouveaux éléments de vie à la souche ancienne; hanté par les hautes pensées que lui suggérait sa communauté d'origine et de race avec le grand peuple dont il était issu, le Roumain gisait inerte, humilié, enchaîné, impuissant à mettre en œuvre tous ces puissants leviers pour sa résurrection sociale.

Dans les pays qui s'étendent aux pieds des Carpathes, l'esprit du peuple roumain, affiné par sa tendance vers la civilisation française et par son aspiration à sortir de sa torpeur, pour ne pas déroger à son origine, voyait s'ouvrir devant lui de larges horizons.

Et pourtant le passé pesait sur lui comme une lourde pierre.

Au lieu de se trouver réuni en un seul corps, il se voyait séparé en plusieurs tronçons, dont deux principaux, celui d'en-deçà et celui d'au-delà des Carpathes. Celui d'en-deçà des montagnes était lui-même subdivisé en deux parties : le peuple de la Transylvanie et celui de la Hongrie. Au-delà des montagnes, les Roumains étaient séparés en deux Etats, dont des fragments avaient été annexés par la violence, d'un côté à l'Autriche, de l'autre, à la Russie.

Et pour comble, quel tableau s'offrait aux yeux du peuple roumain !

Le désordre le plus complet dans l'administration, le protectorat russo-turc ne servant qu'à satisfaire les appétits des protecteurs ; les trônes ébranlés par les changements fréquents de ceux qui les occupaient ; l'oppression des classes pauvres par les puissants du jour ; les richesses les plus considérables aliénées ; point de justice, pas le moindre souci des intérêts du peuple, dont l'argent était gaspillé pour la satisfaction d'appétits étrangers, l'abaissement et le manque de dignité humaine poussés jusqu'au dernier degré : voilà la triste réalité contre laquelle se heurtaient les généreuses tendances du peuple roumain.

L'œuvre des siècles apportait donc de toutes parts, le plus grand contraste entre les aspirations du peuple et ce qui existait. La Renaissance de la culture roumaine allait accentuer encore davantage cette contradiction, et le peuple roumain se trouvait placé devant ce dilemme : ou réussir à réaliser quelques-uns des rêves si chers à son âme, ou succomber dans la lutte entreprise pour leur réalisation.



CHAPITRE PREMIER

---

**LE RÈGLEMENT ORGANIQUE**

(1822-1848)



## Les pays roumains de 1822 à 1829

GRÉGOIRE GHICA EN VALACHIE ET JEAN SANDOU STOURZA EN MOLDAVIE, 1822-1828. — Les princes nouvellement nommés, trouvèrent les pays sur lesquels ils devaient régner dans le plus déplorable état; ils avaient été dévastés par les hétéairistes et par les Turcs; la partie la plus riche de leur population s'était réfugiée dans d'autres pays, et les pauvres dans les montagnes. La multitude de gens sans aveu qui avaient constitué les bandes hétéairistes, avait augmenté le nombre des brigands dans des proportions tout-à-fait inquiétantes. Les poursuites contre les malfaiteurs étaient parfois l'occasion des plus graves abus, parce qu'on y impliquait des innocents, comme complices ou recéleurs <sup>1</sup>.

Les finances des principautés étaient aussi complètement ruinées. Les princes étaient réduits à contracter des emprunts de 150 piastres, pour le terme de deux ans <sup>2</sup>.

Pour couvrir leurs besoins, ils eurent recours aux revenus des monastères dédiés, dont les moines grecs avaient été expulsés par les Turcs, à cause de leur participation à la révolution <sup>3</sup>. Les princes s'efforcèrent enfin de mettre un frein aux extorsions dont la population était victime de la part des fonctionnaires <sup>4</sup>.

Le rapatriement des boyards émigrés du temps des troubles de l'hétéairie causait de graves soucis aux deux princes. Les boyards avaient en effet demandé le rétablissement des princes indigènes,

1. Plusieurs ordres pour la prise des voleurs des années 1823-1826, dans Erbiceanu, *Istoria mitropoliei Moldovei*, p. 249, 250, 254-256, 401, 417, 420, 423-425.

2. Obligations de 1823, *idem*, p. 256 et 404.

3. Rapport du divan au prince, 1825, *Documente*, suppl., IV, p. 74.

4. Des exemples dans Joan Ghica, *Scrisori către Vasile Alexandri* Bucaresti, 1884, p. 1; Hrysobules de Jean Stourza de 1824, *Uricarul*, XV, p. 360, 1827, *idem*, V, p. 190.

parce que chacun d'eux nourrissait l'espoir d'arriver au trône. La nomination des deux princes avait mécontenté les autres candidats. Les boyards, qui n'avaient point recommandé la candidature des personnes désignées comme princes, se refusaient à les reconnaître, et ne voulaient point rentrer dans le pays. Les boyards valaques retirés à Brachov, qui avaient un autre candidat, le savant boyard Grégoire Brancovano, essayèrent même de renverser Ghica, par un coup de main ; mais ils ne réussirent point. Le prince mit alors le séquestre sur les revenus de toutes leurs terres et les força de rentrer dans le pays ; il les reçut avec bonté et leur donna à tous des fonctions.

La lutte entre les boyards émigrés de Moldavie et le prince Jean Stourza prit un caractère encore plus acerbe. La révolution grecque ainsi que les idées nouvelles, qui avaient fini par pénétrer aussi dans les pays roumains, avaient provoqué un mouvement libéral, dont les promoteurs demandaient, l'abolition des privilèges et la constitution de la société sur une base plus égalitaire. Lorsqu'il fut question de recommander un prince indigène, l'un des candidats, le vistiarnic Roznovanou, s'était appuyé principalement sur cet élément libéral, pour mettre la main sur la couronne. Les grands boyards moldaves voyaient avec terreur le mouvement libéral, qui menaçait de les dépouiller de leurs privilèges. Aussi ne manquaient-ils pas de se récrier contre le *carbonarisme* des gens de bas étage, qui voulaient renverser l'ordre social existant. Ils manifestaient une crainte si grande de ces novateurs, qu'ils demandèrent aux Turcs une escorte pour rentrer dans le pays <sup>1</sup>. Après avoir été nommé prince, Jean Stourza qui se sentait mal vu par la haute boyarie du pays, se jeta dans les bras du parti libéral, pour y trouver l'appui nécessaire à son gouvernement. Les boyards émigrés en Bukovine lui en font un crime. Ils se plaignent à la Russie que les « novateurs de la classe inférieure ont rédigé en 77 articles une constitution, basée sur des principes qui tendent à une entière désorganisation et subvertissent les institutions de la principauté. Ces derniers avaient présenté cette constitution à l'Hospodar, dès son arrivée en Moldavie, pour qu'elle fût confirmée <sup>2</sup> ». Le boyard Michel

1. Voir une lettre très curieuse du vornic Negel à son frère le métropolitain Benjamin, 9 avril 1822, Erbiceanu, *Istoria métr.* p. 220, deux autres lettres du 12 avril et du 16 Mai, *idem*, p. 132 et 223.

2. Mémoire sur l'administration du Caïmacam Vogorides, 1824, *Documente*, suppl., IV, p. 55.

Stourza, qui devint plus tard prince, en 1834, était surtout l'organe de ces doléances, qui accusaient le prince Jean Stourza de favoriser un pareil mouvement, par « la promotion de personnes de la condition la plus obscure, aux premières dignités du pays ». Les boyards émigrés demandaient donc, comme condition de leur rentrée en Moldavie « la révocation des parvenus <sup>1</sup> » et notamment de ceux qui avaient été élevés au rang de boyards sous la caïmacamie de Vogorides et même pendant le règne du dernier Phanariote. Les boyards craignaient que « l'avancement de plusieurs centaines d'hommes tirés de l'obscurité, dont la vanité égalait l'ignorance, ne leur enlevât dans le divan la pluralité des voix <sup>2</sup> ».

En 1825, les relations diplomatiques furent rétablies entre la Porte et la Russie, et la Moldavie rentra sous le protectorat de la Russie; les boyards émigrés, protégés par cette puissance, revinrent dans leurs foyers. Le prince est donc obligé d'entrer en composition avec eux, sinon il ne pourrait gouverner. Il est forcé d'admettre les prétentions exorbitantes des boyards, qui lui demandent de reconnaître par un chrysobulle, que la boyarie est exemptée de toutes contributions, suivant les prérogatives dont elle avait joui de tous temps. Quoique l'histoire, précisément, protestât hautement contre une pareille prétention, les boyards n'en obtinrent pas moins sa confirmation par un chrysobulle de l'année 1827 <sup>3</sup>. Les tendances, qu'ils avaient toujours manifestées durant le courant de l'époque phanariote, venaient enfin de prendre corps.

Grégoire Ghica et Jean Stourza, nommés par les Turcs, sans le concours des Russes, qui avaient rompu les relations diplomatiques avec la Porte, à la suite du meurtre du patriarche grec, étaient favorables aux intérêts de la Porte et contraires à ceux de la Russie. Ainsi Ghica facilite aux Turcs l'arrestation d'un boyard, Alexandre Villara, d'origine grecque, qui avait beaucoup servi les intérêts des Russes pendant la guerre de 1806-1812, et qui s'était compromis du temps de l'hétairie <sup>4</sup>. Jean Stourza, de

1. Michel Stourza à Minciaky, 16 Nov. 1823, *idem*, p. 22. Le mémoire cité dans la note préc. dit que « le prince Jean Stourza porta à 500 le nombre des nouveaux promus aux dignités du pays ».

2. Supplique des boyards au Sultan, 1824, *idem*, p. 60; supplique à l'Empereur de Russie, 1825, *idem*, p. 87. Considérations sur la Moldavie, 1823, *idem*, p. 85.

3. *Uricarul*, II, p. 196.

4. Gentz à Ghica, 4 juin 1823. *Dépêches inédites*, II, p. 209 note 1; le métrop. Dosithée à Minziaki, Mars, 1823, *Documente*, suppl., IV, p. 321.

son côté, chasse de Moldavie un agent russe Lepraudi, venu dans le pays en 1827, dans le but de recueillir les informations nécessaires au passage des armées russes, pour la guerre qui menaçait d'éclater à tout instant. Malgré l'interposition du consul de Russie, Lepraudi est forcé de repasser la frontière <sup>1</sup>.

Ces deux princes étaient donc très mal vus par les Russes ; aussi furent-ils disgraciés par l'empereur Alexandre, lorsque ses armées occupèrent les principautés, en 1828 <sup>2</sup>.

Un autre motif avait poussé ces princes à une politique contraire aux intérêts russes. Les Turcs, furieux contre les Grecs à cause de leur révolution, s'étaient décidés à les punir, en les empêchant de remplir n'importe quelle fonction dans les principautés. Les égoumènes des monastères dédiés aux couvents grecs, devaient ressentir les premiers, les conséquences d'une pareille mesure. Aussi les firmans d'investiture des princes roumains disposaient-ils, entre autres choses, que les « moines grecs qui occupaient jusqu'à ce jour les différents monastères seraient chassés des pays », et que la source de tous les maux, les écoles grecques, seraient fermées <sup>3</sup>. Les princes, représentants du parti national qui désirait faire rentrer les immenses revenus des couvents aliénés dans le patrimoine de la nation roumaine, exécutent avec rigueur les dispositions des firmans concernant les Grecs ; chassent les égoumènes grecs des couvents, et les remplacent par des Roumains ; ils consentent seulement à payer 100,000 piastres par an, pour chaque pays, aux couvents grecs de l'Orient.

Mais les pays roumains ne devaient jouir que peu de temps du triomphe remporté sur les Grecs. Nous aurons à exposer bientôt les circonstances qui poussèrent la Russie, à abandonner, la politique de la Sainte-Alliance, et à donner ouvertement cours aux sympathies qu'elle avait toujours nourries pour la nation grecque. Le rétablissement des rapports diplomatiques avec la Porte eut donc, pour première conséquence, la protection des Grecs, et elle se manifesta tout d'abord par la restitution de leurs couvents dans les principautés. Aussitôt après la conclusion de la convention d'Akermann, 1826, les Russes obtiennent de

1. Draghici, *Istoria Moldovei*, pe. 500 et sui, II, p. 172.

2. L'empereur Nicolas à Wittgenstein, 1828, *Uricarul*, IX, p. 391.

3. La Porte à l'internonce d'Autriche, 16 juillet 1822 ; proclamation de Jean Stourza, 25 juillet 1822, *Uricarul*, VI, p. 53, 57 ; mémoire dans l'affaire des couvents dédiés, *idem*, IV, p. 429 ; firman de 1822, *idem*, III, p. 232. Etablissement d'égoumènes indigènes : firman de 1826 et anafora et chrysobulle de la même année dans *Uricarul* I (2<sup>e</sup> édition), p. 168 et 378.

la Porte deux firmans qui ordonnent aux princes de Valachie et de Moldavie la restitution des monastères avec tout leur avoir entre les mains des moines grecs, ainsi que la reddition de comptes pour les revenus perçus par les pays dans le courant de l'année 1827 <sup>1</sup>.

Pour comprendre ce changement de direction dans la politique russe, il nous faut revenir à l'exposition des rapports généraux de la politique dans l'Europe orientale.

CONVENTION D'AKERMANN. — Nous avons vu que la Russie fut forcée, comme signataire de la Sainte-Alliance, de désavouer officiellement la révolution grecque, malgré le sentiment du peuple russe, qui sympathisait vivement avec elle. L'Autriche et la Prusse, qui avaient contracté avec la Russie ce traité hypocrite, ainsi que la France qui y avait adhéré plus tard, étaient tenues d'observer la même conduite réservée, vis-à-vis des Grecs, quoique le monde savant de l'Occident, induit en erreur, et croyant toujours voir dans les Grecs de nos jours les descendants des instituteurs du genre humain, manifestât hautement pour les Grecs un vif intérêt.

Parmi les grandes puissances européennes, l'Angleterre seule avait les mains libres, parce qu'elle n'était point engagée dans la Sainte-Alliance. Mais sa politique avait complètement changé de direction, par suite des changements intervenus dans ses relations commerciales. Jusqu'à cette époque, nous avons vu l'Angleterre agissant toujours dans l'intérêt de la Russie, contre la Porte ottomane. Après 1822, le vent tourne tout-à-coup, et les sympathies anglaises commencent à se diriger de nouveau vers la Porte ottomane, tandis qu'avec la Russie l'antagonisme prend des proportions de plus en plus marquées. La cause de ce changement est facile à comprendre, si nous nous rappelons qu'en cette année, l'empereur Alexandre inaugura une nouvelle politique économique, de caractère protectionniste et voire même prohibitif, à l'égard des productions de l'industrie étrangère. L'Angleterre, voyant son commerce frappé à mort en Russie, et par là même entravé aussi vers la Perse et l'Orient, se décide à mettre en œuvre tous les moyens, pour renouer avec la Turquie les anciennes relations d'amitié, qui paraissaient complètement détruites par sa conduite

1. Les firmans de 1827 dans *l'Uricarul*, II, p. 232.

antérieure. A partir de ce moment, l'Angleterre commencera à voir dans la Turquie, un Etat nécessaire au maintien de l'équilibre européen ; l'intégrité de l'empire ottoman deviendra le principe suprême de la politique anglaise, et bientôt de celle de tout l'Occident ; ce dernier fermera les yeux sur les abus les plus évidents de la Porte, atténuera même les actes de barbarie sauvage exercés par les Turcs contre les Chrétiens, rien que pour défendre l'idée favorite, et laissera la Russie se constituer la protectrice des Chrétiens opprimés, favorisant ainsi une politique qu'il avait précisément le plus grand intérêt à combattre de toutes ses forces.

L'Angleterre craignait donc que la Russie, voyant les cruautés inouïes que les Turcs commettaient contre les Grecs, n'intervint seule en faveur de ses coreligionnaires. Elle savait d'ailleurs que la Russie avait toujours désiré cette intervention et que l'empereur Alexandre s'y était seul opposé, pour des motifs tout à fait personnels. Aussi proposa-t-elle au cabinet russe, immédiatement après la mort de cet empereur (3 décembre 1825), une convention, pour une intervention commune en faveur de la Grèce.

La Russie avait pour le moment intérêt à forcer la Porte de faire droit à d'autres réclamations d'une nature plus urgente, comme l'évacuation des principautés, que les Turcs continuaient à occuper, quoique les troubles eussent complètement cessé ; puis la réparation de l'offense qui lui avait été faite par le meurtre du patriarche de Constantinople. Dans l'ultimatum que le czar Nicolas envoie à la Porte, le 17 Mars 1826, il n'est question que de ces points, et la cause des Grecs n'est pas même effleurée <sup>1</sup>.

Quoique les Russes semblent continuer leur politique précédente vis-à-vis des Grecs, ils n'en accueillent pas moins la proposition de l'Angleterre, et le 4 avril 1826, la convention pour l'intervention commune dans l'intérêt des Grecs est signée entre les deux puissances. La Turquie se voyant menacée par ce traité, et d'autre part réduite à l'impuissance par suite de la suppression des corps des Janissaires, que le sultan Mahmoud ordonne précisément à cette même époque, est forcée de signer le 7 octobre 1826, la convention d'Akermann qui stipule, entre autres, par un acte additionnel, les conditions suivantes relatives aux principautés : « Les Gospodars sont élus, parmi les boyards

1. Gentz, *dépêches inédites*, III, p. 115.



indigènes les plus âgés et les plus capables, par le divan, avec l'assentiment de la Porte. S'il arrivait que la Porte ne pût reconnaître celui qui serait élu, pour des motifs reconnus valables par les deux cours, les boyards pourront proposer une autre personne. La durée du règne sera de sept ans, et les *gospodars* ne pourront être destitués que pour crimes ; la Sublime Porte en informera le ministre de Russie, et si, après enquête faite de part et d'autre, le *gospodar* est reconnu coupable, sa destitution sera permise. Si le prince voulait démissionner avant terme, il ne pourra le faire que du consentement des deux cours. Les *gospodars* prendront en considération les représentations des ministres de Sa Majesté l'Empereur de Russie, ainsi que celles de ses consuls, relatives au maintien des privilèges des principautés. Ces dernières seront exemptées de tribut pendant deux ans ; à l'expiration de ce terme, le tribut sera exigé d'après le *hattischérif* de 1802. Les *gospodars* seront obligés d'élaborer le plus tôt possible un règlement, pour l'amélioration de l'état des principautés » <sup>1</sup>.

On a observé avec raison que la Russie gagnait, par cette convention, plus que par une guerre <sup>2</sup> ; car en dehors d'autres avantages qu'elle lui conférait, les pays roumains faisaient encore un pas dans leur sujétion vis-à-vis d'elle. La disposition spontanée du *hattischérif* de 1802, par lequel la Turquie reconnaissait à la Russie le droit de prendre part à la destitution des princes roumains, était transformée en une obligation juridique. Puis le droit des représentants russes, de faire des observations aux princes, sur leur manière de conduire les affaires, devait donner à la Russie, qui parlait toujours de plus en plus haut à Constantinople, une prédominance exclusive sur les princes roumains <sup>3</sup>.

La Russie, justifiait son silence sur les intérêts grecs, dans la convention d'Akermann, par l'observation qu'elle ne s'était préoccupée dans cet acte que des intérêts exclusivement russes, tandis que la cause grecque représentait un intérêt européen <sup>4</sup>. Les affaires des principautés constituaient donc, au point de vue de la Russie, des intérêts exclusivement russes.

Dès que la convention d'Akermann fut signée, la Russie ne

1. De Martens et Cussy, *Recueil manuel et pratique de traités, conventions*. Leipzig, 1846, III, p. 33.

2. G. Rosen, *Geschichte der Türksi*, Leipzig, 1866, I, p. 32.

3. Neugebauer, *Die staatlichen Verhältnisse der Moldau und Valachei*, Breslau, 1836, p. 58.

4. Paalzow, *Aktenstücke zur russischen Diplomatie*, p. 5.

manqua pas de se rappeler aussitôt, les intérêts qui la concernaient comme puissance européenne, c'est-à-dire ceux de la Grèce. La France ayant adhéré également à la convention anglo-russe, les trois états envoyèrent une flotte dans la Méditerranée, pour contraindre la Porte à un armistice, pendant lequel on pourrait établir les bases de la paix.

La flotte alliée voulant empêcher le ravage de la Morée, par les bandes sauvages des Egyptiens transportés par la flotte turque, un combat naval se livre à Navarin, le 20 octobre 1827, et la flotte des Ottomans est anéantie.

La Russie profite de cet échec pour déclarer la guerre à la Porte <sup>1</sup>, pendant que les puissances alliées à la Russie considéraient cet acte d'hostilité, comme un accident fortuit.

La Russie réussit donc à masquer encore une fois, le véritable but de ses entreprises. Elle apparaissait toujours comme protectrice de la cause chrétienne, seulement cette fois-ci, ses protégés au lieu d'être les Roumains ou les Serbes, c'étaient les Grecs, le cœur et la moëlle même de l'empire ottoman.

GUERRE DE 1828 ; PAIX D'ANDRINOPLE 1829. — Les hostilités commencent comme d'habitude, par l'occupation des principautés, où les Russes établissent un gouvernement provisoire, sous le comte Pahlen. Les Turcs, tout désorganisés qu'ils étaient, manquant d'armées de terre, par suite de la suppression des Janissaires, et de flotte, par suite du désastre de Navarin, n'en opposent pas moins une résistance assez vigoureuse, et la trahison doit venir en aide aux Russes, pour occuper Varna, vers la fin de la campagne de 1828. Pendant l'hiver de cette année, les Russes font les plus grands préparatifs, et au mois d'Avril 1829, ils réussissent à passer les Balkans et dictent bientôt après la paix aux Turcs, surpris, dans la ville d'Andrinople, point jusqu'où les armées russes s'étaient avancées.

Quelle circonstance avait donc empêché les Russes de poursuivre plus loin encore leurs triomphes, et de mettre enfin la main sur l'objet final de toutes les expéditions entreprises jusqu'alors contre les Osmanlis, la capitale, Constantinople ? Certes ce ne fut pas le désir qui leur manqua ; mais ils durent s'arrêter devant les menaces de l'Angleterre et de l'Autriche. L'opinion publique, en Angleterre, s'était profondément émue à la nouvelle du

1. Paalzow. *Aktenstücke*, II, p. XII.

triomphe des Russes. On craignait que leurs flottes, s'unissant à celles de la France, ne ravissent aux Anglais la domination de la mer<sup>1</sup>. La France, en effet, sous Charles X, qui avait des sympathies personnelles pour le czar Nicolas, était même venue en aide aux Russes contre la Porte, en protégeant avec sa flotte la Morée, contre une répétition de l'attaque des Egyptiens. La Prusse, dont la politique avait toujours été inféodée à celle de la Russie, n'avait d'ailleurs en Orient, aucun intérêt qui la poussât à s'opposer à la marche victorieuse des Russes. Si ces deux puissances étaient disposées à laisser à la Russie, liberté entière d'action contre les Turcs, l'Angleterre et l'Autriche étaient décidées au contraire, à s'y opposer de toutes leurs forces ; la première, pour les raisons déjà indiquées, la seconde, par crainte que les Russes n'étendissent leur domination sur les principautés.

Les Russes, qui connaissaient et craignaient les intentions hostiles de ces deux dernières puissances à leur égard, se trouvaient fort embarrassés par leur propre victoire. Car, si les Turcs refusaient de céder, même après la prise d'Andrinople, force leur était de se diriger vers la capitale ; mais ici, ils se heurtaient contre les Anglais et les Autrichiens. D'autre part, ils ne pouvaient, à aucun prix, prendre l'initiative des propositions de paix, sans perdre tout l'avantage de leur position victorieuse. Voilà pourquoi la Russie désirait, et avec sincérité, la conclusion de la paix, lors même qu'elle n'aurait pas complètement répondu à ses désirs. Les Turcs, de leur côté, étaient tellement effrayés par l'entrée des Russes dans Andrinople, qu'ils étaient aussi très disposés à cesser les hostilités. On comprend que, dans de pareilles circonstances, l'intervention du général de Müffling, envoyé spécial du roi de Prusse à Constantinople, ait été favorablement accueillie par les deux antagonistes, et la paix promptement conclue. Le traité d'Andrinople fut signé le 14 septembre 1829 ; il stipulait les conditions suivantes : Les provinces, occupées par les armées russes pendant la guerre, sont restituées à la Sublime Porte, y compris la Valachie et la Moldavie, de sorte que le Pruth continuera à former la limite des deux empires. Mais la Russie étend sa domination en Europe, sur le delta entier du Danube, jusqu'à deux lieues au sud du bras de S<sup>t</sup>-Georges, ainsi qu'en Asie, sur plusieurs territoires nécessaires à la Russie, pour

1. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 28 Nov. 1828. Liéven à Nesselrode, 1<sup>er</sup> juillet 1829, dans Paalzow, *Aktenstücke*, III, p. 28 et 47.

établir une ligne de démarcation plus précise entre les deux empires. La Russie obtient en outre, le droit de libre passage des navires marchands de toutes les nations européennes, à travers le Bosphore et les Dardanelles, tant pour entrer dans la mer Noire que pour en sortir. Relativement aux principautés roumaines, le traité stipule le respect des privilèges et immunités qui leur ont été accordés, soit par les capitulations, soit par les traités conclus entre les deux empires (art. V). Une convention spéciale, considérée comme faisant partie intégrante de l'acte, apporte aux traités antérieurs les modifications suivantes : la durée du gouvernement des Hospodars, ne sera plus limitée à sept années comme par le passé ; mais ils seront dorénavant investis de cette dignité, à vie, sauf le cas d'abdication volontaire ou de destitution, pour cause de délits, prévus par la convention d'Akermann. La Porte restitue à la Valachie tous les points fortifiés qu'elle détenait sur son territoire. Le gouvernement des deux principautés jouira de tous les privilèges, d'une administration intérieure indépendante ; il pourra librement établir des cordons sanitaires et des quarantaines le long du Danube ; il pourra entretenir un certain nombre de gardes armés, pour la surveillance de la sûreté de l'intérieur et pour celles des frontières. La Valachie et la Moldavie paieront le tribut convenu à la Sublime Porte ; mais elles seront pour toujours dispensées de fournir des provisions en nature ; toutes ces obligations seront remplacées par le paiement d'une somme d'argent, dont la quotité sera déterminée ultérieurement ; il ne sera jamais exigé du pays, ni des Hospodars, aucun autre tribut, redevance ou cadeau, sous quelque prétexte que ce soit. En conséquence de ces dispositions, les habitants des principautés jouiront de la pleine liberté de commerce, pour toutes les productions de leur sol et de leur industrie. Enfin — et ce point est capital — la Porte, désirant assurer de toutes façons le bien-être futur des deux principautés, s'engage solennellement à confirmer les règlements administratifs qui, durant l'occupation de ces deux provinces par les armées de la cour impériale, ont été établis, d'après le vœu exprimé par les assemblées du pays.

Un autre acte séparé stipulait que, la cour impériale garderait en dépôt la Valachie et la Moldavie, jusqu'à l'entier acquittement de l'indemnité de guerre de 10,000,000 de ducats<sup>1</sup>, ce qui retarda de

1. Le texte du traité d'Andrinople a été publié dans une foule de collections, en

beaucoup l'évacuation des principautés, qui furent détenues pendant six ans par les Russes, jusqu'en 1834. Pendant tout ce temps, les Russes travaillèrent à la réorganisation des pays, par l'introduction d'une constitution tout à fait nouvelle, qui prit le nom de règlement organique. Nous verrons comment, par cette constitution, la Russie chercha à obtenir une influence directe et toute puissante, sur la marche des affaires dans les principautés, et à remplacer ainsi la protection que la Porte Ottomane avait exercée jusqu'alors.

La Russie se félicitait beaucoup du résultat obtenu par ses armes. Le ministre, Nesselrode, dans une dépêche au grand-duc Constantin, dit que la paix d'Andrinople a augmenté la prépondérance de la Russie en Orient, a affermi ses frontières, dégagé son commerce et assuré ses intérêts. Le fait, que la Turquie est forcée d'exister seulement sous la protection de la Russie, qu'elle doit toujours prêter l'oreille à ses revendications, est bien plus conforme aux intérêts politiques et commerciaux des Russes que toute autre combinaison qui les aurait forcés d'étendre leur domination par des conquêtes, ou de remplacer l'empire Ottoman par des états nouveaux, qui auraient bientôt rivalisé avec la Russie, en force, en civilisation, en activité et en richesses. En ce qui concerne la Serbie, la Porte s'est empressée de faire droit aux exigences de la Russie. Il est vrai que la Valachie et la Moldavie sont restituées; mais leur conquête est d'autant moins nécessaire à la Russie, qu'elle y domine maintenant, sans être obligée d'y entretenir des troupes<sup>1</sup>. Et en effet, le règlement organique, dont la Russie dote les deux pays roumains, y établit sa prépondérance d'une façon presque absolue.

Avant d'entreprendre l'étude de cet instrument de la domination russe dans les principautés, jetons un coup d'œil rétrospectif sur les progrès qu'elle y avait faits.

Par le traité de Caïnargi, 1774, la Russie obtenait un droit tout-à-fait vague de protection sur les pays roumains. L'ambassadeur russe de Constantinople pouvait parler en leur faveur, en cas de besoin. Le hattischérif de 1802 obligeait indirectement la Porte à quelque chose de plus précis, l'acquiescement de la Russie à la destitution des princes. La convention d'Akermann, 1826, change

dernier lieu dans les *Acte si documente relative la istoria renasterei Romaniei* publiée de Ghenadie Petrescu episcop de Arges, Dimitrie A. Sturza membru Academiei romine si Dimitrie C. Sturza, I, 1888, p. 318 et suiv.

1. Fr. von Hagen, *Geschichte der orientalischen Frage*, Frankf. s. M., 1877, p. 25.

cette obligation indirecte en une stipulation obligatoire. Or, le partage d'un pareil droit, entre deux états d'une force aussi inégale, ne signifiait rien autre que, la prépondérance du plus fort. La voix de la Russie était toujours d'un grand poids à Constantinople. Les princes qui, par leur conduite, étaient entrés dans les bonnes grâces de cette puissance, pouvaient seuls conserver leur pouvoir et espérer être réélus à l'expiration du terme de sept ans. Aussi voyons-nous l'ambassadeur Ribeaupierre, écrire à Grégoire Ghica, prince de Valachie, en 1827 : « Je place ma confiance dans votre zèle, à remplir fidèlement les fonctions honorables que la Porte vous a confiées et que la Russie voudrait sanctionner par ses suffrages. Plus l'époque approche, où un changement du chef de l'administration pourra avoir lieu, plus je voudrais vous devoir de la reconnaissance pour vos soins assidus. »<sup>1</sup> Mais la nomination des princes pour sept ans, ne convenait guère à la Russie, car la Porte mettait trop souvent en application son droit de suzeraineté sur les principautés. Aussi la Russie, par le traité d'Andrinople, stipule-t-elle la nomination à vie des *Gospodars*, ainsi que la sanction, de la part de la Porte, d'une constitution destinée à enlever aux Turcs, la faible part d'autorité qu'ils conservaient encore sur leurs provinces vassales, et à soumettre celles-ci, sans réserve, à la domination de la Russie.

1. Felix Colson, *De l'Etat présent et de l'avenir des principautés*, Paris, 1830, p. 43.

## Occupation des pays roumains Règlement organique

OCCUPATION RUSSE. — La nouvelle prise en possession des principautés Danubiennes par les Russes, ramena sur leur territoire toutes les calamités, qui accompagnaient toujours le contact des Roumains avec leurs protecteurs. Valaques et Moldaves, sachant, par les occupations antérieures, ce à quoi ils devaient s'attendre, considéraient avec horreur la rentrée des Russes dans leur pays. Ce qui ne pouvait surtout s'effacer de leur mémoire, c'était la perte de deux considérables portions de territoire, la Bukovine et la Bessarabie, ravies, l'une, avec l'assentiment de la Russie, l'autre, par la protectrice même des pays roumains.

L'occupation russe vint avec tout le cortège des maux qu'elle entraînait fatalement après elle : les exactions intolérables, la demande continuelle de charriots pour les transports, les brutalités et les mauvais traitements qui pleuvaient sur le peuple. Lorsque les bœufs manquaient, le général Joltuchin, qui avait remplacé Pahlen à la tête de l'administration, ordonnait que les transports fussent faits à bras d'homme. A ces souffrances insupportables, vinrent s'ajouter bientôt d'autres fléaux : une mortalité terrible parmi les bestiaux, la peste, et, comme conséquence tout aussi cruelle, une famine qui éclaircit encore les rangs déjà si éprouvés de la malheureuse population. « Les souffrances, dit S<sup>t</sup> Marc Girardin, sont au-dessus de toute description ; jamais on n'a vu une pareille destruction de créatures vivantes <sup>1</sup>. »

1. *Souvenirs de voyage*, I, p. 225. Comp. Elias Regnault, *Histoire politique et sociale des principautés danubiennes*, Paris, 1855, p. 160 ; Draghici, *Istoria Moldovei*,

Il faut reconnaître que tout ce qui était arrivé, ne répondait nullement aux intentions de l'empereur Nicolas, qui désirait, au contraire, gagner les sympathies des Roumains, sur qui le succès de ses armes lui avait conféré la domination presque sans partage<sup>1</sup>. Aussi, après la conclusion de la paix, en 1829, voyons-nous l'administration russe changer de caractère, et devenir douce et humaine, de cruelle et oppressive qu'elle avait été jusqu'alors. Les Russes pensaient que « la réorganisation des pays roumains est une chose indispensable, pour la prospérité des régions qui nous sont voisines et une mesure qui affirmera notre influence politique en Orient<sup>2</sup> ». Par bonheur pour les principautés, le czar avait eu la main très heureuse, dans le choix de l'homme auquel il allait confier la mission, aussi belle que difficile, de sauver l'existence d'un peuple entier. Ce fut le comte Paul de Kisseleff, esprit large et libéral, caractère droit, ferme, doué d'une activité et d'une force de travail véritablement hors ligne.

Le comte recula d'abord devant l'énormité de sa tâche, et il ne l'entreprit que sur les instances personnelles de l'empereur. Kisseleff avisa d'abord au besoin le plus pressant, celui de délivrer les pays de la peste. Il eut à lutter principalement contre l'apathie et le fatalisme des populations, qui ne voulaient exécuter aucune des mesures prescrites, l'opinion générale étant que « les soins humains ne pouvaient arrêter le fléau<sup>3</sup>. » Kisseleff, profitant des dispositions du traité d'Andrinople, installa un cordon sanitaire le long du Danube ; puis il organisa le service médical, qui manquait complètement dans les deux pays, désinfecta les villes et les villages, en fit sortir la population, qui dut habiter dans les champs, sous des tentes, et parvint après des efforts surhumains, à maîtriser l'épidémie.

Mais à peine les deux principautés avaient-elles échappé à la peste, que le choléra commença à sévir avec tout autant de fureur. La population fut consternée. Tout autre que Kisseleff eût été frappé de découragement. Caractère fait pour la lutte, il entreprit de combattre le nouveau fléau, comme il avait com-

II, p. 177 ; Félix Colson, *De l'état présent et futur des principautés*, p. 451. *Etat actuel de la Valachie* dans le *Portofolio* 1836, p. 163.

1. Voir l'ordre de l'empereur au général Wittgenstein 1878, *Uricarul*, IX, p. 350.

2. Compte-rendu du général Paul de Kisseleff de son administration en Moldavie et en Valachie du 15 novembre 1825 au 1<sup>er</sup> janvier 1834, contenu dans le 1<sup>er</sup> volume de la publication de Zablotskii-Desiatovskii, *Le comte Paul de Kisseleff et son temps*, Saint-Pétersbourg 1882, 4 vol., qui contient des actes en russe et en français.

3. Kisseleff à Nesselrode, 10 juin 1831. *Le comte Paul Kisseleff et son temps*, IV, p. 59. Cf. le compte-rendu cité.



battu l'ancien ; il ne quitta pas son poste, quoique tous les médecins se fussent enfuis ; il disposa seulement, qu'en cas de mort, il serait remplacé par le général Dietrich. Ses efforts furent couronnés de succès ; le ciel se rasséréna et la mortalité ne tarda pas à reprendre son cours normal. Kisseleff dut bientôt penser aux moyens de combattre la troisième calamité qui frappait le pays, la famine ; il fit distribuer aux habitants la farine de la réserve de l'armée, fit venir des provisions de Russie, et une riche récolte ramena bientôt l'abondance dans les pays épuisés. Pour prévenir le retour de la disette, Kisseleff établit des greniers de réserve, dans lesquels chaque paysan était obligé de déposer quelques boisseaux de grains, en prévision d'une mauvaise récolte. On a suspecté sans raison les intentions de Kisseleff, disant que cette mesure était prise dans l'intérêt des Russes, pour qu'ils eussent toujours des provisions toutes prêtes, dans le cas où ils viendraient dans les principautés <sup>1</sup>.

Après avoir assuré l'existence matérielle du peuple, l'administrateur entreprend la réforme de ses institutions, complètement viciées par la longue période de désorganisation, par laquelle les pays avaient passé. Comme nous ne saurions exposer, toutes les améliorations que Kisseleff apporta aux différentes branches de l'administration, nous nous bornerons aux faits principaux. La Valachie et la Moldavie manquaient absolument d'une police préventive. Il existait bien un certain nombre de gendarmes placés, en Valachie sous les ordres du spatar, en Moldavie sous ceux du hetman ; mais ces gendarmes devaient payer pour être enrôlés, et on leur attribuait pour solde, la dixième partie des objets saisis par eux sur les voleurs. Les gendarmes avaient donc intérêt à ce qu'il y eût le plus de vols possible, afin d'augmenter leurs profits <sup>2</sup>.

Kisseleff institue, à la place de ce simulacre de police, un corps d'hommes armés, payés par l'Etat, composé en Moldavie, de 1,704 individus et en Valachie, de 4,470. Il forme en outre un corps de gardes-frontières, ainsi qu'un noyau de force armée de 1,096 soldats en Moldavie, et de 4,587 en Valachie <sup>3</sup>.

L'un des abus les plus criants de l'ancienne administration,

1. E. Regnault, *Histoire*, p. 175.

2. Compte-rendu cité ; *Rapport de Barbe Stirbeiu sur l'état de la Valachie en 1832 dans les Convorbiri literare*, XXII, p. 738.

3. Aujourd'hui la force armée des deux pays réunis, qui ont constitué la Roumanie, s'élève à 150,000 hommes.

avait été la collation des fonctions, à ceux qui offraient le plus d'argent. Ces fonctions étant en outre très faiblement rétribuées, les titulaires qui les avaient souvent payées très cher, étaient obligés de les passer à d'autres, après une seule année de service. On comprend à quelles rapines incroyables les fonctionnaires devaient recourir, pour retirer leur argent et les bénéfices qu'ils en espéraient<sup>1</sup>. Les fonctionnaires mettaient en œuvre deux moyens pour y arriver; ils pressuraient d'une part le peuple; de l'autre, comme aucun contrôle n'existait, ils commettaient les malversations les plus criantes. Citons-en un exemple typique. L'administration centrale avait besoin d'une certaine quantité de foin, et elle enjoignait à un ispravnic (préfet) de la lui procurer. L'ispravnic ordonnait d'une manière expresse, aux villages les plus éloignés de la résidence, de fournir le foin demandé. Les paysans rachetaient cette obligation, difficile à remplir, à cause de l'éloignement, par une somme d'argent remise à l'ispravnic. Ce dernier envoyait ensuite le même ordre à d'autres communes plus rapprochées, qui se rachetaient également de la fourniture; et ainsi de suite jusqu'aux villages les plus voisins du chef-lieu, qui étaient en définitive obligés de fournir le foin demandé<sup>2</sup>.

La rentrée des contributions, était en général, pour tous les agents, l'occasion la plus propice de s'enrichir. Chaque fonctionnaire encaissait 3, 4 et même 10 fois plus qu'il n'en avait le droit; aucune quittance n'étant délivrée, ceux qui avaient payé, étaient souvent obligés de payer une seconde et même une troisième fois. Les boyards, après avoir été peu à peu exemptés, de fait, de l'acquit des contributions, avaient fini par inscrire cette exemption parmi leurs privilèges, par le chrysobulle de Jean Stourza de l'année 1827. Ils jouissaient en outre du revenu des contributions d'un certain nombre de paysans, (qui payaient à leurs maîtres les sommes qu'ils auraient dû acquitter à l'Etat), les scoutelniks. Le nombre de ces derniers augmentant continuellement, et les boyards étant totalement exemptés des contributions, on comprend combien la charge des impôts dut s'aggraver, sur la partie du peuple qui la supportait!

Dans les affaires judiciaires, le prince prononçait en dernier

1. En dehors du rapport de Stirbeiu et du compte-rendu de Kisseleff, voir Constantin Radovici din Golesti, *Insamnarea calatoriei mele in anii 1824, 25 si 26*, Buda, 1826, ainsi qu'un ordre de l'empereur Nicolas au comte Pahlen, 1828, *Documente*, suppl., IV, p. 326.

2. Rapport de Stirbeiu, l. c., p. 743.

ressort, et ses décisions pouvaient toujours être annulées par son successeur. Le principe bienfaisant de la chose jugée était encore inconnu, malgré la législation de Caragea et de Calimaque.

L'administration du comte de Kisseleff entreprend de remédier à ces désordres affreux, voulant donner par là aux peuples chrétiens de l'Orient, une preuve efficace de la générosité de la protection de la Russie, et maintenir ainsi sur eux son influence <sup>1</sup>. Les réformes introduites par l'administration russe, établies d'abord d'une manière provisoire, pour écarter les maux existants, sont réunies plus tard dans un corps de loi, qui règle la constitution nouvelle politique et administrative des principautés; les corps de lois rédigés séparément pour chaque principauté, mais présentant une grande analogie, portent le nom de *règlements organiques*.

PRINCIPES POLITIQUES DU RÈGLEMENT ORGANIQUE. — Le règlement organique ne fut pas en entier l'œuvre de Kisseleff. Les Russes en avaient commencé l'élaboration pendant la guerre, de sorte que lorsque Kisseleff prit dans ses mains l'administration des principautés, les dispositions d'ordre politique étaient déjà arrêtées, et Kisseleff n'eut à s'occuper que de celles de caractère purement administratif. Aussi constatons-nous un contraste frappant, entre ces deux parties de la nouvelle constitution. Autant le règlement est bon comme mesures administratives, autant sont détestables les principes politiques sur lesquels il se base.

La convention d'Akermann prévoyait déjà l'obligation pour les princes, de procéder à l'élaboration de règlements destinés à améliorer l'état des principautés. Mais la Porte, qui n'avait pas franchement adhéré à cette convention, qu'elle avait signée le couteau sur la gorge, suscitait des entraves à son accomplissement, en se servant de la classe privilégiée, qui persistait dans le maintien d'un ordre de choses qu'elle exploitait à son profit <sup>2</sup>. Les Russes, lors de leur occupation des principautés, en 1828, procédèrent à la confection de ces règlements. Le général Joltuchin institue des commissions, composées de boyards moldaves et valaques qui commencent le travail, au milieu du bruit de la guerre. Ces commissions rédigent, d'après les instructions du gouvernement russe, les deux premiers chapitres du règlement, concernant l'organisation politique des principautés, avant l'arrivée du comte de

1. Mémoire de Kisseleff du 8 Mars 1832, *Le comte Paul Kisseleff*, p. 69.

2. Mémoire cité.

Kisseleff. Ce dernier ne manqua pas de l'indiquer toujours soigneusement, attendu que cette organisation politique ne correspondait nullement à ses vues <sup>1</sup>.

La commission instituée par Kisseleff, pour la continuation du travail de réorganisation des principautés, se composait de quatre boyards pour la Valachie, et de quatre autres pour la Moldavie. Comme secrétaires-rédacteurs, furent nommés pour la Valachie : Barbe Stirbeiu (le futur prince de ce pays, 1849-1856) et pour la Moldavie, Georges Asaki.

Le règlement, terminé en avril 1830, est envoyé à Saint-Petersbourg, où une commission, composée de trois boyards qui y avaient été députés, et de deux fonctionnaires russes, sous la présidence du conseiller d'Etat Daschkoff, le soumet à un examen approfondi. Il est ensuite renvoyé dans les principautés, pour être discuté et voté par les deux assemblées réunies à cet effet, à Jassy et à Bucarest. Après avoir été modifié aussi par ces assemblées, sur des points peu importants il est vrai, et confirmé par la Porte, il est introduit comme loi dans les principautés, en juillet 1831, en Valachie, et le 1<sup>er</sup> janvier 1832, en Moldavie.

Le règlement organique, dans sa partie administrative, ne fait que reproduire, développer et continuer les réformes introduites par Kisseleff dans l'administration des pays roumains. Il organise d'une manière plus détaillée, le service des quarantaines, des greniers de réserve, de la police et de la force armée; il contient ensuite des dispositions sur l'administration des villes, l'amélioration de leurs voies, leur pavage et leur éclairage; il prend aussi des mesures pour combattre les incendies. Des moyens sont prévus pour la construction des chaussées. Le règlement introduit, pour la première fois dans les pays roumains, une comptabilité régulière, formule des dispositions précises pour l'obtention des pensions, dont la distribution n'est plus laissée à l'arbitraire du prince. Il organise le service des institutions publiques, et notamment celui de l'hôpital S<sup>t</sup> Spiridon de Jassy, de la caisse des aumônes, de la distribution des eaux et de l'instruction publique, et les place sous la surveillance d'éphores spéciaux. Il prend des mesures pour l'institution d'un corps sanitaire, qui surveillera l'état de la santé et de l'hygiène publiques; établit des règlements

1. Kisseleff à Boutenieff, 30 oct. 1832, *idem*, p. 83 : « Les deux premiers chapitres du règlement ont été rédigés et présentés avant moi, par mon prédécesseur. » Il répète ces paroles dans une autre lettre à Orloff, 27 juillet 1833, *idem*, p. 91.

pour les pharmacies, les sages-femmes, les enfants trouvés ; se préoccupe de l'embellissement des villes, en prescrivant des règles pour la construction des bâtiments ; réforme le régime pénitentiaire ; institue les registres de l'état-civil, dont il confie la tenue aux églises ; enfin, il établit une nouvelle organisation judiciaire, en introduisant le principe de l'immovibilité des magistrats, qui devait être appliqué au fur et à mesure, et en créant quatre sortes de tribunaux : ceux de villages pour les petites affaires entre paysans, les tribunaux de première instance, les divans appellatifs, et le divan princier qui jugeait les procès en troisième et dernière instance. Le règlement organique introduit pour la première fois, dans les pays roumains, le principe de la chose jugée, pour mettre enfin un terme aux débats judiciaires ; il institue aussi les registres hypothécaires, ainsi que ceux pour la transcription des contrats matrimoniaux et des actes de vente des propriétés immobilières. Kisseleff fait en outre traduire en roumain le code grec de Calimaque, qui n'avait presque pas été appliqué en Moldavie, à cause de la langue étrangère dans laquelle il était rédigé.

Toutes les questions touchées par le règlement organique, sont traitées en détail, et prouvent qu'un esprit pratique et une connaissance approfondie de l'art de légiférer avaient présidé à sa confection.

25 Si dans la plupart de ses dispositions de détail, le règlement organique constituait un progrès sensible, comparativement à l'état chaotique qu'il venait remplacer, il était pourtant loin de répondre aux exigences d'une législation, qui aurait tenu compte des principes du siècle dans lequel elle se produisait. Le règlement ne reconnaissait nullement l'idée de la liberté, et encore moins celle de l'égalité, qui s'étaient pourtant fait jour dans toutes les constitutions européennes ; il continuait de traiter l'humanité, comme si elle était issue de deux sangs différents : celui des nobles et celui des paysans. Il reconnaissait aux boyards d'une manière définitive, par une disposition constitutionnelle, le privilège qu'ils venaient d'obtenir par le chrysobulle de 1827, celui de n'être soumis à aucune contribution. Les impôts étaient supportés uniquement par la classe des paysans. Par contre, ces derniers ne pouvaient participer en aucune manière aux avantages que l'État procurait : la législation, l'élection du prince, les fonctions, les pensions ; les grades dans l'armée étaient exclusivement réservés aux boyards. Nous verrons plus loin, que les rap-

ports économiques de ces deux classes de la société, étaient aussi réglés au grand avantage des boyards. En d'autres termes, la nouvelle constitution attribuait aux nobles tous les profits, et rejetait toutes les charges sur le peuple.

Mais si le règlement faisait aux boyards la part belle, c'est que les Russes savaient bien qu'ils constituaient la classe politique du pays, et que, en gagnant leurs sympathies, ils pourraient librement en disposer. Ils prirent cependant leurs précautions, pour neutraliser, l'un par l'autre, les deux facteurs principaux du gouvernement, les boyards et le prince. Pour y arriver, ils eurent recours à un système, dont l'application par la Russie peut nous paraître assez extraordinaire. C'est le système constitutionnel ! Le prince ne gouverne pas seul, mais bien avec l'aide d'une assemblée, composée de boyards, qui possède des attributions assez importantes, telles que l'assiette des impôts et la confection des lois. Or, comment expliquer le fait que la Russie, qui, chez elle, ne connaît que la volonté du czar, qui étouffe toute aspiration vers la liberté sous les plus lourdes punitions, introduise dans des pays voisins et complètement soumis à ses volontés, un système de gouvernement qui devient ainsi la critique vivante du sien propre ? Mais la Russie voulait dominer dans les principautés, nonobstant leur restitution à la Porte, et le système pseudo-constitutionnel, introduit par elle dans les pays roumains, lui donnait pleinement les moyens de réaliser ses vues.

Deux articles du règlement organique nous édifieront complètement à ce sujet :

Art. 56 : « En cas de sédition ou de désordres graves de la part des membres de l'assemblée générale ordinaire <sup>1</sup>, l'hospodar pourra la proroger, et il sera tenu de faire immédiatement son rapport à la Sublime Porte et à la cour protectrice, en sollicitant l'autorisation de pouvoir convoquer une autre assemblée. »

Art. 57 : « L'assemblée générale ordinaire a le droit d'exposer, par des anaphoras adressés au prince, les griefs et les doléances du pays, et même, en cas de besoin, de les porter à la connaissance des deux cours, en désignant les moyens les plus propres pour leur redressement. »

L'une des plus grandes difficultés du système constitutionnel, c'est d'établir l'harmonie entre les différents pouvoirs de l'État.

1. L'assemblée générale extraordinaire, bien plus nombreuse, ne se réunissait que pour l'élection du prince.

Les Russes avaient trouvé un moyen bien simple pour y arriver, c'était de faire dépendre de leur bon plaisir (car la Turquie ne comptait presque plus) l'apaisement des conflits, qu'elle pouvait elle-même susciter, par l'intermédiaire de la classe des boyards. Elle ne manqua pas de le faire, en 1842, avec Alexandre Ghica, dont le règne ne répondait guère à ses intentions, comme nous le verrons plus tard. Kisseleff, qui paraît avoir pris véritablement à cœur le sort des principautés, et qui aurait voulu leur donner une organisation plus conforme à leurs véritables intérêts, ne manque pas de critiquer assez sévèrement la composition de l'assemblée, dont les membres sont tous des boyards qui usurpent les droits des classes inférieures, les violentent, et sont juges dans leur propre cause ; il demande à Boutenieff, ministre de Russie à Constantinople, de reprendre le règlement, des mains des Turcs, et d'y introduire quelques modifications concernant l'administration, en faveur du peuple, « que nous ne pouvons livrer ainsi sans défense, au bon plaisir de la classe boyaresque <sup>1</sup>. »

Le règlement organique confiant l'élection du prince à une assemblée composée de boyards, dans laquelle la Russie pouvait toujours faire prédominer sa volonté ; d'autre part, le traité d'Andrinople donnant à la même puissance, un rôle prépondérant dans la destitution des princes pour cause de délits, enfin, le droit de plainte à la cour protectrice, conféré à l'assemblée, pouvant toujours procurer à la Russie le prétexte de la destitution, on comprend facilement comment, par de pareilles mesures savamment combinées, le sort entier des pays roumains était mis à la disposition de la Russie.

On pourrait se demander pourquoi la Russie avait recours à des moyens si détournés, pour faire triompher sa volonté dans les principautés danubiennes ? La réponse est très facile à faire. Ne pouvant les annexer directement, par suite de l'opposition de l'Autriche, elle avait choisi ces mesures compliquées, qui lui assuraient leur annexion par une voie indirecte.

**LES RÉFORMES ÉCONOMIQUES DU RÈGLEMENT.** — Pour comprendre la portée des dispositions du règlement organique, relatives aux rapports entre boyards et paysans, il faut étudier le développement de ces relations, et remonter à leur origine. Nous avons vu

1. Kisseleff à Boutenieff, 20 décembre 1832.

qu'une partie de la population de la Valachie et de la Moldavie, avait perdu quelques-unes de ses libertés, par la descente des Roumains de la Transylvanie. Les paysans soumis, nommés Roumini en Valachie, et Vecini en Moldavie, conservaient à l'origine la propriété de leurs terres, et, étaient seulement obligés de fournir une certaine quantité de travail, au propriétaire auquel ils appartenaient. Leur soumission devint toujours plus complète, de sorte que du temps de Michel le Brave, ils étaient descendus à la condition de serfs attachés à la glèbe; le souvenir de leur ancien droit de propriété s'effaça peu à peu, et ils en vinrent à être considérés, comme habitant les terres de leurs maîtres. C'est en vain que le prince phanariote, Constantin Mavrocordato, entreprit de leur restituer leur ancienne liberté; ses essais de réformes n'aboutirent qu'à rendre leur condition pire encore. Le seul profit, que les paysans en tirèrent, fut la fixation de leur travail, au chiffre de 24 journées par an. Mais les paysans, tout comme les boyards, étaient mécontents de cette réglementation par trop indéterminée. Les paysans prétendaient que tout leur temps, était employé au profit des boyards, par le fait que leur maître leur imposait de faire en un seul jour, une somme de travail, pour l'exécution de laquelle il en fallait plus de quatre; les boyards, au contraire, se plaignaient de ce que les paysans ne faisaient rien et se bornaient à compter les jours.

Les princes, qui vinrent après Constantin Mavrocordato, s'efforcèrent, à plusieurs reprises, de mettre d'accord boyards et paysans, réduisant d'un côté le nombre des jours de corvée, de 24 à 12, mais déterminant en même temps, la quantité de travail qui devait être effectuée dans une journée.

La dernière disposition fut celle du prince Alexandre Morouzi en 1805, qui, sans s'occuper du nombre de jours que les paysans devaient consacrer au profit du propriétaire, détermine la quantité du travail — labourage, sarclage, moisson, fauchage, réparation des enclos, corvées — que chaque paysan devait lui fournir. Pour effectuer tous les travaux que le règlement de Morouzi imposait aux paysans, ceux-ci devaient y consacrer 43 journées par an<sup>1</sup>. En dehors de ces travaux, le paysan était obligé de donner à son maître la dime de tous ses produits, et il devait supporter plusieurs monopoles au profit du propriétaire. En échange de ces travaux et prestations, le maître était obligé de mettre à la

1. Anafora et Chrysobulle de 1805, *Uricarul*, II, p. 129.



disposition du paysan une étendue de terre, qui ne laissait pas d'être considérable, mais dont le sacrifice n'était pas ressenti par le propriétaire, le régime turc empêchant la libre exploitation de l'agriculture. Presque toute la production des pays roumains se bornait à l'élevage des bestiaux, et les prairies étaient assez étendues pour suffire à tout le monde. Comme équivalent des 43 jours de travail, que le paysan était obligé de faire au profit du propriétaire, ce dernier était tenu de mettre à la disposition du paysan de première classe, qui possédait au moins 16 bêtes à cornes, une demi-faltsche de prairie par tête de bétail, et tout autant de fourrage, plus le terrain de labour nécessaire à ses besoins, en tout donc à peu près 20 faltsches (la faltsche équivaut à 11,120 mètres carrés). Le paysan de la première catégorie ne recevait donc, pas moins de 22 hectares, pour sa nourriture et l'entretien de ses bestiaux. Les paysans de la 2<sup>me</sup> catégorie, qui possédaient entre 12 et 16 têtes de bétail, recevaient 15 faltsches ou 16 hectares, et les paysans de la 3<sup>me</sup> catégorie, ceux qui ne possédaient que 4 bêtes à cornes, avaient droit à 8 faltsches, à peu près 9 hectares. Enfin, même ceux d'entre les paysans qui étaient considérés comme indigents, et ne possédaient que 2 têtes de bétail, recevaient pour leur entretien jusqu'à 2 et 3 faltsches de terre, 2 1/2 — 3 hectares et 1/2<sup>1</sup>.

Examinons maintenant les réformes introduites par le règlement organique, dans la situation assez avantageuse du paysan, telle qu'elle était réglée dans le chrysobulle de l'année 1805.

Le règlement, au lieu d'adopter le système clair et précis du chrysobulle de Morouzi, c'est-à-dire de déterminer la quantité de travail, que le paysan est obligé de fournir à son maître, en suit un autre, hybride, revenant à la fixation du nombre de jours, qu'il dit devoir être de 12, mais obligeant le paysan à des quantités de travail absolument impossibles à effectuer en une journée. Ces 12 journées de travail réglementaire, y compris les corvées, se transforment en 53 journées effectives, de sorte que la quantité de travail exigé du paysan, par le règlement organique, est plus considérable, que ne l'était celle prévue par le chrysobulle de 1805.

Mais quelle était l'étendue de terrain, que le propriétaire était obligé, de par le règlement, de mettre à la disposition du paysan? Voilà où la question s'aggrave singulièrement. Le maître n'était plus tenu de donner aux paysans de la première catégorie, que

1. Anafora et Chrysobulle de 1805, *Uricarul*, II, p. 129.

5 faltsches et demie ou 6 hectares; à ceux de la seconde, 3 et demie ou 4 hectares, et à ceux de la troisième, quelque chose de plus que 2 faltsches, ou 3 hectares.

Ce fut un coup terrible porté au paysan roumain, coup qui trouvait son explication dans l'intérêt des boyards. Le traité d'Andrinople, ayant ouvert la mer Noire aux navires marchands de tous les pays, les céréales des principautés commencèrent bientôt à être recherchées. Les prix, que les Anglais et les Français en offraient, étaient jusqu'alors inconnus dans les pays du Danube; l'agriculture ne tarda pas à se développer, et la terre, qui jusqu'alors n'avait eu presque aucune valeur, commença à en acquérir de plus en plus. On comprend donc comment il se fit que, d'une part, le règlement élaboré par les boyards augmenta la quantité de travail demandé, et de l'autre, réduisit d'une façon si considérable la portion de terrain, que le propriétaire était obligé de donner au paysan, en échange du travail de ses bras<sup>1</sup>. Le terrain du paysan étant réduit, il dut réduire proportionnellement le nombre de ses bestiaux, ce qui finit par le ruiner. Il ne pouvait en effet, vu son manque de connaissances agricoles, remplacer la culture extensive et l'élevage des bestiaux, par une exploitation intensive et rationnelle de la terre.

Kisseleff, qui prévoit un résultat fatal pour la vie des paysans, par suite du changement des conditions économiques, s'efforça vainement d'arracher aux boyards, la moindre concession sous ce rapport. Ces derniers, convaincus que la Russie avait intérêt à les ménager, pour se servir d'eux en cas de besoin, font sourde oreille aux arguments de Kisseleff, ainsi qu'à ses prières et à ses menaces. Dans une de ses lettres à Boutenieff, il observe que « les dispositions du règlement, n'accordent pas aux villageois la même étendue de terrain et laissent subsister pour l'évaluation du travail, des clauses évidemment onéreuses pour les villageois, et qui le deviennent encore plus, depuis que l'espace de terrain, auquel ils avaient droit jusqu'ici, est à peu près réduit de moitié<sup>2</sup> ».

1. Que les paysans eussent de grandes étendues de terre à leur disposition avant le règlement organique, cela ressort des affirmations faites par les paysans dans le divan ad-hoc de 1857 : « qu'avant le règlement organique, le villageois possédait 10, 15 et 20 faltsches de terre, qu'il élevait des bestiaux et couvrait ses besoins; avec le règlement le travail a été augmenté, tandis que les terres ont été diminuées ». Voir *Butelinul desbaterilor divanului ad hoc al Moldovei*, 1858, Jasi, n° 2, séance du 18 décembre 1857; Vicentz Balthany, *Reise durch einen Theil Ungarn's, Siebenbürgens, der Moldau und Bukovina im Jahre 1805*, Pest, 1811, p. 105 : « Der moldanische Bauer ist von seinem Herrn mit Grundstücken reichlich ausgestattet, und entrichtet ihm dafür nur den Zehnten des Ertragnisses und 12 Frohutage. »

2. 2 avril 1832, *Le comte Paul de Kisseleff et son temps*, IV, p. 72.

L'assemblée valaque vota même un amendement, par lequel le terrain à fourrage était réduit à des dimensions encore moindres que celles prévues par le projet du règlement. Le seul boyard qui s'opposa à une pareille réduction, fut le vornic Barbe Stirbeiu, le futur prince de la Valachie <sup>1</sup>.

On pourrait s'attendre à ce que le règlement abolit au moins le servage du paysan. Bien qu'il établisse en principe cette abolition, il entoure le déplacement des paysans de tant de difficultés, que la liberté accordée n'était qu'un vain mot. Kisseleff fut tout aussi peu heureux dans cette question que dans celle du terrain. Il a beau pester contre « les barbus moldaves, qui sont assurément les plus turbulents intriguailleurs de tous les hommes à barbe qui pullulent sous la calotte du ciel ». Il reconnaissait la délicatesse de sa position, devant « défendre les paysans contre une oligarchie avide et enragée <sup>2</sup> », mais qui bénéficiait de l'immense avantage d'être bien vue, par le gouvernement même que Kisseleff représentait. Le règlement organique était donc, malgré ses bienfaits administratifs, plutôt un instrument de la domination russe, qu'une constitution des pays roumains.

1. *Analele parlamentare ale Romaniei*, II, p. 502.

2. Kisseleff à Bouteniéff, 30 octobre 1882, l. c., p. 83. Kisseleff à Nesselrode, 10 janv. 1837.

### III

#### Les règnes institués en vertu du règlement organique

Les princes dont nous allons esquisser l'histoire, Alexandre Ghica, 1834-42, et Georges Bibescou, 1842-48, en Valachie, et Michel Stourza, 1834-49, en Moldavie, régnèrent sur les principautés en vertu du règlement organique. Ils furent appelés à appliquer cette constitution et à en supporter les conséquences. Les mesures administratives de Kisseleff étant développées et approfondies par eux, il en résulta un progrès sensible dans toutes les branches actives des pays, d'autant plus que la richesse nationale augmentait considérablement par suite des relations commerciales établies avec les pays occidentaux. Il était naturel que le développement des forces vitales du peuple roumain, entraînant aussi un mouvement des esprits, qui, puisant ses principes de progrès dans les idées fécondes des écrivains antérieurs, voulait conduire le peuple vers l'affirmation de la vie nationale, la dignité et la liberté. Ici pourtant, il se heurtait aux Russes, qui voulaient, au contraire, maintenir les Roumains sous une tutelle constante. Il en résulta des conflits et des froissements, qui éclatèrent à plusieurs reprises pendant les règnes mêmes des princes précédemment nommés, et amenèrent en définitive la révolution de 1848.

ALEXANDRE GHICA EN VALACHIE ET L'ARTICLE ADDITIONNEL.— Les dispositions du règlement organique, attribuaient l'élection des princes aux assemblées générales extraordinaires des pays respectifs. La Russie et la Turquie s'entendirent pourtant « pour cette seule fois, et comme cas tout particulier<sup>1</sup> », et convinrent que les

1. Traité de St-Petersbourg, 1834, *Acte si documente relative la istoria renasterii României*, I, 1888, p. 338.

princes seraient nommés par les deux cours. Elles commençaient ainsi à donner un exemple, de la manière dont elles entendaient respecter la constitution imposée aux Roumains. C'est en vertu de ce pacte, que Michel Stourza fut désigné comme prince pour la Moldavie, et Alexandre Ghica pour la Valachie. Les deux princes allèrent prendre l'investiture à Constantinople ; mais bien qu'ils fussent obligés d'embrasser, comme par le passé, le soulier du sultan, ils furent néanmoins traités avec une toute autre distinction, que ne l'avaient été leurs devanciers<sup>1</sup>. C'est que le sultan n'investissait plus ses propres vassaux, mais bien ceux de la Russie. Quoique Ghica eût été nommé sur recommandation spéciale de la Russie, celle-ci n'en prit pas moins ses précautions vis-à-vis de lui, en faisant nommer inspecteur-général des quarantaines, le Grec Mavros, et agent de la Valachie à Constantinople un autre Grec, Aristarchi<sup>2</sup>. La Russie avait en outre laissé auprès de Ghica, en qualité d'officiers supérieurs de la milice, deux Russes, les colonels Garbaschi et Banoff, et deux Valaques qui avaient servi dans ses armées, les colonels Odobescou et Salomon, et au-dessus de tous, comme tuteur du prince, sans lequel il ne pouvait faire un seul pas, son consul de Bucarest, le baron de Ruckmann<sup>3</sup>. Ces agents forcent le prince à prendre pour ministres, deux personnages dont il ne voulait point, Barbe Stirbeiu et Constantin Soutzou<sup>4</sup>. Mais si Ruckmann parvenait à imposer au prince ses ministres, il va sans dire que la nomination de tous les fonctionnaires était à sa disposition. Il sut en profiter, pour susciter à Ghica une foule d'ennemis, ceux qui étaient évincés ; et pour acquérir à la Russie davantage de partisans, ceux qui devaient leur carrière au consul<sup>5</sup>.

L'assemblée comptait dans son sein quelques boyards éclairés et patriotes, comme Emmanuel Baleanou, Jean Rossetti, Grégoire Cantacuzène, et surtout Jean Cimpinianou ; ils formèrent autour de ce dernier un noyau d'opposition qui gagna peu à peu la majorité de la Chambre. L'opposition commença par critiquer la conduite par trop servile du gouvernement vis-à-vis de la Russie, et

1. Draghici, *Istoria Moldovei*, II, p. 133.

2. Orloff à Kisseleff, 26 janv. 1834, *Le comte Paul de Kisseleff*, p. 118 ; Vaillant, *La Roumanie*, II, p. 360.

3. Article du Portofolio, 14 mars 1836, II, p. 420 : « L'agent de la puissance protectrice, le baron de Ruckmann, un Allemand, ne se borne pas à se mêler seulement dans certains cas ; il serait difficile de déterminer où il ne se mêle point ».

4. *La principauté de Valachie sous le hospodarat de Bibesco* par B. A., agent diplomatique dans le Levant. Bruxelles, 1848, p. 42.

5. Regnault, p. 184 ; Vaillant, p. 372.

l'ingérence, trop accentuée, du consul dans toutes les affaires du pays. Le consul russe demande au prince d'inviter l'assemblée, à ne plus se laisser conduire par les menées des factieux, et à éliminer de son sein l'esprit d'insubordination, sinon il se verrait forcé d'employer la sévérité. L'assemblée, blessée par une pareille injonction, la repoussa avec énergie et, dans sa réponse, accusa le prince d'inaction et ses ministres d'incapacité<sup>1</sup>.

L'assemblée étant renouvelée en 1837, l'opposition entière est réélue. Le consul russe, sans s'inquiéter le moins du monde de cette circonstance, demande au prince de faire voter par l'assemblée, un article additionnel au règlement organique, portant que « nul changement ne pourrait être apporté au règlement sans l'assentiment des deux cours ». Le consul prétextait que, quoique cet article eût été voté par l'assemblée générale de révision, il avait été omis « par inadvertance » dans le texte du règlement imprimé<sup>2</sup>. L'opposition contestait que cet article eût été proposé, et insinuait même, qu'il avait été introduit par un faux, dans le texte original manuscrit du règlement. Un débat violent s'engagea sur ce point dans l'assemblée.

Pourquoi la Russie voulait-elle faire admettre une pareille clause, qui enlevait au pays, d'une manière complète, son droit d'autonomie, garanti précisément par la Russie, dans ses traités avec la Turquie ? Le règlement comprenait deux séries de dispositions ; les unes de nature constitutionnelle, auxquelles il était naturel que la législation intérieure ne pût toucher. Cette prohibition avait d'ailleurs été établie par l'art. 55 du règlement moldave (52 du règlement valaque), qui disposait que : « tout acte ou décision de l'assemblée générale et de l'hospodar, qui serait contraire aux privilèges de la principauté et aux traités ou hattisché-rifs stipulés en sa faveur, ou bien aux droits de la cour suzeraine ou de la cour protectrice, serait considéré comme nul et non avenue ».

Mais le règlement contenait aussi des dispositions de simple législation qui ne touchaient nullement à ses principes fondamentaux, et la Russie s'était, à plusieurs reprises, exprimée par ses organes « qu'à l'exception des points principaux (les disposi-

1. Jean Ghica, *Discours de réception à l'académie roumaine, 1831; Mémoires de l'Académie*, série II, tome III, 2<sup>me</sup> section, p. 48; Félix Colson, *De l'état présent et de l'avenir des principautés*, p. 11; Vaillant, p. 385; Regnault, p. 185.

2. *La principauté de Valachie sous le hospodarat de Bibesco* brochure écrite par un partisan de la politique russe, p. 43.

tions constitutionnelles), il était dans l'ordre naturel des choses, de prévoir, qu'il pût se trouver telle disposition secondaire du règlement, qui exigeât d'être complétée ou modifiée par la suite, et qu'il était réservé aux hospodars, de pourvoir à ce besoin, de concert avec les assemblées. »<sup>1</sup> La Russie revenait donc, par son article additionnel, sur ses vues antérieures; elle voulait empêcher que la moindre loi ne fût votée, que la moindre disposition ne fût prise, sans son autorisation!

Cette opposition énergique à une atteinte portée par la puissance protectrice elle-même, au droit d'autonomie dont les pays roumains avaient joui, même du temps de l'oppression turque, est une circonstance mémorable. Mais l'esprit public avait fait des progrès sensibles, depuis qu'il était parvenu à secouer la domination phanariote, et cet affermissement, de la conscience nationale, du sentiment de la dignité, de l'esprit de justice, se faisait jour maintenant dans l'assemblée valaque. Le prince lui-même et ses ministres, qui n'osaient s'opposer ouvertement aux Russes, étaient indignés de leurs procédés, et ils encourageaient secrètement la résistance de l'assemblée, qu'ils feignaient de combattre. Ruckmann, en face d'une résistance aussi opiniâtre, force le prince à demander aux Turcs un firman, pour dissoudre l'assemblée, et ce firman lui est promptement accordé, par l'entremise de l'ambassadeur de Russie près de la Porte. C'était là une nouvelle infraction au règlement organique, qui prévoyait le droit du prince de proroger l'assemblée, en cas de désordres graves, et de demander l'autorisation des deux cours, pour en convoquer une seconde, mais qui n'admettait, par aucun de ses articles, le régime des firmans. Mais la Russie voulait rejeter l'odieux d'une pareille violence sur la Porte ottomane; voilà pourquoi elle suggère elle-même au prince, l'idée de demander un firman, pour la dissolution de l'assemblée.

Ruckmann ne se contenta pas seulement du firman obtenu; il fit menacer, par le prince, les membres de l'assemblée, d'une punition exemplaire, dans le cas où de pareils actes d'insubordination viendraient à se répéter, dans les sessions qui allaient suivre. Le consul russe était d'ailleurs désolé, que de pareilles inconvenances eussent pu se produire *pendant son administration!* Et

1. Ruckmann à Ghica, 28 juillet 1834, *Documente*, suppl., IV, p. 464: Kisseleff reconnaissait d'ailleurs lui-même, la nécessité de modifications ultérieures de sa législation. Kisseleff au secrétariat d'Etat, 14 nov. 1832, *idem*, p. 411.

en effet, c'était le consul russe qui administrait réellement la Valachie !<sup>1</sup>

CHUTE D'ALEXANDRE GHICA. — La question de l'article additionnel avait ouvert les yeux à la Russie, sur les dangers auxquels elle s'exposait, en laissant un trop libre essor au développement de la vie nationale des Roumains. Kisseleff avait été assez libéral sous ce rapport. Il avait fait traduire en roumain le code de Calimaque, avait permis l'apparition de deux journaux roumains, les premières feuilles périodiques imprimées en cette langue : le *Courieroul romanesc* à Bucarest, dirigé par Jean Héliade Radoulescou, et l'*Albina romaneasca* à Jassy, sous la direction de Georges Asaki (1829). Le chef du gouvernement provisoire avait aussi veillé au rétablissement et à une dotation assez large des écoles nationales. Ces mesures avaient favorisé le développement de l'esprit public dans le sens national, et le courant, qui s'était manifesté, aussitôt après la chute du régime phanariote, s'était affermi et consolidé<sup>2</sup>. L'opposition opiniâtre de l'assemblée à l'admission de l'article additionnel, n'était qu'une conséquence de ce mouvement.

Le baron de Ruckmann s'en aperçut bientôt ; il découvrit dans le symptôme, la cause qui l'avait produit. Aussi fit-il, depuis lors, tous ses efforts, pour entraver le développement culturel de l'esprit roumain. Pour y arriver il devait se servir du prince. Alexandre Ghica avait pourtant beaucoup de sympathie pour le parti national, qui, précisément, désirait voir répandre, dans le pays, la plus grande somme de lumières. Mais Ghica devait choisir entre son trône et ses sympathies. Il ne pouvait donc que témoigner de la bienveillance aux membres du parti national, sans oser encourager ouvertement leurs efforts. Au contraire, il devait se soumettre aux exigences du baron de Ruckmann, et combattre de fait, toutes les entreprises du parti patriote. On comprend que ce dernier ne pouvait se contenter seulement, de l'affection platonique que le prince lui montrait, lorsque toutes ses entreprises étaient contrecarrées par les mesures du gouvernement. Voilà pourquoi le parti national prit en haine Ghica, et, au grand

1. Sur cette question de l'article additionnel, consulter encore : Félix Colson, p. 199, *Analele parlamentare ale Romaniei*, I, p. 65, Héliade, *Echilibrul între antiteze*, p. 96 ; *Les principautés danubiennes* dans la *Revue indépendante*, VIII, 1843, p. 542 ; Neigebauer, *Die Donaufürstenthümer*, I, p. 6 ; Vaillant, II, p. 207. G. Chainoi (Jean Ghica) *Dernière occupation des principautés danubiennes*, Paris, p. 41.

2. Nous étudierons plus loin, dans le chapitre qui traitera du développement culturel du peuple roumain, les faits que nous ne faisons qu'énoncer ici.



contentement de la Russie, ce fut précisément lui, qui devint l'organe des intrigues ourdies contre le prince, par le gouvernement moscovite.

Un Français, Vaillant, avait été appelé, du temps de Kisseleff, à la tête du collège de St-Sava. Par une direction habile et éclairée, Vaillant avait réussi à faire de cette école un établissement modèle, qui produisait chaque année un nombre toujours croissants de jeunes gens instruits. Dès que Ruckmann eut remplacé Kisseleff, il s'empressa d'exiger du prince qu'il retirât à Vaillant la direction du collège et sa chaire de littérature. L'assemblée, voyant ce coup porté par la Russie à l'instruction nationale, décide d'acheter 500 exemplaires du dictionnaire français-roumain rédigé par Vaillant. Mais Ruckmann enjoint au prince de ne pas sanctionner le vote de l'assemblée, exigence à laquelle Ghica obtempère.

Le parti national avait fait tous les efforts imaginables, pour créer un théâtre roumain, et il avait réussi à faire représenter quelques pièces traduites du français. Le prince, qui d'abord avait accordé à ce théâtre et à l'école qui avait servi à le former, une subvention, la lui retira, toujours sur les insistances du baron de Ruckmann <sup>1</sup>.

La discussion ardente, soulevée par la tentative de ravir frauduleusement au pays son autonomie, et la conduite à double face de Ghica à cette occasion, avaient porté au comble l'irritation du parti national. Il était prêt à s'allier à l'opposition personnelle et intéressée, que le règne de Ghica avait soulevée d'autre part, pour travailler ensemble à son renversement.

C'est précisément à cette époque, que la France envoie comme consul à Bucarest, Adolphe Billecocq, et celui-ci s'aperçoit immédiatement de la faute commise par le parti national, qui, en s'alliant à l'opposition, ne faisait que servir les projets de la Russie. Cette dernière, sentant que Ghica penchait vers le parti national, et qu'il fallait continuellement le pousser à s'en séparer, que ce n'était donc qu'à son corps défendant, qu'il se faisait l'organe des volontés de la Russie, voulait le renverser. Mais pour cacher toujours son jeu, et ne pas sembler commander par trop impérieusement dans les principautés, elle voulait conduire les choses, de manière à ce que la destitution de Ghica parût provoquée par le pays lui-même.

1. Vaillant, II, p. 400.

En 1841, le bruit de la destitution de Ghica s'étant fort accrédité, quelques boyards valaques, parmi lesquels se trouvaient Cimpineanou, Villara et Filipescou Voulpe, chargent Jean Ghica, ex-ministre de Roumanie à Londres, d'aller proposer à Michel Stourza, prince de Moldavie, la double couronne des deux principautés. Mais Stourza refuse<sup>1</sup>. Pendant ce temps-là, le prince continuait, par sa conduite sans principes, à mécontenter les Russes et le parti national. Un complot bulgare-serbe, dans lequel la Russie avait la main, allait éclater à Bucarest. Le prince fait immédiatement arrêter toutes les personnes compromises, et Jean Héliade Radoulescou, le chef du parti national, se trouve impliqué dans cette affaire sans preuve aucune. Le sultan envoie à Ghica un sabre d'honneur. On comprend combien cette reconnaissance de la conduite loyale de Ghica, dans l'affaire du complot bulgare, devait indisposer les Russes contre lui. Ils avaient cependant profité de l'occasion, pour porter ce dernier coup aux relations de Ghica avec le parti national, en faisant arrêter Héliade.

Tout le monde était donc mécontent de la conduite de Ghica : l'opposition personnelle qui avait en vue d'autres candidats, par le seul fait que Ghica occupait le trône ; le parti national, par les concessions continuelles que le prince faisait aux Russes, sur la question de la culture du peuple ; les Russes, parce qu'ils sentaient que Ghica, livré à lui-même, ne manquerait pas de suivre une politique directement contraire à leurs intérêts et même favorable à l'ennemi héréditaire, la Turquie, comme l'avait prouvé sa conduite dans l'affaire du complot bulgare.

Il fut donc facile à la Russie de faire usage de l'art. 57 du règlement organique, c'est-à-dire, de provoquer une doléance de l'assemblée contre le gouvernement de Ghica, qui, à la suite d'une enquête commune, faite par les Russes et les Turcs, fut déposé le 7 octobre 1842<sup>2</sup>.

AVÈNEMENT DE GEORGES BIBESCO. — La Russie ne crut plus devoir écarter de nouveau, les dispositions du règlement organique relatives à l'élection du prince, et elle laissa, pour cette fois, la Valachie procéder elle-même à la nomination de celui, auquel elle

1. Jean Ghica, *Serisori catra V. Alexandri*, p. 149 et 185 ; Vaillant, *la Roumanie* II, p. 405.

2. La Porte avouait plus tard qu'elle avait eu la main forcée, dans la destitution de Ghica. Thouvenel à Walewsky, 5 juillet 1856. *Acte relative la renasterea Romaniei*, III, p. 607.

voulait confier ses destinées. Comme tous les grands boyards avaient le droit de poser leur candidature, le nombre des aspirants au trône s'éleva à 37. Mais 16 s'étant désistés d'eux-mêmes, il n'en resta plus que 21, qui furent répartis en 4 séries. Le vote pour chaque candidat se fit séparément. Le résultat final donna, par 131 votes, une majorité considérable à Georges Bibesco <sup>1</sup>, originaire d'une famille noble de la petite Valachie, descendant par les femmes des Brancovano. Après avoir fait ses études à Paris, où son père, Démètre Bibesco, l'avait envoyé en 1817, Georges Bibesco revint en Valachie vers l'an 1825. Après l'occupation du pays par les Russes, il fut nommé, en 1829, secrétaire d'Etat au département de la justice. Il rédigea en cette qualité plusieurs projets de loi, et s'opposa avec succès, à une exception que la commission russo-turque, instituée à Constantinople, voulait introduire dans le règlement organique, en vertu de laquelle les étrangers, qui ne respecteraient pas l'obligation de la quarantaine, seraient jugés par leurs consuls. Il obtint que tous les délinquants fussent justiciables des tribunaux du pays <sup>2</sup>.

Quoique l'élection de Georges Bibesco fût bien vue par le cabinet de S<sup>t</sup>-Pétersbourg, le nouveau prince n'en commit pas moins, le jour même de son installation, un acte qui ne convenait pas trop au programme russe. Il parut, revêtu du costume de Michel-le-Brave. L'année suivante, visitant le monastère de Dealou, il se mit à genoux, et embrassa la pierre qui recouvrait la tombe du héros valaque <sup>3</sup>.

L'assemblée, convoquée le 18 février 1843, se montra, au début, bien disposée envers le nouveau prince, et plusieurs projets de loi furent approuvés sans difficulté. Bibesco prit, entre autres, une disposition qui lui permettait d'affecter une certaine somme au rachat des Tsiganes, esclaves des particuliers, premier acte de leur émancipation. En 1847, il émancipa tous les Tsiganes qui appartenaient à l'Etat et aux monastères <sup>4</sup>.

L'harmonie qui régnait entre le prince et l'assemblée devait être bientôt troublée, à l'occasion d'un projet de loi concernant

1. *Règne de Bibesco, correspondance et documents, 1843-1856*, par le prince Georges Bibesco, correspondant de l'Institut, I, Paris, 1893, p. 41, reproduit le scrutin de tous les candidats.

2. *Questions relatives à la refonte du règlement organique* soumises par G. Bibesco, alors qu'il était secrétaire d'Etat au département de la Justice, à Son Exc. le général Kisseleff. *Règne de Bibesco*, II, p. 5.

3. *Foaia pentru minte, inima si literatura*, 1844, p. 260.

4. Sur l'origine des idées qui amenèrent l'émancipation des Bohémiens. *Idem*, 1844, p. 316.

des modifications à introduire dans les articles du code Caradja, relatifs au régime dotal. D'après ce code, la femme obtenait une hypothèque tacite sur la fortune de son mari, pour toute sa dot mobilière. Bibesco voulait par sa réforme, autoriser la femme à renoncer à ce privilège, par une déclaration authentique, faite par devant le tribunal. Le prince partageait la doctrine juridique, qui ne considère pas comme inaliénable la dot mobilière de la femme, doctrine qui était sujette à controverse, dans le droit français à cette époque, et l'est encore aujourd'hui<sup>1</sup>. Ce privilège, remontant à la date de la promesse de la dot, date qui pouvait être établie par témoins, devenait la source des plus graves abus, état de choses auquel le prince voulait précisément remédier par cette loi. Quoique le projet fût très sage, l'assemblée, dont les membres, étaient à ce qu'il paraît, gênés dans leurs intérêts privés par la nouvelle disposition, le rejeta. Ce fut le premier signal de la lutte entre le prince et l'assemblée. Pour paraître avoir le bon droit de leur côté, les membres de l'assemblée répandirent dans le public les versions les plus fausses sur le contenu de la loi. On disait que le prince voulait, par cette loi, accorder au mari l'autorisation d'hypothéquer les biens de sa femme. On allait même jusqu'à insinuer, que Bibesco n'avait introduit cette nouvelle disposition, que dans le but, avant de divorcer, d'hypothéquer les biens de sa propre épouse, Zoé Mavrocordato-Branceovane, atteinte de folie. Or, la loi de Bibesco ne contient pas un mot sur le droit du mari d'hypothéquer les biens de sa femme; tout l'échafaudage des accusations soulevées contre le prince, s'écroulait donc de lui-même<sup>2</sup>.

Bibescou, indigné de la conduite de l'assemblée, la proroge. Comme il devait se rendre à Constantinople pour y recevoir l'investiture, il nomme ministre de l'intérieur, avant de partir, son frère Barbe Stirbeiu (qui portait un autre nom, par suite de son adoption par son oncle Stirbeiu), et se rend ensuite dans la capitale de l'empire ottoman.

1. Code Caradja, § 17, Bujoreanu, *Colectiune de legiuirile vechi si noue*, Bucuresti, 1873, p. 462.

2. Regnault, p. 238, *La principauté de Valachie sous le hospodarat de Bibesco*, par A(dolphe) B(illecog), p. 129. Le projet de loi de Bibesco se trouve dans le registre n° 92 de la chambre des députés de Bucarest; il a été reproduit d'après l'original, dans le 2<sup>e</sup> volume de la publication faite par son fils, le prince Georges Bibesco, *Règne de Bibesco*, Lois et décrets, II, Paris, 1894, p. 79. Loin de vouloir mettre la main sur la fortune de sa femme, dont il avait 7 enfants, le prince, aussitôt après l'interdiction de son épouse, institue une curatelle de son immense fortune. *Bulletin officiel de la Valachie*, 1844, p. 537.

De retour dans le pays, Bibesco convoque à nouveau l'assemblée, le 12 janvier 1844. Voulant enrayer l'opposition qu'il avait vu se former dans son sein, il dit dans son discours d'ouverture « qu'il espérait que l'honorable assemblée conserverait dans tous ses débats le calme et la dignité. » Mais l'attente de Bibescou fut bientôt trompée. Une autre tempête, bien plus violente, devait se déchaîner dans le sein de la Chambre contre son gouvernement. Elle éclate à l'occasion d'une concession pour l'exploitation des mines de la Valachie, concession demandée au prince par le sujet russe Alexandre Trandafiloff.

LA QUESTION DES MINES. — Les articles 178 et 179 du règlement organique de Valachie, qui avaient trait à l'exploitation des mines du pays, disposaient qu'en cas de découverte de gisements de métaux ou minéraux, le propriétaire pourrait les exploiter lui-même ou bien les affermer ; mais dans le cas où il ne procéderait pas à un de ces deux modes de les faire valoir, dans le délai de dix-huit mois, à partir de sa mise en demeure par le prince, le gouvernement, conjointement avec l'assemblée, aviserait aux moyens de les exploiter <sup>1</sup>.

Se basant sur ces dispositions de la loi, Alexandre Trandafiloff, qui représentait une compagnie minière russe, demanda, en 1843, au prince Bibescou, la permission d'envoyer quelques géologues explorer les montagnes. Il ajoutait que si les propriétaires, sur les terres desquels des mines seraient découvertes, ne trouvaient pas le moyen de les exploiter eux-mêmes, dans le délai de dix-huit mois, ou ne s'arrangeaient pas avec la société, par des contrats en règle, cette dernière aurait le droit de procéder à leur exploitation, et cela pendant 12 années, à partir du jour où les ordres du prince seraient délivrés à ses géologues. Alexandre Trandafiloff mêlait les choses, probablement non sans intention. Il semblait demander que les deux délais, celui de dix-huit mois pour la mise en demeure des propriétaires, et celui de douze ans pour la concession et l'exploitation, fussent comptés à partir du jour, où ses géologues obtiendraient les lettres de permis, tandis que le règlement organique stipulait, que le délai de dix-huit mois, accordé au propriétaire pour la mise en exploitation des mines, commencerait à courir, à partir de la découverte des gisements.

1. *Analele parlamentare ale Romaniei*, I, p. 264.

Le prince Bibesco, désireux de pousser son pays vers le progrès, dans toutes les directions, et de faire valoir toutes ses richesses, se décide à accorder l'autorisation demandée par Trandafiloff, qui était d'ailleurs soutenu aussi par le consul de Russie. L'arrêté du conseil des ministres permettait à Trandafiloff l'exploration des montagnes, ainsi que la conclusion de contrats de gré à gré, avec les propriétaires qui voudraient lui affermer leurs mines, réservant pour ceux qui ne le feraient pas, l'application des dispositions des art. 178 et 179 du règlement organique. Il ajoutait que le terme de douze ans, serait compté pour chaque mine en particulier, à partir de l'autorisation de l'exploitation. La décision du conseil tirait au clair ce qu'il pouvait y avoir de confus dans la demande de Trandafiloff. Elle se maintenait strictement dans les limites de la loi, ne permettant l'exploitation que pour les mines affermées de plein gré à la compagnie, et réservant pour les autres, l'application ultérieure des dispositions de l'art. 179 du règlement. Trandafiloff, conformément à l'autorisation obtenue, répand dans le pays un projet de contrat, pour l'exploitation des mines volontairement concédées par les propriétaires. Cette invitation ne se rapportait nullement à l'exploitation forcée des mines, dans le cas où les propriétaires se refuseraient à l'entreprendre eux-mêmes. Dans tous les actes survenus jusqu'ici, il n'était nullement question de l'expropriation, implicitement contenue dans l'art. 179 du règlement organique.

Le public, qui ne connaissait nullement l'état exact de la question induit en erreur par des bruits calomnieux, se montra très inquiet, lorsqu'il vit le projet de contrat de Trandafiloff, se répandre par milliers dans le pays. Poussés par l'instinct de la conservation, tous les propriétaires s'effrayèrent des droits concédés à la compagnie. Confondant le fermage de gré à gré, avec l'exploitation obligatoire, et croyant, d'après la publication de Trandafiloff, que le terme de dix-huit mois allait être compté à partir de la date de l'autorisation, délivrée aux géologues pour l'exploration du pays, les propriétaires considéraient cette publication, comme une mise en demeure pour l'exploitation de leurs mines, qui n'étaient pas même découvertes, et s'attendaient à ce que la société, basée sur l'autorisation obtenue, commencerait à creuser et à fouiller leurs terres, sans distinction de propriétaires consentant ou non. Ils craignaient en outre que les travaux des mines ne leur ravissent les ouvriers agricoles, et que les conflits dans lesquels ils pouvaient entrer avec la société, protégée par la Rus-

sie, ne fussent toujours tranchés en leur défaveur. Le terme de douze ans n'était, selon eux, qu'un moyen de s'introduire pour toujours dans le pays; car les Russes n'allaient pas abandonner l'exploitation commencée, après y avoir employé des capitaux considérables. Il ne s'agissait de rien moins, pensaient les propriétaires, que de leur expropriation, au profit d'une compagnie soutenue par un puissant empire, et contre laquelle toute lutte serait vaine. Les craintes qui avaient poussé les Moldaves à exiger, dans le traité de Cantémir avec Pierre-le-Grand, la prohibition pour les Russes de se marier en Moldavie et d'y acheter des terres, se réveillaient, en Valachie, sous une autre forme.

Ces appréhensions, justifiées ou non, étaient partagées par tout le monde et il était très naturel que la Chambre devint l'écho de l'opinion publique. Le rôle de l'assemblée était tout indiqué; elle aurait dû chercher à convaincre le gouvernement, que, malgré la parfaite légalité des mesures prises jusqu'alors, l'émotion dans le pays était trop profonde, pour permettre d'aller plus loin sur ce terrain. Au lieu de procéder ainsi, nous voyons l'assemblée, partager non seulement les craintes de l'opinion publique, mais même sa manière de voir, qui inculpait le gouvernement d'avoir enfreint la loi, quoiqu'il lui fût facile de se convaincre du contraire. L'assemblée, par une requête adressée au prince, ne lui demande rien moins que, de révoquer la disposition prise par le conseil des ministres et approuvée par le prince lui-même, osant soutenir dans un acte public, que le prince et son ministère avaient outrepassé les dispositions du règlement.

On comprend la colère et l'indignation du prince lorsqu'il se voit ainsi atteint dans sa dignité et dans sa considération, par l'assemblée du pays. Bibesco fait immédiatement imprimer tous les actes relatifs à cette question, afin d'en faire juge l'opinion publique. D'autre part, il répond à l'assemblée qu'elle a dépassé les limites de la bienséance et du respect qu'elle doit au gouvernement, en demandant l'annulation d'une disposition, signée par le prince, et strictement conforme à la loi.

Quoique le prince eût pu se convaincre, que la concession minière était considérée par le pays comme une calamité, il ne pouvait, sans perdre son prestige, céder à l'assemblée sur le point de droit; c'est ce qui le poussa à continuer la lutte avec la Chambre des députés. Mais Bibesco n'en abandonna pas moins l'idée d'accorder aux Russes la concession demandée; cela résulte du fait que, bien que l'assemblée fût suspendue par un firman de

la Porte, le prince n'en profita pas pour accorder à Trandafiloff l'exploitation des mines, mais, au contraire, finit par la repousser tout-à-fait.

La Chambre, mise au pied du mur par la réponse de Bibesco et par la publication des actes intervenus entre le gouvernement et la société, change de tactique. Dans sa réplique au prince, elle s'en prend au délai de douze ans, que devait durer l'exploitation, comme si une pareille concession pouvait être accordée sans stipuler un terme quelconque de durée. La Chambre avait compris qu'elle s'était fourvoyée, mais elle ne voulait pas reconnaître son erreur. Voilà pourquoi elle changeait maintenant le terrain de son attaque contre le prince.

Ce dernier, emporté par la vivacité de son caractère et désireux de donner une leçon à l'assemblée, accède à la proposition du consul de Russie, de faire suspendre l'assemblée pour le reste de la législature, par un firman, que le consul s'offrait très gracieusement d'obtenir de la Porte.

Bibesco n'en repoussa pas moins complètement la demande de concession faite par la compagnie russe; car, en prince sage, s'il avait voulu défendre son prestige de chef d'Etat, il n'entendait nullement imposer au pays, une mesure qu'il abhorrait<sup>1</sup>.

Une observation vient se placer d'elle-même ici. Alors que du temps de Ghica, la dissolution par firman de l'assemblée, avait eu pour conséquence d'imposer à la Valachie l'admission de l'article frauduleux du règlement organique, sous Bibesco, la même mesure ne fit pas accorder aux Russes la concession minime qu'ils exigeaient. Ce résultat comparativement heureux, ne fut dû qu'à l'influence de Bibesco, qui dissuada les Russes de tirer profit du coup d'Etat qu'ils avaient provoqué.

#### RÈGNE DE BIBESCO PENDANT LA SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE.

— Le prince, délivré par la suspension de l'assemblée des soucis qu'elle lui causait, poursuit activement ses réformes. Il fait percer plusieurs routes, les premières que la Valachie ait connues depuis l'époque romaine, et construire un grand pont sur l'Olte, pour relier la grande à la petite Valachie. Le comte de Kisseff ayant

1. Les documents relatifs à la question Trandafiloff ont été analysés par M. Dem. Stourza, dans son étude sur cette question, publiée dans *la Revista noua*, I, p. 242. Ils sont reproduits *in extenso* dans le 11<sup>me</sup> volume de la publication du prince Georges Bibesco, p. 39. Voir aussi la correspondance diplomatique, dans le 1<sup>er</sup> volume de la même publication, p. 271-278, ainsi que les *Documente*, suppl., IV, p. 526-542.



refusé l'érection d'un monument en son honneur, que l'assemblée avait projeté, le prince emploie les 15,000 ducats affectés à cette dépense, à l'assainissement des marais de Bucarest et à l'embellissement de la Chaussée qui prit le nom de Chaussée de Kisseleff <sup>1</sup>.

Une question qui préoccupa beaucoup le prince Bibesco, fut celle des douanes. La Turquie s'était depuis longtemps arrogée le droit, de comprendre aussi les pays roumains dans ses traités avec les puissances européennes. Vers l'année 1845, elle modifie par des conventions commerciales son régime douanier, et élève les droits d'importation de 3 0/0, à 5 0/0; mais, sur l'insistance de l'Autriche, elle fait une exception au détriment des pays roumains, et dispose que les droits d'entrée, pour les marchandises introduites dans ces pays, resteraient toujours fixés à 3 0/0. Le prince Bibesco proteste avec une grande énergie, contre cette manière d'agir de la Porte. « S'il n'est pas possible, dit le prince, dans une lettre adressée à l'ambassadeur russe, de Titov, d'obtenir la faculté de régler nous-mêmes nos relations commerciales, conséquence pourtant toute naturelle de la situation politique qui nous est reconnue par les traités, qu'il ne soit pas toléré du moins, qu'on insère pour les principautés des clauses exceptionnelles, et cela dans le but de mieux ruiner leur commerce » <sup>2</sup>. Ses protestations, et des négociations diplomatiques conduites très habilement, avec la Russie d'un côté, et l'Autriche de l'autre, ont pour effet de faire revenir les puissances sur la disposition défavorable à la Valachie, et à admettre aussi pour elle, le tarif de 5 0/0 pour les droits d'entrée.

Mais si le prince avait insisté, dans un intérêt fiscal, pour que les droits d'importation fussent augmentés, poussé par un autre intérêt d'ordre supérieur et national, il supprima la douane entre la Valachie et la Moldavie, et établit ainsi, entre les deux principautés sœurs, une union douanière qui, par la communauté de leurs intérêts matériels, devait bientôt leur faire faire un pas encore plus important vers la fusion de leurs destinées.

Une affaire qui causa bien des tracas au prince Bibesco, fut la régularisation de la condition des couvents du pays, dédiés aux Saints-Lieux. Après leur révolution contre les Grecs, en 1821,

1. Lettre de Kisseleff, par laquelle il refuse le monument, 7 juin 1843, *Règne de Bibesco*, I, p. 192. Comp. *Bulletin officiel*, 1843, p. 293.

2. Lettre du 11/23 janvier 1843, *Règne de Bibesco*, p. 167.

les pays roumains avaient obtenu des Turcs, que les égoumènes grecs fussent chassés de chez eux, et que les couvents rentrassent sous la disposition des lois intérieures. En 1826, les Russes, ayant repris les Grecs sous leur protection, avaient fait revenir la Porte sur ces dispositions, et les pays roumains avaient été forcés de rouvrir leurs monastères aux moines grecs, qui venaient à peine de les quitter. Après bien des tergiversations, les moines grecs consentent à se soumettre aux conditions suivantes, quant à l'administration des biens conventuels : les terres des couvents seront affermées, et les réparations que leurs édifices nécessiteront, seront effectuées ; mais l'accomplissement de ces deux dispositions sera placé sous le contrôle du consul de Russie, et nullement sous celui des autorités du pays. Les monastères s'engageaient à donner par an, une contribution de 1,000,000 de piastres, à la condition expresse de ne plus être astreints à exécuter, ni les legs des fondateurs, ni les services imposés par l'administration du pays. On comprend combien une pareille prétention devait blesser l'honneur et la dignité du pays. Bibescu plaida avec beaucoup de chaleur cette cause auprès de la Russie, qui avait un grand intérêt à défendre les communautés grecques. Il fit surtout valoir l'argument que « les Lieux Saints voulaient s'emparer du territoire valaque comme d'une terre conquise, sans avoir à dépendre d'aucune autorité, ni reconnaître aucune loi, sauf celle de leur intérêt, et seulement pour s'approprier le revenu du travail de la cinquième partie de la population, et le faire passer tout entier à l'étranger »<sup>1</sup>. Le prince, voulant en même temps démontrer aux égoumènes grecs, que l'autorité qu'ils voulaient répudier, existait bien vivante dans le pays, fait saisir deux moines qui avaient commis une infraction, et leur fait passer la frontière<sup>2</sup>. Si le prince Bibescu ne put arriver à régler définitivement cette question capitale, c'est que le temps lui manqua pour la mener à bonne fin. Ses intentions, et les efforts qu'il fit pour défendre la Valachie contre cette néfaste ingérence, ressortent de la volumineuse correspondance qu'il engagea à cet effet.

Cette période de calme politique fut encore employée par Bibescu, pour relever une foule d'abus qui pullulaient dans le gouver-

1. Mémoire du prince G. Bibesco, 20 septembre 1843. *Règne de Bibesco*, I, p. 101.

2. Instructions du prince Bibesco à Aristarchi Bey, 1843, *idem*, p. 134. Pour plus de détails sur la question des Saints Lieux, voir le chapitre respectif dans la publication citée, p. 59-144.

nement de cette époque, surtout en ce qui concernait les rapports des fonctionnaires sulbaternes avec la population, ainsi que ceux des fermiers avec les paysans.

Malgré les grandes dépenses occasionnées par les constructions d'intérêt public, telles que routes, pénitenciers, piquets de surveillance sur le Danube, réparation des couvents, etc., les finances furent maintenues dans un équilibre parfait. A la fin de 1846, la caisse centrale disposait même d'une réserve de 4,000,000 de piastres <sup>1</sup>.

En 1846, expirait la législature de l'Assemblée suspendue, et le gouvernement devait procéder à l'élection d'une nouvelle Chambre. Kisseleff avait toujours conseillé au prince, de faire tous ses efforts, pour avoir une majorité docile dans l'assemblée. Lors de la lutte pour la concession Trandafiloff, l'ex-gouverneur des pays roumains donnait à Bibescou, des conseils d'une morale assez élastique. Il lui disait « qu'il faut avant tout se faire un appui des hommes les plus honnêtes et même des moins vicieux. Il faut à toute force, se créer une majorité dans l'Assemblée, pour l'avoir dans le public. Il faut se l'acquérir, comme on gagne l'amour des enfants, par des hochets de toutes sortes, que vos hommes à barbe et sans barbe veulent avoir, et qu'il faut leur donner, quelque répugnance que l'on ait à le faire » <sup>2</sup>. Bibescou, au lieu d'employer ce moyen pour obtenir la majorité dont il avait besoin, a recours à un autre, celui-ci bien légal, et contenu dans un article du règlement organique.

L'opposition contre le prince se recrutait toujours parmi les grands boyards, qui, aussitôt qu'un des leurs était devenu prince, ne pouvaient se faire à l'idée de lui obéir, et chacun d'eux se trouvait blessé par le fait, qu'un autre, et pas lui, avait obtenu le trône. Bibescou s'avise, de diminuer le nombre des grands boyards dans l'Assemblée, et d'y faire entrer ceux de moindre importance. L'article 46 du règlement, disposait que les dix-huit députés des districts, devaient être élus parmi les boyards *domiciliés dans le district, où devait avoir lieu l'élection*. Les grands boyards, qui étaient tous sans exception établis à Bucarest, avaient interprété jusqu'alors cet article dans le sens, qu'il suffisait de posséder des immeubles dans son district, pour que la condition de domicile

1. Discours d'ouverture de l'assemblée de 1846 (5 décembre), dans la brochure, *Quelques mots sur la Valachie*, Bucarest, 1838.

2. Kisseleff à Bibesco, 14 avril 1844, *Règne de Bibesco*, I, p. 221.

fût remplie. Bibescou exigea un domicile réel. Les boyards protestèrent partout, auprès de la Porte, auprès de la Russie; mais leurs récriminations furent inutiles, le texte du règlement était formel. Les petits boyards entrant dans l'Assemblée, et prenant parti pour le prince contre la classe des hauts privilégiés, la majorité désirée par Bibescou se trouva toute formée.

Secondé par cette Assemblée, Bibescou poursuivit le cours de ses réformes, et cela jusqu'à la révolution de 1848, qui mit fin à son règne <sup>1</sup>.

Lorsque nous exposerons les péripéties de cette révolution, nous verrons qu'en principe, elle n'était point dirigée contre le prince, mais bien contre la Russie.

MICHEL STOURZA EN MOLDAVIE; SES RÉFORMES ADMINISTRATIVES. — Pendant que la Valachie voyait deux princes se succéder sur le trône, dans l'intervalle compris entre l'évacuation des principautés par les Russes, et la Révolution de 1848, la Moldavie n'en comptait qu'un seul, Michel Stourza. Il ne fut pas même renversé par la révolution; il continua à conserver le pouvoir jusqu'en 1849, lorsqu'il se retira volontairement, à la suite de la convention de Balta-Liman.

Michel Stourza développa, pendant les quinze années que dura son administration, une activité peu commune, continuant dans une large mesure, la série des réformes déjà entreprises par le comte de Kisseleff. L'état du pays fut totalement transformé; il s'organisa toujours de plus en plus, en prenant pour modèle les Etats européens, et entra résolument dans la voie du progrès, dans laquelle les deux princes de la Valachie avaient, de leur côté, poussé leur pays.

Cette activité fut loin de se développer d'une façon calme et sans secousses. Michel Stourza eut à lutter, pendant tout le cours de son règne, contre les boyards, dont les intrigues étaient souvent activées et soutenues par les agents de la puissance, qui s'était attribué le rôle de protectrice des pays roumains.

Quoique l'espace nous manque, pour suivre Michel Stourza dans tous les détails des réformes qu'il imposa à l'administration de la Moldavie, nous en énumérerons les principales. D'après ce qu'il a fait, on pourra juger de ce qu'il y avait à faire.

1. La réforme dans l'instruction sera traitée au chapitre suivant.

Le prince commence par régler l'état des villes, dont l'administration présentait l'image du chaos, et méconnaissait les règles les plus élémentaires de la salubrité et de l'esthétique. Il prend des dispositions pour y organiser des services réguliers, qui surveillent le pavage, le nettoyage et l'alignement des rues, ainsi que la construction régulière des maisons, et les défendent contre l'incendie. Il institue un service de police ; oblige les hôteliers à déclarer l'arrivée et le départ des voyageurs, réglemente la condition des serviteurs, l'enlèvement des chiens vagabonds, le service des voitures publiques, etc.

D'autres mesures sont prises dans l'intérêt des classes laborieuses. C'est ainsi que le prince prohibe les conventions, par lesquelles les paysans s'obligeaient à payer en travail, les intérêts des sommes empruntées, conventions qui les mettaient à la merci de leurs créanciers ; il prohibe aussi la stipulation d'intérêts dépassant le taux légal, pour les sommes prêtées par les propriétaires, aux paysans qui habitaient sur leurs terres ; il s'efforce d'empêcher les mauvais traitements, que les employés de l'Etat étaient habitués à infliger aux gens des basses classes ; il supprime le système abusif de la saisie-exécution contre les paysans, pour les dettes de leurs voisins, en cas d'insolvabilité de ces derniers ; il empêche les préfets, sous-préfets et autres fonctionnaires administratifs, de faire travailler gratuitement pour eux les paysans, et permet à ceux qui seraient exposés à cet abus, de se plaindre directement au prince. Il déclare nuls les contrats conclus entre propriétaires et paysans qui habiteraient sur d'autres terres, et punit les premiers par la perte des arrhes qu'ils auraient données. Il prohibe aussi la vente à crédit des boissons spiritueuses aux paysans ; défend le commerce ambulante, et ne le permet que dans les foires. Il prend des dispositions pour que la quantité de terrain, que le paysan devait travailler pour le propriétaire, conformément au règlement, ne soit pas frauduleusement augmentée et ainsi de suite.

Sachant que la plupart de ces dispositions, n'étaient point respectées par les sujets étrangers qui avaient des exploitations agricoles, et qu'ils cherchaient à bénéficier de leur condition exceptionnelle, pour se soustraire aux lois du pays, le prince réussit à obtenir, après bien des difficultés, qu'ils fussent considérés comme nationaux, quant à leurs rapports avec les paysans qu'ils employaient à leurs travaux agricoles. Michel Stourza s'intéressa aussi à la situation des paysans qui exécutaient des transports.

Les négociants en céréales, qui leur faisaient passer la frontière de Bukovine, exerçaient toujours des retenues arbitraires sur le prix convenu. Le prince ordonne que les paysans, qui se chargeaient de ces transports, soient intégralement payés pour tout le trajet, avant de sortir de Moldavie.

En général, le prince s'intéresse grandement au sort des paysans, mais bien entendu, dans les limites du règlement organique. Il va même jusqu'à leur donner des conseils, sur la meilleure façon de cultiver leurs terres.

Le prince prend des mesures pour améliorer l'état sanitaire du pays. Les quarantaines l'avaient délivré de la peste. A cette mesure générale qui écartait le plus terrible de tous les fléaux, Michel Stourza ajoute un grand nombre de dispositions de détail. Il organise un service médical avec le peu de médecins, presque tous étrangers, qui se trouvaient dans le pays. Ces médecins, prescrivant les médicaments chacun d'après un codex différent, exposaient les pharmaciens à la confusion et à l'erreur. Le prince ordonne l'unification de la pharmacopée et fixe également les taxes des médicaments ; il fait voter une loi très détaillée sur le service de la vaccine. Il prend aussi des mesures contre les épidémies qui décimaient annuellement le bétail, et organise, le mieux qu'il peut, un service vétérinaire. Il prend des mesures pour la destruction des sauterelles, accorde des primes pour celle des loups, et réglemente la chasse.

Le prince donne une attention toute spéciale aux voies de communication. Il fait percer une grande route qui traversait la Moldavie du nord au sud. Elle partait de Mihailéni, passait par Dorohoiu, Botoschani, Jassy, Vaslui, Técoutsch et aboutissait au grand port du pays, à Galatz. Un embranchement la reliait à Oena, où sont les mines de sel de la Moldavie.

Pour activer le commerce interne du pays, le prince institue plusieurs foires. Il organise les postes, seul mode de transport rapide, connu à cette époque en Moldavie. Il prend des mesures pour protéger la sécurité publique ; rend à cet effet les habitants des villages solidairement responsables, pour les malfaiteurs et les recéleurs qui y seraient découverts ; règle la situation des vagabonds, et conclut dans ce but une convention avec l'Autriche, pour l'extradition des déserteurs et des vagabonds. C'était la première convention signée par un prince roumain, depuis le traité de Cantémir avec le czar Pierre I<sup>er</sup>. Le consul d'Autriche voulait interpréter cette convention dans le sens que, les troupes impé-

riales pourraient pénétrer en Moldavie, afin de poursuivre les déserteurs. Michel Stourza s'oppose énergiquement à cette prétention et force l'Autriche à s'en désister. Michel Stourza prend en même temps des mesures pour l'amélioration du régime des prisons.

Michel Stourza se décide aussi à mettre un terme à la situation par trop indépendante de l'Eglise dans l'Etat. Il soumet l'administration des biens de la métropole, des évêchés et des monastères, au contrôle du département de l'instruction publique, ce qui amène la démission du métropolitain Benjamin Coctake. Il défend aussi la coupe irrégulière des forêts, même aux monastères grecs, considérant les forêts comme des immeubles, sur lesquels les égoumènes ne pouvaient exercer une libre disposition.

Michel Stourza qui, pendant plus de 20 ans, avant de monter sur le trône, avait été membre de l'éphorie des écoles, et avait en cette qualité, pris en commun avec le métropolitain Benjamin, toutes les mesures qui réinstituaient l'enseignement national, donne toute son attention à cette importante question; il fonde, en 1835, l'académie mihailienne, école supérieure destinée à des études universitaires. Nous verrons comment il fut forcé de détruire lui-même ce qu'il avait fondé, les Russes voyant de mauvais œil son activité se déployer dans cette direction.

LES JUIFS ET LES TSIKANES DU TEMPS DE MICHEL STOURZA. — Comme le nombre des Juifs augmentait continuellement en Moldavie, conjointement avec la richesse publique, Michel Stourza prend plusieurs mesures pour régler leur situation. Il ordonne leur dénombrement et n'autorise le séjour en Moldavie, que pour ceux d'entre eux qui possédaient un capital, ou connaissaient un métier. Il défend aux Juifs, non munis de passeports, l'entrée dans le pays et dispose que tous ceux qui ne rempliraient pas ces conditions, seraient considérés comme vagabonds et chassés au-delà de la frontière. Il les oblige à fermer leurs boutiques, les dimanches et les jours fériés, leur prohibe le fermage des terres et l'achat des vignes, concessions faites aux Arméniens seuls, d'après l'ancienne coutume du pays <sup>1</sup>.

Les Juifs étaient déjà devenus en Moldavie, du temps de Michel Stourza, un élément important de la population. Il est

1. Plus haut, p. 42.

donc utile de jeter un coup d'œil rétrospectif sur leur introduction dans le sein de la population roumaine, où ils sont arrivés de nos jours à être si nombreux.

On a prétendu, d'après quelques inscriptions, que les Juifs seraient contemporains de la colonisation romaine. Ces inscriptions mentionnent des cohortes d'Ituréens, qui auraient séjourné en Dacie. Une d'elles cite un certain « Barcathes Deceballi filius eques alae augustae Ituraeorum domo Ituraeus » qui aurait été enterré en Dacie par sa famille, qui porte comme lui des noms daces : Zanès, Baramna, Bilabi, Bricbelu. Cet Ituréen aurait donc été dacisé. S'il est vrai que les Ituréens sont un peuple, qui habitait sur les confins de la Palestine, ils n'étaient pourtant point Juifs, attendu que leur religion n'était point le monothéisme juif, mais bien le Sabéisme <sup>1</sup>. La présence d'Ituréens en Dacie, n'implique nullement celle des Juifs. D'ailleurs, il n'y aurait rien d'extraordinaire, à ce que des Juifs fussent venus jusqu'en Dacie ; car à l'époque où celle-ci constituait une province romaine, ils avaient déjà été dispersés par tout l'empire.

Si l'existence des Juifs en Moldavie ne saurait être établie pour l'époque roumaine, il est néanmoins constant qu'ils y sont depuis très longtemps. Ainsi, un document de l'année 1499, du temps d'Etienne-le-Grand, parle d'un Juif de Moldavie qui aurait racheté une dame polonaise ravie par les Tatares <sup>2</sup>. Leur nombre était pourtant assez restreint, et il n'augmenta qu'à partir de l'époque phanariote. Un rapport de Parrant, consul de France à Jassy, daté de 1798, dit que « le nombre des Juifs est considérable, quoiqu'ils soient plus méprisés que les autres sujets. Ils sont pourtant quelquefois ménagés par le gouvernement, auquel ils fournissent beaucoup d'argent. Cette espèce d'hommes fait bande à part, et s'occupe d'affaires mercantiles, d'agiotage ; c'est particulièrement en Moldavie, qu'il faut dire des Juifs, ce qu'en a dit en Pologne un auteur français : qu'ils y tuent le commerce et découragent le peu d'honnêtes négociants, qui voudraient le faire fleurir. En effet, les Juifs savent partout se procurer, à force d'activité et de peine, les marchandises qui ont le plus de débit, et ils le font avec une si sordide économie, qu'ils sont toujours à même de les donner au-dessous du prix courant ». Le consul ajoute que,

1. Akner und Müller, *Die römischen Inschriften in Dacien*, Wien, 1865, n° 867 ; comp. nos 208 et 865. Sur les Ituréens, voir Pauly, *Realencyclopaedie des klassischen Alterthums*, Stuttgart, 1836, IV, p. 337.

2. Ulianitzki, *Material dla istorii*, etc. Moskva, 1887, p. 182.



cette circonstance doit être prise en considération par les commerçants français, qui voudraient s'aventurer à chercher fortune dans ce pays <sup>1</sup>. Une anafora des boyards du 5 juillet 1805, observe aussi que les villes de la Moldavie sont remplies de Juifs <sup>2</sup>. Pourtant, comme le petit commerce était seul entre leurs mains, ils étaient loin d'être riches. C'étaient les Grecs et les Arméniens qui disposaient des capitaux, et pendant toute l'époque phanariote, on ne rencontre pas un seul banquier juif en Moldavie. Le grand commerce du pays, celui des bestiaux, se trouvait entre les mains des Arméniens, et le grand banquier de la fin de l'époque phanariote, était André Pavili, un Grec.

Les Juifs commencèrent à faire leur fortune en Moldavie, à partir de l'ouverture de la Mer Noire aux navires de commerce de tous les pays ; ouverture qui attira après elle, un développement considérable de l'agriculture et, par conséquent, du commerce des céréales. Les voyages à l'étranger, qui ruinèrent tant de fortunes, les firent passer entre les mains des Juifs, par suite d'emprunts onéreux.

Les Juifs commencèrent bientôt à faire concurrence aux industriels roumains ; mais ces derniers, étant constitués en corporations, leur résistaient avec succès. Un intérêt fiscal vint pourtant donner à cette institution un coup fatal. Afin d'augmenter les contributions, le gouvernement imposa aux corporations l'admission des étrangers, donc des Juifs, dans leur sein. Au commencement, ces derniers furent obligés de supporter les charges assez onéreuses des corporations. Michel Stourza crut devoir les en dispenser, comme n'étant pas de la religion orthodoxe. Dès ce moment, étant admis, d'un côté, à exercer tous les métiers, de l'autre, n'ayant pas à supporter les charges, qui pesaient d'autant plus lourdement sur les nationaux, que leur nombre se réduisait davantage, les Juifs en vinrent bientôt à supplanter complètement, dans toutes les professions industrielles, l'élément indigène. Sous ce point de vue, le règne de Michel Stourza causa au pays un mal irréparable. Mais à l'époque où il vivait, personne ne s'occupait de l'industrie.

Dans la même année que Bibescou, en 1844, Michel Stourza prend une mesure identique à celle mise en pratique par son collègue de Valachie, mesure qui concernait les Tsiganes de

1. Rapport de Parrant, 11 juin 1798, *Documente*, suppl., II, p. 184.

2. *Uricarul*, I, p. 19.

l'Etat et des monastères; il les déclare libres. Les pays roumains étaient à cette époque, les seuls de l'Europe qui possédassent encore la barbare institution de l'esclavage. Nos premiers documents écrits mentionnent déjà les Tsiganes, originaires de l'Inde, comme habitant les régions du Danube; ils paraissent donc y avoir pénétré encore antérieurement à la date de ces documents. Ainsi un chrysobule de 1348, d'Etienne Douchan, roi des Serbes, contient des donations de familles tsiganes, faites par le roi à des monastères. Les chrysobulles de Mirtschea, prince de Valachie, des années 1387 et 1388, contiennent aussi de pareilles donations. En Moldavie, nous voyons les Tsiganes mentionnés dans les chrysobulles d'Alexandre le Bon, 1428.

Jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle il y avait encore des Tsiganes libres, ainsi qu'on le voit dans un acte de 1612, par lequel, un Tsigane, Dimitri, vend sa liberté au commerçant Stan, pour le servir comme esclave. Les Tsiganes étaient même propriétaires de terres; plusieurs chrysobulles confirment l'achat de propriétés fait par eux<sup>1</sup>.

La condition des Tsiganes empira parallèlement à celle des paysans. Ces derniers, tombant à l'état de serfs, il était tout naturel que tous les Tsiganes devinssent des esclaves. On les traitait avec brutalité, et même avec cruauté; leur mise à mort par leurs maîtres, n'était même pas punie. Le *sobornicescoul chrysov* d'Alexandre Mavrocordato de 1785<sup>2</sup>, tempère un peu la sauvagerie de la conduite à leur égard. Le règlement organique considère pour la première fois les Tsiganes comme des êtres humains, et en fait l'objet de dispositions législatives. Michel Stourza va encore plus loin dans cette voie, il réglemente les unions mixtes entre Tsiganes et Moldaves, ordonne que tout Tsigane, qui offrirait à son maître le prix qu'il a coûté devienne libre, même contre la volonté de celui-ci, et dans la suite, il finit par décréter l'émancipation des Tsiganes de l'Etat et des monastères. Celle des Bohémiens particuliers s'opérera plus tard, sous le règne de Grégoire Ghica et de Barbe Stirbeiu<sup>3</sup>.

LUTTES DE MICHEL STOURZA CONTRE LES BOYARDS ET LES CONSULS RUSSES. — Les consulats des puissances étrangères cau-

1. *Arhiva istorica*, I, 4, p. 141, 121 et III, p. 192; *Foiaia societatei Romanismul*, II, p. 30; Comp. Emile Picot et Georges Bengesco, *Alexandre le Bon*, Paris, 1882, p. 46.

2. Plus haut, p. 281.

3. Toutes les dispositions réformatrices de Michel Stourza se trouvent réunies dans les deux grands volumes in-folio du *Manualul administrativ al Moldovei*, Jasi, 1855, qui contient tous les décrets, lois, dispositions introduits en Moldavie depuis 1832, introduction du règlement organique, jusqu'à l'époque de sa rédaction.

saient bien des embarras au prince Stourza. Nous avons vu plus haut les démêlés qu'il eut avec eux, au sujet des intérêts agricoles. Des discussions bien plus graves s'élevèrent par suite de l'admission à la sujétion étrangère, des Moldaves, qui avaient intérêt à se placer sous la protection des puissances européennes. L'état de citoyen moldave n'était pas très enviable à cette époque; aussi, presque tous ceux qui pouvaient le faire, préféreraient-ils se mettre sous la protection étrangère, qui amenait après elle une foule d'avantages. Le consul d'Autriche abusait surtout de sa position, et cet empire comptait en Moldavie à peu près 200,000 sujets !! Michel Stourza lutta pendant longtemps, pour ramener dans le sein du pays tous ses membres égarés, et il réussit à réduire considérablement le nombre des Moldaves, sujets étrangers.

Bien plus graves furent les difficultés issues de ses discussions avec le consulat russe, d'autant plus qu'elles étaient compliquées par les intrigues boyaresques.

Les boyards moldaves, tout comme ceux de Valachie, devaient se montrer mécontents de la nomination d'un prince indigène à la tête du pays. Chacun d'eux pensait avoir tout autant de mérite, pour occuper la première place, que celui qui avait été favorisé par le sort. Avec le rétablissement des princes indigènes, l'appétit de tous les boyards avait été réveillé. Tous se demandaient : *Pourquoi lui et pas moi ?*<sup>1</sup>, et cette question, qui allait se reproduire fatalement à l'occasion de tout nouveau règne, allait rejeter les pays roumains dans les bouleversements continuels, auxquels ils avaient précisément pensé échapper par le rétablissement des princes indigènes. Ce fut la cause déterminante qui poussa les divans ad hoc, à demander la nomination d'un prince étranger, désir qui fut réalisé en 1866, par l'avènement d'un Hohenzollern au trône des pays roumains.

L'opposition des boyards contre le gouvernement de Michel Stourza, se manifesta peu de temps après son arrivée au pouvoir. Six boyards, membres de l'assemblée, dans un mémoire adressé à l'empereur de Russie, portent des accusations multiples contre ce prince, quoique son règne n'eût commencé que depuis dix-huit mois<sup>2</sup>. Ce qui est en tout cas très curieux, pour un mémoire adressé

1. Le mémoire des boyards à l'emp. Nicolas, 9 nov. 1835, *Uricarul*, VIII, p. 137 : « Le prince oublie trop qu'hier encore il appartenait à notre classe ». Cogalniceanu, *Histoire de la Dacie, des Valaques transdanubiens et de la Valachie*, Berlin, 1854, p. 411 : « Tous les boyards voudraient être princes; tous étant égaux, ne voudraient pas se donner un supérieur. »

2. Mémoire cité dans la note précédente.

au czar, c'est la plainte formulée par les boyards, que le prince favorisait les sujets russes dans l'affermage du rendement des douanes. Le motif qui avait poussé les boyards à cette démarche, était la mesure prise par Stourza d'employer, pour acheter du pain, pendant une année de disette, l'argent que les boyards recevaient du trésor, comme indemnité pour les scoutelnici supprimés par le règlement <sup>1</sup>. Quoique la Russie ne donne aucune suite à une plainte, qui n'émanait pas de la majorité de l'assemblée, le comte de Kisseleff n'en conseille pas moins à Stourza, de tâcher d'apaiser les récriminations, en modifiant la composition de son ministère, et en y faisant entrer quelques-uns de ceux qui avaient signé la plainte <sup>2</sup>.

Le baron de Ruckmann, donnant une forme plus précise au conseil de Kisseleff, demande à Stourza d'éloigner du ministère les partisans du boyard Nicolas Canta, « pour se rapprocher ainsi de la généralité des boyards ». Il voulait donc éliminer du ministère, le logothète Stourza, le vistiarnic Balche et le postelnic Costin Catargi, et les remplacer par Nicolas Roznovanou, le plus grand propriétaire terrien de la Moldavie, et par quelques autres. Mais une intrigue habile ourdie par Catargi, avait jeté le désaccord entre Roznovanou et le consul russe de Jassy, Bésak, et rapproché ce dernier du côté de Canta, celui-là même dont l'exclusion était demandée par le baron de Ruckmann. On comprend dans quelle impasse le prince se trouva, à la suite des sollicitations en sens contraire, des deux agents de la puissance protectrice.

L'animosité du consul de Russie, le poussa à exercer une ingérence outrée, dans toutes les affaires intérieures de la principauté, pour compromettre et avilir l'autorité de Stourza. Il recevait continuellement les plaintes des parties qui avaient perdu leurs causes par devant la justice, exigeant que le prince soumit à la révision, des procès jugés en dernière instance par le divan, et dont les décisions avaient été confirmées par lui. Le consul saisit bientôt l'occasion d'un déficit, qui s'était produit dans le budget de l'année 1838, pour faire sentir à Stourza tout le poids de son inimitié. La majorité de l'assemblée avait voté l'addition d'un dixième sur les impôts, pour le couvrir ; le consul demande à Stourza de ne pas approuver ce vote, et d'adopter l'opinion de la minorité (parti de Canta), qui proposait la réduction de certaines

1. Sur le scoutelnici, voir plus haut, p. 211.

2. Kisseleff à Stourza, 1<sup>er</sup> février 1836, *Documente*, suppl., IV, p. 117.

dépenses. Stourza refuse de repousser le vote de la majorité qui le soutenait dans l'assemblée. Bésak menace alors le prince, d'abord, d'une communication officielle à ce sujet, puis, d'une rupture de relations diplomatiques. Stourza, pour trancher la difficulté, couvre le déficit de sa propre fortune.

Le prince, pour échapper à une pareille oppression, se plaint au ministre Nesselrode, qui, faisant droit à ses griefs, rappelle Bésak et le remplace par Kotzebue. Mais ce dernier n'a pas plutôt pris possession de son poste, qu'il recommence les menées et les intrigues de son prédécesseur. Stourza avait par erreur et sur une fausse recommandation, gratifié du titre de caminar un certain Eftimie Stamaty, alors qu'il n'en avait pas le droit. Le consul exige la révocation du décret. C'est en vain que Stourza fait valoir la circonstance, que le retrait d'un décret signé par lui, porterait une grave atteinte à son prestige, tandis que la nomination d'un boyard de plus ou de moins, ne pouvait avoir aucune conséquence. Le consul exigea que le prince souffrit cette humiliation.

Michel Stourza est ensuite accusé par quelques boyards de l'opposition, d'employer à son profit, les journées de travail que les paysans devaient consacrer à la mise en état des routes. Le consul, sans s'inquiéter du coup qu'il portait à l'autorité du prince, ordonne une enquête; mais celle-ci établit que l'accusation n'était pas fondée.

Kotzebue renouvelle aussi le mode le plus efficace d'ingérence dans le gouvernement, la censure des décisions judiciaires, ce qui pousse le prince, malgré le danger auquel il s'exposait, à se plaindre aussi de Kotzebue au ministère de St-Petersbourg.

L'état d'hostilités continuelles dans lesquelles le prince se trouvait avec les agents russes de Jassy, était alimenté par le boyard puissant et intrigant, Nicolas Canta. Stourza avait demandé à Ruckmann l'autorisation d'exiler ce boyard dans sa terre. N'ayant pu l'obtenir, Stourza se décide à se mettre d'accord avec Canta, et lui confie le ministère de la justice. Chose curieuse, et à laquelle il était loin de s'attendre, le nouveau consul de Bucarest, de Titoff, qui avait remplacé Ruckmann, blâme Stourza pour cette nomination! Il était très difficile de voir clair dans cette politique des Russes, qui ne savaient trop eux-mêmes comment faire, pour ne pas mécontenter les boyards, élément sur lequel ils avaient voulu baser leur influence dans les principautés roumaines. Michel Stourza eut recours, pour affaiblir autant que possible la

puissance des grands boyards, au moyen qu'il avait précisément combattu avec tant de véhémence, lorsqu'il faisait de l'opposition à son prédécesseur, Jean Sandou Stourza : celui de faire pénétrer dans leurs rangs, des fournées toujours nouvelles de boyards créés par lui. Pendant qu'à son arrivée au pouvoir, en 1834, il n'avait trouvé que 130 grands boyards, il en laisse 381 à sa sortie, en 1849.

Michel Stourza avait régné avec une grande habileté, et avait tâché de diriger son pays dans la voie du progrès, malgré les entraves que lui suscitait le règlement organique, et l'ingérence abusive de la puissance protectrice, dans les affaires intérieures du pays. La Moldavie et la Valachie avaient avancé dans la voie des idées, bien plus vite que ne le permettaient les dispositions réglementaires. Aussi est-ce contre cette législation, et contre la puissance qui l'avait introduite, la Russie, plutôt que contre leurs princes, que la population de ces deux provinces se souleva, en 1848.

CHAPITRE II

---

LA RÉVOLUTION DE 1848





## Développement de l'esprit roumain (1821-1834)

Dans tout le cours des événements accomplis depuis le rétablissement des règnes indigènes, jusqu'à la révolution de 1848, on sent que, derrière eux, bouillonne une force latente qui en pousse quelques-uns à se manifester et colore les autres d'une manière particulière. Un pouls vivifiant commence à battre dans les corps jusqu'alors paralysés des pays roumains; une volonté propre se développe peu à peu dans le peuple qui n'avait connu jusqu'alors que le pâle reflet des volontés étrangères. Le courant national qui s'était profondément caché sous terre, pendant tout le temps que dura la domination des Grecs, reparait de nouveau à la lumière, reflétant dans ses ondes le soleil étincelant de la civilisation. L'aspiration des Roumains vers une vie propre, dont ils avaient joui un instant, pendant le XVII<sup>e</sup> siècle, et à laquelle ils avaient vainement tendu, pendant tout le courant du XVIII<sup>e</sup>, pouvait enfin prendre son libre essor. Leur langue, méprisée jusqu'alors par le monde officiel, et même par une bonne partie de la haute société, cultivée seulement, et par exception, par quelques esprits d'élite, revenait en honneur. L'idée de leur haute origine se levait de nouveau, pour éclairer leur horizon assombri par les nuages de la domination étrangère. En un mot, une vie nouvelle pénétrait dans le sein du peuple roumain, et ce n'était plus la galvanisation d'un organisme mort, mais bien une vie pleine et entière. Après avoir exposé la succession des faits de l'histoire des pays roumains pendant cette période, pénétrons plus profondément dans la trame des pensées, dans les mobiles intellectuels qui déterminaient les mouvements extérieurs.

ÉTAT DE L'ESPRIT ROUMAIN APRÈS LA RÉVOLUTION DE 1821. — Le désir d'échapper au joug matériel des Phanariotes, n'était pas le seul qui eût tourmenté les Roumains en 1821. La pensée roumaine avait montré aussi une aspiration très prononcée vers l'émancipation. Le séminaire de Socola, les écoles d'arpentage en langue roumaine, la représentation théâtrale organisée par Asaki, en 1817, dans la capitale de la Moldavie, le testament littéraire de Enake Vacarescou, l'inspiration de Georges Asaki sur les ruines du Colysée de Rome — ces différentes manifestations montraient, que le peuple roumain en avait assez de la prédominance politique et culturelle des étrangers et qu'il désirait voir ses intérêts, tant matériels qu'intellectuels, prendre une direction nationale, roumaine.

En dehors de cette impulsion interne, les pays roumains étaient encore sollicités à marcher dans cette voie par d'autres influences. Ils avaient commencé à demander à la Transylvanie les éléments cultureux qui leur faisaient défaut. Les professeurs d'outremont s'étaient introduits à Bucarest et à Jassy, sous les derniers règnes du Phanar et y avaient transporté le feu patriotique, allumé en eux par les idées des grands promoteurs de la régénération roumaine.

D'autre part, l'exemple des Phanariotes avait poussé les Roumains à l'étude du français, ce qui avait eu pour effet, non seulement d'attirer un assez bon nombre de Français cultivés dans les principautés, mais aussi de pousser les Roumains à chercher leur instruction, dans le pays même dont ils étaient désireux de connaître la langue. Plusieurs jeunes Roumains étudient à Paris, du temps même de la domination phanariote. En 1803, nous y trouvons un Moldave, Georges Bogdan, s'adonnant à l'étude de la jurisprudence. En 1817, les futurs princes de la Valachie, Georges Bibescou et Barbe Stirbeiu sont envoyés par leur père à Paris, pour y faire leurs études <sup>1</sup>. De 1817 à 1829, leur exemple est suivi par tout un groupe de jeunes gens, parmi lesquels on peut citer : Constantin Cantacuzène, Constantin Filipescou, Alexandre Linche, M. Margeala, Baleanou, Vladioianou, Brailoiu et Dimitrie Golescou. A côté de ces Roumains assez nombreux, établis à

1. Pour Bogdan, voir Ruffin à Talleyrand, 12 mars 1803, *Documente*. Suppl. II, p. 253. Pour Bibescou, *Règne de Bibesco*, p. 34. Le jeune Bibescou obtint à Paris le titre de docteur en droit, sans aucun doute le premier titre de ce genre obtenu par un Roumain.

Paris, nous en rencontrons qui étudient exceptionnellement à Vienne et à Rome, comme Georges Asaki et Jean Vacarescou <sup>1</sup>. Quelques Valaques, tels que Euphrosin Poteca, Constantin Moroiu et Siméon Marcovitsch avaient été envoyés par le métropolitain Dionyse-le-Loup, à Pise en Italie, s'y préparer pour la carrière professorale ; un quatrième, Pierre Poénariou, à Paris, pour l'étude des sciences naturelles. Ces jeunes gens étaient déjà de retour en 1826 ; on leur confia plusieurs chaires à l'école nationale de Saint-Sava <sup>2</sup>. Le Moldave, I.-M.-K. Rossetti, visitait vers cette même époque, Paris, Vienne, et s'arrêtait à Leipzig, où il s'entendait avec l'éditeur Breikopf et Hartel, à l'effet d'organiser à Jassy une imprimerie modèle <sup>3</sup>.

L'effet de la civilisation européenne sur l'esprit des Roumains, était tout bonnement fascinateur. Leurs yeux paraissaient se dessiller pour la première fois ; ils connaissaient enfin des hommes. Très intéressantes sont à ce sujet, les impressions de voyage rédigées par le boyard valaque, Constantin Radovitsch de Golesti, qui avait fait, pendant trois années consécutives, des voyages à l'étranger, allant jusqu'à Genève, où il avait placé ses enfants dans une maison d'éducation. Il y compare partout l'état arriéré de son pays, à celui si florissant des contrées qu'il avait visitées, et il émet les vœux les plus ardents, pour que sa patrie arrive aussi un jour à la hauteur des pays civilisés, à travers lesquels il avait passé <sup>4</sup>.

Cette aspiration si puissante des Roumains vers la civilisation occidentale et surtout vers celle de la France, est un phénomène assez extraordinaire. Ce peuple reconnaissait que tout son développement antérieur, avait été étranger à sa nature intime ; que lorsqu'il fût rejeté par le sort dans l'Europe orientale, il était toujours demeuré un fragment de l'Occident, dont il voulait se rapprocher maintenant, au moins par l'esprit, si matériellement il devait en rester éternellement séparé.

Les Roumains peuvent saluer comme une des circonstances les plus heureuses de leur histoire, la direction de leur esprit vers

1. Lettre de Jean Vacarescou dans le *Curierul Romanesc* de 1829. Albina româneasca, 1829, p. 182.

2. Les preuves à l'appui, dans mon ouvrage roumain, *Istoria Romînilor din Dacia traiana*, II. p. 246, note 8.

3. Proposition imprimée par Rossetti, à Leipzig en 1827, sur une feuille volante qui ne se trouve plus que dans la bibliothèque de M. Théodore Bourada.

4. *Insamnare a calatorie mele*, Constantin Radovici din Golesti, facuta in anii, 1824, 1825 et 1826, Buda, 1826.

la France, du côté de laquelle la culture phanariote les avait poussés. Par leur contact avec cette civilisation, l'esprit latin se fortifia chez les Roumains des principautés et ils purent contrebalancer l'influence pernicieuse des Hongrois et des Allemands, à laquelle étaient exposés les Roumains d'outremont.

PREMIÈRES ÉBAUCHES DE CULTURE NATIONALE. — Dans ses impressions de voyage, Golescou avait, entre autres, manifesté le désir de voir s'organiser parmi les Roumains, une société littéraire, à l'effet de faire traduire dans leur langue les livres utiles, et de répandre ainsi les lumières dans le pays. Cela était d'autant plus nécessaire, que la langue roumaine, négligée par presque tout le monde, était devenue impropre à exprimer les idées. Golescou lui-même se demanda longtemps, s'il ne devait pas rédiger ses impressions en grec, attendu que les mots roumains lui manquaient à tout instant.

Au moment même où Golescou exprimait ce vœu, en 1826, les boyards valaques réfugiés à Braschov, malgré les instances du consul russe Pini, refusaient de reconnaître Grégoire Ghica comme prince et complotaient pour le renverser. Pour masquer leurs menées, ils s'occupaient aussi de questions littéraires et chargeaient quelques-uns des plus jeunes d'entre eux, de faire des traductions de la langue hellène et de travailler à la confection d'un dictionnaire et d'une grammaire roumaine.

Lorsqu'en 1826, les boyards émigrés rentrèrent en Valachie, ceux qui avaient pris goût aux occupations littéraires, s'associèrent avec Constantin Golescou, qui venait justement de faire imprimer ses impressions de voyage, ainsi qu'avec Jean Héliade Radoulescou, et ils fondèrent ensemble une société, dont le but était la régénération intellectuelle du pays. Pour commencer, elle se proposait d'employer les moyens suivants :

Elever l'école de Saint-Sava au rang de collège et en créer une seconde à Craïova sur son modèle.

Fonder des écoles normales pour la formation d'instituteurs, dans toutes les capitales des districts, à l'aide des élèves qui auront terminé leurs études au collège.

Etablir des écoles primaires dans tous les villages.

Editer un journal en langue roumaine.

Abolir le monopole de l'imprimerie.

Encourager les traductions d'ouvrages étrangers et les faire imprimer.

Organiser un théâtre national.

Faire en général tous les efforts nécessaires, pour sortir du régime phanariote, par le renouvellement des anciennes institutions du pays.

Ne sachant pas comment ce programme serait accueilli par le gouvernement, la société se garda bien de le divulguer en entier; elle se borna à débiter par des occupations purement littéraires. Elle tenait ses séances chez Constantin Radovitsch Goleseou, et les premiers travaux, présentés par ses membres, furent deux grammaires roumaines : l'une par Jean Héliade Radoulescou, qui fut imprimée en 1828 et la seconde par Georges Goleseou, imprimée plus tard, en 1840. Héliade y lut aussi des traductions de poésies de Lamartine : le *Désespoir*, le *Lac*, la *Prière du soir*, ainsi que celle de l'*Art poétique* de Boileau. A chaque nouvel essai, la langue roumaine se montrait de plus en plus en état d'exprimer les idées les plus hautes, et le préjugé qu'elle en était incapable faisait place à la confiance dans ses ressources inespérées.

En attendant que le programme de la société littéraire reçût son application, quant à la création des écoles, le gouvernement et les particuliers en avaient fondé quelques-unes : Constantin Radovitsch, l'âme de tout le mouvement, avait établi dans son village de Goleschti une école primaire, dont il confia la direction à Aron Florian, professeur roumain de la Transylvanie. Lazare ayant quitté la Valachie, lorsque les troubles hétéristes éclatèrent, et les écoles grecques ayant été supprimées par ordre des Turcs, le pays était complètement dénué d'établissements d'instruction. Héliade seul avait continué les cours de son maître, dans un bâtiment ruiné du monastère de Saint-Sava, où chaque élève apportait pendant l'hiver, un morceau de bois pour chauffer un poêle qui fumait, dans une chambre où le froid pénétrait de partout. Mais professeur et élèves étaient pleins du feu sacré, et Héliade put, malgré toutes ces conditions défavorables, suivre avec ses élèves un cours complet, qui commença par la grammaire, pour finir par les mathématiques et la rhétorique. Le prince Grégoire Ghica fit réparer les bâtiments de l'école, et, en 1826, les jeunes gens envoyés par le métropolitain Dyonise, à Pise et à Paris, pour y faire leurs études, étant rentrés dans le pays, l'école fut organisée, divisée en classes, avec des professeurs spéciaux pour les différentes matières.

Malheureusement, la guerre vint interrompre ces élans vers le

progrès. La société littéraire fut dissoute, et l'école de Saint-Sava transformée en hôpital, pour les malades de l'armée russe.

Qu'avait fait pendant ce temps la Moldavie? L'école d'Asaki avait été fermée déjà en 1819, car, d'après les idées du temps, ayant procuré les arpenteurs nécessaires, elle n'avait plus aucune raison de continuer ses cours. Les écoles grecques étant également supprimées en Moldavie, ce pays restait, tout comme la Valachie, dénué d'écoles supérieures. A la demande de l'éphorie des écoles, composée de Georges Asaki, du métropolitain Benjamin et de Michel Stourza qui devient plus tard prince de Moldavie, Jean Stourza ordonne en 1828 d'ouvrir un gymnase qu'il place dans les dépendances du monastère des Trois-Saints, de Jassy, fondé par Basile-le-Loup, et qui avait, deux siècles auparavant, abrité l'école instituée par ce prince. Asaki, ayant découvert des documents qui constataient que Basile-le-Loup avait fait don de trois grandes terres à son école et trouvant cette fortune usurpée par les moines grecs, leur intenta un procès en restitution, qui ne fut définitivement jugé qu'en 1846. Le prince Jean Stourza impose en attendant aux couvents grecs, une contribution de 25,000 piastres pour subvenir aux frais d'entretien de son école. L'égomène grec des Trois-Saints vient en personne, pour anathématiser l'école roumaine, au moment où se passait le premier examen, mais il tombe foudroyé par une attaque d'apoplexie. Parmi les professeurs du gymnase, se trouvait Basile Fabian, l'un de ceux qui avaient été amenés de Transylvanie par Asaki, en 1820, pour le séminaire de Socola. Deux autres professeurs, Halunga et Moldovanou, avaient été formés à l'école de Saint-Sava, de Bucarest. Un quatrième, Saoulescou, avait étudié en Grèce, à Chios. Les Russes, entrant en Moldavie, établirent une cuisine près du séminaire de Socola, il prit feu et brûla entièrement. L'école des Trois-Saints, que les Russes voulaient aussi changer en hôpital, à l'égal de celle de Saint-Sava, put être sauvée, par les insistances énergiques du métropolitain Benjamin. Mais la peste qui survint bientôt, la força aussi à suspendre ses cours.

PROGRÈS DE L'ESPRIT NATIONAL SOUS LE GOUVERNEMENT PROVI-  
SOIRE RUSSE. — Le régime inauguré par Kisseleff dans les pays roumains, encourageait jusqu'à un certain point le mouvement national, que les Russes étaient loin de s'attendre à voir tourner contre eux. Le gouverneur russe fit traduire en roumain le

code de Callimaque et permit la réalisation d'un autre point du programme de la Société littéraire de Bucarest, la fondation de journaux en langue roumaine. Le 1<sup>er</sup> mars 1829, paraît à Bucarest le premier numéro du *Courieroul romanesc* rédigé par Jean Heliade Radoulescou, et le 1<sup>er</sup> juin de la même année, à Jassy, l'*Albina romaneasca*, sous la direction de Georges Asaki.

Le règlement organique avait décrété l'établissement d'écoles en langue nationale. Il avait même prévu la fondation d'un collège qui entretiendrait aux frais de l'État cent élèves, fils de fonctionnaires, ainsi qu'une maison d'éducation pour les jeunes filles orphelines, nées de parents fonctionnaires. Le règlement prévoyait en outre la création d'écoles élémentaires de roumain, dans toutes les capitales des districts et il avait affecté un revenu spécial pour l'entretien de ces diverses écoles. Le motif que le règlement invoquait, pour justifier ces mesures en faveur de l'enseignement en langue nationale, était que toutes les affaires publiques des principautés, allaient être traitées dans la langue du pays, et que le service religieux l'employait aussi comme organe. Il est assez facile d'expliquer l'intérêt, que le comte Paul de Kisseleff prend pour le développement de la culture roumaine. D'abord c'était, ainsi que nous l'avons vu, un esprit libéral; puis, il était loin de se douter, que l'émancipation intellectuelle des Roumains créerait des difficultés à la Russie. Enfin, parmi les boyards qui prirent une part plus active à la rédaction du règlement, se trouvaient précisément, ceux qui avaient secondé de leurs efforts le développement de la culture nationale, dès l'époque phanariote, tels que Michel Stourza et Georges Asaki. Il devait donc accorder à ces boyards certaines de leurs demandes, entre autres, précisément, celles relatives à la création d'établissements en langue nationale <sup>1</sup>.

Quoiqu'il en soit, il est incontestable que l'enseignement roumain, fut aussi chaleureusement protégé par le gouvernement provisoire russe, qu'il fut dans la suite combattu et entravé par la puissance protectrice.

Les mesures pour le rétablissement des écoles furent prises,

1. L'article 421 du règlement a été certainement rédigé par Asaki. La phrase : « Mais encore par la raison que toutes les affaires publiques doivent se traiter en cette langue, qui est aussi celle du culte divin pratiqué par les habitants » se retrouve textuellement dans l'anafora de 1828, rédigé aussi par Asaki. *Uricarul*, III, p. 33. La *Question de l'instruction publique en Moldavie*, par un député du divan *ad hoc*, Jassy, 1858, observe que « le comte Paul de Kisseleff, plénipotentiaire du gouvernement provisoire russe, favorisa la fondation d'écoles publiques et le développement de l'esprit national. »

aussitôt que Kisseleff fut placé à la tête de l'administration provisoire. L'école de Bucarest est ouverte à nouveau, en 1830, dans l'hôtel de Sarban Voda, le local de Saint-Sava étant occupé par l'hôpital. L'éphorie des écoles, composée des boyards, Etienne Balatschanou, Al. Filipescou et Barbe Stirbeiu, fait un règlement pour les écoles, en vertu duquel le cours des études est divisé en : élémentaire, humanités, cours complémentaires et cours spéciaux; ces derniers comprenant des études supérieures de mathématiques appliquées et d'agriculture pratique. Après une interruption, due d'abord à la peste, puis au choléra, le fonctionnement des écoles prend une marche régulière. Le premier examen a lieu en 1832, cinq mois après la réouverture des cours. Le nombre des élèves dans les classes supérieures s'accroît considérablement; dès la seconde année on en compte déjà 264.

La société littéraire se reconstitue à la même époque, 1833, sous le nom de *société philharmonique*, poursuivant cette fois, comme but spécial, le développement artistique. Presque tous les boyards de Bucarest s'y inscrivirent comme membres. Une nouvelle école de caractère privé est ouverte par la société et entretenue à ses frais; elle était destinée à former des acteurs roumains. Le grec Aristias qui était devenu un très bon Roumain, y professait l'art dramatique qu'il avait appris chez le célèbre Talma, à Paris, où il avait été envoyé par la princesse Ralou Caragea<sup>1</sup>. La musique y était enseignée par un Italien, Bongianini et la littérature par Héliade. Le premier examen des 25 élèves hommes, et 5 femmes, devait avoir lieu en juillet 1834. Il fut retardé jusqu'au 29 août, par la raison qu'un pacha ture étant venu à Giourgiou, précisément à cette époque, la direction qui devait faire jouer à ses élèves la pièce *Mahomet* de Voltaire, crut devoir attendre que le pacha ture eût d'abord quitté le pays!!<sup>2</sup>

Pendant qu'en Valachie, une entreprise privée s'efforçait de créer un théâtre, en Moldavie les médecins se réunissaient pour fonder la société des médecins et des naturalistes de Jassy, sur l'initiative d'un médecin bohême, le docteur Cihac.

Quant à l'école des Trois-Saints, ses cours avaient été aussi interrompus par les deux épidémies. A leur reprise, en 1831, l'examen a lieu. Les élèves, qui apprenaient aussi la musique

1. Plus haut, p. 345.

2. T. Burada, *Cercetari usupra scoalei flarmonice din Bucuresti* dans les *Convorbiri literare*, XXIV, p. 1.



vocale, exécutent un chœur de l'opéra *Moïse*, de Rossini, sous la direction de leur professeur, le harpiste Paulicek <sup>1</sup>. A cet examen, ainsi qu'aux suivants, assistèrent toutes les autorités supérieures du pays, en signe de l'importance que le public et le gouvernement attachaient à l'instruction des enfants.

Le gouvernement provisoire russe ouvrit aussi des écoles dans les capitales des districts moldaves : à Roman, Houche, Galatz, Focschani, Birlad et Botoschani. La plupart des professeurs envoyés dans ces écoles, furent pris parmi les élèves de l'école des Trois-Saints.

Les études faites dans cette école avaient éveillé, chez les jeunes gens qui la fréquentaient, l'idée nationale. Les élèves se sentirent bientôt blessés de ce que, dans l'église même du monastère où se tenait l'école, l'office divin fût célébré en grec et que l'on n'y entendit pas un mot de roumain. Ils demandèrent donc à l'égoumène l'autorisation de lire en roumain les Actes des Apôtres, au service du dimanche. Le Grec refusa; les élèves voulurent imposer cette lecture de force. Il s'ensuivit une rixe assez sérieuse entre les élèves et les serviteurs de l'égoumène. Le public, qui sympathisait avec les élèves, s'en plaignit à Kisseleff, qui ordonna qu'une partie au moins du service religieux fût célébrée en langue roumaine <sup>2</sup>.

L'INSTRUCTION PRIVÉE ET LES LIVRES. — Les instituteurs grecs, qui avaient commencé à être supplantés par les Français, même du temps où le régime phanariote était en plein épanouissement, avaient presque complètement disparu avec la révolution de 1821. Les professeurs de français augmentaient au contraire continuellement en nombre. A côté de ceux qu'avaient les grands boyards dans leurs maisons, d'autres ouvrirent des pensionnats, dans lesquels l'étude du français attirait surtout la jeunesse des deux sexes.

Les premières institutions de ce genre qui se rencontrent dans les principautés sont, à Jassy : le pensionnat de Victor Cunin, en 1831; un autre, mentionné d'abord en 1832, était placé sous la direction de trois professeurs : Lincourt, Chefneu et Bagarre. Un pensionnat de demoiselles est ouvert à la même époque, par le soulger Théodore Bourada, et ce qui est encore plus extraordi-

1. T. T. Burada, *Calendarul muzical*, 1877, p. 33.

2. Discours prononcé par M. V.-A. Ureche à l'inauguration de la statue d'Asaki, à Jassy, le 14 novembre 1890. Bucarest, 1890, p. 28.

naire que l'entretien d'un pensionnat par un boyard du pays, c'est le fait que ce dernier y donnait aussi des leçons de musique, piano et guitare <sup>1</sup>. A Bucarest, le premier pensionnat placé sous la direction d'un Français, fut celui de Saint-Sava. Le gouvernement lui-même avait chargé le professeur français Vaillant, de diriger ce pensionnat, dont les élèves devaient pourtant suivre les cours de l'école publique. Vaillant, cherchant à transformer l'institution en pensionnat privé, fut destitué par la curatelle de l'instruction publique. <sup>2</sup>

Ceux qui ne pouvaient s'adonner à l'étude du français, n'en subissaient pas moins son influence, par la lecture des ouvrages traduits de cette langue en roumain. Jusqu'en 1834, on trouve bon nombre de traductions de livres d'école, ainsi que d'ouvrages littéraires français en langue roumaine. Ainsi une grammaire franco-roumaine par Grégoire Pléchoïanou, l'arithmétique de Franceur traduite par Héliade, le Triomphe de la vertu sur la passion de l'amour, ou la vie du comte de Cominy, traduit par Siméon Marcovitch; la Mythologie des Grecs et des Romains, traduite du français par Stanchiou Capoutzineanou, la Grandeur et la décadence des Romains de Montesquieu, par le même, Zadic ou la sorcière de Voltaire, du même, Héraclius, tragédie en 5 actes, traduite par S. Rossetti, Mahomed ou le fanatisme de Voltaire par Héliade, Paul et Virginie de Bernardin de St-Pierre par Jean Bouznea, les Aventures de Télémaque traduites par Grégoire Pléchoïanou, la Case de l'oncle Tom par un anonyme, le Philosophe indien par Jean Bouznea et bien d'autres encore.

A côté de ces livres traduits du français, on rencontre quelques essais de littérature didactique roumaine, dont plusieurs ne furent pas même imprimés, mais servaient à l'état de manuscrits dans les écoles. Tels sont les cours de géographie par Saoulescou et Fabian, un cours de mythologie par Capoutzineanou, un abrégé de l'histoire universelle traduit du grec par l'évêque d'Argèche Grégoire, en 1826, une histoire de l'empire de Russie, traduite par G. Asaki du temps du gouvernement provisoire russe, (1832), des manuels manuscrits d'arithmétique, à côté de celle d'Héliade, traduits du français; une logique traduite du grec par l'évêque Grégoire; un recueil de maximes philosophiques traduit aussi du grec par Constantin Radovistch, des éléments de philo-

1. *Albina romaneasca*, 1831, p. 74; 1832, p. 245.

2. Les documents relatifs dans V. A. Ureche, *Istoria Scoalelor* de 1800 à 1864, Bucaresti, 1892, p. 156.

sophie morale par le même ; un manuel de *patriotisme* imprimé à Jassy en 1825, par Jean Nicola, livre caractéristique pour l'époque où il vit le jour, et quelques autres encore.

L'INFLUENCE DE LA FRANCE. — La renaissance de l'esprit national allait de pair avec l'assimilation toujours plus prononcée de la culture française. La France recevait tous les jours dans son sein, un nombre plus considérable de jeunes Roumains des deux sexes, qui en rapportaient, avec la connaissance de la langue, les idées, les goûts, les manières, les modes, en un mot toutes les parties de la civilisation française, qui étaient les plus accessibles aux intelligences incultes qui venaient s'y abreuver. Les livres français s'introduisaient dans toutes les bibliothèques ; les journaux français comptaient tous les jours un plus grand nombre de lecteurs ; la conversation dans les salons avait complètement abandonné le grec et adopté le français comme langue du bon ton. En un mot, la civilisation française se transplantait à l'autre bout de l'Europe, pour y transformer de fond en comble une société, qui semblait, au commencement, plus éloignée d'elle par les mœurs, les goûts et les habitudes, qu'elle ne l'était par sa situation géographique.

Ce contact des Roumains avec la France eut pourtant aussi ses mauvais côtés. Et d'abord sous le rapport économique, il amena la ruine des grands boyards, surtout en Moldavie, par leur fréquents voyages à Paris. Leur fortunes passèrent entre les mains des Juifs, qui leur prêtaient l'argent nécessaire et qui s'enrichirent à leurs dépens. Mais même sous le rapport cultural, l'usage trop répandu du français dans la haute société l'éloigna du peuple. Si quelques intelligences d'élite, qui en faisaient partie, cultivaient aussi le roumain, la plupart des boyards n'avaient quitté le grec, que pour adopter le français. Une scission se fit dans la société des pays roumains ; les boyards habitués à la belle langue, aux riches productions littéraires, aux goûts et aux mœurs français, répudiaient les anciennes habitudes roumaines, ne prenaient plus aucun plaisir aux divertissements nationaux, dédaignaient la langue pauvre et la littérature plus pauvre encore de leur peuple. Le développement national ne fut que très peu encouragé par la haute société ; il fut l'œuvre des basses classes, qui leur fournirent un contingent toujours plus nombreux d'esprits d'élite. De nos jours encore la situation n'a pas changé, et la vie de salon, précisément celle qui peut servir à

ennoblir la langue, est encore exclusivement dominée par la culture française. Le peuple roumain des principautés a donc présenté, à toutes les époques de son histoire, le phénomène si nuisible à son développement, d'une séparation culturelle presque complète, entre le gros des masses et l'élite de la nation ; à l'époque du slavisme, cette dernière se servait du slave ; à l'époque du grécisme, du grec ; de nos temps, du français, idiomes inconnus à l'immense majorité du peuple roumain. La culture de l'esprit restant dans tous les temps, étrangère et représentée par une langue étrangère, on comprend comment elle ne put être partagée par la masse du peuple, qui resta toujours de beaucoup en arrière de la classe cultivée. De nos temps, il va sans dire que l'élément national, se releva puissamment par le concours des basses classes des villes. La campagne resta pourtant étrangère, tant à la culture française de la haute société, qu'à celle de caractère national qui put se développer à ses côtés.

Il en est tout autrement des Roumains de la Transylvanie et de ceux de la Hongrie. Là, la haute société avait disparu complètement dans le sein des Maghyars. Les paysans seuls restèrent ; ce furent eux qui se cultivèrent, tout en restant ce qu'ils étaient. L'élément culturel fut représenté surtout par les prêtres qui vivaient au milieu d'eux. Aussi les paysans roumains de la Transylvanie sont-ils bien plus avancés sous le rapport des idées, que leurs frères de la Roumanie libre. Si le capital général des connaissances est incontestablement supérieur en Roumanie, si les idées civilisatrices y sont plus connues, si la vie entière de la société cultivée y est plus raffinée, par contre les pays d'outremont ont l'avantage incontestable que le peuple y prend part en entier au progrès des lumières, que l'esprit n'est qu'un, depuis les coryphées de la nation jusqu'à ses plus bas échelons, et que la langue qui sert d'organe à la culture, le roumain, est celle qui est comprise par tout le peuple.

## II

### Développement de l'esprit roumain de 1834-1848

L'INSTRUCTION SUPÉRIEURE. — Les progrès réalisés déjà, sous les règnes de Grégoire Ghica et de Jean Stourza, ainsi que du temps du gouvernement provisoire russe, firent des pas beaucoup plus rapides, sous les princes institués en vertu du règlement organique ; si rapides même, que la Russie et les boyards, qui avaient intérêt à maintenir le régime du règlement, s'en inquiétèrent. De là une lutte entre l'esprit national et l'oppression, qui aboutit à la révolution de 1848.

Nous avons vu qu'en Valachie, le programme de 1830 comprenait déjà, sous le nom de cours spéciaux, quelques études supérieures, telles que les mathématiques appliquées et l'agronomie. En 1839 ce programme fut complété. Les cours spéciaux comprenaient deux sections : l'une scientifique, dans laquelle on enseignait la géométrie, l'algèbre, la trigonométrie plane et sphérique ; l'autre qui comprenait des cours juridiques : le droit civil romain et valaque et le droit commercial. Ce sont les noyaux d'où sortirent les facultés de droit et de sciences de Bucarest.

En Moldavie, l'école des Trois-Saints ne comprenait que des cours primaires et secondaires. On y avait ajouté, en 1832, un cours élémentaire de législation. Mais en 1835, le prince Michel Stourza, voyant que les élèves de l'école des Trois-Saints étaient arrivés à la fin de leurs études, se décida à fonder un établissement d'instruction supérieure, qui prit le nom d'*Académie mihaïlienne*. Le prince se félicite, dans son discours d'inauguration, des heureux résultats produits par l'instruction en langue nationale, à la consolidation de laquelle il avait contribué de tous ses efforts, dès l'année 1814, époque où il était entré, comme membre,

à la curatelle de l'instruction publique.<sup>1</sup> Les cours d'études supérieures étaient divisés, comme ceux de Bucarest, en sciences et droit. A côté des sciences proprement dites, telles que les mathématiques pures et appliquées et la physique, il existait aussi des cours de philosophie, d'esthétique et d'histoire nationale. L'étude du droit comprenait un cours de droit naturel, et un autre de droit civil, faits en roumain par Christian Flechtenmacher, savant allemand de la Transylvanie. Il habitait le pays depuis 1811, et y avait été appelé par le boyard Grégoire Stourza, comme précepteur de ses enfants. Il avait aidé le prince Callimaque dans la rédaction de son code des lois, et avait ensuite traduit ce code en roumain, sur l'ordre de Kisseleff. Un troisième cours de droit comparé public et privé était fait en français, par C. Maisonnabe. En 1837, la faculté des sciences s'enrichit d'une chaire d'histoire naturelle, confiée au docteur Cihac, et en 1838, d'une autre, d'architecture et d'une troisième chaire de chimie, créées pour Alexandre Costinescou et Constantin Zefirescou qui revenaient de l'étranger, où ils avaient été envoyés par le gouvernement de Michel Stourza, pour y faire leurs études.

Du haut de ces chaires résonnaient souvent des paroles, auxquelles étaient très peu familiarisées les oreilles du temps. Ainsi Flechtenmacher, dans son cours de droit naturel, disait à ses élèves, que « l'étude qu'ils allaient entreprendre était destinée à faire triompher l'idée de la justice, à corriger les abus et les vices de l'humanité, qui ne sont autres, que le despotisme judiciaire, l'ignorance, la paresse, l'impatience, la corruption et la faveur ». En 1841, Jean Ghica vient proposer à Michel Stourza le trône de Valachie, qui allait devenir vacant par la destitution imminente d'Alexandre Ghica; n'ayant pu déterminer Stourza à accueillir cette proposition, il consent à occuper une chaire de minéralogie et de géologie à l'Académie mihaïlienne. En 1843, Michel Cogalnitschanou revenu de l'étranger, où il avait fait ses études, à Berlin et à Paris, ouvre, à la même académie un cours d'histoire nationale. Le jeune professeur, enthousiasmé par son sujet, dépasse de beaucoup les limites qu'il aurait dû s'imposer, dans une matière aussi délicate à traiter, que l'était l'histoire d'un pays soumis politiquement aux puissances mêmes qui l'avaient dépouillé. A sa première leçon, et dans une éloquente introduction, il eut le courage de

1. *Albina Romaneasca*, 1834, p. 374; 1835, p. 185.

dire, qu'il considérait comme sa patrie, toute l'étendue de pays où l'on parlait roumain, et comme histoire nationale, celle de la Moldavie entière *avant son démembrement*, celle de la Valachie et celle des frères de la Transylvanie. Cogalnitschanou avait eu l'audace de rappeler le démembrement de son pays, lorsque la Russie qui l'avait provoqué, y régnait en souveraine. Mais le jeune professeur ne s'arrête pas là; il continue, emporté par son ardeur, à attaquer de front l'état social sous lequel gémissait la Moldavie. Il ne craint pas de le définir comme étant « le produit de l'oppression d'une aristocratie ignorante, soutenue par la Porte et le clergé, sur une population plus ignorante encore de deux millions d'âmes, dont le travail est exploité au profit de quelques familles privilégiées<sup>1</sup>. » Le gouvernement, instruit des idées soutenues par Cogalnitschanou, le remercia le lendemain même, de la peine qu'il voulait prendre, d'enseigner aux enfants de pareilles *élucubrations*, et son cours d'histoire nationale fut supprimé, avant même d'avoir été commencé.

LE THÉÂTRE. — L'école fondée par la Société philharmonique de Bucarest, encouragée par la pleine réussite de son premier essai, lors de l'examen de 1834, monta plusieurs pièces, toutes traduites du français, telles que : l'Amphitryon, le Mariage forcé, les Fourberies de Scapin, le Triomphe de l'amour, le Bourgeois gentilhomme, le Jardinier, et d'autres encore. Elles remportèrent des succès toujours croissants, et inspirèrent confiance dans le talent des Roumains, pour un art qui leur avait été jusqu'alors complètement étranger.

George Asaki, voyant le brillant résultat obtenu par l'école de Bucarest, provoque en 1836, à Jassy, la création d'une institution analogue, et organise une société privée, qui avait pour but d'entretenir une école pour la culture de l'art dramatique et de la musique. Les élèves de cette école font des progrès tout aussi rapides que ceux de l'école de Bucarest, et l'année après sa fondation, deux pièces, Lapeyrouse et la Veuve rusée, peuvent être représentées sur la scène. Ce qui semblera encore plus extraordinaire, c'est qu'après deux ans seulement d'études, les élèves de l'école se trouvent assez forts en musique, pour jouer l'opéra la Norma, de Bellini. Le libretto avait été traduit en roumain, toujours par l'infatigable Asaki.

1. Voir ce beau discours dans l'édition que Cogalnitschanou a donnée des Chroniques de la Moldavie. *Letopiselele tarii Moldovei*. Jasi, 1852, Vol. I.

La même année 1838, vit encore un autre progrès dans le domaine de l'esprit. La société des médecins et naturalistes de Jassy, avait été mise en relation, par son président le docteur Cihac, avec les savants occidentaux. Ces derniers l'invitèrent à participer aux travaux d'un congrès de naturalistes qui allait se réunir en Suisse, à Fribourg. On ne saurait s'imaginer la joie que les Roumains ressentirent, lorsqu'ils se virent, eux, dont les aspirations étaient presque totalement inconnues, dont la position géographique elle-même était ignorée, appelés à siéger dans un congrès scientifique, à côté des peuples qui portaient sur leurs épaules, depuis tant de siècles, l'arche de la civilisation. Le docteur Cihac, envoyé par le prince pour représenter la Moldavie au congrès, saisit cette occasion, pour faire connaître pour la première fois, d'une façon vivante, l'existence de ce peuple roumain, « qui faisait partie de la grande famille des peuples latins, et qui montrait une aspiration aussi prononcée vers la civilisation occidentale ». Le congrès de Fribourg entendit avec beaucoup d'intérêt la communication du représentant de la Moldavie ; ses membres les plus illustres briguaient même l'honneur d'inscrire parmi leurs titres celui de membre de la société des médecins et naturalistes de Jassy. Tels furent, entre autres, A. de Humboldt, A. Brongniart, G. Struve, J. Berzelius et C. F. Oken de Zürich<sup>1</sup>.

ÉCOLES DIVERSES. — L'année 1834 amène à Jassy la création d'autres écoles, qui contribuèrent à répandre toujours plus largement les connaissances dans les diverses couches de la société. Le séminaire de Socola fut réorganisé, ses classes complétées, et son personnel didactique augmenté. Une école centrale de filles fut ouverte à Jassy, dans le genre de celle qui fonctionnait à Bucarest, pour les orphelines de fonctionnaires. En 1840, une école des arts-et-métiers est fondée à Jassy et placée sous la direction d'un ingénieur de la Transylvanie, Mihalik de Hodocin. Théodore Stamaty qui avait été envoyé en 1834 à l'étranger, pour y étudier les sciences physiques, fait pour la première fois dans les pays roumains des observations météorologiques qui furent insérées dans le numéro du 15 janvier 1835 de l'*Abeille roumaine*. Des instruments de physique et de mathéma-

1. *Albina romaneasca*, 1838, p. 376. Cf. Xenopol et Erbiceanu. *Serbarea scolara de la Jasi*, p. 153; *Istoricul societatei medicilor si naturalistilor*, facut de N. Beldiceanu. *Buletinul societatei de medici si naturalisti din Jasi*, 1887, p. 3.



tiques ayant été apportés la même année de Paris, pour la création d'un laboratoire de physique, Théodore Stamaty emploie les instruments de daguerréotypie qui s'y trouvaient, pour prendre quelques vues de la ville.

C'est toujours en 1838, que l'on essaie en Valachie la création d'écoles primaires rurales. Quelques essais privés avaient précédé celui qui fut entrepris par le gouvernement. Nous avons vu, en 1816, le boyard valaque, Constantin Radovitch, établir une école rurale sur sa terre de Goleschti, sous la direction d'Aron Florian. En 1838, le boyard moldave, Anastase Bachote, en institue une autre sur sa terre de Pomirla; le cloutschiar Fundatzescou, à Bozieni, et le logothète Loupou Balche, sur une autre terre de même nom qui lui appartenait.

L'effort tenté par le gouvernement valaque, d'établir des écoles rurales, devait échouer, faute de professeurs et de locaux appropriés. Le gouvernement avait fait inutilement appel aux propriétaires des terres, pour lui venir en aide. Ces derniers étaient bien loin de comprendre l'utilité de pareilles institutions.

Le progrès des pays roumains, était l'œuvre de quelques individualités qui voulaient triompher de tous les obstacles. Elles voulaient tout improviser : écoles sans professeurs, sans livres, sans locaux; théâtre sans scène, sans acteurs, sans répertoire; développement national et relèvement patriotique, sans la liberté nécessaire à sa manifestation. Une lutte gigantesque s'était engagée entre quelques natures d'élite, et les ténèbres qui obcurcissaient partout l'horizon. Il fallait vaincre ou mourir. Le peuple roumain ne voulait plus vivre en esclave; il aspirait à la liberté et, pour l'obtenir, il sentait bien qu'il avait indispensablement besoin de cultiver son esprit, d'acquérir des lumières qui seules pourraient le soutenir dans la lutte qu'il voulait entreprendre.

OPPOSITION CONTRE LE PROGRÈS. — L'instruction gagnait sans cesse en étendue et en profondeur. Les écoles primaires, toujours plus peuplées, envoyaient des élèves toujours plus nombreux, à l'Académie de Jassy et au collège de Bucarest. Ceux-ci, à leur tour, produisaient des hommes cultivés, dont une partie allait au loin, compléter ses connaissances à la source inépuisable de la science européenne. Ce développement des études avait eu un résultat remarquable, celui de restreindre toujours davantage le nombre des privilégiés dans les fonctions de l'Etat, quoique le

règlement organique les leur eût réservées exclusivement, et de les remplacer par des hommes qui surgissaient des classes inférieures de la société. D'après une ancienne habitude, consacrée du temps des Phanariotes, les écoles étaient ouvertes, non-seulement aux fils de boyards, mais à tout le monde, excepté aux enfants des paysans. Mais comme les fils de prêtres y étaient aussi admis, il en résultait que les paysans eux-mêmes, pouvaient y pénétrer à la seconde génération. Ainsi Georges Asaki, qui était arrivé à être aga, grand boyard et membre dans la curatelle de l'instruction publique, était fils de prêtre; il en était de même de Théodore Stamaty, Léon Filipescou et Anastase Fatou qui arrivèrent à être les deux premiers professeurs à l'Académie de Jassy, le dernier, médecin en chef de l'hôpital Saint-Spiridon de la même ville. Les princes ne manquaient pas d'accorder à ceux qui terminaient heureusement leurs études, un titre de boyarie, pour leur ouvrir l'accès aux fonctions. En 1835, Alexandre Ghica en Valachie, et en 1842, Michel Stourza en Moldavie, décident que personne ne pourra plus occuper des fonctions publiques, s'il ne possède des diplômes d'études. Or les enfants des boyards, étaient précisément ceux qui étudiaient le moins sérieusement, tandis que ceux du peuple, qui savaient que leur avenir entier dépendait des connaissances qu'ils allaient acquérir, mettaient tous leurs efforts pour se les approprier. Lorsque l'internat, prévu par le règlement organique, s'ouvrit à Jassy, il comptait deux sortes d'élèves : les fils de boyards qui occupaient l'étage supérieur, mangeaient à des tables couvertes de nappes, dans de la vaisselle de porcelaine ou de faïence, buvaient dans des verres, et occupaient en classe les premiers bancs. Les enfants du peuple, restaient au rez-de-chaussée, dinaient à des tables non recouvertes, dans de la vaisselle de terre et puisaient l'eau avec une cruche, à un baquet qui se trouvait dans le fond de la salle. Ils étaient placés en classe sur les bancs de derrière. Pourtant, comme par une disposition pédagogique, les meilleurs élèves étaient appelés à siéger sur les premiers bancs, il arriva que peu de temps après l'ouverture de l'école, tous les fils de boyards étaient évincés de leurs places, relégués au fond, et remplacés par les enfants du peuple qui se distinguaient par leur travail. Les nobles, offensés d'un pareil traitement, imposé à leurs rejetons, les retiraient à l'envi des écoles du pays, pour les envoyer à l'étranger. Les écoles nationales devinrent des foyers de culture pour la basse classe de la société, et la haute se dirigea toujours

davantage vers la France<sup>1</sup>. Les boyards, se voyant exposés à la concurrence des fils du peuple, lorsqu'il s'agissait d'occuper les fonctions, comme les écoles nationales ne leur étaient d'ailleurs d'aucune utilité et ne servaient qu'à leur créer des compétiteurs, conçurent l'idée de supprimer les cours supérieurs des écoles de Bucarest et de Jassy, cours qui alimentaient surtout la concurrence aux fonctions de l'État. Georges Asaki expose de la façon suivante, les causes qui amenèrent la décapitation de l'enseignement national : « Quelques personnes influentes par leur position, qui s'étaient habituées à considérer les fonctions publiques comme un privilège héréditaire, étaient loin d'approuver un système d'enseignement, qui procurait les connaissances nécessaires aux riches comme aux pauvres, et dont le plus souvent ces derniers tiraient profit. Voilà pourquoi des doutes s'élevèrent sur l'efficacité d'un pareil système, et il se trouva des personnes qui se demandèrent ce qu'allait faire une foule si nombreuse de philosophes, dans un pays aussi restreint<sup>2</sup>. »

Cette tendance contraire aux écoles, née au sein des pays mêmes, devait être soutenue par la Russie, qui n'avait nullement lieu d'être contente de la tournure que prenait l'esprit public, sous l'influence toujours croissante du progrès des lumières. La Russie avait cru dans le principe, lorsque ses représentants favorisaient le développement d'une culture nationale en Moldavie et en Valachie, que l'instruction qui servirait à former l'esprit public, serait basée « sur les principes de la plus saine morale<sup>3</sup>. »

Cette saine morale, d'après les idées russes, ne pouvait être autre chose que la soumission aveugle au principe du despotisme. Or, le travail accompli par les écoles, éveillait au contraire dans le peuple des tendances d'émancipation, des aspirations vers la liberté, des désirs de penser, de dire et de faire à sa guise ; toutes choses dont le système russe ne pouvait guère s'accommoder.

Nous avons exposé plus haut, les péripéties qui accompagnèrent l'essai des Russes, d'introduire un article additionnel au règlement organique en Valachie. Or, l'opposition si énergique, que le pays fit aux Russes, prenait sa source dans l'esprit national, que

1. Un correspondant de la *Gazeta Transilvanisi* observait en 1843 p. 238, qu'il était assez curieux de ne rencontrer que très peu de noms de grands boyards parmi les élèves du collège de Saint-Sava.

2. *Cvestia invalaturei publice*, Jasi, 18, p. 21. Cf. *Foaia pentru minte, inima si literatura*, 1847, p. 30.

3. Art. 364 du règlement valaque ; 418 de celui de la Moldavie.

tous les courants du développement intellectuel venaient renforcer. Dans l'affaire des mines, c'était toujours une réaction nationale qui se manifestait par la crainte — peut-être imaginaire — des tendances moscovites. Héliade avait publié à cette occasion contre Trandafilof, une satire qui avait beaucoup contribué à entraîner le public<sup>1</sup>. Cogalnitchanou avait osé, en 1843, frapper en plein visage la puissance protectrice, l'indiquant comme l'auteur du démembrement de son pays.

La Russie, voyant qu'elle s'était trompée dans son attente, se décida à changer de système. Elle commença donc à combattre et à étouffer les manifestations de l'esprit national, et en premier lieu les sociétés littéraires, qui entretenaient surtout cet esprit, tâchant de lui donner comme corps la forme artistique. Comme c'étaient des sociétés privées, la Russie ne pouvait avoir de prise directe sur elles. Le baron de Rukmann devait recourir aux intrigues, pour arriver à son but; il ne manqua pas de le faire.

Héliade s'étant permis de critiquer un drame écrit par l'un des membres de la société philharmonique de Bucarest, ce dernier, à l'instigation du consul russe, se déclara offensé, et demanda à Héliade réparation par les armes, circonstance de nature à montrer sous un faux jour la société. Un autre membre, le docteur Tavernier, pauvre et chargé d'une nombreuse famille, acheté par la Russie, dénonce en pleine séance, que l'un des membres de la société lui a demandé du poison pour empoisonner un peintre polonais. Un cri d'indignation s'élève de toutes parts. L'un des membres, Voinescou, quitte l'assemblée, disant qu'il ne voulait plus faire partie d'une société de scélérats. Plusieurs autres membres des plus influents l'imitent, et la société est forcée de se dissoudre, entraînant avec elle la chute de sa création, le théâtre national (1838). C'est à ce coup porté par la Russie au sentiment national, que l'assemblée de Valachie répondit par l'opposition acharnée, qu'elle fit aux Russes dans la question de l'article additionnel, opposition qui dut être brisée, ainsi que nous l'avons vu, par un firman de la Porte ottomane.

Vers la même époque, Héliade publiait un travail sur l'origine latine du peuple roumain; les Russes en sont offusqués, au point qu'ils voulaient punir Héliade par l'exil. Il n'échappe que grâce

1. « Trandafir cu of în coada. » Trandafilof, le nom du représentant de la société minière, est composé de Trandafill du grec τριαντάφυλλον, rose et la terminaison russe of, donc « rose avec un of comme queue. »

aux insistances d'Alexandre Ghica, dont la conduite oscillait continuellement entre les Russes et le parti national. Comment se fait-il qu'une simple question de théorie, contrariât les Russes à ce point ? Il ne leur plaisait point de voir les Roumains, s'affirmer d'une façon toujours plus prononcée comme membres de la famille latine et non de la famille slave, idée qui pouvait, avec le temps, éloigner les protégés des protecteurs. Si les Russes avaient dans le principe autorisé, par l'organe de Kisseleff, un développement national, ils y avaient été déterminés pour une bonne part, par l'idée que les Roumains n'étaient qu'un groupe de Slaves, quelque peu différents des autres<sup>1</sup> ; ils n'avaient donc pas trouvé mauvais, de favoriser leur développement national. Mais aussitôt qu'ils connurent leurs véritables tendances ; aussitôt qu'ils virent les Roumains revendiquer une origine, autre que celle que les Russes leur attribuaient, ils prirent immédiatement toutes les mesures, pour enrayer un pareil mouvement qui ne cadrerait pas du tout avec leur programme politique. Le tour du conservatoire philharmonique dramatique de Jassy devait bientôt venir. Les Russes, s'appuyant également sur le parti rétrograde, qui ne pouvait souffrir l'élan pris par le peuple, enterrèrent bientôt aussi cette institution, comme ils l'avaient fait pour celle de la Valachie. On commença à critiquer cette école, comme étant destinée à former des acteurs, gens sans aveu, profession assez mal vue dans les pays roumains. Les parents commencèrent à retirer leurs enfants. Sur les insistances du consul de Russie, le gouvernement supprima la subvention de 200 ducats par an, qu'il donnait à l'école, et le conservatoire dut suspendre ses cours, malgré les protestations, les insistances et les prières du parti national, qui le soutenait de toutes ses forces. Mais toutes ces mesures ne suffisaient pas ; pour couper le mal dans la racine, il fallait frapper plus haut ; il fallait supprimer l'enseignement supérieur.

SUPPRESSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ROUMAIN. — Les Russes exerçaient leur influence dans les pays roumains, par l'intermédiaire des boyards rétrogrades qui étaient, de leur côté, très contents de la situation privilégiée qui leur avait été créée

1. L'impératrice Catherine II, dans ses manifestes aux habitants des principautés, lors de leur occupation, en 1774, traite les Roumains de *peuple slave*. Voir la *Généalogie des Cantacuzène*, original (plus haut, p. 38, note 2), qui contient seule ces manifestes, p. 176 et 179.

par le règlement organique. C'étaient ces deux éléments réunis, que combattait le parti national, représenté par les fils de boyards, qui revenaient de l'étranger et avaient souvent à lutter contre leurs propres parens, ainsi que par les hommes cultivés qui surgissaient de la classe populaire: Les princes se trouvaient pris entre ces deux courants. Quand bien même ils auraient eu des sympathies pour la cause nationale, ils ne pouvaient que pencher du côté des Russes, et devenaient ainsi les instruments du parti rétrograde, cela explique comment Michel Stourza, qui avait toujours soutenu et encouragé l'instruction nationale, dès l'année 1814, où il avait été appelé à faire partie de la curatelle des écoles, jusqu'à la fondation de l'Académie qui portait son nom, fut obligé de porter lui-même la hache sur l'arbre qu'il avait planté, et de décréter l'abolition du cours supérieur de son académie. La mesure identique, prise par Bibescou en Valachie, qui supprima les classes supérieures du collège de St-Sava, montre que la même main avait frappé aux deux endroits, et cette main cachée n'était autre que celle de la Russie, qui voulait enrayer le mouvement national, avec le concours du parti des boyards rétrogrades. Comme cette décapitation de l'enseignement national, présente des péripéties très intéressantes en Moldavie, nous allons nous occuper plus spécialement de la suppression de l'enseignement supérieur dans ce pays.

Dès l'année 1839, les intrigues du professeur de droit comparé, Maisonabe, qui voulait augmenter ses occupations, allaient amener la substitution du français au roumain, comme langue de proposition pour les cours supérieurs de l'académie de Jassy; mais les protestations énergiques du métropolitain Benjamin, empêchèrent l'ébrèchement de l'enseignement national. <sup>1</sup>

En 1843, plusieurs boyards, incités par le consul russe, demandent à Michel Stourza de supprimer le cours supérieur de l'Académie. Le prince recommande leur requête à l'assemblée. Le président de la chambre, Alexandre Ghica, (père du futur prince de Moldavie, Grégoire Ghica (1849-1856) chef du parti progressiste qui avait à cette époque la majorité dans l'assemblée et était soutenu en secret par le prince lui-même, fait venir devant lui quelques élèves de l'Académie, pour se convaincre si les études nationales leur profitaient, dans le cours supérieur. Ce que l'on imputait à cet enseignement, c'était le manque de termes roumains propres

1. *Gazeta Transilvaniei*, 1843, p. 202.

à rendre exactement les notions scientifiques. Les élèves surent pourtant se tirer parfaitement d'affaire et réduisirent à néant cette imputation mal fondée. La chambre repoussa la demande des boyards.

Le parti contraire aux écoles ne considéra point la partie comme perdue ; il s'efforça de détacher un nombre toujours plus grand de boyards, du parti progressiste. Il y parvint sans trop de difficultés, à l'aide du consul de Russie, et lorsqu'il se vit assez fort, il exerça une pression tellement forte sur le prince, que ce dernier finit par céder et se décida à détruire son propre ouvrage.

Les massacres commis sur les nobles par les paysans révoltés de la Gallicie, en 1846, effrayèrent particulièrement les boyards. C'était comme l'aube de la révolution de 1848 ; elle était pressentie par tout le monde ; l'inquiétude régnait dans tous les esprits ; la tempête approchait. Les privilégiés levèrent comme par instinct la main, pour se défendre. Leur premier soin fut de supprimer la source qui alimentait l'esprit des classes inférieures, et qui élevait souvent les membres de ces dernières, au dessus du niveau atteint par les classes supérieures. L'aristocratie de l'intelligence, la seule autorisée par la nature elle-même à exercer la domination, arrachait celle de naissance à ses positions usurpées. Il fallait tarir la source où s'abreuvait cette intelligence, il fallait enlever à cette dernière les moyens de s'instruire.

Le premier coup porté à l'enseignement supérieur, fut la suppression de l'internat, dont tiraient profit surtout les enfants du peuple. La preuve la plus évidente que la Russie devait être mêlée à cette affaire, c'est qu'une pareille disposition contrevenait à l'article 421 du règlement organique qui prévoyait l'internat. Or, il était de toute impossibilité que les princes osassent enfreindre une disposition du règlement, sans l'assentiment de la Russie.

La suppression des internats ne faisait que précéder une mesure bien plus radicale, celle de la suppression des classes supérieures de l'Académie. En 1847, le prince Michel Stourza réduit le nombre des classes, de 7 à 4. Les deux classes inférieures conserveraient l'enseignement en roumain, tandis que dans les deux autres, nommées supérieures, les matières seraient traitées en français, en allemand, ou en russe, suivant les professeurs que l'on pourrait se procurer. Le programme de ces dernières classes contenait une foule de matières ; il se réduisait pourtant en réalité à la littérature française, enseignée par un seul professeur, Etienne Malgouverné.

Le prince sentit le besoin de justifier devant l'opinion publique, une mesure qui contrastait si visiblement avec les idées qu'il avait professées jusqu'alors. Dans son message à l'assemblée du 5 février 1847, il donne d'abord comme motif de la décision qu'il venait de prendre, que la langue roumaine ne possédait pas les livres nécessaires pour des études plus avancées; mais ce motif n'était nullement sérieux, attendu que les professeurs pouvaient se servir de traductions des livres étrangers, ce qu'ils ne manquaient pas de faire. Cependant le prince ne se gêna pas pour toucher aux véritables causes qui l'avaient déterminé à sacrifier l'enseignement national supérieur. Il dit que les emplois publics devaient être réservés aux gens disposant de certains moyens, et que le reste des citoyens n'avait qu'à s'adonner aux travaux de l'industrie, du commerce et de l'agriculture; que si l'on donnait la même instruction à toutes les classes de la société, on agirait tout aussi inconsidérément, que si l'on voulait soumettre à la même nourriture différentes espèces d'animaux.<sup>1</sup>

Le même genre d'argumentation est employé par Malgouverné, directeur et seul professeur du collège français, élevé sur les ruines de l'Académie. Il dit en effet que, l'état social du pays, accordant comme privilège à l'aristocratie, l'occupation des fonctions publiques, le gouvernement doit s'appliquer à le maintenir, pour ne pas mêler ensemble deux classes, dont l'une ne se sent pas disposée à fraterniser avec l'autre<sup>2</sup>. Un représentant des idées anciennes, quoiqu'il fût étudiant à Paris, approuvait de la façon suivante, la suppression de l'enseignement supérieur roumain. « Que l'on ne prétende point que l'égalité doit régner; cette dernière n'existe nulle part; car ni l'intelligence ni la force de travail, ne sont également réparties entre les hommes; il s'ensuit que toute société doit contenir des riches et des pauvres, et l'instruction donnée aux uns doit être différente de celle donnée aux autres. Les pauvres ont besoin de l'instruction professionnelle; les riches de celle de caractère littéraire. » L'auteur de cette argumentation n'oubliait qu'une chose, qu'il fallait que les riches, fussent aussi les plus capables.

Plusieurs boyards, que leur instruction et leurs talents littéraires auraient dû émanciper de pareils préjugés, les partageaient

1. *Proviect de reorganizarea invataturilor publice in principatul Moldovei*, Jassy, 1847.

2. Plusieurs articles par Malgouverné dans la revue franco-roumaine *L'Enseignement*, 1849, p. 9 et 15.



à l'égal de la grande masse d'ignorants, dont se composait à cette époque la boyarie des deux pays roumains. Ainsi Constantin Negrouzzi, célèbre prosateur moldave, et Constantin Conachi, savant helléniste et littérateur moldave d'un assez grand mérite, approuvent tous les deux la mesure prise par Stourza<sup>1</sup>.

Il va sans dire que l'enseignement roumain comptait aussi quelques défenseurs ; ils n'osaient pourtant pas se montrer, du moment que le prince, et surtout la Russie, approuvaient ce changement. Parmi ses défenseurs, citons Jean Ghica, l'ex-professeur de géologie de l'Académie de Jassy.

En Valachie, le prince Georges Bibesco, qui procéda à la même réforme, semble avoir été convaincu de son utilité. Il voulait fonder à Bucarest un grand collège français, avec des professeurs amenés de Paris, et arriver par là à retenir, dans le pays, bon nombre de jeunes gens qui étaient forcés de s'expatrier, assez souvent pour longtemps, afin d'acquérir les connaissances dont ils avaient besoin<sup>2</sup>.

Mais si la Russie, soutenue par le parti réactionnaire, avait réussi à étouffer les quelques rudiments de culture qui dépendaient plus ou moins de l'Etat, et sur la direction desquels elle avait la haute main, elle ne put avoir presque aucune prise sur une autre branche de l'activité intellectuelle du peuple roumain, le mouvement littéraire ; et cela malgré la censure qui existait de droit dans le pays roumain, mais qui n'y fut jamais sérieusement pratiquée.

1. *Romania literara* 1853, p. 213 et 216. *Gazeta Transilvaniei*, 1847, p. 98.

2. Voir la lettre du prince Bibesco à un professeur du collège Louis-le-Grand, du 14 Mai 1847 dans *Quelques mots sur la Valachie*, p. 33, ainsi que le discours du prince à l'ouverture de l'assemblée de 1848. *ibid*, p. 88. Ces actes sont reproduits à nouveau dans la publication du prince Georges Bibesco, *le règne de Bibesco*, I, p. 337, II, p. 337.

**Mouvement littéraire de 1822-1848**

Nous avons étudié plus haut la marche de l'activité littéraire du peuple roumain dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, et nous y avons établi deux points importants, premièrement : que l'impulsion donnée par les grands écrivains roumains du XVII<sup>e</sup> siècle, et par la réintroduction de la langue roumaine dans le service de l'église, ne s'était point assoupie pendant la domination de l'élément grec; deuxièmement, que par suite de circonstances particulières aux Roumains d'outremont, un puissant mouvement littéraire s'était développé chez eux, précisément sur le terrain qui avait le plus besoin d'être remué, celui de la nationalité. Ce mouvement avait réveillé et approfondi, par des recherches encore plus étendues, l'idée fondamentale de la régénération du peuple roumain, son origine romaine, idée mise en lumière pour la première fois par les écrivains moldaves du XVII<sup>e</sup> siècle, avec tous ses corollaires, tels que : l'impulsion du peuple roumain vers la civilisation, comme descendants d'un peuple civilisé, la continuité de son séjour sur le territoire de la Dacie et l'unité de la race roumaine. Ces idées, qui avaient leurs racines dans la réalité des choses, et qui étaient l'image de la vérité, aussitôt qu'elles virent le jour et qu'elles eurent pénétré dans la conscience du peuple roumain, ne purent plus en être arrachées; elles lui servirent de flambeau pour éclairer sa marche, lui donnèrent un but, et fixèrent ses aspirations.

Lorsque la langue roumaine devint l'organe de la pensée systématique, ces idées furent les premières qui en jaillirent. Plus tard, lorsqu'en Transylvanie, un contact plus rapproché avec la civilisation occidentale, poussa plus tôt l'esprit des Roumains

vers le travail intellectuel, ce furent toujours ces idées salutaires qui se manifestèrent les premières. Voilà pourquoi, à partir de cette époque, plus la culture de l'Occident pénétra dans l'âme du peuple roumain, plus ces idées s'y affermirent. Produites au grand jour, ou travaillant d'une façon latente, elles n'en inspirent pas moins l'entière activité intellectuelle du peuple roumain. Il ne faut donc pas nous étonner, si son développement littéraire accentue surtout la note patriotique. Continuellement exposé à perdre son existence, il ne pouvait, comme les grands peuples de l'Europe, s'occuper aussi des intérêts humanitaires. Son activité devait avoir continuellement en vue sa propre individualité, et cette préoccupation perpétuelle devait se réfléchir dans ses productions intellectuelles.

INFLUENCE DES ROUMAINS DE LA TRANSYLVANIE SUR CEUX DES PRINCIPAUTÉS. — Le développement littéraire des Roumains, qui se manifesta d'une façon assez brillante en Transylvanie, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et le commencement du XIX<sup>e</sup>, cessa tout d'un coup dans ce pays, tandis qu'il reprit des forces dans les principautés, à la suite de la substitution des règnes nationaux au gouvernement phanariote. La cause de la stagnation littéraire des Roumains d'outre-mont, doit être recherchée dans les conséquences de la Sainte-Alliance, et dans le système de gouvernement absolu qui envahit l'Europe : c'était comme une réaction contre le grand mouvement d'émancipation des peuples, provoqué par la Révolution française. Ce système, patroné surtout par l'Autriche, exerçait en premier lieu une surveillance très stricte sur le développement intellectuel, qu'il s'efforçait d'entraver autant que faire se pouvait. Les Roumains furent soumis au même régime, comme faisant partie de l'empire d'Autriche ; leurs évêques furent rendus responsables de tous les écarts de la nation ; la censure des livres arriva à une sévérité qui touchait au ridicule ; elle soumettait au contrôle jusqu'aux livres de prières. Le gouverneur Banfi demande au directeur de l'école de Blache, ce qu'il pense faire de ses deux cents étudiants, qui pouvaient devenir un danger pour le pays ? Une rigueur sans pareille contrôlait les programmes ; l'étude des sciences naturelles et de l'histoire, était exclue de l'école de Blache, ainsi que de toutes les écoles de l'Autriche. L'activité littéraire ne se maintenait plus qu'avec difficulté, sur le seul terrain didactique. De 1815 à 1837, parurent en Transylvanie plusieurs travaux de grammaire et de lexicographie

roumaines<sup>1</sup>. Le courant littéraire national n'ose plus se montrer à la lumière du jour et il ne se maintient plus que dans la correspondance privée. Un professeur hongrois, Andrassy, enseigne dans une école d'Alba-Julia, que les Roumains tirent leur origine des bandits que Rome avait envoyés en Dacie. Le prêtre roumain, Moïse Soranoul, écrit une réfutation de cette calommie; mais elle ne peut être imprimée<sup>2</sup>. Ce n'est que sous la forme allégorique et cachée de la poésie, que pouvaient se formuler des idées, se rapportant au peuple auquel elles s'adressaient. C'est ainsi que Basile Aron (mort en 1822), écrit plusieurs poèmes, tels que *Pyrame et Thyrbé*, *Narcisse et Echo*, dont les sujets empruntés à la mythologie romaine, étaient traités d'une façon populaire, ou *Léonat et Dorofata*, autre poème de caractère moral; Jean Barac fait imprimer en 1831 son beau poème : *Arghir et Hélène*, allégorie sous laquelle se cache la conquête de la Dacie par Trajan. Tous ces poèmes exercèrent une grande influence sur l'esprit des Roumains, car ils étaient conçus et exposés d'une façon conforme à leur génie. Si pourtant, les productions de l'intelligence libre étaient entravées par le système absolu, les écoles se livraient à des études sérieuses et de nature à fortifier les esprits. L'école de Blache elle-même fit sous ce rapport des progrès très sensibles. En 1829, Timothée Cipariou y donnait en roumain des leçons sur la philosophie allemande; il ouvrait ainsi aux Roumains, des horizons autres que ceux des classiques latins. Siméon Barnoutz, dans ses éloquents leçons sur le droit naturel, faites d'abord en latin, en 1831, et à partir de 1834, en roumain, éveillait dans l'esprit de ses auditeurs le sentiment des droits primordiaux, non seulement des individus, mais aussi des peuples; critique indirecte, mais non moins puissante et pleine de conséquences, de l'état du peuple roumain, privé précisément de presque tous ces droits<sup>3</sup>.

Malgré l'oppression qui pesait sur les esprits et les obstacles qui s'opposaient à la manifestation du sentiment national, ce dernier ne s'en maintenait pas moins vif et puissant dans l'âme des Roumains, où il avait été implanté à demeure par les grands écrivains roumains qui venaient à peine de disparaître. Ce sentiment, appuyé sur les fortes études auxquelles les Roumains pouvaient s'adonner dans l'école de Blache, faisait de ceux-ci des

1. Baritiu, *Parti alese din istoria Transilvaniei*, Sabiu, 1889, I, p. 557 et 608.

2. Arone Pumnul, *Lepturariu*, IV, 2, p. 37.

3. Papiu Ilarian, *Istoria Romînilor din Dacia superioara*, I, p. 201.

éléments précieux, pour la dissémination de la culture dans le peuple roumain, et surtout dans celui des principautés. Ce dernier pouvait se développer intellectuellement d'une façon bien plus libre, mais il manquait précisément des moyens d'instruction dont disposaient ses frères d'outremont.

Il était donc très naturel que les Roumains des principautés empruntassent, à ceux de la Transylvanie, leurs professeurs et leurs savants. Après Lazare, qui ouvre à Bucarest l'école d'arpentage, et après les quatre professeurs amenés par la curatelle de l'instruction publique en Moldavie, pour le séminaire de Socola, dont l'un, Fabian, reste en Moldavie, nous en trouvons plusieurs autres : Aron Florian, directeur de l'école de Golesecou ; Jean Maiorescou, directeur de l'école de Craïova ; Radou Tempea et l'ieromonaque Benjamin Toudor, professeurs au séminaire de Rimnicoul Vilcei, Nicolas Balachescou à celui de Bucarest ; Gabriel Mounteanou à celui de Bouzéou ; David Almageanu à l'école de Valenii de Mounte, Jean Procope à Craïova, A. Treboniou Laouriane à l'école de Saint-Sava à Bucarest, Damaschin Bojinca, recteur du séminaire de Socola, Euthyme Mourgou et Pierre Cimpeanou, professeurs de philosophie à l'Académie mihaïllienne, Mihalic de Hodocin, directeur de l'école des arts et métiers de Jassy, et d'autres encore.

Tous ces professeurs étaient des gens instruits, qui représentaient l'idée nationale parmi les Roumains des principautés. D'un caractère grave et sérieux, ils restaient complètement étrangers aux formes extérieures de la civilisation, que les représentants de la culture française y introduisaient ; ils n'en conquirent jamais la langue, ni les mœurs policées et élégantes.

Les Roumains des principautés furent donc soumis à deux influences assez divergentes : celle de la France, qui leur apportait, avec les formes de la vie civilisée, un capital d'idées scientifiques, littéraires, sociales et politiques, toujours plus considérable, et celle des professeurs transylvains, qui exaltaient et réchauffaient leurs sentiments patriotiques.

LES PREMIÈRES PRODUCTIONS LITTÉRAIRES DANS LES PRINCIPAUTÉS. — Dès que les Roumains des principautés ont échappé au joug des Phanariotes, ils commencent à donner le jour à des œuvres littéraires. Leurs premiers essais sont loin d'être parfaits ; mais le peuple, avide d'entendre résonner dans sa langue les accents du beau, se contentait de peu sous le rapport esthétique,

pourvu que le sentiment national rachetât la pauvreté de la forme. Telles étaient les inspirations poétiques de Beldiman et de Naoum Rimnitschanou. En 1822, paraît en Valachie une collection de poésies qui contiennent, entre autres, une « ode à l'instruction », dans laquelle le poète plaint sa patrie qui souffre toujours le blâme et les flétrissures de l'étranger<sup>1</sup>. Vers la même époque, Jean Vacarescou exprimait le désir, que le corbeau des armes de la Valachie redevint l'aigle des anciens temps ; puis il fait paraître, en 1830, un volume de poésies qui en comprend plusieurs de caractère patriotique, telles que : la chanson roumaine, la voix de Michel le Brave et sa célèbre apostrophe au Milcov, ruisseau qui formait la limite entre la Moldavie et la Valachie, auquel il demande : « d'où lui vient son nom, ruisseau sans puissance, qui ose maintenir les frères séparés? »

Paris Momouleanou avait écrit déjà, en 1817, une ode à l'ouverture de l'école de Lazare. Ses poésies, publiées en 1825, sont précédées d'une préface, dans laquelle le poète félicite son pays d'être entré sous le régime des princes indigènes. Entre autres poésies, son recueil en contient une avec un titre un peu long : « Plaintes et lamentations de la patrie sur l'injustice qu'elle avait soufferte de la part des étrangers reçus dans son sein »<sup>2</sup> D'autres, telles que la Mémoire du passé, l'Hymne à Dieu, sont écrites aussi sur le même ton.

Encore plus enthousiaste et faisant fortement vibrer la corde patriotique, est Basile Cirlova, qui écrit dans un style coulant et soigné, sa méditation intitulée : « une nuit sur les ruines de Tirgovischtea » (ancienne capitale de la Valachie). En 1831, lors de la nouvelle création de l'armée valaque, il écrit sa fameuse marche : « Ode à l'armée roumaine, à l'occasion du sacre de son drapeau. » Il s'écrie plein d'ardeur : « L'étendard flotte au vent, les armes resplendissent au soleil et la bravoure antique renaît des tombeaux! »

En Moldavie, nous rencontrons comme poètes, d'abord, le logothète Constantin Conaki qui n'écrit pourtant que des poésies érotiques, mais se distingue par une assez grande richesse d'expressions ; Georges Asaki, le promoteur de la régénération moldave est aussi l'auteur de plusieurs poésies, et Alexandre Hri-

1. *Rost de poezie adeca stihuri acum intaias data alcatuite in limba romaneasca*, 1822.

2. Voir les deux éditions des poésies de Momouleanou : celle de 1828 intitulée *Caractere* et celle de 1837.

soverghi, qui écrit son ode aux ruines de la forteresse de Neamtz, digne pendant de celle de Cirlova aux ruines de Tirgovischtea.

La prose est très peu cultivée; en Valachie, Jean Héliade Radulescou et en Moldavie, Georges Asaki, sont presque les seuls qui l'emploient. Héliade s'attachait de préférence au genre critique; il écrivait son rapide aperçu sur l'origine des Roumains, qui, comme nous l'avons vu, faillit lui attirer l'exil. Malgré le danger auquel il avait été exposé, il revient sur ce thème et publie une étude sur le parallélisme entre le roumain et l'italien.

Georges Asaki, au contraire, voulait aviver le sentiment patriotique par des légendes ou des nouvelles tirées des sujets de l'histoire des Roumains. Il composait aussi des illustrations pour ses légendes, et les faisait exécuter par un peintre italien.

Mais les deux piliers de la régénération roumaine, Héliade et Asaki, ayant fondé en 1829, du temps de l'occupation russe, leurs deux journaux, le *Courieroul romanesc* et l'*Albina romaneasca*, y ajoutèrent bientôt des suppléments littéraires. Par ce moyen, la plupart des œuvres des poètes roumains pénétrèrent dans le public.

En 1835, Aron Florian qui était passé de l'école de Goleschti, à celle de St-Sava à Bucarest, publie son cours abrégé de l'histoire de la Valachie, premier essai d'une histoire proprement dite d'un pays roumain. Dans cet essai, après avoir esquissé à grands traits l'histoire ancienne du peuple roumain et lorsqu'il est arrivé à l'époque de la régénération, Florian apprécie à leur juste valeur les travaux de Schinkaï, de Micou et de Maïor. Il dit que « ces travaux, aidés par quelques circonstances politiques, provoquèrent une commotion électrique dans l'esprit roumain, et furent les fondements de sa renaissance.<sup>1</sup> »

LES JOURNAUX TRASCASPETHINS. — Jusqu'en 1837, la production littéraire, quoique peu remarquable dans les principautés, fut néanmoins supérieure à celle de la Transylvanie, étouffée presque complètement sous l'oppression de l'absolutisme. Les Roumains de ce dernier pays, qui fournissaient de professeurs la Valachie et la Moldavie, cherchaient à étancher leur soif littéraire à la faible source des principautés. Les pays roumains d'en-deçà et d'au-delà des montagnes se rendaient donc des services

1. *Idee de istoria principatului tarui romanesti* de Florian Aron, profesor de istoria generala la colegiul St-Sava din Bucuresti. Bucuresti, 1835.

mutuels. Mais ce n'était qu'à grand'peine et au prix de sacrifices considérables, que les Roumains de la Transylvanie pouvaient se procurer les productions littéraires des principautés. Le *Courier-roul romanesc* d'Héliade était envoyé au-delà des Carpathes, enfermé dans des enveloppes, en guise de lettres.<sup>1</sup>

Vers l'année 1837, un revirement eut lieu dans la politique interne de l'Autriche. Elle vit bientôt que pour s'opposer aux prétentions toujours croissantes des Maghyars, il fallait leur opposer les autres nationalités. Les Roumains de la Transylvanie furent les premiers à bénéficier de ce changement de système. Georges Baritz obtint en cette année, l'autorisation de fonder un journal roumain, *Foia Duminiceii*. Il ne contenait, dans le principe, que des articles tout-à-fait inoffensifs sur les connaissances générales. En 1839, cette feuille s'intitula *Foia pentru minte, inima si literatura*, et la même année, Baritz en fit paraître, comme complément de la feuille littéraire, une autre de caractère politique, *Gazeta Transilvaniei*.<sup>2</sup> Ces deux feuilles ne conservent que pendant peu de temps la couleur terne de la *Foia Duminiceii*; elles commencent bientôt à s'occuper du peuple roumain, de ses intérêts politiques, nationaux et littéraires. Le premier signe de l'opposition contre les Hongrois, se manifeste dans le n° 42 de la *Gazeta Transilvaniei*. On s'y occupe de la décision par laquelle la diète voulait substituer, dans les écoles, la langue hongroise à la langue latine, comme mode d'enseignement. La *Gazeta* s'exclame, étonnée, « que six millions de Slaves, trois millions d'Allemands et trois millions de Roumains, qui habitent la Hongrie et la Transylvanie, soient obligés d'abandonner les langues qu'ils parlent depuis des siècles, pour parler et écrire le hongrois! » A partir de cette époque, l'opposition contre les Maghyars, qui dès lors manifestaient leurs tendances envahissantes, s'accrut toujours davantage. Cette opposition était encouragée par le gouvernement allemand de la Transylvanie, qui redoutait les tendances du peuple maghyar.

La *Foia pentru minte* défendait aussi la nationalité roumaine, sur un terrain, bien entendu, plus scientifique. C'est ainsi que les journaux des Roumains d'outre-mont devinrent, aussitôt après leur apparition, d'ardents défenseurs de la cause roumaine. Dans cette lutte, les idées des grands promoteurs de la régénération

1. Baritiu, *Parti alese*, I, p. 615.

2. Elle existe encore et compte cinquante années d'existence; mais dans les derniers temps elle a complètement changé de caractère.



roumaine se manifestèrent à nouveau; la latinité de la race roumaine et la continuité du séjour des Roumains dans la Dacie, combattues par les Hongrois, formaient le fond des idées défendues par les Roumains qui demandaient en outre la participation à tous les droits, dont jouissaient seules jusqu'alors les nations privilégiées du pays.

Mais ces feuilles transcarpathines deviennent aussi l'organe de la propagation de l'autre idée fondamentale de la régénération roumaine, l'unité de la race. Les journaux des principautés n'étant plus empêchés de passer les montagnes, *la Gazeta et la Foiaia* reproduisaient journellement les articles ou les morceaux littéraires qu'ils contenaient, et les organes des principautés ne manquaient pas non plus de relater dans leurs colonnes, les diverses péripéties de la lutte que les Roumains d'outremont soutenaient contre les Hongrois. Basile Pop, le professeur de Transylvanie, qui avait figuré quelques mois comme directeur du séminaire de Socola, en 1820, exposait à la même époque le principe « qu'une nation ne saurait être limitée naturellement par de hautes montagnes, de grandes rivières ou autres barrières politiques; qu'elle ne s'arrêtait que là où on cessait de parler la langue qui l'unissait<sup>1</sup> ». Cette vérité théorique était devenue un fait. Les Roumains de tous les pays s'intéressaient au sort de la nation entière. Les joies et les douleurs de l'une de ses parties étaient ressenties par le corps entier. Les productions littéraires de la Valachie et de la Moldavie enchantaient les Roumains de la Transylvanie et de la Hongrie, et les luttes, que ces derniers soutenaient contre les Maghyars, passionnaient ceux des principautés. Le peuple roumain, morcelé politiquement, ne s'en considérait pas moins comme un seul tout, que seule l'injustice du sort avait divisé.

ŒUVRES LITTÉRAIRES. — La période qui s'étend de 1837 à la révolution de 1848, est bien plus riche en œuvres littéraires que celle qui l'avait précédée. D'un côté, la Transylvanie prend aussi part au mouvement; de l'autre, les principautés prospéraient sous bien des rapports, pendant les règnes d'Alexandre Ghica et de Georges Bibescu en Valachie, de Michel Stourza en Moldavie; il était donc naturel que le mouvement des esprits prit aussi une plus grande extension.

<sup>1</sup> Préface à la *Disertatia despre tipografie romanesti*, Sabiu, 1838.

Les productions littéraires de la Transylvanie se ressentiront de la lutte que les Roumains de ce pays devaient soutenir pour la défense de leur nationalité. Elle ne s'occuperont pas exclusivement de la création du beau littéraire ; elle ne feront que continuer ou approfondir encore les travaux de Schinkaï, de Micou et de Maïor sur le terrain des idées nationales. En général, les œuvres, littéraires des Roumains d'outremont ne recherchent pas seulement le vrai, ni le beau ; elles s'occupent surtout de fortifier l'idée nationale. Ainsi Timothée Cipariou, le professeur de Blanche, qui y professait en roumain la philosophie allemande, continuait d'une façon admirable les travaux de Micou et de Schinkaï et s'efforçait de ramener la langue roumaine à des formes plus archaïques, plus primitives, pour la rapprocher autant que possible du latin, dont elle était issue. Auguste Treboniou Laouriane va encore plus loin sous ce rapport. Il publie en 1848 son *Tentamen criticum in linguam romanicam*, où on a de la peine à retrouver le roumain, tant ses formes sont latinisées ou italiauisées. L'école de Ronsard n'est rien auprès de ces essais de fabrication d'une langue, autre que celle qui était parlée effectivement par le peuple. À côté de cette direction, il y en avait une autre, modérée, qui défendait, mais sans exagération, le caractère latin de la langue roumaine. Cette dernière direction était représentée par Georges Baritz et par Jean Maïorescou. La poésie elle-même, en Transylvanie, ne connaît pas d'autres accents que le patriotisme.

Le plus grand poète roumain de ce pays, André Moureschanou, ne doit sa célébrité qu'à son ode au peuple roumain qui commence par le vers :

Réveille-toi, Roumain, de ton sommeil de mort !

Cette poésie exerça une profonde influence sur le développement postérieur du peuple roumain. Mise en musique, elle fut chantée dans toutes les occasions où il s'agissait de faire vibrer la corde patriotique ; ce fut une sorte de Marseillaise roumaine.

Mais si, en Transylvanie, le mouvement littéraire devait s'efforcer de soutenir le sentiment de la nationalité, qui venait de se réveiller, après tant de siècles d'engourdissement ; dans les principautés, où l'oppression était plutôt politique que dirigée contre la nationalité, la littérature rechercha aussi la création du beau. Quoique les productions littéraires de la Valachie et de la Moldavie s'occupent également du sentiment patriotique, elles dirigent aussi leurs efforts vers un but purement esthétique et

tendent à augmenter la valeur intrinsèque de l'élément national qu'elles défendaient contre les étrangers.

En Valachie, Héliade, devint le centre autour duquel se groupaient tous les talents. Il poussait de tous côtés les jeunes gens à l'activité; car, disait-il dans une lettre à Constantin Negrouzzi de Jassy: « nous vivons à une époque et nous nous trouvons dans un état, qui ne nous permettent point d'aller à l'aventure. Il n'y a que trop longtemps, que la carte de l'Europe nous considère comme une peuplade et non comme une nation, presque tous les éléments qui constituent cette dernière nous faisant défaut<sup>1</sup>. » Dans une autre lettre, adressée au même, il lui renvoie huit feuilles de la traduction du drame de Victor Hugo, *Marie Tudor*, que Negrouzzi lui avait soumis pour les revoir et remercie ce dernier des observations qu'il avait faites sur la traduction en vers roumains de *Illiade*, traduction faite par Constantin Aristias<sup>2</sup>. Toujours en 1837, il répond à Negrouzzi qu'il acceptait sa proposition de traduire la *Gerusalemme liberata*, et notamment, en partageant le travail entre lui, Negrouzzi et Aristias. En 1839, Héliade renseigne Negrouzzi sur le prix d'une presse et de caractères typographiques, demandé par Cogalnitshanou pour l'installation d'une imprimerie, dont sortira plus tard la *Dacia literara*. La même année, Héliade voyant que ses efforts n'étaient pas couronnés du succès qu'il en attendait, écrit à Negrouzzi une lettre chagrine et pleine d'humour, dans laquelle il le prie de l'excuser, s'il lui a plutôt gâté que corrigé quelques vers « car ces jours-ci, je ne suis rien moins que poète, et lorsque je m'applique à de pareils travaux, je ne sais quelle sorte de jus noir sort du nez d'une pauvre plume d'oie, que la nature avait destinée à voler, et non à rester emprisonnée entre les trois doigts convulsifs d'un homme, qui maudit le sort, de ce qu'étant né Roumain, il a été poussé à s'occuper de littérature, et n'a pas plutôt embrassé la carrière de maréchal-ferrant<sup>3</sup>. » Et pourtant Héliade ne se décourageait pas; il portait haut l'étendard de la nationalité sur lequel était écrit: réveil par l'esprit.

A côté de Héliade, nous trouvons César Bolliac qui, en 1836, édite une revue, *le Curieux*. Elle avait pour but de « déraciner les ronces, de purifier et de polir la langue roumaine<sup>4</sup>. »

1. Lettre du 15 Oct. 1836 dans les *Convorbiri literare*, XII, p. 375.

2. Lettre du 4 Janv. 1837. *Ibid*, p. 417.

3. Ces trois lettres, *Ibid*, XIII, p. 77 et 363 et XIV, p. 155.

4. Bolliac à C. Negrouzzi 1838, *Ibid*, XV, p. 74.

Un peu plus tard, paraît Nicolas Balcescou qui débute dans la carrière littéraire, par une étude sur la force armée chez le peuple roumain qu'il fait publier dans la Feuille scientifique et littéraire de Jassy. Fondant ensuite, en commun avec Laouriane, le *Magazinul istoric pentru Dacia* en 1845, Balcescou y donne plusieurs études basées sur des recherches originales, et par lesquelles il s'efforçait de mettre en relief les beaux jours de l'histoire de son peuple. La grande œuvre de sa vie fut l'histoire de Michel-le-Brave, qui resta inachevée. Le *Magazinul* est aussi le premier recueil roumain qui entreprend la publication des chroniques roumaines (celles de la Valachie) qui dévoilaient aux yeux du peuple l'histoire de son passé.

La poésie compte plusieurs représentants en Valachie, tels que Héliade, Balacescou, Boliac, Bolintineanou et le plus grand de tous, Grégoire Alexandrescou, qui réunissait à un profond sentiment de l'amour du pays, une noblesse de pensée et une puissance d'expression peu communes. Son ode, l'*Ombre de Mirtschea*, peut être comparée à celle des plus grands poètes européens. Alexandrescou est en même temps un excellent fabuliste, qui fait tourner la morale de ses apologues, toujours au profit de son peuple.

En Moldavie, la littérature se développe surtout sur le terrain de la poésie. Georges Saoulescou, Basile Pogor qui traduit la *Henriade* de Voltaire, M. Coutschouranou, le Bessarabien Stamaty, Alexandre Donitch le fabuliste, Constantin Negri, qui publie une série de très beaux vers dans la feuille scientifique et littéraire de Jassy et au-dessus de tous, le roi des poètes roumains, Basile Alexandri.

Parmi les Roumains qui ont manié la plume, il n'en est aucun qui ait eu une influence aussi décisive, sur le développement culturel de ce peuple; sa voix était écoutée avec le même intérêt, dans les palais comme dans les chaumières; il savait faire résonner comme nul autre, dans la langue imagée de la poésie, les sentiments les plus intimes du peuple roumain. Presque toutes ses œuvres réunissent la beauté de l'inspiration, à la profondeur du sentiment national. Par un heureux hasard, ce fut la Moldavie qui lui donna naissance, le pays qui avait déjà tant souffert et qui devait encore sacrifier ses plus chers intérêts pour le bien de la nation entière! Alexandri prit, pour point de départ de son acti-

1. La Moldavie dut, pour rendre possible l'union des deux principautés, renoncer à sa capitale.

tivité littéraire, la muse populaire, avec ses accents aussi riches que pleins de beautés. Ce fut lui qui remit en honneur les conceptions populaires, la langue parlée par le peuple, à l'encontre de celle que les savants voulaient créer d'une seule pièce; en un mot il réchauffa son imagination à l'idéal que le peuple s'était formé, mais il élargit sa sphère, agrandit son horizon de toute la culture qu'il avait acquise dans les écoles de Paris, où il avait fait de brillantes études. C'est par là qu'Alexandri devint le poète par excellence du peuple roumain, celui qui représentait le mieux sa façon de penser, de vivre et de dire.

Quoique, ainsi que nous l'avons observé, la censure ne fût jamais appliquée avec beaucoup de rigueur dans les principautés, le mouvement littéraire, ainsi que les autres manifestations du progrès, n'eurent pas moins à lutter, pour prendre place au soleil. Les Russes, qui sentaient bien la connexion intime qui existait entre la production littéraire et le développement des aspirations vers la liberté, prirent à plusieurs reprises, par l'organe des princes, des mesures contre la marche par trop accentuée de la production littéraire. Ainsi la revue, l'*Alaouta romaneasca*, supplément littéraire de l'*Albina romaneasca*, fut supprimée peu de temps après son apparition, en 1838, à cause d'un article, « la philosophie du Wisth » considéré par le gouvernement comme irrespectueux envers la Russie. En 1840, Cogalnitschanou fait paraître un nouvel organe littéraire, *Dacia literara*, qui fut aussi supprimé à cause de la publication d'une poésie de Grégoire Alexandrescou. En 1844, Cogalnitschanou, en commun avec Panaïte Balche, Basile Alexandri et Jean Ghica, le professeur de géologie de l'Académie mihaïlienne, fait de nouveau l'essai d'une feuille littéraire, dont le nom devait être : *Le Progrès*, feuille scientifique et littéraire. Mais comme le mot de *progrès* semblait dangereux au gouvernement, le titre fut interdit. La Revue n'en parut pas moins, avec le frontispice, laissé en blanc, ce qui n'était que plus significatif. Elle fut supprimée après une courte apparition, par suite de la reproduction du discours prononcé par Cogalnitschanou, à l'ouverture de son cours d'histoire nationale, à l'Académie de Jassy, en 1843.

En Valachie, la conduite d'Héliade, bien plus circonspecte, assura l'apparition de la revue littéraire, *Courieroul de ambe sexe*, jusqu'aux approches de la révolution. Toutefois, nous avons vu que le mentor littéraire de la Valachie avait aussi risqué d'être exilé, pour avoir publié une étude sur la latinité du peuple roumain.

Or, ce peuple aspirait à la vie particulière, exigée par son essence même, mais dont le développement était rendu impossible par le régime oppressif, sous lequel il trainait son existence, tant au delà, qu'en deçà des Carpathes. De l'autre côté des montagnes, les Hongrois s'émancipant toujours davantage de la domination autrichienne, tâchaient d'étendre leur nationalité aux dépens du peuple roumain. Ce dernier était donc directement menacé dans son existence. Dans les principautés, les Russes forçaient la main aux princes, pour les pousser à étouffer toute manifestation culturelle ou nationale. Des deux côtés des Carpathes, l'essence du peuple roumain, sa manière d'être particulière, étaient donc mises en danger. Aussi la révolution qui éclata en Transylvanie et dans les principautés, avait-elle pour but de défendre, non autant la vie matérielle, que celle de l'intelligence; voilà où réside l'importance de ce mouvement.

## Révolution de 1848 en Transylvanie<sup>1</sup>

CAUSES DE LA RÉVOLUTION. — Le XVIII<sup>me</sup> siècle avait amené une importante transformation, dans la situation du peuple roumain de la citadelle des Carpathes. Le développement de la culture avait ouvert son esprit, et l'idée de son origine romaine s'était élevée sur l'horizon assombri de sa destinée, comme le globe d'un soleil radieux. La révolution de 1784, venant soutenir les plans philanthropiques de l'empereur Joseph II, avait inspiré à la population rurale de la Transylvanie, le désir impérieux de briser pour toujours les chaînes du servage. Cette même révolution avait d'ailleurs contribué à rétablir la conscience de l'unité nationale, qui avait paru ébranlée par l'union d'une partie du peuple roumain avec l'église latine. Le peuple roumain, appelé à la vie nationale, rehaussé à ses propres yeux par la conscience de la noblesse de son origine, et nullement entravé par sa séparation confessionnelle, fera dorénavant tous ses efforts, pour réaliser dans le domaine des faits, la position juridique à laquelle sa situation de nation de la Transylvanie lui donne le droit d'aspirer. Ses premières prétentions dans cette direction, avaient été formulées par la pétition de 1791.

Au moment même, où le peuple roumain arrivait à avoir conscience de ses droits, celui des Maghyars se réveillait aussi de la léthargie séculaire dans laquelle il avait végété, et sentant que le chiffre trop restreint de la population, ne lui permettrait jamais

1. Pour tout ce chapitre nous avons eu à notre disposition deux ouvrages d'ensemble importants; celui de Baritiu, *Parti alese din Istoria Transilvaniei*, 3 vol. Sabiu, 1889-1891, et celui de Papiu Ilarian, *Istoria Rominilor din Dacia superioara*, Vienne, 1852.

de jouer un rôle important, il s'imagina d'étendre sa nationalité au détriment de celle des Roumains. La lutte, entreprise dans le principe par ces derniers, pour la défense de leurs droits, se compliqua des efforts qu'ils durent faire, pour repousser les tendances des Maghyars à attenter à leur nationalité. D'une part donc, le peuple roumain attaquera pour obtenir, de l'autre, il se défendra pour conserver. Ces deux tendances étant combattues par l'élément dominateur, une lutte à mort s'engagera entre les Maghyars et les Roumains de la Transylvanie. La révolution de 1848 n'en a été que le prélude; elle se poursuit encore de nos jours.

Les tendances pour affermir leur nationalité, avaient été déjà manifestées par les Hongrois, dans leur diète de 1790, lorsqu'ils avaient voté le remplacement du latin par le hongrois, comme langue officielle. Dès la première diète qui se réunit en 1825, après la période d'absolutisme par laquelle l'Autriche avait passé; plusieurs députés reprochent au gouvernement, de n'avoir pas donné suite aux vœux exprimés dès l'année 1790, relativement à l'introduction de la langue hongroise dans les affaires publiques. Pour parer à l'objection, que la langue maghyare était peu cultivée, et répondait difficilement au but auquel on la destinait, la diète décide la fondation d'une académie hongroise. Le comte Etienne Szechenyi, qui avait fait la proposition, offre comme ressources à la nouvelle institution, le montant entier de ses revenus d'une année, 120,000 francs.

Son exemple est suivi par les autres députés, et l'académie hongroise est fondée dans cette séance même. Le comte Szechenyi poursuivait tout un plan, dont la création de l'Académie n'était que le premier chaînon. Il voulait déterminer les nobles maghyars à renoncer à leurs privilèges, afin de rendre la situation de citoyen hongrois, désirable pour tous les habitants de la monarchie, et faire dépendre l'acquisition du droit de citoyen, de la connaissance de la langue maghyare. Par là, il espérait arriver à l'extension de la nationalité maghyare. Le but poursuivi par Szechenyi, d'attirer les autres nationalités et surtout les Roumains au maghyarisme, par l'appât de l'égalité civile et politique, demandait du temps pour se réaliser. La fougue impétueuse du caractère hongrois, ne se contenta bientôt plus de cette perspective à longue échéance. On voulait arriver en 10 ans (!) à la maghyarisation de tous ces éléments dissemblables. Ludovic Kossuth se fit l'apôtre de cette nouvelle exigence, la maghyarisation à outrance des nationalités non maghyares, et surtout celle



des Roumains. Abandonnant le système de Szechenyi, qui évitait d'avouer publiquement le but poursuivi par son peuple, Kossuth s'écrie dans son journal, le *Pesti Hirlap*, fondé en 1841 : « Ou toutes les nationalités du pays doivent se fondre en une seule, grande et puissante, celle des Hongrois, ou ces derniers doivent périr. » Dans le même organe, Kossuth ne cesse de revenir sur le thème du prix qu'un peuple doit mettre à sa nationalité : « Sans la nationalité, la vie est inutile ; si nous perdions les mots de notre langue nationale, nous perdriions en même temps notre âme ; perdre sa nationalité, c'est mourir comme peuple ; voilà pourquoi, la nationalité et la langue sont plus précieuses que la liberté, car la liberté perdue peut être regagnée, la nationalité jamais. La nationalité est la physionomie particulière, sous laquelle un peuple apparait au sein des nations ; nous autres Hongrois, nous possédons aussi une pareille physionomie individuelle, et nous ne voulons pas la perdre, pour ne point cesser d'exister. »

Mais le plaidoyer chaleureux de Kossuth, en faveur de la nationalité maghyare, pouvait être invoqué, avec tout autant de raison par toutes les autres nationalités, que le maghyarisme voulait précisément anéantir. Car de quel droit, les Hongrois pouvaient-ils imposer aux Slaves, aux Croates, aux Roumains, de quitter leur nationalité pour embrasser celle des Maghyars, lorsque ces derniers considéraient eux-mêmes, comme le plus grand des crimes, un pareil abandon ?

On comprend le système de Szechenyi, qui consistait à voler, à escamoter les nationalités diverses de la Hongrie, au profit de la nation dominante ; la politique de Kossuth manquait même du bon sens le plus élémentaire. Elle provoquait les peuples à défendre comme le bien le plus précieux, contre les Hongrois, l'élément même que ces derniers voulaient confisquer à leur profit.

Mais à l'époque où les Hongrois émettaient par l'organe de Kossuth de pareilles théories, les Roumains de la Transylvanie leur opposaient leurs journaux nouvellement créés, la *Gazeta Transilvanisi* et la *Foaia pentru minte*, qui se chargeaient de répondre aux Hongrois, et d'une manière victorieuse. Ils avaient pour eux, la raison et la vérité, tandis que les organes maghyars n'étaient guidés que par un aveugle chauvinisme. A cette protestation des journaux roumains, se joint celle de la plus ancienne école roumaine du pays, le séminaire de Blache. Le consistoire de cette école disait dans sa protestation que « personne ne saurait enlever à la nation roumaine le droit de se servir de sa propre langue,

dans l'église et dans l'enseignement; que ni dans dix ans, ni dans dix siècles, elle n'obéirait à une loi qui préparait son anéantissement; qu'une pareille loi ne ferait qu'augmenter encore la haine qui existait entre le peuple roumain et les Hongrois, ce qui pourrait amener de fatales conséquences. »

Parmi les moyens que les Hongrois comptaient employer, pour dénationaliser au plus vite les Roumains, se trouvait aussi un projet pour l'institution d'une sorte de jardins d'enfants, système Froebel, où les enfants roumains des villes et des campagnes devaient être élevés, dès la plus tendre enfance, par des instituteurs et des institutrices maghyars, dans le but de leur faire oublier leur langue maternelle. Ce projet monstrueux ne put être mis pour lors en application, à cause de la révolution qui vint renverser tous les plans des Hongrois; il n'a été appliqué que de nos jours et il a porté au comble l'animosité que les Hongrois ne cessent de provoquer chez les Roumains, par les efforts qu'ils font pour les dénationaliser.

Ces deux peuples n'étaient pas divisés que sur ce point, d'une extrême importance pour la conservation nationale. Il y en avait encore un autre d'ordre matériel, qui lésait tout aussi profondément les droits des Roumains et qui poussait dans les rangs de l'opposition la classe inculte de leur peuple, incapable de comprendre, dans toute son étendue, le péril national. C'était la question agraire.

Joseph II avait déclaré le servage aboli en Transylvanie, après la révolution de Horia, par son édit du 25 août 1785. Pour que cette mesure fût introduite dans la pratique, il fallait qu'elle fût adoptée aussi par la diète du pays. L'empereur proposa donc dans la diète de 1790, une loi qui réglait les rapports entre les propriétaires et les paysans, ce que l'on nommait dans la terminologie du temps, *un urbarium*.

Cette loi contenait la suppression du servage, le droit des paysans de s'établir là, où ils le trouveraient bon; la reconnaissance de leur droit de disposer de la fortune acquise par le travail; l'abolition des peines corporelles et la détermination des obligations qu'ils devaient remplir vis-à-vis de leurs maîtres. La diète ne vota que le premier point, le droit de libre migration, mais elle le rendait presque nul, par les conditions onéreuses dont elle le faisait dépendre. Quant à l'*urbarium* proprement dit, il fut réservé pour plus tard. Après 1815, sous le régime du système absolu, le gouvernement autrichien voulut introduire l'*urbarium*

par voie d'autorité. Mais les révolutions d'Italie et d'Espagne obligèrent l'Autriche, à ne pas pousser les choses trop à l'extrême. Après la paix d'Andrinople, en 1829, la question de l'urbarium revint sur le tapis. Vers 1831, on craignait même qu'une révolution des paysans ne vint mettre terme à un état de choses intolérable qui perpétuait l'oppression séculaire, sous laquelle ils gémissaient<sup>1</sup>. Cette crainte, quelque mal fondée qu'elle fût, n'en montre pas moins l'état d'esprit des oppresseurs maghyars, qui étaient continuellement hantés par le spectre révolutionnaire, et dans tout Roumain, voyaient un Horia redivivus. Le gouvernement autrichien renouvelle ses propositions pour l'urbarium, aux diètes de 1834 et de 1842; mais l'une et l'autre ont recours à des moyens dilatoires, et nomment des commissions qui n'arrivent jamais à étudier les projets de l'empereur.

En 1846, la révolution des paysans contre les nobles, qui éclata en Gallicie, jeta l'effroi au sein de la noblesse maghyare: elle se décida à voter un urbarium, mais dont les dispositions étaient tout à fait onéreuses pour le paysan. En échange d'une étendue de terrain, beaucoup trop restreinte pour suffire à ses besoins, le paysan, était obligé de travailler 52 journées avec ses bœufs, ou 104 journées avec ses bras. Il devait en outre exécuter des travaux supplémentaires, pour avoir le droit, de prendre du bois dans la forêt du maître, de chasser, de pêcher, de tenir une basse-cour, de vendre ses produits. En d'autres termes, les propriétaires terriens confisquaient à leur profit presque tout le travail du paysan. Ce dernier était encore obligé de donner au maître la dîme de ses minces produits. Ne pouvant oublier l'heureux temps, où les paysans étaient obligés de plumer leurs oies dans la cour de leurs seigneurs pour laisser le duvet à leur profit<sup>1</sup>, ces derniers obligèrent encore le paysan à leur donner par an deux poules, deux poulets et dix œufs. Le paysan devait en outre, chaque année, lui apporter une sagène de bois (11 mètres cubes) et lui faire deux transports. Cette loi ne faisait que sanctionner, d'une façon légale, les abus contre lesquels les Roumains avaient toujours protesté. A la nouvelle d'un pareil vote, un cri d'indignation sortit de toutes les poitrines, signe avant-coureur du mouvement qui allait éclater.

Les rapports si tendus des Roumains avec les Hongrois en Transylvanie, expliquent suffisamment la révolution de 1848. Dans

1. Plus haut, p. 370.

la classe cultivée, la crainte de la destruction de la nationalité roumaine par les mesures de maghyarisation toujours plus menaçantes, dans le bas peuple, l'oppression matérielle : voilà les deux causes qui poussèrent ces deux classes du peuple roumain, à agir d'un commun accord, pour imposer aux Hongrois le respect de la vie intellectuelle et matérielle du peuple roumain.

L'étincelle qui allait mettre le feu à la mine, ne fut qu'un éclat de celle qui jaillit à Paris, le 23 février. Le 13 mars, les Viennois imitent les Parisiens. Peu après, la révolution éclatant en Hongrie contre l'Autriche, les peuples tyrannisés par les Hongrois se soulèvent à leur tour contre ces derniers. C'est ainsi que prend naissance la révolution des Roumains de la Transylvanie contre la domination hongroise.

LA QUESTION DE L'UNION DE LA TRANSYLVANIE AVEC LA HONGRIE. — La diète qui siégeait en Hongrie, au moment où la révolution se propageait dans les divers pays de l'Europe, profite du trouble, dans lequel l'Autriche était plongée, pour proclamer la Hongrie comme État séparé. La constitution, votée avec rapidité par la diète, et confirmée par l'empereur, sous la pression des événements, ne s'occupait que des intérêts hongrois, sans même mentionner l'existence des autres nationalités. Elle ne connaissait qu'une Hongrie, et un seul peuple, les Hongrois. Entre autres questions tranchées par elle, se trouvait aussi celle, de caractère très grave, de l'union de la Transylvanie avec la Hongrie. Les députés de la Transylvanie au nombre de 69 allaient être reçus dans la diète hongroise. Ces députés devaient être donnés par les Maghyars, les Saxons et les Székles ; les Roumains étaient passés sous silence. La constitution *libérale révolutionnaire* de la Hongrie de l'année 1848, ne se distinguait en rien de la fameuse union des trois nations de 1437<sup>1</sup>. Le peuple roumain demeurait toujours exclu de la vie politique dans un pays, dont il formait pourtant l'immense majorité. Cette constitution, prétendue libérale, formule une loi draconienne pour la presse ; soumet les journaux à une caution de 20,000 francs et édicte des peines très sévères contre la publication de journaux non cautionnés, ou contre celle de livres anonymes. Il va sans dire que le parti libéral, qui triomphait en Hongrie, n'allait pas craindre la liberté de la presse, dont il abusait précisément contre la domi-

1. Vol. I, page 371.

nation allemande, et que si les Hongrois croyaient utile de prendre de pareilles mesures, ils ne le faisaient que pour museler les autres nationalités, qu'ils voulaient étouffer. Cela ressort d'ailleurs aussi d'une autre disposition de la constitution maghyare, qui punissait d'un emprisonnement de quatre ans et de 6000 francs d'amende, quiconque se livrerait à des agissements contre la parfaite unité de l'Etat hongrois. Or, comment les différentes nationalités de la Hongrie pouvaient-elles reconnaître une constitution du pays entier, proclamée en apparence en faveur de la liberté, mais sans leur participation, et dans le seul intérêt de l'élément dominant?

Les Roumains surtout étaient mis dans le plus grand péril, par l'union de la Transylvanie avec la Hongrie. Leur pays avait toujours constitué un organisme séparé. Depuis sa conquête par les Hongrois, il avait toujours eu un gouvernement distinct du royaume de Hongrie, sa diète spéciale et ses voïvodes particuliers.

Lorsque la Hongrie tomba sous les coups des Turcs, en 1526, et que ceux-ci la réduisirent à proprement parler en pachalik, en 1541, la Transylvanie seule fut respectée par eux, et elle conserva son existence autonome, sous des princes tributaires. Plus tard, en 1699, à la paix de Carlowitz, lorsque la Hongrie et la Transylvanie passèrent sous la domination de l'Autriche, cette dernière principauté conserva toujours sa position à part, constituant une des parties de l'empire d'Autriche — le grand duché de Transylvanie<sup>1</sup>. Mais pendant cette période de l'autonomie transylvaine, les Roumains, qui avaient perdu tous les droits dans leur propre pays, furent soumis à l'esclavage le plus ignominieux, et les nations dominantes, les Hongrois, les Saxons et les Székles, furent les seules à tirer profit de la vie autonome de la Transylvanie. Ces nations sentaient pourtant bien que leur domination touchait à son terme; que les Roumains ne pourraient plus être indéfiniment arrêtés dans leur marche vers l'émancipation; que, constituant l'immense majorité de la population du pays, la direction de ses intérêts passerait entre leurs mains, et alors la position privilégiée, avec tous ses avantages économiques, allait échapper pour toujours aux nations dominantes.

Voilà ce que craignaient les Hongrois et les Székles de la Transylvanie. La position des Allemands était plus difficile, à

1. Vol. I, p. 155, 216, 265, 302, 309, 356; plus haut p. 115.

cause du péril de dénationalisation, auquel ils allaient être exposés, en commun avec les Roumains.

L'élément hongrois de la Hongrie proprement dite redoutait à un autre point de vue l'avènement du peuple roumain à l'exercice de ses droits. Connaissant les sentiments des Roumains à leur égard, ils craignaient de laisser entre les mains de leur ennemis jurés, la direction politique de ce pays, la puissante citadelle de leur royaume. En conséquence, l'élément hongrois entier, tant celui de la Hongrie que celui de la Transylvanie, avait le plus grand intérêt à s'y opposer de toutes ses forces. Le seul moyen de parer à une pareille éventualité, c'était la suppression de l'autonomie transylvaine. La fusion complète avec la Hongrie, pouvait seule paralyser la formation éventuelle d'une majorité politique roumaine dans la citadelle des montagnes.

Pour les Roumains, l'union avec la Hongrie ne signifiait pas seulement leur mort politique, mais bien encore leur mort nationale. Aussi est-ce autour de cette question que gravitent tous les événements, dont l'ensemble constitue la révolution de 1848 en Transylvanie.

SIMÉON BARNOUTZ ET LA GRANDE ASSEMBLÉE NATIONALE DES ROUMAINS. — Ce qui rendait surtout difficile la lutte que les Roumains devaient soutenir, c'est qu'un assez grand nombre d'entre eux n'étaient pas pleinement convaincus des périls, que l'union entraînerait après elle. Les Hongrois les leurraient de la perspective que cette réunion ouvrait au peuple, la suppression de la corvée. C'est à cette époque de doute et d'hésitation que Siméon Barnoutz apparut, et par sa puissante individualité, imposa sa manière de voir au peuple entier. Il plaçait en première ligne l'intérêt national, subordonnant tous les autres à cet intérêt suprême. Le principe national ne pouvant qu'être mis en péril par l'union avec les Hongrois, une pareille concession ne devait pas même entrer en discussion. L'idée d'une assemblée de la nation roumaine, à Blache, là où se trouvait l'élite de son intelligence, commença à être agitée, et elle prit bientôt corps. Quoique les Hongrois craignissent beaucoup de voir les Roumains se réunir, pour discuter leurs intérêts, ils n'osaient cependant s'opposer par la force à la tenue de leur assemblée, de peur de provoquer précisément la révolution qu'ils voulaient empêcher.

Le 15 mai, 40,000 Roumains députés par toutes les communes de la Transylvanie se réunirent à Blache, dans la plaine à la-

quelle l'assemblée donna le nom de *plaine de la liberté*. Les paysans eux-mêmes avaient été si bien endoctrinés par les représentants de l'idée nationale, qu'ils ne se laissèrent nullement influencer par la promesse que les agents des Hongrois leur faisaient, de supprimer la corvée. Ils leur répondirent avec énergie qu'ils ne vendraient pas leur pays; qu'ils ne voulaient pas entendre parler de l'union avec la Hongrie, imposée sans qu'ils eussent été consultés: « Nous voulons avant tout être libres dans notre propre pays, disaient-ils; comme serfs, nous ne pouvons traiter avec les pays étrangers. Quand nous serons libres, c'est alors que nous verrons avec quel pays il sera bon de nous unir; nous jurons pourtant de ne plus vivre dans l'état de servage, que nos maîtres le veuillent ou non. » Une autre appréhension poussait surtout le peuple roumain dans les bras de ses chefs, celle, que les Hongrois devinssent par l'union, bien plus puissants en Transylvanie même, et n'alourdissent encore les chaînes de l'oppression qu'ils offraient maintenant de briser. Cette idée réunit en un seul tout, la masse du peuple, qui naturellement n'avait d'abord pensé qu'à son intérêt privé, et les hommes intelligents qui avaient surtout en vue la cause nationale.

Quoique les Hongrois eussent fait des efforts surhumains, pour discréditer le but dans lequel les Roumains s'étaient réunis, ils n'aboutirent à rien. Les Roumains de la Transylvanie ne préférèrent pas un seul mot, sur la tendance pan-roumaine qu'on leur imputait. Chose curieuse, cette idée, de l'union des Roumains en un seul Etat, était alors agitée par les Saxons, et le pasteur Roth expose les avantages qui pourraient résulter pour l'Autriche, d'une pareille organisation de la nation roumaine<sup>1</sup>.

Le gouvernement hongrois voyant que toutes ses menées étaient inutiles, essaye en dernier lieu de partager l'assemblée en deux groupes, d'après les confessions, roumaine-catholique et roumaine-orthodoxe. Mais il y réussit tout aussi peu. Les Roumains n'entendaient pas discuter leur intérêts religieux, mais bien ceux de leur nationalité, et ces derniers étaient les mêmes pour tous, sans distinction de confession. Nous avons vu d'ailleurs, que la diversité des confessions n'avait pu diviser les Roumains, pendant la révolution de Horia, et lorsqu'ils voulurent formuler la revendication de leurs droits, en 1791, la *supplex libellus Vala-*

1. Cet écrit curieux porte le titre: *Von der Union und nebenbei ein Wort ueber eine mögliche daco-romanische Monarchie unter Oesterreichs Krone*, 1848, Hermannsstadt.

*chorum* fut l'œuvre de leurs deux évêques, celui de la confession catholique et celui de la confession orthodoxe.

Contre l'attente des Hongrois qui craignaient « qu'une nation aussi barbare, que l'était à leur yeux celle des Roumains, ne se portât à des excès, aussitôt qu'elle se verrait en nombre », les discussions se déroulèrent dans le calme le plus parfait. Barnoutz y lut son beau discours, chef-d'œuvre d'éloquence politique, et l'assemblée vota les résolutions suivantes :

- 1° La plaine dans laquelle l'assemblée a été tenue, portera le nom de *champ de la liberté*.
- 2° La nation roumaine garde éternellement sa foi à l'empereur d'Autriche, grand duc de la Transylvanie.
- 3° La nation roumaine se déclare et se proclame nation souveraine et partie intégrante de la Transylvanie, sur la base de la liberté égale pour tous.
- 4° La nation roumaine prête serment de fidélité à l'empereur et à la patrie.

Les droits, que la nation roumaine réclamait et qui formaient le point capital de ses résolutions, furent spécifiés dans une séance ultérieure. Ils consistaient dans : l'indépendance nationale des Roumains au point de vue politique ; leur représentation dans la diète du pays, proportionnellement à leur nombre ; le droit d'occuper les postes administratifs, judiciaires et militaires, dans la même proportion ; l'emploi de leur langue dans toutes les affaires qui les concernaient, tant législativement qu'administrativement ; l'emploi de leur véritable nom de Roumains, et non de celui de Valaques dans les actes officiels ; que leur église fût placée sur le même pied d'égalité que celle des autres confessions ; des sièges dans la diète pour leurs évêques ; la suppression du servage sans aucune indemnité, ainsi que celle des dîmes ; la liberté de la presse et de réunion ; la liberté individuelle ; des tribunaux de jurés et des débats oraux ; la garde nationale ; l'établissement d'écoles roumaines dans tous les villages, de séminaires, de gymnases et d'écoles militaires dans les grandes villes, ainsi que la création d'une université roumaine, avec la liberté de l'enseignement ; la répartition des contributions proportionnellement à la fortune de chacun ; enfin le point, qui avait le plus d'importance pour le moment : que les autres nations de la Transylvanie ne tranchassent point la question de l'union avec la Hongrie, avant que la nation roumaine n'eût été admise avec vote acte délibératif dans le parlement du pays,



protestant d'ores-et-déjà, contre toute union conclue sans sa participation.

Les Hongrois ne tinrent nullement compte de l'agitation des Roumains. Elus sous une terrible pression chauviniste du parti de l'union à tout prix, les députés hongrois votèrent à l'unanimité l'union avec la Hongrie. Les députés saxons, au nombre de 22, n'osèrent même pas ouvrir la bouche, car ils auraient dû s'exprimer en allemand, et c'eût été au péril de leur vie. La diète se dissout après avoir voté l'union et ne touche même pas à la suppression du servage ; preuve évidente que les chefs du mouvement roumain avaient raison, et que les Hongrois voulaient seulement leurrer le peuple, sans lui accorder des avantages réels et sérieux.

On comprend que dans un pareil état des esprits, la moindre étincelle pouvait provoquer l'explosion. C'est ce qui arriva.

LA LUTTE. — Le sang coula pour la première fois, à Mihaltz. Les paysans de ce village, refusant de se soumettre à un jugement qui les dépossédait de la jouissance de certains terrains, furent traités militairement, et 12 d'entre eux furent fusillés. Ce fait provoqua une indignation universelle parmi les Roumains. Avram Jancou, dont nous exposerons plus loin la part brillante qu'il prit à la lutte, voulait se transporter aussitôt parmi les paysans des montagnes du Bihar, pour demander vengeance du sang répandu ; à grand-peine Baritz et Barnoutz parvinrent à l'en empêcher.

Des agents hongrois mettent aux arrêts Balachescou et Laouriane ; une foule de paysans les délivrent, et peu s'en faut qu'on n'en vienne aux mains. Le régiment des frontières, composé de soldats roumains, prend la résolution de ne plus exécuter les ordres du ministère de la guerre de Pesth, et de n'obéir qu'au gouvernement autrichien. Les députés de ce régiment adressent même à l'empereur, une pétition presque en tout conforme à celle qui avait été formulée par l'assemblée de Blache<sup>1</sup>. Un autre régiment de frontière, sous le commandement du colonel Urban, refuse de se battre contre les révoltés serbes, pour ne pas soutenir la cause hongroise.

Dans cet intervalle, la révolution éclate à Pesth et débute par le meurtre du commissaire autrichien Lambert. Les Hongrois sur-

1. Voir cette pétition dans *Die Rumänen der österreichischen Monarchie*, Wien, 1849, p. 23.

excités commettent de nombreuses atrocités contre les Roumains ; 23 paysans sont fusillés, parce qu'ils refusaient de s'enrôler sous le drapeau hongrois ; le baron Apor en fit pendre 26 autres. Le 3 octobre 1848, les Hongrois soumettent au même genre de mort les deux jurisconsultes roumains, Alexandre Batrineanu et Basile Simonis, chargés par le comité roumain d'organiser la résistance. Le 12 octobre, le théologue Pop subit le même sort. Les Roumains, provoqués par de pareils excès, recourent eux aussi à la violence ; le 12 octobre, ils mettent à mort deux nobles maghyars, Alexa Gyarfás et Sigismond Dobay ; le 20 du même mois, ils se livrent à une tuerie épouvantable dans le village de Sangatin ; ils y égorgent 45 familles nobles maghyares, qui comptaient 141 membres. Ce massacre, comme le dit très bien Baritz, montrait aux Hongrois que, même la patience de brebis des Roumains pouvait avoir un terme et que ce Roumain, au sang de mamaliga<sup>1</sup> et d'oignon, pouvait se transformer en tigre enragé, lorsque, sans discontinuer, il voyait et flairait tous les jours tant de sang humain répandu<sup>2</sup>.

Le peuple roumain sentait qu'il ne pourrait lutter contre les Hongrois qu'en s'organisant, et il était naturel qu'il voulût le faire, en se plaçant sous le commandement des officiers autrichiens. Une deuxième grande assemblée se réunit à Blache, et quelques troupes armées de Roumains, sous la conduite d'Avram Jancou, Joan Axenti et Jovian Brad, y paraissent aussi. Cette assemblée renouvelle la demande de l'abolition du servage, l'institution d'une garde nationale roumaine et la conservation de l'autonomie de la Transylvanie ; elle déclare qu'elle n'obéira qu'à l'empereur, réclame la convocation d'une Chambre, composée de députés de toutes les nations, y compris les Roumains, et proportionnellement au chiffre de la population<sup>3</sup>.

Sur ces entrefaites, un agent de Kossuth, Buzenczai, soulève les Székles et les lance contre les Roumains. Le colonel Urban, avec son régiment des frontières, veut leur opposer de la résistance ; mais il est battu, et les Székles pillent et brûlent la ville de Reghin de la façon la plus sauvage. Le commandant impérial de la Transylvanie, le baron de Puchner, par sa proclamation du

1. Nourriture commune à tous les Roumains, consistant en une bouillie de farine de maïs.

2. Baritiu, l. c., II, p. 265.

3. Le protocole de cette seconde assemblée dans les *Rumänen der oesterreichischen Monarchie*, p. 31.

Le 18 octobre, rompt toutes relations avec le gouvernement hongrois, charge le comité révolutionnaire roumain de désarmer les Hongrois, et fait appel aux masses pour défendre la cause impériale. La révolution se déchaîne dans toute sa fureur, avec ses massacres, ses incendies, ses pillages. Les Roumains, quoique plus nombreux que les Hongrois, manquaient d'une organisation régulière et surtout d'armes, de sorte que dans toutes les rencontres les plus importantes, l'avantage restait toujours aux Hongrois. Les progrès de ces derniers deviennent tellement sensibles, que les Saxons de Brachov et de Sabiou, gens habitués à une vie molle et paisible, se décident à appeler à leur secours les Russes, qui, sous le général Lüders, occupaient la Valachie, à la suite des événements qui s'y étaient passés. Les Roumains, et surtout Barnoutz, s'opposaient de toutes leurs forces à l'intervention armée des Russes ; car Barnoutz s'intéressait aussi au sort des Roumains des principautés, et il craignait que les frais de la guerre ne fussent payés par la perte de la Modalvie et de la Valachie. « Il vaudrait mieux mourir, écrivait-il, que de nous vendre, nous, ou nos frères <sup>1</sup>. »

Les Russes refusèrent de répondre à l'appel des Saxons ; ils demandèrent, pour entrer en Transylvanie, qu'ils y fussent appelés par les autorités autrichiennes. Le baron Puchner, serré de près par les Hongrois, est forcé de le faire, et le général Lüders envoie quelques troupes en Transylvanie ; mais le général russe Skariatin est battu par Bem à Sabiou, et Engelhardt craignant que le même sort lui échoie à Brachov, quitte le pays. Les troupes autrichiennes sont rejetées au-delà des frontières, de sorte que la Transylvanie tombe presque en entier au pouvoir des Maghyars. Le général Bem, Polonais au service de la révolution hongroise, organise la soumission du pays et veut attirer par la douceur ceux qui avaient senti le poids de son épée. Mais les Hongrois n'entendaient pas suivre une pareille politique. Pleins de fureur contre ceux qui les avaient combattus, ils procèdent à des mesures de vengeance contre le pays entier. C'est ainsi que les Hongrois entendaient faire de la politique et diriger les peuples ! Bem est forcé, peu de temps après, à passer dans le Banat, pour y écraser la révolution, et il est remplacé par le Hongrois Csangi, qui révoque immédiatement toutes les mesures de paci-

1. Lettre de Barnoutz à Jean Maiorescou dans Jean Ghica, *Amintiri din pribegirea dupa 1848*, Bucaresti, 1890, p. 172.

fication que Bem avait prises, et les remplace par une persécution des plus acharnées contre tous ceux qu'il savait avoir été les adversaires des Hongrois : les Saxons, et surtout les Roumains. L'amnistie proclamée par Bem est aussitôt annulée, des cours martiales sont instituées partout, pour exercer la justice vengeresse. En moins de deux mois, 4,000 Roumains tombent victimes de la furie maghyare<sup>1</sup>. Et pourquoi les Hongrois n'auraient-ils pas procédé de cette manière, lorsque tout paraissait aller au gré de leurs désirs ? Au moment même où la Transylvanie tombait en leur pouvoir, Windischgraetz, le général autrichien, était repoussé de Bude ; la Hongrie se déclarait complètement détachée de l'Autriche, et Kossuth était nommé gouverneur du royaume indépendant.

RÉSISTANCE DU PAYS DES MOTZES. — Une partie de la population roumaine de la Transylvanie, celle qui habitait les montagnes occidentales du pays, les chaînes du Bihar et de la Vlaghiassa, population de montagnards énergiques et courageux, occupant une position naturellement forte, poursuit sa résistance contre les Hongrois, avec le plus brillant succès, pendant le reste du temps que dure encore la révolution hongroise. Avram Janeou, qui avait voulu soulever cette population, aussitôt après la fusillade de Mihaltz, s'y transporte dès le début de la révolution. Les Hongrois, qui savaient que la révolte des montagnards serait particulièrement difficile à maîtriser, envoient aussitôt de nombreuses troupes contre les Motzes. Ces derniers, dont les femmes luttèrent à côté de leurs maris et de leurs pères, pour défendre leur indépendance, repoussent toutes les attaques des Hongrois. Malgré les mauvaises nouvelles qui leur arrivaient de la plaine, où les Maghyars remportaient victoire sur victoire, les Motzes ne perdent pas courage. Ils organisent toujours plus vigoureusement la résistance, et ils pouvaient le faire d'autant mieux, que bien des Roumains de la plaine qui cherchaient un refuge dans les montagnes, vinrent grossir leurs rangs.

Les Hongrois, voyant que tous leurs efforts étaient vains, s'efforcent alors de tromper les Roumains, en leur promettant toutes sortes de concessions : l'usage de la langue nationale dans l'église, l'école et la vie communale ; le soutien par l'État de leurs établissements cultureux ; l'amnistie générale pour tous ceux qui

1. Chiffre constaté officiellement, voir Baritiu, l. c., II, p. 453.

avaient pris part à la lutte, etc. Les Hongrois demandaient en échange, le désarmement des Roumains. Ces derniers comprirent aussitôt qu'on leur tendait un piège; ils répondirent, qu'ils ne pouvaient faire la paix à eux seuls; qu'ils avaient besoin de l'assentiment du comité national et du représentant de l'Autriche. Mais les Hongrois avaient profité de ces pourparlers, pour faire avancer leurs troupes dans les montagnes. Ils occupent Abroud, le 8 mai 1849, et forcent la garnison roumaine à l'abandonner. Deux capitaines roumains, Bouteanou et Dobrou, sont faits prisonniers, et les Hongrois qui pensent avoir mis la main sur la clef de la position, avancent audacieusement contre les Roumains. Mais ces derniers, se voyant en danger, accourent de toutes parts, et les Hongrois, cernés dans Abroud, y sont pris comme dans une souricière. La ville est emportée d'assaut; les Hongrois massacrés, et leur commandant, Hatvany, parvient à grand-peine à sauver quelques débris des troupes, qu'il pensait conduire à la victoire. Le général hongrois, furieux de son échec, fait pendre Bouteanou; celui-ci meurt en disant « qu'il mourait tranquille, rassuré sur le sort de son peuple. » Abroud, pris une seconde fois par les Hongrois, est repris par les Roumains, le 15 juin. Les Hongrois vengent par des cruautés inouïes les revers qu'ils ont essayés. Ils massacrent les vieillards et les femmes, et placent les enfants sur le sein refroidi de ces dernières, pour les tuer ainsi lentement. Plusieurs de ces enfants furent retrouvés en vie trois jours après, et purent être sauvés<sup>1</sup>.

Pendant que cette lutte acharnée se poursuivait entre les Roumains et les Hongrois, la révolution des Roumains des principautés, contre l'oppression russe, était brisée et anéantie par les Russes et les Turcs réunis. Les révolutionnaires valaques avaient dû s'expatrier. Quelques-uns d'entre eux se dirigèrent vers la Hongrie, où ils firent tous leurs efforts pour mettre d'accord les Roumains de Transylvanie avec les Hongrois, afin de pouvoir lutter en commun contre la Russie. Ils voulaient déterminer les Hongrois, à accorder à leurs frères quelques concessions qui pussent amener une entente. Mais les Hongrois qui avaient le dessus, ne voulaient pas même entendre parler de semblables propositions. Aussi les insistances des Roumains des principautés, entre autres celles de leur agent le plus autorisé, Nicolas Balcescou, ne furent-elles point prises en considération.

1. *Die Rumänen der oesterreichischen Monarchie*, p. 61.

Le gouvernement autrichien réduit aux abois, demanda l'intervention de la Russie. Cette puissance, qui avait tout intérêt à étouffer la révolution maghyare, devenue un ferment très dangereux pour la Pologne, accéda volontiers à la demande de l'Autriche et envoya en Transylvanie le général Lüders, pendant que la Hongrie elle-même était occupée par le général Paschkévitch. Les Hongrois, se voyant sérieusement menacés, commencent à négocier avec les représentants roumains, et une entente allait s'établir, par l'intermédiaire de Balcescou, entre Avram Jancou et les Hongrois, lorsque les Russes écrasent la révolution hongroise à Villagos, 13 août 1849, et rendent ces négociations sans objet.

La chute du mouvement maghyare entraîna celle de tous leurs plans, entre autres celui de l'union de la Transylvanie avec la Hongrie, si dangereux pour la nationalité roumaine. La citadelle des Carpathes rentra sous l'absolutisme très autoritaire de la monarchie des Habsbourgs, et il fallut que l'année 1867 vint, pour qu'avec l'établissement du dualisme austro-hongrois, les périls de 1848 redevinssent de nouveau menaçants.

## Révolution de 1848 dans les principautés

CARACTÈRE DE LA RÉVOLUTION DANS LES PRINCIPAUTÉS. — L'importance du mouvement révolutionnaire qui eut lieu en Moldavie et surtout en Valachie, consiste principalement dans le but audacieux qu'il poursuivait : l'émancipation du peuple roumain la tutelle oppressive, dans laquelle il était maintenu, par la puissance qui se donnait comme la protectrice de ses intérêts. A l'égal des Roumains du pays des Carpathes, qui s'étaient soulevés contre la tyrannie des Maghyars, ceux des principautés se révoltaient contre le protectorat de la Russie et contre le règlement organique moyen par lequel il s'exerçait. Si, en Transylvanie, l'union avec la Hongrie menaçait l'existence nationale des Roumains, en Valachie et en Moldavie, les Russes avaient pris toutes les mesures pour empêcher sa renaissance à la vie et à la civilisation. Dans les deux régions, le peuple roumain luttait pour défendre son individualité. Dans les pays roumains du Danube, le mouvement national se liait à un autre, l'aspiration à l'égalité et à la liberté, sans lequel le premier ne pouvait se développer dans toute son ampleur. Ce dernier mouvement, quoiqu'il ne fût pas dirigé comme en Transylvanie, contre l'oppression d'une nation étrangère, n'en poursuivait pas moins un but identique : libération du bas peuple de l'oppression d'une caste privilégiée. Par ce point, le mouvement des principautés devait attirer aussi le concours des masses populaires.

Il est évident que les circonstances dans lesquelles s'accomplissait la révolution dans les principautés, étaient bien plus difficiles que celles qui accompagnaient la révolution des Roumains d'outremont. Là, les Roumains trouvaient, au dehors, un appui dans l'Autriche au dedans, chez les Saxons, atteints également

par les tendances du maghyarisme. Il est vrai que ces deux alliés se montrèrent complètement inhabiles à les seconder; mais dans les commencements, au moins, ils donnèrent aux Roumains le courage d'oser. Puis, les Hongrois ne constituaient pas une puissance très formidable; ils n'étaient eux aussi qu'un peuple soumis, qui, par la révolution, tâchait de réaliser deux buts: son émancipation des liens qui l'attachaient à l'Autriche, et sa propre consolidation aux dépens des autres nationalités. La lutte se présentait donc pour les Roumains des Carpathes, sinon dans des conditions d'égalité, à cause de leur manque complet d'organisation, mais au moins avec quelques chances de succès. Mais que dire de la révolution entreprise dans les principautés? Cette dernière paraît paraître entachée d'une véritable folie. Les pygmées Roumains devaient y lutter avec le colosse moscovite, doublé en cas de besoin de la puissance turque. Le sang de l'homme, même le plus courageux, pouvait se glacer à la seule pensée de l'audace sans pareille d'une telle entreprise. Et pourtant elle fut tentée; car c'était le seul moyen de sauver l'existence d'un peuple.

Pendant que la révolution de la Transylvanie tournait, au moins jusqu'à un certain point, à l'avantage des Roumains, par suite de la défaite des Hongrois, grâce à l'aide des Russes, dans les principautés, elle fut dispersée aux quatre vents. Et pourtant — telles sont les vicissitudes de l'histoire, — le développement ultérieur des circonstances amena l'émancipation de la partie du peuple roumain qui avait échoué dans son entreprise, et l'asservissement de celle qui avait réussi. Pendant que les Roumains des principautés, écrasés en 1848, jouissent aujourd'hui d'une vie libre et indépendante, ceux de la Transylvanie, qui avaient pu se soustraire un moment au joug des Hongrois, sont tombés derechef sous leur dépendance, et plus profondément que jamais.

Quoique la révolution de 1848 n'eût pas eu de contre-coup en Russie, elle ne lui en avait pas moins inspiré de sérieuses inquiétudes, surtout par rapport à la Pologne, voilà pourquoi la Russie offrit avec tant de générosité à l'Autriche, le secours de ses armées. Elle devait, à juste titre, appréhender que la contagion révolutionnaire ne gagnât les pays roumains placés sous sa protection. Aussitôt que la nouvelle de la révolution occidentale arriva en Russie, cette puissance offrit immédiatement l'appui de ses troupes, aux princes de la Moldavie et de la Valachie. Mais Michel Stourza, ainsi que Georges Bibescu, la remercièrent de son obligeante attention. La Russie avait un double intérêt à



occuper les principautés; d'un côté, pour y comprimer l'élan révolutionnaire; de l'autre, pour surveiller et serrer de tous les côtés, comme dans un étai, la révolution maghyare. C'est dans ce sens qu'il faut entendre les versions données par plusieurs écrits de l'époque, que la Russie aurait favorisé la naissance de la révolution dans les principautés. On comprend, en effet, que la Russie, en comprimant la révolution dans les principautés roumaines, aurait profité de l'occasion, pour occuper en même temps ces pays, et enserrer dans un cercle de fer la révolution maghyare; mais que les Russes eussent eux-mêmes provoqué la révolution dans les pays roumains! cela nous paraît trop machiavélique, même pour la politique russe<sup>1</sup>.

ESSAI INFRUCTUEUX DE RÉVOLUTION EN MOLDAVIE. — Le mouvement moldave, à la différence de celui de Valachie, fut facilement étouffé par le prince, sans qu'il eût besoin de recourir à l'assistance que la Russie lui offrait avec tant de bienveillance. La cause de cet échec de la révolution moldave doit être recherchée dans le principe qui la conduisait, et qui devait laisser les masses parfaitement indifférentes. Le 27 mars 1848, quelques milliers de personnes se rassemblent à l'hôtel de Pétersbourg, à Jassy, et y rédigent une pétition au prince, par laquelle elles lui demandent le redressement de plusieurs abus introduits dans l'administration et la justice. Mais cette pétition n'exigeait que la stricte application du règlement organique, sans s'élever, comme le fit la révolution valaque, contre cette constitution même, qui opprimait le peuple au profit des boyards. Les masses de la population ne s'agitèrent donc nullement, et le mouvement put être facilement réprimé. Le prince, considérant la pétition comme séditeuse, fait arrêter par ses milices les chefs du mouvement; ils

1. C'est aussi l'opinion professée par les écrivains les plus judicieux, comme G. Rosen, *Geschichte der Türkei*, Leipzig, 1855, II, p. 112; Dimitri de Boukaroff, *La Russie et la Turquie*, Paris, 1877, p. 143. La plupart des révolutionnaires roumains de 1848 pensent, chose curieuse, que les Russes voulaient provoquer des mouvements contre les princes, pour avoir l'occasion d'intervenir, et que leur mouvement, à eux, avait précisément pour but de déjouer cette manœuvre. Voir J. Héliade *Le protectorat du Czar*, p. 31, 35; Jean Ghica sous le pseudonyme G. Chainoi, *Dernière occupation des principautés danubiennes*, Paris, 1853, p. 82; *Le dossier russe dans la question d'Orient* par un ancien diplomate, Paris 1869, p. 84 et 94; C. A. Rossetti, *Apel la toate partidele*, Paris, 1856, p. 49. N. Roussou, *Suite à l'histoire politique et sociale des principautés*, Bruxelles, 1859, p. 33. N. Balcescou s'élève contre cette opinion, dans une lettre à Jean Ghica (voir les *Amintiri din pribegirea dupa 48* par ce dernier, p. 463); il proteste contre l'idée que les Russes auraient joué un rôle dans le mouvement national roumain de 1848.

sont garrottés, emprisonnés, exilés. Ceux qui purent échapper se sauvèrent en Turquie ou en Autriche<sup>1</sup>.

Le prince, voulant agir aussi sur l'opinion publique, fait imprimer plusieurs écrits, par lesquels il cherche surtout à frapper les boyards, mécontents de son administration. Dans l'un d'eux, publié à Bucarest, on trouve, entre autres, l'apostrophe suivante à leur adresse. « Méchants ! quel a été toujours votre but et celui de vos ancêtres ? Celui de profiter de la protection du prince, pour pressurer le pays, ou bien de vous soulever contre lui, au nom du pays ; et maintenant vous bourdonnez, vous vous efforcez de leurrer de fallacieuses promesses le faible peuple, pour renverser le trône de Michel Stourza, que vous voyez s'opposer à vos mauvais desseins et qui ne veut pas s'unir à vous, pour fortifier encore l'aristocratie ! » Une autre brochure, imprimée à Vienne, défendait le gouvernement de Stourza contre toutes les imputations qui lui étaient adressées. Elle finissait par ces paroles : « Ce n'est pas le changement des princes qui fait le bonheur des peuples, et encore moins celui d'un prince, dont les talents administratifs sont reconnus par tout le monde »<sup>2</sup>.

Il y avait pourtant en Moldavie un parti qui ne voulait pas discuter avec le prince l'exactitude, plus ou moins grande, de l'application du règlement organique, mais qui s'élevait avec force contre ce règlement même, demandant son abolition et son remplacement par une constitution égalitaire, puisée dans les principes de la révolution française. Michel Cogalnitschanou, descendant d'une ancienne famille de boyards et petit-fils du chroniqueur du même nom<sup>3</sup>, mais d'un esprit libéral et qui avait étudié en Occident, à Lunéville et à Berlin, formule dans une brochure, restée célèbre chez les Roumains, les vœux du parti national de Moldavie ; c'est le premier programme public du mouvement révolutionnaire. Il y attaque de front le règlement et le protectorat russe, auquel il servait d'organe. Cogalnitschanou pose, entre autres, les questions suivantes : « Depuis 1834 jusqu'à aujourd'hui, quelle mesure générale a été adoptée dans le pays ? quelle loi a été proposée à l'assemblée, confirmée ou mise en application, avant de recevoir l'assentiment de la Russie ? quel est l'employé qui a été nommé sans l'autorisation du consul russe ? » L'auteur continue

1. Voir une brochure intitulée : *Intimplarile din Moldova din luna Martie 1848.*

2. *Cainta increderii in boerii aristocrati si sfinta hotarire de a nu-i mai crede*, Bucaresti, 1848. *O scintee de desteptare* de N. Arbore, Viena, 1848.

3. Plus haut, p. 357.

et déclare ouvertement que le règlement organique et le protectorat russe, ne peuvent en aucune façon faire le bonheur du pays, surtout lorsque, par son article final, il ravit à la Moldavie son droit de législation interne et d'autonomie<sup>1</sup>, et comment pourrait-il en être autrement, lorsque ce règlement est une législation étrangère, confectionnée d'après les instructions russes!<sup>2</sup> Cogalnitschanou expose ensuite en 36 points, les vœux de réformes du parti national, qui renversaient tout le monstrueux édifice de privilèges et d'inégalité créés par le règlement, pour le remplacer par une constitution égalitaire, libérale, et garantissant les intérêts nationaux. Comme dernier vœu, il exprime celui de la réunion des principautés en un seul Etat. Dans une seconde brochure, il attaque avec une grande violence le gouvernement de Michel Stourza. Le prince ordonne qu'il soit garrotté et exilé dans un monastère; mais Cogalnitschanou parvient à s'enfuir.

Par ces deux écrits de Cogalnitschanou, qui virent le jour après que le mouvement de Jassy eût été étouffé, l'essai de révolution moldave acquiert une importance théorique. Les vœux pour la réorganisation des principautés, étaient clairement exprimés et puissamment motivés.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE VALAQUE. — Le mouvement révolutionnaire en Valachie joua un rôle bien plus important, parce que, dès le commencement, il sut attirer les masses populaires dans ses rangs, en prononçant la déchéance du règlement organique. La révolution n'était même pas dirigée contre le prince Georges Bibescou. Au contraire, aussitôt que l'étincelle partie de Paris mit le feu aux poudres en Valachie, un comité révolutionnaire composé de Constantin Rossetti, de Jean Ghica, des frères Golescou et du major Voïnescou, propose au prince de se mettre à la tête du mouvement. Une pareille proposition eût été une véritable folie, dans le cas où les chefs du mouvement, auraient cru le prince hostile à la révolution. Mais le prince ne partageait pas les vues des révolutionnaires. Pleinement convaincu que le mouvement serait facilement écrasé par la Russie, il répondit au comité qu'il ne pensait pas que le moment fût propice, pour tenter une pareille entreprise. Mais

1. L'article introduit par firman en Valachie, et que la Moldavie avait accepté sans opposition. Voir plus haut, p. 420.

2. *Dorintele partidei nationale în Moldava, Jasi, 1848; Mihail Sturza, partida nationala si comisia, 1848.*

comme les menées révolutionnaires ne cessaient pas, il crut nécessaire d'empêcher les réunions du comité. Les frères Golescou proposent alors aux paysans l'abolition de la corvée; mais le gouvernement, sous une terrible pression du consul de Russie, impose aux paysans de décliner une pareille offre. Un second comité se forme sous Héliade, et au même moment, les frères Brateanou arrivant de Paris, les deux comités se fondent en un seul, composé de Constantin Rossetti, des frères Golescou, de Jean Héliade, des frères Brateanou, du major Tell, de Magherou, de Jean Ghica, des frères Balcescou, du major Voinescou, de César Bolliac et d'autres encore.

Jean Ghica est envoyé à Constantinople, Démètre Brateanou à Pest, pendant que Héliade, Tell, Etienne Golescou et Constantin Balcescou, vont dans les districts, pour y organiser le mouvement révolutionnaire. Le 7 juin, la révolution était prête à éclater. Le comité tente encore une dernière démarche auprès de Bibescou, mais il reste inébranlable. Le 9 juin, le comité de Bucarest reçoit l'avis que la révolution avait éclaté à Islaz, au-delà de l'Olte. Bibescou fait alors arrêter quelques uns des membres du comité, de sorte que la rupture entre le prince et le comité devient complète. Le prince, voulant braver le mouvement, va se promener en voiture, accompagné de son seul ministre Villara. Trois jeunes gens, montés dans une autre voiture, passent rapidement devant celle du prince, et tirent sur lui plusieurs coups de pistolet; Bibescou en est quitte pour une légère blessure à l'épaule. A la suite de cet attentat, le prince se rend à la caserne pour faire renouveler le serment de l'armée; cette dernière le reçoit avec froideur. Il fait alors cesser les arrestations et veut négocier avec les hommes du mouvement; mais ils ne lui en donnent pas le temps. Le 11 juin au matin, une foule immense entoure le palais, acclamant Bibescou comme le chef de la révolution, et le priant de signer le projet de constitution qui renversait de fond en comble le règlement organique. Bibescou est forcé de le signer, et de nommer un ministère pris parmi les membres du comité révolutionnaire, notamment : Nicolas Golescou, Nicolas Balcescou, Christian Tell, Magherou, Etienne Golescou et Constantin Rossetti<sup>1</sup>.

Le consul de Russie, croyant que Bibescou avait accédé de son plein gré au mouvement révolutionnaire, lui notifie par une lettre,

1. Joan Ghica, *Amintiri din pribegirea dupa 1848*, Bucaresti, 1890, p. 25; *Pruncul român*, journal révolutionnaire de 1848.

aussi brève que froide, qu'il quittait le pays, et proteste formellement contre toutes les innovations introduites dans les dispositions du règlement organique<sup>1</sup>. Bibescu, d'un côté, sentant qu'il ne pouvait plus tenir tête à la révolution, de l'autre, ne voulant pas se compromettre, pour une cause qu'il savait perdue d'avance, abandonne le pouvoir et passe en Transylvanie, le 14 juin.

Par l'abdication du prince, les révolutionnaires restaient maîtres de la situation, et cela sans avoir versé une goutte de sang; ce qui ne laissait pas que d'être fort important pour la Valachie. Les désordres auraient justifié précisément l'intervention armée de la Russie, et cette dernière avait tout intérêt à la provoquer. La proclamation qui avait été lancée à Islaz, dans la petite Valachie, contenait le programme de la révolution valaque. Elle déclarait vouloir maintenir la position extérieure de la Valachie, mais repoussait le règlement organique, comme contraire au principe même de l'autonomie, que les traités lui avaient reconnue. Le peuple roumain décréait la responsabilité des ministres et des fonctionnaires publics; l'égalité des droits civils et politiques; la répartition de la contribution, proportionnellement à la fortune; la représentation du pays entier dans l'assemblée; la liberté de la presse, de la parole et des réunions; l'émancipation des biens des couvents; la suppression de la corvée et de l'esclavage des Tziganes, avec indemnité pour les propriétaires.

Cette proclamation met en complète lumière les tendances de la révolution valaque. Elle n'était dirigée, ni contre le prince, qu'elle avait voulu, au contraire, rallier à sa cause, ni contre les Turcs, mais bien contre la puissance qui, sous le prétexte d'émanciper le peuple roumain de l'oppression ottomane l'avait soumis à une domination bien plus lourde.

Comme le dit très bien Balcescu: « la révolution n'était que le développement du travail continu qui s'accomplissait dans la société roumaine, surtout depuis 1821. A cette époque, avait eu lieu une révolution nationale et démocratique, dirigée contre les Phanariotes et les boyards. Le but national fut le seul qui se réalisa alors, par l'éloignement des Phanariotes; quant à celui de caractère démocratique, il échoua complètement; car le règlement organique constitua sur des bases encore plus puissantes, l'aristocratie privilégiée. La révolution de 1848 poursuivait le renou-

1. Kotzebue à Bibescu, 12 juin 1848. *Documente*, suppl., IV, p. 567.

vement du mouvement démocratique, nuancé même d'une teinte sociale, l'émancipation des paysans. Notre droit de faire cette révolution, de caractère purement interne, consiste dans celui de l'autonomie qui nous a été reconnu par les deux puissances qui se sont mises à notre tête, sous le fallacieux prétexte de défendre notre existence. » Cette révolution était donc dirigée, d'un côté contre les Russes, de l'autre, contre la majorité des boyards qui ne voulaient pas se plier aux exigences des temps<sup>1</sup>.

Cette révolution qui promettait l'égalité de tous devant la loi et l'émancipation des paysans, devait trouver un écho dans les masses populaires ; c'est ce qui lui donna la force dont avait manqué la révolution moldave<sup>2</sup>. Toutefois des dissensions assez graves naquirent entre les chefs, peu après que la conduite des affaires fut passée entre leurs mains. Le parti des modérés, avec Héliade, Tell, et Nicolas Golesecou, voulait maintenir strictement le programme tracé par la proclamation d'Islaz. Celui des jeunes gens, plus vif, plus enthousiaste, voulait aller bien plus loin. Dirigé par Nicolas Balcescou, ce parti, que l'on pourrait désigner comme radical, voulait profiter du trouble dans lequel se trouvaient presque tous les pays de l'Europe, pour délivrer les Roumains de toute domination étrangère, armer le peuple, et le pousser à la lutte contre les Russes et les Turcs, pour constituer une Roumanie indépendante. Ils attendaient même que les événements qui se déroulaient au-delà des Carpathes, leur donnassent la possibilité d'unir le peuple roumain entier en un seul corps. C'est ce que Balcescou exprimait très clairement dans sa lettre à Jean Ghica, citée plus haut. Constantin Rosetti était du même avis ; il voulait s'unir aux Hongrois (sans bien se rendre compte de la position des Roumains d'outremont), prendre Vienne et proclamer la république. Le parti radical ne tendait à rien moins, qu'à déclarer la guerre à la Turquie, à la Russie et à l'Autriche, pour constituer le royaume de Dacie, avec les deux pays roumains, augmentés de la Bessarabie, reprise à la Russie, de la Bukovine, de la Transylvanie et du Banat enlevés à l'Autriche ! Une entente avait

1. Sur la manière dont le peuple embrassa la cause de la révolution, voir une relation du métropolitain sur la révolution de 1848 dans *Documente*, suppl., IV, p. 588, *Pruncul român* 17 et 22 juin 1848 ; relation de Jean Ghica dans ses *Amintiri*, p. 25 ; Héliade, *Mémoires*, p. 85-89.

2. Balcescou à Jean Ghica dans *Amintiri din pribegire*, p. 473. Des 30 familles de grands boyards valaques, 7 seulement prirent part à la révolution : *Filipescou, Cretzoulescou, Ghica, Cimpineanou, Balatschanou, Gradistchanou* et *Golesecou*, toutes d'ancienne origine roumaine (celle des Ghica, roumanisée aussi depuis longtemps). Voir G. Golesecou, *Abolition du servage dans les principautés danubiennes*, Paris, 1856, p. 9.

même été établie sous ce rapport, entre les révolutionnaires valaques et ceux de la Transylvanie<sup>1</sup>.

Entre ces deux partis, il n'y a aucun doute que la raison était du côté des modérés ; car pour exécuter le plan des radicaux, il aurait fallu des ressources dont le peuple roumain ne disposait pas. Ce qui s'opposait surtout au rêve de l'unité de tous les Roumains, c'est que la révolution valaque différait sur un point essentiel, de celle que les Roumains d'outremont avaient entreprise. Cette dernière lutte contre les Hongrois avait poussé les Roumains de la Transylvanie dans les bras de l'Autriche, plus tard dans ceux de la Russie, pendant que les Roumains des principautés luttaient précisément contre cette dernière. Aussi avons-nous vu que lorsque la révolution valaque est étouffée, ses chefs passent en Transylvanie, et se donnent toutes les peines imaginables, pour mettre les Roumains d'accord avec les Hongrois, et pour les pousser contre les Russes. C'est dans une situation parfaitement identique, que se trouvent, de nos jours, les Roumains du royaume actuel de Roumanie. Ils sont engagés par leur politique dans la triple alliance, et par conséquent forcés de combattre, le cas échéant, leurs frères d'outremont, s'ils se révoltaient contre les Hongrois !!

Comme le parti modéré l'avait emporté sur les radicaux dans la constitution du gouvernement provisoire, il s'ensuivit des tiraillements, des récriminations mutuelles, qui affaiblirent son autorité. Aussi fut-il par deux fois renversé par les réactionnaires, et deux fois rétabli par le peuple. Enfin le gouvernement provisoire est consolidé, et il envoie Jean Maiorescou à la diète de Francfort, et Alexandre Golescou à Paris, pour soutenir la cause de la révolution roumaine. Jean Ghica avait été déjà député à Constantinople. Le gouvernement provisoire institua aussi une commission, composée de 18 boyards et de 18 paysans, qui avait pour mission de régler la grosse question de l'abolition de la corvée et du partage des terres entre les paysans ; moyen bien peu pratique pour la résoudre.

INTERVENTION DES PUISSANCES PROTECTRICES. — Les Russes se convainquirent bientôt que la révolution ne pourrait être répri-

1. C. A. Rossetti, *Apel la toate partidele*, Paris, 1850, p. 43 ; Jean Ghica, *Amintiri*, p. 65 ; N. Rousso, *Suite à l'histoire politique et sociale des principautés danubiennes*, p. 64 et 95. Vintila Rossetti, *Amintiri istorice, si programele liberale de la 1848 pana astazi*, Bucuresti, 1885, p. 134.

mée par le parti russophile seul de la Valachie. Ils se décident alors à pousser la Turquie à intervenir; ils pensaient provoquer ainsi un conflit sanglant, qui lui donnerait en sa qualité de puissance protectrice, le droit d'entrer dans le pays, d'étouffer la révolution roumaine, et d'autre part lui permettrait de saisir l'occasion d'arrêter les progrès de la révolution maghyare.

Le mouvement valaque, qui ne s'était pas laissé entraîner par les tendances exagérées du parti radical, n'était pas dirigé contre la Turquie, et ne lésait en aucune manière les intérêts de cette puissance. La Russie devait s'efforcer de lui prouver le contraire, pour faire naître par là, entre le suzerain et le pays, vassal un conflit artificiel qui lui aurait donné, à elle, le droit d'intervenir en faveur de ses protégés. Par un pareil procédé, la Russie compromettrait aussi le parti modéré qui se verrait désapprouvé par le suzerain même, dont il voulait respecter l'autorité, et donnait indirectement raison au parti radical, qui voulait la guerre contre tout le monde. Les Russes voulaient mettre à nouveau en application leur politique de 1836; ils employaient la Turquie comme instrument docile, pour faire valoir leurs intérêts.

Les Russes veulent démontrer aux Turcs que la révolution roumaine a un caractère socialiste, et ils utilisent, pour appuyer leurs dénonciations, les plaintes du métropolitain qui la qualifiait de « communiste et la proclamait comme la ruine de la famille et de la propriété »<sup>1</sup>. Ils accusaient encore la révolution valaque, de poursuivre l'union de tous les Roumains, et de vouloir les soustraire à la domination ottomane. Les Turcs, sans étudier au préalable la question, se décident à envoyer en Valachie un commissaire, Soliman pacha, soutenu par une armée de 20,000 hommes, sous le commandement d'Omer pacha. Le commissaire ture arrive à Roustschouk et se prépare à passer en Valachie. Le gouvernement provisoire réunit le peuple de Bucarest dans une plaine à proximité de la ville, qui prit aussi, par imitation de celle de Blache, le nom de plaine de la liberté et formule une protestation contre l'entrée des troupes ottomanes, les droits de la Porte n'étant lésés par aucun article de la constitution<sup>2</sup>. Par une proclamation rédigée en termes assez peu flatteurs, Soliman pachà exige la dissolution du gouvernement provisoire, et son remplacement par une caïmacamie (lieutenance), conformément aux sti-

1. Le Métropolitain Néophyte à Kotzebue, consul de Russie, 10 juillet 1848, *Documente suppl.*, IV, p. 575.

2. *Mémoires d'Héliade*, p. 219. *Pruncul romin*, 20 juillet.



pulations du règlement organique; dans le cas contraire, il fera avancer ses troupes. Cette attitude hostile des Turcs provoque une recrudescence d'animosité entre le parti modéré et le parti radical. Ce dernier réclamait à grands cris la résistance : Balcescou, Bolliac, Rossetti et Brateanou demandaient que le peuple fût armé, et que l'on défendit par la force les droits et l'autonomie du pays. Le parti modéré, qui disposait du pouvoir, l'emporte de nouveau et décide de se soumettre aux exigences de la Turquie, poursuivant jusqu'au bout la ligne de conduite qu'il s'était tracée, de diriger la révolution exclusivement contre la Russie et de se réserver l'appui de la Porte. Une caïmacamie est instituée, prise toujours parmi les membres du parti modéré; elle est composée de Héliade, de Golesecou et de Tell. Le commissaire ture se montre très satisfait de la soumission du pays à ses volontés; il vient de Giourgion à Bucarest pour s'entendre avec la caïcamamie. Sur tout le parcours de la route, il est acclamé par les paysans qui jetaient sous les pieds des chevaux de son escorte, des épis de blé, des fleurs, des têtes de bélier et autres symboles de la joie et de l'abondance. Un grand banquet est offert au commissaire dans la capitale, et il y boit à la prospérité de la Valachie. En partant, il emmène avec lui une députation du pays, qui devait présenter au sultan le nouveau projet de constitution de la Valachie. Le plan des modérés paraissait devoir triompher; le règlement organique allait être remplacé par une constitution qui enlèverait aux Russes le moyen de s'immiscer continuellement dans les affaires intérieures du pays. Le commissaire ture qui représentait le sultan, avait accepté en principe la modification du régime politique de la Valachie.

Les Russes avaient été déçus dans leur attente. Au lieu du conflit qu'ils espéraient voir surgir, par suite de l'intervention des Turcs, une entente parfaite s'était produite. Or, ils ne voulaient pas que les choses se passassent ainsi, et ils étaient décidés à tout, plutôt qu'à permettre aux principautés de secouer leur domination. Aussi ne manquèrent-ils pas d'accuser Soliman pacha, de s'être laissé acheter par le parti de la révolution, et ils demandèrent une nouvelle enquête, que la faiblesse de la Porte leur accorda. Cette fois, le commissaire ture devait être accompagné d'un envoyé russe, le général Duhamel, qui allait conduire les choses, de manière à donner pleine satisfaction à la puissance qu'il représentait.

Pendant ce temps, la commission des 18 boyards et des 18 pay-

sans, instituée par le gouvernement provisoire, dans le but de parvenir à une entente sur la question du partage des terres entre les laboureurs, avait, par ses discussions violentes, plutôt envenimé qu'apaisé la haine profonde qui divisait ces deux classes de la société roumaine. Le gouvernement, qui avait contre lui tous les propriétaires terriens, se vit forcé, pour se consolider, de recourir au parti radical. Ce dernier, voyant que la politique des modérés avait échoué, pense pouvoir s'emparer de la direction des affaires ; Brateanou et Rossetti acceptent d'entrer dans le gouvernement, le premier, comme préfet de police de la capitale, le dernier, comme directeur du ministère de l'intérieur.

Quoique ces deux personnages fissent partie du gouvernement, ils n'en continuèrent pas moins d'attaquer la Russie avec la dernière violence dans leur journal, *Prouncoul romîn*. La Russie, très contente de trouver un prétexte de mécontentement envers la Porte, rend le gouvernement valaque responsable des écrits de ses fonctionnaires, et le gouvernement ture solidaire de celui de la Valachie. Elle envoie à Constantinople une note comminatoire, dans laquelle elle dit que la Russie, comme protectrice, ne saurait s'opposer aux améliorations de l'état de la Valachie ; qu'elle faisait peu de cas des nouvelles institutions que la Porte voudrait reconnaître ; mais ce qu'elle ne saurait tolérer, c'était de voir le gouvernement valaque insulter l'empereur ; que la Russie était profondément blessée dans son honneur, et qu'elle était prête à déclarer la guerre à la Turquie, ainsi qu'à toute puissance qui approuverait la conduite de la principauté<sup>1</sup>. Une circonstance assez imprévue vient encore accroître le mécontentement des Russes. Le peuple de Bucarest nourrissait depuis quelque temps l'idée que le règlement organique, base de l'influence russe en Valachie, devait être brûlé, pour montrer ainsi à cette puissance, que les Roumains étaient fermement décidés à y mettre fin. Mais le peuple veut joindre la moquerie, à cette exécution en effigie de l'influence russe ; il enlève de force, au secrétariat d'Etat, le manuscrit du règlement, le place sur un char funèbre, le fait accompagner par des hommes travestis en prêtres, par des pleureuses qui jetaient de hauts cris et par une troupe de musiciens en deuil qui jouaient des airs de danse. Le cortège s'arrête devant l'habitation du consul russe, y récite les prières des morts, puis le règlement est jeté, feuillet par feuillet, dans les flammes d'un bûcher allumé

1. Héliade, *Mémoires*, p. 284.

sur la place publique<sup>1</sup>. La Russie, hors d'elle, se décide à provoquer à tout prix un conflit sanglant entre les Roumains et l'armée qui accompagnait le nouveau commissaire de la Porte, placé comme nous l'avons vu sous les ordres d'un envoyé russe ; cela, pour avoir le droit d'entrer à main armée dans les principautés. Duhamel, l'agent russe, emploie tous les moyens pour faire naître ce conflit. Entré à Bucarest, pendant que les Turcs campaient autour de la ville, il écrit le soir même à Omer-pacha, général des troupes ottomanes, et le prie de lui envoyer immédiatement 200 soldats pour le protéger contre le peuple, dont il redoutait des actes de violence. Convaincu que sa demande serait accueillie et suivie d'effet, il envoie ses gens sonner les cloches dans les églises. Il pensait que le peuple se porterait en foule au-devant des troupes turques, que ces dernières verraient en ce fait une opposition à leur entrée, et qu'il s'en suivrait un massacre. Mais Omer-pacha, en homme sensé, refusa de marcher la nuit sur la capitale. Le lendemain pourtant, le conflit tant désiré par les Russes se produisit. Les Turcs étant entrés au galop dans la ville, mèche allumée autour des canons, se heurtèrent contre un détachement de pompiers qui rentrait en ce moment-là à la caserne, et quelques Turcs, dans le choc, tombèrent de cheval. Ils se relevèrent furieux et déchargèrent leurs armes sur les pompiers roumains. Aussitôt les canons furent mis en batterie et ils ouvrirent un feu terrible sur les malheureux pompiers. L'un de ceux-ci s'écria alors : « Aux canons, mes enfants, ou nous sommes perdus. » Ils s'élançèrent tous d'un bond sur les artilleurs turcs, les massacrèrent, et tournant en un clin d'œil les canons contre les masses profondes des Turcs qui assistaient à cette scène de carnage, tirèrent sur eux et firent de larges trouées dans leurs rangs. Ces derniers se mirent à crier d'arrêter, qu'il y avait un malentendu, et alors seulement cette inutile boucherie cessa. Mais le plan des Russes avait réussi. Les Turcs avaient répandu le sang roumain. Les protecteurs avaient le droit de venir défendre leurs protégés, contre la *barbarie musulmane*. Quelques jours après, les Russes entraient en Moldavie et peu après à Bucarest<sup>2</sup>.

1. Le métropolitain fut forcé de prononcer l'anathème. Voir *Documente*, suppl., IV, p. 590.

2. Relation du capitaine Zagansescou à l'enquête faite par le consul anglais, dans Héliade, *Mémoires*, p. 321. Comp. la *Gazeta Transilvaniei*, 1848, n° 85, et l'*Album moldo-valaque* par Billecoq, 25 octobre 1848 : « Voilà les exploits que les soldats du sultan Abdul-Medjid n'auraient certes pas accomplis, en 1848, si le général Duha-

FIN DE LA RÉVOLUTION VALAQUE. — La politique suivie par le parti modéré de la révolution avait complètement échoué. Il avait préconisé la soumission à la Turquie, et cette dernière jouait le rôle humiliant d'instrument entre les mains de la Russie, pour frapper précisément ceux qui avaient inscrit sur leur drapeau : respect des liens de vassalité. Le résultat malheureux auquel on avait abouti, donnait pleinement raison au parti radical ; aussi ce dernier releva-t-il la tête. Le général Magherou s'était retiré en Olténie, avec une armée de 20,000 hommes qui réclamaient à grands cris vengeance. Le sang allait bientôt couler, et bien plus abondamment que dans les rues de Bucarest. Mais le consul anglais s'interposa, et parvint à déterminer Magherou à renoncer à une lutte désespérée, dont le résultat ne pouvait être que plus fatal encore pour le pays.

Les armées russo-turques occupèrent la Valachie et s'y livrèrent à tous les désordres imaginables ; elles traitaient cette province en pays conquis et les habitants en révolutionnaires. Les consuls des puissances neutres protestèrent contre cette conduite atroce des armées d'occupation, sans pourtant parvenir à mettre un frein à leurs excès. Si les Turcs pillaient et dévastaient, les Russes organisaient tout un système de spoliation. Ils passèrent peu de temps après en Transylvanie, pour y étouffer la révolution maghyare, et ils imposèrent aux Valaques l'approvisionnement et les transports pour l'armée, en dehors d'une contribution de 200,000 roubles par mois. Ces frais, le pays devait les supporter, l'occupation militaire russe n'ayant été entreprise que dans son intérêt !

La caïmacamie instituée par Soliman pacha est révoquée. A sa place, on nomme un seul caïmacam, Constantin Cantacuzène. Les révolutionnaires, sans distinction de parti, s'enfuient de toutes parts. Nous les retrouverons bientôt en Occident, faisant connaître au monde entier les aspirations, les vœux et les souffrances d'un peuple martyr.

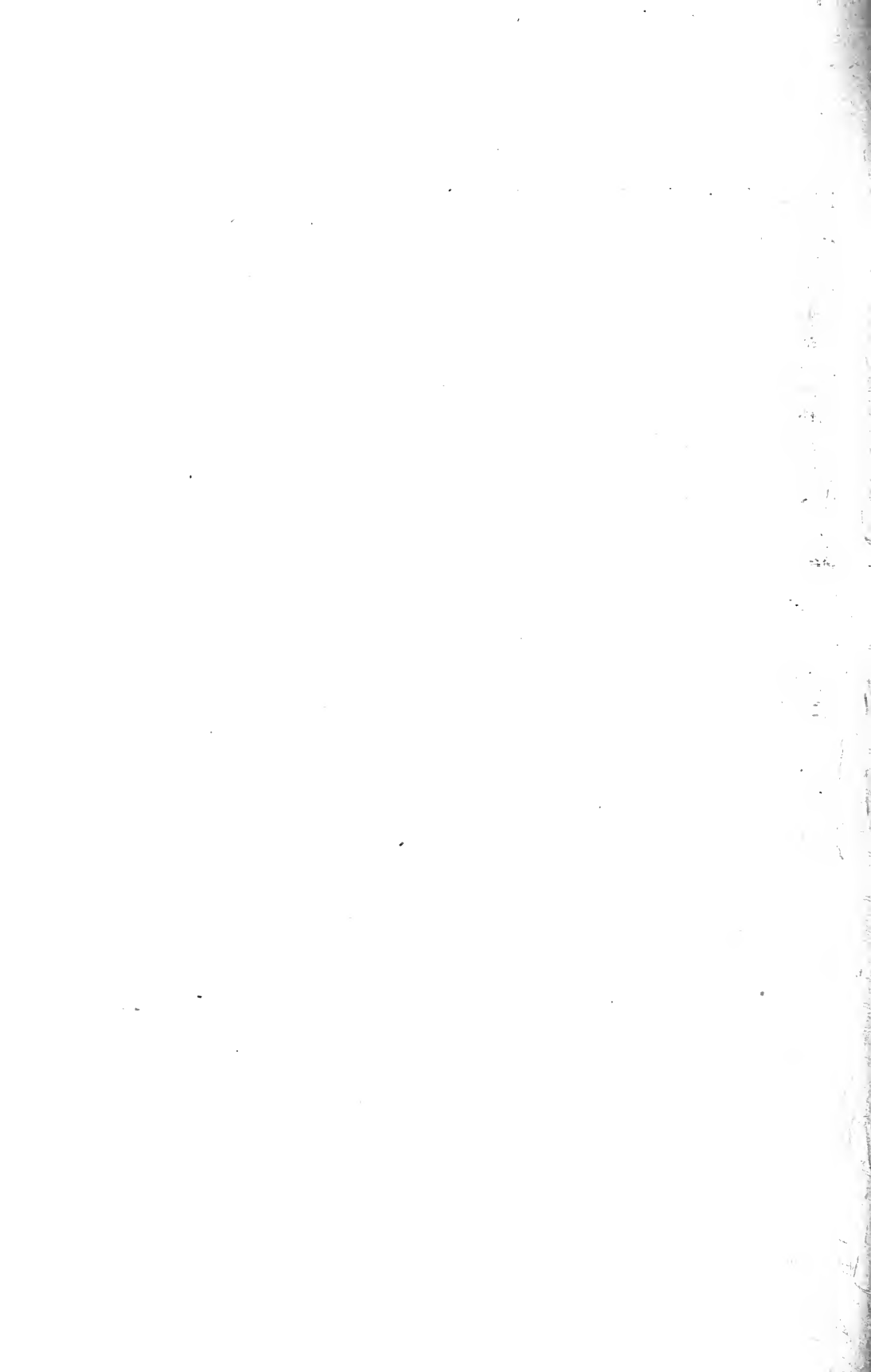
La Russie et la Turquie s'accordent, par la convention de Balta-Liman, 1<sup>er</sup> mai 1849, à réinstaller le règne limité à 7 ans, à supprimer les assemblées et à les remplacer par des divans nommés par le prince. Une armée russo-turque, de 25 à 30,000 hommes, devait occuper les principautés jusqu'à leur complète

mel, jaloux avant tout de venger tant d'échecs personnels, n'avait pas été sous la tente du commissaire turc. »

pacification ; puis elle serait réduite à 10,000 hommes. Ce corps quitterait les principautés après leur réorganisation, mais se tiendrait toujours près des frontières, pour pouvoir revenir, si les circonstances l'exigeaient. Deux commissaires, l'un russe et l'autre turc, devaient assister de leurs conseils les princes, dans leur travail de réorganisation.

Michel Stourza qui, comme nous l'avons vu, n'avait pas été renversé par la révolution moldave, mécontent de la situation que la convention de Balta-Liman faisait aux princes, abdiqua et se retira à Paris, où il mourut en 1889, âgé de près de 100 ans.

Les nouveaux princes institués en vertu de la convention de Balta-Liman furent : en Moldavie, Grégoire Ghica, et en Valachie, Barbe Stirbeiu.



CHAPITRE III

---

UNION DES PRINCIPAUTÉS





## Histoire des Principautés, de 1849 à 1856

EFFETS INDIRECTS DE LA RÉVOLUTION ROUMAINE. — La révolution de 1848, complètement étouffée dans les principautés, n'en exerça pas moins une grande influence sur leurs destinées. Les chefs du mouvement, expatriés, remplirent l'Europe de leurs protestations contre l'injustice dont leur pays était victime, contre l'oppression inqualifiable sous laquelle un peuple, qui aspirait de toute son âme à la civilisation, était forcé de courber la tête.

Ils revendiquaient avec force la situation qui revenait aux principautés, d'après leurs capitulations avec la Porte et les traités intervenus entre la Russie et la Turquie, traités qui garantissaient leur autonomie, et que ces deux puissances maintenant foulaient aux pieds à l'envi. Sachant que la France et l'Angleterre voyaient d'un mauvais œil l'extension de la Russie en Orient, les émigrés roumains s'efforçaient surtout d'attirer l'attention de leurs hommes d'Etat, sur l'accroissement considérable de puissance qui résultait pour la Russie, de l'asservissement toujours plus complet de ces deux pays, si pleins de richesses naturelles. Plusieurs Français gagnés à la cause des Roumains, des diplomates, comme le général Aupick, ambassadeur de la République française à Constantinople, Ubicini, de Poujade, ou des écrivains comme Henri Desprez qui publia des articles retentissants dans la *Revue des Deux-Mondes*<sup>1</sup>, soutiennent avec chaleur les intérêts roumains. La question roumaine est mise en discussion dans le Parlement britannique par une interpellation provoquée par lord Palmerston lui-même. Cette question revêt un caractère euro-

<sup>1</sup> Henri Desprez, *La Moldovalachie et le mouvement roumain*, 1<sup>er</sup> janvier 1849; le même, *La Révolution dans l'Europe orientale*, Paris, 1848; Billecocq, *Album moldo-valaque*, 25 octobre 1848.

péen. Les principautés cessent d'être considérées au point de vue turc seul ; elles commencent à intéresser les puissances occidentales, comme pays ayant une vie propre, particulière, et des intérêts distincts de ceux des puissances qui les avaient opprimées jusqu'alors.

Mais les révolutionnaires eux-mêmes contribuent par leurs écrits, à mettre en lumière les intentions de la Russie à l'égard de leurs pays. Jean Héliade surtout se distingua par son activité sur ce terrain. Il publia successivement le *Mémoire justificatif de la révolution roumaine*, peu de temps après son arrivée à Paris, en 1848, le *Protectorat du Czar*, en 1850 et, en 1851, ses *Mémoires sur l'Histoire de la régénération roumaine*. Nicolas Balcescou publia son importante étude sur la *Question économique des principautés*, en 1848. Constantin Rossetti publia la même année à Paris, en langue roumaine, son *Appel à tous les partis*.

La révolution de 1848, malgré son échec complet, avait donc fait faire un grand pas à la question roumaine. Elle commença à préoccuper les esprits ; les aspirations des Roumains furent connues. On apprit pour la première fois, d'une manière sérieuse, que c'était un peuple de race latine, qui n'avait de commun avec les Russes que la religion ; mais qu'il en différait profondément quant à la langue, au caractère et aux dispositions de son esprit. Les Roumains n'étaient plus pour l'Europe pensante, ni des Turcs ni des Slaves ; c'était un peuple particulier, que la politique pouvait employer pour créer un Etat-tampon, entre les deux éternels rivaux qui menaçaient continuellement la paix de l'Europe, la Russie et la Turquie. Voilà l'idée, pleine de conséquences favorables pour le développement du peuple roumain, qui inspire la politique de la France, après la grande guerre d'Orient de 1853-1856.

Avant d'exposer les péripéties de cette nouvelle crise orientale, d'où devait sortir la Roumanie actuelle, nous allons jeter un coup-d'œil sur l'histoire intérieure des principautés, depuis la convention de Balta-Liman, jusqu'au traité de Paris.

BARBE STIRBEIU EN VALACHIE (1845-1856). — Les princes qui prenaient sur eux la charge de diriger les destinées des principautés après la convention de Balta-Liman, allaient avoir à lutter contre de grandes difficultés. S'ils s'en tirèrent à leur honneur, ce résultat fut dû surtout à leur haute valeur personnelle. Occupons-nous d'abord du prince de Valachie, Barbe Stirbeiu.

Il était né à Craïova, en 1799, et avait pour père le grand vornic Démètre Bibescou; il était donc frère du prince qui avait régné en Valachie, de 1842 à 1848. Son nom différent provenait de ce qu'il avait été adopté par le grand vornic Barbe Stirbeiu, à condition qu'il prendrait son nom. Il avait été envoyé à Paris avec Georges Bibescou, en 1817, et s'était livré à l'étude du droit, de l'économie politique et de la philosophie; il ne rentra en Valachie qu'en 1826, en même temps que les boyards émigrés. Après avoir occupé plusieurs fonctions importantes, durant le règne de Grégoire Ghica, il devint sous l'administration provisoire russe, secrétaire de la commission de rédaction du règlement organique. En 1830, il fut nommé chef du département de l'intérieur, et plus tard il prit part aux travaux de révision du règlement organique. Il fut le seul parmi les boyards, qui vota contre la réduction de la portion de terre accordée aux paysans pour le pâturage de leurs bestiaux<sup>1</sup>. Après la clôture de cette assemblée, Stirbeiu devient successivement ministre des affaires étrangères, puis des cultes, poste qu'il garde jusqu'à la nomination d'Alexandre Ghica, comme prince de Valachie, en 1834.

Après une absence de deux années, passées à Paris, Stirbeiu redevient ministre, mais cette fois de la justice, et il déploie une activité particulière à faire juger par les tribunaux, les 66.643 procès qui se trouvaient pendants devant les diverses instances, sous le règne de son frère Georges Bibescou. Stirbeiu lui prête son concours éclairé, et contribue pour beaucoup au développement des institutions et aux progrès réalisés par le pays, de 1842 à 1848. Après l'abdication de Bibescou, il est nommé prince de Valachie en 1849, en vertu de la convention de Balta-Liman. A son avènement, la Valachie était occupée par les troupes russo-turques, et la présence des commissaires des deux puissances protectrices, rendait presque illusoire les mesures prises dans l'intérêt de la principauté; tout était subordonné aux besoins de l'armée d'occupation. La révolution hongroise ayant été anéantie à Villagos, le 13 août 1849, le chiffre des troupes fut réduit à 20,000. Stirbeiu prit toutes les mesures possibles, pour pouvoir garantir la complète pacification du pays, et il demanda en 1851 son évacuation définitive, ce qui lui fut accordé.

L'entretien des troupes d'occupation avait grevé le trésor d'une dette de 19,000,000 de piastres. Pour l'éteindre, Sirbeiu

1. *Analele parlamentare ale Romaniei*, I, 1890, p. 562. Plus haut, p. 419.

décida de former un fond, composé d'une surtaxe additionnelle de deux dixièmes sur les contributions, plus du quart du revenu des monastères du pays; mais les monastères grecs refusèrent d'accepter cette charge, et la Russie ne voulut point donner son consentement. Stirbeiu fut donc avisé, d'avoir à faire face à cette difficulté financière, avec les seules ressources du pays; il parvint pourtant, à force d'économie et d'ordre dans la rentrée des contributions, à réduire, jusqu'en 1853, la dette à 6,700,000 piastres <sup>1</sup>.

L'armée, qui avait à peine commencé à se former sous le gouvernement provisoire russe, et dont l'organisation avait été puissamment ébranlée par la révolution de 1848, est créée pour ainsi dire à nouveau, par le prince Stirbeiu. Ses progrès étaient surtout paralysés par son éparpillement le long des frontières, ce qui empêchait son instruction et sa discipline.

Stirbeiu organise des corps spéciaux de gardes-frontières, laissant ainsi à l'armée proprement dite, le loisir de se former en un corps, capable de remplir le but pour lequel il avait été formé, la défense du pays. Le prince institue encore un troisième corps d'armée, la gendarmerie de l'intérieur, les dorobantzis, chargés de la police du pays. C'est le noyau, renouvelé des anciens temps, dont se formèrent plus tard les régiments, qui élevèrent si haut l'honneur des armes roumaines, dans la guerre russo-turque de 1877-1878.

Deux des réformes les plus importantes de Stirbeiu sont : celle relative au rapport des paysans avec les propriétaires, et celle sur l'enseignement, accomplies toutes les deux en 1851.

Dans la première de ces réformes, Stirbeiu revient au système de la détermination du travail à effectuer chaque jour par le travailleur. Quoiqu'il augmente le nombre des journées de travail, en le portant de 12 à 22, il diminue de beaucoup la quantité de travail que le paysan doit fournir journellement et il n'alourdit pas les charges de ce dernier. Puis la loi de Stirbeiu présente l'avantage incontestable, de régler une foule de questions de détail, qui, dans la pratique, étaient toujours interprétées au détriment du paysan. Le principe de la loi de Stirbeiu, qui considérait le paysan comme un fermier de la terre du seigneur, auquel il payait le prix en travail, au lieu de le payer en argent, était d'ailleurs erroné, car nous avons vu que le paysan n'avait jamais cessé d'être le propriétaire de la terre qui servait à le nourrir, et

1. *État financier de la Valachie à la fin du règne de Barbe Stirbeiu, 1856.*

que sa liberté seule avait souffert des atteintes, toujours plus graves, dans le cours des siècles <sup>1</sup>.

Pour l'instruction publique, Stirbeiu revient au système de l'enseignement dans la langue nationale. L'esprit public avait fait de tels progrès, par la révolution même de 1848, que ni le parti des boyards réactionnaires, ni la Russie, n'osèrent plus s'opposer à un besoin impérieusement senti par le peuple roumain. Cogalnitschano avait fait précéder ses chroniques, du discours d'ouverture du cours d'Histoire nationale, pour lequel, en 1843, il avait été destitué, et sa revue *le Progrès* avait été supprimée. Ce discours est publié en entier comme introduction à la collection des chroniques moldaves, imprimée par Cogalnitschano en 1852. Grégoire Ghica fait même imprimer le grand ouvrage *la Chronica Romînilor* de Georges Schinkaï. Toutes ces manifestations de l'esprit national, qui avaient été étouffées avant la révolution, furent tolérées après la compression de celle-ci, et lorsqu'un régime, en apparence plus sévère, eut été imposé aux principautés. Les révolutions ont cela de bon, qu'elles imposent leurs principes, même lorsqu'elles sont écrasées.

Stirbeiu prend en outre des mesures pour relever l'agriculture ; il organise des hôpitaux dans tous les districts du pays ; institue un personnel d'ingénieurs pour les ponts et les chaussées ; il supprime la corvée des paysans pour la construction des voies de communication et la remplace par une contribution en argent, à raison de 12 piastres par tête de paysan, dont 9 payées par celui-ci et 3 par le propriétaire, pour chaque paysan qui habitait sa terre. C'est le premier essai de soumettre à l'impôt les classes privilégiées des pays roumains. Stirbeiu promulgue aussi un code de lois et de procédure pénale et établit une imprimerie pour l'édition des livres sacrés. Mais cette activité réformatrice du prince devait bientôt se trouver enrayée. La guerre ayant éclaté entre la Turquie et la Russie, pour la question des Lieux-Saints, cette dernière puissance passe le Pruth et occupe les Principautés. Les Russes déclarent aux princes de Moldavie et de Valachie qu'ils pourront conserver leurs gouvernements, à la condition de rompre toutes relations avec la Sublime Porte. Cette dernière, de son

1. La loi de Stirbeiu publiée en juin 1851, sous le titre : *Instructiî pentru introducerea noiei legiûiri privitoare la reciproacele drepturi si îndatoriri ale proprietarilor si ale lucrătorilor pământului*. Comp. Michail Cogalniceanu, *Stergerea privilegiilor boeresti, desrobirea Țiganilor si emanciparea taranilor*, discours rostit in Academia romana la 1 aprile 1891, Bucuresti, 1891, p. 34. Cf. Vol. I, p. 438.

côté, intime aux princes, de refuser d'obtempérer aux ordres de la Russie et de poursuivre le paiement régulier du tribut<sup>1</sup>. Les princes Stirbeiu et Grégoire Ghica, sachant que cette fois les Turcs ne seraient pas seuls à lutter contre la Russie, refusent de se soumettre aux exigences de cette dernière; ils abandonnent le pouvoir et se retirent à Vienne (16 octobre 1853).

Pendant l'absence de Stirbeiu, qui ne dura que 10 mois, le pays reste sous l'administration du conseil des ministres, et l'autorité suprême passe entre les mains des généraux qui commandaient les armées de la Russie. Ils instituent deux présidents du gouvernement : Khalcinsky à Bucarest et le prince Urusoff à Jassy. Les Russes cherchent à gagner les sympathies des boyards, et accordent des rangs supérieurs à quelques-uns d'entre eux. La conduite des armées russes se ressent des idées civilisatrices qui avaient frayé leur route dans le monde entier; elle est bien plus douce, bien plus humaine que pendant les occupations antérieures. Les pays sont pourtant obligés, on ne sait trop pourquoi, de supporter de nouveau les charges de l'occupation armée, ce qui fait de nouveau augmenter la dette publique.

Les Russes étant forcés de quitter les principautés, pour aller défendre la Crimée attaquée par les troupes alliées, les princes rentrent dans leurs pays; mais ils sont accompagnés par les armées autrichiennes, qui viennent remplacer les Russes. Stirbeiu est donc forcé de régner, pendant les deux années où il doit encore conserver le pouvoir, avec les Autrichiens dans le pays. Toutefois, il veut pendant ce temps profiter des circonstances favorables que la défaite des Russes, protecteurs des Grecs, amenait avec elle, pour régler la question des monastères dédiés; mais le temps lui manque pour arriver à une solution définitive. Il émancipe pourtant complètement les Bohémiens, et fait racheter par l'État lui-même, ceux qui appartenaient aux particuliers. Il voulait faire passer une loi pour la construction des chemins de fer et une autre pour l'établissement d'une banque, lorsqu'il arrive au terme des sept années de son règne, suivant la convention de Balta-Liman. Il est donc forcé de quitter le pouvoir qu'il avait détenu dans les circonstances les plus difficiles, après avoir eu à supporter, dans ce court intervalle, trois occupations étrangères,

1. Ordre du 15 juin 1853, dans *Documentele renasterii Romaniei* de Ghenadie Petrescu, D. A. Sturza, si D. C. Sturza, II, p. 130. Reschid pacha aux princes de Moldavie et de Valachie, 30 août 1853, *idem*, p. 213.

et fait réaliser au pays, malgré ces obstacles, des progrès sensibles.

GRÉGOIRE GHICA EN MOLDAVIE (1849-1856). — Ce prince était un descendant de ce Ghica qui fut tué par les Turcs en 1777<sup>1</sup>. Il était le gendre de l'ex-prince de Moldavie, Jean Sandou Stourza. Il avait fait ses études en Allemagne, et avait pris part, comme membre du parti national, au mouvement dirigé en 1848 contre son oncle, le prince Michel Stourza. Nommé prince de Moldavie en 1849, il se rend avec Stirbeiu à Constantinople, pour y recevoir l'investiture. Quoique les princes des pays roumains fussent reçus avec plus de distinction, que ne l'avaient été leurs prédécesseurs et qu'ils fussent invités à dîner par le grand vizir et même par le sultan, ils n'en furent pas moins obligés de se prosterner devant ce dernier et de lui baiser le bout du soulier<sup>2</sup>.

De retour en Moldavie, Ghica entreprend d'opérer quelques réformes urgentes, avant même que les troupes russo-turques n'aient quitté la Moldavie. Telles sont : la création du ministère des travaux publics, la réorganisation de la gendarmerie, les mesures pour garantir le pays contre les épizooties. Il supprime les conditions que Michel Stourza avait imposées aux Juifs, pour obtenir le droit de séjour dans le pays et il leur permet même d'exploiter les cabarets dans les villages ; mesure qui en attire beaucoup en Moldavie<sup>3</sup>. L'augmentation des droits d'entrée pour les marchandises, de 3 % à 5 %, obtenue par les efforts de Bibescou, ne fut appliquée en Moldavie qu'à partir de l'année 1850. Chose digne de remarque, au sujet de la tendance des pays roumains à se soustraire à l'oppression abusive des Turcs, le prince dispose que le droit d'exportation (qui, par suite de l'ignorance phénoménale des Turcs en matière d'économie politique, avait été toujours maintenu à 12 %) sera réduit à 5 %. Comme Stirbeiu, et la même année que lui, en 1851, il règle à nouveau les rapports entre les propriétaires et les paysans et rétablit l'enseignement en langue nationale. Il fonde plusieurs établissements de bienfaisance, parmi lesquels, un hospice pour les enfants trouvés et un autre pour les infirmes.

La Moldavie, comme la Valachie, fut d'ailleurs exposée aux

1. Plus haut, p. 231.

2. *La Moldavie sous Grégoire Ghica*, par Murphy Byrne, Jassy, 1856 ; *Actele publice ale principatului Moldovei*, 1849.

3 Voir les deux dispositions de Ghica dans le *Manualul administrativ*, Jasi, I, p. 521 et II, p. 43.

mêmes difficultés administratives et financières, qui résultaient de l'occupation réitérée des pays roumains par les armées étrangères. La conduite de Ghica, dans le conflit russo-turque, est identique en tout à celle de son collègue de Valachie. Il émancipe aussi les Bohémiens, et prend une part encore plus grande que Stirbeiu, à la réalisation de l'union des principautés ; mais cette partie de l'activité des deux princes sera exposée plus tard.

Ghica et Stirbeiu ne sont pour ainsi dire qu'une même âme en deux corps différents. Aussi représentent-ils les aspirations du peuple roumain, qui, sous leurs règnes, commencèrent à se manifester toujours avec plus de force, pour arriver en définitive au grand acte qui couronne leur histoire, la fusion des Principautés en un seul État.



## II

### La guerre de Crimée; le traité de Paris, 1856

LA POLITIQUE RUSSE VIS-A-VIS DE LA TURQUIE. — La politique inaugurée par Pierre-le-Grand contre l'empire mahométan, avait débuté par un échec, celui du Pruth, et son promoteur l'avait essuyé personnellement. Mais cet échec fut bientôt réparé par des succès de plus en plus brillants, dont les étapes sont marquées par les traités de Belgrade, 1739, de Koutschouk-Kainargi, 1774, de Jassy 1792, de Constantinople 1802, Bucarest 1812, Akermann 1826 et Andrinople 1829. Ces coups successifs portés à la puissance mahométane, et dont elle ne devait plus se relever, avaient donné aux Russes une influence tout à fait prépondérante à Constantinople. Ils y régnaient en maîtres, et les Turcs obéissaient à leurs injonctions, même quand celles-ci allaient contre leurs propres intérêts, ainsi que nous le montre très clairement le rôle qu'ils furent forcés de jouer pendant la révolution des principautés. La Russie n'avait pourtant pas dû ses succès à ses propres armes seules ; le concours de l'Autriche jusqu'en 1792, puis celui de l'Angleterre jusqu'en 1822, expliquent ses triomphes, bien mieux encore que ses exploits militaires. Mais l'Autriche, après plusieurs oscillations de sa politique, finit par se convaincre du danger qu'il y avait pour elle, à laisser les Russes achever la ruine de la Turquie ; puis, à partir de 1822, date de l'introduction du système prohibitif en Russie, l'Angleterre, blessée dans ses intérêts commerciaux, devient subitement leur ennemie. La France, tombée sous un régime qui avait besoin de s'affirmer par un coup éclatant, et dont les intérêts commerciaux étaient d'une grande importance dans le Levant, allait saisir avec empressement l'occasion de se mêler plus activement des affaires de l'Orient,

que la Russie semblait vouloir monopoliser à son profit. Voilà les considérations qui expliquent comment, dans le nouveau conflit qui allait éclater entre les Russes et les Turcs, ces derniers ne furent plus seuls à lutter contre leurs ennemis héréditaires.

L'attention de l'Europe occidentale fut surtout attirée vers l'Orient, lors de la révolte du pacha d'Égypte, Mehemet-Ali (1830). La Russie offre aussitôt à la Turquie son concours armé contre le vassal révolté et obtient d'importantes concessions, par le traité d'Unkiar-Iskélessi (1833). Par ce traité, la Turquie s'obligeait, en cas de guerre, à donner libre passage aux navires russes, pour entrer dans la Méditerranée, et s'engageait en même temps à interdire aux navires étrangers, de traverser les détroits, pour passer de la Méditerranée dans la mer Noire. Les puissances européennes voulant détruire ce traité, dont les effets allaient devenir désastreux précisément pour la Turquie, veulent renverser la base sur lequel il s'appuyait, le secours promis par la Russie à la Porte, contre son vassal révolté. Mais les puissances occidentales n'étaient nullement d'accord sur la manière de procéder. La France voulait placer Mehemet-Ali sur le trône même de Constantinople, pour infuser un sang plus énergique au corps en décomposition des Osmanlis. L'Angleterre, au contraire, voulait réduire de nouveau le pacha d'Égypte à l'obéissance. De ces deux tendances, celle de la France était la plus dangereuse pour la Russie qui désirait maintenir autant que possible la Turquie, dans l'état de faiblesse où elle se trouvait. Craignant que l'Angleterre n'accédât enfin au plan de la France, la Russie se décida à renoncer aux avantages, que lui garantissait le traité d'Iskélessi et à se rapprocher de l'Angleterre, pour ramener à la soumission le vice-roi d'Égypte.

Le 15 juillet 1840, une quadruple alliance, dirigée contre Méhémet-Ali, est conclue entre la Russie, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse, et laisse la France impuissante et complètement isolée. Le vassal du sultan est bientôt réduit à l'obéissance, sans que la France fasse la moindre tentative, pour lui venir en aide. Cette dernière est bientôt forcée de se joindre aux autres puissances occidentales, et, le 13 juillet 1841, le traité des détroits est signé par elles, à Londres.

En vertu de cette convention, le passage des vaisseaux de guerre, tant par le Bosphore que par les Dardanelles, était prohibé, aussi longtemps que la Turquie se trouverait en paix. L'import-

tance de ce traité est considérable; c'est la première fois que les puissances occidentales se concertent dans une pensée commune, pour défendre la Turquie contre les empiètements du Nord. Il est le prélude de l'alliance qui donna naissance à la guerre d'Orient<sup>1</sup>. Mais ce n'était pas seulement sur ce point, que la Russie avait été forcée de reculer dans sa politique envahissante contre les Ottomans. Sur beaucoup d'autres, son action avait sensiblement faibli. Elle n'avait plus osé provoquer les Roumains à de nouvelles émeutes, et malgré la convention de Balta-Liman qui semblait destinée à étouffer complètement toutes les aspirations des Roumains, ces derniers n'en jouissaient pas moins d'une liberté bien plus grande que du temps du régime franchement réglementaire. Ceci est prouvé par les mesures que les princes, nommés en vertu de la convention, purent prendre, sans rencontrer de l'opposition de la part de la Russie<sup>2</sup>. Puis, le jeune sultan Abdul-Medjid, sous l'influence de Réchid pacha, avait décrété une foule de réformes civilisatrices dans son empire, contenues dans le Hattischériff de Guilhané (1849). Les Ghiaours de la Turquie commençaient à espérer de pouvoir échapper à l'oppression, sous laquelle ils avaient vécu jusqu'alors, même sans le secours de la Russie. L'influence de cette dernière, en baisse sur les chrétiens de l'empire mahométan, diminuait aussi aux yeux des Turcs eux-mêmes, qui, voyant l'Europe occidentale s'intéresser à leur sort, redressaient la tête et commençaient à défier les Russes.

Au moment même où la Russie avait le plus grand besoin de relever son prestige en Orient, une occasion des plus heureuses se présente à point nommé, pour rétablir son influence compromise, sur les chrétiens et sur les Turcs. Et ce qui paraîtra incroyable, c'est qu'elle lui a été fournie par la politique de la France. Première des grandes fautes politiques qui ne cesseront de s'accumuler sous le règne, si brillant en apparence, de Napoléon III.

LA QUESTION DES LIEUX-SAINTS. — Les deux confessions chrétiennes rivales, les orthodoxes et les catholiques, avaient toujours lutté en Orient, pour la possession aussi exclusive que possible des Lieux-Saints, c'est-à-dire, des différentes églises de Jérusalem sanctifiées par le souvenir des souffrances du Sauveur.

1. Le Ministre des affaires étrangères de France à l'ambassadeur français à Londres, 31 mai 1853. Jasmund, *Aktenstücke zur orientalischen Frage*. I, n° LXXXII : « l'empire ottoman est placé par cette transaction sous une garantie collective. »

2. Plus haut, p. 525.

L'empereur Napoléon III, désirant complaire au Pape, avec l'aide duquel il avait pu obtenir le plébiscite qui lui avait donné la couronne impériale, et désireux en même temps de s'affirmer en Orient par un coup d'éclat, exige des Turcs qu'ils enlèvent aux moines grecs les clefs de plusieurs lieux saints de Jérusalem et qu'ils les remettent aux catholiques. La Russie se montre immédiatement profondément indignée d'une pareille prétention. Nesselrode écrit au baron de Brunow : « A la très grande indignation de tout le peuple professant la religion orthodoxe, la clef de l'église de Bethléem est rendue aux catholiques, comme pour prouver publiquement leur prépondérance en Orient; le mal est fait M. le baron, et il n'est plus possible de le prévenir. »<sup>1</sup>.

La France, voyant les complications dans lesquelles elle allait plonger la Turquie, bat aussitôt en retraite; mais la Russie qui avait saisi la balle au bond, n'en poursuit pas moins ses revendications qui tendaient à assurer, pour toujours, aux chrétiens de sa confession, les privilèges dont ils avaient joui jusqu'alors en Orient.

L'empereur Nicolas veut profiter de l'occasion, pour donner le coup de grâce à la Turquie. Il cherche donc à gagner à ses plans l'Angleterre et engage des pourparlers très curieux, avec sir Hamilton Seymour, ambassadeur britannique à sa cour; il exprime à ce dernier ses craintes continuelles sur l'*homme malade* (l'empire mahométan) qui pourrait bien un beau matin leur rester sur les bras; il veut déterminer, d'un commun accord avec l'Angleterre, ce qui doit être fait en pareille occurrence<sup>2</sup>. Comme l'Angleterre ne se montrait nullement disposée à entrer dans les vues de la Russie, cette dernière se décide alors à travailler pour elle-même, afin d'obtenir de la Porte, sur la question des Lieux-Saints, des concessions qui dépassassent tout ce qu'elle en avait obtenu jusqu'alors.

Elle envoie à cet effet un ambassadeur extraordinaire à Constantinople, le prince Mentschikoff, muni d'instructions qui devaient être tenues dans le plus grand secret. L'ambassadeur russe demande en conséquence à Rifaat pacha, de ne rien divulguer de ses communications, aux ambassadeurs de France et d'Angleterre<sup>3</sup>. D'autre part, la Russie s'efforce de calmer les inquiétudes,

1. Dans Dmitri de Boukharow, la *Russie et la Turquie*, p. 186.

2. Voir les intéressantes dépêches de Hamilton Seymour à lord John Russell de janv. et févr. 1853, dans les *Documentele renasteriei României*, II, p. 13, 27-30.

3. Le colonel Rose à Clarendon, 31 mars, Jasmund, I, p. 64.

que ces deux puissances manifestaient, au sujet de la mission du prince Mentschikoff, assurant de la manière la plus formelle leurs ambassadeurs, que cette mission n'avait d'autre but, que de régler les détails de la question des Lieux-Saints. Les mêmes assurances étaient répétées par les ambassadeurs russes, aux cours de Londres et de Paris, et chose curieuse, le cabinet de St-Pétersbourg, pour faire agir ses diplomates avec plus de conviction, ne leur dévoilait pas même le véritable but qu'il poursuivait<sup>1</sup>.

Le prince Mentschikoff, après avoir vainement essayé d'obtenir la promesse du secret, se décide, le 15 avril, à faire ses communications aux ministres du sultan ; entr'autres choses, il demande un « sened ou convention, pour la garantie du statu-quo des privilèges de la confession gréco-russe. » Les Turcs, soutenus par les ambassadeurs de France et d'Angleterre, répondent qu'ils ne sauraient accéder à une pareille demande qui était de nature à annihiler complètement l'autorité de la Porte, en soumettant ses actes intérieurs, au contrôle d'une puissance étrangère<sup>2</sup>. Mentschikoff rompt immédiatement les négociations et abandonne Constantinople.

Elles sont pourtant bientôt reprises par la voie de la correspondance ; le texte du traité proposé est modifié, amendé, adouci dans la forme ; au fond il reste le même : protection des Russes sur l'Eglise grecque, c'est-à-dire sur les fidèles qui lui appartenaient ; donc sur 12 à 15 millions de sujets chrétiens de l'empire turc. L'empereur Nicolas se décide à recourir de nouveau à la violence pour faire triompher ses projets. Il fait occuper les principautés, déclarant que « s'il mettait la main sur ce gage, ce n'était nullement dans l'intention de commencer la guerre, mais bien uniquement pour prendre une garantie, qui pût assurer le rétablissement de nos droits »<sup>3</sup>.

LA QUESTION ORIENTALE ; INTÉRÊTS RUSSES. — L'empire turc après avoir été pendant longtemps un sujet d'effroi pour l'Europe entière, était tombé dans la plus profonde décadence. On ne pouvait s'y tromper ; il marchait vers sa fin, et il s'agissait de savoir,

1. Voir une série d'actes diplomatiques des mois de mars et avril 1853, dans Jasmund, I, p. 62 et *Documentele renasteriei Romaniei*, II, p. 56, 57, 63 et 81.

2. Strafford et Redcliffe à Clarendon dans Forcade, *Histoire des causes de la guerre d'Orient*, p. 86 ; Rifaat pacha à Mentschikoff, *Documentele renasteriei Romaniei*, II, p. 86 ; *Correspondance respecting the rights and privilege of the latin and greek churches in Turkey*, n° 153 ; comp. n° 268.

3. Manifeste de l'empereur, dans *Documentele renasteriei*, II, p. 145.

ce qui adviendrait des diverses régions sur lesquelles s'étendait son autorité.

Les puissances occidentales ne pouvaient d'aucune manière, permettre aux Russes de remplacer les Turcs dans la domination de l'Orient, pour ne pas briser complètement l'équilibre, sur lequel reposait le système des Etats européens. L'Angleterre et la France craignaient de perdre le trafic des bords de la Mer Noire et de voir s'établir la prédominance des Russes dans la Méditerranée, et l'Autriche ne voulait d'aucune façon, que la Russie devint la maîtresse des principautés danubiennes.

Mais qu'elle était la cause qui attirait la Russie vers le Sud? Ce n'était pas assurément le seul désir de la conquête et de l'agrandissement, qui poussait cet empire, déjà si étendu, à reculer encore ses limites. Une autre cause plus intime devait l'y pousser et lui faire poursuivre avec une constance inébranlable la destruction de l'empire ottoman. La religion et la protection des chrétiens orthodoxes de l'empire ottoman, n'étaient aussi qu'un prétexte. Le véritable mobile doit être cherché, dans l'intérêt que la Russie avait à posséder les détroits, qui font communiquer le grand lac, que l'on appelle la mer Noire, avec cet autre plus grand encore, la Méditerranée. Elle espérait s'ouvrir par cette route un débouché sur l'Océan, dont sa situation géographique, si défavorable, la tient séparée de tous les côtés. Voilà la véritable cause de la tendance des Russes à s'emparer de Constantinople. Ce n'est pas la ville même qui est l'objectif de la politique russe, mais bien les détroits qu'elle domine.<sup>1</sup> La Russie est d'autant plus disposée à se dégager vers le Sud, qu'elle y rencontre des peuples, non seulement de même religion, mais encore de même race qu'elle, des Slaves. Les efforts qu'elle a toujours faits pour émanciper ces peuples de la domination ottomane, ne poursuivaient pas d'autre but que celui de les soumettre à son autorité. L'histoire des Roumains est là, pour prouver surabondamment cette tendance finale de la politique russe. Il est vrai que les résultats auxquels la Russie a abouti furent toujours contraires à ses desseins. La Grèce, émancipée par la paix d'Andrinople, n'a

1. Mackensie-Wallaer, *La Russie, ouvrage traduit de l'anglais par Henri Bellenger*, Paris, 1877, II, p. 408; *Die orientalische d. i. russische Frage*, Hamburg, 1843, p. 35; Anagnosti, *Les idées de la révolution et les affaires d'Orient*, Paris 1843, p. 236; Arthur von Kelenföldy, *die Verhältnisse im Orient und in den Donaufürstenthümern*, Leipzig, 1863, p. 26; *Der russisch-türkische Streit und der Widerstand Europas gegen die russische Politik*, Pest, 1854, pag. 31; Fiequelmont, *Russland Politik und die Donaufürstenthümern*, Wien, 1856, p. 30, etc., etc.

jamais pu être utile à la Russie, et il est évident qu'elle ne veut nullement se prêter au rôle que la Russie veut faire accepter à tous les peuples qu'elle émancipe de l'autorité ottomane, l'indépendance sans la liberté. La Serbie, émancipée à la suite du traité de Bucarest, gravite de plus en plus vers la politique autrichienne; les Principautés roumaines, qui doivent à la Russie une bonne partie des droits dont elles jouissent, ne connaissent pas aujourd'hui de plus grands ennemis que les Russes. Les Bulgares eux-mêmes, émancipés par les Russes en 1878, se sont tournés rapidement contre eux. Or, un phénomène aussi général ne saurait plus être attribué, comme le prétendent les Russes, au manque de reconnaissance; il doit avoir une cause plus intime, celle de l'existence même de ces peuples, qui se voient en danger sous la protection russe, tout autant qu'ils l'étaient par leur soumission aux Ottomans. Les Russes ne sauraient les taxer d'ingratitude, attendu qu'ils ne faisaient que leurs propres affaires en délivrant ces peuples de la servitude mahométane, et encore bien moins peuvent-ils tenir ce langage aux Roumains, puisqu'ils leur ont fait payer, par l'abandon de la moitié du territoire de l'un de leurs pays, les prétendus services qu'ils leur avaient rendus. Les Russes voyant que leurs efforts étaient inutiles et qu'à la place de l'empire mahométan, s'élevaient d'autres États, nés de ses débris, qui voulaient vivre, eux aussi, d'une vie indépendante, tournèrent bientôt contre ces nouvelles formations de l'histoire, la haine dont ils avaient jusqu'alors poursuivi les sectateurs de Mahomet. L'avenir nous dira si leur lutte contre les chrétiens sera couronnée par un succès tout aussi brillant que celle qu'ils ont soutenue contre les infidèles.

LA QUESTION ORIENTALE; INTÉRÊTS DES PUISSANCES OCCIDENTALES. — Il est évident que les intérêts que les puissances occidentales peuvent avoir en Orient seront loin d'avoir le caractère de constance et de persévérance que la Russie a montré à toutes les époques. Les rapports politiques entre les États européens sont soumis à des changements continuels, et la Russie est précisément l'un des États qui pèsent le plus dans la balance. On comprend dès lors facilement que les intérêts des puissances occidentales en Orient seront subordonnés aux rapports politiques dans lesquels ces mêmes puissances se trouveront avec la Russie. Pour ne citer que quelques exemples, il suffira de rappeler la conduite politique de l'Angleterre, avant et après l'introduc-

tion en Russie du système prohibitif; la politique si changeante de Napoléon I<sup>er</sup>; les rapports actuels entre la Russie et la France comparés à ceux qui existaient du temps de Napoléon III, et ainsi de suite; donc, tandis que la politique orientale de la Russie a toujours été immuable et qu'elle a toujours eu pour but l'effondrement de l'empire ottoman, celle des puissances occidentales, vis-à-vis des deux grands rivaux de l'Orient, a changé toutes les fois que le jeu des intérêts européens groupait les Etats d'une manière différente. C'est cette différence qui explique, d'une part, la force irrésistible de la Russie, et de l'autre, la faiblesse comparative de l'opposition européenne. Tandis que la Russie poursuivait constamment la ruine de l'empire ottoman, les puissances européennes changeaient souvent de ligne de conduite à son égard; tantôt ses alliées, tantôt ses ennemies, elles renversaient assez souvent des situations qu'elles avaient elles-mêmes contribué à créer. La question orientale qui reste *une* pour la Russie, change continuellement de caractère quant à l'Europe occidentale. Devant esquisser ici la phase de cette question qui donne naissance à la guerre de Crimée, il nous faut examiner quels étaient, à *cette époque*, les intérêts des puissances occidentales en Orient? L'Angleterre était la puissance dont les intérêts étaient le plus gravement menacés par les projets de la Russie. Vers cette époque, 1852, elle était parvenue à rétablir son commerce oriental, qui se chiffrait pour ces régions, importations et exportations réunies, par 600,000,000 de francs, en dehors du commerce de transit par l'Egypte vers l'Inde, qui en doublait le montant. L'Angleterre craignait donc que, si la Russie mettait la main sur les pays soumis à l'empire mahométan, l'introduction du système russe dans ces régions ne lui fermât cet important débouché. La prise de possession éventuelle de l'Egypte constituait une menace bien autrement grave pour les intérêts anglais dans l'Inde. Enfin l'extension de la Russie dans l'Asie centrale, vers les frontières des possessions anglaises, inquiétait aussi assez sérieusement le Royaume-Uni.

La France avait aussi en Orient des intérêts d'une importance majeure; son commerce avec les pays de l'empire mahométan s'élevait à plus de 700,000,000, de francs<sup>1</sup>. Mais en dehors de cet intérêt commercial, la France, tombée de nouveau sous le régime du césarisme impérial, était poussée par des motifs particuliers

1. G. Fr. Kolb, *Handbuch der vergleichenden Statistik*, Leipzig, 1855.



à se constituer l'adversaire de la Russie. Le nouvel empereur avait besoin d'une action d'éclat pour affermir son trône, et malgré ses proclamations réitérées, que l'empire c'était la paix, il n'en recherchait pas moins avec impatience l'occasion d'une guerre. Puis, le czar Nicolas avait personnellement blessé Napoléon III, en refusant de lui accorder le titre de frère, usité entre souverains, et en motivant ce refus sur la circonstance que Napoléon ne tirait pas sa puissance du principe du droit divin, mais d'un autre, celui de la souveraineté nationale<sup>1</sup>.

Quant à l'Autriche, sa politique se ressentait encore des événements de 1848. A peine échappée à l'effondrement total dont l'avait menacée la révolution, elle ne voulait à aucun prix s'engager dans une action militaire, contre la Russie; attendu que cette dernière pouvait tout aussi facilement déchaîner la révolution parmi les Slaves de l'Autriche, qu'elle avait contribué à étouffer celle des Hongrois en 1848. L'Autriche ne pouvait pourtant d'autre part, assister impassible à l'effondrement de la Turquie, qui aurait rendu la Russie si menaçante pour sa propre existence; Elle ne pouvait surtout consentir à ce que la Russie fit main basse sur les Principautés danubiennes, Elle avait un trop grand intérêt à soustraire les embouchures du Danube à la domination russe. Car la Russie au lieu de chercher à entretenir leur navigabilité, obstruait intentionnellement le cours de ses différents bras pour arrêter le commerce avec les pays baignés par ce fleuve, au profit du port d'Odessa<sup>2</sup>. La position de l'Autriche était donc loin d'être claire, dans le conflit qui menaçait d'éclater. Tirillée en sens contraire par ses intérêts extérieurs et intérieurs, sa conduite devait s'en ressentir. Au fond, elle voulait gagner quelque chose sans tirer l'épée du fourreau; elle suivait l'ancienne maxime : « *bella gerant alii, tu felix Austria nube.* » Pour cacher son jeu, elle prétextait, vis-à-vis de la France et de l'Angleterre, qui recherchaient son alliance, qu'elle ne pouvait marcher sans la Prusse. Mais cette dernière puissance, qui, à cette époque, jouait un rôle très effacé dans la politique européenne et qui était complètement inféodée à la Russie, prétextait à son tour, ne pouvoir se décider sans la confédération germanique, corps complexe, difficile à faire remuer, lié à la Russie par

1. Debidour, *Histoire diplomatique de l'Europe*. Paris, 1891, II, p. 91.

2. *Die orientalische d. i. russische Frage*, Hamburg, 1843, p. 63.

des relations de famille et n'ayant en Orient que des intérêts très peu importants<sup>1</sup>.

Quant à l'Italie ou plutôt à la Savoie, elle ne voyait dans la crise orientale qu'un moyen d'assurer le triomphe de ses intérêts futurs.

Examinons maintenant l'État de l'empire qui était jeté comme la pomme de la discorde entre la Russie et les peuples occidentaux.

La Turquie était restée un État barbare dans toute l'acception du mot. Les Turcs ne s'étaient pas mêlés aux peuples qu'ils avaient soumis; ils se considéraient toujours comme les maîtres des chrétiens subjugués; ils professaient le plus grand mépris pour ces ghiaours, qu'ils maltraitaient et déconsidéraient de toutes les manières. Les droits les plus sacrés des chrétiens, leur fortune, l'honneur de leurs familles, leur vie même étaient livrés au bon plaisir de la caste dominante. Aussi la révolution était-elle devenue permanente dans l'empire mahométan et les chrétiens, appelant continuellement les Russes à leur secours, chacune de ces secousses mettait en danger la paix de l'Europe.

Le rôle des puissances occidentales, que leur intérêt poussait à prendre fait et cause pour la Turquie, était des plus ingrats. La civilisation, la lumière, devaient offrir leur appui, à la barbarie, aux ténèbres, pour maintenir un état de choses que le bon sens et la morale réprouvaient également. Au contraire, celui de la Russie était fort beau : elle luttait pour arracher les peuples à une oppression cruelle et intolérable, et avait pour adversaires, non-seulement ces barbares eux-mêmes, les Osmanlis, mais même les peuples qui marchaient à la tête de la civilisation du monde : l'Angleterre et la France!

Et pourtant la fatalité du développement historique l'avait décidé ainsi : les Turcs devaient persister dans leur état barbare; les Russes devaient les combattre et les puissances occidentales prendre leur défense. Ces tendances contradictoires ne pouvaient être résolues d'une manière pacifique; la guerre était le seul moyen de trancher la difficulté. Aussi ne tarda-t-elle pas à éclater.

L'EXPÉDITION DE CRIMÉE; LE TRAITÉ DE PARIS. — Les alliés avaient résolu d'attaquer dès le début la Russie par voie de terre, en traversant les principautés. Ils allaient se porter sur le point le

1. *La Prusse, la cour et le cabinet de Berlin dans la question d'Orient.* Extrait de la Revue des Deux-Mondes, 1855.

plus vulnérable de la Russie, la Pologne, qui attendait avec impatience leur arrivée pour se soulever. Les troupes anglo-françaises se concentrèrent à Varna et se préparaient à passer le Danube lorsque tout-à coup le plan d'attaque fut complètement changé; la route du Danube fut abandonnée et remplacée par une expédition maritime contre la Crimée. C'était l'Autriche qui avait surtout déterminé ce changement du terrain des opérations; la marche des alliés sur la Pologne ne lui convenait guère, attendu qu'une révolte de la partie russe de ce pays, devait avoir fatalement pour conséquence un soulèvement de la partie soumise à l'Autriche; puis une révolution de la Pologne pouvait entraîner celle de la Hongrie, qui venait à peine d'être pacifiée<sup>1</sup>.

Mais l'Autriche ne voulait point seulement éviter que la guerre lui créât des complications intérieures; elle voulait aussi s'assurer la possession éventuelle de la partie de l'empire ottoman qu'elle convoitait le plus ardemment, les Principautés danubiennes. Aussi demanda-t-elle à la Turquie l'autorisation d'occuper les Principautés, que les Russes allaient évacuer. Elle s'offrait de garantir ces pays contre le renouvellement d'une occupation russe, dans le cas d'un échec des alliés et s'obligeait, par le traité signé avec la Turquie, le 14 juin 1854, à restituer ces provinces à la Porte à la conclusion de la paix. C'est ainsi que les Autrichiens s'établirent en Valachie et en Moldavie, et y restèrent pendant plus de deux ans, jusqu'en mars 1857.

L'expédition maritime fut vivement approuvée par l'Angleterre, qui avait surtout intérêt à détruire la flotte russe de la Mer Noire. Les alliés comptaient d'ailleurs s'emparer de Sébastopol par un coup de main; mais ils furent trompés dans leur attente. Un siège en règle devenait nécessaire, et comme la saison était assez avancée — ils avaient abordé en Crimée le 13 septembre — ils durent passer tout l'hiver dans la presqu'île, hiver qui fut précisément très rigoureux. Le dieu du froid défendait de nouveau son pays, comme il l'avait fait en 1812. Cet hiver vit aussi la mort de l'empereur Nicolas, le 2 mars 1855. L'été suivant, la tour de Malakoff est prise, après deux assauts des plus meurtriers, et les Russes abandonnent leur forteresse. Peu après, ils se déci-

1. J. C. Brateanu, *Mémoire sur l'empire d'Autriche dans la Question d'Orient*, Paris, 1855, p. 23; Bolintineanu, *l'Autriche, la Turquie et les Moldovalaques*, Paris, 1856, p. 25; De la *conduite de la guerre d'Orient*, par un officier général, Berlin, 1855, p. 19; Fr. von Hagen, *Geschichte der orientalischen-Faye*, Frankfurt s. M. 1877, p. 59.

dent à accepter les conditions de paix imposées par les puissances alliées et connues sous le nom des quatre points : 1° suppression du protectorat russe sur les provinces danubiennes, 2° liberté de navigation sur le Danube, 3° neutralisation de la Mer Noire et 4° renonciation de la Russie à sa demande de protéger les chrétiens de l'empire musulman.

Un congrès réuni à Paris, prenant pour base les quatre points rapportés ci-dessus, réussit à rétablir la paix, et le traité qui mettait fin aux hostilités est signé le 30 mars 1856. La position des Principautés ne manque pas de jouer un rôle important dans les débats des conférences. Nous allons l'examiner.

Relativement à la liberté de navigation du Danube, l'Autriche, pour éloigner complètement la Russie du cours de ce fleuve ne se contente pas seulement de la restitution de ses embouchures à la Turquie; elle demande encore que la portion inférieure de la Bessarabie soit restituée à la Moldavie, d'après une ligne qui partirait de Vadoul-loui-Isac sur le Prouth pour aboutir près d'Akermann sur la Mer Noire.

Le protectorat russe sur les Principautés étant supprimé, les vœux les plus ardents du parti national roumain se trouvaient réalisés; la crise orientale qui venait de finir, amenait pour les Roumains le résultat qu'ils avaient vainement cherché à obtenir par la voie de la révolution en 1848. Le règlement organique se trouvait implicitement aboli; il fallait le remplacer par une organisation nouvelle.

A ce sujet, la France qui était pleinement édifiée par les écrits et les communications révolutionnaires de 1848, sur le caractère, les aspirations et les tendances du peuple roumain, voulait former de ces deux pays, un Etat-tampon entre la Russie et la Turquie, qui mit fin aux continuels frottements de ces deux empires. Elle voulait donner aux Roumains une organisation puissante, et pour y arriver, elle crut devoir proposer, par l'organe de son premier plénipotentiaire, le comte Walewsky, qui était en même temps le président du congrès, de délibérer au préalable sur une question dominante, celle de savoir, si la Moldavie et la Valachie seront désormais réunies en une seule principauté ou si elles continueront à posséder une administration séparée. Le plénipotentiaire de la France ajoute que la réunion des deux provinces répondant à des nécessités révélées par un examen attentif de leurs véritables intérêts, le congrès doit l'admettre et la proclamer. Le plénipotentiaire de la Grande-Bretagne appuie la même

opinion en se fondant particulièrement sur l'utilité de prendre en sérieuse considération le vœu des populations.

Nous aurons bientôt l'occasion de montrer pourquoi l'Autriche et la Turquie ne pouvaient partager les vues de la France sur l'union des principautés. Aussi le représentant de la Porte s'y oppose-t-il franchement, soutenant que le vœu de l'union n'était que l'avis formulé par quelques individus, mais qu'il était loin de correspondre à un intérêt général. Le plénipotentiaire autrichien soutient l'opinion de son collègue de Turquie, ajoutant que les populations n'avaient pas été consultées et qu'il n'était que très naturel de déduire à *priori*, que les Moldaves et les Valaques désiraient avant tout conserver leurs institutions locales et séparées. Le congrès, s'emparant de l'opinion émise par le plénipotentiaire de l'Autriche, décide d'envoyer à Bucarest une commission européenne, avec mission de convoquer dans les pays, des assemblées — divans *ad hoc* — chargées d'exprimer les vœux des populations. Le congrès se réservait le droit de les examiner, de déterminer la future organisation des principautés et de faire droit à leurs vœux, dans la mesure du possible.

En attendant que la Commission européenne se réunisse à Bucarest, le congrès insère dans le traité les articles suivants, relatifs aux Principautés roumaines :

ART. 22. — Les Principautés de Valachie et de Moldavie continueront à jouir, sous la suzeraineté de la Porte et sous la garantie des puissances contractantes, des privilèges et des immunités dont elles sont en possession. Aucune protection exclusive ne sera exercée sur elles par une des Puissances garantes. Il n'y aura aucun droit particulier d'ingérence dans leurs affaires intérieures.

ART. 23. — La Sublime Porte s'engage à conserver auxdites Principautés une administration indépendante et nationale, ainsi que la pleine liberté de culte, de législation, de commerce et de navigation.

Les lois et statuts aujourd'hui en vigueur seront révisés. Pour établir un complet accord sur cette révision, une commission spéciale, sur la composition de laquelle les Hautes Puissances contractantes s'entendront, se réunira, sans délai, à Bucharest, avec un commissaire de la Sublime Porte.

Cette commission aura pour tâche de s'enquérir de l'état actuel des Principautés et de proposer les bases de leur future organisation.

ART. 24. — Sa Majesté le Sultan promet de convoquer immédiatement, dans chacune des deux provinces, un divan *ad hoc*, composé de manière à constituer la représentation la plus exacte des intérêts de toutes les classes de la société. Ces divans seront appelés à exprimer les vœux des populations relativement à l'organisation définitive des Principautés.

Une instruction du congrès réglera les rapports de la commission avec ces divans.

ART. 25. — Prenant en considération l'opinion émise par les deux divans, la commission transmettra sans retard, au siège actuel des conférences, le résultat de son propre travail.

L'entente finale avec la Puissance suzeraine sera consacrée par une convention conclue à Paris entre les Hautes Parties contractantes; et un hatti-schérif, conforme aux stipulations de la convention, constituera définitivement l'organisation de ces provinces, placées désormais sous la garantie collective de toutes les puissances signataires.

ART. 26. — Il est convenu qu'il y aura dans les Principautés une force armée nationale, organisée dans le but de maintenir la sûreté de l'intérieur et d'assurer celle des frontières. Aucune entrave ne pourra être apportée aux mesures extraordinaires de défense que d'accord avec la Sublime Porte, elles seraient appelées à prendre pour repousser toute agression étrangère.

ART. 27. — Si le repos intérieur des Principautés se trouvait menacé ou compromis, la Sublime Porte s'entendra avec les autres Puissances contractantes sur les mesures à prendre pour maintenir ou rétablir l'ordre légal. Une intervention armée ne pourra avoir lieu sans un accord préalable entre ces Puissances.

## Union des Principautés roumaines

L'IDÉE DE L'UNION. — Avant d'exposer les péripéties par lesquelles la réunion des Principautés dut passer pour prendre place dans la réalité des choses, examinons si cette aspiration du peuple roumain répondait en effet à un besoin généralement senti ou si elle n'était, comme l'affirmait le comte de Buol-Schauenstein au sein du congrès de Paris, qu'un avis formulé par quelques individus, mais nullement l'expression d'un vœu universel.

Quelques écrivains roumains ont soutenu que l'idée de la réunion des Principautés en un seul État remontait presque à leur fondation. Ils citent, comme princes qui auraient déjà voulu la réaliser, Mirtschea-le-Grand, Etienne-le-Grand et surtout Michel-le-Brave. Malgré la louable tendance de chercher à donner aux idées salutaires de leur peuple, de profondes racines historiques<sup>1</sup>, la vérité exige de faire descendre bien plus bas, l'origine de l'idée de l'union. Mirtschea et Etienne ne firent que chasser, l'un de Moldavie, l'autre de Valachie, des princes contraires à leurs intérêts, et les remplacèrent par d'autres qui leur étaient dévoués. Quant à Michel-le-Brave, quoiqu'il eût réalisé en fait, la réunion des trois pays roumains, la Valachie, la Transylvanie et la Moldavie, sous sa seule domination, il n'avait nullement poursuivi le but de réunir le peuple roumain lui-même en un seul État, mais simplement celui de la conquête qu'il voulait étendre aussi à la Pologne. La preuve la plus évidente de l'absence de l'idée de l'union des Roumains, dans l'esprit de Michel-le-Brave, réside dans le fait qu'il ne base pas sa domination en Transylvanie sur l'élément

1. Très riche et fantastique sous ce rapport, est B. Boerescu, *La Roumanie après le traité de Paris*, 1857, p. 96.

roumain, mais bien sur celui qui l'opprimait de la façon la plus cruelle, l'élément Hongrois.<sup>1</sup>

L'idée de la réunion politique ne pouvait germer dans l'esprit des Roumains, avant qu'ils eussent acquis la conscience de leur unité intellectuelle. Le premier pas dans cette direction fut fait par l'introduction de la langue nationale dans le service religieux, qui révéla aux Roumains la grande vérité, pleine d'importantes conséquences, que, quoique séparés par des limites politiques, ils n'en formaient pas moins un seul et même peuple. Les premiers historiens roumains, qui vécurent au XVII<sup>e</sup> siècle en Moldavie, Ouréki, Miron Costin, Cantémir, expriment cette pensée d'une façon consciente et posent ainsi les bases de l'idée de l'union.<sup>2</sup> Cette idée qui se fit jour, dans le principe, sur le terrain intellectuel seul, porta plus tard ses fruits politiques.

Une nouvelle impulsion devait être donnée à cette idée par la seconde floraison de l'esprit roumain chez les penseurs de la Transylvanie; vers le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, Micou, Schinkaï et Maïor, reprirent encore avec plus d'ampleur que leurs prédécesseurs, les écrivains moldaves, l'étude de l'histoire du peuple roumain et mirent vivement en lumière trois idées fondamentales de la régénération roumaine: l'origine romaine du peuple roumain, la continuité de son séjour sur le territoire de la Dacie et l'unité de sa race. C'est alors que prit naissance dans l'esprit des Roumains leur rêve d'avenir, la réunion de tous dans une unité politique, qui couronnât l'édifice de leur unité morale et intellectuelle.<sup>3</sup>

A côté de ce rêve, dont la réalisation était difficile à atteindre, l'idée de l'union revêtit bientôt une forme plus restreinte, bornée à celle des deux pays roumains qui jouissaient d'une certaine liberté: la Valachie et la Moldavie. Ici venait s'ajouter, à l'unité de la race, la communauté de pensées issues d'un sort semblable, toujours répercuté par l'écho du pays voisin, un parallélisme tellement complet dans le développement, qu'il cesse d'être l'effet du seul hasard, et devient le produit des mêmes forces, qui poussaient du dedans au dehors les phénomènes historiques.

Le commencement du sort presque identique des rameaux du peuple roumain de la Moldavie et de la Valachie, prend son point de départ au moment même de la fondation de ces deux États.

1. Vol. I, p. 394.

2. Plus haut, p. 454.

3. Plus haut, p. 373.



Cette dernière avait son origine, dans la double émigration des Roumains de la Transylvanie vers les plaines du Danube et du Dniester. Partis comme deux rivières, apportant l'abondance dans les vallées qu'elles venaient arroser, les deux rameaux du peuple roumain devaient donner naissance, dans les pays qu'ils allaient occuper, à un développement historique semblable sur bien des points ; les mêmes jour de bonheur et de souffrance ; la soumission aux mêmes influences extérieures. Mirtschea et Etienne, Jean-le-Terrible et Michel-le-Brave, Mathieu Bassarabe et Basile-le-Loup, Brancovane et Cantémir, Georges Lazare et Georges Asaki, et dans les temps plus rapprochés, le resserrement toujours plus prononcé des fils communs, jusqu'à leur fusion complète en un seul et même corps — toutes ces circonstances trouvent leur explication dans le fait que, c'était l'histoire d'un seul et même peuple, établi dans le même milieu géographique, et partagé accidentellement en deux États différents. Ce n'était pas leur ressemblance, mais bien leur séparation qui était due au hasard. Voilà pourquoi aussi ils devaient finir par l'union à laquelle ils étaient prédestinés, même du temps où ces deux courants avaient pris naissance dans les profondes vallées des Carpathes, pour venir remplir de leurs ondes la plaine qui s'étendait au-dessous. L'union de la Moldavie et de la Valachie, en dernière analyse, a une cause géographique, comme celle plus éloignée de la race entière, elle sera déterminée par son identité ethnographique.

On ne saurait préciser l'époque à laquelle la nécessité de l'union des deux Principautés danubiennes en un seul État, fut formulée pour la première fois. La première manifestation écrite de cette idée se trouve peut-être dans l'apostrophe adressée par le poète Jean Vacarescou, au Milcov, ruisseau qui séparait les anciennes principautés (1830) : « D'où vient ton nom, ruisseau sans puissance, qui oses maintenir les frères séparés ! » Une correspondance datée de Bucarest, de l'année 1834, plaide avec beaucoup de raison la cause de l'union. Elle nous fait savoir encore, que les Russes voyaient une pareille combinaison d'un œil assez favorable, espérant pouvoir réunir les deux Principautés sous un prince appartenant à leur maison régnante ; mais le boyard Jordaki Catargi, qui avait proposé la réunion de la Moldavie et de la Valachie, au sein du comité chargé de la rédaction du règlement organique, y ayant ajouté la clause, que le prince du nouvel État ne devrait appartenir à aucune des dynasties des trois grands

états limitrophes, cette restriction refroidit de beaucoup l'enthousiasme que les Russes avaient manifesté dans le principe pour l'idée de l'union.<sup>1</sup> Toutefois le règlement organique, dans ses articles 425 et 426 prévoit que : « L'origine, la religion, les usages et la conformité de langue des habitants dans les deux Principautés, ainsi que le besoin mutuel, contiennent dès le principe, les éléments d'une union intime qui a été entravée et retardée par des circonstances fortuites et secondaires. Les avantages et les conséquences salutaires résultant de la réunion de ces deux peuples, ne sauraient être mis en doute. Les éléments de la fusion du peuple moldo-valaque sont déjà posés dans ce règlement, par l'uniformité des bases administratives des deux pays. L'identité de législation étant un des moyens les plus efficaces pour consommer cette réunion morale, une commission mixte sera nommée par le gouvernement des deux Principautés, à l'effet de refondre en un seul et même corps de lois moldo-valaques, le code civil et pénal des deux pays. En 1841 lorsque la chute du prince de Valachie, Alexandre Ghica, était devenue imminente, quelques boyards de Valachie envoyèrent une députation à Michel Stourza, prince de Moldavie, pour lui proposer de prendre aussi la couronne de Valachie. Mais Stourza crut devoir décliner une pareille offre. Le prince de Valachie, Georges Bibescou, fit un grand pas vers la fusion des intérêts des Principautés, en supprimant entre elles les droits de douane et en réalisant ainsi l'union douanière, avant-coureur de leur union politique. C'est à la suite d'une pareille mesure, qu'en 1853, on pouvait lire dans les conditions d'affermage des douanes des deux Principautés, les paroles significatives que, partout où ces conditions parlent de frontières, il est entendu qu'elles se rapportent à *la ligne qui entoure les deux Principautés.*<sup>2</sup> »

En 1843, un anonyme publie en Transylvanie, dans la *Foaia pintru minte*, un article qui paraphrase en prose, l'apostrophe que Jean Vacarescou avait adressée en vers au ruisseau qui séparait la Moldavie de la Valachie, le Milcov.<sup>3</sup>

La révolution de 1848 qui avait profondément remué la pensée

1. L'article du *Moniteur universel* du 18 septembre 1836, Paris, reproduit la correspondance du 17 Mai 1834. *Documentele renasterii Romaniei*, III, p. 826. Vers la même époque une brochure. *Poids de la Moldo-Valachie dans la question d'Orient* par M. de O, ancien agent diplomatique dans le Levant, Paris, 1838, plaide aussi la cause de l'union.

2. *Bulletin officiel* de la Valachie, 1853, 21 Mai, p. 128.

3. *Foaia pentru minte, inima si literatura*, 1843, p. 124.

roumaine, devait agiter de nouveau l'idée de l'union, tant dans sa forme plus restreinte de l'union des Principautés danubiennes, que dans celle plus étendue de l'union de la race entière. Nous avons vu comment Michel Cogalnitschanou demande comme dernier point, parmi les vœux du parti national, la réunion des Principautés. Constantin Rossetti, d'autre part, s'adressant aux Moldaves lors de l'explosion de la révolution valaque, disait : « Les Valaques et les Moldaves sont frères, une seule nation. » Quant à l'idée de la réunion de tous les Roumains en un seul Etat, elle trouve son apôtre le plus convaincu dans Nicolas Balcescou, qui, dans une de ses lettres à Al. Golescou, exposant la série de révolutions que le peuple roumain avait besoin d'accomplir, pour arriver à la réalisation de tous ses vœux, place, comme dernier acte de ce drame sanglant, la *révolution pour l'unité nationale*. Dans son enthousiasme pour les visions de son esprit, et quoique le mouvement entrepris par les Roumains ait échoué dès le commencement, il ne s'en exclame pas moins : « Notre Roumanie existe ; aveugle qui ne la voit pas ; il se pourrait que nous fussions forcés de lutter encore un siècle pour sa réalisation ; mais qu'est ce qu'un siècle dans la vie d'une nation. <sup>1</sup> »

Les révolutionnaires roumains, forcés par les Russes et les Turcs de chercher un refuge à Paris, y transportèrent leurs idées et y travaillèrent si bien le terrain, qu'ils gagnèrent à leur cause bon nombre de personnages politiques de l'époque ; l'empereur Napoléon III fut un des premiers qui prêta attention à leurs doléances et à leurs revendications. Il s'aperçut bientôt du parti que la France pourrait en tirer, pour mettre un frein à l'ambition russe. C'est ce qui explique comment la France devint, dans le congrès, le plus chaleureux défenseur de l'union des Principautés.

L'UNION ET LES PUISSANCES EUROPÉENNES. — Nous avons vu qu'au sein du congrès de Paris, la proposition de la France, d'unir les deux Principautés en un seul Etat, rencontra de l'opposition de la part de quelques puissances. Il sera donc nécessaire d'étudier la position, que les différents cabinets européens crurent devoir prendre vis-à-vis de cette nouvelle question, qui s'élevait à l'horizon politique, ainsi que les intérêts qui déterminèrent leur conduite à cet égard.

1. Lettre du 4 Mars 1850 dans Ioan Ghica, *Amintiri din pribegirea dupa 1848*, p. 472.

La question de l'union de la Moldavie et de la Valachie avait été agitée pour la première fois dans les conférences de Vienne, qui eurent lieu dans le courant du mois de mars de l'année 1855; dans ces conférences, la France avait manifesté formellement le désir « non seulement de soustraire le territoire des Principautés, à une influence qui s'y exerçait exclusivement (celle de la Russie), mais aussi d'en faire une sorte de barrière naturelle, que cette dernière ne pourrait plus désormais franchir, pour menacer l'empire ottoman. Parmi les combinaisons qui se présentent, pour assurer à la Moldavie et à la Valachie une consistance et une force suffisantes, la première paraît être l'union des deux Principautés en une seule. » La France ajoutait, que pour consolider sérieusement le nouvel Etat, il faudrait confier la conduite de ses destinées à un membre d'une dynastie européenne <sup>1</sup>. Le représentant de la Turquie mit immédiatement au jour son aversion pour une pareille combinaison, et s'efforça d'écarter cette proposition de la discussion même. Il prétextait que l'initiative d'une pareille proposition devait être réservée à la puissance suzeraine, opinion à laquelle se rallièrent les représentants de l'Autriche et de l'Angleterre.

La même chose se répète, comme nous l'avons vu, au sein du congrès de Paris, à la différence seulement qu'ici, l'Angleterre appuie les vues de la France.

Pendant que l'Angleterre se laissait détourner, dans la position qu'elle prenait pour ou contre l'union, par des considérations d'intérêt général, et qu'elle changeait plusieurs fois d'opinion à ce sujet, la France seule soutenait l'union, par principe et avec conviction <sup>2</sup>. Nous avons vu que l'intérêt qui l'y poussait, était le même que celui pour lequel elle s'était engagée dans une guerre aussi dispendieuse, celui d'arrêter la Russie dans son progrès continuels vers l'empire ottoman, de lui enlever le moyen de s'immiscer continuellement dans les affaires intérieures de cet empire et de créer, par la constitution d'un puissant Etat latin, aux bouches du Danube, un obstacle permanent aux envahissements de la Russie. Il est assez curieux de constater que la Russie, contre laquelle précisément était dirigée la création de l'Etat roumain, au lieu de s'y opposer, comme on aurait pu s'y attendre, se soit ral-

1. Annexe au protocole n° 6 du 26 mars 1855 des conférences de Vienne, *Documentele renasterii Romaniei*, II, p. 641.

2. Les *Voyageurs en Orient* dans la *Revue des Deux-Mondes*, XVIII, p. 336; *l'Empereur Napoléon III et les principautés roumaines*. Paris, 1858; Walewsky à Thouvenel. 29 mars 1856. *Doc. ren.*, III, p. 1105. Comp. Félix Colson, de *l'Etat présent et de l'avenir des Principautés*, Paris, 1830, p. 289.

liée sous ce rapport aux vues de la France. Mais la Russie jouait un jeu très fin ; d'abord, elle ne voulait pas trop s'aliéner les sympathies de la puissance qui l'avait vaincue, pour pouvoir en obtenir des concessions sur les autres points du traité ; puis la Russie savait que, pour compromettre la cause de l'union, et spécialement pour détacher d'elle l'Angleterre, il suffisait qu'elle fit mine de la soutenir. Aussi arrive-t-elle à tourner contre l'union, la Grande-Bretagne, qui, au commencement, s'était montrée disposée à la soutenir. En outre, si la Russie s'y était sérieusement opposée, les Turcs eux-mêmes, s'y seraient ralliés, tandis qu'en feignant de la soutenir, elle rendait l'union suspecte précisément à la puissance pour la garantie de laquelle elle était imaginée <sup>1</sup>. La Prusse suivait les inspirations et les intérêts de la Russie ; quant à l'Italie, elle devait soutenir l'union d'un peuple, attendu qu'elle-même y aspirait.

La position que l'Autriche occupait jusqu'alors dans les Principautés, devait en faire un adversaire convaincu et très dangereux pour le but poursuivi par la France, but qui constituait en même temps le vœu le plus cher du peuple roumain. Quoique l'Autriche eût un intérêt majeur à défendre les Principautés contre les tendances conquérantes de la Russie, elle ne pouvait désirer leur consolidation et l'établissement de l'ordre et du progrès, dans des pays qui touchaient à sa monarchie, et cela pour plusieurs raisons, dont la principale était qu'elle voulait se réserver la possibilité de s'en emparer elle-même. La prise de l'Olténie en 1718, qu'elle avait dû pourtant restituer en 1739, celle de la Bukovine en 1775, les empiètements continuels auxquels elle se livrait sur les frontières des Principautés, et maintenant même, pendant la guerre de Crimée, leur occupation par ses armées, dévoilaient assez clairement les intentions de l'Autriche. Mais bien qu'elle ne pût arriver à les annexer politiquement, l'Autriche n'en poursuivait pas moins un autre but, leur asservissement économique.

Le professeur d'économie politique à l'Université de Vienne, *Stein*, avait formulé à cet égard tout un programme. Il démontrait que la conquête des Principautés par les armes serait une faute, que l'Autriche n'en avait nullement besoin, pouvant arriver

1. Voir un article du *Journal des Débats*, 1858, reproduit par la *Documentele renasteriei*, V, 41. La France était d'ailleurs parfaitement convaincue que les Russes ne soutenaient pas l'union par conviction. Thouvenel disait au comte Walewsky, dans une dépêche du 13 mars 1856, *idem*, II, p. 1092 : « je ne discute pas la sincérité des plénipotentiaires russes, je la conteste même. »

au même but par la *conquête économique* : le monopole de la navigation sur le Danube, la canalisation des rivières intérieures, l'exploitation des mines et des forêts par des Compagnies autrichiennes privilégiées, le placement des capitaux autrichiens dans des entreprises lucratives, l'établissement des postes, télégraphes, diligences, la colonisation progressive des pays roumains et surtout la plus grande extension de la juridiction consulaire.

L'Autriche voulait donc, non seulement le maintien de la séparation des deux Principautés, mais encore accentuer les divisions dans chacune d'elles, excitant les partis contre les partis, les classes contre les classes, profitant de la rivalité des deux princes pour les neutraliser l'un par l'autre, pour les dominer, pour leur imposer des ministres dociles à ses consuls. Et tout cela en vue d'obtenir concessions sur concessions, de mettre la main sur les ressources du pays, de faire de Bucarest et de Jassy des succursales de Vienne, et d'opérer ainsi pacifiquement la conquête de ces riches et fertiles contrées <sup>1</sup>. Or, il est évident que le but poursuivi par l'Autriche relativement aux Principautés, devait être singulièrement entravé par leur réunion en un seul État, par la consolidation de leur organisation et par leur émancipation de toute tutelle étrangère. Il était donc tout naturel que l'Autriche combattit l'union, de toutes ses forces.

Et pourtant dans le congrès de Paris, elle feint de ne pas s'opposer à la réalisation de ce plan ; elle objecte seulement qu'on ne pourrait y procéder avant d'avoir consulté les populations. Cette déclaration, en apparence si juste et si libérale, cachait cependant une arrière-pensée. L'Autriche savait que la Turquie abhorrait l'union. Elle croyait qu'il lui serait très facile, par son influence dans les pays roumains, et avec l'aide de la Turquie, de faire en sorte que leur consultation, relativement à l'union, donnât un résultat contraire à cette idée. L'union serait alors repoussée, et avec raison, attendu que l'Europe ne pouvait sans injustice, violenter les intérêts d'un peuple, qu'elle déclarait vouloir placer sous sa protection.

Quant à la Turquie, elle ne se laissa jamais convaincre par la France que l'union des Principautés était faite dans son intérêt, pour élever ainsi une barrière infranchissable à la Russie. Les Turcs considéraient les choses à un tout autre point de vue. Pour

1. *L'Autriche dans les Principautés danubiennes*, Paris, 1858, p. 26 et 37 ; J. C. Bratiano, *Mémoire sur l'empire d'Autriche dans la question d'Orient*, Paris, 1855.

eux, l'union, surtout sous la domination d'un prince étranger, ne signifiait rien moins que l'émancipation complète de ces pays. Ce que la Turquie craignait surtout, au fond, c'était que par leur identité de religion, les Principautés roumaines, aussitôt devenues indépendantes, ne fussent poussées plutôt à se jeter dans les bras de la Russie, qu'à constituer une barrière contre cette puissance. Sur un point au moins les Turcs ne se trompaient guère : union voulait dire émancipation de la domination ottomane.<sup>1</sup>

En résumé donc, le bilan de la politique générale européenne, dans la question de l'union des Principautés, était le suivant ; trois puissances contraires au vœu des Roumains : la Turquie, l'Autriche et l'Angleterre ; quatre favorables : la France, la Russie, l'Italie et la Prusse. La lutte qui devait s'engager sur ce terrain, allait être l'une des plus acharnées que la diplomatie ait jamais eu à soutenir. Ses champions principaux furent, d'une part la France, de l'autre la Turquie et l'Autriche ; les autres puissances ne firent que venir plus ou moins ouvertement en aide aux lutteurs principaux. La victoire ne resta à aucune des parties ; la lutte finit par une transaction qui donna naissance à une sorte d'union à demi qui ne fit qu'augmenter encore l'ardeur des vœux que les Roumains faisaient pour l'union complète, union qu'ils finirent aussi par réaliser malgré la décision de l'aréopage européen.

INSTITUTION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE. — La durée de 7 ans, fixée par la convention de Balta-Liman, en 1849, pour le règne des princes nommés au gouvernement des pays roumains, expirait précisément en l'année qui vit la signature du traité de Paris, 1856. Le régime russo-turc étant remplacé par la protection collective des États européens, et les Principautés devant être organisées à nouveau, après une enquête faite sur les lieux, dans le but de connaître les nécessités et les vœux de ces pays, il fallait procéder pour le moment à la constitution d'un gouvernement provisoire, qui devait avoir pour but de maintenir l'ordre et de procéder aux mesures à prendre, pour faciliter aux deux provinces l'expression de leurs désirs. La prolongation du pouvoir des princes fut écartée, par crainte qu'il n'exercassent une

1. *L'empereur Napoléon III et les Principautés*, p. 19 et 39; Thouvenel à Walewski, 13 mars 1856. *Doc ren.*, II, p. 1097; circulaire de la Porte 31 juillet 1856 *idem*, III, p. 729. Parmi les écrits qui combattaient les prétentions de la Porte citons: *Les Principautés devant le second congrès de Paris*, Paris, 1858.

pression pour obtenir leur maintien au pouvoir. Le règlement organique qui, malgré son abolition, devait continuer à régir les pays, jusqu'à son remplacement par une autre constitution, prévoyait pour le cas où le trône resterait vacant, l'institution d'une caïmacamie composée de droit, du grand Logothète, du ministre de l'intérieur et du président du divan princier. (Art. 48). Au lieu de procéder ainsi, le congrès de Paris décida qu'il se référerait à la Porte pour les mesures à prendre relativement à l'institution d'un gouvernement provisoire. Le congrès de Paris, tout en voulant émanciper les pays roumains du régime oppresseur auquel ils avaient été soumis par les Russes et les Turcs, se montrait très empressé de reconnaître les droits de suzeraineté de la Porte sur ces pays, et ne voulait nullement avoir l'air d'empiéter sur ses droits. Il commit donc la lourde faute, de confier la nomination de l'autorité suprême des pays roumains, à la puissance même qui s'était montrée tout d'abord, la plus hostile au projet de l'union. Il va sans dire que les puissances qui soutenaient ce projet, comptaient sur l'honnêteté et la sincérité de la Turquie, à laquelle elles conféraient un droit si important. Aussi le comte Clarendon, représentant de la Grande-Bretagne, qui à cette époque était pour l'union, ne manqua pas d'accentuer à plusieurs reprises dans le sein du congrès, que ce que l'aréopage européen se proposait, c'était de provoquer l'expression librement émise des vœux des populations, et qu'une liberté complète devait être assurée aux divans *ad hoc*.<sup>1</sup> Nous verrons bientôt la manière dont les Turcs, de concert avec les Autrichiens, entendaient accomplir les intentions du congrès.

Pour commencer, la Porte, en contravention flagrante avec le règlement organique, nomme un seul caïmacam dans chaque Principauté: Alexandre Ghica en Valachie, l'ex-prince de 1834-1842, qu'elle avait pourtant destitué comme incapable, de concert avec la Russie, et Théodore Balche en Moldavie. Elle enjoint à ces caïmacams de se conduire dans tous leurs actes, conformément au règlement organique, qu'elle venait de fouler aux pieds par leur nomination<sup>2</sup>. Mais la Turquie, forte du soutien que l'Europe lui accordait, croyait pouvoir traiter les provinces roumaines en véritables pays conquis comme nous le verrons par la suite.

1. Protocole N° XXII du 8 avril 1856, dans *Le traité de Paris du 30 mars 1856*, par le correspondant diplomatique du Constitutionnel, Paris, 1856, p. 516.

2. Ubicini. *La question des Principautés devant l'Europe*. Paris, 1858, p. 61.



D'ailleurs ces caïmacams avaient, contre les dispositions expresses du règlement, tous les droits et prérogatives des princes : ils pouvaient faire des nominations dans les fonctions publiques et accorder des titres de boyarie, moyens très efficaces pour se créer des partisans, de sorte que ces caïmacams étaient de véritables princes, sauf le nom, et ils allaient abuser de leur pouvoir, pour assurer le triomphe de leur candidature. Or, comme ils étaient deux, un pour chaque pays, la question de l'union était compromise par l'institution même du gouvernement provisoire, telle qu'il était sorti des officines de la Porte.

Le parti de l'union qui, par bonheur, était nombreux et puissant, allait donc engager une lutte très dangereuse contre les caïmacams, soutenus par les deux puissances contraires à son vœu, puissances qui se virent bientôt renforcées par l'assentiment de l'Angleterre. Son seul soutien, il est vrai très énergique et très puissant, fut celui de la France, qui ne se démentit pas un seul instant, pendant cette lutte à outrance.

Il était naturel que tous les efforts des adversaires de l'union, se concentrassent sur la Moldavie. Ce pays étant plus petit que la Valachie, il allait de soi-même que la capitale de l'Etat unitaire serait Bucarest. Si la Valachie devait gagner par l'union, la Moldavie allait évidemment faire un grand sacrifice. Il eût donc été par trop voyant, de forcer la Valachie à émettre un vœu contraire à l'union, tandis qu'il n'était que très naturel que la Moldavie la repoussât.<sup>1</sup> Aussi l'intérêt de la lutte entreprise par les partisans de l'union pour réaliser leur rêve, fut-elle soutenue par la Moldavie seule, et c'est à elle seule que la réalisation de ce grand acte de la vie politique des Roumains est entièrement due.

L'UNION ET LES PRINCES GRÉGOIRE GHICA ET BARBE STIRBEIU. — La lutte des Roumains pour la réalisation de leur vœu le plus cher, commence par une protestation des princes Ghica et Stirbeiu, contre certaines résolutions prises dans une conférence des ambassadeurs européens, tenue à Constantinople pendant le mois de février 1856, quelques jours avant la réunion du congrès de Paris. Dans ces résolutions, c'était le point de vue ture qui prédominait. Les Turcs croyaient que, si l'Europe occidentale les

1. Musurus pacha, amb. ottoman à Londres, écrit à Vogorides, le caïmacam de la Moldavie, le 23 avril 1857: «Le parti de l'union peut s'appeler parti national en Valachie où il tend à l'agrandissement de la patrie, et c'est par la même raison qu'il ne saurait avoir d'autre nom en Moldavie que celui de parti anti-national.» *Doc. ren.*, IV, p. 401. Ubicini, l. c, p. 185.

avait aidés à refouler les Russes, et surtout à retirer les Principautés du protectorat de ceux-ci, cette dernière mesure avait été prise dans leur intérêt, pour remettre ces pays sous leur dépendance. Aussi les stipulations de la conférence de Constantinople placent-elles les pays roumains, vis-à-vis de la monarchie ottomane, dans une situation politique de beaucoup plus mauvaise, que celle dans laquelle ils s'étaient trouvés jusqu'alors. Ils sont déclarés à plusieurs reprises, partie intégrante de l'empire ottoman, et obligés de se laisser imposer les traités que la Turquie signerait avec d'autres puissances. Une commission de Moldaves et de Valaques devait se rendre à Constantinople, pour y rédiger, sous les yeux de la Porte, la nouvelle constitution des Principautés; le prince allait être choisi par la Porte parmi trois candidats élus par l'assemblée, etc.

Les princes Stirbeiu et Ghica qui régnaient encore à cette époque, protestent contre cette situation faite à leurs pays, situation qui foulait aux pieds tous leurs droits. Stirbeiu dans sa protestation, dit : « que l'on ne devait pas s'y tromper, que tout coup porté pour river la chaîne qui lie ces malheureux pays à la Turquie, aura pour résultat de les jeter dans les bras de la Russie. L'histoire du passé est là pour le prouver. Puisse la sollicitude des puissances alliées être éclairée sur les vues étroites d'une préoccupation ombrageuse et ne pas souffrir que les Principautés soient sacrifiées; car le jour ne se ferait pas attendre où on se trouverait en présence de complications que l'on aurait voulu prévenir et qui pourraient bien se montrer insurmontables »<sup>1</sup>. Ghica, après avoir repoussé point par point tous les articles votés dans la conférence du 11 Février, arrivant à celui qui stipulait que les Principautés devaient avoir une administration séparée et indépendante, observe que « puisqu'on retouchait à l'organisation des deux Principautés et que les circonstances présentes le permettaient et même l'exigeaient, il eût fallu y procéder plus largement, et satisfaire tout d'abord un des premiers vœux, un des premiers besoins des Moldo-Valaques, en réunissant les deux Principautés<sup>2</sup> ». Stirbeiu avait aussi défendu la cause de l'union, même avant Ghica; d'abord en 1854, par un mémoire présenté aux conféren-

1. Analyse du mémorandum du prince de Valachie, Stirbeiu, concernant le protocole des conférences de Constantinople, du 11 Février 1856, *Doc. ren.*, II, p. 963.

2. Observations du prince Ghica, 28 février 1856, *idem*, II, p. 975, Comp. Thouvenel à Walewsky, 26 Juin 1856, *Doc. ren.*, III, p. 575, « le prince Ghica et le prince Stirbeiu désirent l'union des Principautés ».

ces de Vienne, dans lequel il montrait que l'union serait une garantie de stabilité pour l'avenir, comme étant le désir unanime des deux pays; en 1856, il avait répété ses instances dans un autre mémoire adressé au cabinet français, dans lequel il soutenait que l'union des Principautés, sous un prince héréditaire appartenant à une maison européenne, et la neutralisation du nouvel État, seraient le meilleur moyen de résoudre la question des Principautés, dans leur propre intérêt aussi bien que dans celui de l'Europe. Le tribut à la Porte pourrait être supprimé, en dédommageant cette dernière, par une capitalisation de la somme payée à ce titre.<sup>1</sup> Un peu plus tard, nous trouvons une lettre de Ghica à Fuad pacha, dans laquelle il lui dit que, d'après son opinion, les princes actuels, c'est-à-dire lui-même et Stirbeiu, ne devraient pas être maintenus au pouvoir pendant l'époque de la consultation des pays.<sup>2</sup> Le plaidoyer des deux princes roumains, pour l'union, et la demande d'un prince étranger, qui ne signifiait autre chose, que l'impossibilité pour eux de revenir sur les trônes qu'ils occupaient, met en pleine lumière l'esprit de désintéressement dont ils étaient animés. Nous verrons plus loin que l'ex-prince Georges Bibescu, suivit une conduite identique.

Ghica spécialement, sachant que c'était sur la Moldavie qu'allait retomber tout le poids de la lutte, voulut employer le peu de temps pendant lequel il devait encore conserver le pouvoir, à préparer son peuple à embrasser, aussi chaudement que possible, la cause de l'union. Il répondait d'ailleurs à un besoin qui se faisait généralement sentir. Aussi le divan, dans son adresse au prince, du 10-22 Mai 1856, lui exprime-t-il sa reconnaissance de ce qu'il avait « soutenu les droits de la patrie, son autonomie, et plaidé devant l'aréopage européen, la réunion des Principautés, principe de grandeur et de gloire, seul gage de l'existence réelle et durable des Principautés roumaines<sup>3</sup>. »

Et en effet, les Roumains, définitivement réveillés à la vie et à la conscience nationale, comprenaient que maintenant ou jamais, le moment était venu de vivre d'une vie digne d'êtres humains, et que s'ils laissaient échapper l'occasion que le sort était venu leur offrir, leur horizon se fermerait peut-être pour toujours.<sup>4</sup>

1. Const. Hurmuzaki și Joan Maiorescu, *Desvoltarea drepturilor principatelor moldo-române în urma tratatului de Paris din 30 Martie 1856*, Bruxelles, 1857, brochure reproduite dans les *Doc. ren.*, III, p. 206.

2. Du 3 Juin 1856, *idem*, III, p. 495. Comp. le mémoire de Ghica cité plus haut.

3. *Doc. ren.*, III, p. 488.

4. Le Logothète Georges Sturza au comité de l'union, 28 Mai 1856, *idem*, III, p. 527.

La crise de 1821 se répétait d'une façon encore plus intense. Alors il avait fallu écarter la domination étrangère; maintenant l'heure avait sonné de consolider la nation, d'assurer son existence pour l'avenir.

Le peuple roumain allait passer par des péripéties très dangereuses. Réussirait-il à franchir le mauvais pas, sans y laisser la vie? voilà de quoi il s'agissait. Il osa beaucoup, risqua son existence entière, mais il fut très prudent, très calme et très réfléchi. Ce n'est que par ces qualités, inspirées par l'instinct puissant de la conservation, qui s'était réveillé au fond de son être, qu'il put vaincre toutes les difficultés et réaliser le plus grand de ses vœux, celui qui lui assurait une vie noble et digne. L'époque de l'union est certainement la plus grande dans tout le passé du peuple roumain, car elle est illustrée, non seulement par une individualité marquante, mais encore par l'élévation du peuple entier au niveau d'une grande idée.

Il est certain que l'union n'aurait jamais été réalisée si les Roumains n'avaient eu l'appui énergique et même sympathique du grand peuple français. En dehors de l'intérêt politique de la France, que nous avons exposé plus haut, un mouvement de sympathie très prononcé s'était accentué au sein de ce peuple généreux et prompt à s'enflammer pour les causes justes. Michelet, Edgard Quinet, Paul Bataillard, Saint-Marc Girardin, Ubicini, Léon Plée et d'autres sommités de la science et de la presse françaises viennent en aide au peuple roumain par des articles et des écrits éminents,<sup>1</sup> leur ouvrant en même temps les colonnes de leurs puissants organes pour la défense de leurs intérêts.

L'un des Français qui contribuèrent le plus à soutenir les efforts du peuple roumain, fut Victor Place, nommé consul à Jassy en Moldavie, précisément au moment où la grande lutte allait éclater. Vivant au milieu des Roumains, entouré des partisans de l'union qui lui décrivaient, avec chaleur, leurs souffrances passées et leurs aspirations vers une vie plus

1. Citons en les principaux: P. Bataillard, *La Moldo-Valachie*, dans la *Revue indépendante* de Paris 15 Oct. 1856; Elias Regnault, *Mystères diplomatiques des bords du Danube*, Paris 1858; Saint-Marc Girardin, *Les voyageurs en Orient*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1858; Marquis Cunéo d'Ornano, *L'Europe et Napoléon III*, Paris, 1858; *Des prétentions récentes de la Porte sur les Principautés*, dans le *Spectateur de l'Orient*, VI, Athènes, 1856; Sanejouand, *Les Principautés roumaines devant l'Europe*, Paris, 1856; Louis de Nalèche, *La Moldo-Valachie*, Paris 1856; *Les Principautés devant le second congrès de Paris*, Paris, 1858; *L'Autriche dans les Principautés danubiennes*, Paris, 1858. *Histoire diplomatique de la crise orientale*, Bruxelles, 1858; Ubicini, *La question des Principautés devant l'Europe*, Paris, 1858; *L'Annuaire des Deux-Mondes* pour les années 1856-1859, etc., etc.

digne, voyant chaque jour les frémissements d'un peuple qui luttait avec désespoir contre deux grands empires qui voulaient l'engloutir, poussé enfin par le désir de faire triompher la politique du pays qu'il représentait, Victor Place devint le centre autour duquel se groupèrent tous les éléments de la société moldave qui voulaient retirer leur pays de l'ornière où il croupissait.

Ce fut le consul français, qui détermina le métropolitain Sofronie Miclescou à embrasser, lui aussi, la cause de l'union ; ce fut toujours lui qui conseilla à Ghica de placer dans tous les districts, des préfets unionistes qui inciteraient le peuple à des manifestations en faveur de cette idée. Les adhésions ne tardèrent pas à arriver de toutes parts au comité central de l'union qui résidait à Jassy. Pendant que les partisans de l'union travaillaient au grand jour, ses adversaires cherchaient à compromettre le prince, en l'accusant auprès de la Porte d'avoir spolié le pays et en demandant une enquête sur son administration. Ils voulaient arriver par là, « soit à intimider le prince, soit à discréditer les partisans de l'union, en disant que ceux-ci la recherchaient dans l'espoir seul qu'une organisation nouvelle servirait à couvrir les abus de son administration. <sup>1</sup> » Les agissements des anti-unionistes étaient soutenus surtout par le consul d'Autriche, Goedel de Lannoy, qui parvint à détourner même plusieurs défenseurs des intérêts du pays. Ainsi les boyards, Nicolas Milou, Nicolas Docan, et Nicolas Istrati, qui avaient appuyé le prince Ghica dans la protestation dirigée contre les conférences de Constantinople, sont gagnés par Goedel aux intérêts de l'Autriche. Nicolas Istrati rédige même un écrit contre l'union, la seule manifestation théorique de cette tendance, qui ait osé affronter la lumière du jour <sup>2</sup>. Les Autrichiens avaient d'ailleurs un moyen excellent d'imposer leur manière de voir ; c'était l'occupation armée des pays roumains, qu'ils s'efforcèrent de trainer en longueur, et à laquelle, malgré toutes les protestations de la Russie, ils ne mirent fin qu'au mois de Mars 1857. Cependant la lutte pouvait être soutenue avec des chances de succès par les unionistes, parce que Ghica conserva le pouvoir un mois encore après le terme fixé

1. Place à Walwesky, 15 et 24 Juin 1856, *idem*, III, p. 543 et 563. C'est dans cet esprit qu'est écrit la brochure de Murphy-Byrne, *La Moldavie et Grégoire Ghica*, Jassy, 1856.

2. W. Istrati, *Sur la question du jour en Moldavie*, (*Cvestia zilei in Moldova*), 1856, publiée dans l'*Albina*; reproduite dans les *Doc. ren.* III, p. 125.

pour son expiration par la convention de Balta-Liman (16 juillet, au lieu du 16 juin 1856). Les choses allaient changer du tout au tout, aussitôt qu'il fut remplacé par l'homme des Turcs et des Autrichiens, Théodore Balche.

CAÏMACAMIE DE THÉODORE BALCHE EN MOLDAVIE. — La nouveau chef du gouvernement moldave venait avec l'intention arrêtée de devenir prince de ce pays. Il avait même, renouvelant l'ancien système, fait offrir à la Porte 80,000 ducats, si cette situation lui était assurée. La maison de banque Zarifi et Vlasto de Constantinople ne s'engagea pourtant qu'à lui procurer le caïmacamie, pour la somme de 25,000 ducats, et Balche se décida à accepter cette nomination, qui pouvait le conduire à la principauté.<sup>1</sup> La Turquie et l'Autriche s'empressèrent de lui garantir l'obtention de cette dernière. Balche était donc directement intéressé à combattre l'union de toutes ses forces, pour s'assurer le trône de la Moldavie. On comprend où allait aboutir le désir manifesté par le congrès, que les divans *ad hoc* fussent la libre expression des vœux du pays. Les unionistes virent avec la plus grande terreur cette nomination; Balche d'ailleurs ne cachait pas ses intentions. Le jour de son installation, deux généraux autrichiens de l'armée d'occupation, lui servirent d'aides-de-camp<sup>2</sup>.

Aussitôt que le caïmacam eut prit entre ses mains les rênes du pouvoir, les coups commencèrent à pleuvoir sur la tête des unionistes. Instrument docile des Turcs et des Autrichiens, Balche régnait en Moldavie à la manière des pachas; il devint l'exécuteur des firmans de la Porte qui s'immisçait dans les affaires intérieures de la Moldavie, d'une façon plus prononcée, qu'elle ne l'avait fait pendant l'époque phanariote. Un firman supprime le privilège accordé par Ghica à une compagnie française pour la navigation sur le Sereth, gentillesse turque à l'égard de la France, qui avait pourtant sauvé l'empire ottoman d'une ruine imminente; un autre infirme la concession d'une banque accordée à une société prussienne; un troisième défend la rentrée dans leurs pays des patriotes de 1848; un autre enfin supprime la liberté de la presse, octroyée par Grégoire Ghica. De pareils actes étaient directement contraires aux stipulations à peine signées du traité de Paris, qui assuraient aux principautés une

1. Place à Walewsky, 10 Juillet 1856, *idem*. III, p. 617.

2. Bulletin hebdomadaire de la *Steava Dunarei*, 14 Juillet 1856, *idem*, III. pag. 672.

administration complètement indépendante et les garantissaient contre toute ingérence dans leurs affaires intérieures. La France protestait vainement. La Turquie avait tout oublié ; elle voulait faire valoir avec éclat ses droits de *souveraineté* sur les Principautés, et la France qui était arrivée à déterminer la Russie, *puissance contre laquelle elle avait pris les armes*, à accepter les conditions qu'elle lui avait dictées, devait soutenir maintenant une lutte tout aussi difficile contre la Turquie, *puissance à laquelle elle était venue en aide*, pour l'amener à respecter le traité même qui venait d'être signé en sa faveur!!<sup>1</sup>

Balche destitue tous les préfets, nommés par Ghica, qui partageaient les idées unionistes et les remplace par des hommes de son choix. Avec l'aide de ses créatures et des vice-consuls autrichiens des districts<sup>2</sup>, il fait recueillir des signatures contre l'union, extorque des déclarations et fait affirmer que les adhésions données du temps de Ghica, étaient l'œuvre de la violence<sup>3</sup>.

Après le changement des fonctionnaires administratifs, vient le tour de ceux de l'ordre judiciaire. Le caïmacam veut changer les membres du divan princier lui-même, il trouve le moyen d'insulter gravement ceux qui le composaient et les force à donner leur démission; il les remplace aussitôt par ses créatures. En dehors de ces mesures générales, les unionistes sont exposés à toutes sortes de persécutions individuelles; ils sont partout révoqués de leurs fonctions, mis en prison pour des délits imaginaires. En voici un exemple : deux jeunes gens, Voïnov et Holban, sont arrêtés, parce qu'ils avaient revêtu le costume national, dans une excursion à la campagne. On interdit à la musique militaire de jouer la *hora unirei* (danse de l'union), de représenter sur la scène un dialogue du poète Basile Alexandri, *Tindala si Picala*, dans lequel un anti-unioniste est converti à l'idée de l'union, et ainsi de suite.

Ce qui soutenait pourtant le courage des partisans de l'union, c'était l'appui de la France représentée en Orient par deux personnalités marquantes, Victor Place à Jassy, et son ambassadeur à Constantinople, Edouard Thouvenel. Le rôle du consul Place surtout était difficile ; il devait d'une part, s'efforcer de déjouer

1. Walewsky à Thouvenel, 9 août 1856, 1856, III, p. 749.

2. L'Autriche n'avait pas seulement des consuls à Bucarest et à Jassy, mais encore des vice-consuls ou starostes dans toutes les capitales des districts, le nombre des sujets autrichiens, la plupart Roumains, dépassant 200.000.

3. Voir la pétition des séparatistes de Birlad, 19 Août 1856, *idem*, IV, p. 775, Comp. Place à Walewsky, 10 déc. 1856, *idem*, p. 976.

les intrigues des adversaires, de l'autre, tâcher de calmer la juste indignation des partisans de l'union, pour ne point donner, par un éclat, le prétexte tant recherché par la Porte, d'intervenir à main armée dans les Principautés. Il conseillait à ces derniers, de laisser de côté pour le moment la demande d'un prince étranger, ce qui effrayait surtout les Turcs.

Thouvenel, de son côté, devait mener à Constantinople une campagne non moins laborieuse. La Turquie et l'Autriche voulaient absolument circonscrire la limite dans laquelle les vœux des Principautés devaient être exprimés par les divans *ad hoc*, et en exclure celui de l'union. Après plusieurs discussions et échanges de notes d'un caractère de plus en plus acerbe, Thouvenel déclara fermement à la Porte, qu'il n'acceptera pas le firman de convocation des divans *ad hoc*, s'il met un obstacle quelconque à l'expression du vœu des populations de la Moldavie et de la Valachie, relatif à l'union<sup>1</sup>. Comme argument très puissant en faveur de sa thèse, Thouvenel invoquait celui qui avait été formulé pour la première fois par le représentant de la Sardaigne dans le congrès de Paris : que les divans ayant à s'occuper des réformes qu'ils désiraient voir se réaliser dans les pays roumains, ils devaient se guider d'après la loi qui les régissait, le règlement organique, dont les dispositions devaient précisément être réformées. Or ce règlement touchait, dans ses articles 245 et 246, à la question de l'union. Pour empêcher les divans de s'en occuper, il faudrait donc déchirer la feuille qui contenait ces articles<sup>2</sup>. Le ministre de France ajoutait que, si la Porte persistait à vouloir déterminer par un programme les travaux du divan *ad hoc*, la France se verrait dans la regrettable nécessité, de devoir suspecter la loyauté du gouvernement ottoman. Il donne même à entendre au grand vizir que, dans un cas extrême, il se verrait obligé d'exiger du sultan un changement de ministère. L'Angleterre elle-même, forcée de respecter les principes constitutionnels, la libre expression de la volonté populaire, conseille à la Porte de céder sur ce point, et la question du programme est abandonnée.

Mais la Porte tâche d'y revenir indirectement, par une note explicative dont elle voulait accompagner la communication aux puissances du firman de convocation. Thouvenel, voyant l'opiniâtreté de

1. Thouvenel à Walewsky, 21 juillet 1836, *idem*. IV, p. 789.

2. Thouvenel à Walewsky, 15 sept. 1836, et Walewsky à Talleyrand, 25 sept. 1836, *idem*. I, p. 822 et 841.



la Porte à ce sujet, déclare à son ministre des affaires étrangères, Fuad pacha, qui si ces visées avaient pour but de restreindre les pouvoirs des divans, il se refuserait formellement à discuter les termes du firman, puisque la Porte revenait par une voie détournée sur un terrain où elle savait que ses instructions lui défendaient de la suivre. « Ces réserves au contraire, ont-elles trait à la question de l'union des Principautés ? Entendez-vous proclamer à l'avance que vous ne voulez, ni prendre en considération les vœux des populations, après vous être engagés à les consulter, ni délibérer avec vos alliés sur l'organisation définitive des Principautés après que votre signature au bas du traité de Paris vous en fait une loi ? Si telle pouvait être votre intention, ce ne serait pas à moi qu'il appartiendrait d'apprécier une déclaration d'une telle gravité, et je ne saurais assez vous engager à réfléchir aux conséquences qu'elle ne manquerait pas d'avoir<sup>1</sup>. »

Devant un langage aussi ferme, la Porte dut battre en retraite ; elle abandonna toute idée de restriction à apporter aux délibérations des divans *ad hoc*. Battues sur le terrain diplomatique, la Porte et l'Autriche devaient maintenant s'efforcer de toutes les manières, d'extorquer à la Moldavie un vote contraire à l'union, afin de montrer, *qu'en fait*, les Principautés ne pouvaient être réunies contre la volonté de celle d'entre elles, qui devait s'imposer un sacrifice pour réaliser l'union. Tous les pièges étaient tendus pour mener à bonne fin une pareille campagne, et le caïmacam Balche était appelé à faire ses preuves, lorsque la mort vint le surprendre inopinément, le 1<sup>er</sup> mars 1857.

LA CAÏMACAMIE DE NICOLAS VOGORIDÈS. — A la mort de Théodore Balche, les partisans de l'union ne manquèrent pas de demander que l'on revînt, pour l'institution du gouvernement provisoire, à la caïmacamie de trois personnes instituée par le règlement organique ; dans une pareille forme de gouvernement les influences individuelles se neutraliseraient mutuellement<sup>2</sup>. Mais la Porte n'entendait pas renoncer à un moyen d'action aussi puissant, que l'était la nomination d'un seul caïmacam, avec promesse de lui faire obtenir la principauté. D'ailleurs les candidats ne manquaient point ; il étaient au nombre de 15, et les promesses d'argent en cas de nomination, affluaient de toutes parts à Constanti-

1. Thouvenel à Walewsky, 29 sept. 1856, *idem*, III, p. 813.

2. Les unionistes de Moldavie aux représentants des puissances étrangères, 1<sup>er</sup> mars 1857, *idem*, IV, p. 7.

nople. Celui qui l'emporta fut un Grec, Nicolas Vogoridès, gendre du grand boyard moldave Constantin Conaki, le poète. Chose assez difficile à comprendre, c'est que la France se laisse entraîner à accéder de nouveau à la nomination d'un seul caïmacam et prête foi aux promesses, il est vrai, écrites de Vogoridès, « qu'il s'obligeait de la façon la plus formelle à ne rien entreprendre qui pût entraver, soit dans les élections, soit dans le divan, la libre manifestation des vœux populaires <sup>1</sup>. » Vogoridès était le fils du pacha turc Etienne Vogoridès, ex-bey de Samos et lui-même était dignitaire turc. Il aurait dû être, par là, suspect aux Français, d'autant plus qu'il était chaleureusement soutenu par l'Autriche. Mais si la France se laissait tromper par les fallacieuses promesses du nouveau caïmacam, le pays savait bien à quoi il devait s'attendre. Aussi la nomination de Vogoridès produisit-elle en Moldavie une consternation générale <sup>2</sup>.

Aussitôt après la nomination du nouveau caïmacam, les firmans pour la convocation des divans sont envoyés dans les pays roumains, et les membres de la commission européenne commencent à se réunir à Bucarest.

Vogoridès débute par retracter la promesse donnée à l'ambassadeur de France; il déclare vouloir appuyer l'union avec modération et dans le cas seulement où il aura la certitude que cette combinaison triomphera dans le congrès, après avoir été votée par les divans <sup>3</sup>. Il promettait donc son concours sous une condition, dont l'accomplissement dépendait précisément de l'appui qu'il allait donner à la cause de l'union; cercle vicieux qui ne l'engageait absolument à rien. L'agent de la Moldavie auprès de la Porte, un autre Grec, Photiade — l'époque phanariote semblait être revenue, — qui y représentait toutes sortes d'intérêts, hormis ceux du pays dont il était l'envoyé, vient à Jassy, apporter à Vogoridès les instructions secrètes de la Porte. Dans un conciliabule, auquel prennent part également, le consul d'Autriche, Goedel et Nicolas Istrati, le ministre de l'intérieur de Vogoridès, Nicolas Cantacuzène, déclarant qu'il ne saurait assumer la responsabilité, de faire que les élections donnassent un résultat contraire à l'union, Costin Cotargiu prend sur lui cette tâche, et échange le ministère de la justice dont il était le titulaire, pour celui de l'intérieur.

1. L'engagement de Vogoridès, 2 mars 1857, *idem*, IV, p. 8. Comp. Place à Walewsky, 4 mars 1857, *idem*, p. 11.

2. Correspondance de Jassy à « l'Étoile du Danube, » 9 mars 1867, *idem*, p. 27.

3. Place à Walewsky, 14 mars 1857, *idem*, p. 48.

Vogoridès montra bientôt aux unionistes, comment il entendait appliquer l'art. 24 du traité de Paris. Il leur refusa l'autorisation de fonder un journal pour la propagation et la défense de leurs idées, quoique les unionistes se fussent offerts de passer sous la censure la plus rigoureuse. Or c'était dépasser même le firman de la Porte, qui abolissait seulement la liberté de la presse, octroyée par Grégoire Ghica, et revenait au régime de la censure prévu par le règlement organique. Il ne pouvait donc légalement empêcher l'apparition d'une feuille périodique, d'autant plus que celle du gouvernement, *Gazeta Moldovei*, ne manquait pas de combattre l'union, de toutes ses forces.

Après avoir baillonné les partisans de l'union, en leur interdisant toute manifestation écrite de leurs pensées, Vogoridès entreprend de compromettre la cause pour laquelle ils luttèrent, en répandant un programme, faussement attribué aux unionistes valaques, qui professait entr'autres principes, celui de la division des propriétés et de l'introduction du catholicisme. Les unionistes, mis dans l'impossibilité de combattre de pareilles manœuvres par la voie de la publicité, veulent avoir recours aux réunions publiques. Mais Catargi enjoint sévèrement aux préfets, dans l'intérêt de l'ordre public, d'empêcher toute réunion et de dissoudre tous les comités constitués dans le but de propager l'idée de l'union. Il est curieux de connaître le genre d'argumentation du gouvernement, pour justifier de pareilles mesures. Il disait que : « l'existence de comités travaillant à faire pencher l'esprit du peuple vers une opinion plutôt que vers une autre, dans un esprit exclusif de parti, est préjudiciable aux véritables intérêts du pays ! »

Non-seulement les comités unionistes devaient être dissous, mais les gens qui agitaient les esprits en faveur de cette idée<sup>1</sup>, devaient être arrêtés. Plusieurs personnes sont jetées en prison, et le consul de France demandant compte au gouvernement, de ces mesures de rigueur, celui-ci lui répond, que ces personnes avaient été surprises, recueillant des signatures dans un but révolutionnaire et socialiste.

Le consul de France demande à voir les papiers incriminés qu'on prétendait avoir saisis sur eux ; mais Vogoridès se retranche alors derrière le principe de l'autonomie administrative, garantie aux pays roumains par le traité de Paris. Cette réponse avait

1. Note du secrétariat d'Etat, 22 mars 1857, *idem*, IV, p. 240.

pourtant été rédigée en commun avec le délégué de la Porte et le consul autrichien<sup>1</sup> ! !

Plusieurs perquisitions domiciliaires sont ordonnées, dans le but de saisir la correspondance et les programmes unionistes. Tous les employés qui étaient soupçonnés de sympathie pour l'union, sont impitoyablement destitués ; en un mot un régime terroriste au suprême degré s'appesantit sur le pays, dans le but de lui faire abandonner l'idée de l'union<sup>2</sup>.

Mais les unionistes ne voulaient pas céder. A chaque coup porté par le gouvernement, ils répondaient par un cri d'indignation, par des protestations et des plaintes, au consul de France et aux membres de la commission réunie à Bucarest.

Les agents de la France, auxquels s'était ajouté le baron de Talleyrand, membre de la commission de Bucarest, comprenaient bien que, si le système de terrorisation était pratiqué, la cause de l'union pourrait, à la longue, être non-seulement compromise, mais définitivement perdue ; aussi se donnèrent-ils toutes les peines imaginables, pour mettre en pleine lumière les manœuvres du caïmacam et pour forcer la Porte à revenir au respect des stipulations du traité de Paris. Toute l'action devait être concentrée à Constantinople, d'où seulement, le zèle par trop ardent de Vogoridès pouvait être modéré. Aux observations de Thouvenel, sur la conduite inqualifiable de Vogoridès, le Vizir fait mine de tout ignorer et de n'être pour rien dans les manœuvres du caïmacam.

Il est pourtant incontestable que Vogoridès ne faisait que suivre à la lettre, les instructions que le grand vizir lui avait lui-même transmises, par son homme d'affaires, Photiade. Quelques lettres qui par un heureux hasard, purent être, soustraites au caïmacam et qui furent publiées dans différents journaux du temps, jetèrent une lumière des plus compromettantes sur les agissements de la Porte.

Elles sont toutes écrites en grec, par divers personnages avec lesquels le caïmacam se trouvait en relations. Dans l'une d'elles, la plus ancienne en date, le frère de Vogoridès, secrétaire de l'ambassade ottomane de Londres, dit au caïmacam, qu'il y avait grande nécessité d'employer à temps tous les efforts, pour que

1. P. Balche à Place, 21 avril 1857 ; Placé à Walewsky, 3 avril 1887, *idem*, p. 233 et 222.

2. Le volume IV des *Documentele renasteriei* contient des centaines d'actes qui font foi de ces violences.

les Moldaves n'exprimassent point de vœux pour l'union. Puisqu'elles trois puissances, (l'Angleterre, l'Autriche et la Turquie) sont décidées à empêcher de toutes leurs forces, l'union, il ne faut guère s'inquiéter de ce que veulent ou menacent de faire les Français<sup>1</sup>.

Dans une seconde lettre, le père de Vogoridès revient sur ce thème ; il conseille au caïmacam « d'employer pour combattre l'union, toutes les personnes que lui proposerait le consul d'Autriche, sans s'informer si les personnes recommandées sont perverses et mal famées ; il suffit que ces hommes soient sincèrement contre l'union »<sup>2</sup>. Photiade, dans une lettre envoyée de Constantinople à Costin Catargiu, lui dit que : « *par ordre supérieur* il ajoutait qu'il serait bon, d'éviter autant que possible les paroles violentes, avec qui que ce soit parmi les consuls, d'autant plus que les paroles ne pourraient que nuire à notre cause, tandis que les actes sans bruit nous sont très nécessaires.<sup>3</sup> » Une quatrième lettre, celle-ci encore du père du caïmacam, Etienne Vogoridès, lui dit, que c'était à lui de défendre la cause, jusqu'au moment où la sublime Porte pourra se déclarer ouvertement contre l'Union<sup>4</sup>. Enfin la preuve la plus indéniable que le grand vizir ne faisait que tromper l'ambassadeur de France, lorsqu'il l'assurait n'être nullement mêlé aux actes du caïmacam, se trouve dans une dernière lettre de Photiade : « La nouvelle agréable des prochaines élections et votre promesse, quoique sans beaucoup de certitude, sur l'acquisition de la majorité, a beaucoup réjoui le grand vizir, lequel, aussitôt que cela sera obtenu, se réserve, comme il me l'a assuré, de prouver à Votre Excellence, immédiatement après la réussite, par des preuves éclatantes, la satisfaction de la Sublime Porte à votre égard. Voilà en peu de mots l'esprit de la politique de la S. P. : *elle désire que Votre Excellence agisse énergiquement contre l'union, mais qu'elle agisse surtout sans bruit et principalement sans divulguer qu'elle reçoit de pareilles instructions de la Porte*<sup>5</sup>. »

On comprend combien la découverte d'une conduite aussi indigne de la part de la Porte, dut porter atteinte à son prestige ainsi qu'à celui des puissances qui l'assistaient.

1. Du 13 avril 1857, *idem*, IV, p. 329.

2. Du 15 avril 1857, *idem*, p. 345.

3. Du 21 avril 1857, *idem*, p. 369.

4. Du 6 mars 1867, *idem*, p. 533.

5. Du 20 mai 1857, *idem*, p. 620.

Aussi Talleyrand ne manquait-il pas d'écrire au comte de Walewsky : « Ce que je tiens à faire ressortir, c'est que Photiade écrivait ces lettres édifiantes, au moment où Reschid protestait, les larmes aux yeux, à M. Thouvenel, de son impartialité et de son abstention de l'envoi d'ordres ou d'avis secrets au caïmacam<sup>1</sup>. »

La publication de cette correspondance eut pourtant pour seul effet, celui de faire remplacer Costin Catargi, au ministère de l'intérieur, en Moldavie, par Basile Ghica, changement de personnes et non de système, qui continue à se maintenir, sans désespérer, malgré les hauts cris jetés par les unionistes, et malgré l'excursion faite à Jassy par quelques-uns des commissaires, pour se convaincre de l'état des choses. Les destitutions de fonctionnaires pour opinions favorables à l'union, poursuivent leur chemin.

Parmi ces dernières, celle du recteur du séminaire de Socola, l'archimandrite Neophyte Scriban, fit particulièrement sensation, d'autant plus que le moine qui devait le remplacer, Vladimir Souhopan, en fut empêché par le métropolitain qui était unioniste.

Le caïmacam, dans son zèle effréné, n'avait pas craint de s'attaquer à la seule institution du pays qui eût conservé encore ses droits, l'Église. Place, envoie à propos de ce conflit, une dépêche très substantielle au comte de Walewsky, dans laquelle il dit « qu'en présence des attentats commis contre le métropolitain, il est urgent de prendre des mesures efficaces, pour arrêter cette odieuse violation du traité de Paris. Après avoir impunément exercé la pression et la fraude contre toutes les classes, dont les grandes puissances avaient voulu entendre les vœux librement exprimés, l'administration moldave attaque l'archevêque qui était le dernier et le plus puissant obstacle. C'est moins le prélat que le président du divan *ad hoc*<sup>2</sup> que l'on poursuit. C'est à l'œuvre des représentants des puissances que l'on s'en prend. C'est en un mot, l'insulte et le défi que l'on jette au congrès<sup>3</sup>. »

Mais toutes ces mesures n'étaient guère suffisantes pour empêcher que les élections du divan *ad hoc* ne donnassent un résultat favorable à l'union. Aussi, comme le moment était arrivé de prendre des dispositions en vue des élections, Vogoridès se décida à recourir à un moyen plus radical et en même temps plus

1. Du 12 juin 1857, *idem*, p. 800.

2. Le métropolitain allait être de droit, le président de l'Assemblée.

3. Du 7 juin 1857, *idem*, IV, p. 750.

sûr, que mettait à sa disposition la confection des listes électorales, opération que le firman de convocation attribuait au gouvernement.

ELECTIONS DES DIVANS AD HOC. — L'immense majorité de la classe éclairée du pays étant favorable à l'union, le procédé que le gouvernement de Vogoridès devait employer pour entraver la manifestation de ce désir était indiqué de lui-même.

Il fallait faire en sorte que la plupart des unionistes ne fussent pas inscrits dans les listes électorales, qui resteraient au contraire ouvertes, même sans droits, à tous ceux qui étaient manifestement hostiles à l'union.

Les dispositions du firman de convocation offraient plusieurs lacunes ou obscurités qu'il fallait combler ou élucider, affaire dont avait été saisie la commission de Bucarest. Mais Vogoridès, pressé par les Turcs d'activer autant que possible les opérations électorales en Moldavie, interpréta à sa manière les controverses auxquelles donnaient lieu les dispositions des firmans, sans attendre l'interprétation authentique que la commission de Bucarest allait leur donner. Les Turcs avaient un intérêt majeur à ce que « les élections de la Moldavie précédassent celles de la Valachie, pour qu'un vote contraire à l'union vint, de Iassy, frapper de stérilité le vote que l'on savait bien ne pouvoir empêcher le divan valaque d'émettre<sup>1</sup>. »

L'absence complète de statistique, de mesures authentiques de l'étendue des terres, d'actes de naissance, de nationalité et surtout la disposition du firman, que le nombre d'arpents de terre exigés pour figurer comme électeur, devait être libre d'hypothèques, facilitèrent au gouvernement, le rejet en masse des demandes d'inscriptions sur les listes électorales. Il est vrai que le firman prévoyait l'appel sur ce chef ; mais les comités institués pour l'examen des réclamations, étaient composés : du préfet comme président, de deux juges du tribunal et de deux délégués du conseil municipal comme membres. Quoique ces derniers fussent quelque peu plus indépendants, comme issus d'élections, ils n'en étaient pas moins en minorité vis-à-vis des membres gouver-

<sup>1</sup> Talleyrand à Wolewsky, 23 juin 1853, *idem*, IV, p. 934. Photiade dans sa lettre confidentielle à Vogoridès 16 mai, *idem*, p. 594 lui disait : « Qu'il fallait presser les élections et ses efforts seront récompensés par la Porte qui désire beaucoup que le divan de Moldavie se réunisse avant celui de Valachie. »

nementaux, quelquefois même destitués et remplacés par des commissaires, nommés toujours par le gouvernement. Aussi les protestations, dans la plupart des cas, étaient-elles renvoyées aux plaignants, sans même être lues.

Une foule de grands propriétaires furent mis à l'écart de cette manière, quoiqu'ils possédassent de 10 à 20 fois le cens nécessaire. Quant aux classes agricoles, qui devaient aussi envoyer des représentants aux divans, le gouvernement avait fait imprimer des formulaires de procès-verbaux, laissant en blanc le nom des délégués et on les remplissait avec les noms que le préfet jugeait convenable d'y mettre.

Voilà comment Vogoridès entendait recueillir les véritables vœux de la Moldavie relatifs à sa future organisation ? Un employé du ministère de l'intérieur découvrit à Place, la façon dont les listes électorales avaient été confectionnées : « Dès le mois de février dernier, les matériaux nécessaires aux listes ont été réunis chez M. Istrati, bien que celui-ci, n'étant plus ministre, n'eût aucune qualité pour les détenir. Mais l'agent de l'Autriche, dont il est l'instrument le plus actif, l'avait exigé ainsi ; à l'aide de ces matériaux, le même employé qui m'a fourni ces renseignements, a dressé les listes à peu près complètes, comme il le disait lui-même, sur d'immenses feuilles de papier, qu'il a un soir portées avec le ministre de l'intérieur chez M. Goedel de Lannoy. Elles y ont été examinées avec attention, et ensuite elles ont été déposées chez M. Costin Catargi, où, pendant six jours consécutifs, se sont réunis, l'agent d'Autriche, le secrétaire d'état, Panaïoti Balche, Istrati, Cantacuzène, ministre de la justice, et de temps à autre le caïmacam. A l'aide d'informations venues des préfets sur les opinions de chaque électeur, les listes ont été soumises à une première épuration. Les listes ont été portées alors chez M. Istrati, où, pendant plus d'un mois, l'agent de l'Autriche, informé par ses starostes des districts, des opinions de chacun, pendant que d'un autre côté Istrati, renseigné jour par jour par les préfets, leur ont fait subir des transformations successives, qui ont amené le résultat que nous connaissons. J'ajouterai même, que jusqu'au dernier moment, M. Goedel a surveillé ce travail, dirigé par M. Asaki, pendant que s'imprimaient les listes et, là encore, il a opéré des radiations. »

« Je regrette vraiment, ajoute Place, qu'une ingérence aussi condamnable ait compromis la loyauté de l'Autriche, en lui faisant prendre part directement, à l'un des attentats les plus graves que



le gouvernement moldave ait commis contre la sincérité des élections prescrites par le firman<sup>1</sup>. »

Les listes confectionnées dans de pareilles conditions, constituaient une véritable insulte aux prescriptions du traité de Paris qui disposaient que les divans *ad hoc*, devaient être l'expression la plus fidèle de l'opinion de toutes les classes de la société. De 2.000 grands propriétaires de la Moldavie elles ne contenaient que les noms de 350 ; de 20.000 et plus de petits propriétaires, elles n'en avaient inscrit que 2.264. Parmi les électeurs des villes, on n'avait trouvé à inscrire dans tout le pays, que 11 personnes qui exerçassent des professions libérales.

- En tout, les listes comprenaient 4.658 électeurs des classes supérieures, au lieu de 40.000 qu'elles auraient dû contenir. On faisait, il est vrai, grande parade des 167,222 paysans inscrits ; mais ces derniers, vu la manière dont on leur faisait élire leurs délégués, ne signifiaient absolument rien<sup>2</sup>.

Un cri d'indignation retentit dans tout le pays, lorsqu'il connut la manière dont ses droits avaient été foulés aux pieds.

Le moment suprême était pourtant arrivé ; car si les élections qui devaient avoir lieu 30 jours après la publication des listes, s'effectuaient sur de pareils éléments, il était évident que le triomphe des gouvernements de l'Autriche et de la Turquie était assuré et que pas un unioniste n'obtiendrait le mandat de député. Aussi le pays se leva-t-il comme un seul homme, pour protester contre cette violation de la conscience publique ; l'indignation était si grande, que Place écrivait à son ministre « qu'un peuple entier ne se voit pas joué avec autant d'impudence et ne peut se laisser ainsi arracher, une à une, les légitimes espérances que l'Europe entière lui avait données sans éprouver un mécontentement dont il n'est pas facile de prévoir les résultats, si on continue de le pousser à bout. Jusqu'à présent, il s'est maintenu dans les voies légales, comme sa dernière protestation en fait foi. Mais je le crois arrivé aux dernières limites de la patience ; et si l'on se décide à opérer les élections dans les conditions actuelles, je ne répons plus du maintien de la tranquillité publique.<sup>3</sup> »

Pourtant le peuple roumain était décidé, à l'encontre des ap-

1. Victor Place au comte Waleswky, 4 juillet 1887, *idem*, V, p. 36.

2. Protestation des patriotes moldaves contre les listes électorales, 20 juin, *idem*, IV, p. 904. Note de la gazette de Moldavie, du 18 juin qui confirme ces chiffres officiellement, *idem*, p. 865.

3. Place à Wolewsky, 18 juin 1887, *idem*, IV, p. 884.

préciations du consul de France, à patienter jusqu'à la fin, car il savait bien que la Turquie et l'Autriche n'attendaient que l'occasion d'un désordre pour occuper à main armée les Principautés, et alors c'en était fait de tous leurs rêves d'avenir. On savait même que la Turquie, *en prévision des troubles qui pourraient éclater*, avait déjà proposé à la France l'occupation militaire des Principautés, mais celle-ci s'y était opposée<sup>1</sup>. Bien des personnes pourtant voyant la faiblesse de l'appui que le peuple roumain trouvait dans les représentants du congrès de Paris, — et comment pouvait-il en être autrement, lorsque trois d'entre eux lui étaient hostiles, — commençaient à se demander, « si la commission pourrait obtenir pour les Principautés, le quart de ce que la Russie avait su imposer en leur faveur, et si ce n'était pas, en fin de cause, à l'empereur Alexandre qu'il faudrait s'adresser pour mettre un terme à ce régime de pachalic ture qui est une offense à la nation et au congrès<sup>2</sup> ». La prophétie de Stirbeiu, que tout essai de river davantage les chaînes qui reliaient les Principautés à la Turquie, aurait pour conséquence de pousser de nouveau les Roumains dans les bras des Russes, commençait à se réaliser. Les efforts de la France, pour faire revenir la Turquie sur ses procédés arbitraires, étaient stériles. C'est en vain que Talleyrand disait à son collègue Savfet-Effendi : « Vous reconnaîtrez trop tard quels étaient vos véritables amis ; la sagesse et la sagacité de l'empereur vous conseillaient de vous attacher les Principautés par les liens de la reconnaissance. Il fallait pour cela, leur faire de bonne grâce, un magnifique cadeau, celui de leur union, de la constitution de leur nationalité. Vous pouviez avoir une Egypte chrétienne vous avez préféré une Pologne roumaine. Libre à vous ; mais sachez du moins que, de concert avec M. Vogoridès, Lithmann et Bulwer, vous travaillez pour l'empereur de toutes les Russies et au détriment des intérêts du sultan, votre souverain<sup>3</sup>. » Les Turcs faisaient la sourde oreille à tous ces arguments de la puissance qui les avait pourtant sauvés de la ruine. L'idée de l'union leur inspirait une terreur qui n'était plus rationnelle, mais bien instinctive.

Reschid pacha, serré de près par l'ambassadeur français, lui avoue que la crainte de l'union est tellement forte, tellement générale, que tout le monde se range instinctivement à l'opinion de

1. Walewsky à Thouvenel, 5 mai 1857, *idem*, IV, p. 477.

2. Talleyrand à Walewsky, 4 mai 1857, *idem*, p. 508.

3. *Ibid.*

ceux qui y sont opposés. « Je suis prêt, disait-il à l'agent de la France, à renoncer au grand vizirat, si vous croyez que d'autres puissent mieux que moi vous aider à obtenir l'union.<sup>1</sup> »

Les ambassadeurs des puissances favorables à l'union, voyant qu'il est impossible d'obtenir à l'amiable des Turcs qu'ils respectent leurs propres engagements, essaient d'un moyen coercitif, celui des menaces, pour les y contraindre. Thouvenel déclare au vizir que la volonté du congrès étant bafouée, « si la Porte n'avisait point à modifier le scandaleux état de choses existant, une nouvelle question pourrait bientôt s'élever à côté de celle des Principautés et une question grave ; celle d'une offense à notre dignité et à notre bonne foi. Le vizir proteste avec force que jamais les Turcs ne voudront offenser la France ; mais il ajoute que le commissaire français et les consuls de France ne cachant pas leur opinion favorable à l'union, le commissaire et les autorités nommés par le sultan pouvaient bien aussi exprimer l'avis contraire, qui était celui de la Porte<sup>2</sup>. »

Les Turcs ne pouvaient ou ne voulaient pas comprendre, la profonde différence qui distinguait leur manière d'agir, de celle des autorités françaises. Pendant que ces dernières n'étaient que l'écho des vœux du pays, les agents de la Turquie et de l'Autriche voulaient imposer leurs vues au peuple roumain. La France venait en aide aux Roumains, pour leur donner la possibilité de manifester leurs véritables désirs ; la Turquie voulait faire triompher son opinion, directement contraire aux intérêts du peuple roumain. La France, en un mot, défendait le principe posé par le congrès, de la libre émission des vœux de la population, tandis que les puissances opposées à l'union, voulaient précisément l'étouffer. Il va sans dire qu'au point de vue de l'intérêt personnel, toutes les puissances étaient sur le même pied d'égalité ; mais la France avait en outre de son côté, le seul élément qui sanctifie l'intérêt, sa base juridique, le *droit*. Le congrès de Paris décidant de consulter les vœux des populations, *et ces dernières désirant l'union, la France avait le droit de les soutenir, tandis que les autres puissances n'avaient pas le droit de les combattre.*

La démission du colonel Alexandre Couza — le futur prince des Principautés-unies — du poste de préfet de Galatz qu'il occupait

1. Outrey dragoman de l'amb. fr. à Thouvenel, 19 mai 1857. Thouvenel à Walewsky, 14 mai 1857, *idem*, p. 610 et 581.

2. Thouvenel à Walewsky, 14 mai 1857, *idem*, p. 579.

sous Vogoridès <sup>1</sup>, démission motivée par les abus sans nombre, que le caïmacam lui ordonnait de commettre, vint encore, par le scandale qu'elle produisit, donner plus de force à l'attitude énergique de l'ambassadeur français. Mais pendant que ce dernier multipliait les protestations, Vogoridès s'empressait de faire les élections. Elles ne furent, vu les conditions dans lesquelles elles s'effectuaient, qu'une véritable comédie. Le métropolitain, refusant de prendre part au vote, le clergé, dans son immense majorité, suit l'exemple de son chef. C'est ainsi qu'à Jassy, sur 8 égomènes, 4 seulement prennent part au vote, et sur 139 prêtres, 3 seulement! La plus grande partie de ceux-là mêmes qui étaient inscrits sur les listes, refusaient de participer aux élections, protestant ainsi par leur abstention, contre les illégalités commises. Presque tout le monde était pour l'union; les autorités moldaves, avaient eu beau éliminer, trier, rayer des listes tous ceux qui leur avaient paru suspects; le peu qui en était resté, était attaché à l'union, et refusait maintenant de prendre part au vote <sup>2</sup>. C'est ainsi qu'à Jassy, des 40 grands propriétaires inscrits, sur 700 qui auraient dû l'être, 17 seulement vinrent voter; à Bacaou, 17 sur 57, à Botoshani 12 sur 40, à Soutchava 17 sur 35. Quant aux élections des autres classes, les petits propriétaires, les représentants des villes et surtout les paysans, on peut dire qu'elles furent remplacées par des nominations de la part du gouvernement, qui faisait dresser des procès-verbaux d'élections, sans même consulter les électeurs. Napoléon, voyant que les choses prenaient une tournure sérieuse, et que l'union serait définitivement compromise, si son sort était confié au divan de Vogoridès, ordonne à Thouvenel de demander ses passeports, dans le cas où la Porte maintiendrait les élections de Moldavie. Les ambassadeurs des autres puissances, qui partageaient les vues de la France, en font autant. Quoique l'émotion fût grande à Constantinople, les Turcs se décidèrent pourtant à sacrifier l'amitié de la France, plutôt que d'accepter l'odieuse union. Ils voyaient dans cet acte, le commencement du démembrement de leur empire; car les Roumains, malgré toutes les insistances de Place ne voulaient à aucun prix séparer la demande de l'union, de celle d'un prince étranger. Or, dans cette dernière, la Turquie pressentait l'émancipation complète des Roumains. Ils seraient bientôt imités par la

1. Du 6 juillet 1867, *idem*, V, p. 447.

2. Place à Walewski, 8 et 9 avril 1857, *idem*, V, p. 418 et 424.

Serbie (elle ne pensait pas encore à la Bulgarie à cette époque), ce qui lui ferait perdre avec 6,000,000 de sujets, sa position et son importance en Europe. Le sultan laissa donc M. Thouvenel faire ses préparatifs de départ.

L'ENTREVUE D'OSBORNE. — Napoléon, voyant que la résistance des Turcs s'appuyait principalement sur l'Angleterre, se décide à avoir une entrevue personnelle avec la reine Victoria et son mari, le prince Albert, entrevue qui a lieu à Osborne. Le prince exprima à l'empereur les craintes que lui inspirait son rapprochement de la Russie; car cette dernière avait si bien manœuvré, qu'elle avait presque entraîné la France à une rupture avec la Porte, l'attirant ainsi dans sa politique, contre laquelle précisément, l'Angleterre et la France avaient pris les armes. Il ajoute que la création d'un Etat roumain sous un prince étranger serait le commencement du morcellement de la Turquie et de la ruine de son intégrité, maxime politique qu'il était funeste d'abandonner. Le résultat des conférences d'Osborne fut que, Napoléon renonça à l'union effective des deux provinces roumaines et dut se contenter de celle bien plus restreinte de quelques-uns de leurs intérêts, comme la milice, les douanes, la législation, la justice <sup>1</sup>. En retour de cette concession l'Angleterre devait forcer la Turquie à satisfaire l'honneur de la France, en annulant les élections qui avaient déjà eu lieu en Moldavie, et en faisant procéder à d'autres, après la révision des listes électorales. Comme l'observe très bien le dragoman de l'ambassade française à Constantinople, « la France a gagné la forme; mais l'Angleterre, l'Autriche et la Turquie ont gagné le fond et tous leurs efforts ont abouti <sup>2</sup>. » Il va sans dire que Napoléon voulut, même vis-à-vis de ses agents, garder l'air d'avoir remporté une victoire diplomatique à Osborne. Aussi Walewsky écrivait-il à Talleyrand, peu après le retour de l'empereur : « Nous tendons vers le même but; mais nous avons toujours eu l'intention de nous prêter à des concessions, qui, en ajournant le succès, ne le rendront que plus certain <sup>3</sup>. »

Lorsque la nouvelle de l'annulation des élections moldaves se répandit dans le pays, elle y fut reçue avec une sorte de stupeur. Le parti national ne pouvait y ajouter foi. Le consul Place, qui était

1. Journal du prince Albert, sur l'entrevue d'Osborne, 6 et 11 août 1857, *idem*, V, p. 395-405.

2. Outrey à Thouvenel, 17 août 1857, *idem*, p. 474.

3. Du 17 août 1857, *idem*, p. 476.

probablement encore moins bien renseigné que l'ambassadeur de France sur le véritable état des choses, félicite son ministre de l'éclatant succès obtenu par la politique si nette et si loyale du gouvernement de l'empereur<sup>1</sup>. Mais la vérité devait bientôt se faire jour. Le comte de Walewski commence par communiquer à l'ambassadeur de Constantinople que « rien n'avait été arrêté sur la réunion<sup>2</sup>. » Mais si la diplomatie française s'efforçait de couvrir son échec par des paroles ambiguës, il n'en était pas de même des puissances qui avaient intérêt à proclamer leur triomphe. L'Autriche fit insérer dans le journal de Francfort un article, dans lequel se trouvait, entre autres, la phrase suivante qui causa bien inutilement beaucoup de mauvais sang à Thouvenel. « Le gouvernement ottoman, avant de décréter l'annulation des élections moldaves, demanda que l'accord d'Osborne lui fût notifié, autrement que par des communications verbales, qui ne lui offraient aucune certitude officielle. En conséquence, les représentants de l'Autriche et de l'Angleterre lui remirent, chacun séparément, un memorandum qui garantissait l'authenticité de l'accord, en vertu duquel l'empereur des Français avait complètement abandonné la cause de l'union. » Et en effet, malgré les réserves faites par l'empereur sur l'unification de certaines parties de l'administration des deux Principautés, en principe cette question avait été résolue, contre la France, et cette solution fut celle qui l'emporta. Elle ne prévalut pourtant que dans les décisions des cabinets européens, car les nécessités de la vie et la fatalité du développement historique étaient bien plus fortes que la volonté des cours européennes. Aussi les Roumains réalisèrent-ils par eux-mêmes, ce que l'Europe leur avait refusé : l'union des Principautés, et plus encore, la nomination d'un prince étranger.

Les agents de la France eux-mêmes, n'étant pas informés du véritable état de la question, les Roumains pouvaient d'autant moins connaître l'étendue des concessions faites à Osborne par la France à l'Angleterre. Ils considéraient les versions des journaux des pays ennemis de leur cause, comme des tentatives de vengeance impuissante, contre un triomphe évident. Un fait était clair et indubitable, les élections fictives faites par Vogoridès, avaient été annulées et liberté pleine et entière était assurée à la Moldavie pour exprimer ses vœux. Vogoridès change alors tota-

1. Du 9 sept. 1857, *idem*, p. 555.

2. Du 14 août 1857, *idem*, p. 464.

lement de conduite. Autant il avait abusé de sa position pour faire sortir des urnes un divan à la convenance de ses maîtres, autant maintenant il se montre réservé et impartial, permettant au pays la libre expression de sa volonté. « Un des motifs qui le soutiennent dans la nouvelle phase de sa manière d'agir, est le désir d'éviter de nouveaux embarras à la Porte, ceux dont elle vient de sortir si heureusement, étant assez graves, pour que la Turquie ne veuille pas les voir se renouveler<sup>1</sup>. Aussi les élections s'effectuent-elles cette fois-ci avec ordre et avec la plus grande légalité; le gouvernement est complètement impartial<sup>2</sup>. » Les élections faites dans de pareilles conditions, donnent un résultat directement contraire à celles qui avaient eu lieu auparavant; elles sont presque à l'unanimité favorables à l'union. Sur 85 députés, deux seuls lui sont hostiles.

En Valachie, les choses avaient marché pendant tout ce temps avec bien plus de calme; les puissances opposées à l'union, avaient jugé inutile de chercher à arracher à ce pays un vote contraire à ses propres intérêts, ce qui aurait mis leur ingérence par trop en évidence. Aussi voilà pourquoi tous leurs efforts se portèrent sur la Moldavie, qui soutint cette lutte à outrance avec une énergie, un courage et un mépris de l'intérêt individuel vraiment remarquables.

LES DIVANS AD HOC ET LA CONVENTION DE PARIS, 1858. — Le divan *ad hoc* de Moldavie ouvre ses séances le 22 septembre 1857, et celui de Valachie, huit jours plus tard, le 30 du même mois. Après la vérification des pouvoirs de ses membres et l'établissement d'un règlement intérieur, le divan *ad hoc* de Valachie procède, dans la séance du 9-21 octobre, à la discussion des quatre points fondamentaux, de la réalisation desquels, les Roumains attendaient la régénération de leur existence :

1. La garantie de l'autonomie de leur pays, conformément aux capitulations conclues entre les pays roumains et la Porte ottomane en 1393, 1460 et 1512<sup>3</sup>, ainsi que la neutralité du pays moldo-valaque.

2. L'union de la Valachie et de la Moldavie en un seul état, sous un seul gouvernement.

1. Place à Walewsky, 3 sept. 1857, *idem*, p. 537.

2. Place à Walewsky, 18 sept. 1857, *idem*, p. 539.

3. Les deux dates de 1353 et 1460 sont inexactes; c'est 1412 qu'il aurait fallu mettre. Voir vol. I. p. 260.

3. Prince étranger pris dans une dynastie régnante européenne, avec hérédité du trône, ses héritiers devant embrasser la religion du pays.

4. Gouvernement constitutionnel représentatif, et conformément aux anciennes habitudes du pays, une seule assemblée, basée sur une loi électorale très large, afin de représenter les intérêts généraux du peuple roumain<sup>1</sup>.

On décide qu'un mémoire explicatif sera joint à ces quatre points, qui seront communiqués aux délégués de la commission de Bucarest. Le divan *ad hoc* de Valachie crut sa mission terminée par l'expression de ces vœux du pays. C'étaient les prémices qui devaient servir de base à la future organisation des pays roumains. Il ne pouvait en formuler d'autres, avant de savoir si l'Europe acceptait la réunion, la dynastie étrangère, l'autonomie et le système constitutionnel. D'ailleurs, si on reconnaissait aux Roumains le droit d'autonomie, il était évident que l'Europe n'avait plus à se mêler de leurs affaires intérieures. La décision du divan *ad hoc* de Valachie était parfaitement logique.

Aussi, malgré la mise en demeure de la commission de Bucarest, il persiste dans son refus de toucher à n'importe quelle autre question, avant que ces quatre points fondamentaux ne fussent résolus.

Du reste, un autre intérêt d'une importance capitale, empêche les membres du divan de Valachie de s'attaquer aux réformes intérieures. Ils savaient bien que sur ce point, les opinions seraient très divisées, que les haines et les dissensions de classes ne manqueraient pas d'éclater, et qu'au lieu d'une entente unanime, comme celle qui fut obtenue sur les quatre points fondamentaux, l'assemblée donnerait à l'Europe le spectacle de profondes divisions, qui ne manqueraient pas d'affaiblir par devant elle, l'autorité que pouvaient avoir des vœux unanimement manifestés<sup>2</sup>.

Le prince Georges Bibescou, membre du divan, avait dans son discours, soutenu l'union sous un prince étranger, sacrifiant ainsi ses intérêts personnels, comme l'avaient fait Barbe Stirbeiu et Grégoire Ghica. Au lieu de se poser comme candidat au trône de

1. *Procès verbaux des séances de l'assemblée ad hoc de la Roumanie (Valachie) et autres actes relatifs aux travaux de cette assemblée. Séance VI, p. 2.* Tous les actes relatifs aux travaux des divans *ad hoc* des deux pays roumains formeront le contenu du VI<sup>me</sup> volume des *Documentele renasteriei* dont la publication a été retardée.

2. Voir le discours de Jean Bratianou à ce sujet. *Procès-verbaux*, p. 32.



Valachie il se dévoue à la consolidation et au progrès de son pays et de son peuple <sup>1</sup>.

Le divan moldave montre, sous ce point de vue, moins de sens politique que celui de la Valachie. Après avoir, lui aussi, voté les quatre points fondamentaux, il entre dans la discussion des réformes intérieures, et vient maladroitement se heurter à la question ardue et épineuse des relations entre propriétaires et paysans. Les paysans formulent leurs demandes à ce sujet, dans une proposition fortement motivée, et qui devait nécessairement toucher à la triste histoire des oppressions séculaires dont ils avaient été victimes.

Les boyards se récrient et des discussions orageuses et interminables s'engagent sur cette question. Elles n'ont pas même le mérite d'arriver à une solution, car le divan étant partagé en une foule de partis et d'opinions différents, toutes les propositions faites pour trancher ce différend sont repoussées et la question demeure pendante. Des torrents d'éloquence avaient coulé en pure perte, mettant seulement à découvert les dissensions qui divisaient les deux grandes classes de la société roumaine <sup>2</sup>.

La Porte, malgré l'assurance que lui en avaient donnée l'Autriche et l'Angleterre, se sent profondément blessée par la manifestation concordante des deux pays roumains, tant sur la question de l'union que sur celle du prince étranger surtout.

Ne sachant, en fin de compte, comment les choses pouvaient tourner, jusqu'à la décision définitive qui devait être prise à Paris, les Turcs se consolait au moins à l'idée, que plus ils affirmeraient que les Principautés leur appartenaient, plus ils les attacherait à leur empire croulant.

Aussi ne manquèrent-ils pas de prononcer encore une fois, par les firmans de dissolution des divans *ad hoc*, que les Principautés faisaient partie intégrante de la Turquie. En outre, par la manière dont ces firmans étaient rédigés, ils maltraitaient et offensaient de la façon la plus outrageante les pays roumains <sup>3</sup>. La

1. Voir le discours du prince Bibesco dans *Règne de Bibesco* par le prince Georges Bibesco (fils) II, 1894, Paris, p. 506.

2. *Buletinul sedintelor divanului ad hoc al Moldovei, 1858.*

3. Dans le firman de dissolution des divans moldaves, le sultan dit que la commission venant à déclarer unanimement que ce divan *a cessé de lui être d'aucune utilité* il a jugé convenable d'en prononcer la dissolution. Par conséquent, « toi caïmacam, à la réception de mon ordre révééré, tu auras à dissoudre sur le champ le susdit divan et à en informer qui de droit. » Place à Walewsky, 26 janv. 1858, *Doc. ren.*, VII, p. 55, observe avec raison que « le divan de Moldavie qui a accompli son œuvre avec régularité, méritait réellement un congé plus poli. »

Porte ne voulait reconnaître à aucun prix l'existence nationale des Principautés. Mais alors, que signifiaient tous les traités qui visaient la Valachie et la Moldavie ? Comment la Porte avait-elle pu tolérer l'établissement à Bucarest, d'une commission européenne chargée de recueillir les vœux des populations ? Si les principautés faisaient partie intégrante de l'empire musulman, de quel droit l'Europe se mêlait-elle de leur organisation ?

La Porte n'avait pourtant aucun motif d'être inquiète ; car l'abandon de l'union politique des Principautés de la part de la France, était un fait accompli. Au moment où les conférences des ambassadeurs s'ouvrent de nouveau à Paris, en Mai 1858, la France communique elle-même à la Porte, le plan d'organisation des deux provinces danubiennes, dans lequel l'union politique et administrative des deux Principautés était complètement abandonnée.

Dans la première séance de la conférence, quoique les choses fussent convenues d'avance, on crut nécessaire de jouer une comédie pour sauver le prestige de la France. Le premier acte avait été joué, lorsque l'Angleterre avait consenti à annuler les élections moldaves, pour donner à la France la satisfaction d'entendre les divans *ad hoc* se prononcer pour l'union, qu'elle avait elle-même abandonnée.

Le second acte de cette comédie diplomatique est joué dans la séance du 22 mai, par laquelle s'ouvrirent les conférences de Paris. Le comte Walewsky feint de soutenir à nouveau le projet de l'union, s'appuyant sur ce que les divans des pays roumains avaient émis un avis conforme. Le représentant de la Porte, Fuad pacha, maintient le point de vue turc et parle de la nécessité de respecter les privilèges séparés des pays roumains ; le baron de Hübner trouve le moyen de mettre en doute que les divans soient la véritable expression des besoins des populations, à qui il fallait avant tout de l'ordre et de la stabilité. C'est alors qu'intervient lord Cowley, le représentant de la grande Bretagne, qui soutient qu'après avoir entendu la puissance suzeraine, il ne croit pas que l'union réponde au but poursuivi par le congrès ; il reconnaît que les divans se sont prononcés en faveur de cette idée, et il croit que par l'assimilation des institutions administratives, on pourrait combiner un système qui satisferait les désirs des Principautés, sans porter atteinte aux droits légitimes de la puissance suzeraine. Lorsque les autres représentants eurent manifesté leurs idées, plus ou moins conformes aux opinions exprimées, le comte

Walewsky, croyant qu'il serait fort difficile, à cause des situations exceptionnelles, de procéder par voix de majorité, espère que, grâce au sentiment général de conciliation qui anime la conférence, celle-ci réussira à concerner une entente fondée sur des concessions mutuelles et réciproques, de nature à satisfaire autant que possible tous les intérêts<sup>1</sup>.

L'entente étant établie en principe, les détails de l'organisation des Principautés ne furent plus qu'une affaire plutôt méticuleuse que difficile, et en 15 séances la *Convention de Paris* fut prête.

La constitution, imposée par cette convention aux deux pays roumains, était un produit très étrange des efforts suprêmes de la diplomatie, qui a toujours tenté de dominer par des idées, les intérêts réels et puissants de la vie. C'est un mélange hybride d'union et de séparation, qui tâche de mettre d'accord les intérêts divergents des puissances, par le sacrifice du peuple roumain. On lui montre à chaque pas l'union, mais on lui met en même temps des entraves, pour qu'il ne l'atteigne pas. L'onde humecte à peine ses lèvres qu'elle se retire aussitôt. C'est ainsi que le titre officiel des pays roumains, sera celui de *Principautés-unies* : mais pour qu'on ne se crée pas des illusions trop grandes sur sa portée, on y ajoute : *de Moldavie et de Valachie*. Une commission centrale siégerait à Fokschany ; sa mission serait de préparer les lois d'intérêt commun ; une seule cour de cassation jugerait en dernier ressort les procès des deux pays. L'organisation de l'armée serait la même en Valachie et en Moldavie ; mais les drapeaux seraient différents. Au cas où la réunion des deux corps d'armée deviendrait nécessaire, les drapeaux recevraient une cravate de même couleur ! Les poids et les mesures allaient être unifiés ; mais toutes ces impulsions vers une vie commune devaient s'arrêter devant le mur de séparation politique et administrative qui allait continuer à les diviser : il y aurait deux princes, deux chambres et deux gouvernements !

Quant aux principes qui allaient prévaloir dorénavant dans le régime intérieur des Principautés, la convention de Paris y introduit le système constitutionnel, dans sa véritable essence et non pas dans sa caricature, comme l'avait fait le règlement organique. L'art. 46 de cet acte stipule en effet que « les Moldaves et les Valaques seront égaux devant l'impôt et également admissibles aux emplois publics, dans l'une et dans l'autre Principauté. Leur

1. Protocole n° 1 des conférences de Paris, 22 mai 1858, *Doc. ren.* VII, p. 266.

liberté individuelle sera garantie, personne ne pourra être arrêté ni poursuivi que conformément à la loi. Personne ne pourra être exproprié que légalement, pour cause d'intérêt public et moyennant indemnité. Les Moldaves et les Valaques de tous les rites chrétiens, jouiront également des droits politiques. Tous les privilèges, exemptions ou monopoles, dont jouissent encore certaines classes seront abolis et il sera procédé sans retard, à la révision de la loi qui règle les rapports des propriétaires du sol avec les cultivateurs, en vue d'améliorer l'état des paysans<sup>1</sup>. »

Quoique les puissances européennes n'aient reconnu que dans une bien faible mesure le besoin de l'union, les notabilités politiques des pays roumains se montrent cependant contentes de cet acheminement vers leur fusion définitive. Basile Boerescou et Jean Brateanou déclarent que les Roumains acceptent la convention sans arrière-pensée, qu'ils sont non-seulement résolus à la respecter, mais encore à la défendre au prix de leur sang<sup>2</sup>. Ces protestations allaient être démenties bien plus promptement que leurs auteurs eux-mêmes ne s'y attendaient.

La convention de Paris prévoit par sa disposition finale, que l'administration provisoire des Principautés, jusqu'à l'élection de leurs princes, sera confiée à une commission intérimaire (caïmacamie); mais le congrès se garde bien d'en déferer la nomination à la puissance suzeraine et même d'en charger qui que ce soit. Il en revient au règlement organique, et nomme comme caïmacams, dans chaque pays, le ministre de l'intérieur, le grand Logothète et le président du divan princier, qui se trouvaient en fonction sous les derniers hospodars, Barbe Stirbeiu et Grégoire Ghica, en 1856.

En vertu de cette disposition, furent nommés caïmacams, en Valachie: Emmanuel Baleanou, Jean Manou et Alexandre Philipescou; en Moldavie: Etienne Catargi, Anastase Panou et Basile Stourza.

ÉLECTION D'ALEXANDRE JEAN I<sup>er</sup> COMME PRINCE DES DEUX PRINCIPAUTÉS. — De nouvelles assemblées devaient être maintenant réunies, pour élire les deux princes auxquels allaient être confiées les destinées des Principautés, conformément à la convention de Paris. Leur sort dépendait des princes qui seraient élus. Le parti

1. *Idem.*, VII, p. 313.

2. Articles de B. Boerescou dans *le Nationalul*, *idem*, VII, p. 408 et 622; déclaration de Jean Brateanou dans *le Românul*, *idem*, p. 320.

national, enflammé de l'idée seule du bien public, se préoccupait peu de la personne du futur prince ; tous ses efforts tendaient à ne laisser pénétrer dans les assemblées que des hommes capables, éclairés et patriotes, persuadé qu'ils sauraient choisir le meilleur de tous. Le parti national, en Valachie, n'était représenté dans le gouvernement par aucun des trois caïmacams. Deux, Manou et Baleanou, patronaient l'élection de Bibescou, tandis que Philipescou appuyait celle de Stirbeiu. Dans le but d'exercer une pression sur les électeurs et de les détacher du parti national, les caïmacams prennent plusieurs mesures abusives, parmi lesquelles, la destitution d'un grand nombre de fonctionnaires, pour participation aux réunions du parti national. Afin de justifier ces mesures de rigueur, les caïmacams allèguent que l'un d'eux, Manou, aurait failli être victime d'un attentat par une bombe explosible. La censure de la presse est maintenue dans toute sa sévérité, et on interprète d'une façon abusive la loi électorale annexée à la convention. Ces mesures oppressives provoquent des protestations de la part du parti national<sup>1</sup>.

En Moldavie, la lutte devait prendre un caractère plus aigu, par le fait que deux des membres de la caïmacamie elle-même, appartenaient au parti national, Anastase Panou et Basile Stourza, alors que le troisième, Etienne Catargi, aspirait lui-même au trône. Comme il était précisément ministre de l'intérieur, il avait la haute main sur les élections. Il commence par refuser de signer, en désaccord avec ses collègues, le décret pour la liberté de la presse, ce qui jeta la première note discordante parmi les caïmacams. Panou et Stourza voulant changer plusieurs préfets, parents de Catargi, qui travaillaient ouvertement à faire pénétrer dans l'assemblée ses partisans, ce dernier s'oppose à leur changement, soutenant qu'il ne tolérerait pas que les chefs d'autres départements s'ingérassent dans ses attributions de ministre de l'intérieur. Les deux autres caïmacams, s'efforcent vainement de lui faire comprendre, que son autorité de ministre devait céder le pas à l'autorité supérieure de la caïmacamie, qui, composée de trois membres, devait procéder par voie de majorité. A partir de ce moment Catargi refuse de participer aux séances de la caïmacamie. Il était encouragé dans sa conduite par le consul

1. Voir la circulaire du parti national de Valachie, décembre 1858, *Doc. ren.*, VII, p. 920. Protestations aux consuls, p. 1044, 1045 et 1186. Protestations contre les élections effectuées, de la part de J. Brăleanou et N. Goleşcu, adressée à l'empereur Napoléon, p. 1380-1382.

d'Autriche et par le commissaire turc Afif-bey. Ce dernier, dont l'attribution avait été seulement de lire le firman de promulgation de la convention de Paris, était resté en Moldavie pour exercer de la pression sur les élections, dans le sens des intérêts tures. La Porte craignait en effet de voir monter sur les trônes des Principautés, les membres du parti national. Catargi va jusqu'à envoyer une plainte au grand-vizir, par l'intermédiaire d'Afif-bey. Par celle-ci, le membre de la Caïmacamie moldave demande « l'intervention de la cour suzeraine, dont l'appui salutaire, dans le passé, a, à tant de reprises, sauvé notre malheureuse Principauté <sup>1</sup> ! » Lorsque Afif a reçu la réponse du grand vizir, il convoque la caïmacamie pour la lui communiquer. Catargi vient à cette séance, et comme les autres caïmacams demandaient que communication leur en fût faite par écrit, pour la soumettre à une délibération, Catargi s'écrie en pleine séance « qu'il n'y avait pas lieu à délibérer quand il existait un ordre ! <sup>2</sup> » Voilà de quelle façon certains boyards entendaient défendre l'autonomie, à peine acquise après tant de pénibles efforts. La majorité de la caïmacamie prend bientôt une mesure, qui devait mettre le comble à l'irritation des Turcs. Elle supprime le poste d'agent de Moldavie auprès de la Porte, poste occupé jusqu'alors par Photiade, l'agent de Vogoridès et que ce personnage n'employait que pour intriguer contre les intérêts du pays. Elle motivait cette suppression, sur l'article 9 de la convention qui prévoyait que, les agents des Principautés, près de la Porte, devaient être de nationalité roumaine. Le vizir assemble aussitôt les ambassadeurs en conférence, et ces derniers, informés de l'état des choses, seulement par l'organe de la Turquie, envoient à Jassy une sévère remontrance. La France elle-même, trompée par les apparences, prend parti contre la destitution de Photiade, et le comte Walewsky dans une dépêche à Place, désapprouve cette mesure <sup>3</sup>. La conférence des ambassadeurs de Constantinople, de son côté, dans un mémorandum rédigé par eux en commun, impute à la caïmacamie moldave d'outrepasser ses attributions, de manquer de respect à la Sublime Porte, et approuve la prolongation du séjour du commissaire turc à Jassy. Mais les membres de la caïmacamie qui représentaient le parti national, possédaient une arme terrible pour frapper la Turquie.

1. Protestation du caïmacam Etienne Catargi au Grand vizir, 13 novembre 1858, *idem*, p. 736.

2. Procès verbal des séances de la caïmacamie, 21 nov. 1858, *idem*, p. 878.

3. Du 5 décembre 1858, *idem*, p. 1010.

C'étaient différentes dépêches, envoyées par le vizir à Afif-bey, que ce dernier avait eu l'imprudence de remettre aux caïmacams. Par ces dépêches, le vizir, en violation flagrante de l'article 2 de la convention, qui garantissait l'autonomie des Principautés, cherchait à imposer ses volontés à la caïmacamie, pour des affaires d'ordre absolument intérieur. Dans l'une d'elles, le vizir, sans respecter même les principes de la plus élémentaire politesse, enjoignait à son agent *de dire* à la caïmacamie, « de ne pas se mêler des affaires des couvents grecs, jusqu'à ce que la Porte réglât cette affaire par firman impérial. » Dans une autre dépêche, le grand vizir ordonnait à la caïmacamie, « de révoquer la liberté de la presse, qui avait été déjà suspendue une fois, toujours par firman, du temps de Vogoridès<sup>1</sup>. » Cette preuve évidente de l'immixtion des Turcs dans l'administration intérieure des Principautés, change totalement l'opinion de la plupart des ambassadeurs de Constantinople, sur la conduite suivie par la majorité de la caïmacamie moldave. .

Cette lutte des deux caïmacams du parti national moldave, contre les intrigues du dedans, et contre la tentative de la Turquie de regagner par des voies détournées, l'influence qu'elle venait de perdre sur les pays roumains, constitue l'une des époques les plus importantes de leur histoire. Elle nous les montre, pleinement conscients de leurs droits, défendant avec l'énergie que leur donnait la base juridique, la position acquise par le traité de Paris. Si l'Europe occidentale avait alors tendu la main à la nationalité roumaine, elle n'aurait point seulement galvanisé un corps mort, mais bien sauvé l'existence à un être qui ne demandait qu'à vivre. La bonne étoile du peuple roumain voulut que, dans le gouvernement qui allait présider à l'acte le plus important de sa régénération, l'élection des princes, dans un des pays, au moins, celui qui allait préparer le salut du peuple entier, se trouvassent deux personnages, au cœur large, à l'âme grande et désintéressée prêts à sacrifier leur intérêt à celui du bien public. Sans Anastase Panou et Basile Stourza, le parti national n'aurait pas triomphé en Moldavie, le même prince n'aurait pas été élu dans les deux pays, et qui sait si le rêve de l'union se serait jamais réalisé!

Mais cette lutte dangereuse soutenue par les deux caïmacams de Moldavie, contre leur collègue et les Turcs ses protecteurs,

1. Adresse de la caïmacamie moldave aux représentants des puissances garanties à Constantinople, 14 décembre 1858, *idem*, p. 1339.

les avait empêchés de tourner toute leur attention vers les opérations électorales. Il en résulta que les partisans des candidatures personnelles pénétrèrent dans l'assemblée, en nombre bien plus grand qu'ils n'auraient eu le droit de le faire. Des 64 députés élus, 21 étaient du parti de l'ex-prince de Moldavie, Michel Stourza, 13 de celui de son fils Grégoire ; les 30 autres appartenaient au parti national. Quoique ces derniers n'eussent pas de candidat spécial, ils devaient se rallier aussi autour d'un nom, « un homme nouveau, pour les lois nouvelles qui allaient être appliquées. » Aussitôt que la question fut placée sur le terrain personnel, il était impossible que des divergences d'opinion ne se produisissent pas, quelques députés ayant en vue une personnalité, d'autres une autre. On commença à parler des candidatures de Constantin Negri, de Lascar Catargi, de Charles Rossetti, de Basile Alexandri le poète. Le péril pour le parti national aurait consisté dans l'union des partisans de Michel avec ceux de Grégoire Stourza, qui auraient ainsi formé la majorité. Mais la scission était si profonde entre le père et le fils, qu'une pareille éventualité pouvait être considérée comme écartée. Il était plus difficile d'arriver à une entente sur le candidat du parti national, car si ce parti restait divisé en plusieurs fractions, Michel Stourza avait beaucoup de chances de réussite, sinon au premier tour de scrutin, où la majorité absolue était exigée, du moins au second, où la majorité relative suffisait. La division du parti national portait surtout sur la question rurale, dont Constantin Negri et Lascar Catargi représentaient les opinions extrêmes, le premier en faveur des paysans, le second pour les propriétaires. La mésintelligence dura jusqu'à la veille des élections, qui devaient avoir lieu le 5-17 janvier 1859. Plus le terme fatal approchait, plus l'inquiétude et la peur augmentaient. Le soir du 3 janvier, les députés du parti national se réunirent chez Constantin Rolla. Après une longue discussion qui dura jusqu'à 11 heures de la nuit, Michel Cogalnitshanou, furieux de voir qu'il était impossible d'obtenir l'entente sur la personne à élire, quitta la réunion. Plusieurs autres députés allaient le suivre, lorsque l'un d'eux, Pisoski, se place à la porte, un pistolet à la main, menaçant de se suicider si l'on partait avant d'avoir choisi le candidat du parti national. Les députés reprirent leur place et la discussion recommença. Pisoski, qui s'était placé près du feu, prononça le nom de Couza, le colonel dont la démission sous Vogoridès, avait attiré l'attention du monde politique. Ce nom produisit un effet foudroyant. Un



grand silence se fit dans la réunion, puis tous poussèrent un long hurrah ! Alexandre Couza était agréé par tout le monde. Il était connu comme grand patriote, esprit libéral, d'une intégrité parfaite ; puis c'était un homme nouveau, qui promettait beaucoup, par le fait même qu'il représentait l'inconnu.

Un procès verbal fut rédigé et signé par 32 députés<sup>1</sup> (deux partisans de Grégoire Stourza s'étaient ralliés au parti national). Les partisans de Grégoire Stourza, voyant qu'ils ne pourraient gagner les membres du parti national, comme ils l'avaient espéré, passèrent à ce dernier, qui arriva ainsi à compter 43 voix. Les partisans de Michel Stourza, ne voulant pas indisposer contre eux le futur prince de la Moldavie, en firent autant. Couza fut élu à l'unanimité des voix, le 5 janvier 1859.

Le parti national de Valachie avait fait retarder l'ouverture de l'Assemblée ; il voulait d'abord connaître le résultat de l'élection moldave, décidé qu'il était à élire le même personnage, comme prince de Valachie. En effet, la convention de Paris n'avait pas prévu le cas où l'élection des deux princes se ferait sur la même personne et le parti national décida avec habileté, de tirer profit de cette omission. Lorsque le parti national de Valachie apprit l'élection de Couza, il envoya une députation à l'assemblée moldave, pour la féliciter de son heureux choix. On commença aussitôt à prendre à Bucarest des mesures pour assurer l'élection du prince moldave. L'Assemblée de Valachie, comptait une majorité favorable à l'ex-prince Bibescou, qui avait posé sa candidature, puisque la convention de Paris imposait un prince à chaque pays. Le 23 janvier, à l'occasion de la vérification des pouvoirs, et à l'instigation du parti national, le peuple de Bucarest, s'assemble en grand nombre autour du palais de l'assemblée. Le lendemain, lorsque l'élection du prince devait avoir lieu, le gouvernement prit des mesures pour entourer la chambre d'un cordon militaire, qui avait reçu l'ordre de tirer sur le peuple, s'il faisait mine de vouloir pénétrer dans la salle des députés. Mais les chefs du parti national s'étaient entendus avec le colonel Vladoianou, pour que l'ordre ne fût pas exécuté, et lorsque le peuple se pressa à l'entrée de la cour, la garde le laissa passer. Les bouchers qui étaient en grand nombre, commencèrent à aiguiser leurs couteaux d'une façon très significative. Les députés, effrayés par la pression

<sup>1</sup>. Publié par M. Papadopol-Callimaque dans les *Convorbiri literare*, XV, p. 234.

populaire, n'osèrent porter leurs voix sur d'autres candidats et votèrent tous pour Couza.

L'Autriche fit mine de vouloir entrer dans les Principautés, mais la guerre d'Italie ne lui en laissa pas le temps. Napoléon, très content de la manière vraiment inattendue dont les Roumains avaient d'eux-mêmes résolu la question de l'union, leur prêta son appui tout puissant et les Etats européens convinrent bientôt de laisser Couza régner comme prince des deux Principautés, sa vie durant. Il n'en était pas moins vrai que l'union était effectuée et notamment contre les dispositions précises de la convention de Paris.

Ici s'arrête l'histoire des Principautés roumaines; ici commence celle de la Roumanie.

FIN DU SECOND VOLUME

# INDEX<sup>1</sup>

## A

- Abdul-Medjid*, sultan, II, 531.  
*Abraham* (Mort d'), légende, I, 470.  
*Abroud*, I, 88; II, 506.  
*Académie* mihailienne de Jassy, II, 461, 470.  
*Académie* hongroise, II, 488.  
*Actes* des apôtres, manuscrit roum., I, 465.  
*Adrien*, emp. romain, I, 96, 102.  
*Aga*, fonction, I, 232.  
*Agathyrses*, I, 10, 14.  
*Ahtum*, duc bulgare de Transylvanie, I, 150.  
*Ainali-Kavak* (Convention d'), II, 249.  
*Aix-la-Chapelle* (Traité d'), II, 217.  
*Akermann*, I, 161; II, 252 (voir aussi *Moncastre* et *Tschetatea alba*).  
*Akermann* (Convention d'), II, 411.  
*Alardi* Fr., noble hongrois, I, 385.  
*Alauta* romaneasca, feuille littéraire moldave, II, 485.  
*Alba-Julia*, capitale de la Transylv., I, 49, 73, 375.  
*Albanais*, II; 7.  
*Albéroni*, II, 190.  
*Albina* romaneasca, premier journal moldave, II, 455, 479, 485.  
*Albota*, boyard mold., I, 225; II, 37.  
*Alboteni*, village mold., I, 225; II, 37.  
*Alep* (Paul d'), écrivain arabe, II, 7, 25, 29, 53, 58.  
*Alexandre* le Grand, roi de Macéd., I, 17.  
 —, duc de Lithuanie, I, 287.  
 —, roi de Pologne, I, 296.  
 — I, empereur de Russie, II, 268, 274, 289.  
*Alexandre* II, empereur de Russie, II, 398.  
 — le Bon, prince de Mold., I, 214.  
 — Cornea, — I, 308.  
 — II, prince de Valachie, I, 316; II, 61.  
 — III, Bogdan, prince de Val., I, 321, 346.  
 — Hache, prince de Mold., I, 415.  
 — Radou, — I, 428.  
 — Lapouschnéanou prince de Mold., I, 322.  
 — l'Enfant, prince de Mold., I, 409.  
*Alexandrescou* Grégoire, poète val., II, 484.  
*Alexandri* Basile, poète mold., II, 484, 559, 584.  
*Alexandria*, roman d'Alex. le Grand, I, 473.  
*Alexios*, emp. de Constantinople, I, 170.  
*Alfieri*, drames traduits en grec, II, 329.  
*Alimoche* Toma, ballade populaire, I, 464.  
*Allemagne* (voir *Autriche*).  
*Almache*, duché roum. de Trans., I, 197.  
*Alula*, rivière, I, 49.  
*Atuli* Pons, I, 109.  
*Ampelum*, I, 109.  
*Amurat* I, I, 254.  
*Amutria*, I, 49, 108.  
*Anastasia*, fille de Latzkou, I, 212.

1. Pour les noms des princes, nous les avons placés sous leurs noms de famille toutes les fois qu'ils en avaient un. Pour ceux qui ne possèdent que le prénom, nous les avons placés à la lettre correspondante. Les surnoms n'ont pas été considérés comme noms de famille et les princes qui en portent ont été placés sous la lettre de leur prénom. Ainsi tous les princes de la famille de Bassarabe se retrouvent à la lettre B, pendant que Pierre Tschertschel (boucle d'oreille) et Pierre le Boiteux ont été placés sous la lettre P.

- Anchiali*, II, 61.  
*Andrinople* (Traité d'), I, 298; II, 402, 404, 418.  
*Anghel* Athanase, métropolitain de Trans., II, 365.  
*Angleterre*, II, 200, 223, 260, 263, 266, 399, 402, 529, 531, 534, 548.  
*Angora* (Bataille d'), I, 239.  
*Anne*, impératrice de Russie, II, 199.  
*Anonyme* (Chronique) de Val., II, 168, 355.  
*Ansbertus*, I, 176.  
*Antina*, I, 106.  
*Antoine* de Poposchti, prince de Val., II, 65.  
*Antonius*, I, 38.  
*Apași*, prince de Trans., II, 101.  
*Apollodore* de Damas, I, 483.  
*Apulensis* Dacia, I, 78.  
*Apulum*, I, 49, 73, 98.  
*Aquae*, I, 75.  
*Arbore* Luca, tuteur d'Étienne le Jeune, I, 298, 448.  
*Arbulhot*, ambassadeur d'Anglet. à la Porte, II, 206.  
*Architecture* roumaine, I, 478.  
*Argèche*, rivière, I, 13, 108.  
 — deuxième capitale de la Val., I, 199, 236.  
*Argèche* (Courtea d'), monastère val., I, 480.  
*Arghir* et Hélène, poème roum., II, 476.  
*Aristias* Const., littérateur roum., II, 345, 483.  
*Armache*, fonction, I, 232.  
*Armatoles*, Roum. de l'insurrection grecque, II, 288, 290.  
*Arméniens*, I, 243, 275 note 1, 323, 330, 432; II, 309, 439.  
*Armoncastros*, II, 161 note 1.  
*Arnauld* Antoine, janséniste, II, 166.  
*Aron* Emmanuelle Tyran, prince de Mol., I, 342, 349.  
*Article* additionnel au règlement organique, II, 432.  
*Arts* chez les Roumains, I, 477.  
*Arutela*, I, 49, 108.  
*Asie-Mineure* (Colonies romaines en Dacie), I, 60.  
*Asky-Torg* (Jassy), I, 236.  
*Aspron* (Asprocastron), I, 161.  
*Asaki* Georges, II, 361, 412, 450, 454, 478.  
*Assans* (Dynastie des), I, 172.  
*Assan* Jean (Jonitza), empereur val-bulg., I, 162, 176.  
*Ateluzu*, I, 154.  
*Athanic*, I, 113.  
*Athanase*, métrop. de Trans., II, 31.  
*Aubaine*, (Droit d') chez les Roumains, II, 42.  
*Auguste* III, roi de Pologne, II, 219.  
*Aurélien*, emp. rom., I, 99.  
*Autriche*, I, 283, 302, 309, 325, 344, 347, 356, 400; II, 11, 72, 102, 110, 120, 187, 194, 200, 202, 225, 227, 239, 250, 276, 282, 362, 368, 402, 438, 475, 479, 487, 529, 537, 539, 549.  
*Avares*, I, 123.  
*Avril* (Philippe d'), II, 94.  
*Azizis*, I, 42, 44.  
*Azow*, II, 15, 124, 153, 187.

## B

- Badeni* de Jos, village val., I, 114.  
*Baia*, ville mold., I, 431.  
 — (Bataille de), I, 274.  
*Bajazet*, I, 299.  
*Balacescou*, poète roum., II, 484.  
*Balassaké*, Grec de Const., II, 64, 68.  
*Balcescou* Nicolas, II, 484, 501, 508, 522, 547.  
*Balche* Théodore, caïmacam en 1856, II, 552, 556, 558.  
*Balk*, duc mold., I, 201, 211.  
*Balla*, ville mold., II, 219.  
*Balta-Liman* (Convention de), II, 516, 551.  
*Balvanyos*, I, 305.  
*Ban* de l'Olténie, I, 231.  
*Banat* de Timichoara, I, 106; II, 119, 188.  
*Banquet* du 1<sup>er</sup> mai en Dacie, I, 80.  
*Bar* (École polonaise de), II, 159.  
*Bragan*, plaine val., I, 165.  
*Barbat*, prince val., I, 169.  
*Baritz* Georges, II, 430, 482.  
*Barnovsky* Miron, prince de Mold., I, 417, 455; II, 190.  
*Barnoulz* Siméon, II, 494.  
*Barotzi*, agent russe dans les Principautés, II, 259.  
*Bassarabes* (Dynastie des), I, 213.  
 — (Armoiries des), I, 213.  
 — ban, I, 168, 208.  
 — Ivanco, I, 209.

- Bassarabes* Alexandre, I, 208, 239.  
 — Vladislav, I, 210.  
 — Dan, I, 211.  
 — Mirtschea (voir *Mirtschea le Grand*).  
 — Laiote, I, 274, 293, 311, 394.  
 — Nagoc, I, 311, 404, 461, 479.  
 — Mathieu, I, 405, 427, 472; II, 6, 54, 75, 153, 321.  
 — Radou Scherban, I, 400.
- Bassarabie* (voir *Bessarabie*).
- Basile* le Bulgarochthone, I, 174, 288.  
 — le Loup, prince de Mold., I, 418 473, 482; II, 6, 454.
- Basta* Georges, général autrichien, I, 364, 380, 386, 389, 392, 400.
- Batatzes*, emp. grec de Nicée, I, 162.
- Batou*, khan des Tatares, I, 163.
- Batori* Sigismond, prince de Trans., I, 351, 356, 360, 391.
- Batori* André, prince de Tr., I, 362, 376, 388.
- Batori* Étienne, roi de Pologne, I, 319.
- Batrin* (veteranus), I, 83.
- Baudoin de Flandre*, I, 162, 174.
- Beaupoil* de Saint-Aulaire, professeur de français, II, 349.
- Bela* IV, roi de Hongrie, I, 163, 167.
- Beldiman* Michel, le vistiernic, I, 457.  
 — Alexandre, poète mold., II, 478.
- Belgrade* (Bataille de), I, 266.  
 — (Paix de), II, 199.
- Bellegard* (Bialogrod), I, 243.
- Belleval* (Gaspari, comte de), ministre d'Ipsilanti, II, 348.
- Bem*, général polonais de la révolution hongroise de 1848, II, 499.
- Bender*, ville mold., II, 124, 144.  
 — (Bataille de), I, 334.
- Benjamin*, métrop. de Mold., II, 362, 454.
- Benkner* Jean, maire de Braschov, I, 467.
- Bersava* (Bersovia), I, 42, 44, 108, 150.
- Berthier*, ministre de Pierre Tscherschel, I, 320.
- Besak*, consul russe de Jassy, II, 444.
- Besançon*, courrier français en Val., II, 263.
- Bessarabie*, I, 255 note 1, 284; II, 417 note 1, 252, 270, 279, 284, 540.
- Besses* de l'Hémus, I, 143.
- Bessi*, diminutif de Petschénègues, I, 161.
- Bibescou* Démètre, II, 427.  
 — Georges, prince de Val., II, 420, 426, 450, 473, 504, 507, 516, 555, 576.
- Billecoq*, consul de France à Bucarest, II, 425.
- Bir* (impôt direct), I, 148, 235, 243, 455.
- Bir'ad*, ville mold., I, 166, 236.
- Birtadnici*, peuplade de Mold., I, 166.
- Biséricani*, monastère mold., I, 406.
- Bistra*, rivière, I, 45.
- Bistritza*, ville de Tr., I, 171, 365.
- Biv* (ex). particule du titre des boyards, I, 233.
- Blache* (École de), II, 467, 489.  
 — assemblée de 1848, II, 494.
- Blaquie*, I, 176.
- Bochetor*, chef tatare, I, 163, 169.
- Boczkaÿ* Étienne, noble hongrois, I, 382, 401.
- Boerébiste*, roi dace, I, 21, 31, 35, 38.
- Boerones*, nobles roum. de Tr., I, 157.
- Bogdan* I, fondateur de la Mold., I, 200, 211.
- Bogdan* II, père d'Etienne le Grand, I, 218.  
 — III, fils d'Etienne le Grand, I, 295.  
 — IV, fils d'Alex. Lapouschueau, I, 329.
- Bogdan* Étienne, prince de Val, I, 321.  
 — Alexandre, —
- Bogdan* Georges, étudiant en droit à Paris, II, 450.
- Bogomiles* (Secte des), I, 472.
- Bogor*, roi bulgare, I, 144.
- Bogusch* le diacre, envoyé lithuanien en Mold., I, 288.
- Boileau*, Art poétique trad. en roum., II, 453.
- Bolintineanou*, poète val., II, 484.
- Bolliac* César, poète val., II, 483, 508.
- Bolohoveni*, knèzes, chez les Roumains de la Gallicie, I, 171.
- Bolosina*, épouse du spatar Dima, I, 438.
- Boscovitsch* (Abbé), voyageur en Val., II, 308.
- Bosnie*, II, 250.
- Botsaris* Marco, chef roum. de l'insurrection grecque, I, 178; II, 288.
- Bougeac*, I, 131; II, 117.
- Bougrie*, I, 176.
- Boulares* (Bulgares), I, 168,

- Bourada* Théodore, boyard roum. dir. d'un pensionnat, II, 457.
- Bourse* d'argent, I, 297.
- Bouzéou*, I, 109.
- , évêque, I, 239.
- Bouzesocu* Radou, général de Michel le Brave, I, 435.
- Boyards*, I, 148, 227, 229, 433, 441, 453; II, 207, 273, 309, 324, 345, 349, 396, 410, 435, 442, 466.
- Braïla*, ville val., I, 334.
- Brancovano* Constantin, prince de Val., II, 96, 98, 321.
- Brancovano* Grégoire, prétendant au trône val., II, 356.
- Brancovano* Zoé Mavrocordato, épouse de Bibescu, II, 428.
- Brancovitsch* Sava, métrop. de Tr., II, 362.
- Braschov* (Bataille de), I, 401.
- Brateanou* Démètre, II, 508.
- Jean, II, 514.
- Brune*, amb. de Napoléon à la Porte, II, 261.
- Brulli* Bartholomé, ministre mold., I, 335.
- Bucarest*, I, 158, 354; II, 270.
- Buczæz* (Muzilo de), amb. d'Étienne le Grand en Val., I, 273.
- Bugek*, chef tatar, I, 163, 168.
- Bukovine*, II, 227.
- Bulgares*, I, 130, 144, 172, 460; II, 25, 575.
- Bures*, tribu dace, I, 43.
- Buri*, chef tatar, I, 168.
- Burggraf*, II, 49.
- C**
- Cabyres*, divinités daces, I, 33.
- Cacavella* Jérémie, prof. de grec, II, 162, 173.
- Cadan*, chef tatar, I, 163, 168.
- Cado de Lille*, prof. de français, II, 349.
- Cafés* chantants en Dacie, I, 95.
- Caffa*, colonie génoise, I, 243, 277.
- Cahoul* (Bataille de), I, 335.
- Cailé* Gaspar, horloger français à Jassy en 1671, II, 42.
- Ça ira*, chanson jacobine à Bucarest, II, 287.
- Calaſat*, ville val., I, 243.
- Calaraches*, corps d'armée roum., I, 246.
- Calligraphe* slavon, I, 461.
- Callimaque* Gabriel, métrop. mold., II, 216.
- Jean, prince de Mold., II, 214.
- Grégoire, prince de Mold., II, 214, 219.
- Alexandre, dragoman, II, 254; prince de Mold., II, 252, 258.
- Charles, prince de Mold., II, 277, 297.
- Philippe Buonacorsi, I, 285.
- Callimaque* (Code), II, 280, 453.
- Calougaréni* (Bataille de), I, 352.
- Calvinisme* chez les Roumains, II, 26, 365.
- Camenitza*, forteresse polonaise, II, 90, 112, 119.
- Camps* romains en Dacie, I, 92.
- Canabæ*, I, 78.
- Canla* Jean, chroniqueur mold., II, 357.
- Nicolas, chef de l'opposition sous Michel Stourza, II, 445.
- Cantacuzène* (Famille des), II, 60, 69, 130, 217.
- Cantacuzène* Jean, général de Manuel Comuène, II, 60.
- Cantacuzène* Michel (Saïtan-Oglou), II, 60.
- Spandugino, II, 62.
- Andronic, II, 63.
- Jordaké le vistiernic, II, 63.
- Enaké le vistiernic, II, 63.
- Constantin le postelnic, II, 58, 63.
- Hélène, femme de Constantin, I, 438; II, 40.
- Cantacuzène* Étienne, prince de Val., II, 186.
- Cantacuzène* Démètre, le Grec, prince de Mold., II, 59, 82.
- Cantacuzène* Scherban, grand spatar, II, 65; prince de Val., II, 70, 93, 173.
- Cantacuzène* Michel, le vistiernic, II, 63.
- Thomas, général de Brancovano, II, 128, 150.
- Cantacuzène* Georges, fils de Scherban, II, 99, 104, 190.
- Cantacuzène* Élie le vistiernic, II, 185.
- Marie, femme d'Élie, II, 185, 330.
- Georges, général hétériste, II, 294.
- Constantin, caïmakam en 1848, II, 516.
- Cantémir* Constantin, prince de Mold., II, 85, 91, 104, 136, 173.
- Cantémir* Antioche, prince de Mold., II, 120, 136.

- Cantémir* Démètre, prince de Mold., II, 127, 136, 142, 162, 173, 544.
- Capitanoul* Const., chroniqueur val., II, 169.
- Capodistrias*, ministre russe, II, 289.
- Caracal*, ville val., I, 49, 106.
- Caracalla*, emp. romain, I, 106.
- Caradja* frères, II, 9.  
 — Nicolas, prince de Val., II, 240.  
 — Jean, prince de Val., II, 277.  
 — Ralou, fille de Jean, II, 345, 456.  
 — (Co<sup>de</sup>), II, 282.
- Caraiscakis*, chef roumain de l'insurrection grecque, I, 178, 288.
- Cara-oulaq*, I, 168.
- Carbonarisme* chez les Roumains, II, 301.
- Carlovitz* (Paix de), II, 105, 109, 112, 119, 364.
- Carmagnole* (La) en Val., II, 287.
- Carpathes*, I, 2, 109.
- Carra*, prof. de français, II, 308.
- Cartea* romaneasca d'iuvatatura, II, 35.
- Castagnères* (De), amb. fr. à la Porte, II, 94, 100, 121.
- Castra* Traiana, I, 49.
- Castrenses* (voir *Iobbagio*).
- Catabolinos*, amb. de Mahomet II en Val., I, 268.
- Cataneus* Januensis, I, 178.
- Catherine* II, imp. de Russie, II, 199, 219, 239.
- Catholiques*, I, 169, 176, 194, 210, 212, 216, 275, 278, 339; II, 206, 362, 374.
- Caucaland*, I, 109, 114.
- Caucasus*, I, 106.
- Caucase* (Pays du), II, 251.
- Cazania*, premier livre imprimé en Mold., II, 27.
- Cazimir*, roi de Pologne, I, 271, 284, 288.
- Celebi* Hassan, grand vizir, II, 248.
- Celles* en Dacie, I, 23.  
 —, colons romains, I, 63.
- Cerna*, rivière, I, 22.
- Cernenus* Jupiter (Collegium de), I, 80, 96
- Cetinié*, cap. du Montenegro, I, 462.
- Champagne* (Vin de), II, 148.
- Charles* Robert, roi de Hongrie, 209.  
 — Gustave, roi de Suède, II, 80.  
 — XI, — II, 166.  
 — XII, — II, 124, 141, 150, 183.
- Charles* Albert, élect. de Bav., II, 217.  
 — X, roi de France, II, 403.
- Charmache*, *Charmachel*, *Charmachag*, villages de Tr., I, 108.
- Chalrar*, fonction, I, 232.
- Chevaliers* de Saint-Jean, I, 167.
- Chevaux* mold., I, 242, 317.
- Chine*, II, 167.
- Choniates* Nicéas, I, 176.
- Chose jugée*, II, 43, 413.
- Christianisme* chez les Roumains, I, 135, 144.
- Chronique* anonyme de Val., II, 168, 355.
- Cihac* (D<sup>r</sup>), fondateur de la Société des sc. naturelles de Iassy, I, 456, 462.
- Cigalla* Carlo, compétiteur aux trônes roum., I, 409.
- Cimpinianou* Jean, chef de l'opposition val. contre les Russes, II, 421.
- Cimpulung*, première capitale val., I, 194, 237, 432  
 — (Église de Radou Negrou), I, 197; II, 44.  
 — de la Bukovine, I, 212.
- Cipariou* Timothée, II, 476, 482.
- Cirja* Luca, amb. mold., en Pologne, I, 299, 451.
- Cirlova* Basile, poète val., II, 478.
- Cisla* (Répartition de la contribution), I, 445, 456.
- Clary* (Robert de), I, 176.
- Claude*, emp. rom., I, 99.  
 — (Le sieur), prédicateur protestant français, II, 166.
- Clémaron*, prof. de français, II, 349.
- Clenov*, ville val., II, 258.
- Closchka*, chef de la révolution de 1784 en Tr., II, 372.
- Clouj*, I, 49, 73.
- Cloutschiare*, fonction, I, 232.
- Coan*, montagne de Val., I, 109, 114.
- Cogaeonum*, montagne, I, 109.
- Cogalnitschanou* Constantin, II, 215.  
 — Enaké, chroniqueur mold., II, 357.  
 — Michel, homme d'État mold., II, 462, 483, 506, 525.
- Colind<sup>r</sup>* (vers de bon souhait), I, 463.
- Collèges* romains en Dacie, I, 75.
- Collegiorum* matres, I, 80.
- Colocotroni*, chef roum. de l'insurrection grecque, I, 178, 288.

- Colonies* en Dacie, I, 75.  
*Colson* Félix, prof. de français, II, 349.  
*Comanarit* (impôt), II, 203.  
*Comati* (Daces), I, 34, 45.  
*Comisse*, fonction, I, 2<sup>o</sup>.  
*Connène* Manuel, I, 170.  
 ——— *Andronic*, I, 170.  
 ——— *Jean*, prof. de grec, II, 174.  
*Comozicus*, prêtre dace, I, 31.  
*Compétence* juridique, I, 450.  
*Comuleus* Alex., amb. papal, I, 346  
*Conaki* Const., poète mold., II, 478.  
*Confraternité* (Institution de la), II, 39.  
*Congrégations* (Assemblées de la Tr.), I, 459.  
*Conjurateurs*, II, 45, 49.  
*Constantin* le Grand, I, 139.  
 ——— *Scherban*, prince de Val., I, 475; II, 54.  
*Constantinople* (Paix de), II, 120, 144.  
*Constantza*, I, 56.  
*Constitution* mold. (Première), II, 396.  
*Constitutionnel* (Système) du règl. org., II, 414.  
*Coressi*, 417, 468.  
*Cortalovitsch* Juga, I, 213, 240, 416.  
*Corvine* de M<sup>me</sup> de Staël, II, 350.  
*Corvées* des paysans (voir *Paysans*).  
*Corvin* (Jean), de Huniade, I, 273.  
 ——— (Mathieu), roi de Hongrie, I, 269, 278, 284, 371.  
*Cosinzana* Hélène, figure légendaire, I, 463.  
*Cosmin* (Bataille de), I, 286.  
*Cossovo* (Bataille de), I, 255.  
*Costin* Miron, chron. mold., II, 89, 93, 159, 314.  
*Costin* Nicolas, chron. mold., II, 152.  
*Costinescou* Alex., prof. d'architecture à Jassy, II, 462.  
*Cotarit*, impôt, II, 203.  
*Cotiso*, roi dace, I, 39.  
*Cotmana*, monast. val., I, 480.  
*Cotnari*, ville mold., I, 431.  
 ——— (école), I, 326.  
*Coucou* et Tourterelle, ballade roum., I, 463.  
*Coupari*-Rossetti, famille grecque, II, 72.  
*Courieroul* de ambe sexe, feuille littéraire val., II, 485.  
*Courieroul* romanesc, premier journal val., II, 424, 458, 479.  
*Couriozoul*, feuille litt. val., II, 480.  
*Courrier* de Londres, journal parisien à Bucarest, II, 351.  
*Coursoul* Apei (Bataille), I, 274.  
*Curt-Celebi*, Grec de Const., II, 10.  
*Curteni*, milice noble, I, 226, 240  
*Coutumes* juridiques, I, 450; II, 36, 280.  
*Couvents* dédiés, II, 433, 343 (voir *Grecs*).  
*Craiova*, I, 236, 258.  
*Crasna*, duché de la Tr., I, 381.  
*Criche*, riv. ère, I, 149.  
*Crichianou*, chef de la révol. trans. de 1784, II, 371.  
*Crimée*, II, 243, 250.  
*Cristopulo* Jacynthe, métrop. val., I, 239, 404.  
*Cristopulo* Anthime, métrop. val., I, 404.  
*Croisade* (iv<sup>e</sup>), I, 174.  
*Crum*, roi bulg., I, 129.  
*Clistes*, moines daces, I, 32.  
*Cubrat*, roi bulg., I, 129.  
*Cumains*, I, 151.  
 ——— (Évêché des), I, 163, 194.  
*Cuin* Victor (Pensionnat français de), II, 457.  
*Cyrille* et Méthode, apôtres des Slaves, I, 144.  
*Czaki* Etienne, noble hongrois, I, 386, 416.

## D

- Daces*, I, 17, 20, 64, 81, 86, 143.  
*Dacie*, I, 71, 77, 85, 100.  
*Ducia* literara, feuille litt. mold., II, 483, 485.  
*Daco*-Roumains, I, 118, 140.  
*Daquerrotypie* à Jassy, II, 465.  
*Dai* (dii), I, 19.  
*Dalmatie*, I, 141.  
*Damien*, métrop. mold., I, 241.  
*Dan* I, prince de Val., I, 211.  
 ——— II, prince de Val., I, 261.  
 ——— III, prince de Val., I, 217, 273.  
*Daneschti*, famille, I, 311, 443, 447.  
*Daniel* de Pannonie, traducteur de la Pravila mare, II, 34.  
*Danube*, I, 2, 41, 108.  
*Darabani*, corps de troupe, I, 246.  
*Dardanelles* (Traité des), II, 268.  
*Darius*, roi des Perses, I, 9.  
*Daschkoff*, conseiller d'Etat russe, II, 412.



- David*, patriarche d'Ohrida, I, 145.  
*Davus*, I, 20.  
*Dèce*, emp. rom., I, 98.  
*Décébale*, I, 32, 35, 40.  
*Décénée*, prophète dace, I, 31, 35.  
*Del-Chiaro*, voyageur en Val., II, 25.  
*Délimitation* des terres, II, 45.  
*Deparare*, fustigation d'individus pour se rappeler les délimitations, II, 45.  
*Désalleurs*, amb. français à la Porte, II, 129, 191, 218.  
*Desetina* (impôt), II, 203.  
*Despina* (voir *Kiajna*).  
*Despote* (voir *Héraclide*).  
*Détroits* (Traité des), II, 530.  
*Deva* (Bataille de), II, 56.  
*Dibra* (Jean de), patr. d'Ohrida, I, 145.  
*Dimanche* (légende de la Sainte), I, 470.  
*Dionyse le Loup*, métrop. val., II, 451, 453.  
*Divan*, I, 451; II, 397.  
*Divan ad hoc* de 1857, II, 552, 557.  
*Dniester*, fleuve, I, 2; III, 252.  
*Dobrea*, imprimeur val., II, 27.  
*Dobroudja*, I, 9, 86, 141, 255.  
*Domaine* princier, I, 222, 244, 441.  
*Domitien*, emp. rom., I, 40.  
*Donations* princières, I, 224, 475.  
*Donitsch A.*, fabuliste mold., II, 484.  
*Dorothee*, patr. de Jérusalem, II, 31.  
*Dosza*, chef de la révol. trans. de 1514, I, 373.  
*Douca Georges*, prince de Mold., II, 71.  
 — Const., prince de Mold., II, 122, 136.  
*Drako Kiritza* (voir *Rossetti*).  
*Draculeschti* (Famille), I, 311, 443, 447.  
*Dragaschani* (Lutte de), II, 290.  
*Dragoman*, Turc, II, 347.  
*Dragoche*, fondateur du duché de Mold., I, 200, 211.  
*Drecon*, rivière, I, 110.  
*Droit coutumier* (voir *Coutumes*).  
 — de préférence aux ventes, II, 38.  
*Dromichète*, roi gète, I, 18.  
*Drubetis*, ville dace, I, 42, 50.  
*Ducal*, monnaie roum., II, 321, 324.  
*Duhamel*, agent russe en Val., II, 513.
- E**
- Eau-de-vie* fabriquée en Mold., II, 242.
- Ecclesiarcul* Dionysie, chron. val., II, 357.  
*École roumaine* d'arpentage à Jassy, II, 361.  
*École roumaine* d'arpentage à Bucarest, II, 362.  
*Écoles roumaines* de prêtrise, I, 476; II, 335, 337.  
*École slave* de Basile le Loup, II, 29.  
 — slave de Mathieu Bassarabe, II, 30.  
*Écoles grecques*, II, 171, 334.  
 — roumaines, II, 449.  
*École protestante* de Despote (voir *Cotnari*).  
*Egeta*, I, 42.  
*Église roumaine*, I, 476.  
*Elbassan*, village macédo-roum., II, 8.  
*Élie*, fils d'Alex. le Bon, I, 218.  
 — fils de Pierre Rarèche, I, 322, 468.  
*Elphinstone*, amiral anglais, II, 223.  
*Emmanuel Aron* (voir *Aron*).  
*Encyclopédie* (Grande), II, 350.  
*Épitropie* (Curatelle) des écoles grecques, II, 337.  
*Ercoulean* (ballade), I, 463.  
*Espagne* (Guerre de la succession d'), II, 121.  
*Étienne-le-Saint*, roi de Hongrie, I, 153, 194, 370.  
*Étienne I* (Mouchate), prince de Mold., I, 214.  
*Étienne II* (Mouchate), I, 214.  
 — III, fils d'Alex. le Bon, I, 218, 455.  
 — IV le Grand, prince de Mold., I, 217, 271, 479.  
*Étienne-le-Grand*, discours funèbre sur sa mort, II, 358.  
*Étienne V* le Jeune, prince de Mold., I, 295.  
*Étienne VI* Lacusta, prince de Mold., I, 306.  
*Étienne VII*, fils de P. Rarèche, I, 322.  
 — VIII Rasvan, I, 352, 411.  
 — IX Tomcha (voir *Tomcha*).  
 — X Georges, II, 34, 78.  
 — XI (Stefanitz), fils de Basile le Loup, II, 78.  
*Étienne XII* Petricheïkou, II, 86, 89.  
 — Bogdan (voir *Bogdan*).  
 — le typographe, II, 27.  
*Étrangers* (Droits des), II, 41.  
*Eugène* de Savoie, II, 150.

*Européen* (Équilibre), II, 400.  
*Eustratie* le Logothète, traducteur des lois de Basile le Loup, II, 35.  
*Évangile* roumain de Londres, I, 466, 473.

## F

- Fabrorum* (Collegium), I, 79, 90.  
*Faculté* des sciences de Bucarest, II, 461.  
 — de droit de Bucarest, II, 461.  
*Fagarache*, duché trans., I, 197, 390.  
*Faltschi*, ville mold., II, 128.  
*Fazel-Ullah-Raschid*, chron. persan qui mentionne les Roum., I, 134, 167.  
*Feldioara* (Bataille de), I, 303.  
*Ferentz*, capitaine allemand, II, 194.  
*Ferdinand*, frère de Charles-Quint, I, 302, 323.  
*Ferdinand III*, emp., II, 11.  
*Fereos* Rhigas (Velestinlioul), chef roumain de l'insurrection grecque, I, 176, 286, 288.  
*Feria*, caution pour empêcher la réouverture des procès, II, 44.  
*Fériol*, amb. fr. à la Porte, II, 122.  
*Finta* (Bataille de), II, 21.  
*Flechtenmacher* Christian, prof. de droit à Jassy, II, 462.  
*Fleur des dons*, conte populaire, I, 473.  
*Florence* (Concile de), I, 145.  
*Florian* Aron, prof. trans. en Val., II, 463, 477, 479.  
*Florin*, monnaie, II, 206.  
*Foaia* Duminicei, feuille litt. trans., II, 480.  
*Foaia* pentru minte, inima si literatura, feuille litt. trans., II, 480, 489.  
*Fokschany* (Congrès de), II, 226.  
 — (Bataille de), II, 248.  
*Fossé* romain, dans le Banat, I, 86, 92.  
 — en Moldavie, I, 86, 96.  
*Foumaril* (Impôt), I, 456.  
*France*. — Mariages entre Français et Cumains en Valachie, I, 142. — Baudouin de Flandre fait prisonnier par Jonitza, I, 174. — L'armée française et Mirtschea le Grand à Nikopoli, I, 237. — Guillebert de Lannoy en Mold., en 1421, I, 243; II, 36. — Henri III, Catherine de Médicis et Pierre Tscherschel de Val., I, 319. — Henri III et Jean le Terrible de Mold., I, 331. — De Thou sur la mort de Michel le Brave, I, 393. — Valois et Cantacuzène, II, 60. — Louis XIV et Const. Cantémir, II, 93. — Louis XIV et Brancovano, II, 100. — La France et la paix de Carlowitz, II, 110. — Nicolas Milescou et les Jansénistes de Port-Royal, II, 166. — Desalleurs et Nicolas Mavrocordato, II, 141. — Influence de la Révolution Française dans les Principautés, II, 300. — Napoléon I et les Principautés roum., II, 260, 265. — Napoléon I<sup>er</sup> et la perte de la Bassarabie, II, 268. — Napoléon I et les Grecs, II, 287. — Aristias et Talma, II, 345. — Les Phanariotes dirigent l'esprit roumain vers la France, II, 346. — Enseignement du français dans les écoles grecques des Principautés, II, 341. — Français secrétaires des princes phanariotes, II, 348. — Professeurs grecs connaissant le français, II, 348. — Professeurs français dans les Principautés, II, 349. — Influence de la France sur la régénération roumaine, II, 451. — Premiers Roumains qui étudient à Paris, II, 450. — Pensionnats français dans les Principautés, II, 457. — Traduction en roum. de livres français, II, 458. — Voltaire et Molière sur le théâtre roum., II, 463. — Enseignement supérieur français dans les Pr., II, 471. — Révolution de 1848 en France et dans les Pr., II, 505. — Napoléon III, la guerre de Crimée, le traité de Paris, la commission de Bucarest, la convention de Paris, les divans ad hoc, l'élection d'Alexandre Couza; prépondérance de l'influence française dans les Principautés, II, 521-585.  
*Frédéric* Guillaume, électeur de Brandebourg, II, 81.  
*Frédéric* II, roi de Prusse, II, 212, 214, 227, 242.  
*Fribourg* (Congrès scientifique de), II, 464.  
*Frondistirium* (Académie grecque) de Bucarest, II, 176.  
*Fuscus* Cornelius, I, 40, 46.

## G

- Galata*, monast. mold., I, 406.  
*Galatz*, ville mold., I, 85, 236.  
*Gallicie*, I, 99, 170.  
*Gazeta Transilvanici*, II, 480, 489.  
*Gelu*, duc roum. de Tr., I, 149, 153, 155.  
*Gentz* (Chevalier de), II, 278.  
*Gépides*, I, 117, 123.  
*Gerardo Emmanuel*, amb. de Venise en Mold., I, 278.  
*Germain* en Dacie, I, 21.  
*Germigny*, amb. de France à la Porte, I, 329.  
*Germisara*, I, 107.  
*Géorgie*, II, 251.  
*Géta*, I, 20.  
*Gètes*, I, 17, 20.  
*Gheliariou*, I, 107.  
*Gherai* (Mengli), khan des Tatares, I, 288.  
 — Shahin, — — — II, 249.  
*Ghica* (Origine des), II, 57.  
 — Georges, prince de Mold. et de Val., II, 55, 83.  
*Ghica Grégoire I*, prince de Val., II, 58, 69.  
*Ghica Grégoire II*, prince de Val. et de Mold., II, 197, 211.  
*Ghica Charles*, prince de Val. et de Mold., II, 213.  
*Ghica Mathieu*, prince de Val., II, 213.  
 — Grégoire III Alexandre, prince de Val. et de Mold., II, 220, 228, 231.  
*Ghica Grégoire IV*, prince de Val. 1822, II, 300, 395, 452.  
*Ghica Grégoire V*, prince de Mold. 1849, II, 375, 553.  
*Ghica Alexandre*, prince de Val., II, 415, 420, 424; caïmacam en 1856, II, 546, 552.  
*Ghica Jean*, professeur de géologie à Jassy, II, 462; révolutionnaire en 1848, II, 507, 511.  
*Giafer pacha*, I, 352.  
*Gioan Bey*, II, 54 (voir *Mihnea*).  
*Giourgiou*, ville val., I, 243.  
*Glad*, duc bulg. de Tr., I, 149, 155.  
*Godunov Boris*, I, 377.  
*Goedel* de Lannoy, consul d'Autriche à Jassy, II, 557.  
*Golescou Nicolas*, II, 508.  
*Golescou Alexandre*, II, 511.  
 — Georges, grammairien, II, 433.  
*Golia Jérémie*, boyard mold., I, 335, 450.  
 — monastère mold., I, 401, 480.  
*Gordien*, emp. rom., I, 58.  
*Goroslow* (Bataille de), I, 393.  
*Gospodar*, titre des princes roum., II, 401.  
*Goths*, I, 46, 58, 113, 115.  
*Goschtina* (Impôt), II, 203.  
*Graziani Gaspard*, prince de Mold., I, 415, 426.  
*Grecques* (Colonies) en Dacie, I, 60.  
*Grecs* (Anciens) éléments dans le roum., I, 62.  
*Grecs modernes*, I, 404, 407, 413, 427; II, 5, 9, 16, 20, 22, 23, 28, 53, 63, 71, 77, 83, 143, 169, 181, 195, 214, 309, 339, 342, 398, 454, 457.  
*Grégoire de Mahatsch*, prêtre lettré de Tr., I, 466, 470.  
*Grégoire*, métrop. de Mold., I, 206.  
 — — — de Val., traducteur des *Aénéas*, II, 353.  
*Gretschéanov*, chron. val., II, 149.  
*Gritti Alois*, délégué ottoman dans les Principautés, I, 305, 450.  
*Guillaume*, fils de Geoffroy de Méry, I, 162.

## H

- Haidoukes*, milice roum., I, 349.  
*Haister*, gén. autrichien, II, 99.  
*Hangerli Const.*, prince de Val., II, 255.  
*Hariton*, métrop. grec de Val., I, 404.  
*Harménopoulos* (manuel de lois grecques), II, 41, 281.  
*Hassan pacha*, I, 349.  
*Hattischérif* de 1802, II, 258.  
*Hélène*, fille d'Étienne le Grand, I, 287; II, 88.  
*Hémus*, mont, I, 173.  
 — (Roumains de l'), I, 121.  
*Henri II*, roi de France, II, 324.  
 — III, — — — I, 319, 330.  
*Héraclide* (Jacques Despota), I, 324, 448.  
*Héraclius*, prince de Géorgie, II, 251.  
*Herzégovine*, II, 250.  
*Hesdin* (Siège de), I, 324  
*Hétairie des Grecs*, II, 284, 286, 289, 291.  
*Hirscher Luca*, maire de Braschov, I, 468.

- Hincou* Michel, le sardar, II, 85.  
*Homanai* Valentin, prince de Tr., I, 402.  
*Hongrois*, I, 148, 163, 169, 194, 201, 211, 217, 224, 232, 256, 263, 273, 285, 302, 346, 356, 369, 379, 401, 465 ; II, 101, 119, 194, 480, 487.  
*Honterus* Jean, maire de Braschov, I, 467.  
*Horia*, chef de la révol. trans. de 1784, II, 368.  
*Hortolan*, consul de la République française à Bucarest, II, 287.  
*Hospodar*, titre des voévodes roum., I, 220.  
*Hotin* (Pacha de), II, 90.  
 — (Bataille de), II, 90.  
*Hoache*, ville mold., I, 431.  
 — évêché, I, 477.  
 — (Paix de), II, 128, 150.  
*Hrisov* (sobornicescou-), loi mold., II, 281.  
*Hromot*, général turc, I, 284.  
*Humbold* (Alex. de), membre de la Société des sc. naturelles de Jassy, II, 464.  
*Huniade* (Voïcou de), Roumain de la Hongrie, I, 264.  
*Huniade* (Jean Corvin de), Roumain de la Hongrie, I, 211.  
*Huns*, I, 123.
- I
- Iacomî*, Grec de Basile le Loup, II, 9.  
*Iaghello* Vladislav, I, 214, 304.  
*Ialovnitza* (*Jalovnitza*, *Jalovatschi*), rivière de la Val., I, 165.  
*Iancoroff*, émissaire russe dans les Principautés, II, 219.  
*Iancou* Avram, chef militaire des Motzes en 1848, II, 497, 500.  
*Iancou* Sasoul, prince de Mold., I, 338.  
*Iancovitz*, gouverneur du Banat, II, 372.  
*Iani* le Grec, Kapoukehaïa de Dém. Cantémir, II, 145.  
*Iassy*, capitale de la Mold., I, 236, 297, 329 ; II, 127, 148.  
*Iassy* (Paix d'), II, 252.  
*Iazyges*, Sarmates, I, 18, 47.  
*Ibraïm* Manaf, général de Passwan-Oglon, II, 259.  
*Iepouréni* (Bataille de), II, 85.  
*Ierbaril* (Impôt), II, 203.  
*Iglitza* (Troesmis), I, 96.  
*Ignate*, métrop. de Val., II, 238.  
*Ijiriche* (l'ancien Azizis), I, 44, 150.  
*Iliche*, prince de Mold., II, 83.  
*Illyrie* (Colons d' — en Dacie), I, 62.  
*Images*, I, 478.  
*Impôts*, I, 235, 243, 417 ; 454 ; II, 258, 306, 397, 413.  
*Imprimerie*, II, 26, 451.  
*Infratzire* (voir *Confraternité*).  
*Innocent* III, pape, I, 176.  
*Ioachim*, marquis de Brandebourg, 309.  
*Iobbagio*, paysans soumis de Tr., I, 157, 370 ; II, 369.  
*Ionitza*, emp. val.-bulgare, I, 174.  
*Ioriste* Élie, métrop. de Tr., II, 364.  
*Iō*, particule du titre des princes roum. *Additions et corrections* du premier volume ad p. 220.  
*Ipsilanti* Alex., prince de Val. et de Mold., II, 236, 249, 254.  
*Ipsilanti* Alex. (Code d'), II, 41, 280.  
 — Constantin, prince de Val., II, 234, 261.  
*Ipsilanti* Démètre, fils de Constantin, II, 239.  
*Ipsilanti* Alexandre, chef de l'hétairie, II, 289.  
*Isaac* le vistiernic, I, 286.  
*Isabelle*, femme de Jean Zapolia, II, 309.  
*Isaïe*, l'archimandrite, amb. de Scherban Cantacuzène, à Alexis Romanoff, II, 76.  
*Islaz* (Proclamation en 1848), II, 510.  
*Ismail*, ville turque, II, 252.  
*Ispravnic* (préfet), fonction, II, 410.  
*Istrati*, boyard séparatiste mold., II, 557.  
*Istritza*, mont., I, 114.  
*Istro-Roumains*, I, 140, 466.  
*Italien*, langue diplomatique, II, 347.  
*Iuga* I (voir *Coriatovic*).  
 — II, I, 214, 394.  
*Iussuf* pacha, vizir, II, 148.  
*Ivan* Vassilievitch, tzar de Moscou, I, 286.  
*Ivir* (Antime d'), métrop. de Val., II, 176.  
*Iza*, fils de Baïazet, I, 159.
- J
- Jacob* II Stamatî, métrop. de Mold., II, 336, 345, 356.

*Jean Albert*, roi de Pologne, I, 285.  
 — de Capha, métrop. roum. de Tr.,  
 I, 238.

*Jean de Dibra*, patr. d'Ohrida, I, 238.  
 — le Jeune, fils d'Ivan Vassilievitch,  
 I, 287.

*Jean Sigismond*, prince de Tr., I, 309, 327.  
 — le Terrible, prince de Mold., I,  
 319, 329; II, 62.

*Jitnitschiare*, fonction, I, 292.

*Joltuchin*, général russe, II, 407, 411.

*Joseph I*, emp. d'Autriche, II, 124, 231.

— II, — — II, 368, 487.

*Jude, Judetz*, maire des villages, I, 237.

*Jupin*, appellatif des boyards, I, 228.

*Justinien*, emp. de Const., I, 139.

*Juifs* en Mold., I, 288; II, 42, 195, 439,  
 527.

## K

*Kalendae*, I, 463.

*Kapoukehaïa*, II, 8, 310.

*Kara-Highiorsades-Ahmed-Bey*, exécuter  
 de Grégoire Ghica, II, 235.

*Karlsburg* (voir *Alba-Julia*).

*Καρπάτης ὄρος* (voir *Carpathes*).

*Kaschau*, I, 392.

*Kaunitz* (Prince de), ministre de Marie-  
 Thérèse, II, 286.

*Kean*, duc bulg. de Tr., I, 149, 155.

*Keramevs* Nicolas, prof. grec, II, 172.

*Kiajna*, fille de Pierre Rarèche, princesse  
 de Val., I, 316, 338, 341, 421, 468.

*Kiev*, II, 27.

*Kilia*, pont sur le Danube, I, 217, 272, 283;  
 II, 252.

*Kilistri* (Herestrau), étang près de Buca-  
 rest, II, 328.

*Kiménite* (Sévastos le), prof. grec, II, 174.

*Kisseleff* (Comte Paul de), II, 408, 454,  
 462.

*Klausenburg* (voir *Clouj*).

*Knèzes* valaques, I, 158.

*Köprili* Mohamed, grand vizir, II, 57.

— Moustapha, — II, 102.

*Koniekpolsky*, gendre de Basile le Loup,  
 II, 19.

*Kossova* (Bataille de), I, 172.

*Kossuth* Ludovic, II, 488.

*Kotzebue*, consul russe à Jassy, II, 445.

*Koutschouk-Kaïnargi* (Paix de), II, 213.

*Koutschouk* Hussein, amiral turc, II, 255.

## L

*Lamartine*, poésies trad. en roum., II,  
 453.

*Lannoy* (Guillebert de), voyageur en Mold.  
 au xiv<sup>e</sup> siècle, I, 243; II, 36.

*Laouriane* (A. Treboniou), prof. transylv.,  
 II, 477, 482.

*Latine*, langue, I, 459.

— écriture, I, 461.

*Laskaroff*, consul russe à Buc., II, 243.

*Lasky*, protecteur de Héradiide Despota,  
 I, 327.

*Latzkou*, prince de Mold., I, 202, 212, 240.

*Laurençon*, prof. fr., II, 328, 349.

*Laybach* (Congrès de), II, 250.

*Lazare* Georges, prof. à l'École d'arpen-  
 tage de Buc., II, 362, 477.

*Lazare*, roi de Serbie, I, 254.

*Lederata*, ville dace, I, 42.

*Ledoulx* Jacques, prof. et consul fr. à  
 Buc., II, 269, 278, 349.

*Lege preste lege*, instit. juridique, II, 50.

*Legio XIII gemina*, I, 48.

*Légions*, rom. en Dacie, I, 86.

*Léopold II*, emp. d'Allem., II, 74, 124.

— III, — — II, 252.

*Leourdeanou* Stroia, boyard val., II, 59,  
 69.

*Lépante* (Bataille de), I, 332; II, 61.

*Leprandi*, agent russe, II, 398.

*Ler o doamne ler*, refrain d'une ballade  
 roum., I, 464.

*Leventz* (Bataille de), II, 60, 64.

*Libéral* (Origine du parti), II, 390.

*Lieux-Saints*, II, 524, 531.

*Ligaridis*, Paisie ou Pantelimon, prof.  
 grec, II, 34, 172.

*Locadello* Jacques, prétendant aux trônes  
 roum., I, 416.

*Logique* d'Aristote enseignée dans les  
 écoles grecques, II, 339.

*Logothète* fonction, I, 231.

*Loi* (Grande) de Val., II, 28.

— (Petite) — II, 28.

*Lois*, collections mold., II, 28.

— et canons, coll. slaves, II, 32.

*Longobards*, I, 123.

- Lotrou*, riv. de Val., I, 50, 108.  
*Lougoche* (Bataille de), II, 251.  
*Louis* le Grand, roi de Hongrie, I, 201.  
 — XIV, roi de France, II, 82, 121.  
*Lucari* (Giacomo di Pietro), chron. ragusain, I, 197.  
*Lucari* Cyrille, patr. de Const., II, 166.  
*Lüders*, gén. russe, II, 444.  
*Lusinsky* Jean, supérintendant protestant en Mold., I, 327.  
*Lusk* (Traité de), II, 147.  
*Luther*, I, 467.  
*Luthériens* (voir *Protestantisme*).  
*Lythen*, voévode val., I, 169.  
*Lyrthioy*, — I, 167, 220.  
*Lysimaque*, roi de Thrace, I, 18.
- M**
- Macaire*, patr. d'Antiochie, I, 478.  
 — moine lettré, I, 461.  
*Macédoine*, I, 172.  
 — (Roumains de la), I, 149, 180; II, 170.  
*Macédo-roumain* (vocalisme), I, 182.  
 — (dialecte), I, 180.  
*Magazimoul* istoric pentru Dacia, II, 484.  
*Magherou* gén. roum. de 1848, II, 508, 516.  
*Mahmoud* II, sultan, II, 268.  
*Mahomet* II, fils de Bajazet, I, 259, 270, 273.  
*Mahomet* IV, II, 73.  
 — Sokoli, gr. vizir, I, 330.  
*Maïor* Pierre, historien roum. de tr., II, 375, 544.  
*Maiores* terrae, nobles de Val., I, 229.  
*Măiorescou* Jean, prof. tr., II, 477, 482, 511.  
*Măiota* Georges, prof. grec, II, 174.  
*Maisonabe*, prof. fr., II, 462, 470.  
*Malaspina*, nonce du pape, I, 382.  
*Malcolsch*, gén. turc, I, 284.  
*Malgouverné*, prof. fr., II, 472.  
*Malva*, I, 75.  
*Mameluks*, II, 260.  
*Mangop*, princip. chrétienne de la Crimée, I, 278.  
*Mara*, affluent de la Theïss, I, 11.  
*Maramourèche*, région au nord de la Tr., I, 11, 381; II, 141.  
*Marguerite* de Losontz, femme d'Alex. le Bon, I, 216.  
*Marie-Thérèse*, II, 218, 367, 375.  
*Mariembourg* (Lutte de), I, 216.  
*Marginéni*, monast. val., II, 59.  
*Marini* Raguseus, amb. autrichien, I, 347.  
*Marus*, I, 11, 51.  
*Mars*, dieu gétique, I, 30.  
*Marseillaise* grecque, II, 287.  
*Martineschti* (Bataille de), II, 248.  
*Martinot*, prof. fr., II, 349.  
*Mascari* (Impôt), II, 203.  
*Mathématiques* dans les écoles grecques, II, 342.  
*Mathieu* le vistiernic, I, 308.  
 — (Cirque), II, 329.  
*Mavrocordat* Alex., grand dragoman, II, 101, 314.  
*Mavrocordat* Nicolas, prince de Mold. et de Val., II, 120, 162, 188, 192, 208.  
*Movrocordat* Jean, administrateur de la Val., II, 189.  
*Mavrocordat* Constantin, prince de Mold. et de Val., II, 197, 211, 217, 220.  
*Mavrocordat* Alex., fils de Jean, II, 244.  
 — Alex., fils de Constantin, II, 244.  
*Mavrogény* Nicolas, II, 245.  
*Mavromihali*, chef roum. de l'insurrection grecque, II, 288.  
*Maximilien* I, emp. d'Allemagne, I, 330.  
*Mazils*, boyards démissionnaires, I, 443, 455.  
*Medelnitschiare*, fonction, I, 232.  
*Media*, I, 48.  
*Mediam* (Ad-), I, 48.  
*Médicis* (Catherine de), I, 319.  
*Médos*, boisson des indigènes du Banat du temps d'Attila, II, 116.  
*Megièches* (paysans libres), I, 243.  
*Mehadia* (voir *Media*).  
*Mehemet* Ali, pacha d'Égypte, II, 330.  
*Mélancton*, I, 324, 447.  
*Méletie* le typographe, II, 27.  
*Menoumoroul*, duc bulg. de Tr., I, 149, 155.  
*Mentschikoff*, amb. russe à la Porte, II, 532.  
*Mercenaires*, I, 246, 396, 431, 434.  
*Mercure* savant (Revue grecque), II, 288.  
*Mésie*, I, 41, 121, 139, 141, 172.  
 — (Élément roumain de la), I, 143.  
*Mesteacanoul*, village tr., II, 371.  
*Méthode* et Cyrille, apôtres des Slaves, I, 144.

- Métropolitains*, grecs de Mold., II, 344.  
 — de Val., II, 343.
- Meynard* (Louis-Etienne), chef de cuisine d'Alex. Ipsilanti, II, 238.
- Michel* le Logothète, I, 268, 451.  
 — fils de Mirtschea, I, 261.  
 — le Brave, I, 343, 437, 442, 450; II, 160, 543.
- Michelson*, gén. russe, II, 266.
- Miclescou* Sofronie, métrop. mold., II, 557.
- Micou* Innocent, métrop. de Tr., II, 366, 374.
- Micou* Samuel, historien tr., II, 374, 341.
- Mihailovna* Stéfanie, épouse d'Étienne Georges, II, 81.
- Mihaltschea* le Ban, I, 383.
- Mihnea* le Mauvais, I, 361.  
 — II, I, 318, 320, 341.  
 — III, II, 54.
- Mihou* Copiloul, ballade, I, 464.
- Milescou* N., spatar, II, 165.
- Milcov*, riv., II, 478, 548.  
 — évêché, I, 169.
- Militaire* (Organisation), I, 246.
- Millet* (Culture du), I, 24; II, 318.
- Miloradovitsch*, gén. russe, II, 328.
- Milosch*, prince de Serbie, II, 286.
- Milutin* Étienne, roi des Serbes, I, 205.
- Mines* d'or de la Dacie, I, 88.  
 — de sel — I, 89.  
 — de fer — I, 90.
- Mioritza*, ballade, I, 464.
- Mir*, propriété commune russe, II, 39.
- Mirtschea*, le Grand, prince de Val. I, 147, 196, 239, 241, 253, 310; II, 543.
- Mirtschea* Tschobanoul, I, 316.
- Mohaetz* (Bataille de) en 1526, I, 254, 302.  
 — (Seconde bataille de) en 1687, II, 74.
- Mohilev* (Entrevue de), II, 239, 250.
- Moïse* de Rossini (chœur chanté à Jassy), II, 457.
- Mojgrad*, I, 49.
- Moldavantschi* Ali, pacha, II, 219.
- Moldavie*, I, 114, 162, 165, 200, 206, 211, 232, 249, 249, 272, 295, 322, 356, 376, 405, 411, 425, 430, 443, 447, 454, 482; II, 6, 25, 78, 111, 136, 156, 182, 193, 207, 215, 219, 227, 252, 258, 261, 270, 279, 233, 291, 299, 361, 395, 484, 496, 505, 517-fin.
- Molière*, pièces jouées en roumain, II, 463.
- Monastères*, I, 214, 243; II, 395.
- Mondoville*, prof. fr., II, 349.
- Monténégrins*, II, 264.
- Montluc*, amb. fr. en Pologne, I, 331.
- Morée*, II, 74, 119, 187.
- Moschnéni* (paysans libres), I, 201, 224, 236, 243, 433; II, 38.
- Mottraye* (La), voyageur fr., II, 132.
- Motrou*, rivière, I, 49, 108.
- Motzes*, Roumains de la Tr. occid., I, 465; II, 500.
- Mouchale*, dynastie mold., I, 214, 304.  
 — Pierre, prince de Mold., I, 214, 304,  
 — Roman, — I, 214.  
 — Étienne I, — I, 214.  
 — (armoires), I, 214.
- Moumouleanou* Paris, poète val., II, 478.
- Moureschanou* André, poète trans., II, 482.
- Mourèche*, I, 11, 108, 150.
- Mourgou*, chron. val., I, 197.
- Mourouzi*, Const., prince de Mold., II, 241, 254, 258.
- Mourouzi* Alex., prince de Mold., II, 261.  
 — Démètre, négociateur de la paix de Buc., II, 265, 270.
- Moustapha*, fils de Bajazet, I, 260.  
 — II, sultan, II, 105.  
 — IV, sultan, II, 267.  
 — (Cara-), gr. vizir, II, 73.
- Moustea*, N. chron. mold., II, 356.
- Movila*, famille, I, 411.  
 — Georges, I, 411.  
 — Gabriel, I, 408, 414.  
 — Jérémie, I, 357, 362, 366, 376, 390, 411.  
 — Siméon, I, 390, 400, 411.  
 — Constantin, I, 412.  
 — Moïse, I, 418, 429; II, 19.  
 — Pierre, métrop. de Kiev, II, 27.
- Moxalie* Michel, écrivain val., II, 34, 163.
- Müßling* (Gén. de), négociateur de la paix d'Andrinople, II, 403.
- Municipipes* en Dacie, I, 78.
- Municipale* (Organisation — roumaine), I, 236.
- Münnich*, gén. russe, II, 201, 221.
- Munteni*, nom des Roumains du Fagarache, I, 198, 208.
- Munteneasca*, Tsara, I, 198, 203.
- Museus*, I, 104.
- Muza*, fils de Bajazet, I, 259.

## N

- Napoca*, I, 49, 73, 75.  
*Napoléon* I, II, 253, 261, 267, 237.  
 — III, II, 531, 547, 572.  
*Nariot* de Toucy, I, 162.  
*Nastourel* (Oudrischte), boyard val., II, 28.  
*Navarin* (Bataille de), II, 402.  
*Neamtz*, forteresse, I, 171, 237, 282.  
 — ville, I, 431.  
 — imprimerie, II, 353.  
*Negri* Constantin, caïmacam du temps de l'Hétairie, II, 298.  
*Negri* Constantin, poète mold., II, 484.  
*Negrouzzi* Constantin, poète mold., II, 483.  
*Nekoultchea*, chron. mold., II, 146, 149, 355.  
*Nesselrode*, ministre russe, II, 405.  
*Nevers* (Jean de), I, 258.  
*Niche*, ville serbe, I, 116.  
*Nicolas* I, emp. de Russie, II, 403, 408, 532, 537.  
*Nicole* Pierre, Janséniste de Port-Royal, II, 166.  
*Nicopoli* (Bataille de), I, 257.  
*Nicousia*, Panaïote, grand dragoman, II, 69, 100; II, 314.  
*Nifon*, patr. de Const., I, 404, 472.  
*Nimirov* (Congrès de), II, 200.  
*Noblesse* roumaine (voir *Boyards*).

## O

- Obitscheioul* pamintouloui (voir *Coutumes juridiques*).  
*Octavien*, I, 38.  
*Oczakoff*, forteresse turque, II, 252.  
*Odessos*, I, 27.  
*Odobescou* colonel, II, 421.  
*Oeltlingen* Wolfgang, II, 118.  
*Ohrida* (Patriarches d'), I, 147, 237, 239, 242, 404.  
*Oïerit*, impôt, II, 203.  
*Oïtouz*, défilé, I, 162, 170.  
*Ojogeni* (Bataille d'), II, 13.  
*Olbertin* (Bataille d'), I, 304.  
*Olimpiotoul* Jordake, chef roumain de l'insurrection grecque, II, 284, 296.  
*Olte*, rivière, I, 11, 54, 109; II, 432.  
 — (Terre de l'), I, 168.

- Ollénie*, I, 73, 261; II, 191, 202, 258, 262, 295.  
*Omenbonum*, amb. vénitien à Étienne le Grand, I, 278.  
*Omar* pacha, gén. turc de 1848, II, 515.  
*Ompoïoul*, I, 109.  
*Oradia* mare (Bataille d'), II, 188.  
*Orchova*, II, 243.  
*Orda*, chef tatare, I, 163, 168.  
*Ordessos*, I, 13.  
*Orientale* (Question), II, 532.  
*Osborne* (Entrevue d'), II, 573.  
*Ostermann*, ministre russe, II, 202.  
*Ottomans*, voir *Turcs*.  
*Ouréki* Nestor, I, 406.  
 — Grégoire le chroniqueur, II, 156, 544.  
*Ouzes*, peuple mongol, I, 162.

## P

- Pagett*, lord amb. d'Angleterre à la Porte II, 118.  
*Pagi* daces, I, 77.  
*Paharnic*, fonction, I, 230.  
*Paléologue* Sophie, femme de Ivan Vassilievitch, I, 289.  
*Paléologue* Kiritza et Marie, boyards mold., I, 474.  
*Palikares* Roumains de l'insurrection grecque, I, 179.  
*Pangaratzi*, monastère, I, 406.  
*Paraskéva* (Sainte-), II, 8.  
*Parcalabe*, fonction, I, 231; II, 49.  
*Paris*, II, 450, 485, 540, 578.  
*Partschevitch* Pierre, évêque de Marcianopolis, II, 84, 90.  
*Paschkévitch*, gén. russe, II, 512.  
*Passarovitz* (Traité de), II, 191.  
*Pasvan-Oglou*, II, 254, 256, 258, 262, 266.  
*Pata*, ville dace, I, 107.  
*Patavissa*, ville dace, I, 75, 107.  
*Patelarie* Athanase, patr. grec, II, 8.  
*Patissus*, rivière, I, 18.  
*Patraschkou* le Bon, père de Michel le Brave, I, 345.  
*Pauliciens*, I, 472.  
*Paysans* de Trans. (Révolte des), I, 371 et *Additions et corrections du premier volume* ad p. 371.  
*Paysans* libres (voir *Moschneni*).  
 — soumis, I, 224, 235, 396, 432; II, 416 (voir aussi *Iobbagio*).



- Peine* capitale, I, 451.  
*Peinture* roum., I, 478.  
*Pékin*, capitale de la Chine, II, 167.  
*Pemflinger* Marc, I, 467.  
*Persianou*, prof. de grec, II, 245.  
*Petschenaga*, rivière, I, 161.  
*Petschénègues*, I, 160.  
*Petriz* Ignace, prof. grec, II, 34, 172.  
*Peucer* Gaspar, gendre de Melanchton, I, 326.  
*Pezzen*, docteur, amb. de Rodolphe II à Michel le Brave, I, 379, 382.  
*Phanariotes*, I, 415; II, 179, 311, 313.  
*Philharmonique*, Société — de Buc., II, 456, 468.  
*Philharmonique*, Conservatoire — de Jassy, II, 463, 469.  
*Philippe*, patr. d'Ohrida, I, 145.  
*Philomuses*, Société grecque d'Athènes, II, 288.  
*Piastre*, monnaie roum., II, 321.  
*Picenati*, diminutif de Petschénègues, I, 165.  
*Pierre* le Grand, II, 124, 137, 146, 168, 199.  
 — le Boiteux, prince de Val. et de Mold., I, 316, 326, 331, 334, 337, 457, 474.  
*Pierre* Tschertschel, prince de Val., I, 318, 425, 429.  
*Pierre* I Mouchate, prince de Mold., I, 214.  
*Pierre* II Mouchate, prince de Mold., I, 214.  
*Pierre* III Aron, prince de Mold., I, 218, 272, 444.  
*Pierre* IV Rarèche, prince de Mold., I, 301, 308, 425, 443.  
*Pierre*, prêtre catholique de Mold., I, 278.  
*Pirgari* (Bürger) municipaux, I, 237; II, 45, 49.  
*Pirustarum* vicus, I, 62.  
*Piscia* Balthasar, I, 282.  
*Place* Victor, consul fr. à Jassy, II, 536, 559.  
*Plaine* de la Liberté près de Blache, II, 495.  
 — — — de Buc., II, 512.  
*Pocialski* Sofronie, recteur de l'École de Basile le Loup, II, 29.  
*Pocutie*, province polonaise, I, 215, 217; II, 229.  
*Podolie*, II, 219.  
*Pogor* Basile, traducteur de la *Henriade*, II, 482.  
*Poésie* populaire, I, 462.  
*Policala*, amb. de Pierre le Grand à Cantémir, II, 144.  
*Police* dans les pays roum., II, 409.  
*Polistes*, moines daces, I, 32.  
*Pultava* (Bataille de), II, 125.  
*Pologne*, I, 163, 214, 232, 237, 236, 272, 284, 295, 299, 302, 307, 323, 330, 334, 340, 356, 363, 377, 390, 411, 416; II, 19, 80, 89, 92, 111, 156, 159, 219, 229.  
*Pologne* (Partage de la), II, 228.  
*Poniatowski* Stanislas, roi de Pologne, II, 219.  
*Popricani* (bataille), II, 20.  
*Porata*, rivière, I, 12.  
*Prçfrita* Ienake, Kapoukehaïa de Brancovano, II, 104.  
*Porolissum*, ville dace, I, 49, 73, 75.  
*Portes* de Fer, I, 41.  
*Portes* de la Russie, défilé des Carpathes, I, 163.  
*Postelnic*, fonction, I, 231; II, 310.  
*Potcoava*, frères de Jean le Terrible, I, 337.  
*Poutna*, district, I, 169, 277, 904.  
*Pravila* cea mare (voir *Loi grande*).  
 — — cea mica (voir *Loi petite*).  
*Preuves* (Moyens de), I, 44.  
*Preïss* (Baron de), commandant militaire de Tr., II, 372.  
*Prière* à l'heure de la mort (bogomilique), I, 472.  
*Priscus*, amb. rom. à Attila, I, 116.  
*Privilèges* des boyards (voir *Boyards*).  
*Progrès*, feuille litt. mold., II, 485.  
*Prohibitif* (Système) de la Russie, II, 399.  
*Propriété* indivise, II, 38.  
*Protestantisme*, I, 326, 467; II, 363.  
*Prouncoul* roum., organe révolutionnaire, de 1848, II, 514.  
*Pruth*, I, 108.  
*Psautier* de Schkeïa, I, 465.  
*Psiolou* (Ipsilanti), famille grecque, II, 288.  
*Puchner*, commandant imp. de Tr., II, 498.

## Q

- Quarts*, impôt, II, 193, 208, 237.  
*Quint* (Charles), I, 302, 306, 324.

## R

- Racotzi* Georges I, prince de Tr., II, 41.  
 — — II, prince de Tr., II, 20, 54, 79.  
*Racotzi* François, II, 122.  
*Racova* (Bataille de), I, 275, 411.  
*Racovitza* Michel, prince de Mold. et de Val., II, 129, 137, 186, 193.  
*Racovitza* Constantin, prince de Mold., II, 213.  
*Racovitza* Étienne, prince de Mold., II, 213.  
*Radaoutz*, I, 212.  
 — évêché, I, 477.  
*Radou*-Negrou, fondateur de la Val., I, 194, 208, 222.  
*Radou* II, prince de Val., I, 211.  
 — III, — — I, 261.  
 — IV, le Beau, prince de Val., I, 276, 293, 310.  
*Radou* V le Grand, prince de Val., I, 311.  
*Radou* de la Afoumatzi, prince de Val., I, 311.  
*Radou* Païsie, prince de Val., I, 443.  
 — Mihnea, prince de Val., I, 298, 402.  
 — Léon, II, 61.  
 — fils d'Iliache, I, 411.  
 — fils d'Alex. l'Enfant, I, 418.  
*Radoulescou* Jean Héliade, II, 421, 426, 452, 455, 479, 483, 508, 522.  
*Radovici* Const. de Goleschti, boyard val., II, 458, 465, 481.  
*Radzim* (Paix de), II, 72.  
*Radzivil* de Lithuanie, II, 19.  
*Raicevich*, consul d'Autriche à Buc., II, 241, 243, 308.  
*Ramunc* (duc), des Nibelungen, I, 152.  
*Rasboieni* (Bataille de), I, 277.  
*Rastadt* (Paix de), II, 187.  
*Recica*, I, 44.  
*Recordon*, prof. fr., II, 349.  
*Regalianus*, Dace prétendant à l'emp. rom., I, 69.  
*Règlement* organique, II, 405, 411, 462, 514, 546.  
*Renty* (Bataille de), I, 324.  
*Reschid* pacha, vizir, II, 570.  
*Revenus* des pays roum., II, 332.  
*Révolution* française (Influences de la), II, 286, 300, 358.  
*Rezèches*, paysans libres mold., I, 206, 236, 243, 433 ; II, 38.  
*Rhelicus* Joachim, prof. protestant appelé en Mold., I, 326.  
*Rhélie* (Popul. rom. de la), I, 121.  
*Rhétorique* dans les écoles grecques, II, 339.  
*Richelieu*, II, 13.  
*Rimnic*, évêché catholique, II, 206.  
*Rimniceanou* Naoum, lettré val., II, 478.  
*Rimnicoul*-Sarat (Bataille de), I, 294.  
 — Vilcei, I, 239.  
*Ringala*, femme d'Alex. le Bon, I, 216.  
*Rizou* Enaké, kapoukehaïa de Gr. Al. Ghica, II, 232.  
*Rodana* (Rodna), I, 168.  
*Rodolphe* II, emp. d'Autr., I, 356, 363, 378, 391, 412.  
*Rogerius*, moine hongrois, I, 120, 168.  
*Rojdanic* (Zodiaque), I, 473.  
*Romains*, I, 38, 69, 73, 96.  
*Roman*, ville mold., I, 431.  
 — évêché, I, 477.  
 — I, prince de Mold., I, 214.  
 — II, — — I, 214.  
 — III, — — I, 218.  
*Romaneasca* Tzara, I, 198, 205.  
*Romanzoff*, gén. russe, II, 221, 230.  
*Romin* Grôuie Grozovan, ballade, I, 464.  
*Rominul* Zilot, chron. val., II, 307.  
*Romula*, I, 49, 75.  
*Rossetti* Antoine, prince de Mold., II, 84.  
*Rosso*, médecin lombard, I, 318, 415.  
*Rotislavovici* Ivancou, prince de Birlad, I, 166.  
*Rovine* (Bataille de), I, 258.  
*Roxandre*, fille de Basile le Loup, I, 325 ; II, 19, 92.  
*Roumains*, continuité des — dans la Dacie, I, 13, 25, 64, 75, 82, 86, 100, 113, 118, 124, 132, 160, 167, 172, 179, 207.  
*Roumin*, serf val., I, 205, 222, 433.  
*Roznovanou* le vistiernic, II, 300, 356.  
*Rukmann*, consul russe, II, 421, 444.  
*Ruffray*, secrét. du prince Alex. Morouzi, II, 287.  
*Rusnamaghi*, protecteur de Mathieu Bas-sarabe, II, 112.  
*Russes*, I, 287, 377 ; II, 15, 72, 81, 117, 124, 137, 143, 166, 199, 218, 243, 249, 261,

- 265, 273, 289, 397, 407, 420, 467, 486,  
499, 503, 529, 536, 546.  
*Ryswick* (Paix de), II, 176.
- S**
- Saas*, voévode mold., 201, 211.  
*Sabazius*, Bacchus des Gètes, I, 25, 33.  
*Sabinus* Oppius, gén. rom., I, 40.  
*Sabiou*, ville de Tr., I, 129; II, 191.  
*Saboani*, village de Mold., I, 432.  
*Sainte-Alliance*, II, 290, 294, 398, 475.  
— — — — — Ligue (Guerre de la), II, 98, 124.  
— — — — — *Luce*, consul fr., à Buc., II, 263.  
*Saitan-Oglou* (voir *Cantacuzène Michel*).  
*Salanus*, duc bulg. de Pannonie, I, 153.  
*Saliatis*, ville dace, I, 42.  
*Salinae*, — II, 73, 89.  
*Salomon*, colonel val., II, 421.  
*Samèche* (Samus), rivière, I, 109, 150.  
*Samoderjavnei* (autocrate), I, 220.  
*Samuel*, roi bulg., I, 145.  
— — — — — patr. d'Alexandrie, II, 184.  
*Saoulescou* Georges, prof. mold., II, 484.  
*Sardica*, ville de la Mésie, I, 116.  
*Sarmates*, I, 108, 113.  
*Sarmisagethusa*, I, 48, 75, 108.  
*Sarmis*, I, 108.  
*Sat* (village), I, 224.  
*Satou-mare*, I, 149, 383, 385.  
*Sava*, capitaine grec, II, 291.  
— — — — — (Saint-), monast. mold., I, 406.  
— — — — — (Saint-) de Jassy, imprimerie grec-  
que, II, 335.  
*Sava* (Saint-) de Buc., pensionnat français,  
II, 452, 454, 458.  
*Saturgi-Mohamed* pacha, I, 352.  
*Saxons* de la Tr., I, 163, 237, 370, 467; II,  
46.  
*Schellenberg* (Bataille de), I, 366.  
*Scheremetew*, gén. de Pierre le Grand, II,  
147.  
*Schinkaï*, historien roum., II, 375, 525,  
544.  
*Schollouze*, maire des villes roum., I,  
237; II, 45, 49.  
*Schreiber* Wolfgang, I, 326.  
*Scogardi*, médecin de Basile le Loup, II,  
15.  
*Scythie*, I, 9, 10, 14.  
— — — — — minor (voir *Dobroudja*).  
*Sébastiani*, amb. de Napoléon I à la Porte.  
II, 265.  
*Sébastopol*, II, 539.  
*Secou*, monast. mold., I, 474.  
*Sekely* Moïse, gén. hongrois, I, 379, 385,  
481; prince de Tr., II, 18.  
*Selim* fils de Bajazet, I, 297; sultan, I, 335,  
et *Additions et corrections* ad p. 297.  
*Selim* IV, sultan, II, 267.  
*Sénéslas*, voévode val., I, 167, 220.  
*Sentences* internationales (Exécution des),  
II, 42.  
*Séparation* de l'Église roum. de Tr., II,  
368.  
*Serbes* (Déroute des), bataille, I, 253.  
*Serbie*, I, 209; II, 262, 412, 535.  
*Sereth*, rivière, I, 42, 108, 114.  
— — — — — évêché catholique, I, 212.  
*Serfs* (voir *Roumini*, *Vecini*, *Paysans sou-*  
*mis*, *Iobbagio*).  
*Sévère* Septime, I, 98.  
*Sévériens* (Camps nouveaux), I, 74.  
*Sigismond*, emp. et roi de Hongrie, I, 215,  
264.  
*Sigismond*, roi de Pologne, I, 296, 302.  
— — — — — Auguste, roi de Pologne, I, 330.  
*Silischté* (Bataille de), I, 334.  
*Siméon*, roi bulg., I, 145.  
*Siméonovitsch*, métrop. de Tr., II, 364.  
*Simplea* (Bataille de), II, 56.  
*Sinan* pacha, I, 317, 346, 351.  
*Singidunum*, I, 118.  
*Sinopeos* Panaghiot, prof. grec, II, 174.  
*Sinta scriptura*, I, 461.  
*Sirca* (Bataille de), II, 21.  
*Sirmium*, I, 418.  
*Sisman*, roi bulg., I, 254.  
*Sistov* (Paix de), II, 249, 252.  
*Sitvatorok* (Paix de), I, 401.  
*Skertlet*, Grec de Const., I, 409.  
*Skouléni* (Lutte de), II, 290.  
*Slaves*, I, 21, 26, 105, 124, 129, 131, 137,  
142, 144, 154, 165, 173, 237, 459, 470;  
II, 24, 39, 335, 352.  
*Slaves* Vénètes, I, 124.  
*Sneagov*, monast. val., I, 409; II, 59, 68.  
*Sobiesky* Jean, I, 297; II, 73, 91, 108, 116.  
*Société* des sciences naturelles de-Jassy,  
II, 462.  
*Socola*, monastère mold., II, 360.  
— — — — — séminaire, II, 454.

- Sofalo* de Roumélie, ministre de Radou Léon, II, 64.
- Soleil et Lune*, ballade, I, 463.
- Soliman*, fils de Bajazet, I, 259.
- II le Magnifique, I, 309, 448.
- pacha, gén. turc, I, 275.
- pacha, envoyé turc en 1848, II, 572.
- Solnok*, district de Tr., I, 381.
- Solomon* le logothète, I, 456.
- Sommer* Jean, directeur de l'école de Cotnari, I, 326.
- Soronius*, chef cumain, I, 162.
- Sotschi* (Bataille de), I, 274.
- Soulgiou*, impôt, I, 456.
- Souchava*, capitale de la Mold., I, 132, 213, 218, 286, 328.
- Soutzo* Michel, prince de Val., II, 240, 242, 258, 283.
- Soutzo* Alexandre, prince de Mold., II, 283.
- Souvaroff*, gén. russe, II, 252.
- Spectateur* du Nord, journal fr. II, 350.
- Spiridon* (Saint-), hôpital de Jassy, II, 412.
- Stamaty*, Grec sujet fr., II, 241.
- C., poète bessarabien, II, 484.
- Stavaraki* kapoukchaïa, II, 215.
- Stavrinus*, visticlic et historien de Michel le Brave, I, 407.
- Stirbeiu* Barbe, prince de Val., II, 419, 421, 428, 450, 456, 522, 553.
- Stockholm*, II, 81.
- Stolnic*, fonction, I, 232.
- Stourza* Jean Sandou, prince de Mold., II, 300, 396, 410, 454.
- Stourza* Michel, prince de Mold., II, 396, 436, 461, 466, 471, 505, 517, 546.
- Stourza* le spatar, II, 292.
- Strasbourg* Paul, envoyé suédois, I, 410.
- Stridia* Léon, compétiteur au trône de Val., II, 7, 64.
- Succession* (Droit de), II, 40.
- Supplex* libellus Valachorum, II, 495.
- Svidrighe*<sup>1</sup>, duc de Lithuanie, I, 215.
- Szalankenen* (Bataille de), II, 102.
- Székles*, I, 154, 178, 370.
- Talaba*, amb. de Racotzi, II, 126.
- Talleyrand*, commissaire fr. à Buc., II, 564.
- Talma*, acteur, II, 345.
- Taoutou* le logothète, I, 297.
- Tapa* (Tapia, Tapae), I, 44, 107, 150.
- Tarabostes*, I, 34, 46.
- Tarchiu*, village de Tr., I, 107.
- Tarpeium* Saxum, I, 107.
- Tassara* Em., amb. autrichien à la Porte, II, 234.
- Tasso* Torquato, trad., II, 483.
- Tatares*, I, 120, 163, 226; II, 249.
- Tekoutsch*, I, 236.
- Teleorman*, I, 162.
- Tell* major, II, 568.
- Temichoara* (Banat de), I, 74, 465; II, 419.
- Témoins* dans les affaires, II, 44.
- Tettius* Julianus, I, 40.
- Tetravanghel*, I, 461.
- Teutons*, chevaliers, I, 215.
- Théïss*, I, 2, 109.
- Théodore* le iéromonaque, amb. roumain à Alexis Romanoff, II, 91.
- Théodose*, logothète de Michel le Brave, I, 382.
- Théophile* Antikipors (Institutes de), II, 281.
- Théophile*, métrop de Tr., II, 365.
- Thérouane* (Bataille de), I, 324.
- Thessalie* (Roumains de la), I, 121.
- Thouvenel*, amb. fr. à Const., II, 559.
- Thraces*, I, 23, 142.
- Tiarantos*, rivière, I, 12.
- Tibiscum*, — I, 75, 168.
- Tierna*, ville dace, I, 42, 75.
- Tigas*, rivière, I, 116.
- Tigheciu* (Forêt de), I, 212.
- Tilsit* (Paix de), II, 167.
- Tiniche*, rivière, I, 45, 108, 150.
- Timouche* le Cosaque, II, 49.
- Tiphisas*, rivière, I, 116.
- Tirgovischte*, troisième capitale de la Val., I, 199, 239, 354, 432.
- Tirgoul* Mourechouloui, I, 150.
- Tisa* (Tisia, Tisianus), rivière, I, 409.
- Tismana*, monastère val., I, 480.
- Tököly* Emerik, II, 99, 106, 121, 302.
- Tomî*, ville gète, I, 17, 39, 97.
- Tomcha* Léon, prince de Mold., 410; II, 7, 10.

## T

- Tablettes* en cire de la Dacie, I, 88.
- Tabulae* honestae missionis, I, 82.
- Tagara*, patr. imposteur grec, I, 240, 404.

*Tomcha* Hélène, I, 413.  
*Tourda*, ville de Tr., I, 90.  
*Tournou*-Magurele, ville val., I, 106.  
*Tournou*-Severinouloui, I, 48, 106, 236.  
*Tour*-Rouge (Défilé de la), I, 48, 114.  
*Toutounarit* (impôt), II, 203.  
*Trajan*, I, 41, 96, 106, 463.  
*Trandafloff*, exploitateur de mines, II, 429, 468.  
*Transmarisca*, ville de la Mésie, I, 52.  
*Transylvanie*, I, 3, 10, 18, 73, 89, 120, 132, 150, 159, 161, 199, 205, 237, 262, 274, 302, 306, 347, 356, 369, 401, 436, 465; II, 16, 114, 117, 191, 362, 368, 373, 450, 460, 476, 487, 493, 511.  
*Trébizonde* Théodore, prof. de grec, II, 173.  
*Trécourt*, prof. de fr., II, 349.  
*Trestenic*-Oglou, pacha de Roustschouk, II, 264.  
*Troemis* (voir *Iglitza*).  
*Trois*-Saints, monast. de Jassy, I, 430; II, 8, 27, 454, 456.  
*Trotouche*, rivière, I, 431.  
*Tschernakapsass*, émissaire russe, II, 219.  
*Tschesmé* (Bataille navale de), II, 224.  
*Tschetatea* alba, I, 161, 243, 293, 297, 327, 335, 387; II, 36.  
*Tschetatea* de Balta, I, 274, 303, 310.  
*Tschiohodar*, fonction, I, 232.  
*Tschitschéou*, forteresse tr., I, 274, 303, 310, 327.  
*Tsierna* (voir *Tierna*).  
*Tsiganes*, II, 427.  
*Tuber primus*, I, 316.  
*Tuhutum*, chef hongrois, I, 155.  
*Turcs*, I, 253 et *passim*.  
*Tyra*, I, 161.  
*Tyrol* (Population romaine du), 121.  
*Tzambiac*, métrop roum., I, 241.  
 — amb. d'Étienne le Grand, I, 283.  
*Tzukalas* Ghinea, vistiernic de Mathieu Bassarabe, II, 21.

## U

*Uioara*, ville tr., I, 90.  
*Ukraine*, II, 119.  
*Ungnad* Jean, partisan de la Réforme, I, 326.  
*Ungnad* David, commissaire allemand près de Michel le Brave, I, 380.  
*Ungro*-Valachie, I, 199.  
*Union* de l'Église roum. avec l'Église catholique, II, 362.  
*Union* des Principautés, II, 543, 548.  
*Unkiar*-Iskeléssi (Traité d'), II, 530.  
*Urbain* V, pape, I, 210.  
*Utrecht* (Paix d'), II, 187.  
*Uzun*-Hassan, shah de Perse, I, 275, 287.

## V

*Vacareschti*, monast. val., II, 193.  
*Vacarescou* Enake, diplomate et grammairien val., II, 240, 247, 358, 450.  
*Vacarescou* Jean, poète val., II, 478.  
*Vacarit* (Impôt), II, 203.  
*Vadrarit* (Impôt), II, 203.  
*Vaillant*, directeur du pensionnat de Saint-Sava à Buc., II, 425, 438.  
*Valachie*, I, 18, 85, 162, 166, 194, 205, 208, 231, 239, 254, 265, 274, 283, 293, 310, 314, 331, 344, 400, 408; II, 6, 53, 99, 168, 186, 197, 207, 213, 236, 261, 276, 292, 395, 420, 507, 522.  
*Valachie* (Petite), I, 73, 85, 92, 113, 202.  
*Valacho*-bulgare (Empire), I, 172.  
*Valea*-Alba (Bataille), voir *Rasboéni*.  
 — Saca (Bataille), II, 21.  
*Valerianus* Licinius Cornelius, I, 99.  
*Walevsky* (Comte de), II, 540.  
*Valois* (de France), II, 60.  
*Valona* (Bataille), II, 12.  
*Vartam*, métrop. mold., II, 28, 160.  
 — évêque de Houche, I, 476.  
*Wussiliéwitsch* Ivan, I, 288; II, 18.  
*Varna* (Bataille), I, 266.  
*Varzariou* Radou, armache de Mathieu Bassarabe, II, 21.  
*Vasvar* (Paix de), II, 64.  
*Vecini* (serf en Mold.), I, 206, 279, 433.  
*Wehrgeld*, II, 37.  
*Velleli* Baptiste, ministre grec d'Alex. l'Enfant, I, 415.  
*Welling*, amb. de Charles-Gustave à la Porte, II, 80.  
*Vendredi* (Légende de la sainte), I, 470.  
*Vénitiens*, I, 275; II, 77.  
*Verbia* (Bataille), I, 325.

- Veterani*, général autr., II, 103.  
*Vici daces*, I, 77.  
*Victor Hugo* (drame trad. en roum.), II, 483.  
*Vienne*, II, 73.  
*Villara*, boyard val., II, 397, 426, 508.  
*Villehardouin* (Geoffroy de), I, 176.  
*Viminacium*, I, 42.  
*Vintila*, prince de Val., I, 334.  
*Visnoviecky*, roi de Pologne, II, 91.  
*Vistiernic*, fonction, I, 230; II, 320.  
*Vlad le Diable*, prince de Val., I, 262, 288.  
 — l'Empaleur, I, 266, 272, 283, 293, 310, 332, 394, 420, 447, 474, 481.  
*Vlad le Moine*, I, 294, 311.  
*Vladimirescu Tudor*, II, 292.  
*Vladislas Bassarabe* (voir *Bassarabe*).  
 — III, prince de Val., I, 202.  
 — roi de Hongrie, I, 285.  
 — roi de Pologne, I, 256.  
*Vlocks* de Nestor, I, 192.  
*Voévode*, I, 148, 158, 220.  
*Vagoridès* Etienne, caïmacam en 1821, II, 298.  
*Vagoridès* Nicolas, caïmacam en 1857, II, 561.  
*Wohner*, secrétaire de M. de Castagnères, II, 101.  
*Volhynie*, I, 171.  
*Voltaire* (Œuvres de), chez les Roumains, II, 329, 350, 456, 484.  
*Vopiscus Flavius*, I, 100.  
*Vornic*, fonction, I, 229.  
*Francca*, district, I, 460.  
*Vulcan* (Défilé), I, 49, 109.

## X

*Xeropotame*, monast. mold., I, 406.

## Z

- Zamca*, monast. arménien, I, 480.  
*Zamoïsky*, chancelier pol., I, 356.  
*Zamolxis*, prêtre et dieu daco-gète, I, 31.  
*Zapolia*, prince de Tr., I, 302, 327.  
*Zaporogues* (Cosaques), I, 373.  
*Zeckel* Michel, commissaire imp. près de Michel le Brave, I, 380.  
*Zenta* (Bataille de), II, 109.  
*Zercon* Maurusius, bouffon d'Attila, I, 117.  
*Zerna*, voir *Tierna*.  
*Zerneshti* (Bataille de), II, 101.  
*Ziditor* de slove (constructeur de lettres), I, 461.  
*Zimisceș*, emp., de Const., I, 145.  
*Zlot*, monnaie, II, 206.

# TABLE DES MATIÈRES

---

## LIVRE TROISIÈME

### HISTOIRE MODERNE PRÉDOMINANCE DE L'INFLUENCE GRECQUE

#### CHAPITRE PREMIER

#### **Mathieu Bassarabe, Basile-le-Loup et leurs successeurs**

##### I. — *Rivalité de Mathieu Bessarabe et de Basile-le-Loup*

Etablissement définitif de l'influence grecque, 6. — Premières luttes entre Basile-le-Loup et Mathieu Bassarabe, 10. — Période de calme, 13. — Dernières luttes de Basile-le-Loup contre Mathieu Bassarabe, 19.

##### II. — *Introduction de la langue roumaine dans l'Eglise et l'Etat*

Décadence du Slavonisme, 24. — L'Imprimerie dans les pays roumains, 26. — Essais de maintien du slavonisme, 28.

##### III. — *Institutions juridiques*

Collection de Lois et de Canons, 32. — Lois de Mathieu Bessarabe et de Basile-le-Loup, 34. — Droit coutumier pénal, 36. — Organisation de la propriété, 38. — Droits des étrangers, 41. — Chose jugée, 43. — Moyens de preuves, 44. — Les conjurateurs, 46. — Transformation de l'institution des conjurateurs chez les Roumains, 49.

##### IV. — *Lutte contre les Grecs en Valachie sous les successeurs de Mathieu Bassarabe*

Constantin Scherban et Minhea III, 53. — Avènement de Ghica au trône de Valachie, 57. — La famille des Cantacuzène, 60. — Lutte des Cantacuzène contre les Grecs sous Radou Léon, 64. — Dernières luttes et triomphe des Cantacuzène, 68. — Scherban Cantacuzène, 72.

##### V. — *Les successeurs de Basile-le-Loup en Moldavie*

Etienne Georges, 78. — Les premiers princes grecs en Moldavie, 83. — Introduction de la politique russe dans l'histoire du peuple roumain, 88. — Constantin Cantémir, 91.

## CHAPITRE II

**Les pays roumains au temps de Constantin Brancovano**I. — *Brancovano et la guerre de la Ligue-Sainte.*

Brancovano partisan des Turcs, 99. — Inclination de Brancovano vers la politique allemande, 102. — Brancovano ami des deux Empires, 105.

II. — *Paix de Carlowitz*

Négociations relatives aux pays roumains, 110. — Alexandre Mavrocordato et la paix de Carlowitz, 114. — Brancovano et la révolte de Racotzi, 120.

III. — *Brancovano et les Russes*

Pierre-le-Grand et Brancovano, 124. — Chute et mort de Brancovano, 128. — Caractère politique de Brancovano, 133.

IV. — *La Moldavie sous Démètre Cantémir*

Les prédécesseurs de Démètre Cantémir, 136. — Nicolas Mavrocordato, son premier règne en Moldavie, 139. — Démètre Cantémir, son alliance avec les Russes, 143. — Bataille de Stanileshti, 145. — Les Roumains et les Russes, 151.

V. — *Chroniqueurs et historiens roumains*

Grégoire Ouréké, premier chroniqueur moldave, 156. — Miron Costin, chroniqueur moldave, 159. — Démètre Cantémir, 162. — Nicolas Milescoiu, le spatar, 165. — Les Historiens valaques, 168. — La Culture grecque, 171.

## CHAPITRE III

**Les Phanariotes**I. — *Les Mavrocordato*

Deuxième règne de Nicolas Mavrocordato en Moldavie, 182. — Etienne Cantacuzène en Valachie, 186. — Nicolas Mavrocordato en Valachie, 188. — Michel Racovitza en Moldavie, 193. — Constantin Mavrocordato et Grégoire Ghica, 197. — Guerre de 1736. Paix de Belgrade, 199. — L'Olténie sous les Allemands, 202. — Essais de réformes de Constantin Mavrocordato, 207.

II. — *Les pays roumains depuis la destitution de Constantin Mavrocordato jusqu'à la paix de Koutschouk-Kaïnargi*

Règnes éphémères, 213. — Guerre russo-turque de 1769-1774; occupation des principautés, 219. — Le traité de Koutschouk-Kaïnargi, 223. — Rapt de la Bukovine, 227. — Meurtre de Grégoire Al. Ghica, 231.

III. — *Histoire des pays roumains depuis la paix de Kaïnargi jusqu'à celle de Bucarest*

Alexandre Ipsilanti en Valachie, 236. — Nicolas Caradja et Michel Soutzo en Valachie, 242. — Nicolas Mavroghéni en Valachie, 245. — Guerre de 1787. Paix de Sistov et de Jassy, 249. — Les pays roumains de 1792 à 1799, 252. — Histoire des pays roumains de 1799 à 1802. Hattischérif de 1802, 258. — Constantin Ipsilanti et



Alexandre Mourouzi, 261. — Guerre de 1806-1812. Traité de Bucarest, 265. — Souffrances des Roumains; perte de la Bessarabie, 270.

IV. — *Histoire des pays roumains depuis la paix de Bucarest jusqu'à la révolution grecque*

Jean Caragea en Valachie et Charles Callimaque en Moldavie, 277. — Législation de Caragea et de Callimaque, 280. — Les derniers princes phanariotes, 283. — L'Hétairie Grecque, 286. — Révolte des Roumains contre les Grecs, 291. — Rétablissement des princes indigènes, 298.

CHAPITRE IV

**Etat politique et culturel des pays roumains pendant l'époque phanariote**

I. — *Etat politique, économique et social*

Le Régime, 306. — Rapports des Phanariotes avec les diverses classes de la population, 309. — Rôle diplomatique des Phanariotes, 313. — Etat économique, 316. — Chiffre de la population, 318. — Revenus et dépenses des pays roumains, 320. — La Société et les Mœurs, 324. — Corruption de la Société, 329.

II. — *La culture grecque pendant l'époque phanariote*

Les écoles grecques des principautés, 331. — Enseignement grec, 337. — Effets de la culture grecque sur les pays roumains, 342. — Contact des Roumains avec la France, 346.

III. — *La culture roumaine pendant l'époque phanariote*

La langue roumaine dans le service divin, 353. — Productions littéraires, 355. — Ecoles roumaines, 358. — Union de l'Eglise roumaine de la Transylvanie avec l'Eglise catholique, 362. — Révolte de Iloria, 368. — Culture roumaine en Transylvanie, 373.

---

LIVRE QUATRIÈME

**HISTOIRE CONTEMPORAINE. — EPOQUE DU ROUMANISME**

*Coup d'œil rétrospectif sur la marche de la civilisation roumaine*

Formation de la nationalité roumaine, 381. — Lutttes et révoltes contre la domination ottomane, 383. — Lutte nationale contre l'oppression grecque, 388.

CHAPITRE PREMIER

**Le règlement organique**

I. — *Les pays roumains de 1822 à 1829*

Grégoire Ghica en Valachie et Jean Sandou Stourza en Moldavie, 395. — Convention d'Akermann, 399. — Guerre de 1828; paix d'Andrinople, 402.

## II. — *Occupation des pays roumains — Règlement organique*

Occupation russe, 407. — Principes politiques du règlement organique, 411. — Les réformes économiques du règlement, 415.

## III. — *Les règnes institués en vertu du règlement organique*

Alexandre Ghica en Valachie et l'article additionnel, 420. — Chute d'Alexandre Ghica, 424. — Avènement de Georges Bibesco, 426. — La question des mines, 429. — Règne de Bibesco pendant la suspension de l'assemblée, 432. — Michel Stourza en Moldavie; ses réformes administratives, 436. — Les Juifs et les Tsiganes du temps de Michel Stourza, 439. — Lutttes de Michel Stourza contre les boyards et les consuls russes, 442.

## CHAPITRE II

### La révolution de 1848

#### I. — *Développement de l'esprit roumain*

Etat de l'esprit roumain après la révolution de 1821, 453. — Premières ébauches de culture nationale, 452. — Progrès de l'esprit national sous le gouvernement provisoire russe, 454. — L'instruction privée et les livres, 457. — L'influence de la France, 459.

#### II. — *Développement de l'esprit roumain de 1834-1848*

L'Instruction supérieure, 461. — Le Théâtre, 463. — Ecoles diverses, 464. — Opposition contre le progrès, 465. — Suppression de l'enseignement supérieur roumain, 469.

#### III. — *Mouvement littéraire de 1822-1848*

Influence des Roumains de la Transylvanie sur ceux des principautés, 475. — Les premières productions littéraires dans les principautés, 477. — Les journaux transcaspithins, 479. — Œuvres littéraires, 481.

#### IV. — *Révolution de 1848 en Transylvanie*

Causes de la Révolution, 487. — La question de l'union de la Transylvanie avec la Hongrie, 492. — Simon Barnoutz et la grande assemblée nationale des Roumains, 494. — La lutte, 497. — Résistance du pays des Motzes, 500.

#### V. — *Révolution de 1848 dans les principautés*

Caractère de la révolution dans les principautés, 503. — Essai infructueux de révolution en Moldavie, 505. — Le gouvernement provisoire valaque, 507. — Fin de la révolution valaque, 516.

## CHAPITRE III

### Union des principautés

#### I. — *Histoire des principautés de 1849 à 1856*

Effets indirects de la révolution roumaine, 521. — Barbe Stirbeiu en Valachie 522. — Grégoire Ghica en Moldavie, 527.

II. — *La guerre de Crimée ; le traité de Paris*

La politique russe vis-à-vis de la Turquie, 529. — La Question des Lieux-Saints, 531. — La Question Orientale ; intérêts russes, 533. — La question orientale ; intérêts des puissances occidentales, 535. — L'Expédition de Crimée ; le traité de Paris, 538.

IV. — *Union des principautés roumaines*

L'idée de l'union, 543. — L'union et les puissances européennes, 547. — Institution du gouvernement provisoire, 551. — L'union et les princes Grégoire Ghica et Barbe Stirbeiu, 553. — Caïmacamie de Théodore Balche en Moldavie, 558. — La caïmacamie de Nicolas Vogoridès, 561. — Elections des divans ad-hoc, 567. — L'entrevue d'Osborne, 573. — Les divans ad-hoc et la convention de Paris, 575. — Election d'Alexandre Jean I<sup>er</sup> comme prince des deux principautés, 580. — Index, 587.

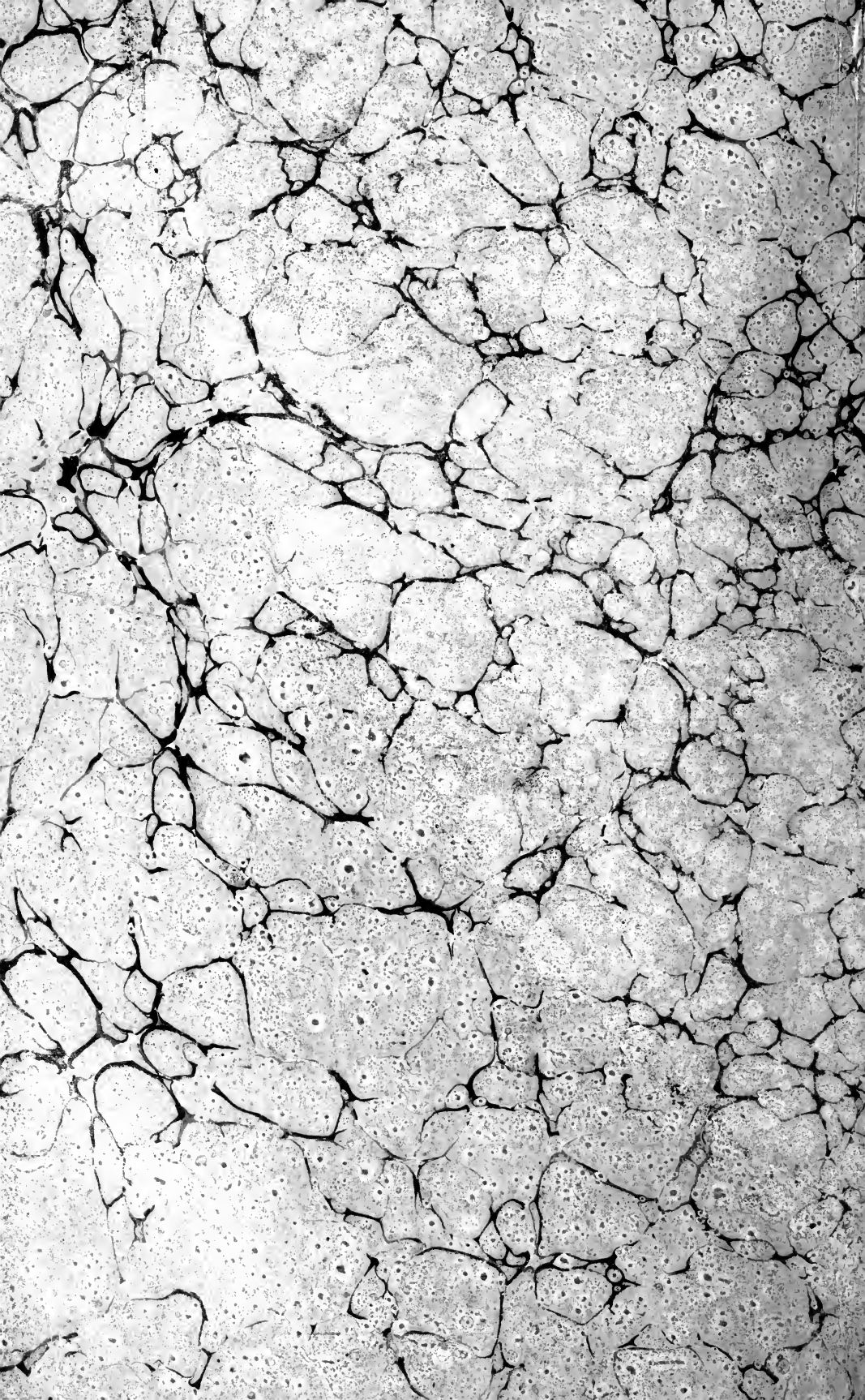
FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME













HMod.

X55h

1

Author Xénopol, Alexandre Dimitrie

Title Histoire des roumains de la Dacie trajane...

Vol. 2

UNIVERSITY OF TORONTO  
LIBRARY

Do not  
remove  
the card  
from this  
Pocket.

Acme Library Card Pocket  
Under Pat. "Ref. Index File."  
Made by LIBRARY BUREAU

